A 537770

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

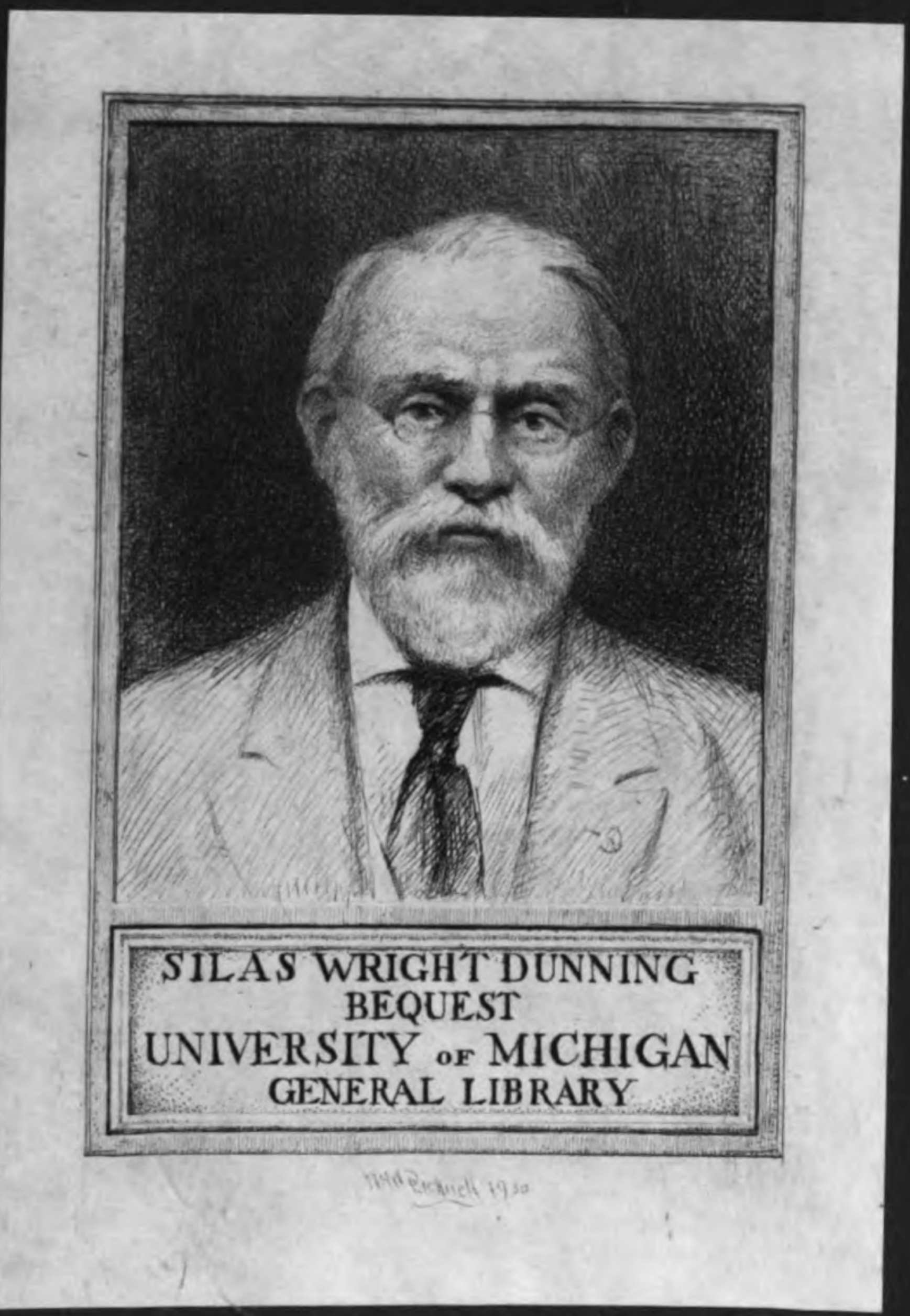

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S36
S8

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIETÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général, place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamment priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date. Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LVIII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXXIII

CHAMBÉRY

au siège de la Société — au Palais de Justice

—

1918

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bruning
Nijhoff
10-1-26
13603

BUREAU ACTUEL

(1918)

Président honoraire : M. MICHEL Raymond-Jean, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres (O. I.), Hôtel d'Allinges, rue Juiverie.

Vice-Présidents : M. METZGER Albert, publiciste, rue de Boigne, 17-19, à Chambéry.

M. VERMALE François, docteur en droit, docteur ès lettres de l'Université de Lyon, avocat, rue Métropole, 9, à Chambéry (O.A.)

M. COCHON Jules, conservateur des Eaux et Forêts, Lt-Colonel honoraire, à Chambéry (L. H. O. I. O. M. A.).

Trésorier : M. X.

Secrétaire général honoraire : M. SCHAUDEL, receveur principal des douanes en retraite, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (O. I.).

Secrétaire général : M. FONTAINE Etienne, directeur d'école, en retraite, à Chambéry (O. I. O. M. A.), quai de la Rize, 18.

Secrétaires : M. PEROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste départemental de la Savoie (O. A.), à Chambéry.

M. FALCOZ Philibert.

Bibliothécaire : M. COCHON.

Archiviste : M. PAVÈSE.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres d'honneur et membres honoraires

(au 1er octobre 1918)

MORTS POUR LA FRANCE

MM.

BALMAIN Jacques, avocat.
DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'infanterie.
LÉVÊQUE Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

MM.

BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.
CHEVALIER Ulysse, membre de l'Institut.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).
DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet.
RITTER Eugène, professeur et doyen honoraire à la Faculté des lettres, à Genève, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.
A. VAN GENNEP, Directeur de la *Revue d'Etnographie et Sociologie*, 116, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine).
VILLIOUD (abbé).
CARUTTI DI CANTOGNO (le baron), consul général de S. M. le Roi d'Italie, à Chambéry.
M. le Préfet de la Savoie.
M. le Recteur de l'Académie, à Chambéry.
M. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
M. le Premier Président de la Cour d'appel, à Chambéry.
M. le Procureur général.
SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Membres effectifs

(au 1er octobre 1918)

MM.

Arminjon Pierre, professeur de Droit, au Caire (Egypte).
Aubry, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Chambéry.
Bachelard, avocat, rue Juiverie, Chambéry.
Bal Joseph, manufacturier, à Chambéry.
Baud Etienne, avocat, 30, rue du Rhône, à Genève.
Bergeret-Jeannet J.-Louis, abbé à Cléry, par Frontenex.
Bertin Arthur, architecte, à Chambéry.
Blanc Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.
Blanc Henri, avocat à Paris, capitaine au 303e d'infanterie, trois citations à l'ordre du jour.
Bodin, directeur honoraire de l'Enregistrement, à Chambéry.
Bontron Antoine, conducteur des Ponts et Chaussées, en retraite, à Chambéry.
Bouchage César, conseiller à la Cour d'appel, à Saint-Denis (Réunion).
Bouvier Claudius, à Chambéry.
Boyer-Ressès, commandant de chasseurs, aux armées.
Buttin Charles, ancien président de la Chambre des notaires, 3, villa Mozart, à Paris.
Caillemer Robert, professeur à la Faculté de Grenoble.
Carbon Césaire, capitaine en retraite, à Amiens.
Carle, professeur au Lycée de Chambéry.
Chabord Joseph-Marie, propriétaire, 11, rue Jean-Pierre-Veyrat, à Chambéry.
Chastel Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.
Chiron François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
Chiron Lucien, industriel, à Chambéry.
Cochon Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
Costa de Beauregard (comte Olivier de), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), à La Ravoire.
DARDEL Marius, libraire, rue de Boigne, Chambéry.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, à Paris.
DULLIN Etienne, sous-chef de gare, à Chambéry.
DULLIN Ferdinand, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Chambéry.
DURAND-DRONCHAT, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry.
École préparatoire à l'Enseignement supérieur, à Chambéry.
EVROT, professeur au Lycée, à Chambéry.
FALCOZ Philibert, rue Croix-d'Or, à Chambéry.
FENOUILLET, instituteur en retraite, à Savigny (Haute-Savoie).
FONTAINE Etienne, directeur d'école, en retraite, à Chambéry.
GAIDE Julien, imprimeur, à Chambéry.
GAVARD (abbé), supérieur du grand séminaire, à Metz, par Annecy (Haute-Savoie).
GENTIL, imprimeur, à Chambéry.
GERMAIN, instituteur à l'Ecole préparatoire supérieure, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, avocat, à Chambéry, député.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, à Paris.
GRANGE François, industriel, à Randens (Savoie).
GUILLAUDIN, notaire, à Pont-de-Beauvoisin (Savoie).
GUILLERMIN Victor, ingénieur, à Auxerre.
HOLLANDE Edmond, docteur-chirurgien-dentiste, à Chambéry.
IMBAULT-HUART Albin, à Aix-les-Bains.
LENOIR Charles-Albert, greffier au Tribunal de commerce de Chambéry.
LORIDON G.-L. (abbé), professeur à La Villette, près Chambéry.
MANECY, receveur des douanes, à Bayonne, châlet Laserre-Rochepaillet.
MARESCHAL Amédée, avocat, à Chambéry.
MARET Paul, inspecteur d'assurances, à Chambéry.
MAREUSE Ed., directeur de la *Correspondance historique et archéologique*, 81, boulevard Haussmann, Paris.
MARTIN P., curé à Moye (Haute-Savoie).
MASSE Jules, ancien magistrat, à Grenoble.
MÉNARD André, à Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), commandant d'artillerie.
METZGER Albert, publiciste, 17-19, rue de Boigne, à Chambéry.
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).
MICHEL Raymond, agrégé des lettres, directeur de l'Ecole préparatoire supérieure, en retraite, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MINORET, instituteur, à Saint-Julien-de-Maurienne.
MIQUET François, receveur des finances honoraire, à Annecy.
MOREL Henry, docteur en médecine, à Saint-Pierre-d'Albigny.
MORET Louis, médecin-major, aux armées.
MOTTET Léon, ancien vice-président du Conseil de préfecture, à Grenoble.
NOYER DE LESCHERAINE (le baron Eugène du), à Francin (Savoie).
ODRU Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de St-Jean-d'Arvey.
ORSAT, avoué près la Cour d'appel, à Chambéry.
PASCAL, instituteur, à Saint-Pierre-de-Soucy.
PAVÈSE, à Chambéry, pharmacien honoraire, faisant fonctions de Maire.
PAVY, banquier à Chambéry, sous-lieutenant au 123e territorial.
PEROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie.
PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.
PISSARD, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Angers.
RAISIN Frédéric, avocat, 8, rue Senebier, Genève.
RAYMOND, professeur au Lycée.
REYNACH Théodore, docteur ès lettres, membre de l'Institut, au château de La Motte-Servolex.
RENAUX Camille, professeur honoraire de l'Université, 41, rue des Jardins, à Carcassonne.
RICHARD Humbert, avocat, à Chambéry.
ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).
SEYSSEL-CRESSIEU Marc (comte de), au château de Musin, près Belley (Ain).
SIMOND, agent-voyer principal, à Chambéry.
SIMON, instituteur, à Saint-Baldoph.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise de), au château de Candie, à Sainte-Ombre, près Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat à Tunis.
VALLET Mars, sculpteur, conservateur du Musée, à Chambéry.
VERMALE François, avocat, à Chambéry.
VICHIER-GUERRE, capitaine au 157e régiment d'infanterie.
VUILLERMET, agent d'affaires, à Aix-les-les-Bains.
VULLIEN, conseiller municipal, à Chambéry.
XARDEL, commandant du génie en retraite, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sociétés correspondantes

Agen..... Société centrale d'agr., sciences et arts.
Aix (B.-d.-Rhône).... Académie des Sciences..
— — Bibliothèque de l'Université d'Aix.
Alexandrie (Piémont). Société d'histoire, arts et archéologie.
Amiens..... Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême..... Société archéologique de la Charente.
Annecy..... Société florimontane.
— Académie salésienne.
Anvers..... Académie de Belgique.
Auxerre..... Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon..... Académie de Vaucluse.
Bâle..... Société d'histoire et d'antiquités.
Bar-le-Duc..... ... Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse).
Beaune..... Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais..... Société académique de l'Oise.
Belfort..... Société belfortaise.
Belgique..... Revue Mabillon.
Belley..... Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.
Besançon..... Académie des sciences et arts.
— Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux..... Société d'archéologie.
Bourg..... Société d'émulation de l'Ain.
Brest..... Société académique.
Bruxelles..... Académie royale.
— Société d'archéologie.
— Société des Bollandistes.
Caire (le)..... Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône..... Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry..... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
— Bibliothèque populaire.
— — — du Grand Séminaire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Châteaudun.....	Société dunoise d'archéologie.
Colmar.....	Société d'histoire naturelle.
Constantine.....	Société archéologique.
Dax.....	Société de Borda.
Dijon.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.
—	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai.....	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal.....	Société d'émulation des Vosges.
Fribourg (Suisse).....	Société d'histoire.
Gap.....	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes.....	Società ligure di storia patria.
Genève.....	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Grenoble.....	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
—	Comité de l'enseignement supérieur.
Havre (le).....	Société havraise d'études diverses.
Kninu (Dalmatie).....	Starohrvatska Prosujeta.
Langres.....	Société historique et archéologique.
Lausanne.....	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille..... ..	Commission historique du département du Nord.
Limoges.....	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg.....	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon.....	Académie des sciences et belles-lettres.
—	Société littéraire.
Mans (le).....	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille	Société de statistique.
—	Société archéologique de Provence.
Melun.....	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz.....	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico.	Museo nacional de Mexico.
Montauban.....	Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard.....	Société d'émulation.
Montpellier.....	Académie des Sciences.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Montréal (*Canada*)....	Numismatic and antiquarian Society.
Moulins.....	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers.....	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy.....	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie Stanislas.
Nantes.....	Société académique.
Narbonne.....	Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (*Suisse*) ...	Société de géographie.
Nice.....	Société des lettres, sciences et arts.
Nimes.....	Académie du Gard.
Orléans.....	Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa.....	Institut canadien-français.
Parenzo (*Autriche*)...	Società Istriana di archeologia e storia patria.
Paris.	Académie des inscr. et belles-lettres.
—	Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
—	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Société d'anthropologie de Paris.
—	Société des antiquaires de France.
Pavie (*Italie*).....	Società Pavese di storia patria.
Puy (*le*).....	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet.....	Société archéologique.
Reims.....	Académie nationale de Reims.
Rennes.....	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rome.....	Bibliothèque Vaticane.
—	Biblioteca apostolicana vaticana.
Rouen.....	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié.....	Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier.....	Société des lettres, sciences, etc.
St-Jean-de-Maurienne.	Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Maurice (*Suisse*).	Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer.....	Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons.....	Société archéologique, hist. et scientifique.
Saluces (*Piémont*)	Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
Stockholm.....	Académie royale d'histoire.
Strasbourg.....	Société pour la conservation des monuments historiques.
Strasbourg..	Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen Clubs.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Torre Pellice..... Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains ..... Académie chablaisienne.
Toulon..... Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse..... Société archéol. du Midi de la France.
— Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
Troyes..... Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin..... Regia Academia delle scienze.
— Regia Deputazione sovra gli studj di storia patria.
— Società di archeologia.
— Società storica-bibliografica subalpina.
Valence... ..... Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes..... Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s.-Rhône. Société des sciences et arts du Beaujolais.
Washington..... The Smithsonian Institution.
— Office biologique.
Zurich..... Société des antiquaires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

(Années 1913 à 1918)

Ce compte rendu fait suite à celui du tome LIII qui s'arrête au 31 décembre 1912 : il comprend une période d'immense recul, si l'on en juge par les événements survenus depuis août 1914, qui devront compter comme des siècles.

Tout en regrettant que cette époque n'ait pas, conformément aux statuts, trouvé place dans les tomes contemporains LIV et LV, il y va de notre histoire de société de ne pas omettre leur analyse rétrospective.

Séance du 12 janvier 1913.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

On a signalé, au Musée de peinture, quelques anciennes toiles où les uns ont cru reconnaître la main du célèbre peintre Holbein qui leur donnerait une importance capitale ignorée jusqu'à ce jour, mais d'ailleurs très contestée. Les membres présents conviennent de se rendre au Musée pour leur examen.

M. Boget offre aux archives un plan de la Chartreuse d'Aillon dessiné par M. Tardy et par lui, sur un original appartenant aux propriétaires des restes de cette ancienne abbaye.

Séance du 16 février 1913.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

Relativement aux deux tableaux attribués à Holbein qui ont été vus le 12 janvier, M. Cochon tient à faire

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remarquer qu'il doit rester entendu que la Société n'a nullement à prendre parti pour le moment sur leur authenticité et sur les impressions personnelles de la première heure qui avaient été relatées et qu'il était de son devoir de recueillir. Là se borne son rôle actuel jusqu'à plus ample informé. Le Président est pleinement de cet avis : sur le problème posé, la question reste entière ; il reste libre à chacun de rédiger et de soutenir sa thèse, s'il le juge à propos.

L'admission comme membres de MM. Caillemer, professeur à la Faculté de Grenoble, et de M. Louis Lévêque, professeur au Lycée, est votée à l'unanimité.

Est aussi admise comme correspondante sur sa demande la Società Istriana di archeologia e storia patria è Parenzo (Autriche), que nous considérons comme irrédentiste.

Reçu en dons d'auteurs : de M. Braye, de Bar-le-Duc : *La ville comtale de Ligny-en-Barrois-Marguerite de Savoie-Luxembourg* (1505-1591), et de M. A. Van Gennep : *Mélanges de Folklore savoyard*. Des remerciments ont été adressés aux donateurs.

L'état de santé du Président et la maladie du Secrétaire obligent à ajourner les réunions mensuelles qui reprennent cours en novembre seulement.

Séance du 9 novembre 1913.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

Les tomes LIII et LIV ayant pu être achevés pendant la vacance sont mis en distribution.

Le Président annonce le décès au 1er août 1913, à Chambéry, de M. Félix Perpéchon, bibliothécaire-archiviste de la ville, à qui la Société est redevable

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de mémoires importants déjà parus et d'autres attendus, dès qu'ils auront pu être complétés. Son éloge funèbre suit.

M. Pavèse annonce l'achèvement de l'organisation du Musée Savoyard devant être inauguré le 16 novembre.

Le Président, au nom de la Société, exprime à M. Mars-Vallet toute l'indignation ressentie par l'acte de vandalisme commis contre la statue de Jean-Jacques Rousseau, dont il est l'auteur. Il est donné lecture de la lettre de remerciments de M. Vallet.

Dons remis à la Société : par M. Falcoz : *Les ruines du Château de Montagny, près de Chambéry*, et *Souvenirs d'un Touriste, légendes et récits savoyards ;*

Par MM. Christin et Vermale : *Abrégé d'histoire de la Savoie en dix leçons ;*

Par M. Grenier : *Notice sur le Lycée de Chambéry.*

Sont admis comme membres effectifs : MM. l'abbé Loridon, professeur au séminaire de La Villette ; Humbert Richard, avocat et conseiller général, et Simon, instituteur à Saint-Baldoph.

M. Félix Perpéchon, décédé le 1er août 1913, à l'âge de cinquante et un ans, avait été élu membre de notre Société, le 4 juin 1893. Il venait alors d'être nommé conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Chambéry et il garda ces fonctions jusqu'à sa mort. En 1901, il publia le volumineux catalogue qu'il avait rédigé, des imprimés et des manuscrits de cette bibliothèque. Il rédigea également l'inventaire des archives des Hospices de Chambéry ; et le nombre des documents qui forment cette collection, leur ancienneté, leur valeur historique, tout fait souhaiter qu'un jour notre Société puisse entreprendre la publication de ce très important travail, qui fera honneur à la mémoire de son auteur et jettera bien

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des lumières sur l'histoire de Chambéry et de la Savoie. La collaboration de Perpéchon aux travaux de notre Société fut longtemps active et fructueuse. Il faut citer, parmi ses communications : *Les Nécrologes de Chambéry (Sainte Marie-Egyptienne, l'Hospice général de Charité, l'Hôtel-Dieu et les Incurables)*, étude pourvue d'une table et très utile pour l'histoire des familles de notre ville. — *L'Art d'Amours*, poème roman du XIIIe siècle, de Jakes d'Amiens, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chambéry.— Diverses notices extraites des archives de la ville ou des hospices, ou des archives de notre Société, du Bureau de laquelle M. Perpéchon a fait partie depuis 1896, en qualité de secrétaire.

G. P.

Séance du 14 décembre 1913.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

L'Assemblée accepte les démissions de MM. Gravier, Collonge et de Mme Rey.

Dons faits à la Société par leurs auteurs :

M. Masse : *Le retour de l'Ile d'Elbe, le colonel Durand du 11e de ligne.*

M. de Mandach : *Les Peintures d'Abondance.* (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, août 1913.)

M. Loridon : carte postale donnant le tombeau de la princesse Béatrix de Savoie, élevé au XIIIe siècle dans la chapelle du château des Echelles, tiré de Guichenon.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

M. Cochon fait part de deux communications :

La première, extraite des travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au 21 novembre 1913, révèle des documents inédits, relevés par M. Claude Cochin dans les archives du département

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Nord. On y signale trois lettres de Jean Lemaire, le célèbre rhétoriqueur, et des indications sur le peintre Jean Perréal, ainsi qu'une lettre de Michel Colombe du 28 mai 1512, où il s'excuse du retard apporté par la maladie et la vieillesse, à l'exécution du tombeau de Philibert, destiné à l'église de Brou. Finalement, les projets de Lemaire, de Perréal et de Collombe furent abandonnés et l'œuvre fut confiée au flamand van Bosheim.

La seconde concerne une ancienne clef de voûte aux armes de France, provenant du château Saint-Jacques, en Tarentaise.

La *Galerie Savoisienne* de Courtois avait signalé, en 1842, une dalle sculptée qui gisait aux bords de l'Isère, abandonnée depuis la ruine du château, et dont Aubert avait donné la lithographie.

M. Borrel l'avait mentionnée avec reproduction dans son important ouvrage sur *les Monuments anciens*, paru à Paris en 1884. Quelques années plus tard, M. le docteur Laissus le rappelait dans le *Guide de la Tarentaise*, 1894.

Il a fallu une circonstance extraordinaire, comme l'établissement de la voie ferrée de Moûtiers à Bourg-Saint-Maurice, établi sous la direction de notre confrère, M. Victor Guillermin, pour que cet emblème de l'ancienne France fut relevé dignement.

Grâce à ce digne ingénieur, fils de l'un de nos anciens Présidents, cette pierre armoriée, d'un poids considérable, qui jadis décorait l'entrée du château, conquis par Henri IV et abattu par Lesdiguières, a pu être remontée et encastrée dans le mur de tête du souterrain de Saint-Marcel, à peu près exactement au-dessous de son ancienne dépendance.

On peut s'en faire une idée assez exacte, malgré plus de trois siècles d'usure, par la photographie due

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au cliché de M. A. Marcel, envoyée par M. Guillermin. Elle représente bien encore l'écusson royal aux trois fleurs de lys, soutenu par deux anges et orné du collier de Saint-Michel, avec médaillon. A en juger par la pose des tenants et par les ornements du collier délicatement fouillés, elle dut être l'œuvre d'un sculpteur de talent.

C'est aussi une page d'histoire, par sa première pose et par sa résurgence, où le génie civil a su rendre hommage au faste militaire d'antan.

Sur le rapport de ses commissaires, la réunion adhère à l'augmentation de prix demandée par les imprimeurs pour nos Mémoires à paraître postérieurement. Le prix de 34 fr. 50 par feuille consenti antérieurement sera porté à 40 fr. par 400 exemplaires.

Séance du 11 janvier 1914.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

En raison de l'augmentation consentie du prix des tirages et pour remédier en partie au surcroît de dépenses qu'il entraînerait, M. Cochon, tout en conservant le format en usage depuis l'origine, présente un type de nouvelle justification ayant pour effet de réduire les marges et d'augmenter le nombre des lignes.

Il devrait en résulter qu'une feuille de 16 pages pourrait contenir le texte de 21 pages et que l'économie réalisée : 1° sur la fourniture du papier, 2° sur le tirage, pourrait diminuer la majoration de plus de moitié.

Cette mesure n'a pu recevoir d'application complète immédiate en raison des compositions déjà

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faites ; toutefois, son auteur voulant en démontrer le résultat, en a demandé l'adoption pour son Mémoire sur le *Général Songeon,* inséré à la fin du tome LV. (Il n'est pas nécessaire pour celui qui écrit ces lignes en 1918 d'insister sur le renforcement de cette conception, motivé par les nouveaux tarifs qu'entraîneront les prix actuels du papier et de la main-d'œuvre ; aussi le tome LVIII y sera entièrement subordonné.)

Est admis comme membre effectif, M. le docteur Michaud.

Communication de M. Cochon.— Le tome I de nos Mémoires (1856) a réédité le poème *La Savoye*, de Jacques Peletier, du Mans, imprimé pour la première fois à Anccy en 1572, et l'a précédé d'une introduction sur la vie de l'auteur alors mal connue.

Une autre réimpression a suivi en 1897, à Moûtiers, en édition de luxe, par les soins de M. Ducloz, avec une notice, par Charles Pagès, empruntée à de nombreuses publications sur le poète, toutes reconnues inexactes ou incomplètes.

Aux lecteurs qu'intéressera toujours sa description originale, à l'école de Ronsard, il n'est sans doute pas inutile de signaler un travail récent et de beaucoup le plus complet qui a pour titre : *Jacques Peletier du Mans (1517-1582) ; essai sur sa vie, son œuvre, son influence.* (Thèse de la Faculté des Lettres de Caen, par l'abbé C. Jugé. Paris-Le Mans, 1907, XVI, 450 p. in-8°.)

Elle a été résumée très avantageusement dans une notice du docteur Paul Delcnay, parue dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome LXV, 1909, p. 170 à 368.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 8 février 1914.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

Est admis comme membre effectif M. Imbault-Huart (Albin).

Communication de M. Cochon. — Abdication du roi Victor-Amédée en 1730 et fin du complot de Chambéry.

On sait que l'arrestation, au château de Montcalieri, de Victor-Amédée et de la marquise de Spino, fut un triste et tragique épisode de la vic des princes de Savoie et que ses détails nous sont parvenus par les diplomates étrangers non astreints à observer le silence absolu imposé aux auteurs savoyards par la cour de Turin.

Il en a cui à notre compatriote, le marquis de Trivié, seigneur dè Montgex, d'avoir abordé, comme anonyme, ce récit dangereux.

Parmi les correspondants qui nous intéressent plus particulièrement comme lui par la langue française, on a cité les mémoires inédits de Blondel, secrétaire dc l'ambassadeur de France à Turin, le comte de Cambis (*Histoire de Savoie* par Victor de Saint-Genis, tome III, p. 38). Il est utile de savoir que ces mémoires viennent d'être publiés par M. Paul Fould, sous le titre : *Un Diplomate au XVIII*e *siècle*, et qu'ils justifient la réputation de place très honorable déjà reconnue à Louis-Augustin Blondel par les historiens et les diplomates.

Je me borne à en extraire le récit abrégé de l'arrestation des deux complices :

Le marquis d'Orméa et les émissaires qui l'accompagnaient, investirent, à minuit, le château de Montcalieri :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils trouvèrent les deux époux au lit. Le vieux roi eut un moment de faiblesse : il s'enfonça dans sa couche, étreignant la comtesse de Spigno et cela dura un grand quart d'heure. On dut lui faire trois sommations ; il fallut quatre colonels pour désunir le malheureux couple : des grenadiers traînèrent la comtesse en chemise hors de la pièce. Cependant l'infortuné souverain déchu haranguait ses grenadiers. Il eut à la fin un geste royal : il jeta aux gardes de la porte sa bourse où il y avait dix louis : Buvez à ma santé ! cria-t-il.

Scène aussi monstrueuse que scandaleuse ! terminait Blondel écrivant au ministre Chauvelin.

Séance du 8 mars 1914.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

Sont admis comme membres effectifs : MM. Pavy François, directeur de la Banque de Savoie ; Vuillermet, agent d'assurances, à Aix-les-Bains.

Est admise la démission de M. le docteur Hollande Dieudonné qui a quitté la Savoie définitivement.

Communication de M. Louis Lévêque demandant à la Société d'histoire et d'archéologie de donner son appui moral et financier au nouveau groupe d'Etudes locales fondé à Chambéry le 6 février 1914.

Ce groupe est une section de la Société française d'Etudes locales dans l'enseignement public fondée en 1911 sous la présidence de M. Langlois, directeur des Archives Nationales.

Son but est double :

1° Faciliter aux instituteurs l'application de la circulaire de M. Faure du 25 février 1911, qui prescrit un enseignement de l'histoire et de la géographie plus nettement inspiré des exemples régionaux ;

2° Mettre les instituteurs en relations plus étroites

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec les archivistes départementaux et les personnes les plus compétentes en matière d'histoire locale, ceci pour assurer : d'une part, un classement plus méthodique des archives communales ; d'autre part, une orientation plus scientifique des monographies de village.

Les moyens employés seront :

1° Des conférences publiques de vulgarisation portant sur la méthode de l'histoire locale, les arts, les lettres, la géographie, la vie économique de la Savoie ;

2° La publication d'un bulletin annuel qui résumera ou reproduira les conférences, publiera quelques textes de dictées savoyardes, analysera les livres et articles pouvant intéresser l'enseignement régionaliste. Il signalera les découvertes notables de documents archéologiques ou historiques, dont il s'efforcera d'ailleurs d'encourager les recherches.

Les frais seront couverts par les cotisations des membres : un franc pour les instituteurs ; trois francs pour les autres adhérents ; cinq francs au minimum pour les sociétés ; enfin, par les subventions demandées au Conseil général et aux municipalités.

Ce groupement de vulgarisation se plaçant sur un terrain tout différent de celui des sociétés savantes comme la nôtre, s'adressant à un public tout différent, intéresse directement notre Société en préparant une meilleure classification, des archives en encourageant la rédaction de monographies, en élargissant le public susceptible de s'intéresser à notre passé.

La Société d'Etudes locales compte déjà 70 groupements départementaux.

Partout les membres des Sociétés savantes lui ont ménagé le meilleur accueil.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'Assemblée donne acte à M. Lévêque de son intéressante communication et se range à son avis. Il est décidé qu'à titre d'encouragement, notre Société s'inscrit comme membre du groupe d'Etudes locales de Chambéry, avec une cotisation annuelle de 5 francs et que son concours moral lui est acquis avec ses souhaits de cordiale bienvenue.

M. Cochon regrette la non commémoration au 19 février 1914 du centenaire de la défense héroïque de Chambéry par le général Marchand qui remportait en 1814, dans nos plaines, contre les alliés, une des seules victoires enregistrées.

Séance du 8 mai 1914.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

Il n'est traité que de questions administratives et financières d'intérêt momentané et réglées séance tenante.

A l'un des membres n'habitant pas Chambéry, qui réclame contre le paiement des frais d'envoi à domicile, il est répondu que le prix des volumes est établi au siège de la Société qui a droit au remboursement des taxes d'expédition, lorsqu'elles sont contractées.

Séance du 12 juin 1914.

(*Présidence de* M. MICHEL.)

Est admis comme membre effectif M. Laymond, avoué à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'Assemblée vote la publication dans ses Mémoires

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du travail de M. Vermale, ayant pour titre : *Journal d'un Paysan de la Maurienne.*

M. Michel fait une communication sur la question des archives au sujet de la tour de la Trésorerie et des salles qui y accédaient. L'escalier qui y conduisait aurait été intentionnellement comblé, lors de l'invasion française ; il y aurait intérêt à le déblayer, en vue de s'assurer si des dépôts d'archives ou autres objets n'y ont pas été effectués.

M. Vallet expose que la statue de J.-J. Rousseau pourrait être réédifiée prochainement et que les détériorations qu'elle a subies ont pu être réparées sans laisser de traces.

L'Assemblée en témoigne sa vive satisfaction et félicite l'auteur et le fondeur de ce beau résultat.

Elle décide d'émettre un vœu à la municipalité pour que la statue soit réédifiée sur la place de la Gare pour en rendre la surveillance plus assurée et pour témoigner aux étrangers de passage à Chambéry toute la reconnaissance et admiration que notre petite patrie garde pour le puissant écrivain qui a vécu la vie de nos ancêtres, en contact de laquelle s'est formé et a grandi son génie et qui a toujours parlé en termes élogieux de la Savoie et de ses habitants.

Cy finit notre préhistoire, à laquelle il n'a pas dépendu de nous de donner, comme il était désirable, plus de contemporanéité.

Les comptes-rendus qui précèdent pourraient s'arrêter là, pour conserver leur caractère du temps de paix et de sécurité.

A dater du 3 août 1914, date de la déclaration de guerre par l'Allemagne à la France, nous entrons dans une nouvelle ère encore inachevée, où la vie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des corps et des individus est enchaînée au plus grand drame de l'histoire du monde.

A ceux qui pensent qu'on devait en attendre la fin pour en célébrer le triomphe, nous opposons, comme toutes les Sociétés savantes, l'entraînement de s'associer aux protestations émises contre la barbarie des empires centraux par qui toutes les lois humaines de civilisation sont transgressées en Belgique et dans le nord de la France. Leurs crimes continuent contre lesquels s'insurgent toutes les opinions religieuses, toutes les consciences et tous les cœurs.

Notre première sanction a consisté à éliminer des sociétés correspondantes celles qui s'inspirent de la Bochie, au nombre de deux : Gratz (Styrie) et Trèves (Allemagne).

C'est un fait historique à noter pour le palais de justice, où est installé notre siège et où sont conservées nos archives, que dès le début de la mobilisation, en août 1914, il dut, contrairement à l'axiome, perdre le privilège de la toge au profit de l'armée.

Le droit de sauvegarde ne pouvait être revendiqué contre l'*ultima ratio* à laquelle la République était provoquée et avait répondu d'un élan magnifique. Aussi, sans exiger de réquisition, les magistrats et les archéologues cédèrent de bon gré tout ce qu'ils purent à l'organisation précipitée de la Défense Nationale.

Fidèles à la consigne, les soldats affluaient par le trop plein des casernes. Il leur fallait des lieux nouveaux de rassemblement et de logement pour la distribution de l'habillement et de l'équipement aux régiments territoriaux. Les locaux inoccupés ne pouvant suffire, les corridors, les escaliers, les salles d'attente virent leurs portes couvertes d'inscriptions à la craie, comme gîtes d'étapes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par suite d'un accord, nos salles de réunion et de lecture furent affectées aux bureaux et au logement des secrétaires de la place, avec interdiction d'y faire du feu et sous réserve que l'accès nous resterait pour le contrôle de leur sûreté.

Les recueils précieux furent déposés dans des armoires et les étagères de livres protégées par des cloisons de fer treillissé.

Cette occupation temporaire se maintint plus d'un an, pendant lequel la surveillance constante de M. Sirami, concierge zélé et avisé, ne cessa pas de s'exercer et eut le meilleur effet.

Du récolement après le départ des derniers occupants, il n'est résulté que quelques menus pertes, dont la Société assurera la charge, en même temps qu'elle a cru de son devoir patriotique de faire participer aux ressources modestes dont nous disposons, les blessés et les permissionnaires de passage, en leur offrant ceux de nos Mémoires pouvant les intéresser.

L'*Histoire des Savoyens*, par Plaisance, dont la publication nous avait été confiée par le Conseil général de la Savoie, répondait au mieux à ce but désiré par son généreux auteur, utile à ses lecteurs et favorable à notre renommée locale. Quatre séries furent remises aux hôpitaux et au Foyer du Soldat.

C'était du reste une satisfaction à l'appel de M. le Préfet de la Savoie, un de nos membres d'honneur, en vue d'encourager les dons aux formations sanitaires.

En outre de nos nationaux, nous ne pouvions oublier nos amis et alliés, que les circonstances appelèrent à séjourner parmi nous.

Ce furent d'abord les valeureux Belges, hospitalisés au sanatorium de Saint-Louis-du-Mont, avec lesquels nous échangeâmes la correspondance ci-après :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambéry, le 2 septembre 1917.

MONSIEUR L'AUMONIER.

Touchée par votre louable appel, la *Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* ne veut pas rester étrangère aux dons destinés à distraire intellectuellement les hospitalisés belges du sanatorium de S^t^-Louis-du-Mont, nos concitoyens actuels.

Elle n'a pas été la dernière à admirer l'héroïsme de ce peuple entier et de son roi, qui ont préféré tout sacrifier pour sauvegarder l'honneur, et elle a protesté avec tous les lettrés, contre les barbares qui ont envahi son territoire, malgré le respect des traités et contre les vandales qui ont détruit ses monuments et ses richesses historiques et archéologiques.

En plus des autres provinces françaises, toutes émues par les souffrances de nos premiers défenseurs belges la Savoie s'est souvenue du collège de Louvain, fondé par un de ses fils, où bon nombre de ses enfants ont reçu de doctes leçons, qui ont contribué à étendre et à maintenir sa renommée scientifique.

Grâce leur en soit rendue par ceux que l'âge retient hors de la mêlée, et que tous leurs vœux accompagnent la cure de nos chers alliés !

Puisse en témoignage de cette union sacrée, l'offrande de quelques volumes de nos œuvres choisies parmi ceux qui pourront les intéresser dans le milieu d'aujourd'hui, leur être un doux repos !

Ils comprennent :

Une *Histoire de Savoie*, en deux volumes, illustrée d'un album, où ils retrouveront une princesse célèbre qui, après avoir été duchesse régnante de Savoie, devint gouvernante des Pays-Bas (tomes XLVIII et LIX).

La description des manuscrits de provenance savoisienne lui ayant appartenu, conservés dans la Bibliothèque royale de Belgique à Bruxelles, où nous espérons qu'ils échapperont au pillage (t. XLVIII).

Un guide : *A travers Chambéry* (tome LIII).

Au nom de la *Société d'Histoire et d'Archéologie*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hôpital militaire belge,
St-Louis-du-Mont,
Chambéry.

A Messieurs les Membres de la Société Savoisienne
d'Histoire et d'Archéologie,
5, avenue du Comte-Vert, Chambéry.

MESSIEURS,

Au nom de l'Administration de notre hôpital, au nom de tous nos soldats et en mon propre nom, je m'empresse de vous dire combien nous avons été touchés de l'accueil si enthousiaste et si sympathique que vous avez bien voulu réserver à mon appel. Cet accueil nous est plus précieux que tout autre parce qu'il est fait par des hommes éminents, capables d'apprécier l'effort surhumain donné par notre petite patrie pour sauvegarder son honneur et s'opposer avec indignation à l'invasion barbare des oppresseurs de la justice et du droit.

L'anathème que votre illustre Société a lancé contre les bourreaux de la petite Belgique ; la part si grande et si bien sentie qu'elle prend dans notre douleur, causée par la perte de nos richesses historiques et archéologiques ; le souvenir affectueux et reconnaissant qu'elle a gardé de notre célèbre université de Louvain, tout cela, Messieurs, nous procure une profonde émotion et une douce consolation dans notre deuil national.

De tout cœur tous vos nouveaux concitoyens vous disent merci ! Je dis concitoyens, car nous sommes fiers de ce titre que vous avez voulu nous octroyer. Nous y trouvons une fois de plus cette grande délicatesse qui caractérise le peuple français. Merci pour les superbes volumes que vous nous avez envoyés ! Ils nous procurent les fruits du travail savant et assidu des membres éminents de votre illustre Société, dont la célébrité a franchi les frontières françaises. Ils nous permettront d'étudier, de mieux connaître et conséquemment d'aimer plus encore la belle Savoie.

Puis-je vous demander, Messieurs, de me faire le grand honneur de conserver dans vos riches archives ces

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques lignes. Elles seront un témoignage de notre profonde gratitude et de notre respectueuse sympathie.

F.-X. ROSIERS,
Aumônier militaire belge,
Professeur au Collège de St-Jean
Anvers (Belgique).

Chambéry, le 5 septembre 1917.
4e année de la guerre européenne.

Le Comité décide à l'unanimité que ce haut témoignage, si flatteur pour la Société, sera publié dans le prochain volume de ses Mémoires et qu'il y a lieu d'en remercier dès à présent l'éloquent interprète.

Au début de cette année 1918, nos nouveaux alliés américains conçurent et réalisèrent par l'entremise d'une grande Société, dite l'Y. M. C. A., le projet d'organiser en Savoie le séjour des permissionnaires; aussitôt prévu, aussitôt installé avec le génie de la race.

Jaloux de fomenter l'alliance et l'union franco-américaine à l'arrière et de cimenter avec les sociétés savantes de Washington, nous prîmes l'initiative de mettre à la disposition du Cercle créé à Chambéry quelques-uns de nos volumes, offre gracieusement acceptée par les lettres qui suivent :

Permissionnaires Américains, en leur Club Y. M. C. A.
de la place du Château.

Chambéry, le 11 mars 1918.

A MADAME LA PRÉSIDENTE,

La *Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* de Chambéry a l'honneur de compter parmi ses correspon-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dants, dont elle est la plus fière, les deux Sociétés savantes de Washington :

The Smithsonian Institution,
Office biologique,

avec lesquelles elle échange régulièrement ses publications.

Ce motif de rapprochement, remontant déjà à une date ancienne, l'a rendue plus désireuse de s'associer directement aux souhaits d'hommage et de cordiale bienvenue envers les représentants de nos alliés de la libre Amérique, appelés à séjourner dans notre ville, qui en ont déjà reçu le témoignage du représentant attitré de la Mairie de Chambéry.

Dans ce but, elle m'a chargé de mettre à votre gracieuse disposition quelques-uns des Mémoires d'un caractère approprié, qui lui ont paru de nature à faire connaître l'histoire plus que millénaire de notre province, avant et depuis sa réunion volontaire à la France, notre patrie d'adoption, de plus en plus chère.

Tels sont à ce point de vue régional pour Chambéry, l'ancienne capitale de la Savoie :

1° L'*Histoire des Savoyens*, par E. Plaisance, en deux volumes, publiés en 1910 ;

2° L'Album de cette histoire, en tirage à part des 56 planches ;

3° *A travers Chambéry*, guide archéologique et historique, par M. Michel et divers, en un volume, daté de 1913.

Heureux de remplir cette mission, en vous priant d'en accepter l'offrande, j'ai l'honneur d'y joindre l'expression de mon respectueux hommage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambéry, le 15 mars 1918.

Monsieur Jules Cochon,
Vice-Président de la « Société Savoisienne,
d'Histoire et d'Archéologie,
Palais de Justice, Chambéry.

MONSIEUR,

Madame Roosevelt, très touchée de la délicate attention de votre Société pour l'œuvre de l'Y. M. C. A., me charge de vous dire qu'elle accepte avec un très grand plaisir votre offre de mettre à la disposition de notre Club trois ouvrages concernant l'histoire et l'archéologie de votre belle province de Savoie. Elle est persuadée que, soit les dirigeants de l'Y. M. C. A., soit beaucoup de nos permissionnaires, sauront apprécier hautement votre geste et trouveront intérêt et plaisir à parcourir les œuvres que vous avez choisies comme pouvant les intéresser le plus.

Nous sommes enchantés d'apprendre par lettre les rapports qui existent entre votre Société et vos deux Sociétés correspondantes de Washington.

Nous ne doutons pas que les événements actuels resserrent les liens qui unissent nos deux pays. Chez nous, tout le monde désire un rapprochement avec votre belle France, car tout le monde admire votre pays et l'héroïsme de ses enfants.

Veuillez être auprès de tous les membres de votre Société l'interprète de notre gratitude et avec le renouvellement de nos sincères remerciements, veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

JAMES A. SPRENGER,
Secrétaire Y. M. C. A.

Cette participation à encourager de loin nos défenseurs ne suffit pas. Nous devons, en effet, par la pensée et le souvenir, nous rapprocher d'eux pour partager leurs espérances en la victoire, encourager leurs efforts héroïques par une juste renommée et recueillir pieusement les noms de ceux d'entr'eux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui sont inscrits au Livre d'or de la Savoie, par une mort glorieuse et ne reparaîtront plus dans nos rangs.

Leurs noms seront inscrits à jamais dans nos archives et contribueront à rehausser par la grandeur du sacrifice ceux de leurs proches et des groupes auxquels ils s'étaient affiliés.

Ils sont au nombre de trois qui reposent aujourd'hui en cimetière provisoire ; mais la Société a voulu saluer leur tombe glorieuse par des couronnes indélébiles et a prié leurs meilleurs amis de vouloir bien les tresser. Vous lez lirez avec une respectueuse affection à la suite de cette chronique. Elles concernent Jacques Balmain, bienfaiteur de notre Société ; Paul Edward Dumaz, dont une œuvre posthume nous a été remise par son père pour ce volume, et Louis Lévêque.

Après eux, dans un sentiment commun de deuil patriotique, nous devons compatir noblement avec nos confrères, touchés par les pertes sanglantes des batailles, où ont succombé les fils, petit-fils, frères, gendres et neveux de MM. Dullin, Laymond, Gaide, J. Bal, Vermale, Mottet, Tredicini de Saint-Séverin, Cochon et Dufayard.

Citons à leur honneur :

Pierre-Marie -Alfred Dullin, lieutenant-pilote-aviateur, cité à l'ordre de l'armée.

Le docteur Romain Perier, cité et décoré de la Médaille militaire, gendre de M. Mottet, père de Charles Mottet, aussi mort pour la France.

André Tredicini de Saint-Séverin, lieutenant-aviateur, chevalier de la Légion d'honneur, trois fois blessé, quatre fois cité.

Docteur Paul Vermale, décoré de la Croix de guerre et de la Médaille coloniale.

Gaide Alfred, sergent, Croix de guerre, cité à l'ordre du régiment comme chef de section.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Joseph Bonna, engagé volontaire, sergent, tombé le 3 mars 1916, à 23 ans, petit-fils de M. Joseph Bal, et dont la famille a publié des lettres en vers qui promettaient un beau talent littéraire.

Laymond Paul, lieutenant, tombé au champ d'honneur, le 27 août 1914.

Il est à craindre que cette liste funèbre soit incomplète, mais nous prions d'excuser les omissions des noms que nous n'avons pu recueillir et nous assurons que nos sympathies s'adressent à toutes les victimes.

C'est avec une aussi légitime fierté que, parmi les vivants, nous avons relevé les distinctions qui ont signalé les hauts faits de nos confrères les plus méritants :

Commandant Boyer-Ressès : 3 citations, 3 blessures, officier de la Légion d'honneur, amputé du bras gauche.

Voir ci-après la correspondance du front qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser.

Commandant d'artillerie Henri de Menthon, cité à l'ordre du jour de l'armée, ainsi que par honneur insigne, ses deux frères Antoine et René.

Capitaine Henry Blanc, cité à l'ordre de la Ia brigade, à l'ordre de la division et à l'ordre de l'armée.

Capitaine-commandant Léon Costa de Beauregard, Croix de guerre, Légion d'honneur.

Capitaine François de Roussy de Sales, chevalier de la Légion d'honneur, cité à l'ordre de l'armée.

Capitaine Vichier-Guerre, chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de l'armée.

Lieutenant Olivier Costa de Beauregard, pourvu d'une citation qui lui a valu la Croix de guerre.

M. le chef de bataillon Boyer-Ressès, arrière-petit-fils du général Boyer, qui avait servi dans l'état-major de l'armée des Alpes du général Montesquiou

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se rattache à la Savoie par dame Anne-Marie Sanctus, épousée par son aïeul à Chambéry en 1794.

La lettre qu'il nous adressa du front le 8 mars 1917 revendique son origine savoyarde avec un tel amour filial, que nous devons être fiers de la reproduire dans nos Mémoires, pour la gloire d'une province qui produit de si louables rejetons, fidèles, malgré l'absence à leur ancien berceau, pour eux et pour leurs descendants :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre où vous avez bien voulu m'exprimer les sentiments patriotiques de la Société à laquelle je suis très fier d'appartenir, grâce à un nom militaire de l'Histoire de la Savoie.

Je rends grâce à la destinée qui m'a permis de le porter honorablement dans cette grande guerre et a permis à mon fils de continuer les traditions d'une famille vouée à la carrière des armes depuis 1792.

La France, elle aussi, a saigné abondamment, mais elle a reconquis pour son Drapeau l'admiration universelle que l'Armée souffrait d'avoir perdue en 1870.

Gardien des traditions de la vieille Armée française, il m'est doux de décerner un tribut d'admiration aux Savoyards qui tous ont brillé parmi les plus beaux défenseurs de la Patrie et ont puissamment aidé l'Armée à reconquérir son prestige.

Aussi, plus que jamais, suis-je reconnaissant à mon bisaïeul d'avoir honoré sa descendance d'un sang de Savoie.

Les Savoyards de 1860 qui ont aidé leurs compatriotes à rentrer dans le sein de la Patrie française, ont bien mérité d'elle. Ils ont sauvé la France actuelle.

En les saluant, je salue les membres de la Société d'Histoire qui ont maintenu dans la petite patrie les sentiments historiques, faisant la force dans les moments

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

convulsifs des nations et je suis de cœur avec eux pour regretter profondément mes héroïques compagnons d'armes et collègues, M. Lévêque, professeur, et M. Balmain, avocat, tombés glorieusement.

Daignez agréer, Monsieur le Président, pour vous et notre Société l'hommage de ma très vive gratitude.

Texte des citations :

IV• ARMÉE

1re Centre d'Instruction

CITATIONS

de M. le Chef de Bataillon BOYER-RESSÈS,
Commandant le Groupe des 25e Cie
de Chasseurs à pied.

1° Citation à l'ordre de la 57e Division, *Armée d'Alsace, 14 septembre 1914.*
2° Citation à l'ordre de la 124e Division, *4e Corps, 4e Armée, 15 septembre 1915.*
3° Officier de la Légion d'Honneur, *4 octobre 1915, avec citation à l'ordre de l'Armée.*

57e Division. Foussemague (Alsace), 14 septembre 1914.

Ordre général nº 12. Le Général Commandant le 57e Division cite à l'ordre de la Division :

Boyer-Ressès, Capitaine au 235e Régiment d'Infanterie.

« Grièvement blessé au combat de Montreux (13 août), où il a fait preuve de la plus grande énergie, maintenant ses hommes sous un feu des plus violents et infligé, par son feu, de fortes pertes à l'ennemi. »

124e Division d'Infanterie, 4e Armée. Au Q. G. le 13 septembre 1915.

Ordre de la Division 14. Le Général Commandant la 124e Division, cite à l'ordre de la Division :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BOYER-RESSÈS, Chef de Bataillon Commandant le 1er Bataillon du 142e d'Infanterie.

« Depuis son arrivée au régiment, a été, pour son chef de Corps, un précieux auxiliaire en toutes les circonstances de guerre. Au cours des opérations du 24 au 27 août, a montré dans la reconnaissance, dans l'occupation et l'organisation d'une nouvelle ligne de tranchées des qualités de courage, de décision et de sang-froid.

Officier de la Légion d'Honneur, avec citation à l'ordre de l'Armée :

BOYER-RESSÈS Henri-Félix-Eugène, Chef de Bataillon au 142e d'Infanterie (4e Armée).

« Très belle conduite au combat du 25 septembre 1915 où il a été très grièvement blessé en entraînant son Bataillon à l'assaut. Déjà blessé au cours de la campagne, a donné, en maintes circonstances, les preuves du plus beau courage. *Amputé du bras gauche.* »

Aujourd'hui en 1919, le lieutenant-colonel Boyer-Ressès, amputé, commande le centre d'instruction et de dressage dans les Vosges de nos 11e, 13e et 22e bataillon de chasseurs alpins, tâche d'honneur qu'il est fier d'exercer.

Sans porter aucune atteinte à la neutralité suisse, et nous inspirant exclusivement du discours officiel de M. F. Raisin, signalé parmi les dons d'un auteur justement considéré comme un de nos plus estimés sociétaires de la Suisse romande, le Bureau signale avec fierté les passages où il n'a pas craint de stigmatiser à Genève la guerre monstrueuse qui a débuté par deux actes contraires aux traités internationaux munis de la signature de l'Allemagne, la violation de deux pays neutres, double crime susceptible de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

produire chez tous les neutres une douloureuse répercussion. Il s'est élevé en outre par un langage éloquent contre les visées du pangermanisme et ses plans de domination mondiale tendant à assujettir les nations sous le joug militaire, économique et intellectuel d'un peuple qui se croit prédestiné par vengeance céleste à l'exercice de la puissance universelle ; qui se prétend le plus fort, le meilleur, le plus instruit, le plus moral, parce qu'il a la force :

« Et ce sont eux qui ont saccagé la Belgique, dé-
« truit ses beffrois, ses hôtels de ville, ses marchés
« couverts, ses sanctuaires, toutes ces merveilles de
« l'art flamand que tant de guerre avaient respec-
« tées ; ce sont eux, enfin, qui ont bombarbé et
« meurtri la cathédrale de Reims, et ce forfait ne
« leur sera jamais pardonné !

« Une révolte indignée doit, me semble-t-il, se
« faire dans tous les cerveaux, en face d'une sem-
« blable perspective, et c'est nous, les fils d'un pays
« neutre, nous des juristes, qui voulons avant toute
« chose, le règne de la Justice, à l'éprouver et à
« l'exprimer parmi les premiers ».

Ce ne fut en effet que 2 ans après que M. Wilson a parlé. Depuis aussi, ce fut M. Raisin qui plaida en janvier 1918 devant la cour fédérale pour l'acquittement de son ami et collègue, Me Charles Vuille, poursuivi pour l'exposition des dessins de Raekmaekers et obtint son acquittement à l'ovation de la cour et de l'accusé.

Il nous a semblé que ces discours non moins éloquents que courageux devaient aussi être cités dans notre Chronique au nombre des actes les plus méritants, qui ne déparent pas ceux du front et méritent d'être conservés dans nos archives, si grand qu'en ait été le retentissement ailleurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ajoutons enfin, au titre bibliographique international, qu'il a paru en 1918 un volume rare intitulé : L'*Affaire Raemaekers* contenant *in extenso* les plaidoiries de MM. F. Raisin, Ch. Vuille, l'*Arrêt de la Cour fédérale du 1er février 1918*, etc., illustré des reproductions des seize gravures principalement incriminées.

Ce livre a été imprimé comme manuscrit par Attinger frères à Neuchâtel ; l'exposition et la vente en sont interdites en Suisse ; toutefois, les journaux des pays de l'alliance sont autorisés à publier des extraits à concurrence de 100 lignes au maximum et à faire des comptes-rendus.

Plus récemment, au sujet de la grande guerre qui nous étreint, un de nos plus érudits confrères, M. Dufayard, professeur d'histoire au Lycée Henri IV à Paris et conseiller général du canton de Ruffieux, nous fit à Chambéry en avril 1918, avec la délégation du Conseil général, en présence de ses membres représentant tout le département, une conférence publique au théâtre municipal, sur le douloureux pèlerinage aux pays dévastés auquel il avait prit part en témoin officiel et en historien documenté.

Puissante leçon, par les choses et par le verbe, donnée aux auditeurs accourus en grand nombre de combattants et de civils, par les poignantes évocations des ruines accumulées qui parleront toujours, mais aussi par la confiance dans la victoire finale et la volonté d'empêcher le retour de pareille barbarie !

La Société Savoisienne joint ses félicitations à celles des autorités administratives, des assistants et des journaux qui ont vivement applaudi le conférencier.

La liste révisée de nos membres a entraîné des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suppressions par démission ou par décès ; il nous paraît être d'un bon esprit de corps et de familiarité, comme on disait jadis, de ne pas se borner à une simple rature, sans exprimer les regrets que nous avons ressentis du départ volontaire des premiers et de la loi fatale qui nous a privés des seconds.

Ont été admis à se retirer sur leur demande : MM. Barut Jean, Berthe, Laurent, Collonge, Corcelle, Gravier, Hollande Dieudonné, Lathoud, Perey, Mme Rey, Vallée Georges, Vellat, Chabert, Michaud et Revil.

Le nombre des décès a atteint le chiffre élevé de douze confrères, dont nous avons à déplorer la perte :

Parmi les membres d'honneur, le docteur André Szerlecki, né le 3 novembre 1847, auteur des *Tables manuscrites de nos 44 Mémoires, de l'origine à 1906*, offertes par M. Metzger, est décédé à Paris le 2 août 1916.

Parmi les membres effectifs, outre MM. Balmain et Lévêque morts pour la France. (Voir leurs éloges funèbres ci-après), M. Boget Auguste, géomètre à Chambéry, premier adjoint de la ville, officier d'Académie et chevalier du Mérite agricole, né à Chambéry en 1846 et décédé dans cette ville le 31 août 1917, collabora en nos Mémoires en qualité de membre reçu en 1885 par des chartes intéressantes pour diverses familles de Savoie et par les dons de plans et extraits des mappes permettant de reconstituer des anciens fiefs et des domaines conventuels aliénés. Ancien adjudant pendant la campagne de 1870, il vit son fils et son gendre se conduire noblement aux armées dans la guerre actuelle et se consacra lui-même au service intérieur de la France par l'accomplissement zélé d'une charge électorale rendue plus assujettissante. Notre confrère, Maire de la ville, a su,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par un discours éloquent prononcé à ses obsèques, rendre un légitime hommage à sa sollicitude pleine de bonté et exprimer les regrets administratifs de sa perte, auxquels nous ajoutons les nôtres pour sa collaboration.

M. Bonnevie, receveur des finances en retraite à Laval (Mayenne), originaire de Tarentaise, avait quitté depuis longtemps la Savoie à laquelle il restait attaché jusqu'à sa mort en 1917.

M. le baron Marc de Buttet du Bourget, né au Bourget le 24 juillet 1850, mourut le 12 août 1914 dans la maison qu'il passa sa vie à orner et embellir.

Descendant de Marc-Claude de Buttet, le grand Savoyard de la pléïade des poètes français du XVI^e^ siècle, rival souvent heureux de Ronsard, il avait de qui tenir, et il ne fut pas indigne de son ascendance.

Soldat, écrivain, artiste, voilà les trois fleurons qu'il ajouta à sa couronne. Ayant passé une grande partie de sa vie dans sa demeure du Bourget, voisine de notre beau lac sur lequel il possédait une concession de droit de pêche d'environ 60 hectares remontant au XIV^e^ siècle, dépendance de l'ancien château des comtes de Savoie dont les ruines lui appartenaient ; c'est là qu'il puisa et développa cet amour de la nature qui, à 20 ans, le fit soldat aux heures tragiques où, comme aujourd'hui, l'ennemi souillait de ses crimes le sol de France.

Il le demeura jusqu'à la veille de cette effrayable guerre que nous vivons, sans avoir eu la satisfaction de défendre encore une fois son pays.

Chef de bataillon au 108^e^ territorial, il eut cependant l'heureuse fortune de former durant de longues années les soldats qui, depuis 1914, illustrent notre Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ecrivain, c'est encore à l'armée surtout qu'il consacre son activité. Dans *Les Alpins* il étudie la guerre de montagne et semble prévoir la gloire immortelle que nos bataillons de chasseurs allèrent, avec le plus pur de leur sang, de l'Yser à l'Isonzo, cueillir sur tous les champs de bataille. (*Les Alpins*, Thonon, 1894, in-8°, orné de 5 planches hors texte.) Les Mémoires de notre Société d'histoire et d'archéologie, dont il fut un fidèle collaborateur, reçurent de lui, depuis son entrée en 1891, deux travaux intéressants pour l'histoire ancienne du Bourget. (Tome XLIV, 1906. *Notes historiques sur les ruines du Bourget* et tome LIV, 1913. *Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget*, avec photogravures.)

Après avoir reçu les conseils d'un maître, il devint artiste : peintre, émailleur, et ce sont les *saisons* qu'il vécut en Savoie qu'il traduit encore avec son habileté, on peut dire de Marc-André de Buttet, et, ce n'est pas là une mince louange, qu'il rechercha toutes les nobles manières d'exprimer l'amour qu'il avait pour son pays. Ami des Arts et de nos Musées, Marc-André de Buttet voulut, quelques années avant sa mort, compléter les dons qu'il avait faits durant sa vie, de concert avec M^me^ de Buttet, née Hennet de Gontel.

Statues, bustes, tableaux, émaux, meubles ornés, témoignent éloquemment dans nos collections du culte que ces deux natures d'élite vouèrent à l'Art et à notre pays.

Chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Mérite agricole, officier de l'Instruction publique, il eut la satisfaction de voir le Gouvernement de la République reconnaître ses mérites, récompenser ses travaux.

M. V.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. LAYMOND Jean-Baptiste, né à Saint-Jean-de-Maurienne en 1852, ancien avoué et ancien conseiller général, récemment admis, mais déjà très affecté par la mort de son fils Paul, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs, tombé glorieusement dans les Vosges, a succombé lui-même au début de cette année.

M. LABULLY, vétérinaire départemental honoraire de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur, revenu à son berceau au grand profit de l'agriculture, et qui n'a pu jouir que de quelques années d'une retraite aspirant à se rendre utile au pays du Guiers.

M. DOMENGE Joseph-Albert, vice-consul d'Espagne, agent consulaire d'Italie, ancien banquier, amateur de peinture épris de goût, décédé à Grenoble en 1917, à l'âge de 82 ans, faisait partie de notre Société depuis 1873. Inhumé à Chambéry sans laisser de postérité.

M. GRENIER Gabriel, professeur au Lycée, premier adjoint au Maire de Chambéry, est décédé dans cette ville en 1916, à l'âge de 53 ans, originaire de l'Isère, il vint débuter dans l'enseignement à Chambéry où il enseigna pendant 28 ans et prit à cœur de démontrer son attachement à sa nouvelle patrie en acceptant, dans des temps difficiles, une charge administrative très absorbante qu'il remplit avec probité, scrupule et méthode. Il avait été admis dans la Société d'Histoire en 1910 et nos Mémoires ont eu l'occasion de signaler, au tome LIII, son intervention heureuse pour la publication du Catalogue du Musée de Chambéry, par M. Jules Carotti, aux frais de la ville en 1911. On lui doit aussi une Notice historique sur le Lycée de Chambéry dans ses transformations successives du premier Collège de 1564 en Ecole centrale, Ecole secondaire communale, Collège royal, Collège national et actuellement Lycée de garçons. (Chambéry, 1913. In-8°.)

Enfin, la désignation actuelle des noms de rues de la ville fut inspirée par ses propositions personnelles.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. GRILLET-TALRICK, auteur dramatique à Paris, venait en Savoie comme villégiature préférée pour le rétablissement de sa santé. Il s'intéressait assez à nos Mémoires pour en avoir demandé la collection complète.

M. GUINARD Auguste-Joseph-Armand-Godefroy était né à Londres le 9 mars 1836, filleul d'Armand Marrast et de Godefroy Cavaignac, d'une famille fixée à Villepreux (Seine-et-Oise) et d'un père représentant de la Seine à l'Assemblée constituante de 1848, lui-même fils d'un ancien député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal.

Son père, faisant partie de l'opposition au régime orléaniste, avait été incarcéré à la suite des événements d'avril 1834, mais il parvint à s'évader et s'installa à Londres en 1835, et c'est ainsi qu'il y naquit et y trouva les parrains ci-dessus nommés. Après l'amnistie de 1839, la famille revint à Villepreux, mais lorsque survinrent les événements de 1848, son père prit une part active au Comité de l'Hôtel de Ville chargé d'organiser le gouvernement républicain. Il emmena avec lui à Paris son fils âgé de douze ans, en lui disant : « Toute ta vie tu te rappelleras ce que tu auras vu ». Parvenu à se faufiler jusqu'à la salle du Comité, il entendit que son père était désigné pour se rendre aux Tuileries organiser la garde nationale et dut rentrer à la maison par les rues en émeute sous la conduite de Félix Pyat. Quelques jours après, son père le fit revenir au palais pour s'en servir de petit commissionnaire de son cabinet installé dans la chambre du roi des Belges, où son lit fut aménagé. Dans la journée, il vivait avec les officiers d'ordonnance et les secrétaires, très choyé parce qu'il leur procurait des billets de sortie.

Son *memento* de famille contient des anecdotes intéressantes sur ce séjour qui dura jusqu'en mai, où son père nommé député de Paris à l'Assemblée nationale et colonel de la légion d'artillerie, dut dégager l'hôtel de ville sous les ordres du général Bedeau.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jeune garçon avait repris la vie de famille : son père ayant été de nouveau arrêté en 1849 pour être détenu à la Conciergerie, il eut souvent occasion de l'y visiter, mais lorsqu'il fut déféré à la Haute-Cour de Versailles, ce fut encore le fils qui avait assisté à la lecture de l'arrêt qui vint en prévenir sa mère.

Le condamné fut interné à Doullens, pendant que son fils entrait à la pension Sardou, où il eut pour répétiteur Victorien Sardou, devenu célèbre comme auteur dramatique. Pendant les vacances, il allait rejoindre son père à Doullens, vivant au réfectoire commun avec lui et les autres détenus, dont Barbès, et couchant dans sa cellule avec interdiction de sortir. La détention ayant cessé d'office en 1851 par ordre du prince-président, son père se retira à Villepreux, abandonnant la politique pour se consacrer à l'éducation de son fils qu'il plaça d'abord à Sainte-Barbe pour l'étude des mathématiques, où il réussit.

Reçu en effet à l'Ecole polytechnique en 1855, il en sortait en 1857, affecté à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Comme élève à ce titre, il fut envoyé en mission temporaire près de l'ingénieur Caillaux à Caen, qui entr'autres leçons, lui enseigna ce principe directeur : *Facere suum officium, taliter qualiter et benedicere de priore,* qu'il traduisait en français : « faire son service à la douce, sans zèle intempestif, mais toujours bien parler de ses chefs. » Il faut croire que cette maxime aurait du bon, car elle réussit fort bien à l'un et à l'autre. On sait, en effet, que l'ingénieur de Caen donna sa démission comme représentant élu à l'Assemblée nationale en 1871, devint ministre des travaux publics de 1874 à 1876, fut élu sénateur en 1876 et nommé ministre des finances en 1877. Elle n'empêche pas, du reste, les autres qualités dont l'élève fit preuve, comme nous le verrons ci-après.

M. Guinard fut désigné comme ingénieur à Chambéry, au moment même de l'annexion, en juillet 1860 et se fixa d'autant plus volontiers en Savoie, qu'il avait épousé, en 1867, une des filles du président de la Cour, M. Girod, originaire de Rumilly.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les événements politiques auxquels il devait être appelé, par atavisme, à participer, contribuèrent aussi à le retenir, après qu'il eût été élu membre de l'Assemblée nationale, le 8 février 1871. Inscrit à la gauche républicaine, il en fit partie jusqu'en 1876, en conservant son poste d'ingénieur à Chambéry, qu'il ne quitta qu'après sa nomination d'ingénieur en chef à Cahors, en 1878, à Bourg la même année, pour revenir à Chambéry en 1880. Veuf en 1888, il fut appelé en 1891 au Conseil des Ponts et Chaussées comme inspecteur général à Paris et nommé, en 1901, directeur de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, où il fut atteint par la retraite en 1906.

Commandeur de la Légion d'honneur et membre du Conseil de l'Ordre, il décéda à Paris le 8 janvier 1916 et fut ramené dans le caveau de famille à Chambéry.

Cette notice ne peut avoir la prétention d'analyser les éminents services que l'ingénieur rendit à la Savoie pendant 28 ans dans les travaux publics, les chemins de fer, les tramways, les routes nationales et départementales, les chemins vicinaux, la navigation, l'endiguement et les colmatages qui reçurent un essor considérable après l'annexion et qui lui valurent les suffrages politiques des habitants auxquels il resta toujours très attaché et qu'il se plaisait à revoir chaque année, attiré en plus par ses descendants qui maintiennent son nom dans notre ville.

Par contre, il convient de rappeler qu'il avait été reçu membre de la Société d'histoire et d'archéologie en 1861, après avoir remis une notice accompagné de dessins sur les objets de l'époque romaine découverts à La Rochette, dans les fouilles de Détrier et consistant en poteries, monnaies, cercueil en plomb contenant la Vénus célèbre conservé au Musée par son heureuse initiative. En 1889, il fit aussi partie du comité chargé de procéder à la reconstruction du portail des Dominicains à l'entrée de Maché, et n'a jamais cessé de s'intéresser à nos Mémoires.

Aussi sa perte provoque, à juste titre, tous nos regrets, que nous tenons à exprimer particulièrement à son fils qui a bien voulu nous communiquer le *memento* manus-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crit et inédit dont nous avons extrait le résumé en ces quelques feuilles.

M. Maret Stéphane, avocat à Belley, né en 1846 dans cette ville, d'une famille qui avait contribué à relever le célèbre collège de Lamartine, où il fit ses humanités. En 1870, un des premiers engagés, il devint lieutenant dans le bataillon d'Angeville et y maintint, par son courage, la bonne renommée des combattants du Bugey.

Installé au barreau de sa ville natale et devenu maire de Nattages, il se distingua autant par son active collaboration aux intérêts communaux que par sa fidélité aux principes qui lui paraissaient devoir être soutenus.

Attaché aux traditions locales, il fut un des fondateurs, élu vice-président de la Société du Bugey historique et littéraire, et laissa passer peu de bulletins sans y écrire des notices aussi littéraires que savamment documentées, dont nous tenons à citer celles qui intéressent la Savoie :

Année 1909. *Traité de Turin du 24 mars 1760*, rectificatif du traité de Lyon du 17 janvier 1601.

Année 1912. *Le Concile d'Epaona* (Yonne) en 517.

Année 1913. *L'Anneau de saint Maurice.*

Survint la grande guerre, alors que la maladie commençait à le miner sourdement : ce fut la Croix-Rouge qui réunit tout ce qui lui restait de forces pour exercer la présidence du comité de Belley ; il s'y concentra en entier, sans autre souci que ce but charitable et patriotique.

Cet excès de zèle contribua à précipiter sa fin attendue dans l'esprit religieux le plus pur et le plus digne d'être imité. Il mourut à Belley le 1er août 1915 et fut inhumé à Nattages, en présence d'un nombreux cortège de parents, d'amis et de concitoyens éplorés.

Son deuil frappait à la fois son fils Paul et MM. Guinard avec lesquels il était allié.

M. le comte Eugène de Roussy de Sales, doyen d'âge de toutes les sociétés savantes de Savoie qui avaient l'honneur de le compter dans leurs rangs.

Né à Annecy le 30 avril 1822, il s'est éteint le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7 mai 1915, dans sa 94e année, au château de Candie, à Chambéry-le-Vieux, chez sa fille Mme la marquise Tredicini de Saint-Séverin, et fut inhumé à Thorens, dans la sépulture de famille.

Elève du Collège de Chambéry, sous-lieutenant aux gardes en 1840 et d'artillerie en 1842, capitaine en 1850 dans l'armée sarde, il y avait conquis deux médailles de la valeur militaire pour actions d'éclat pendant la campagne de 1848-49, et l'un de ses rivaux qui, comme lui nonagénaire, ne lui survécut que quelques années, le général Borson se plaisait à raconter leurs faits d'armes tragiques. Il aurait pu, lui aussi, aspirer par sa naissance et par ses qualités, aux emplois les plus élevés ; mais sa droiture et sa modestie l'exemptaient d'ambition et il préféra, à la gloire et à la renommée, une retraite volontaire à Thorens pour se consacrer à des œuvres d'utilité sociale où s'écoula son activité bienfaisante après 1856. Son père, le marquis Léonard de Roussy avait obtenu, en 1857, d'ajouter pour lui et ses héritiers, le nom et les armes de la famille de Sales, dont sa mère était le dernier rejeton. (Voir *Mémoires de la Société*, tome XXXVIII, page XCI). Il épousa, en 1858, Mlle Renée-Ernestine de Brosses, d'une famille de Bourgogne qui pouvait revendiquer un berceau savoyard et déjà ses concitoyens le prédestinaient à soutenir leurs intérêts politiques et administratifs.

Dans le domaine littéraire qui nous concerne plus particulièrement et grâce au trésor de documents qu'il possédait dans les archives de sa famille, il s'inscrivit, dès 1865, comme collaborateur de la *Revue Savoisienne* publiée par la Société Florimontane et produisit une correspondance du 23 mai 1793 sur l'insurrection de Thônes.

La même année, M. le général Dufour, son ancien camarade, président honoraire de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, et « son excellent ami » obtint de sa gracieuseté, communication d'un manuscrit précieux et inédit qui fut publié dans le tome IX, sous le titre : *Adrianeo*. Récit des cérémonies, tournois et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres réjouissances qui ont eu lieu à Yvrée à l'occasion du baptême du prince Adrien de Savoie (1522), avec introduction et notes du général, en 198 pages.

En 1885, dans le tome XXIII, le Président de la Société Savoisienne Mugnier mit de nouveau à contribution M. le comte de Roussy de Sales pour son important travail sur saint François de Sales et sa correspondance inédite. Il accepta, en effet, de copier intégralement et de lui transmettre les lettres patentes de doctorat du saint et d'en donner la description détaillée.

Enfin, ce fut au château de Sales que notre confrère regretté, François Descostes, put recueillir la plupart des documents inédits qu'il publia en 1895, sous le titre : *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, ouvrage qu'il dédia à M. le comte Eugène de Roussy de Sales, qui continuait dans cette demeure seigneuriale les traditions de foi, d'honneur, de bravoure et de charité et en enchérissait ainsi le patrimoine glorieux par lui-même et par ses enfants et petits-enfants.

Et cependant il ne pouvait prévoir que vingt ans après, cette atmosphère de calme et de sérénité, du vivant même de l'aïeul, son noble foyer serait désemparé par l'appel aux armes où son fils, « dégagé de toute obligation « militaire en raison de son âge, reprendrait du service « pour la durée de la guerre. Officier très brave et d'un « sang-froid remarquable : blessé grièvement à Verdun, « revenu sur le front à peine guéri. »

Puissent nos condoléances respectueuses être bien accueillies par M^me^ la marquise Tredicini de Saint-Séverin qui avait offert son asile filial à son père et par le vaillant capitaine M. le comte François de Roussy de Sales, inscrit au livre d'or de la Savoie !

M^e^ Rumilly, notaire à Yenne, se proposait de poursuivre, dans le Petit-Bugey, l'œuvre intéressante commencée par M. Létanche, quand il fut admis en 1908. Il est mort sans avoir pu réaliser son louable projet.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le docteur Ernest VEYRAT, né à Montmélian, le 20 mars 1850, neveu du poète Jean-Pierre, une de nos illustrations littéraires, faisait ses études médicales à Paris, quand la guerre de 1870 le fit attacher comme sous-aide major aux ambulances de la Croix-Rouge. Installé à Chambéry en 1875, il s'était acquis une juste réputation professionnelle qui n'avait pas voulu se désintéresser du rôle politique où l'avait appelé la liste des républicains de gouvernement sous le ministère Waldeck-Rousseau en le désignant, en 1903, comme maire de Chambéry. Il fut confirmé dans ce titre jusqu'à sa mort survenue le 29 juillet 1914, à la veille du conflit voulu par les Allemands qui ébranla le monde.

Administrateur éclairé, il signala sa gestion par des transformations heureuses, telles que l'établissement du clos Savoiroux, l'allongement des quais de la Leysse, l'augmentation des groupes scolaires et des centres d'instruction. A ce titre en particulier, tout ce qui intéressait le progrès et la culture intellectuelle était bien accueilli par lui et lui doit reconnaissance.

Ancien médecin-chef de l'Hôtel-Dieu, il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, officier du Mérite agricole, officier des Ordres des SS. Maurice et Lazare, médaillé de 1870.

La Société Savoisienne prie Mme Veyrat d'agréer ses respectueuses condoléances.

Bien qu'ils n'aient pas pris part à nos réunions, les décès de deux collaborateurs occasionnels nous ont paru devoir motiver une mention particulière de regrets.

Le 7 mars 1918, mourait à Chambéry, dans sa 55e année, M. Philibert-Joseph Fontanel, adjoint technique principal des Ponts et Chaussées, bien connu comme dessinateur cartographe, de nombreuses planches, au trait ou en couleurs, publiées dans les Mémoires de notre Société, dans les travaux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Académie de Savoie, de la Société d'Histoire naturelle et dans les Guides de Savoie.

On lui doit entre œuvres remarquées :

Le plan d'Aix-les-Bains et ses environs. Carte en couleur avec courbes au 20.000e, grand in-fo publié par la ville d'Aix au profit de ses hôtes.

Aix-les-Bains-Mont-Revard-Dent du Nivolet. Carte dressée par MM. Gotteland et H. Dolin, au 20.000e. In-fo en couleur avec courbes de 10 mètres en altitude.

Carte géobotanique de la Savoie, d'après M. Perrier de la Bâthie.

Mémoires de l'Académie de Savoie, 1917.

Nouveau plan de la ville de Chambéry, mis à jour en 1914.

Son talent de copiste s'étendait à la reproduction de textes imprimés, et la Bibliothèque municipale de Chambéry en contient des échantillons aux manuscrits pouvant rivaliser avec ceux du prisonnier de Miolans, le célèbre Lavini.

Ajoutons que son œuvre la plus belle a été de laisser à la France trois fils aux armées qui ont bravement soutenu l'héroïque réputation des Savoyards contre l'agression des barbares, destructeurs de tous les arts.

La grande presse du Midi a signalé la mort soudaine et prématurée, le 24 janvier 1917, à Amélie-les-Bains, où il avait dû chercher repos à son surmenage, d'un ingénieur éminent, administrateur délégué de la Compagnie des Produits chimiques d'Alais et de la Camargue, Adrien Badin, bien connu en Savoie par ses fréquentes visites aux usines de Calypso, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Chedde, dont il était l'âme vivante et par son introduction de la fabrica-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion qui a valu à notre pays le titre historique de vallée de l'aluminium.

Ses obsèques célébrées à Salindres le 28 janvier 1917, en présence d'un délégué du sous-secrétaire d'Etat des fabrications de guerre, donnèrent lieu à des discours témoignant de l'importance de sa perte.

Nous extrayons un court résumé de celui de son successeur et ami, M. Boyoud, bien connu aussi en Savoie, qui a su dépeindre les étapes de la brillante, mais trop courte carrière de ce Savoyard devenu illustre en France et à l'étranger.

Né à Modane, le 31 décembre 1872, d'un père forain, mais d'une mère de la famille Girod, originaire d'Aiguebelle, Adrien Badin était à peine sorti de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, en 1893, qu'il fut chargé de professer à Alais le cours d'exploitation et de mécanique à l'Ecole des Maîtres Mineurs de cette ville et se fit remarquer par les administrateurs des Minières et en particulier par M. Péchiney. Celui-ci se l'attacha comme ingénieur en 1900 et le mit au courant du nouveau procédé de fabrication électrolytique de l'aluminium qui venait d'être appliqué en Savoie, pour remplacer le procédé de Sainte-Claire-Deville qui avait créé à Salindres le premier aluminium industriel.

Nommé successivement ingénieur principal, sous-directeur, il remplaçait en 1907 M. Péchiney comme directeur général, titre qu'il conserva jusqu'en 1914 pour entrer au conseil comme administrateur délégué. Il avait su discerner, à cette époque où l'aluminium était encore une curiosité scientifique, l'avenir immense, en temps de paix et surtout en temps de guerre, de cette industrie, et avoir l'audace, qui était dans sa nature, d'engager résolument la Compagnie dans cette voie.

A la seule usine de Calypso, pourvue en 1902 d'une chute de 150 mètres et d'une force de 2.500 chevaux, agrandie en 1905, il sut en adjoindre neuf autres qui dis-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

posent aujourd'hui de plus de cent mille chevaux et figurent parmi les plus importantes productions d'aluminium du monde.

Parallèlement, il développait à Salindres la fabrication d'alumine, en constituant un patrimoine de bauxites, assurant pour de longues années en terre française cette matière première indispensable.

Quand survint, en 1914, l'agression préméditée du peuple de proie, M. Badin apporta au gouvernement son entier concours pour procurer à la Défense Nationale ce qui lui était nécessaire. On lui demanda d'entreprendre la fabrication de l'acide picrique, entreprise difficile pour la Compagnie, a dit le général Barral, parce que, jusque là, elle n'avait pas abordé les fabrications organiques. Sans la moindre hésitation et malgré les difficultés du programme, il sut mettre en marche deux fabrications nouvelles qui contribuèrent promptement, pour une part importante, à nos approvisionnements en explosifs. Ce fut cette dépense d'activité qui hâta sa maladie et sa mort et qui enleva aux fabrications de guerre un de ses collaborateurs les plus anciens et les plus importants.

Comme membre de la Commission monétaire, il avait fait préparer des essais d'aluminium, qu'il serait intéressant de réunir pour nos collections numismatiques.

Une des principales usines de ce métal créées en Amérique a reçu le nom de Badin, en hommage à son impulsion jusque dans le Nouveau-Monde où il sut accélérer son lancement économique.

Ce fut grâce à lui que notre Société d'histoire et d'archéologie, désireuse de seconder le Comité qui avait pris à tâche la restauration de la croix du Nivolet, achevée en 1911, obtint de sa libéralité, inspirée par son patriotisme d'origine, le don gratuit des plaques d'aluminium devant servir de revêtement au béton armé. Il a été rendu compte dans le tome LIII des *Mémoires*, pages 422-24, où nous avons célébré cette nouvelle parure rayonnante de la croix qui préside aux vallées de sa récente fabrication. Aujourd'hui, il nous paraît juste

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'évoquer une lueur de son reflet bien due à la carrière brillante par elle-même et trop vite éteinte de son donateur, qui avait illuminé la contrée de son berceau par des gestes que l'histoire de l'industrie retiendra.

Le Bureau de la Société, en voie de reconstitution par suite des circonstances, a perdu, le 30 mai 1918, son trésorier, M. Jean Perrier, adjoint au Maire de Chambéry, administrateur des Hospices civils, juge au Tribunal de commerce, qui a tenu jusqu'à la dernière limite à s'intéresser à l'avenir de notre Société par un don de 500 francs.

M. J. Perrier était né au Pont-de-Beauvoisin (Savoie) en 1859, mais il habitait Chambéry depuis plusieurs années, où il avait su créer dans l'Administration de la finance et dans l'Assistance publique, un rôle actif des plus agissant par ses qualités d'ordre et d'intelligence animées d'un généreux dévouement.

Non content d'avoir offert à la défense du pays un brave artilleur devenu aspirant, il s'était attaché depuis quatre ans à la direction d'un hôpital qui vit défiler tant de blessés guéris et réconfortés par son soutien.

Ses obsèques imposantes par l'assistance de tous les rangs et par les discours auxquels elles donnèrent lieu, ont revêtu, pour lui et pour les siens, les témoignages du regret universel auquel la Société d'histoire et d'archéologie avait apporté et renouvelle toute sa participation.

Un successeur lui sera prochainement désigné.

Sur ses instances réitérées, M. le Secrétaire général Simond a remis son titre et ses fonctions à M. Fontaine Etienne, directeur d'école en retraite, désigné pour lui succéder.

A défaut de M. le Président Michel, retraité comme Directeur honoraire de l'Ecole préparatoire et dont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'état de santé ne lui permet pas, en ce moment, une active collaboration, M. Jules Cochon, Vice-Président, a consenti à le suppléer pour l'administration, la trésorerie et la mise en œuvre du présent volume.

L'état actuel de nos finances est le suivant :

Actif. — Les fonds en caisse s'élèvent actuellement à 6.200 fr., non compris quatre obligations de la ville de Chambéry et le montant des cotisations de 1917 et 1918 qui restent à recouvrer en partie avec celles des mobilisés en suspens depuis 1914.

Passif. — Deux volumes sont à prévoir, dont le tome LVIII, à livrer en 1919, et le tome LIX, commencé pour paraître en 1920. Le prix de revient en sera certainement augmenté.

La Société a inscrit comme nouveaux membres à partir de 1918 :

MM. Chabord Joseph-Marie, propriétaire à Chambéry.
Dardel Marius, libraire à Chambéry.
Fontaine Etienne, directeur d'école en retraite à Chambéry.
L'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres à Chambéry.
L'abbé Bergeret-Jeannet J.-Louis, à Cléry, par Frontenex.
Germain, instituteur à l'Ecole préparatoire supérieure à Chambéry.
Edgar Marcuse, 81, boulevard Haussmann, à Paris, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, etc., aurait dû figurer comme membre à dater de 1916.

Elle a admis aussi au nombre des Sociétés correspondantes :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Bibliothèque du Grand-Séminaire, à Chambéry ;
La Bibliothèque populaire à Chambéry ;
Marseille. La Société Archéologique de Provence.

Ouvrages reçus :

Commandant d'ANDRÉ, *Les Héros du bois d'Ailly*, 1915.

Envoi du commandant Boyer-Ressès, dont le fils, digne émule de son père, fut un des plus ardents défenseurs. Lieutenant refoulé pendant trois jours et encerclé de toutes parts avec les débris de sa section, il résista jusqu'au dernier moment. Cité à l'ordre de l'armée et promu capitaine le 31 décembre 1916.

BURLET (chanoine). *Le Culte de Dieu, de la Sainte-Vierge et des Saints en Savoie*, avant la Révolution. Tirage à part des *Documents de l'Académie de Savoie*. Chambéry, 1916, in-8°. Envoi d'auteur.

L'Effort économique de la France, pendant deux ans et demie de guerre. (Bureau d'études de l'*Information diplomatique*). Paris : Berger-Levrault, 1917.
L'Effort agricole et l'Effort industriel ont été traités par M. Van Gennep.

Académie Salésienne, à titre d'échange : tomes V, XVII, XXII, XXX, XXXI et XXXVII, contre les tomes XII, XIII et XIV, de la Société d'Histoire.

TOUTAIN (J.). *Pro-Alésia*. Revue gallo-romaine. Paris, E. Leroux, 1916. Don de l'auteur.

MIQUET François. *Savoyards décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914*. Annecy, Abry, 1917, in-8°. Offert par l'auteur.

VAN GENNEP (A). *Jean d'Espagne. Les étapes de son culte en Savoie*. Extrait de la *Revue de l'Histoire des religions*. Paris. E. Leroux, 1916, in-8°. Hommage de l'auteur.

Sommaire des Procès entre Mre C. N. J. Milliet d'Arvillard et Mre C. J. J. Millet de Faverges et Mre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

***Costa de Beauregard*, *défendeurs*.** Chambéry, Gorrin, petit in-f°. Don de M. Cochon.

COUTIL Léon. ***Recueil de ses travaux sur les époques Gallo-Romaines, Franques et Normandes, en Normandie,*** contenus en 4 vol., reliés, in-8°. Offert par l'auteur, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, en hommage des richesses archéologiques réunies dans notre Musée savoyard. A été nommé, en 1916, membre honoraire de la Société d'Histoire et d'Archéologie, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).

F. MARULLAZ (abbé). ***Le Baron Marullaz, général de division.*** (2e édition, illustrée et augmentée.) Préface de M. Henri Bordeaux. Paris, Jouve et Cie, in-18. s. d.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Echange du n° 88 de son bulletin qui manquait, avec le n° 89, reçu en double, année 1876.

M. FALCOZ. Envoi d'un exemplaire de sa brochure : ***Le lac d'Aiguebelette et ses deux îles. Légende en vers,*** par l'abbé Brachet. Chambéry, 1917.

M. MANECY. ***L'Homme au masque de fer, c'est .... Molière.*** Aix-les-Bains, 1893, in-12.

M. LUMBROSO (Alberto). Plaquettes diverses de ses œuvres : ***Ai tempi di Napoleone***, Genova, 1913.

Marie LUMBROSO, née TODROS ; 1847-1914 : ***Lettres d'une disparue.*** Nouv. édit., 1915.

Miscellanea Napoleonica. Roma, 1899.

A LUMBROSO et LUCIUS APPUNTI STENDHALIANI, ***Saluzzo,*** 1903.

DAL RENAN. ***A. Thiers et A. Taine.*** Roma, 1906.

Il Congresso storico Napoleonice, di Alessandria, per il centenario di Marengo. Roma, 1899.

Donne e amore cinquecento. Roma, 1906.

MONTMASSON (abbé). ***L'Ame de la France.*** Poème philosophique. Chambéry, 1917.

BERTIN, COCHON et GRANGE. ***Concours de peinture de***

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fondation Guy, en 1915. Rapport du Jury. Chambéry, 1917.

Procès relatif à l'hoirie du Marquis de Chaffardon (Joseph-Louis) d'Oncieu, entre sa veuve Madeleine Milliet d'Arvillars et son fils Guillaume-Joseph d'Oncieu, marquis de la Bâtie. Chambéry, Gorrin, 1786, petit in-f°. Don de M. Cochon.

F. Raisin, Président de l'Ordre des Avocats de Genève. *Rapport présidentiel, au nom du Conseil de l'Ordre, à l'Assemblée générale du 21 décembre 1914*. Genève, 1914. Envoi de l'auteur.

Mémoire pour Mme la comtesse de la Prunarède, duchesse de Fleury (1855). Autographie, petit in-f°. Don de M. Cochon.

Antony Dessaix. *Le Parterre* : Journal du théâtre de Chambéry, 58 numéros, in-4°, reliés. Chambéry, Ménard, 1884-85. Don de M. Cochon.

Poensin-Ducrest, professeur à Paris, mort accidentellement en 1915. Manuscrit sur l'imprimerie en Savoie, du XVe au XVIe siècle. Savoyards imprimeurs en Espagne.

J. Cochon. *La chapelle du Saint-Suaire à Chambéry*. Envoi de l'auteur.

Recueil complet des édits, lettres-patentes, manifestes et ordonnances, actes du gouvernement, de 1814 à 1860, reliés en 28 volumes, petit in-8°. Offert par M. Cochon, comme matériaux nécessaires à l'étude de la vie administrative et judiciaire de Savoie, pendant 47 ans.

F. Molin. *Souvenir de la persécution subie pendant la révolution du Clergé en Maurienne*. Chambéry, 1868, in-12. Offert par M. Manecy.

Envoi de M. E. Coüard, au nom de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise. *A la mémoire de J.-F. Ducis*, 1816-1917.

Versailles a vu naître et mourir Ducis, qui a conservé dans cette ville un souvenir très respecté, dont le centenaire a donné lieu à une pieuse manifestation de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Société des sciences morales des lettres et des arts, sous l'heureuse inspiration de son Président M. E. Coüard. Après une conférence très documentée sur sa vie et son œuvre, la Société a effectué le pèlerinage des maisons où notre poète savoyard, par son origine familiale, naquit, vécut et mourut en 1816.

Quelques doutes s'étant élevés sur les causes de son retour à Versailles en quittant Paris et sur la désignation des immeubles, M. J. Cochon, possesseur des lettres autographes écrites par Ducis à son neveu, ancien administrateur des Forêts, lettres munies de leurs adresses qui y faisaient corps avant l'adoption des enveloppes détachées, s'est empressé d'en transmettre le détail authentique. De ces lettres, il résulte que Ducis, de l'Académie française jusqu'en 1793 et membre de l'Institut national de 1793 ensuite, séjourna à Paris jusqu'en 1792, puis à Marly et à Versailles, de 1793 à 1795, où il revint à Paris, qu'il quitta définitivement vers 1808 pour la rue des Bourdonnois à Versailles, rue qui jouit encore aujourd'hui du calme que certains reprochent à cette ville.

« Je vois, écrivait-il en 1809, des fenêtres de mon « hermitage, les bois qui couronnent les hauteurs de « Satory. Les pieds agiles me manquent pour les visiter, « mais je les atteints par mes yeux et mon imagination se « promène sous leurs ombrages. »

Cette communication a été assez appréciée, pour être un nouveau lien entre la Savoie et Versailles.

E. Chabert, avocat. *Mémoire pour Mme veuve Joseph B. de Saint-Pierre-d'Albigny, demanderesse, contre autres dames B. sœurs de M. Adolphe Bertet.* Chambéry, Ménard, 1876, in-8° de 54 pages. Au sujet de son testament olographe du 29 juin 1871. Don de M. Cochon.

Me Ernest Chabert est décédé à Chambéry le 22 janvier 1917 et M. Adolphe Bertet, mort à Saint-Pierre-d'Albigny, en 1875, s'était fait connaître en littérature par trois œuvres bizarres et originales :

La Savoie dans la balance politique de l'Europe. Grenoble, 1860, in-8°, ensuite de l'ordre à lui donné par Napoléon Ier, dans une vision.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Apocalypse du bienheureux Jean, apôtre surnommé le théologien, dévoilée, contenant l'accord de la foi et de la raison par l'explication, mise à la portée de tout le monde, des mystères du royaume de Dieu. Lagny, in-8° de 367 pages, 1861.

Le Papisme et la civilisation au tribunal de l'Evangile éternel, par le Paysan de Saint-Pierre. Chambéry, 1870, 2 vol. in-8°.

Ces trois ouvrages écrits par un Savoyard n'ont été l'objet d'aucune critique littéraire dans les bibliographies de la Savoie ; mais ce furent les arrêts de la jurisprudence qui s'acquittèrent de cette exégèse aux trois degrés conformes du Tribunal civil, de la Cour d'appel de Chambéry et de la Cour de Cassation, contrairement au Mémoire intéressant à consulter sur les reproches détaillés d'insanité d'esprit opposés au testateur.

Le Tribunal, considérant sur le moyen tiré d'insanité d'esprit, que des faits allégués par la défenderesse et confirmés par les pièces et documents versés au procès, il résulte clairement que la monomanie d'A. Bertet n'avait trait qu'aux choses touchant la religion, et avait laissé subsister à son entier la lucidité de son intelligence, la rectitude de son jugement et sa libre volonté pour tout ce qui se rattache aux autres choses de la vie et spécialement à l'administration et à la disposition de ses biens, déclare la dame Bertet mal fondée dans sa demande de nullité de testament... (15 mars 1876).

La Cour d'appel, quant à l'insanité d'esprit : attendu que le testament d'A. Bertet, s'il est loin, dans son préambule, d'être une œuvre de sagesse et de jugement, ne contient rien dans la disposition de ses avoirs qui puisse dénoter la folie ; que les articulations de l'appelante, le préambule du testament, les livres et autres écrits de Bertet indiquent un homme qui s'est livré à toutes les aberrations des sciences occultes, qui en a fait l'objet de ses études et de ses pensées et qu'elles ont entraîné à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes les divagations les plus absurdes et les plus malsaines ; mais que ce côté spéculatif de l'intelligence n'est pas celui que la loi civile prend pour base de la capacité qu'elle exige de l'homme pour la direction et la disposition de ses avoirs ; que la capacité civile, dont le Code a entendu parler, a pour objet la vie commune et pratique et exige une intelligence et une volonté relatives à cet objet ; que sous ce rapport A. Bertet n'avait rien qui le distinguat de l'ordinaire ; que possesseur d'une fortune considérable, il administrait, de l'aveu de toutes les parties, avec soin et intelligence, qu'inscrit au Barreau jusqu'en 1874, il fut désigné par le Conseil de l'ordre pour faire partie du bureau de l'assistance judiciaire, etc. ; par ces motifs, confirme... (9 août 1876).

La Cour de Cassation :

Attendu qu'il appartient exclusivement aux juges du fond d'apprécier si, au moment où il a disposé le testateur était sain d'esprit et si le testament, par lui fait, est l'œuvre d'une volonté raisonnable et libre : attendu que l'arrêt attaqué déclare que, si Bertet s'est adonné à l'étude des sciences occultes qui l'ont entraîné à des divagations absurdes et malsaines, aucun trouble n'a jamais atteint ses facultés intellectuelles dans l'ordre des faits de la vie civile et pratique... attendu que ces déclarations, qui échappent au contrôle de la Cour de Cassation justifient la décision par laquelle la Cour de Chambéry a validé le testament, rejette... (6 août 1877).

Rapporté dans la jurisprudence de Dalloz, année 1878, pages 163-164. Il nous a paru que ce cas pouvait se rattacher aux 267 articles de l'*Essai bibliographique sur la littérature excentrique*, par G. Brunet, en 3 catégories : les excentriques, les visionnaires, les fous, heureusement rares en Savoie. Dans cette liste, on ne relève que le nom de Bernard Bluet d'Arbères, comte de Permission, originaire du pays de Gex, que M. d'Arcollières a remémoré fort à propos

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la *Revue Savoisienne* en 1913, au sujet du baron de Brandis, disgrâcié par la prise de Montmélian en 1600.

Raoul Montandon. *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques. France I, Bourgogne, Dauphiné, Savoie-Genève. Lyon et Paris*, 1917 ; in-8° de 598 pages.

Acquis par souscription à 20 fr. le volume :

La Savoie (département) occupe les pages 407 à 426 et la Haute-Savoie les pages 427 à 445, et comprennent les numéros 7.221 à 7.571 (S.), 7.572 à 7.898 (H. S.), en additions les pages 510 à 515 et numéros 8.658 à 8.710.

Cette œuvre méritoire et imposante nous parvenant tardivement pour le tome LVIII en impression, nous devons nous borner à son examen sommaire.

Félicitons d'abord l'auteur de sa dédicace patriotique. « A la mémoire des archéologues français tombés pour « la défense de l'Honneur, du Droit et de la Justice. »

Omissions signalées : 7.245 *bis*. Billiet (Mgr), *Lettre au sujet des tombeaux et des monuments découverts en 1827 près du col de la Madeleine en Maurienne*, suivie d'une note du secrétaire perpétuel, *Mémoires Académie Savoie*, tome III, 1822, pages 234-245. D.

7.256 *bis*. Borrel E.-L. *Stations ceutrones du diocèse de Tarentaise, château Saint-Jacques. Cong. des Soc. Sav.*, 1.881. Chambéry, p. 485. C.

7.286. Costa de Beauregard. *Les sépultures de Saint-Jean de Belleville*, ajouter 8 planches lithog.

7.288. Costa de Beauregard. *Habitations lacustres du lac du Bourget*, ajouter. Tirage à part, Paris, Leclère in-4°, 24 pages avec gravures.

7.290. Costa de Beauregard. *Bronzes antiques de Saint-Jean-de-la-Porte*, ajouter le prénom Olivier et supprimer la avant Saint-Jean.

7.326. Ducis (abbé). *Les Alpes entre le Léman et le Mont Genèvre*, comprennent particulièrement le massif du Mont-Blanc et s'étendent sur les arrondissements de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thonon, Bonneville, Moûtiers et Saint-Jean-de-Maurienne, n'y ont qu'une faible part. L'article serait mieux placé en Haute-Savoie.

7.327. Ducis. B. 47, 142 (Voir 7.333).

7.328. id. B. 148, C. 57, 172.

7.333. id. B. 47, 142, 148.

7.338. Duplan, pages 4 à 41 et 50 à 51.

7.344. Ferrand. C. 162, D. 101.

7.352. Fivel, le numéro fait double emploi avec le suivant pour Fréterive. Artemart près Culoz n'est pas en Savoie, mais il est dans l'Ain.

7.353. Fivel. Lire pages 47 à 53 (ch. rom.).

7.354 *bis*. Fivel Th. *L'Ocellum de César* (Aussois en Maurienne) *Cong. des Soc. sav. savois*. Saint-Jean-de-Maurienne, 1878, page 27. D.

7.354 *ter*. Fivel Th. *L'Alesia de César. Cong. des soc sav. savois*. Moûtiers, 1881, p. 39. B.

7.373. Lenormant Fr., ajouter 1 planche. Tirage à part 7 pages et 1 pl., v. 7.477.

7.377. Loche, lire *Lémenc* et ajouter 1 pl.

7.378. id. ajouter 1 pl. Il y a un tirage à part, 7 pages et 1 pl.

7.379. Loche, ajouter 2 pl. et 1 tableau. Il y a un tirage à part.

7.426. Oncieu (César d'), ajouter un album de 5 pl. en couleurs, petit in-f°.

7.430 *bis*. Pepin J. Communication sur sa découverte à Gilly d'un cèppe portant une inscription romaine. *Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.*, tome XXIII, pages 36 et 42. A.

7.436. Lire *Margéria*. B.

7.440 *bis*. Perrin A. *Découverte d'une tombe romaine à Bassens*. *Mém. Acad. Savoie*, 3° S., tome XI, 1886, page 28.

7.437. Perrin A. Il existe un tirage à part. Paris et Chambéry, 1870, 38 pages in-8° et atlas in-4° de 20 pl.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7.444. PERRIN A., Ajouter après Bassens, Saint-Alban et Sainte-Hélène-des-Millières. A. et B.

7.456 *bis*. PILLET Louis. *Note sur les publicains romains établis à Albertville. Cong. des Soc. sav. savois.* Albertville, 1883, page 155. A.

7.473. RABUT Fr. Inscriptions à Saint-Pierre (au lieu de Jean) et ajouter Saint-Jeoire, 1 pl., page 58.

7.477. RABUT (Laurent), ajouter une planche double. Il y a un tirage à part à 40 exemplaires, 7 pages in-8° et la planche. V. 7.373.

7.478. RABUT Laurent. *Habitations lacustres*. Premier mémoire, pages 77 à 145 in-8° avec album in-f° de 16 pl. Tirage à part de 100 exemplaires, 73 pages et même album.

Deuxième mémoire, imprimé en 1869, 64 pages in-8° et album de 17 pl. in-f° bien qu'il porte la date 1868.

7.486. RABUT (L.). Après Sabaudia, ajouter tome I, avec planches, pages 65 à 71, 97 à 102, 129 à 137, 160 à 164, 209 à 213, 278 à 284. Planches I à IV, pages 383 à 384.

7.486 *bis*. RABUT Laurent. *Tombeau de Julia Vera. Cong. des Soc. sav. savois.*, Aix-les-Bains, 1882, page 235. B.

7.487 *bis*. RABUT Laurent. *Découvertes d'antiquités romaines à Aix-les Bains, à la Fin.* Inscription et stèles, vases, ampoules, etc. *Mém. Soc. Savois. d'hist. et d'arch.* Tome XXXIII, pages 16 à 19. B.

7.488 *bis*. RABUT Laurent. Communication sur la découverte de monnaies romaines à Avressieux. *Mém. Soc. Sav. d'hist. et d'arch.* Tome XXXII, pages 38 à 40. B.

7.515 *bis*. SCHAUDEL Louis. *Les roches à cupules et à grav. préhist. de la Savoie. La pierre de Chantelouve* (Lans-le-Villard) *Cong. préhist. Fr.* Périgueux, 1905, pages 1 à 7. D.

7.516. SCHAUDEL. Supprimer préhistoriques.

7.539 *bis*. VEYRAT François. Communication sur ses découvertes à Grésy-sur-Isère, d'objets en bronze d'une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

haute antiquité. *Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.* Tome XXIII, page 22. A.

7.544. VUILLERMET. *Cong. Soc. Sav.*, ajouter Chambéry.

7.561 *bis*. KILIAN et REVIL. *Hist. de la vallée de l'Arc à l'époque pléistocène*. C. R. *Acad. des Sc.* 15 janvier 1917. D.

7.564. MOUGIN. Le glacier de Tête-Rousse est en Haute-Savoie. B.

7.564 *bis*. MOUGIN P. *Etudes glaciologiques*. Programme pour l'étude d'un grand glacier Haute-Maurienne et Tarentaise. Ministère de l'agriculture. Tome II, 1910, et III, 1912, avec planches in-8°. D. et C.

A ajouter :

LULLIN C.-F. *Notice sur la découverte d'un lieu d'ancienne sépulture rière la commune de Drumettaz-Clarafond, canton d'Aix-Chambéry*, 1809, 20 pages in-8°. B.

RAYMOND G.-M. *Tombes de Drumettaz*, Mag. encycl. sept. 1811, in-8°.

PILLET Louis. *Description géol. des environs d'Aix en Savoie. Mém. Acad. Sav.* 2e série, tome III, 1859, pages 1 à 118. B.

PILLET Louis. *Ossements fossiles trouvés en Savoie de 1850 à 1862. Mém. Acad. Sav.*, 2e série, tome V, 1862, page 207.

PILLET Louis. *Deser. géol. des environs de Chambéry. Mém. Acad. Sav.* 2e série, tome VIII, 1866, page 159. B.

Société géologique de France. Réunion extraordinaire à Chambéry en 1844.

Communication sur les blocs erratiques par MM. Rendu, Agassiz, Billiet, Guyot, Favre, Chamousset, pages 31 et suivantes.

Numéros 7.957, 7.958 et 7.959 sur le massif des Bauges classé à tort dans la Haute-Savoie.

Index chronolog., ajouter 1809, 1811, 1844.

Index géog. Supprimer : Artemart, Tête-Rousse, Saint-Jean-d'Albigny et Casuria.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ajouter : Aussois, Bauges, Grésy-sur-Isère, Ocellum, Saint-Sigismond, Sainte-Hélène-des-Millières, Saint-Jacques, Vallée de l'Arc.

Rectifier : Crusille (La) ; Margeria, Lémenc.

Haute-Savoie :

7.655 *bis*. Ducis (abbé). ***Les Pœni d'Afrique et les Alpes Pœnines.*** Annibal en Chablais et en Valais. ***Cong. des Soc. sav. sav.*** Thonon, 1886, page 183.

7.768 *bis*. Perrin A. ***Les monuments mégalithiques des Houches. Mém. Acad. Sav.*** 3e série, tome X, 1885, page 47. B.

Mougin P. ***Etudes glaciologiques. Massif du Mont-Blanc-Min de l'Agric.***, tome II, 1910, et tome III, 1912, in-8° avec planches.

Rendu (chanoine). ***Théorie des glaciers de la Savoie (Mont-Blanc). Mém. Acad. Sav.*** Tome X, 1841, page 39 à 158, 1 pl. B.

Index chronologique, ajouter : 1916.

Index géog., ajouter: Houches (Les); Tête-Rousse, 7.564.

Supprimer : Bauges (Les), 7.957, 7.958 et 7.959.

Nota. **Pour l'indication de la région ou la cote topog., les lettres désignant les arrondissements auraient été utilement indiquées en tête de chaque département avec leur désignation.**

A la table générale des noms d'auteur, ajouter Billiet, Lullin C.-F., Pépin J., Raymond G.-M., Veyrat F., Rendu (chanoine).

A l'index général géographique, ajouter : Aussois, Grésy-sur-Isère, Ocellum, Saint-Sigismond, Sainte-Hélène-des-Millières, Houches (Les).

A la table des matières, ajouter Publicains, et après Sous-Préfet : romain. Julia vera.

A la mémoire de Joseph Déchelette

Sur la requête du Comité fondé à Paris pour hommage à Joseph Déchelette, l'éminent archéologue,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mort glorieusement pour la France, présentée par le trésorier, notre confrère le Comte O. Costa de Beauregard, la Société d'Histoire a recueilli, parmi ses membres, la somme de vingt francs, en souscription desquels elle a reçu deux exemplaires d'une plaquette en bronze à l'effigie du glorieux savant.

Ces deux pièces réunies dans un écrin qui présente en regard la face et le revers, permettent de les saisir d'un seul coup d'œil.

La première offre l'effigie en médaillon signé Henry Nocq, avec la légende gravée en relief :

JOSEPH
DECHELETTE
MDCCCLXII
MCMXIV.

La seconde reproduit la devise ou l'Insignia latine :

En haut : GALLIÆ RELIQUIAS
ILLUSTRAVIT.

En bas : PRO GALLIAMILES
CECIDIT.

Entre les deux, l'âme est formée d'une couronne de chêne, traversée en sautoir d'un glaive gaulois et d'une épée contemporaine rattachés par une banderole.

On a substitué heureusement le chêne au laurier que le projet avait emprunté à un monument d'Arles, sous Auguste victorieux. Dans la guerre en cours, au laurier triomphant convenait mieux le chêne gaulois et indéfectible.

Les Amis du Mont Saint-Michel

Il s'est constitué à Paris, en 1916, sous la présidence de M. Léon Bérard, ancien sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, l'Association des Amis du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mont Saint-Michel, qui statutairement doit, par tous les moyens en son pouvoir, défendre la merveille de l'Occident, en faveur de la suppression des digues, seul moyen d'assurer l'insularité du Mont, contre un projet mis à l'enquête qui laisserait l'ensablement continuer son œuvre néfaste et ne répondrait pas au désir de préservation. Il s'est adressé aux Sociétés savantes et artistiques pour recueillir le plus grand nombre d'adhésions en faveur d'un projet contraire exposé dans un programme accompagné de plans schématiques et vues d'ensemble.

Après examen des membres auxquels ce programme a pu être communiqué en novembre 1916, il a obtenu, sur la feuille d'adhésion transmise le 10 novembre 1916, les signatures de MM. Michel, Cochon, Bertin, Perouse, Lathoud, Pavèse, Perrier, Simond et Mars-Vallet.

Nous suivrons avec intérêt sa réalisation.

Enquêtes sur les Sociétés savantes

Nous avons reçu, en décembre 1917 et janvier 1918, deux demandes du Comité Franco-Polonais de Paris, en vue de la future organisation des Sociétés savantes en Pologne reconstituée, et d'un groupe de collaborateurs se proposant de publier un ouvrage sur les moyens dont dispose le travailleur intellectuel en France, tendant l'une et l'autre à obtenir une notice sur notre Société.

Il a été fourni à chacun de ces comités un règlement de la Société et le sommaire des travaux publiés qui répondaient à leurs intentions et qui sont de nature à en propager le renom, à la date du 15 octobre 1917 et 1er février 1918, et des remerciements très courtois nous sont parvenus.

En raison des emprunts faits aux Archives de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre par M. Cochon, pour l'histoire du général Songeon publiée dans le tome LV, un exemplaire du tirage à part a été adressé à l'Etat-Major de l'armée, Section historique, envoi auquel il a été répondu :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la « vie du général Songeon qui sera classée à la biblio- « thèque du Ministère où il pourra être consulté avec « beaucoup d'intérêt.

« *Le Chef de la Section historique.* »

Sur la demande de Mgr Piccard, et avec l'assentiment de M. Michel, auteur du Mémoire publié, nous insérons la lettre suivante datée de Thonon, le 15 avril 1917 :

Qu'une courte observation nous soit permise sur votre étude : *La Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire*, parue dans le tome LVII *des Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* (1916).

Vous avez décrit l'Institut de la Compagnie de Jésus, rapporté les circonstances de l'établissement des Jésuites en France et à Paris, résumé leurs querelles fameuses avec le *Parlement* et *l'Université*, caractérisé les tendances intellectuelles de l'enseignement de leurs collèges sous l'*Ancien Régime*, bref, abordé et résolu un nombre considérable de questions singulièrement graves et complexes... en adoptant comme irrécusable, comme incontestée la version des faits (ou leur interprétation) proposée par les adversaires les plus notoires de la Compagnie de Jésus, tels notamment qu'Etienne Pasquier.

Cette méthode surprendra tout lecteur averti ; elle s'écarte étrangement des règles élémentaires de la critique historique. Nous n'avons aucunement l'intention, pour notre modeste part, de rédiger les gros volumes que réclamerait la discussion sérieuse des problèmes que vous avez soulevés. Mais nous croyons correct de signaler certains ouvrages de réelle valeur, parus depuis peu

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'années, que vous semblez ignorer profondément et qui traitent des mêmes questions historiques sous un tout autre jour, en apportant beaucoup d'éléments d'appréciation dont ne manqueront pas de profiter, le cas échéant, les lecteurs érudits des *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne*. Nous nous excusons de la sécheresse volontaire de cette énumération :

Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des Origines à la Suppression, par le R. P. Fouqueray, tome Ier, 1834-1875. Tome II, 1575-1604. Paris, Piccard 1911 et 1913, in-8°.

L'Education morale dans les Collèges de la Compagnie de Jésus en France, sous l'Ancien Régime, par l'abbé André Shimberg. Paris, Champion, 1913, in-8°.

Un Collège de Jésuites au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le Collège Henri IV de la Flèche, par le R. P. de Rochemonteix. Le Mans, 1889, 4 volumes, in-8°.

Les Jésuites et leurs Œuvres à Avignon, par le R. P. Marcel Chossat. Avignon, 1896, in-8°.

Un professeur d'Ancien Régime : le P. Charles Porée (le maître de Voltaire au collège Louis-le-Grand), par le R. P. de la Servière. Paris, Oudin, 1899, in-8°.

Les Jésuites et la Légende, I. Des origines à Pascal, II. De Pascal à nos jours, par le R. P. Alexandre Brou. Paris, Téqui, 1906 et 1908. 2 volumes in-12.

Quiconque aura quelque peu étudié les ouvrages spéciaux que nous venons de signaler et les aura comparés avec votre étude, vraiment un peu sommaire et singulièrement unilatérale, conclura, croyons-nous, que le travail historique publié dans les *Mémoires et Documents de 1896* sur la *Compagnie de Jésus et le Monopole Universitaire*, ne serait pas à compléter ou à rectifier, mais à refaire tout entier.

Mgr L. T. Piccard.

Communications de M. Philibert Falcoz

Dans le dernier paragraphe de ma publication, *Le domaine des Combilioles* à Sainte-Hélène-du-Lac,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

insérée dans les Mémoires de notre Société, tome XXXII, 2e série, tome VII, 1893, j'ai relevé une erreur d'une certaine importance, n'existant pas dans le manuscrit.

Voici le texte *erroné* des Mémoires :

« M. Etienne Rey, natif de Villard-d'Héry, *décédé le 27 octobre 1892*, dans sa 85e année, avait acheté les Combilioles en 1816, du sieur Claude Bourgeois, par devant Antoine Crépine, notaire à Chambéry. A partir du 27 octobre 1892, les Combilioles appartiennent à M. Léon Voguet, rentier à Aix-les-Bains, propre neveu de M. Etienne Rey. »

Voici le document exact donné par le manuscrit :

« M. Etienne Rey, natif de Villard-d'Héry, décédé à Sainte-Hélène-du-Lac le *26 novembre 1859*, avait acheté les Combilioles en 1816, du sieur Claude Bourgeois, par devant Antoine Crépine, notaire à Chambéry. Le susdit M. Etienne Rey laissa l'usufruit de sa propriété des Combilioles à son épouse, Jenny Crozet-Bincaz, de Montmélian, qui mourut à Sainte-Hélène-du-Lac le 27 octobre 1892, dans sa 85e année. A partir de cette époque, les Combilioles appartiennent à M. Léon Voguet, rentier à Aix-les-Bains, propre neveu de M. Etienne Rey. »

Comme note complémentaire, nous ajouterons que M. Léon Voguet est décédé en 1904 et que les Combilioles appartiennent aujourd'hui à son fils.

D'autre part, nous avons constaté, avec regret, la démolition de la chapelle des Combilioles en 1894, ainsi que celle d'un vaste bâtiment contenant les rustiques (remise, hangar, grange et 2 écuries), en 1911. Ces démolitions ont totalement enlevé aux Combilioles son cachet d'autrefois.

Communications de M. Cochon

Suite au Catalogue imprimé de la Bibliothèque municipale de Chambéry :

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Comité d'inspection et d'achats de la Bibliothèque, réuni sous la présidence de M. Pavèse, maire de Chambéry, a émis, le 15 décembre 1917, un vœu dont l'extrait ne peut manquer d'intéresser nos sociétaires :

« M. Cochon propose que des remerciements soient votés et adressés à M. E. Mareuse, de Paris, membre de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, qui a entrepris cette année de dresser le catalogue des nombreuses cartes géographiques anciennes que possède la Bibliothèque municipale, et qui proviennent, en grande part, du Collège des Jésuites, légataire en 1826 de Claude-Marie Pillet, ancien libraire et bibliographe à Paris, sous le Premier Empire.

« Ces cartes, actuellement entassées sur des rayons, une fois décrites sur des fiches spéciales à chacune d'elles, pourront ensuite être consultées avantageusement par les amateurs de géographie et d'histoire qui les ignorent. Certaines ont une grande rareté et méritent d'être signalées même au dehors. »

Le Comité prend acte de cette précieuse information : il ne peut que joindre à sa gratitude le vœu que M. Mareuse veuille bien continuer une œuvre aussi utile, entreprise par lui avec autant de compétence que de désintéressement. Il délègue M. Cochon pour la suite à donner à cette délibération.

Par lettre du 2 janvier 1918, M. Mareuse accuse réception des remerciements et assure qu'il fera tous ses efforts pour mener à bien l'achèvement du travail entrepris avec l'assistance de M. Cochon.

Ce travail, continué pendant l'été de 1918, s'élève déjà à 500 fiches et paraît devoir s'élever à plus d'un millier pour les cartes d'Europe.

Communications de M. Cochon

Il a été rendu compte dans la Chronique de la Société, du 12 novembre 1911 (tome LIII), du Cata-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

logue raisonné du Musée de Chambéry, dressé par M. Carotti, lauréat du prix de Loche à l'Académie de Savoie, et publié en 1911, après son acquisition par la Ville de Chambéry, sous la responsabilité laissée à l'auteur de ses jugements et attributions.

Dans un travail de cette importance, en tant qu'Encyclopédie régionale des Beaux-Arts plastiques, qui est à la fois historique, archéologique, biographique et descriptif de milliers d'objets catalogués, il fallait s'attendre à diverses erreurs qu'il sera de notre rôle de signaler et de rectifier au fur et à mesure de leur constatation. (Voir déjà au tome LIII, page 159.)

Nous nous bornons aujourd'hui à en indiquer quelques-unes dans la deuxième partie : Objets divers :

Page 107. Faïences. Fabrique de Hautecombe, dont les produits appartiennent au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Cette faïencerie ne fut créée qu'en 1796 et ne dura que jusqu'en 1807 ; elle ne relève donc que du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle. Une notice lui a été consacrée par M. le D^r^ Guilland, dans *Les Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3^e^ série, tome I^er^, 1875.

La fabrique de La Forest ne pouvait offrir que des pièces du XVIII^e^ et XIX^e^ siècle, car elle n'exista que de 1730 à 1812. Comme source bibliographique, il faut renvoyer à la Notice, sur la fabrique de faïence de La Forest, par M. le comte de Loche, publiée dans *Les Mémoires de l'Académie*, 3^e^ série, tome VIII, 1880.

Page 108. On a omis deux flambeaux d'église en faïence de Rouen, découverts à Cusy et provenant de la Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch. (Tome XXIV, page XXXIII).

Page 109. Souvenirs historiques.

Numéro 8.636. Sabre du général Doppet. La lame est signée non par Ligenthol, mais Kligenthal, fabrique célèbre d'Alsace.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Numéro 8.716. Colonne départementale du Mont-Blanc, érigée en l'an VIII. Offerte par la Soc. Sav. d'Hist., tome XXII, pages xv et xvi.

Page 110, numéro 8.634. Ce document est à rectifier en entier.

La médaille est au nom de Victor-Emmanuel, avec la légende *Iterum Felix* et la date du 20 novembre 1815.

Elle porte en outre les devises : *Nescit fallere fidem, Regi Victorio Emmanueli P. P. avitam ditionem adepte. Sabaudia renascens.*

Elle rappelle le souvenir historique du traité de Paris du 20 novembre 1815, restituant la Savoie entière à la domination de la Maison de Savoie.

Elle fut exécutée à Genève par M. Hoyer, dont elle porte le différend. (V. *Journal de Savoie*, 1816, nos 1 et 5).

Page 113. Vues intéressantes de Chambéry.

La vue à vol d'oiseau de la ville de Chambéry, gravée à l'eau forte, de format in-fo, signée C. D., provient du Recueil intitulé : *Theatrum Sabaudiæ*, 1682. La signature abrégée est celle de Conrad Decker, graveur flamand, sur le dessin de Borgonio.

Rectification aux *Mémoires de la Société*, tome XII, page 214.

Les Peintres en Savoie. L'assertion J. de la Monce, que nous ne croyons pas Savoyard, malgré le Dict. hist. de Grillet, a beaucoup travaillé dans le pays, demande à être complétée ainsi :

Jean Delamonce, architecte et peintre, était né à Paris en 1635 et mourut à Lyon le 14 avril 1708. Il appartient à l'Ecole française. V. Bénezit, *Dictionnaire des Peintres*, II, 1913.

Communications de M. Cochon

Des éphémérides de la *Marseillaise*, si unanimement acclamée, l'histoire de la Savoie doit retenir un fait qu'il est bon de remémorer dans sa grande popularité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'hymne de Rouget de Lisle, chanté à Marseille, le 25 juin 1792, dans un banquet civique, y dut son nom, avant de paraître, le 7 juillet, dans les affiches de Strasbourg, comme champ de guerre pour l'armée du Rhin. La fédération du camp de Huningue, où se trouvait Rouget de Lisle, l'acclame à ce dernier titre. Le 30 juillet 1792, les Marseillais font leur entrée à Paris à ses accents et le 10 août, en attaquant les Tuileries, ils popularisent le chant et lui imposent leur nom, que Rouget lui-même adoptera en 1796.

Mais, le 28 septembre 1792, un décret de la Convention ordonne que l'hymne des Marseillais sera chanté dans toute la République, lors de la fête civique, en l'honneur du succès des armes françaises en Savoie. C'est ce décret de la fête savoisienne qui fit, en réalité, de la *Marseillaise,* un hymne national que tous les peuples connaissent désormais dans la ligue du droit. Souhaitons, qu'avant peu, il puisse être rapatrié à Strasbourg et franchir de nouveau le Rhin.

Sur la communication de M. G. Loridon, brancardier divisionnaire, M. Cochon ajoute les renseignements qui suivent :

Dans un petit village de l'Oise, voisin de Compiègne, à Monchy-Humières, canton de Ressons-sur-Matz, existe une chapelle indépendante de l'église, mais construite à proximité, le lieu de sépulture de la famille Curial, représentée : 1° par l'illustre général, comte Philibert, né à Saint-Pierre-d'Albigny, le 21 avril 1774, mort à Paris le 30 mai 1829, dont le nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile et a été donné à la principale caserne de Chambéry ; 2° par sa femme, née Beugnot ; 3° par son fils, le comte Napoléon-Joseph, né à Paris le 9 janvier 1809, mort aussi à Paris le 22 septembre 1861, entré à Saint-Cyr à 16 ans, sorti, à 18 ans, sous-lieutenant dans la garde royale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ayant pris part à l'expédition d'Algérie, il y gagna les épaulettes de lieutenant et la Croix d'honneur. Démissionnaire après les journées de Juillet 1830, il donna sa démission pour se retirer dans ses propriétés de l'Orne, au château de Chauvigny, près Alençon, où il s'occupa de l'élevage des chevaux. Le 23 mars 1835, il fut admis, à titre héréditaire, à la Chambre des Pairs et devint maire d'Alençon en 1843. Révoqué par le Gouvernement provisoire, il fut élu, en 1848, représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante. Réélu, en 1849, à l'Assemblée législative, il figura, en 1852, sur la première liste des nouveaux sénateurs jusqu'à sa mort ; 4° par une fille du général, Clémentine Curial, marquise de Saint-Clou, qui avait fait construire, en 1885, ce monument de tombeau de famille, dont les pierres portent les inscriptions suivantes :

Sa Seigneurie le Comte Curial, Pair de France, lieutenant général des armées du Roi Charles X, Premier Chambellan, Maître de la Garde-Robe, Chevalier des Ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, Grand'-Croix de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Louis, etc., décédé le 30 mai 1829, âgé de 54 ans.

Marie - Amélie - Clémentine Beugnot, Comtesse Curial, décédée le 14 juin 1840, âgée de 53 ans.

Comte Napoléon-Joseph Curial, Premier Page du Roi Charles X, Officier dans la Garde Royale, Chevalier de la Légion d'honneur, Pair de France héréditaire, représentant du Peuple, Député, Sénateur, décédé le 27 septembre 1861, âgé de 52 ans.

Clémentine Curial, Marquise de Saint-Clou, décédée le 7 avril 1889, dans sa 79e année.

Aujourd'hui l'on peut dire paix à cette tombe qui a couru les plus grands dangers. Sans la défense extrême de Compiègne, ce monument glorieux aurait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

disparu. Rappelant la mémoire d'un vainqueur d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, d'Essling, où Curial gagna ses étoiles divisionnaires, de Wachau, d'Hanau et de Waterloo ; il aurait ravivé la haine impie de la barbarie prussienne, ne respectant pas les morts et digne d'être mise au ban de l'humanité civilisée.

Citons, en la preuve, dans le cimetière d'Hazebrouck, où des mains amies n'ont pu retrouver le monument funéraire d'un ancien combattant de 1870, colonel du 97e régiment, général ayant commandé la 56e brigade à Chambéry, Massiet du Biest, mort prématurément à cette guerre qu'il prévoyait et attendait; las de courber l'échine devant les insolences d'au-delà du Rhin. Les stèle et pierre tumulaire rompues et dispersées, les grilles arrachées et tordues, le caveau profané, la bière disparue, les cendres jetées aux vents : tel fut un de leurs attentats qui le concernent.

Puisque nous parlons de généraux et pour terminer cette chronique, par une citation où la survivance d'honneur savoyard s'est redressée contre la barbarie germaine dans un repentir exceptionnel, nous croyons devoir signaler l'attitude du Comte Max de Montgelas, issu des Garnerin de Chambéry, général d'infanterie, apprécié dans l'armée allemande.

Révolté par les excès de la soldatesque dans la Belgique et les départements français envahis, il avait tenté de réagir et fut blâmé par sa mise en disponibilité. Il vint alors se réfugier en Suisse et, avec une conscience inébranlable, n'hésita pas à condamner dans les journaux la déclaration de guerre et l'invasion de la Belgique. Le *Journal de Genève* cita des extraits de ses lettres parues dans le *Berliner-Tageblatt*.

On aurait pu le croire converti par M. Wilson,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'ignorance de son atavisme ; mais ne fut-il pas plutôt ramené à la justice contre la force, par le souvenir immanent d'un ancêtre, le Père Malachie, Jean de Garnerin, né à Chambéry en 1654, d'abord antonin, puis trappiste, ami de l'abbé de Rancé, mort en Toscane en 1709, avec la réputation d'un bienheureux, dont la sainte intercession est l'immortel héritage des morts qui rejaillit sur les vivants ?

Pacifique pensée chrétienne par laquelle nous ne pourrions mieux clore les lamentables événements de cette chronique.

J. C.

Une ancienne carte géographique de la Savoie

Le tome XXXII, année 1917, du *Bulletin de la Section de Géographie du Ministère de l'Instruction publique*, signale, sous le titre *Les Cartes de Savoie au XVI^e^ siècle*, la carte de Boileau de Bouillon, éditée à Anvers en 1556.

Elle fait l'objet d'un rapport substantiel, très instructif au point de vue cartographique.

Ce rapport, d'une réelle valeur archéologique, est dû à la plume autorisée de M. H. Mettrier, conservateur-adjoint du Musée de Langres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

La carte signalée a dû faire partie de la vieille collection d'Ortelius, *Theatrum Orbis Terrarum ;* mais le seul exemplaire connu, provient de la Bibliothèque ducale de Wolfenbuttel (Brunswick).

Elle va de Montélimar à Luxeuil, d'une part ; de Briançon à Strasbourg, d'autre part. Le tirage a été effectué sur deux feuilles, à deux échelles un peu différentes et collées sur toile ; il en est résulté de légères disproportions, apparentes seulement pour un œil exercé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ensemble mesure 0 m 693 × 0,467. Le titre est : *Nova et exactissia Sabaudiæ Ducat, descriptio, 1556.* La carte de Boileau, dit M. Mettrier, est le produit curieux d'une époque où l'art topographique était encore mal dégagé de celui du dessinateur de paysages. Son auteur, en l'exécutant, s'est proposé un double but : satisfaire la curiosité de l'esprit, donner « contentement » aux yeux. Il l'a donc conçue comme un tableau, comme une vaste toile panoramique et s'est efforcé d'y mettre, ce qui manquera plus tard à d'autres compositions du même genre, d'une exécution plus savante, mais froide, le relief, la couleur, la vie.

La partie relative à la Savoie 0,40 × 0,30, comprise dans la reproduction de la planche entière, est avant tout une œuvre originale, une vue d'ensemble qui esquissa, dans ses linéaments principaux, la topographie de la région.

Au point de vue géographique strict, ce travail qui manque de coordonnées en longitudes et latitudes, et de graduation, renferme beaucoup d'erreurs ; conséquence forcée pour une œuvre de ce genre, exécutée uniquement dans un but commercial par un auteur qui connaissait imparfaitement son objet. Celui-ci s'est guidé sur des descriptions plus ou moins fantaisistes et les travaux de géographes antérieurs : *Tschudi, Skumpt, Münster.*

L'entreprise dut être menée rapidement, car les nombreuses guerres du XVI^e^ siècle, auxquelles participèrent avantageusement les Savoisiens, donnaient, à ces sortes de production, un écoulement facile et rémunérateur. Certains détails montrent, cependant, que sa carte n'est pas une copie textuelle de relevés précédents.

M. Mettrier suppose avec juste raison, croyons-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous, que le géographe d'occasion a dû se procurer les renseignements qui lui manquaient sur la Savoie, auprès d'Emmanuel Philibert, gouverneur des Pays-Bas, ainsi qu'auprès des nombreux Savoisiens qui accompagnèrent leur prince dans ces régions, où l'avaient déjà précédé pour les Guerres des Flandres ; soit au service de l'Angleterre, soit à celui de la France.

Les itinéraires avec les récits des voyageurs apportèrent aussi leur contribution. En effet, les détails topographiques n'existent guère qu'à proximité des grandes voies de communication. Les pays situés en dehors des principales artères : Faucigny, Chablais, Tarentaise, que Boileau appelle *Taranaise*, etc., etc., ne sont indiqués que sommairement.

Quelques torrents, comme le Fier, le Chéran, semblent ignorés. D'autres, pour les besoins de la cause, voient leur cours dévié ou leur source changée : ainsi l'Arve est conduit au Léman, un peu avant Genève ; pour ne pas contrarier l'impétueux torrent, la source des Dranses est reportée dans la vallée de Beaufort *(Vallis Befort)*.

La partie supérieure du cours de l'Isère est purement fantaisiste. Le Guiers-Mort, qui avec le Guiers-Vif, forme les deux sources de l'historique affluent rhodanier, de ce nom, n'est pas signalé. Peut-être parce que le traité du 5 janvier 1355 laissait indéterminé le massif de la Chartreuse et ne mentionnait pas son tributaire, le Guiers-Mort.

Somme toute, la carte de Boileau est un travail descriptif ingénieux, le plus ancien connu. S'il est pâle, comparé à nos topos modernes, il n'en conserve pas moins une valeur relative qui a pu être appréciée en son temps.

Par son rapport, savamment documenté sur la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savoie et les productions topographiques du XVIe siècle, M. Mettrier nous a mis à même de connaître une œuvre intéressant notre pays, pendant qu'il rappelle les faits des meilleures pages de son histoire.

On ne peut que lui en savoir gré.

Etienne FONTAINE.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Jacques BALMAIN

La Société reconnaissante

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES BALMAIN

(1883-1917)

Le 27 janvier 1917, un obus allemand frappait mortellement l'un des membres les plus jeunes de notre Société, un travailleur dont les premières productions avaient été justement remarquées, et sur lequel tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études historiques dans notre région pouvaient fonder les plus légitimes espoirs : Jacques Balmain.

Né à Annecy le 7 août 1883, J. Balmain appartenait à une famille où étaient en honneur le travail et le dévouement aux intérêts publics. Son père était ingénieur civil à Chambéry ; son grand-père maternel était M. Chaumontel, avocat à Annecy, maire de cette ville et sénateur de la Haute-Savoie.

Après de solides études au Lycée de Chambéry, et après une année de service militaire, J. Balmain vint à Grenoble, en 1903, suivre les cours de la Faculté de Droit, et des succès universitaires récompensèrent son travail (1).

Puis, en 1906, il commença ses études en vue du Doctorat juridique ; c'est alors que s'établirent entre nous des relations suivies, et qui devinrent de plus en plus affectueuses, bien différentes des rapports superficiels et intermittents qu'un professeur peut avoir d'ordinaire avec ses étudiants. J. Balmain manifestait un goût très vif

(1) 2e Prix de droit civil dans les concours entre les étudiants de 3e année, 1906.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour l'histoire de nos institutions régionales, et il vint me demander de le guider dans ses premières recherches. Il voulait, me disait-il, terminer ses études, non pas par une thèse banale, faite de seconde main sur un objet déjà maintes fois traité, mais par des travaux d'histoire juridique, neufs par leur sujet, et puisés directement aux sources : je ne pouvais qu'encourager un pareil désir.

J. Balmain se mit à l'œuvre. Pendant plusieurs années, il poursuivit ses patientes recherches, soit dans les archives de Chambéry, soit dans celles de Turin ; et, de ces laborieux travaux, sont nées successivement deux monographies communales, consacrées à deux villages de Savoie : Aiton et Châteauneuf.

Les membres de la *Société Savoisienne d'Histoire* connaissent déjà le premier de ces ouvrages, qui a été publié dans le tome LII de nos *Mémoires* (1). Présenté comme thèse de Doctorat ès Sciences juridiques, en 1910, devant la Faculté de Droit de Grenoble, il valut à son auteur une mention spéciale d'éloges. Sur un plan clair et dans un style simple et précis, l'auteur y retraçait l'histoire de la petite communauté d'Aiton, depuis la première mention de ce village dans les documents du XI^e^ siècle, jusqu'aux travaux d'endiguement de l'Isère et de l'Arc, qui ont modifié, au XIX^e^ siècle, l'aspect du pays. Aiton, perché sur un promontoire au confluent de ces deux rivières, commande l'entrée de la Maurienne, et cette situation lui a permis de jouer quelque rôle dans l'histoire de la Savoie. Les évêques de Maurienne y avaient, depuis le XV^e^ siècle, un palais qui leur servait de résidence d'été ; l'un d'eux, et non le moins illustre, Jean de Ségovie, avait fait d'Aiton sa demeure habituelle, et y fut inhumé en 1458. Quelques années auparavant, en 1450, Aiton avait reçu du duc Louis de Savoie une charte de franchises, destinée à rappeler aux châtelains ducaux leurs devoirs envers leurs administrés, et leur

(1) *Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie)*, Grenoble, J. Rey, 1910.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prescrivant de respecter les règles posées pour l'ensemble du Duché par les *Statuta Sabaudie*. Très minutieusement, J. Balmain expose ce qu'a été à Aiton, à travers les âges, cette administration ducale.

L'ouvrage est précédé d'une description du pays environnant ; et l'on comprend, à sa lecture, quel amour l'auteur portait à sa petite patrie, et combien son histoire le passionnait. Que de fois, allant par monts et par vaux, il avait parcouru tous les recoins du pays, retrouvant, dans les sentiers embroussaillés, les vieux chemins du Moyen âge ; que de fois aussi, du promontoire d'Aiton, il avait pu contempler l'admirable panorama de la vallée de l'Isère, les villages blottis dans les noyers, les clochers blancs émergeant de la verdure ! Ce paysage s'animait à ses yeux : du château de Miolans au plus humble des hameaux, chaque coin de ce pays avait son histoire, et avait tenu sa place, grande ou petite, dans le développement de la Savoie.

Deux ans après, notre jeune docteur nous apportait un nouveau travail. La Faculté de Droit de Grenoble avait proposé, en 1911, comme sujet de concours entre les docteurs et les aspirants au Doctorat, l'étude d'une commune depuis les débuts de la Révolution jusqu'à la chute du Second Empire. D'ordinaire, ce concours est délaissé par nos étudiants, trop occupés par les soucis de leurs diverses carrières pour se livrer à des travaux de théorie ou d'érudition pures. Mais l'année 1911-1912 fit heureusement exception à la règle commune : J. Balmain présenta au concours un mémoire très nourri et très complet, et qui est resté malheureusement inédit, sur une nouvelle communauté savoisienne : celle de Châteauneuf.

Bien des liens attachaient J. Balmain au village de Châteauneuf ; il y possédait une propriété familiale, où il aimait, chaque été, passer une partie de ses vacances. Lui-même était maire de cette commune ; il en connaissait admirablement l'histoire ; il avait dans ses archives personnelles quelques titres relatifs à la vie de la com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

munauté, et il les a utilisés judicieusement dans son travail, les complétant avec les nombreux renseignements que lui fournissaient les archives communales de Châteauneuf et les archives départementales de la Savoie.

Les documents relatifs au XVIII[e] siècle étaient particulièrement abondants. Avec grand soin, l'auteur du Mémoire examinait la gestion de la communauté à la veille de la Révolution, et le fonctionnement de tous les organes administratifs locaux : Assemblée générale des habitants, Conseil, Syndic, Secrétaire, Exacteur, Regrattier, Valet de Communauté, Garde-Vigne ; même les cabaretiers, investis d'un pouvoir quasi officiel ; le Maître des Postes, fonctionnaire important dans un village où passait la grande route de Chambéry au Cenis et à Turin ; enfin, au-dessus de tous ces corps et de tous ces préposés, le Châtelain. Venait ensuite l'étude des établissements ecclésiastiques : l'auteur retraçait les interminables péripéties de curieux procès, pour la plupart relatifs aux dîmes, entre les curés de Châteauneuf, les religieux de Saint-Rambert et l'Hôpital d'Annecy.

Bien avant l'occupation du pays par les troupes de la Convention, l'œuvre révolutionnaire avait commencé en Savoie. Dès le 20 janvier 1762, un édit avait affranchi les serfs ; puis, le 19 décembre 1771, un autre édit avait supprimé tous les droits seigneuriaux, moyennant une indemnité que les communautés devaient payer aux seigneurs dépossédés : J. Balmain montrait comment les communiers de Châteauneuf étaient ainsi parvenus à supprimer la plupart des droits féodaux qui pesaient sur eux. Avec l'occupation française vint la vente des biens nationaux, qui, à Châteauneuf (comme dans beaucoup d'autres villages), profita moins aux paysans, trop pauvres pour se porter acquéreurs, qu'aux bourgeois aisés de Chambéry ; puis ce fut l'application du droit administratif français, des lois sur les réquisitions, sur la conscription.

J. Balmain étudiait enfin, dans une dernière partie, le retour des rois de Sardaigne en 1815, et leurs efforts en vue de faire revivre l'ancien état de choses. Si leur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

œuvre politique a été éphémère, du moins faut-il leur savoir gré des travaux qu'ils ont entrepris dans la vallée de l'Isère, et notamment de l'endiguement de cette rivière. En 1860, avec l'annexion à la France, s'ouvre, pour les villages de Savoie, une ère nouvelle, et l'auteur arrêtait à cette date l'histoire de Châteauneuf.

Tel était, dans ses grandes lignes, le mémoire de J. Balmain. Il est fort à souhaiter qu'il puisse être publié (1), comme l'a été la monographie consacrée à Aiton. Sans hésiter, la Faculté de Droit de Grenoble lui décerna une 1re médaille d'or. Quelques mois plus tard, une autre autorité vint ratifier cette appréciation et en accentuer la portée : un usage ancien veut que, chaque année, les diverses Facultés de Droit françaises envoient à l'Académie de Législation de Toulouse les mémoires ayant obtenu une 1re médaille d'or dans les Concours de Doctorat ; une fois en possession de ces mémoires, l'Académie les compare, et attribue à l'œuvre qui lui paraît la plus méritante une nouvelle médaille d'or, que le Ministère de l'Instruction publique met à sa disposition. Or, à la fin de l'année 1912-1913, cette récompense exceptionnelle a été accordée au mémoire de J. Balmain.

Cette haute distinction était méritée. Les deux ouvrages de J. Balmain se distinguent heureusement de la majorité des monographies communales, parues en abondance depuis une vingtaine d'années, qui ne sont trop souvent que des recueils d'anecdotes suspectes, encadrées dans des considérations générales banales ou tendancieuses. Les études consacrées à Aiton et à Châteauneuf sont puisées directement aux sources et éclairées par de solides connaissances historiques et juridiques : lorsque de semblables travaux auront été consacrés à un nombre suffisant de communautés savoisiennes, on pourra connaître exactement ce que fut l'ancienne administration de la Savoie.

(1) Il sera tenu compte de ce vœu par l'insertion du travail de M. Balmain dans le tome prochain des *Mémoires de la Société*. (N. D. L. S.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A côté de ces travaux de longue haleine, il convient de mentionner encore deux courtes notices consacrées dans les éditions du *Savoyard de Paris*, en 1911 et en 1912, à deux *Oubliés :* Jacques de Blonay, qui fit paraître, en 1708, sous le titre d'*Alphabet d'érudition*, un recueil de maximes, réédité il y a quelques années ; et Marc-Claude de Buttet, bien supérieur et beaucoup plus connu, le délicat poète de la Pléïade, l'ami de Ronsard et de Joachim du Bellay.

Depuis quelques années, d'ailleurs, d'autres préoccupations s'imposaient à l'esprit de Jacques Balmain. Il avait fait son stage d'avocat à Grenoble, puis était revenu se fixer à Chambéry et commençait à se faire une place au Barreau de cette ville. Un instant, la politique le tenta : il fut élu Conseiller général du canton de Chamoux, que son père avait autrefois représenté. Mais son tempérament de lettré et d'érudit, son goût délicat ne s'accommodaient guère des querelles politiques ; sa nature, très droite, répugnait aux compromissions et aux capitulations de conscience. Un jour, il donna sa démission de Conseiller général de la Savoie, pour ne pas paraître s'associer à un acte qu'il jugeait blâmable, et il se contenta de conserver à Châteauneuf des fonctions municipales.

Cette courte incursion sur le terrain politique ne dut pas lui laisser de grands regrets, et il pouvait facilement se consoler de ces mécomptes. En 1911, il avait épousé la fille d'un des avocats les plus distingués du Barreau de Grenoble ; et, trouvant, grâce à cette union parfaite, le bonheur à son foyer, occupé au dehors par ses fonctions d'avocat, donnant ses loisirs à des recherches historiques, ne pouvait-il pas légitimement compter sur de longues années de vie heureuse et paisible ?

Mais la guerre est venue. Elle a bouleversé tous les projets d'avenir ; elle a fauché la jeunesse de nos Écoles, l'espoir de nos Universités. Le sergent Balmain partit avec le 13e Bataillon de Chasseurs, le Bataillon de Cham-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

béry. Dès les premiers jours de la grande lutte, il eut la douleur d'apprendre la mort de son beau-frère, lui aussi l'un des meilleurs de nos étudiants, Paul Benoît-Cattin, sous-lieutenant au 140e d'Infanterie, tué glorieusement au cours d'une reconnaissance à laquelle il avait volontairement participé. Puis ce fut l'hécatombe de ses camarades, de ses amis. Mais J. Balmain fut longtemps épargné, et, vaillamment, il supportait les rudes fatigues de la vie du front.

Son tour arriva. Le 27 janvier 1917, dans la matinée, tandis que son Bataillon effectuait un déplacement sous le feu de l'ennemi, J. Balmain eut la jambe broyée par un obus. Relevé, emporté dans une ambulance de front, il mourut le lendemain matin, après dix-huit heures d'agonie, pendant lesquelles, sentant la fin venir, mais parfaitement lucide, il reportait sa pensée vers tout ce qui avait fait la joie de sa jeunesse : les radieuses vallées de Savoie où il avait grandi, sa mère qui l'avait si longtemps entouré de sa tendre affection et de son admirable dévouement, le jeune foyer qu'il avait fondé, la femme et l'enfant qui l'attendraient désormais en vain : courageusement, simplement, il fit à la Patrie le sacrifice de tout ce bonheur.

Le 29 janvier, le capitaine Regaud, du 13e Bataillon, qui avait eu, au cours de longs mois de campagne, mainte occasion d'apprécier le sergent Balmain, et l'abbé Gerald, aumônier de la division, qui l'avait assisté et ne l'avait point quitté dans sa longue agonie, lui rendirent les derniers devoirs et prononcèrent sur sa tombe quelques paroles émues : l'un disant la peine profonde que lui causait la mort de ce collaborateur, que la guerre avait rapproché de lui et qui était devenu son ami, rappelant l'estime dans laquelle tous, autour de lui, le tenaient, pour ses qualités du cœur et de l'esprit, sa droiture, sa bonté, sa délicatesse infinies ; l'autre retraçant à ses camarades en pleurs les derniers moments de leur ami et son admirable calme devant la mort. Et il repose maintenant en Alsace, à Sentheim, attendant l'heure où des mains pieuses pourront le rapporter dans le sol

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

natal, dans cette terre de Savoie qui, depuis quatre ans, donne, sans compter, les meilleurs de ses fils pour la défense de la France et de la liberté, et qui a perdu en lui l'un des plus dignes et des plus nobles de ses enfants,

Robert CAILLEMER,
Professeur à l'Université de Grenoble.

Mai 1918.

Le Bibliothécaire de la *Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* a reçu de Mme veuve Jacques Balmain, en exécution des intentions de son mari, en faveur de cette association, les objets mentionnés dans son testament, savoir :

OUVRAGES PUBLIÉS :

1° *Les Franchises de la communauté d'Aiton*, par J. Balmain, Grenoble 1910, in-8°. Soixante exemplaires imprimés dans les *Mémoires de la Société Savoisienne*, au tome LII, avec le droit de pouvoir seule en disposer dorénavant.

2° *Un Oublié. — Marc-Claude de Buttet.*
Edition du *Savoyard de Paris*, 1912, in-18 de 23 pages. Cent quinze exemplaires.

OUVRAGES EN PRÉPARATION :

1° *Les Franchises de la commune d'Argentine.*
Copie dactylographique de 26 feuillets.
Pièces jointes : Manuscrit de l'auteur J. Balmain sur 16 feuillets préliminaires, plus 9 de texte et 9 de notes, accompagné d'une lettre de M. R. Caillemer et de ses notes de corrections.

2° *La Communauté de Châteauneuf en Savoie.*
Manuscrit de J. Balmain, comprenant :
Livre Ier. — Introduction. Chap. Ier et Chap. II, pages 1 à 3 ; 1 à 35.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Livre II. — Chap. I à IV, pages 36 à 163.

Preuves et pièces jointes : 9 pièces manuscrites originales de 1682 à 1819 ; 10 copies de titres anciens ou relevés.

Une critique de ce travail par un professeur de la Faculté de Grenoble en 1911.

3° *Regeste savoyen pour les Etats en deçà des Monts*, par J. Balmain.

Introduction et Regestes, manuscrits de 4 à 44 pages.

Références préliminaires, 28 pages.

4° *La Rente de la Valpelouse*, par J. Balmain.

8 feuillets doubles manuscrits de texte et 2 feuillets de notes.

Documents versés aux archives de la Société par le bibliothécaire en juillet 1917.

La *Société d'Histoire*, émue de la perte glorieuse de J. Balmain et touchée de son généreux don, a décidé que son nom serait inscrit à demeure au tableau d'honneur de ses membres morts pour la France et que son portrait serait joint à son éloge funèbre dont elle est redevable à l'un de ses associés le plus à même d'en faire ressortir le mérite et les qualités.

Il lui appartenait depuis 1910, succédant à l'un de ses oncles, Charles Guillermin, un de ses fondateurs en 1856 et son Président, de 1862 à 1867 ; appelé lui-même à y prendre une part de plus en plus grande, condamnée, hélas ! à être posthume en son auréole.

Elle prie sa famille qui lui reste attachée par Mmes Balmain mère et veuve, Mme Charles Guillermin sa tante et M. Victor Guillermin, notre estimé confrère, d'agréer le témoignage de sa gratitude et de ses condoléances les plus sympathiques.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LOUIS LÉVÊQUE

La *Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* a eu le douloureux honneur de payer le tribut du sang à la présente guerre. Le 18 mars 1916, elle perdait un de ses plus jeunes et plus sympathiques associés, M. Louis Lévêque, sous-lieutenant au 97e d'infanterie, tué à Vaux au cours d'un bombardement.

M. Louis Lévêque, professeur au Lycée et à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, était arrivé à Chambéry au mois d'octobre 1912.

Né à Lyon, le 17 juin 1887, il s'était voué, par goût et s'était préparé, par de solides études, aux travaux de l'enseignement. Les sciences historiques le séduisirent de bonne heure. Il conquit rapidement le titre d'agrégé et vint débuter ici dans la carrière où les rares qualités de son esprit, son ardeur studieuse, son jugement net et ferme, sa parole aisée et claire lui ouvraient les plus brillantes perspectives.

De la classe qu'il avait dirigée pendant deux ans avec un succès qu'attestent les éloges de ses supérieurs et les regrets de ses élèves, il allait passer à une chaire du Lycée Ampère à Lyon, quand la déclaration de guerre le mit hors de voie.

Le décret de mobilisation le surprit aux pieds du Salève où il passait ses vacances avec sa famille. Il partit aussitôt et, après avoir touché barre à Lyon, arriva deux jours après à Chambéry, où il fut incorporé au 97e de ligne avec le grade de sergent.

Il abordait avec une force d'esprit calme et grave, que sa foi et son patriotisme inspiraient, l'épreuve où il était appelé et dont il ne se dissimulait pas — il nous le dit alors — la gravité et la longueur.

Au mois d'octobre, il rejoignait, dans un détachement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de renfort, son régiment retranché en Artois. Il passa plusieurs mois sur ce front difficile et y gagna le galon de sous-lieutenant.

Dirigé sur Verdun au printemps de 1916, il y trouva une mort glorieuse.

Ce jeune savant, qui donnait à tous ceux qui l'ont bien connu et sincèrement aimé les plus belles espérances, n'a pas eu le temps d'accomplir l'œuvre que promettait son talent. Il laisse à ses chefs et à ses élèves le souvenir d'un professeur laborieux et dévoué, consciencieux et digne ; à ses amis, confidents de ses projets et témoins de ses premiers travaux, le triste sentiment d'une grande force intellectuelle perdue.

Quand il arriva à Chambéry, L. Lévêque avait publié, dans la *Revue Historique*, une étude sur les Mémoires de Brienne. Une érudition de bon aloi, un discernement exact, des vues perçantes se marquaient déjà dans ces pages sobres et rapides et portaient l'empreinte d'une précoce maturité d'esprit, d'une solidité de goût remarquable.

Ces qualités se montrèrent mieux encore dans les cours publics, qu'il donna pendant deux ans, à l'Ecole préparatoire. Une série de ces leçons fut consacrée à débrouiller les problèmes de politique internationale, posés ou compliqués par la situation faite à la France, après 1870.

L'ampleur et la précision de ses exposés, la pénétration et la finesse de ses aperçus, la sagacité et la logique de son argumentation, la loyauté impartiale de ses jugements, lui attachèrent un auditoire de plus en plus nombreux.

Dans une conférence sur le Maroc, devant une assemblée où beaucoup d'officiers entouraient deux généraux, qui comptent, à cette heure, parmi nos principaux commandants d'armée, Lévêque fut amené à formuler son opinion sur les suites probables du conflit provoqué par les rivalités de la France et de l'Allemagne en Afrique. Ceux qui l'entendirent ce jour-là, se rappelleront toujours, en pensant à sa fin courageuse et tragique, le ton grave et sûr dont il montra dès lors, comme inévitable et pro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaîne, la suprême péripétie du duel que nous imposait un ennemi déloyal.

Les curieux d'histoire savoyarde ont des obligations particulières à Louis Lévêque. Dès son arrivée parmi nous, il s'était cordialement intéressé au pays dont il était l'hôte. Il manifesta cet attachement par des effets utiles. Le jeune professeur ne craignait pas d'aggraver le fardeau de sa tâche professionnelle, en aidant de tout son pouvoir et de tous ses soins, la formation de la Société d'Etudes locales, destinée à stimuler le goût des recherches historiques parmi nos compatriotes, et à leur en faciliter les travaux.

Joignant l'exemple au précepte, il fit, le 14 mai 1914, une excellente conférence solidement documentée, ordonnée avec méthode, résumant, en traits nets et vifs, tout l'essentiel de l'histoire de Chambéry.

Les vertes espérances de cette vie, qui commençait brillamment, ont été immolées à un noble devoir. L'image du savant consciencieux et du vaillant soldat, que fut Louis Lévêque, sera conservée ici dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu.

C. B.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

FRANÇOIS VERMALE

JOURNAL

D'UN

PAYSAN DE MAURIENNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

IIe PARTIE

APPENDICES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE I

Nous avions terminé notre édition du journal de J.-M. Feaz, quand notre collègue Me Laymond (1), avoué à Saint-Jean-de-Maurienne, nous a communiqué la copie (2) d'un document analogue, mais se rapportant cette fois à la commune de Bessans, dans la Haute-Maurienne. La première page de cette copie porte : « Je dois à l'obligeance de M. Etienne Vincendet, sculpteur (3), de Bessans, la communication de la copie ci-après du journal écrit par son père et son aïeul, à partir de 1792. » L'aïeul avait nom Jean-Baptiste Vincendet.

Ce document était déjà connu. M. le chanoine Truchet, auquel l'histoire de la Maurienne doit tant, en a donné quelques courts extraits dans le bulletin des « *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne* », sous le titre : « *Notes sur Bessans, de 1792 à 1798* » (4). Le compte-rendu de la séance de cette Société savante du 17 décembre 1900 nous fait savoir « que le Président exprime les remerciements de la Société à M. l'abbé Ravoire, alors curé de Bonneval, qui a donné communication de ce manuscrit, et à M. Villet qui a pris la peine

(1) Qu'il reçoive ici nos remerciements.

(2) Le copiste n'a pas respecté l'orthographe du manuscrit.

(3) Fabricant de statuettes en bois, les « diables » de Bessans. (Voir Léandre VAILLAT. — *La Savoie*, Chambéry, Dardel, 1913, p. 85 et suivantes.)

(4) 2e série, t. III, 1re partie, année 1901, p. 171 à 178.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de le copier. » M. le chanoine Truchet ne voulut pas révéler le nom du rédacteur du manuscrit et donna ces notes comme extraites du « Journal anonyme de Bessans ».

L'année suivante, M. l'abbé Mottard, vicaire à Lanslevillard (1), donna, dans le même bulletin, un mémoire sur « Lanslevillard sous la Révolution » (2). Cet auteur a eu manifestement entre les mains le journal de J.-B. Vincendet. Il le suit année par année, le complétant sur quelques points plus spéciaux à l'histoire de Lanslevillard, par des extraits de documents officiels (3) et quelques lettres du curé Combet (4), etc. Mais sur les indications de ces « *sources* », M. l'abbé Mottard est mystérieux. Il écrit : « Le document principal dont nous nous servirons est un manuscrit rédigé, très peu de temps après les événements, par un habitant de Lanslevillard dont nous ignorons le nom. Les citations « entre guillemets qui se rencontreront dans le cours de ce petit travail, seront des extraits de ce manuscrit. Nous nous servirons aussi d'autres documents qui nous ont été aimablement communiqués par diverses personnes ».

Faisons cesser ce mystère ! Le « manuscrit de l'habitant de Lanslevillard », comme le « journal anonyme de Bessans », ne font qu'un. M. le chanoine Truchet, comme M. l'abbé Mottard, ne se sont servis que du « *livre de raison* » de Jean-Baptiste Vincendet de Bessans.

Le texte de J.-B. Vincendet n'a pas la saveur de celui de J.-M. Feaz, mais si le style en est moins naïf ou moins pittoresque, les renseignements qu'il

(1) Commune voisine de Bessans.
(2) Série 2, t. III, 2me partie, 1902.
(3) Pages 221 et 226.
(4) Curé de Lanslevillard en 1792 (p. 237).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous donne sont tout aussi précieux. Nos deux mémorialistes se complètent : Feaz nous documente avec minutie sur les événements militaires ; Vincendet, lui, nous donne des détails précieux sur les réquisitions et la vie économique des communes de la Haute-Maurienne, pour lesquelles, de tout temps, la contrebande constitua une industrie. Comme à Saint-Julien, les habitants de Bessans défendirent leur église et ses richesses ; refusèrent les assignats. Comme à Saint-Julien, les jeunes gens de Bessans refusèrent d'obtempérer à la conscription militaire. Comme à Saint-Julien encore, les Bessanais favorisèrent l'invasion piémontaise en 1793 et firent le coup de feu contre les Français. Mais, détail intéressant, Vincendet nous explique que, grâce aux cadeaux distribués par les députés de Bessans aux officiers français et à certains fonctionnaires, sa commune ne connut pas les représailles comme Valmeinier, Lanslebourg, Lanslevillard, ni les arrestations des parents des déserteurs de la première réquisition. Mais il faut ajouter que cette corruption de fonctionnaires se fit à peu de frais pour la commune de Bessans !

Tandis que J.-M. Feaz rapporte avec une joie contenue les défaites des Français en Italie, pendant la campagne de 1799, marquée par les victoires de Souvaroff ; J.-B. Vincendet nous renseigne sur les préparatifs de défense qui eurent lieu au Mont-Cenis pour arrêter les Austro-Russes. Il n'est point douteux qu'en cette année 1799, les habitants de la Haute-Maurienne apportèrent aux troupes françaises une collaboration loyale.

Comme J.-M. Feaz, Vincendet est muet sur les événements de l'Empire. Mais, à l'encontre du premier, il ne manifeste aucun sentiment lors des événements de 1814 et 1815. Il se borne à ces dates de raconter le retour de l'administration sarde.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1792

DES CHOSES REMARQUABLES ARRIVÉES A BESSANS (1)

Malgré toutes les précautions que Sa Majesté le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, avait prises pour faire passer ses troupes sur ses frontières, vers la France, pour empêcher les Français d'entrer dans ses états de Savoie ; cependant les troupes françaises sont entrées le 22 septembre 1792 dans Chambéry, la capitale (2), qui les reçut à bras ouverts (3). Aussitôt ils sont partis de la Basse Savoie et les troupes piémontaises se sont retirées avec précipitation, abandonnant le pays de Savoie et presque tous leurs équipages et munitions de guerre (4), — les troupes se sont cependant retranchées sur le Mont-Cenis et sur le petit S^t^ Bernard pour empêcher l'armée de France d'entrer en Piémont. Grand nombre des habitants (5) de la Savoie ont fui en Piémont avec leurs équipages dans la crainte d'être pillés et saccagés par l'armée française, qui cependant ne fit aucun mal aux particuliers qui sont restés chez eux.

(1) .....

(2) Voir *Suprà*, p. 1, note 2.

(3) Cf. Jules MASSE, *Histoire de l'Annexion de la Savoie à la France ; op. cit.*, 1re partie, p. 79 et suivantes.

(4) Voir *Suprà*, p. 1, note 2.

(5) « Depuis le mois d'août (1792), une foule de nobles savoisiens craignant l'invasion de Montesquiou s'étaient réfugiés en Piémont ou dans la vallée d'Aoste, en même temps que les émigrés français. » (Voir J. MASSE, *op. cit.*, 1re partie, p. 76 et suivantes.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les premiers jours d'octobre (1) même année, les principaux révolutionnaires de Savoie et notamment ceux de la ville de Chambéry donnèrent ordre à toutes les communes de Savoie d'envoyer chacune des députés à Chambéry pour délibérer sur la manière d'adopter un nouveau gouvernement ; les communes de Bessans, Bonneval et Lanslevillard (2) sont les seules qui n'y ont point paru et cependant par résultat d'assemblée, la Savoie s'est déclarée peuple souverain ; a prononcé la déchéance de Sa Majesté le roi de Sardaigne, duc de Savoie et s'est soustrait à son obéissance et à celle de ses successeurs, après avoir été soumise et fidèle à cette dynastie pendant près de huit siècles sans interruption, sauf forcément en temps de guerre (3) ; par la même assemblée, la Savoie

(1) Sur l'Assemblée nationale des Allobroges, voir *Suprà*, p. 2 et notes.

(2) Dans son rapport à la Convention, Grégoire dit : « Le député de Saint-Jean-de-Maurienne déclara, dans la première séance de l'Assemblée nationale des Allobroges, que plusieurs députés des communes de Lanslevillard, Bessans et Bonneval, l'avaient chargé expressément d'annoncer que leurs communes ne pouvaient se réunir sans s'exposer à la fureur des troupes piémontaises qui occupaient encore leur territoire. Ils l'avaient chargé en outre d'exprimer, dans cette Assemblée, le vœu individuel de chaque habitant d'être incorporé à la République française, avec assurance de faire éclater leur désir dès que la retraite des brigands leur en laisserait la facilité. Cette déclaration a été insérée dans les registres de l'Assemblée nationale des Allobroges. » (Cf. Joseph DESSAIX, *Savoie historique.* Chambéry, 1854.) Cette affirmation de Grégoire est une inexactitude des procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges qui ne portent pas trace d'une pareille déclaration. Comme, d'autre part, le journal de M. J.-B. Vincendet ne fait pas la moindre allusion à la mission verbale que les habitants de Bessans auraient donnée au député de Saint-Jean-de-Maurienne, il faut considérer ce passage du rapport de Grégoire comme erroné.

(3) Notamment sous les diverses occupations françaises sous François Ier et Louis XIV. (Voir *Abrégé d'Histoire de Savoie*, par CHRISTIN et VERMALE. — Chambéry, 1913. Dardel, éditeur.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a demandé a être incorporée à la France et d'en faire partie intégrante (1). La Convention nationale ayant accepté la proposition (2), la Savoie a été déclarée unie inséparablement à la République Française, sous le nom d'Allobrogie au lieu de Savoie ; ensuite par un nouveau décret, le nom d'Allobrogie fut supprimé et on donna à la Savoie le nom de département du Mont-Blanc (3).

Sur la fin d'octobre (4), même année, un détachement de troupes françaises passa dans cette commune de Bessans et y coucha une seule nuit ; le lendemain, il alla jusqu'à Bonneval, où il s'est arrêté pour prendre un verre de vin, étant reparti de suite pour Lanslebourg et Termignon, le dit détachement était commandé par le citoyen Lombard, lieutenant.

Sur la fin de novembre (5) suivant, on donna ordre pour l'organisation des communes en nouvelles municipalités, composées d'un maire, un procureur de commune, des municipaux et adjoints, suivant la population des communes ; celle de Bessans fut organisée ainsi qu'il suit, savoir : un maire, un procureur de commune et substituts, 5 officiers municipaux, 4 adjoints et un secrétaire formant l'administration de la commune et tenant lieu du ci-devant syndic et conseil ; lesquels maire, procureur et municipaux seront décorés chacun d'une écharpe aux trois couleurs, bleu, blanc et rouge, avec les franges couleur d'or pour le maire, couleur d'argent pour les municipaux et couleur violet pour le procureur, marques distinctives de leur dignité ; et par un autre décret émané vers la fin de janvier 1793 (6), il fut ordonné

(1) Séance de l'Assemblée nationale des Allobroges du 27 octobre 1792. (Cf. VERMALE et BLANCHOZ, *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges*, II, p. 101 et suivantes. — Paris, Alcan.)

(2) Décret de la Convention du 27 novembre 1792. (Cf. VERMALE et BLANCHOZ, *op. cit.*, p. 22.)

(3) .....

(4) Voir *Suprà*, p. 1, note 6.

(5) Voir *Suprà*, p. 2, note 6.

(6) Voir *Suprà*, p. 3, note 1.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de procéder à une nouvelle organisation par voix de scrutin; on y procéda, le maire fut changé et l'on nomma douze adjoints au lieu de quatre qu'il y en avait, sous le nom de notables; le nom de procureur de commune fut changé en celui d'agent national, mais toujours les uns et les autres décorés des mêmes marques distinctives.

Vers le commencement de mars suivant, révérend Curé ainsi que les autres prêtres de cette paroisse se sont évadés après bien des menaces qui leur ont été faites aussi bien qu'à la municipalité, lesquels sont partis munis de passeports (1). Après leur départ, la municipalité fut obligée par ordre de dresser l'inventaire des meubles, effets, ornement, bien fonds, créances quelconques de l'Eglise, chapelles, confréries, de la cure, chappelainie, vicariat; mais le dit inventaire ne fut pas achevé et n'a point été envoyé hors de la paroisse (2).

Dans le courant de mars et avril, même année, on força les particuliers de cette commune de verser une quantité de foin et d'avoine dans le magasin de l'armée, à Lanslebourg et environ une quarantaine de draps et autant de couvertes de lit (3) pour l'hôpital militaire au dit Lanslebourg, le tout quoi a été perdu.

(1) Voir *Suprà*, p. 6, notes 5, 6, 7.

(2) Voir *Suprà*, p. 5.

(3) Voir *Séance du soir, 12 frimaire an II.* (Délibération du conseil général du district de Saint-Jean.)

L'administration, vu la lettre de ce département du 8e courant, l'arrêté d'icelui du 5e du dit, portant qu'il sera versé par le district dans les magasins de l'armée le nombre de 150 couvertes de qualités et dimensions suivantes scavoir 6 pieds sur pieds et 1/2 du poid de 6 livres environ, de 4 pied sur 4 pied et 1/2 du poids de 2 livres et 1/2, 6 pieds sur 6 pieds et 1/2 sur 7 du poids de 6 livres et 1/2 à 7 livres.

Vu une lettre du 2me adjoint de la 2me division du ministre de la guerre, de même que deux extraits des déliberations du conseil exécutif provisoire, arrête comme suit, ouï le p. g.

1° D'inviter les municipalités de Saint-Jean, Saint-Michel, Modane, La Chambre et Aiguebelle de vérifier dans les différents magasins soit boutiques de leurs communes respectives, s'il s'y

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le même temps, toutes les communes reçurent ordre de s'assembler en assemblée primaire (1) dans leur chef lieu de canton, aux fins de nommer des députés, sous le titre d'électeurs pour aller à Chambéry se constituer en assemblée primaire départementale et y élire les députés à la Convention nationale, les autorités administratives du département. L'évêque constitutionnel qui fut, le citoyen Panisse, ci-devant curé de Saint-Pierre d'Albigny, lequel fut sacré à Lyon par l'évêque constitutionnel du dit lieu et son siège fut assigné à Annecy ; tous les autres évêques de la Savoie furent déclarés déchus de leurs dignités (2) ; ensuite on procéda dans chaque chef lieu de district à l'organisation des autorités d'iceux. L'assemblée primaire des communes de Lanslebourg, Lanslevillard, Bessans et Bonneval, s'est tenue au dit Lanslebourg qui fut déclaré chef lieu de canton des dites communes ; on tint ensuite différentes assemblées au même lieu. Dans le mois de mai et juin

trouve des couvertes du poid et de la largeur et longueur dont est fait état cy devant ; de les mettre de suitte en requisition, pour être versées dans les magasins militaires de cette ville.

2° De requérir touttes les municipalités de ce district, de faire passer sans retard dans cette commune les couvertes de la taille et poid sus énoncé délaissées par les émigrés, autres que celles de luxe.

3° De faire une visite domiciliaire chez tous les particuliers de leurs communes respectives pour vérifier s'ils possèdent des couvertes du poids et de la taille cy dessus désignés au parsus de leur nécessaire. Qu'elles seront également versés dans les magasins militaires de cette ville dans le cas cependant qu'il ne s'en trouve pas pour compléter le contingent de 150 dans les lieux désignés aux deux premiers articles.

4° D'inviter les dites municipalités à faire préalablement estimer les dites couvertures et à défaut d'en convenir de gré à gré, d'en dresser procès-verbal dont elles transmettront une copie à ce directoire et une au garde magasin des effets militaires et c'est dans le terme de 10 jours et sous leur responsabilité personnelle.

(1) Voir *Suprà*, p. 4, notes 2 et 3.

(2) Voir *Suprà*, p. 5, note 5 et p. 14, note 4.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivant on élut un juge de paix de canton et des assesseurs pour chaque commune (1).

Et dans le mois de juillet (2), même année, les troupes du roi de Sardaigne sont descendues du Mont-Cenis et sont venues dans cette commune, ayant passé du côté de Chantelonas (3), et commandées par S. Eᶜᵉ, le Baron de la Tour (4) et ont demeuré environ 12 jours dans cette commune, obligeant les particuliers d'icelle de faire le transport de leurs provisions depuis le Mont-Cenis jusqu'à Bessans et depuis le dit Bessans jusqu'à Laval sur Tignes en Tarentaise, ensuite de quoi les mêms troupes ont passé le Mont-Iseran et sont descendues par la Tarentaise, sauf un détachement qui est resté à Bessans, pour faire concourir les provisions et garder le poste. Le commandant de ce détachement fit prendre les armes à une partie de la jeunesse, les envoya au Chatelard, montagne de Lanslevillard pour s'opposer et chasser les troupes françaises qui y étaient, mais les dites troupes avaient déjà évacué ce poste après y avoir tué un grenadier du roi de Sardaigne qui fut encore vu mort et non enterré par la jeunesse de Bessans sur le même poste, le même commandant fit construire une barrière, dite rateau, sur le pont d'Arc, près Bessans, fermant à clef pour en empêcher l'entrée crainte d'une surprise.

(1) Tous ces détails sur la nouvelle organisation administrative du Mont-Blanc sont exacts et très clairs, alors que dans le Journal de J.-M. Feaz, ils sont au contraire très confus.

(2) Voir *Suprà*, p. 15, note 2.

(3) Chante-Louve, chalets de Lanslevillard sur la route qui conduit à Bessans, en passant par la forêt, rive gauche de l'Arc.

(4) « Du côté du Mont-Cenis, le marquis de Cordon avait rassemblé, dès le 28 juillet, 10 bataillons et 2 escadrons de dragons sur le plateau de l'hospice et au camp de la Ramasse. Dans la nuit du 29 au 30, le major général baron de la Tour marche sur Bessans avec 600 hommes et 2 pièces de montagne, pendant qu'une compagnie de grenadiers occupe Lanslevillard... Au commencement d'août, 120 volontaires se rendent, par l'Iseran, à Tignes, où se porte, le 10, tout le corps de M. de la Tour. » (Cf. Krebs et Moris, *op. cit.*, t. I, p. 267.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quelques jours après l'on passa par cette paroisse une trentaine de prisonniers de guerre français ou il y avait 2 officiers lesquels on avait pris au Villarouge (1) en Tarentaise (2). Ils couchèrent à Bessans et le lendemain on les conduisit en Piémont.

Pendant que lesdits curé (3), chapelain et vicaire sont rentrés dans leurs domiciles et ont continué leurs fonctions, Mgr de Brichanteau, évêque de Maurienne, est aussi rentré dans son domicile, vint passer à Bessans où il prêcha et fit chanter le *Te Deum* en actions de grâces, ainsi qu'à Bonneval. Il descendit ensuite jusqu'à St-Jean-de-Maurienne, lieu de son domicile où il ne coucha que deux ou trois nuits, ainsi que les chanoines de sa cathédrale. Les troupes du roi de Sardaigne, divisées en trois colonnes, repoussèrent les Français jusqu'à Argentine en Maurienne, sous Moûtiers en Tarentaise, sous Salanches en Faucigny (4). De là les troupes françaises ayant eu du renfort, repoussèrent les troupes piémontaises ; celles-ci se sont reculées sur le Mont-Cenis et au Saint-Bernard, lieu de leurs retranchements, et les français ont repris des postes qu'ils avaient déjà occupés jusqu'aux mojs de juillet et d'août derniers (5).

A l'entrée du mois d'octobre suivant, Mgr l'évêque, les chanoines, curé, vicaire et autres prêtres, religieux et religieuses du diocèse de Maurienne, ainsi que quantité de séculiers de l'un et l'autre sexe, ont abandonné leurs foyers et se sont évadés en Piémont avec leurs bestiaux, partie de leurs meubles et denrées, crainte d'être pillés par les français. Plusieurs familles entières de Bessans

(1) Pour Villaroger.

(2) « Le baron de la Tour avait marché le 14 (août) de Tignes à la Gurra. Il attaque et occupe, le 16, le poste de Villaroger, dont les défenseurs, bien que soutenus par 50 hommes, se replient à travers le bois de Malgovert, sur la batterie-redoute. » (Cf. KREBS et MORIS, *op. cit.*, t. I, p. 269.)

(3) Voir *Suprà*, p. 14, note 1.

(4) Très exact. — Voir KREBS et MORIS, t. I, chap. II.

(5) Voir *Suprà*, p. 15 à 22 et notes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en ont fait autant et se sont allées établis à Suze et aux environs, où plusieurs d'entre eux sont morts pendant l'hiver de 1793 à 1794 (1).

Vers la mi-octobre 1793 (2), des députés de Bessans furent envoyés à Termignon au-devant du général français pour s'excuser sur la prétendue rébellion (3) dont cette commune était accusée, lesquels, après avoir été menacés, réussirent heureusement. Ensuite, cette commune fut obligée par ordre de fournir quantité d'avoine (4) pour la

(1) *Voir Suprà*, p. 15 à 22 et notes.

(2) Id. p. 22, note 2.

(3) D'avoir aidé les troupes sardes qui venaient de se retirer.

(4) Voir *Séance du 25 floréal an II, à 4 heures du soir.* (Délibération du Conseil général du district de Saint-Jean-de-Maurienne.)

Vu l'arrêté du Directoire du département du Mont-Blanc du 15 du courant, qui, en exécution de celui de la commission des subsistances et approvisionnements de la République, fixe le contingent que chaque district doit fournir en foin et avoine pour le service de l'armée.

L'administration, considérant que celui-ci est fixé à 1.200 quintaux de foin, qu'il doit faire verser dans les magasins militaires de son arrondissement, arrête, ouï l'agent national, de requérir les municipalités cy après de faire verser les particuliers par leurs communes respectives, dans les magasins qui leur seront assignés, la quantité de foin répartie sur chacune d'elles.

Savoir :

Termignon.....	24	quint.
Bessans	29	—
Bonneval	9	—

Les communes de Bessans, Bonneval et le canton de Sollières verseront leur contingent dans les magasins militaires à Termignon.

Le présent devra être exécuté dans le terme de 3 jours, sous la responsabilité des maires et officiers municipaux et agents des communes et les rénitentes y seront contraintes par la force armée.

Le prix des fournitures sera payé comptant par les préposés aux magasins, comme est énoncé en l'arrêté de la commission des subsistances.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troupe à Termignon, et après en avoir versé une certaine quantité, on a représenté qu'on ne pouvait pas se dessaisir de cette denrée à cause de la grande disette de blé ordinaire pour faire le pain et la soupe. On n'a plus inquiété cette commune pour la fourniture de l'avoine; mais, de temps à autre, on a fait des réquisitions pour fournir du foin au dit Termignon, lesquelles on a exécuté de la meilleure manière qu'on a pu, soit en faisant porter et traîner par des bêtes asines, soit en l'achetant ou en l'empruntant au dit lieu de Termignon, le tout avec bien de difficulté, de peine et de péril. Bien des gens occupés pour en faire le transport ont été obligés de se réfugier et passer la nuit avec leurs bêtes dans une grange à la Magdeleine, sans pain ni autre chose à manger, ni paille, ni couvertes pour se coucher et se garantir du froid dans la saison la plus rude, pour être vers la mi-janvier 1794.

Peu de temps après, un décret (1) qui obligea toutes les communes à faire descendre toutes les cloches, à l'exception d'une à chaque commune et de les transporter jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne, avec leurs battans et autres fers. Après les représentations qu'on a cru devoir faire, tant par le défaut de voitures que par l'éloignement et la difficulté des chemins et la rigueur de la saison, on a cependant été obligé par ordre du citoyen Constantin, commandant au dit Termignon, de descendre les dites cloches, de les casser par morceaux et de les faire porter à dos d'hommes jusqu'audit Termignon, avec leurs battants et leurs fers.

Dans le mois de mars (2) de la même année, le garde-magasin (3) à Termignon paya à la municipalité de

(1) Voir *Suprà*, p. 27, note 4.

(2) 1794.

(3) *Séance du soir, 2e prairial, an II.* (Conseil du district de Saint-Jean-de-Maurienne.)

Le citoyen Julliard cy-devant membre de cette administration fait remission de tous les recepissés au nombre de 8 qui lui ont été délivrés par le garde magasin des vivres de l'armée Corbié, dont 2 du 3 frimaire (23 novembre vieux style), portant reçu en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bessans le montant des fournitures en foin, faites dans le courant de l'hiver, et cela en assignats. La même municipalité a employé ses mêmes assignats pour l'achat du sel pour le service de la commune et l'a fait transporter jusqu'au village des Champs, au-dessus de Lanslebourg, attendant que les chemins fussent propres pour la faire porter à Bessans.

Dans cet intervalle, les troupes françaises ont fait une tentative (1) pour monter sur le Mont-Cenis et s'emparer de ce poste, laquelle ne leur a pas réussi (2). Quelques jours après, les mêmes troupes ont pillé les communes de Lanslebourg et Lanslevillard et amené une grande quantité de personnes de tout âge et de tout sexe au fort de Barraux, avec partie de leurs meubles, denrées et bestiaux et ont aussi fait enlever le susdit sel de Bessans qui était en dépôt au dit village, lequel fut perdu. Les susdites communes de Bessans et Bonneval étaient menacées d'un semblable sort, des députés de Bessans furent envoyés pour supplier le général français d'épargner un tel événement. Ces députés réussirent heureusement par le moyen de cadeaux qu'ils firent au nom et pour la commune.

Le second mai suivant, la compagnie des Gardes du Mont-Blanc, commandée par le citoyen Ratel (3) père, vint de Termignon à Bessans et le même jour sur le soir, il arriva aussi à Bessans environ 3.000 hommes qui venaient

faveur de la commune de Fontcouverte de 12 quintaux froment et d'un quintal du dit en faveur de celle de Saint-Jullien ; le 3e du 4 frimaire, portant 2 quintaux et une livre aussi fourni par la commune de Saint-Jullien, etc., etc., ce qui forme le total de 39 quintaux et 55 livres de froment délivrés au dit Corbié.

Sur la motion d'un membre vu les besoins de ce district et d'après la proposition faitte par le dit Corbié — L'administration arrête ouï l'agent national qu'invitation lui sera faitte de restituer la susdite quantité de grains moyennant la remission qui lui sera faitte de ses bons.

(1) Voir *Suprà*, p. 31 à 33 et notes.
(2) Echec du général Sarret.
(3) Voir *Suprà*, p. 30, note 1.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Tarentaise (1) par le mont Izeran et ont couché au dit Bessans. Les habitants ayant appris leur prochaine arrivée, ont presque tous abandonné leur domicile et se sont sauvés de côté et d'autre avec leurs bestiaux et partie de leurs meubles et denrées, les uns du côté d'Averole, par la Buffas et Mottonas ; d'autres à Ribon et Walon ; d'autres du côté de Chantelonas et la plus grande partie a couché hors de chez eux, même à la campagne sans aucun abri, jusque même des vieillards octogénaires et des femmes en couche, dans la crainte de subir le même sort que les communes de Lanslebourg et Lanslevillard ; de façon que les dites troupes étant arrivées et ayant trouvé presque toutes les portes fermées et voulant être logées, les ont enfoncées et ont fait un dégât considérable chez bien des particuliers qui se sont trouvés hors de chez eux, ce qui ne serait pas arrivé si personne n'eut abandonné son bâtiment. Le lendemain, les dites troupes sont descendues à Termignon et ailleurs ou elles ont demeuré jusqu'à la seconde (2) attaque du Mont-Cenis (3) qui leur réussit non sans soupçon de trahison de la part des commandants Piémontais (4) qui abandonnèrent ce poste très important avec précipitation et perte de grande quantité de provisions, les troupes françaises s'en emparèrent.

Il est à noter que peu avant la prise du Mont-Cenis par l'armée françaises, quelques particuliers de Bessans

(1) C'était les troupes du général Badelaune qui venait de prendre le Petit-Saint-Bernard. (Voir KREBS et MORIS, *op. cit.*, t. II, p. 100.

(2) Voir *Suprà*, p. 32 et 33 et notes.

(3) 14 mai 1794.

(4) Ce soupçon exista à l'égard du capitaine Begoz, de l'armée austro-sarde, chargé de défendre le Petit-Saint-Bernard. Mais pour le Mont-Cenis il en était autrement, car les troupes avaient reçu l'ordre de se retirer. (Cf. KREBS et Moris, t. II, p. 98 et p. 106). « En effet, ordre avait été donné au baron Chino de quitter les retranchements du Mont-Cenis, le jour même de l'attaque des Français. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par un coup d'imprudence, se sont avisés d'aller sur le Mont-Cenis demander des armes pour repousser les Français en cas qu'ils vinssent à Bessans, on leur donna quelques armes à feu en petite quantité et en descendant ils ont failli d'être tués par un détachement français qui les a aperçu. Il n'y eut cependant point de mal, l'ayant évité par le moyen de la fuite. Outre ce dans le temps que les susdites guides (1) sont venues à Bessans, quelques individus dudit lieu se sont mis en devoir d'abattre le pont d'Arc, près du bourg du Clocher, mais ils n'ont pas eu le temps. Ensuite l'on eut encore l'audace de lacher un coup de fusil sur le citoyen Ratel capitaine des dits guides, à mesure qu'ils approchaient du dit Pont, mais le coup ne l'a pas atteint. Quelques particuliers de Bonneval se sont aussi avisés le même jour de descendre armés et sont venus jusqu'au lieu dit le prévarrol, ou ils ont tiré plusieurs coups de fusil sur les guides qui allaient pour les reconnaître ; mais ceux-ci mieux aguerris les ont poursuivi jusque du côté de Wallon à coup de fusil et il n'y eut pourtant point de mal de côté ni d'autre. Toutes ces choses, jointes à un peu de négligence à exécuter les ordres des français faisaient appréhender les habitants de ces communes d'un pillage et enlèvement (2) général et non sans raison.

Le 26 mai 1794, 300 hommes de troupes françaises sont remontées à Bessans et de jour à autre le nombre en a été augmenté de façon qu'on en a fait passer une partie à Bonneval et à l'Ecot, une partie à Averole et à la Goulas. L'on plaça plusieurs corps de garde scavoir un à la maison de commune à Bessans, un à la chapelle de Saint-Etienne, un à la Chapelletas et ensuite à Saint-Laurent, un à la Goulas, un aux Vincendières et quatre ou cinq en différents endroits d'Averole et au dessus ; quelques temps après on plaça aussi un détachement avec corps de garde à Ribon, lieu dit à l'Arcellas. On a aussi placé 2 pièces de canon sur le cimetière de Bessans

(1) Guides de Ratel.
(2) Comme à Valmeinier, Lanslebourg et Lanslevillard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tournées vers la chapelle de Saint-Etienne et l'Echeillon et on a fait abattre les bois du pré de la Cure et des particuliers contigus qui empechaient la vue de la dite chapelle de Saint-Etienne.

Dans le courant du mois de janvier (1) suivant, une réquisition fut faite à Bessans et cela par l'administration de Modane, autorisée par celle du district, de fournir huit vaches pour la troupe au dit lieu de Modane. On a été obligé de les conduire et l'Etappier (2) en a payé

(1) 1795.

(2) *Séance du matin, 21 floréal an II* (12 mai 1794). (Conseil du district de Saint-Jean-de-Maurienne.)

Sur la pétition du citoyen Rey, régisseur des étappes, tendant à ce que l'administration fasse fournir par requisition aux différents proposés le vin et la viande nécessaire pour ce service qu'il dit être fixé rière Aiguebelle, La Chambre, Arc, pas du Roc et Modanne et observe que le passage d'un bataillon exige à chaque étappe la fourniture de 10 charges de vin et de 10 quintaux de viande.

L'administration considérant qu'il est instant de pourvoir à ce service et de rendre uniforme le mode de son exécution, arrête ce qui suit ouï l'agent national.

ART. 1.

Le vin et le bétail existants dans les arrondissements cy-après formés pour chaque étappe, sont en requisition et les municipalités du lieu d'étappe, restent chargées d'en faire la repartition sur les communes de leur arrondissement et d'en poursuivre l'execution et ces dernières de les repartir sur les propriétaires.

ART. 2.

Les communes affectées à l'étappe de Modanne pour la fourniture de la viande, sont celles du canton du dit lieu de Modanne et des cantons de Sollière et Lanslebourg. Et pour la fourniture du vin, les communes de Fontagneux, cy-devant Saint-Julien et Villargondran, etc.

ART. 3.

Les vins nationaux et les bestiaux des émigrés seront employés de préference à cette fourniture, à l'exception des bestiaux nécessaires et propres à l'agriculture.

ART. 4.

Les bouchers, vu qu'il s'agit d'un service qui ne peut souffrir aucun délai, sont mis en requisition. 2

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le prix qu'on les a estimé au dit lieu en assignats mais moins de leur valeur. Une autre réquisition frappa cette commune de faire le transport de bois et planches, depuis la Ramasse jusqu'à la Grand Croix, laquelle on a exécuté. Une autre réquisition fut faite de fournir et voiturer 300 planches et 100 chevrons de cette commune pour faire des baraques à la Grand Croix, mais on représenta l'impossibilité et la chose n'eut pas de suite.

Depuis le commencement de 1793, les blés (1) et autres denrées ont tellement augmenté de prix que le seigle se vendait jusqu'à 5 livres la quarte ; l'orge 3 livres 10 sols ; l'avoine 2 livres ; le riz 14 livres ; l'émine, le maïs soit blé de Turquie 9 livres ; le vin jusqu'à 20 et 25 sous le

ART. 5.

Le vin sera payé comptant par les étappiers au taux du maximum, sous la déduction de 10 % en leur faveur pour les déchets du détail.

ART. 6.

Les municipalités des chefs-lieux d'étappe nommeront sous leur responsabilité, chacune un commissaire, qui assistera au marché que les propriétaires et les étappiers feront de gré à gré du bétail et à défaut d'en pouvoir convenir il nommera des experts pour l'estimer.

ART. 7.

Le commissaire après que le bétail sera amatté, fera evaluer le prix des cuirs, celui de la graisse et des autres accessoires, lesquels il déduira du prix d'achat et fera peser ensuite la viande nette, pour constater par procès-verbal tous les objets cy dessus, combien chaque livre de viande revient ayant égard aux fraix, faux fraix que le mattage et distribution entraineront.

ART. 9.

Les municipalités qui se refuseraient de satisfaire aux requisitions qui leur seront faites en execution du présent arrêté, restent personnellement responsables des maux qui pourraient résulter du retard de ce service et les propriétaires qui refuseraient de livrer les objets qui leur seront requis, encourront la confiscation de ces objets en confirmité de la loi du 11 septembre dernier.

(1) Voir *Suprà*, p. 36 à 38 et notes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pot ; l'huile 20 sous la livre, le tout en numéraire et la commune s'est trouvée tellement dépourvue que des particuliers ont été obligés d'aller emplèter du riz à Suze, le porter sur le dos et passer par Roche Molon pour assister leurs familles ; d'autres faire la même chose par Averole et une partie réduits à vivre par le moyen d'un peu de soupe faite avec de farine d'avoine qu'ils se procuraient avec bien de peine. Heureusement que les militaires des postes avancés de Ribon et d'Averole avaient double ration de pain, ce qui fit qu'ils vendaient ce qui leur avançait et les habitants (1) se soulageaient par ce moyen

(1) Voir *Séance du 5 prairial an II.*

Sur la motion d'un membre, tendant à ce que la municipalité de cette commune soit commise pour recevoir les grains que le département fait passer en recours à ce district, les distribuer aux communes du ressort de ce dernier, qui lui seront indiquées par la direction, moyennant indemnité et en rendre compte.

L'administration ouï l'agent national, arrête de commettre la dite municipalité par cet objet.

Séance du matin, 25 prairial an II.

L'administration considérant que la répartition qu'elle a faitte entre les communes du district des grains envoyés par le département à titre de secours doit s'effectuer le plus promptement possible, pour faire cesser les cris de l'indigence qui se font entendre chaque jour.

Considérant que pour y parvenir, elle doit connaître l'état des grains en fonds et de la quantité déjà distribuée à chaque commune, soit aux particuliers de chacun d'icelle.

Arrête ouï l'agent national d'inviter la municipalité d'Arc à transmettre dans 24 heures le tableau des grains envoyés par le département et de la réception desquels elle a été chargée par ce directoire, ainsi que de la quantité qu'elle en a distribuée comme sus est dit.

Séance du matin, 21 frimaire an II.

L'administration considérant qu'à teneur du recensement général des grains existans rière ce district, il est de toute impossibilité que ses habitants puissent avoir des subsistances pour plus de 3 mois. Que le défaut de semer du froment dans ce district met les différentes communes, telles que Saint-Jean, Aiguebelle, Saint-Michel,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soit en l'achetant, soit en changeant contre du lait, beurre, fromage et autres choses.

L'on a conduit des bœufs et des moutons pour l'armée dans cette commune, dans les mois de juin et juillet 1794 et on ne voulut pas permettre de les conduire dans les communaux. On fut obligé de les faire pâturer dans les prairies de la Cure, dites le Grand Pré, le prévarrol, le pré dit de la Cure, et dès que les près du Carreley furent fauchés, les mêmes bœufs n'ont cessé de pâturer au dit lieu Carreley jusqu'à la Toussaint, que la neige les en a empêché et ce à l'exclusion du bétail de la com-

La Chambre etc. dans une pénurie totale de cette espèce de denrée et qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible de s'en procurer des départements voisins. Considérant que dans les meilleures saisons ce pays n'a jamais produit de grains en quantité suffisante pour la nourriture de ses habitants, que plusieurs réquisitions faites pour en assortir les marchés ont presque dépourvu toutes les communes voisines de ce chef lieu de district. Considérant en outre que par ce moyen le district ne peut payer en nature les contributions de cette année, arrêté ouï le procureur syndic.

ART. 1.

Le recensement général des grains de ce district sera porté par un commissaire de l'administration au département du Mont-Blanc.

ART. 2.

Le commissaire qui devra partir en toute diligence sera chargé d'exposer les besoins urgents de ce district et de réclamer par tous les moyens possibles un prompt envoi de grains.

ART. 3.

Il sera chargé en outre, d'inviter l'administration du département à solliciter en faveur de ce district sans exception à l'arrêté des représentants du peuple du 23 vendémiaire, qui porte que l'on payera en nature les contributions de la présente année.

Séance du soir, du 10 nivôse an II

L'administration considérant l'état de dénument dans lequel se trouve ce district de toutes espèces d'objets de consommations et particulierement de ceux de première nécessité. Considerant l'impossibilité qu'il a de s'en approvisionner par les entraves

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mune qui a été privé de cette pâture pendant tout l'été de la dite année.

On n'a cessé de faire des réquisitions à cette commune, de verser du foin dans les magasins de l'armée, tant à Lanslebourg qu'ici, lesquelles se sont montées à plus de 1.500 quintaux qui se sont consumés du cru de cette commune, partie ici, partie à Lanslebourg. Il y avait dans la commune une quinzaine, tant chevaux que mulets, destinés pour l'artillerie et le service des généraux et adjoints, lesquels chevaux et mulets ont été nourris avec le foin susdit pendant tout l'été. L'on paya pourtant le montant du dit foin, mais ce fut en assignats, qui ne valaient alors qu'environ le vingtième, de façon que le dît

qu'y mettent les départements voisins en empêchant la sortie de leurs denrées, ou en génant la libre circulation et manifestent par ainsi un esprit d'égoïsme peu digne de vrais républicains.

Arrête ouï l'agent national provisoire qu'il sera faitte une adresse à la Convention nationale et au Comité de salut public, pour lui faire part des sollicitudes de ce district, sur les entraves et les difficultés qu'éprouve la circulation des objets de première nécessité et les inviter à obvier par les remèdes les plus prompts et les plus efficaces à des abus dont les suittes peuvent devenir si funestes pour la république et charge en conséquence le citoyen Gilbert, agent national de lui en présenter le projet dans 24 heures.

Séance du soir, 28 floréal an II.

L'administration, vu un projet de lettre-circulaire, présentée par un de ses membres pour prevenir quelques communes de ce district que le département a fait parvenir à ce chef lieu de l'orge et pommes de terre pour être reparti et distribué aux particuliers qui en manqueraient, pour les semailles actuelles.

Arrête ouï l'agent national d'en adopter la redaction et qu'il en sera fait l'envoi aux communes qui seront désignées.

Sur la motion d'un membre l'administration arrête d'inviter la municipalité d'Arc de faire délivrer aux particuliers des communes de ce district qui se présenteront muni d'un certificat de leur municipalité, constatant leur besoin, la quantité d'orge et pommes de terre qu'elle leur jugera indispensable à prendre sur l'envoi qui en a été fait par le département.

Elle devra en retirer le prix comptant, suivant le maximum, en y ajoutant les frais de transport.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

foin est venu à bien peu de chose aux particuliers qui l'avaient fourni.

Le moi de juin (1), même année (2), deux des représentants du peuple, nommés Albitte et Alaporte (3) passèrent par cette commune et défendirent de ne plus s'assembler dans l'Eglise pour y réciter et chanter l'office divin, de sorte qu'on fut obligé, tant à cause de la susdite défense, qu'à cause des irréverences et profanations que la troupe y aurait pu commettre, de tenir l'Eglise fermée, et le jour de Saint Jean-Baptiste, patron principal de la paroisse, on n'a pu ouvrir l'Eglise et depuis on a tout à fait cessé d'y aller, ni pour y dire la messe, ni pour chanter les offices. On fut obligé d'enterrer les morts la nuit, secrètement, sans bruit ni cérémonie, ni le moindre son de cloche. Les prêtres qui étaient restés dans la commune et celle de Bonneval ont été obligés de se tenir dans la montagne, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre et de célébrer leurs messes dans des granges, à la Buffas et Mottenas, à Andagne, au Vallon et Roches, etc., et ensuite en différentes maisons à Bessans, en secret et assister les malades la nuit, secrettement, ainsi que pour faire baptêmes et mariages, sans bruit ni proclamation.

Dans le mois de septembre (4) même année (5), les troupes françaises qui étaient dans la commune et dans celle de Bonneval ont fait une tentative pour aller dans la vallée de Lans en Piémont par le Lautaret, comman-

(1) Albitte avait rejoint à Saint-Jean-de-Maurienne le général Dumas, qui préparait l'attaque du Mont-Cenis. Il se trouvait le 14 mai à Lanslebourg. (Voir KREBS et MORIS, *op. cit.*, p. 106.

(2) 1794.

(3) Se trompe, veut dire Albitte et Laporte qui furent envoyés en mission dans le département du Mont-Blanc, du 9 nivôse an II ou 4 fructidor an II (15 décembre 1793 — 23 août 1794). Sur Albitte, voir *Suprà*, p. 29 et note 2.

(4) Cette expédition ne se trouve point mentionnée dans KREBS et MORIS, t. 2, p. 196 et suiv.

(5) 1794.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dées par les citoyens Lamardelle adjoints à l'adjudant general Borel, qui commandait à Bessans, mais le grand froid les en a empêchés et une grande partie des mêmes troupes se sont gelés les pieds et on fut obligé de les porter à l'hôpital à Termignon.

Pendant tout l'été de la même année (1) on n'a point cessé de faire descendre les particuliers de cette commune pour travailler au chemin de la Ramasse, 50 ou 60 à la fois, d'autres jours de 20 à 30, ce qui continua jusqu'à ce que le mauvais temps a empêché d'y travailler, ce qui a fait joint au peu de monde qu'il y avait à Bessans, par rapport qu'une partie des gens étaient en Piémont, qu'une quantité de foin est resté à faire dans les montagnes et le mauvais temps étant arrivé les dits fourrages ont été perdus et depuis fort longtemps on n'avait vu si peu de bétail hiverner dans la paroisse.

Dans le mois de novembre suivant (2) les troupes soit par malice ou par mégarde donnèrent le feu à la grange de Claude Garin, laquelle fut réduite en cendres ainsi que la maison d'Etienne Foudraz, y contigue, située au Mollaret et le feu consuma ses denrées et meubles en grande partie.

En mars 1795 parut un décret sur la liberté des cultes avec défense de se servir des Eglises, on fut obligé de dire la messe dans des granges, telles que celles du notaire Fodéré dite la maison de la Margaire, dans celle de Jean Baptiste Peraz et autres, ce qui dura depuis environ la mi-carême jusqu'au 8 juin (3) suivant que l'on

(1) 1794.

(2) 1794.

(3) Dans son journal, le curé Molin dit, à cette date, qu'à Saint-Colomban-des-Villards, son frère et lui célébrèrent publiquement la messe et firent une procession le 1er dimanche de juillet 1795, « chose bien à remarquer, car il n'y avait point de liberté pour les prêtres, qui n'avaient pas prêté le serment civique ; mais, par une erreur qui nous était favorable, on croyait que nous étions compris dans le décret sur la liberté des cultes, tandis que ce décret était pour toutes les sectes, excepté pour la religion catholique ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

recommença à célebrer à l'Eglise sans aucun signe ni son de cloches et on continua jusque vers le 20 novembre dite année 1795, et par ordre du général divisionnaire que les prêtres furent arrêtés et traduits bien escortés jusqu'à Saint-Michel (1), ou par le moyen de leurs amis et surtout par celui de la poche, ils furent relachés et renvoyés chez eux (2). On cessa pour quelque temps de célebrer à l'Eglise quoique les commandants du poste le permissent et même ils permirent de sonner la cloche pour avertir le peuple et cela dans le mois de septembre 1795 (3).

Un détachement (4) de troupes piémontaises passa par Roche Molon et vint surprendre le détachement de la

(1) Le 10 août 1795, à Aiton, le curé Molin raconte que le brigadier de gendarmerie d'Aiguebelle, de passage à Aiton, l'autorisa à célébrer la messe à l'église en vertu du décret sur la liberté des cultes..... Quelques temps après, il apprend qu'on parle contre les prêtres à Chambéry..... « C'est sur la fin de l'année 1795 et surtout au commencement de l'année 1796, que la persécution redouble contre les prêtres, déjà en grand nombre en Savoie. » (Cf. MOLIN, *op. cit.*, chapit. V, p. 54, 77.)

(2) « M. Damé, recteur de Lanslebourg, avait aussi été arrêté en cette paroisse l'hiver précédent (1795), par l'ordre du général Pouget ; mais il ne demeura que quelques mois en prison ; l'ex-général Caffoz, qu'il avait connu à Lanslebourg, lorsque nous quittâmes la Savoie pour nous réfugier en Piémont, avait obtenu son élargissement, on ne sait par quel moyen. »

(3) Le Directoire du département du Mont-Blanc par arrêté du 2 novembre 1795 ordonnait aux administrations des districts et et aux municipalités de faire arrêter dans les 24 heures et traduire à Chambéry tous les ecclésiastiques, au-dessous de 60 ans, qui ne justifieraient pas d'avoir prêté le serment civique ou qui l'auraient révoqué. Cet arrêté avait été pris ensuite des décrets de la Convention finissante (septembre 1795). (Cf. Cardinal BILLIET, *op. cit.*, p. 239 et suiv.)

(4) Cette attaque n'est point rapportée par MM. Krebs et Moris, qui notent cependant : « Jusqu'au milieu de novembre (1795) les opérations se réduisent à des engagements d'avant-postes et à quelques attaques isolées et d'ailleurs infructueuses ». (C. KREBS et MORIS, *op. cit.*, t. II, p. 308).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

République qui était à Ribon au lieu dit l'Arcellas. Ils ont bloqué la maison où était le corps de garde, les ont pris et conduits en Piémont avec le détachement. Le soldat français qui fut tué à Ribon fut enterré par ses compagnons au dit lieu de l'Arcellas, sous les maisons du côté de la rivière, mais le piémontais fut porté à Bessans pour le reconnaître, comme il a été fait. Il fut ensuite enterré au Carreley sur le pré des héritiers de feu Pierre Boniface, près de la broue qui tend au chemin de l'Eglise appelé autrement sol de la terre grasse.

Vers l'entrée d'octobre même année (1), les troupes françaises pour se venger de la surprise que les Piémontais leur avaient faite à Ribon, allèrent aussi sous les ordres du citoyen Chambon adjudant général, surprendre un poste piémontais en dela L'Auteret, etant accompagnés par des guides forcés de cette commune ayant reussi à bloquer le détachement qui y était, sont ensuite descendus jusqu'à Malchaussée où ils ont pris quantité de meubles et denrées qu'ils ont apporté en deça ainsi qu'une huitaine de prisonniers piémontais. Les uns et les autres ont perdu quelques hommes en cette occasion dont on ignore le nombre.

Dans le mois de novembre suivant (2), on obligea les habitants de cette commune d'aller avec leurs bêtes à bât faire le transport du bois depuis la Ramasse jusqu'à la Grand Croix ou le magasin était dépourvu, mais cela n'a pas eu de longues suites.

Dans le même mois, une assemblée fut ordonnée au chef lieu de canton à l'effet d'élire un juge de paix, ses assesseurs et un président de canton, ainsi qu'il est porté par les constitutions républicaines (3). Ensuite de

(1) 1795.

(2) 1795.

(3) C'était la nouvelle constitution de l'an III qui remplaçait la Convention par deux Conseils législatifs: le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens ; elle confiait le pouvoir exécutif à cinq directeurs, nommés par les Conseils. A la tête de chaque département, elle plaçait un corps délibérant et un commissaire du gou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quoi l'on tint dans chaque commune une assemblée communale pour réorganiser la municipalité jusqu'alors composée d'un maire, 5 officiers municipaux, ayant 12 notables et un secrétaire et pour lors réduite suivant la même constitution à un agent municipal et un adjoint seulement composant avec ceux des communes voisines la municipalité du canton.

Dans le mois de décembre suivant une réquisition frappa cette commune et les voisines de verser grande quantité de foin et de paille dans les magasins militaires de Lanslebourg et Termignon et malgré toutes les représentations qu'on a pu faire, on fut obligé de le transporter aux lieux susdits par le moyen de traineaux et bêtes de charge avec bien de peine et difficulté par rapport aux chemins extrêmement glacés.

En mars 1796, les troupes françaises par suite des ordres, firent 2 tentatives pour bloquer la commune (1) afin d'envelopper les jeunes gens et les forcer à suivre les drapeaux de la République, suivant la loi de la réquisition (2), mais ils n'ont pu y réussir. La jeunesse s'est

vernement nommé par le pouvoir exécutif. Les districts et les municipalités étaient supprimés, mais dans chaque canton il y avait une assemblée cantonale et un commissaire du gouvernement chargés d'administrer les communes. Les nouvelles administrations entrèrent en fonctions en brumaire an III. (Novembre 1795.) Les membres de l'assemblée départementale furent, dans le Mont-Blanc, favorables à la Révolution. Les assemblées cantonales furent souvent contre-révolutionnaires. (Cf. J. Masse, *op. cit.*, 4e partie, p. 96 et suiv.)

(1) Voir *Suprà*, p. 9 et suiv., pour ce qui se passa à Saint-Julien-de-Maurienne à ce sujet, en 1793.

(2) *Séance du 5 prairial an II.* — L'administration considérant que suivant la loi, les citoyens compris dans l'effet de la 1re réquisition qui se seraient cachés ou auraient abandonnés leur domicile, pour se soustraire à son exécution seront censés émigrés et comme tels soumis eux et leurs familles à toutes les dispositions des lois concernant les émigrés et les parents d'émigrés.

Considérant que dans plusieurs communes de ce district, il

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évadée, partie par les montagnes écartées de la commune, tellement que le nombre d'environ 42 sont allés tous de nuit, avec bien de peine se cacher dans la grange soit benna de Chaboud aux Buffettes ; d'autres ont passé le Collan sur Averole et sont allés en Piémont, dont plusieurs se sont gelés les pieds, d'autres ont été obligés de

existe des citoyens susdits qui, malgré les invitations réitérées qui leur ont été faittes ne se sont point rendus au poste glorieux de défenseurs de la patrie et que la plupart même ont montrés une conduite aussi lache que criminelle en se soustraisant à la requisition après s'être inscrits dans les Rolles et que quelques autres ont échappés à la vigilance de leurs conducteurs.

Considerant que ce serait favoriser leurs vues criminelles que de laisser subsister de pareils abus dont les municipalités se trouvent en quelque manière être les complices.

Arrête ouï l'agent national : 1° Qu'il sera fait dans toute l'étendue de ce district en l'assistance de la force armée une perquisition exacte de tous les citoyens de 1re réquisition qui pourraient s'y trouver en quelque commune qu'ils soient pour être iceux mis en arrestation et punis conformément à la loi.

2° Enjoint aux municipalités rière lesquelles il se trouve des jeunes gens de la levée susdite et qui n'ont pas obtempérés à la requisition ainsi qui est dit dans le considérant, de faire incontinent apposer les scellés et sequestres sur leurs biens et ceux de leurs pères et mères ou parents ; d'en dresser inventaire dont elles feront passer un double à ce directoire 15 jours après la réception du présent.

3° L'administration se réserve de prendre des déterminations ultérieures pour faire punir, conformément à la loi, les maires, officiers municipaux et agents de commune qui seront convaincus de négligence ou de partialités dans l'exécution des mesures qui leur sont prescrites tant par le présent arrêté que par celui du 14 germinal.

Séance du matin, 30 frimaire an II. — L'administration vu l'extrait de l'arrêté de ce département du 15 du courant portant invitation aux districts de faire passer au chef lieu du département les citoyens de 1re réquisition, arrête, ouï le procureur général syndic.

1° D'enjoindre à toutes les municipalités de ce district de faire passer à ce chef lieu de district pour le 15 nivose proche venant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passer la rivière d'Arc presque deshabillés et se sont sauvés du côté du Clot de Pailavoroux où ils ont passé le reste de la nuit et le jour suivant jusqu'à ce que les troupes furent reparties. Cependant on en prit 5 qu'on conduisit jusqu'à Termignon, mais les uns pour être trop jeunes, les autres à force de sollicitations et présents, ils furent renvoyés chez eux.

Dans le mois d'avril suivant (1), la commune fut menacée d'une autre surprise pour le même sujet et les habitants, surtout ceux qui avaient des jeunes gens, se sont cottisés et ont fourni une somme d'argent assez considérable pour faire un cadeau au commissaire de guerre qui pressait cette affaire et depuis les choses sont restées là. L'on fit encore deux différentes réquisitions à cette commune de fournir des vaches ou bœufs pour l'armée et la commune en a encore fourni une vingtaine, outre celle qu'elle a conduit à Modane. Ces vaches et bœufs ont été en grande partie fournis sans payement (2).

soit (le 4 janvier vieux style), tous les citoyens non mariés ou veufs sans enfants de 18 à 25 ans qui existent rière leurs communes respectives, lesquels jouiront de la paye de 5 sols par lieues de route dès l'endroit de leur départ et rendus au chef lieu du département, ils jouiront de la paye militaire.

2° D'inviter chaque municipalité de nommer 2 commissaires pris dans leur sein pour conduire et accompagner à ce chef lieu les citoyens compris dans la susdite réquisition, d'en dresser la notte qu'ils transmettront à ce directoire sous peine quand aux maires et officiers municipaux qui seront convaincus de négligence ou de partialité d'être mis en état d'arrestation et punis suivant la gravité des circonstances et sous peine quand aux citoyens de 1re réquisition qui ne se rendront pas à leur destination d'être considérés comme émigrés et comme tels soumis eux et leurs familles à toutes les dispositions concernant les émigrés.

(1) 1796.

(2) *Séance du matin 27 floréal an II de la République (12 mai 1794).*

L'administration ouï lecture d'une lettre du 12 du courant, écrite par les administrateurs des subsistances militaires, section de la viande, portant invitation de compulser les municipalités à

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En l'année 1795, comme il n'y avait point d'apparence de pouvoir être libres pour conduire du bétail en Piémont, les particuliers de la commune n'ont presque point acheté du bétail au printemps, de sorte que depuis un temps immémorial, on n'a jamais vu si peu de bêtes à cornes à Ribon. Cependant, dès le milieu de l'été, des particuliers se sont hazardés d'en passer quelques-unes par Lauteret, ce que les autres voyant, tout le monde vendit le peu de bétail qu'ils avaient surnuméraire et le tout passa en Piémont partie par L'Auteret, partie par Arnais et le Collau, au-dessus d'Averole, partie aussi par le col de Sera, au-dessus du Vallonet sur Bonneval, passage jusqu'alors inoui et presque inconnu ; partie encore par Galise, au-dessus de Laval-de-Tignes ; on alla même acheter du bétail dans la Tarentaise, Faucigny et du côté de Saint-Jean-de-Maurienne, qu'on conduisait à Bessans et ensuite en Piémont, par les chemins susdits. Grande quantité de chèvres et brebis furent aussi conduites en Piémont et passées par Roche-Molon. Tout espèce de bétail fut vendu dans le Piémont à un prix excessif, chacun suivant son espèce par rapport à la rareté du bétail dans ce pays-là.

En la dite année 1795 et la suivante, l'or et l'argent monnayé valait beaucoup plus en Piémont que le prix porté par le tarif, l'on y faisait valoir la pistole de 24 livres jusqu'à 40 ; l'écu de 3 livres en valait 4 ; le louis de France qui ne valait que 20 livres, valait 36 ; l'écu de France de 5 livres en valait jusqu'à 8 ; de sorte

délivrer aux étappiers les bons de service et certificats de prix de denrées, de manière qu'à la fin de ce mois, tous les préposés aux étappes soient à portée de pouvoir remettre aux directeurs de la dite administration des subsistances toutes les pièces justificatives afin de recevoir leur remboursement.

Arrête, ouï l'agent national d'inviter les municipalités de Modane, etc., à expédier les susdits bons de services et certificats du prix des denrées, terms par terms, aux différents préposés aux étappes et de leur rappeler encore l'exécution de l'arrêté du 21 ventôse concernant le service des étappes et les bons à délivrer aux préposés à icelles

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il y eut quantité d'agioteurs, tant de cette commune que des voisines, ainsi que des autres communes de la Savoie, soit Mont-Blanc, frontières du Piémont et Vallais, qui achetèrent les dites espèces et les passèrent en Piémont pour les y vendre le prix dit ci-devant contre de monnaye de billon, savoir : en pièces de 7 sols et demi, de 2 sols et 1/2, de 20 sols et 10 sols qu'ils apportèrent en Savoie en très grande quantité, de façon qu'on ne voyait plus en Savoie que la petite monnaye ci-dessus, ce qui fut cause, joint à ce que le Roi de Sardaigne avait démonétisé ses pièces de 7 sols et 1/2, que le peuple s'en dégouta et ne voulut plus voir ces sortes d'espèces et l'on paya l'écu de France jusqu'à 10 livres en monnaye de billon du Piémont. Dans la Savoie, presque tous les mêmes agioteurs qui avaient ramassé l'or et l'argent et fait passer en Piémont, ont recommencé à faire tout le contraire, c'est-à-dire qu'ils allaient en Piémont acheter des espèces d'or et d'argent pour les changer ensuite par la Savoie contre les susdites monnaye de billon qu'ils rapportèrent en Piémont et toujours à la perte et désavantage du pays de Savoie.

Il est à remarquer que pendant le temps qu'on ne pouvait pas passer par le Mont-Cenis pour aller en Piémont à cause des troupes qui y étaient cantonnées, bien des individus de cette commune ainsi que des étrangères faisaient passer par le Collau, au-dessus d'Averole, les denrées en beurre qu'ils achetaient tant en cette commune qu'aux voisines et grande quantité de grains, cuirs, cire et autres marchandises et cela par le moyen des hommes qui les portèrent à dos sur le dit Collau, ou des gens des Balmes en Piémont les venaient prendre pour les descendre et remontaient en même temps les sacs de monnaye que les mêmes agioteurs faisaient porter en Savoie. Quelquefois on était obligé de laisser les dites marchandises et argent au sommet de la dite montagne par a rapport au mauvais temps ou faute de bras. Ce qui faisait qu'on aurait pris le dit sommet de montagne pour un magasin, soit entrepôt, et cela a continué pendant tout l'hiver et plus.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dès le printemps de 1796, presque tout le monde tant de cette commune que des voisines s'attendaient d'avoir le passage libre par le Mont Cenis pour conduire les bestiaux en Piémont pour la foire de Suze et autres foires ; mais, malgré le traité de paix entre le roi de Sardaigne et la République française, il n'y eut pourtant point de passage libre pour le bétail. En outre il y eut une maladie épizootique aux bêtes à corne dans le Piémont que le roi de Sardaigne fit défense d'en laisser introduire d'étrangères, ni de communiquer les dits bestiaux d'une commune à l'autre. On ne tint aucune foire cette année en Piémont, sauf pour des bêtes à bât ou à selle et bêtes à laine. Celles de ces espèces qui y furent conduites de la Savoie ou de cette commune passèrent par les mêmes chemins de l'année précédente. Les particuliers qui avaient acheté du bétail au printemps aux foires de Saint-Jean-de-Maurienne, Bourg-Saint-Maurice, Beaufort, Faucigny et autres furent obligés de les y ramener pour les y revendre, n'ayant aucun espoir de pouvoir les débiter ailleurs. On les vendit partout un très haut prix mais presque tout en pièces de 7 sols et 1/2, laquelle monnaye était à charge à ceux qui l'avaient dans la Savoie, vu que les marchands ne voulaient plus vendre leurs marchandises qu'en or ou argent. Les particuliers aimaient mieux employer leur petite monnaye en bétail à un prix extraordinaire pour s'en défaire et les vendeurs de bétail ont ensuite fait passer cette monnaye en Piémont pour la changer contre d'autre avec cependant peu de perte, mais toujours avec de basse monnaye, car pour l'or et l'argent il fallait encore le payer 1/3 plus de sa valeur pour pouvoir s'en procurer. Le passage du Mont-Cenis fut pourtant libre pour l'exportation des denrées moyennant payer les impôts, tant du côté de la Savoie que du Piémont, mais tant seulement pour le beurre, fromage, vin, riz et autres objets de peu d'importance et l'on ne pouvait passer au dit lieu, même à pied sans être muni d'un passeport. Pour les autres marchandises il n'était point permis d'en passer.

Il est encore à remarquer que dans le mois de juin

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et juillet 1794, une compagnie de sappeurs se reudit à Bessans pour travailler des redoutes et des retranchements, l'on travailla vis à vis de la Goulas, lieu dit la Laveresse ou l'on plaça 2 pièces de canon, l'on en plaça 2 autres au-dessus d'Averole avec des retranchements en plusieurs endroits, tant au Cray de la Scie au fond de l'Aulliars sur Averole, aux Chalanches d'Averole, près de la Goulas, que sur le Grabellonas et sur Saint-Laurent.

En 1794, les troupes ont demeuré à Bessans, Bonneval et Averole depuis la fin du mois de mai jusque vers la fin de janvier, année suivante, et il y en avait en tout près de 800. Et en 1795, elles y sont arrivées au mois d'avril et y ont demeuré jusqu'au mois de février, année suivante, depuis lors il n'y a plus eu de troupes sédentaires à Bessans, mais il en venait de temps à autre comme espèce de patrouille.

En décembre 1796, l'on envoya à Bessans un préposé aux douanes et quelques jours après on y envoya aussi une dizaine d'employés sous les ordres du préposé pour veiller à ce qu'on ne passe pas des marchandises en pays étranger.

Pendant tout le temps que la troupe a séjourné dans la commune et arrondissement d'icelle, les habitants ont été obligés de leur fournir le logement, les meubles et le bois nécessaire. On était de plus contraint de faire le transport du dit bois, paille et subsistance aux postes avancés, tant à l'Arcellas, à Ribon qu'à Averole, etc. Il y avait tous les jours, 8, 10 et quelquefois 12 et plus de bêtes à bât employées à cette occasion à tour de rôle, sans jamais avoir reçu aucune chose pour cet égard, non plus que pour le bois et il y en avait environ 350 hommes en tout.

Depuis le mois d'octobre 1792 jusqu'à la fin de 1796, on a évalué approximativement les présents que la commune de Bessans a fait, partie de gré, partie de force, à la somme d'environ 5.000 livres en numéraire savoir, tant argent comptant qu'en fromage, beurre, poules, oiseaux, lièvres et autres denrées.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a remarqué que dans l'année 1794 le nombre d'environ 55 fromages du pays de la meilleure qualité ont été distribués en présents en différents temps et différents lieux et occasions, sans compter le beurre, poules, etc. Mais aussi dès le commencement de l'année 1793 jusqu'à la fin de l'année 1796, la commune n'a payé aucune taille, quoiqu'on n'aye cessé de la réclamer chaque année.

On a aussi observé que pendant l'année 1793, les particuliers qui se sont trouvés obligés de voyager du côté de Saint-Jean-de-Maurienne et Chambéry, se sont vu obligés de porter leur pain après pour leur voyage, pour ne point en trouver à acheter ni dans les cabarets, ni ailleurs, par rapport au maximum (1) qu'on avait établi et qu'on voulait obliger à suivre et encore parce que tout le monde craignait d'être payé en assignats, ce qui faisait qu'on ne voyait aucun boulanger public dans les villes et communes ; pour du vin et autres denrées comestibles, il y en avait encore presque partout des gens qui en vendaient mais bien chèrement. L'on ne voyait sur les marchés de Saint-Jean-de-Maurienne (2) et ailleurs, ni blé de quelque espèce que ce fut, ni autres denrées, parce que le monde craignait d'être obligé de les donner au prix fixé par le maximum et en assignats, ce qui était cause que personne ne portait aucune chose sur les marchés. Les boutiques des marchands étaient aussi fermées par la même raison.

Les volontaires qui étaient dans cette commune et dans les voisines, ainsi qu'au Mont-Cenis, autorisés par leurs supérieurs se permettaient d'entrer de force dans

(1) Voir sur l'application du maximum en Maurienne un certain nombre de délibérations intéressantes du district de St-Jean-de-Maurienne, *Appendice IV.*

(2) Le *maximum* fut aboli par la Convention après le 9 thermidor an II (1794), par le décret du 4 nivôse an III (24 décembre 1794). Le maximum général avait été établi par le décret du 6 ventôse an II (24 février 1794). L'expérience n'avait pas duré un an.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les caves de cette commune et y prendre le fromage et le beurre qu'ils y trouvaient et se le faire vendre par force au prix du maximum, mais cela n'a pas eu de longues suites, le maximum ayant été aboli et les assignats totalement discrédités. Les affaires ont repris peu à peu la marche ordinaire et on a vu reparaître les marchés fournis comme auparavant, les boutiques des marchands ouvertes ainsi que les boulangers et les cabaretiers revendre indifférement comme avant le *maximum*.

Dans le courant du mois de juillet, août et septembre 1798, an VII de la République, les particuliers de Bessans, ainsi que de Bonneval et Laval-de-Tignes en Tarentaise, qui se sont trouvés avoir acheté des bestiaux de différentes espèces, se sont permis de les faire passer en Piémont contre les lois de la République par la montagne de Lauteret. Quelqu'uns d'iceux ont réussi, mais plusieurs ont été saisis et emmenés à Lanslebourg au bureau de la douane, ou les mêmes particuliers ont été obligés de les faire racheter par d'autres et en payer le prix pour les reavoir. On évalua la somme que les particuliers du dit Bessans ont payé pour les différentes saisies qu'on leur a faites, à près de 15.000 livres, tant pour la saisie des mules, bêtes à cornes et brebis que pour marchandises.

Il est à noter que vers la mi-octobre, même année, il y avait grande quantité de bestiaux destinés pour la foire de Bussolino, lesquels bestiaux étant rassemblés dans la vallée d'Averole, les préposés aux douanes en ayant été informés par le moyen, dit-on, des espions salariés de cette commune, se sont rassemblés en grand nombre et s'étant rendus au-dessus d'Averole pour en faire la saisie, qui ne leur a pas réussi, ayant été entravés par une troupe de paysans armés qui les ont empêché d'approcher des dits bestiaux. Mais en s'en revenant, plusieurs de ceux qui étaient allés aider à conduire les dits bestiaux, sont tombés malgré eux entre les mains des dits préposés, lesquels les ont saisis et conduits, au nombre de 14 détenus, à Lanslebourg, où ils ont été mis en prison

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous bonne et sûre garde et menàcés d'être fusillés sous peu de temps. A cause de quoi, tant les détenus que leurs parents se sont vus contraints d'offrir la somme de 4.000 livres aux chefs de la dite douane pour obtenir leur élargissement, laquelle somme ayant été convenue et payée, ils furent élargis.

Mais dans le temps que les dits préposés montaient de Bessans au lieu dit d'Averole, 2 jeunes garçons de Bessans les ayant vu passer, les suivirent de loin en loin pour voir où ils allaient et ce jusqu'aux Verneys d'herbarias, au-dessous du pont de Goulas où les dits préposés vulgairement appelés gapians se sont aperçus que quelqu'un les suivait, quoique dans l'obscurité de la nuit ont fait une décharge sur ces 2 jeunes garçons et atteignirent l'un d'eux au bras, la blessure duquel ne fut pas dangereuse, mais ils atteignirent l'autre aux reins, de façon que la balle le perça de part en part et tomba à terre. Celui qui avait été blessé au bras eut la force de s'en revenir chez ses parents ou ayant raconté le fait, les parents de l'autre blessé sont allés pour lui donner du secours ou pour l'emporter en cas qu'il fut trouvé mort. Ils le trouvèrent effectivement au même lieu où il avait reçu le coup, couché à terre et non pas mort. Ils l'emportèrent chez eux. Il leur raconta aussi comme la chose s'était passée ainsi que l'avait déjà fait son compagnon et malgré le soin qu'on en a pris, il décéda sur environ les 10 heures du matin n'ayant survécu à sa blessure qu'environ 12 heures.

Dans le courant du mois d'avril 1799 (1), le poste de la Grand-Croix et celui de L'Hôpital du Mont Cenis se trouvant dépourvus de troupes, l'on obligea les communes du canton à y envoyer des particuliers à tour de rôle dès l'âge de 18 ans jusqu'à 60 pour y faire la garde, ce qu'on a continué pendant une huitaine de jours, ensuite de quoi on les a remplacés par des troupes. Pendant que les particuliers des communes étaient en acti-

(1) Sur les événements militaires de 1799. — Voir *Suprà*, p. 41 et 42, ainsi que l'*Appendice II*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vité de service, la République leur fournissait les rations comme aux militaires.

Au commencement de Mai, même année, la République n'ayant pas suffisamment des troupes pour accompagner les conscrits, soit les réquisitionnaires, on obligea les communes à donner des hommes pour main forte et le canton de Lanslebourg fut obligé d'accompagner jusqu'à Suze à tour de rôle entre les communes du dit canton. Et la commune de Bessans en a envoyé deux fois la première 27 hommes et la seconde 20. Lesquels ont aussi reçu à Suze la ration de pain, vin, viande, riz, sel et bois comme les militaires mais pour un jour chaque escadre seulement.

Vers l'entrée du mois de Juin 1799, an 7me, des troupes de la République furent envoyées dans cette commune de Bessans et Bonneval pour y occuper des différents postes. L'on plaça différents corps de garde tant à Bonneval, Averole, Ribon etc. comme en 1794 et 1795 et les dites communes furent déclarées en état de siège par ordre de l'administration départementale. Les particuliers qui se sont trouvés avoir besoin d'aller à Bourg St Maurice et ailleurs pour y acheter du bétail ont eu peine d'en obtenir la permission et elle ne leur fut accordée qu'à condition d'y être escortés par des fusiliers soldés par les individus qu'ils accompagnaient. Dans le mois de Juillet le commandant du poste de Bessans fit réparer par la jeunesse du dit lieu les retranchements de la Leveresse et l'on plaça derechef 2 pièces de canon au dit lieu soit à Pierre accuche avec une tente pour la garde des dits canons et les troupes étaient changées de temps à autre, mais la plus grande partie était en très mauvais état avec des habits et linges fort sales et déchirés, plusieurs sans bas ni souliers. On en a même observé qui étaient sans culottes ni pantalons, mais seulement couverts d'une très mauvaise capote. Cette commune et celle de Bonneval leur ont fourni le logement, le bois et la paille et ont toujours fait le transport de leurs munitions de bouche depuis Lanslebourg et Termignon jus-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'à Bessans et Bonneval. Il s'est trouvé plusieurs fois qu'il n'y avait point de munitions aux magasins de l'armée, on fut obligé d'en faire fournir aux habitants pour nourrir la troupe qui n'avait ni légumes, ni sel, ni autre chose, sauf le pain et la viande lorsqu'il y en avait aux magasins. L'on a vu plusieurs fois des militaires demander par charité un morceau de pain aux portes des maisons, faute d'avoir de quoi vivre, se plaignant qu'on ne leur donnait aucun argent. Ce qui fut cause que la troupe commit plusieurs larcins tant dans les maisons que dans les jardins et champs des particuliers en y emportant les pommes de terre, choux, poiraux et autres herbages potagers, au grand préjudice des habitants de la commune.

La commune fut en outre obligé de fournir 7 à 8 vaches dans le mois de juillet et août lesquelles furent tuées à Lanslebourg pour le service de la troupe. L'on a aussi fait différentes réquisitions pour le foin et la paille et les particuliers de Bessans et Bonneval en ont fourni une quantité et fait eux mêmes le transport jusqu'à Lanslebourg, lieu ordinaire du magasin de l'armée.

Dans le courant d'octobre 1799, l'on entreprit de faire des retranchements à la Grand-Croix sur le Mont-Cenis, l'on obligea les jeunes gens conscrits et de première réquisition des communes du canton à y aller travailler, ce qu'on a exécuté autant que la saison l'a pu permettre. A l'entrée de novembre 1799, les troupes de la République ayant fait une nouvelle descente en Piémont par la Novalaise, on y fit aussi aller les troupes qui étaient à Bessans et Bonneval sauf les canonniers de la batterie de la Leveresse. L'on obligea la jeunesse de Bessans de former un corps de garde près la chapelle du S^{t} Esprit, située près le Pont d'Arc du dit Bessans, afin de garder les munitions et ustensiles de guerre qui étaient déposés dans la dite chapelle ce que la dite jeunesse a continué de faire ainsi qu'au dit poste de la batterie pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on eut fait évacuer les dits canons et munitions.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le courant de 1799 les passages du Mont-Cenis étaient interceptés par les troupes républicaines. ainsi que la province de Suze, par les mêmes troupes alternativement avec les troupes impériales et Russes. Les particuliers de Bessans et Bonneval furent obligés de passer une partie de leurs bestiaux par le col d'Averole, appelé le Collan, pour les conduire en Piémont, ainsi que quantité de denrées, fromages et beurre. L'on a remarqué qu'on a même passé par ce chemin plusieurs montures et entre autres un mulet chargé de fromages qu'on n'a point déchargé depuis Bessans jusqu'à la paroisse de Balmes en Piémont et cela la nuit du 4 novembre 1799.

Vers l'entrée de l'an VIII, soit dans la fin de septembre 1795, une réquisition faite par le général Championnet, frappa les communes du canton de Lanslebourg de fournir le nombre de 24 mulets en permanence pour le service de la troupe, tant pour le passage du Mont-Cenis que pour autres objets.

La commune de Bessans fut répartie à 8 mulets chaque jour et se trouvant n'avoir pas des mulets dans la commune, l'administration d'icelle fut obligée de convenir avec des particuliers de Lanslebourg pour faire le service compétant au dit Bessans pour le prix de trois livres chaque jour pour chaque mulet, ce qui fait 24 livres par jour que la commune fut obligée de payer.

L'on n'a point cessé de presser la jeunesse pour les enrégimenter sous les drapeaux de la République, mais les communes du canton de Lanslebourg ont représenté que la jeunesse de leur canton était autant et même plus utile dans leur foyer qu'à l'armée, attendu qu'on les employait par le Mont-Cenis pour déblayer le chemin, surtout en hiver, à cause de la neige et pour s'aider et donner secours aux voyageurs. Enfin on obligea les dites communes à en tenir trois en permanence pour les correspondances au dit Lanslebourg, au lieu de faire courir les militaires de part et d'autre pour porter les lettres au Mont Cenis, Termignon, Bramens, Modane et ailleurs si le cas écheait.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a même été obligé d'en envoyer jusqu'à Briançon et Moûtiers, en Tarentaise. Chaque commune à tour de rôle et à proportion du nombre de la jeunesse de réquisition et conscrits. Les communes de Bessans et Bonneval y ont satisfait ainsi que les autres communes, tant en y envoyant leurs réquisitionnaires et conscrits, qu'en faisant faire le service par ceux du dit Lanslebourg en les payant.

Dès le 9 frimaire an 8me, soit le 30 novembre 1799, le pain ayant totalement manqué à la troupe cantonnée dans les communes, les dites communes furent obligées de leur fournir le pain, la soupe, le logement et le bois, jusqu'au 17 nivôse, soit le 7 janvier 1800 qu'on a recommencé à faire transporter du pain pour la troupe. Chaque commune a alimenté les militaires qui se sont trouvés dans son sein en leur faisant distribuer les rations par les particuliers d'icelle. La commune de Bessans en a nourri pendant une décade la quantité d'environ 200, la seconde décade suivante, environ 125 et le restant du dit temps, environ 160 chaque jour.

Au commencement du mois d'août 1800, on a recommencé à dire la messe en public (1) à l'Eglise, qu'on n'y avait plus célébré depuis l'entrée d'octobre 1797.

En 1814, les contributions imposées par le gouvernement français furent considérablement augmentées plus qu'à l'ordinaire, surtout la foncière, soit taille cadastrale, de façon que celui qui était tenu de payer 3 francs chaque année, en a payé près de 9 et chacun à proportion de sa cote, outre les contributions personnelles, mobilières, portes et fenêtres qui ont aussi été portées près du double des années précédentes.

En 1815 (2), S. M. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, rentra dans ses Etats, recommença d'abord à diminuer les impôts. Les droits de succession furent abolis, réduisant les contributions personnelles mobilières, portes et fenêtres à la moitié et diminuant la foncière d'un dixième.

(1) Voir *Suprà*, p. 42, notes 2 et 3.
(2) Voir *Suprà*, p. 49 et l'*Appendice III*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il envoya un plénipotentiaire pour organiser les différentes autorités en Savoie, attendu que la ville de Chambéry et environ d'icelle se trouvait encore occupée par les Français, le Sénat de Savoie fut établi à l'Hôpital Conflans. Le premier président fut S. E. M. le marquis Arborio Gatinara. Ensuite la ville de Chambéry et le restant de la Savoie ayant été réunis sous la domination de son légitime souverain, le Sénat fut transporté à Chambéry, où il siégeait déjà avant la Révolution. On créa, soit érigea deux nouvelles provinces en Savoie, l'une sous le nom de province de la Haute Savoie dont la capitale est la ville de Conflans-l'Hôpital et l'autre sous le nom de province de Rumili, dont la ville de ce nom est la capitale et on y établit un intendant, un juge-mage à chacune desdites deux provinces, de sorte que le duché de Savoie se composait de 9 petites provinces au lieu de 7. Savoir: La province de Savoie propre, dont Chambéry est la capitale ainsi que de tout le duché; celle de Genevois, dont Annecy est la capitale ; celle du Chablais, qui a Thonon pour capitale ; celle du Faucigny, qui a Bonneville pour capitale ; celle dite de Carrouge, qui a Saint-Julien pour capitale ; celle de Tarentaise, qui a Moûtiers pour capitale ; celle de Maurienne, dont la capitale est Saint-Jean. Le premier intendant de Maurienne qui a remplacé M. Bellemin, qui fut sous-préfet de l'arrondissement de Maurienne sous le gouvernement français, fut M. le chevalier Roget de Choles qui fut ensuite remplacé par M. Fernex. Le juge-mage qui a succédé immédiatement au Tribunal de première instance fut M. l'avocat Albrieu père, qui se trouva ensuite remplacé par M l'avocat Gerdil. On a divisé les communes de chaque province en mandements où l'on établit un juge à chaque mandement. Le mandement de Lanslebourg fut composé des communes de Bessans, Bonneval, Lanslevillard, Lanslebourg, Termignon, Sollières et Bramans.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE II

CRAINTES

D'INVASION DE LA SAVOIE

EN 1799

L'année 1799 fut une année de grande émotion en Savoie. J.-B. Vincendet nous renseigne sur les préparatifs de défense qui furent faits au Mont-Cenis. La lettre que voici (1), nous montre avec quel intérêt les bourgeois de Savoie se renseignaient sur la marche des Austro-Russes et les craintes d'invasion qu'ils éprouvaient.

En lisant cette lettre, nous comprenons l'intensité de l'émoi qui s'empara de la Savoie à la nouvelle des défaites des Français en Italie et l'élan général qui se manifesta parmi les habitants du Mont-Blanc pour repousser l'envahisseur que précédait une juste réputation de férocité.

Rumilly, ce 16 prairial an 7 (4 juin 1797).

CITOYENNE,

Chargé par mon beau-frère de vous donner des nouvelles de l'armée d'Italie, je vais avoir le plaisir de vous

(1) Communiqué par notre collègue, M. Jules Masse.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dire tout ce que j'en scais. Vous scavés sans doute, citoyenne, que la ville de Suze a été prise par l'ennemi et que nos troupes, trop en petit nombre pour luy résister dans une place sans deffense, se sont retirées sur le Mont Cenis. Cette nouvelle avait d'abord donné beaucoup d'inquiétude, parce qu'on s'imaginait que l'ennemi était en force et qu'il avait le projet de franchir les Alpes et se répandre dans le Mont Blanc. Mais aujourd'huy l'on est fort tranquille ; car l'on est sûr que le corps de trouppes qui s'est emparé de Suze lequel n'est composé en majeure partie que d'insurgés piémontais, conduits par quelques détachements austro-russe, n'est nullement en mesure d'attaquer le Mont Cenis. On prétend même que telle n'a jamais été son intention. Au reste, ce boulevard de la nature est gardé par un corps de trouppes d'élite, commandés par un général aussi brave que patriote et qui a juré de périr avec tous ses frères, avant que d'abandonner ce poste important, dont l'occupation par nos trouppes met notre département à l'abri de toute invasion.

J'arrive à ce moment de Chambéry, j'ay eu le plaisir de soupper avant-hier avec le général de division Muller et le brave général Davin (1) qui vat remplacer au Mont Cenis le général Le Doyen (2). Le cit. Muller nous a donné les nouvelles les plus satisfaisantes de la brave armée d'Italie, sur le sort de laquelle on avait les plus graves inquiétudes et nous a fait voir une lettre qu'il venait de recevoir du général en chef Moreau (3), qui lui marque en termes très clairs que son

(1) Davin (Jean), officier général, né à Baratier (Hautes-Alpes) le 15 février 1749, mort à Grenoble le 19 décembre 1819, entra au service le 5 novembre 1766 au 4e régiment de Grenoble, artillerie. Général de brigade le 3 nivôse an II (23 décembre 1793).

(2) Le Doyen (Jean-Denis), officier général, né à Liège (Belgique) le 26 septembre 1751, mort au Cap (Saint-Domingue) le 16 mai 1802, entra dans l'armée comme carabinier, le 15 janvier 1765. Chef d'état-major à l'armée des Alpes en l'an IV (1796).

(3) Moreau avait remplacé Schérer, dont il était le lieutenant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

armée reprendra sous peu de jours la terrible offensive qu'elle n'a perdue que par l'impéritie du général Schérer qui est l'autheur responsable de tous les revers de cette brave armée (1). Au reste, ajoute le général Moreau, les départements de l'Isère et du Mont Blanc ne seront point envahis et l'ennemi ne tardera pas à se repentir de son audace et de ses succès éphémères qu'il a remporté sur nous. L'armée de Naples (2) a indubitablement fait sa jonction avec celle du cit. Moreau, dont elle n'était plus qu'à quelques lieues, d'après ce qu'il écrit. Cette brave armée, je veux dire celle de Naples, est forte de plus de 40.000 hommes, il n'en faut pas davantage pour donner la chasse (3) aux Autrichiens et Russes qui vont être incessamment attaqués, mais il n'est pas sûr qu'ils puissent facilement se retirer, par la raison que la division du général Le Courbe (4), qui s'est détachée de l'armée d'Helvétie est sur leurs derriers, du côté de Come, à 8 lieues environ de Milan. D'un autre côté, il arrive à Chambéry 5.000 hommes qui pénètrent en Piémont par le Mont Cenis. Ajoutés à tout cela que l'armée d'Helvétie est sur un pied formidable, elle vient

(1) Schérer commandait l'armée française dans l'Italie du Nord (1799). Il voulut vaincre les Autrichiens avant l'arrivée des Russes en Italie. Ses colonnes durent reculer devant le maréchal autrichien Kray, à Magnano. Moreau, son lieutenant, empêcha, par sa vigueur, la retraite de se changer en défaite. Souvarof, ayant rejoint les Autrichiens, força le passage de l'Adda, par la rude bataille de Cassano, battant encore Schérer.

(2) Commandée par Macdonald. Moreau, remplaçant Schérer, s'était cantonné fortement dans le Monferrat, entre Casale et Alexandrie. Dans cette position, il avait résisté à toutes les attaques de Souvarof, en attendant le secours de Macdonald.

(3) Macdonald put faire sa jonction avec Moreau, mais il fut battu sur les bords de la Trebbia par les Austro-Russes.

(4) Appartenant à l'armée d'Helvétie, commandée par Masséna. Dans cette campagne, il devait s'illustrer par sa résistance aux Russes sur la ligne de la Reuss, et à la passe du Saint-Gothard, permettant ainsi la défaite de Souvarof à Zurich (le 25-26 septembre 1799).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de remporter une victoire éclatante (1) sur les Autrichiens, qui ont repassés le Rhin dans le plus grand désordre. Toutes ces nouvelles sont officielles. Ainsi vous pouvés compter sur leur exactitude. Nous pouvons donc être sans inquiétude, notre département ne sera point souillé par la présence de ces féroces russes, pour qui rien n'est sacré et qui laissent partout des traces sanglantes de leur passage (2).

Je dois aussy vous dire, citoyenne, que les habitants de Turin qui avaient promis au général français Fiorella (3) de défendre la ville, conjointement avec quelques détachements français dans le cas que les ennemis cherchassent à s'en emparer, non seulement ont ouvert les portes de la ville aux austro-russes, mais encore ont égorgés une portion de nos trouppes. Cette lacheté attroce n'a pas été longtemps impunie, le général Fiorella qui s'était retiré dans la citadelle avec des munitions immenses de toute espèce a brûlé une portion de la ville et dans ce moment l'ennemi doit avoir évacué Turin. Toutes les insurrections du piedmont touchent à leur fin ; celles du Vallais sont dissipées, les malheureux insurgés qui ne sont autre que l'instrument de la vangeance et de nos ennemis et de quelques ambitieux qui, trop faibles et trop lâches pour attaquer ouvertement la République, cherchent à la faire déchirer par ses propres enfants ; reconnaissent un peu tard, leur erreur, et s'empressent de rentrer dans leurs foyers.

(*Non signé.*)
Ecriture de Durhône.

(1) Les Autrichiens opposés à Masséna, au nombre de 100.000, étaient commandés par l'archiduc Charles, les généraux Bellegarde et Hotze.

(2) Voir à ce sujet, Albert Sorel.

(3) Fiorella (Paul-Antoine), officier général, né à Ajaccio (Corse) le 7 février 1752, mort à Ajaccio le 3 mars 1818, entra comme volontaire dans le régiment d'infanterie corse, le 24 juin 1770. Général de brigade le 3 nivôse an IV (24 décembre 1796).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rumilly, le 4 vendredy, an 8 (1800).

Des nouvelles annoncent qu'à la suite de l'affaire importante arrivée en Helvétie (1), Sawarou et 20.000 hommes sont cernés par l'armée française, sans qu'ils puissent échaper. Si la confirmation arrive, je vous en instruirai.

Salut et amitié à tous les vôtres
et conservés vous.

DURHONE.

Chambéry, ce 6 messidor an 8 (25 juin 1800).

MON CHER PAPA,

Les nouvelles d'Italie par le succès de nos armées sont des meilleures. Vous savez sans doute que toute l'Italie nous est rendue, et qu'il y a une suspension d'armes et d'hostilité, qui pourra peut être nous amener à une paix générale (2).

Chambéry, ce 12 messidor an 8 (1er juillet 1800).

MON CHER PAPA,

Les nouvelles ici deviennent tous les jours de plus en plus intéressantes depuis la bataille de Marengo le 1er consul a quitté l'Italie et a passé ici dans la nuit du vendredy au samedy. Tous les officiers de son état major

(1) Bataille de Zurich (25-26 septembre 1799).

(2) Le lendemain de la bataille de Marengo (14 juin 1800), le général autrichien Mélas signa l'armistice d'Alexandrie qui rendait aux Français toute l'Italie jusqu'au Mincio. Les hostilités devaient durer jusqu'en décembre 180). La victoire de Moreau à Hohenlinden amena la paix de Lunéville (1801).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le suivent et Berthier (1) arrive ici aujourd'huy. Deja il est précédé par des adjudans généraux adjoints et aide de champs. L'on l'attend et la garde nationale est sur pied pour lui rendre honneur.

La République cisalpine (2) s'organise. Le Piémont ne sera plus gouverné par le roi de Sardaigne (3); l'on apprend dans ce moment qu'il est organisé en république et gouverné provisoirement par les mêmes lois de la république cisalpine.

C'est tout ce qui se présente pour le moment. Si j'apprends d'autres nouvelles, je vous les donnerai de vive voix en vous embrassant.

---

(1) Berthier avait été chef d'état-major de Bonaparte en Egypte. Après le coup d'Etat de Brumaire, il devint ministre de la guerre, puis général en chef de l'armée d'Italie. — Après Marengo, il fut chargé d'organiser le Piémont.

(2) Capitale Milan.

(3) Qui devait devenir province française à la paix de Lunéville.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE III

L'APPLICATION
DE LA
LOI DU MAXIMUM EN MAURIENNE
D'APRÈS
LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
du district de Saint-Jean-de-Maurienne.

J.-B. Vincendet nous entretient longuement de la résistance des habitants du Mont-Blanc à l'application des lois sur le *Maximum*. Nous donnons les délibérations inédites du Conseil général du district de Saint-Jean-de-Maurienne afin que l'on puisse se rendre compte par des documents officiels de la vérité des dire de J.-B. Vincendet.

Séance du soir, 6 frimaire de l'an II de la République
(26 novembre 1793).

L'administration du district assemblée en conseil général en l'assistance des citoyens Pognien et Olive commissaires envoyés par ce département, de la municipalité de ce lieu et des membres composant la société populaire convoqués pour délibérer sur des objets d'urgence.

Considérant que les malveillants s'agitent en tout sens

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour troubler la tranquillité publique et employant tous les moyens qui sont en leur pouvoir pour faire éprouver la disette au sein de l'abondance même.

Considérant que dès l'instant de la publication de la loi salutaire du maximum, ceux qui étaient en coutume d'approvisionner les marchés ont cessés malicieusement d'y apporter leurs marchandises,

Arrête après avoir ouï le procureur général :

1° Que les différentes communes qui sont en retard pour le battage des grains prendront les mesures convenables pour que tous leurs bleds soient battus dans la quinzaine au plus tard.

2° Que les communes de Montaimont, Montgellafrey, Jarrier, Fontcouverte, Villardgondran fourniront pour le marché la quantité de 1000 quartes (1) de bled tant froment, seigle, qu'orge, et 1000 quartes pour le marché suivant, suivant la répartition qui en sera faite.

3° Que chaque municipalité addressera des réquisitions à tous propriétaires ou cultivateurs de sa commune qui sont et étaient en usage d'approvisionner des marchés pour qu'ils le fassent comme par le passé, à défaut de ce qu'il y sera envoyé à leurs frais avec la force armée pour les y contraindre. Que toutes les municipalités feront tous les 2 jours des visites domiciliaires rière leurs communes pour vérifier les grains qui seront au pouvoir d'un chacun et en dresseront procès verbal.

4° Invite la municipalité de ce lieu en l'assistance d'un membre de cette administration de faire incessamment une visite domiciliaire chez tous les propriétaires aisés rière cette commune aux fins de vérifier la quantité des grains qui sont en leur pouvoir et de suitte les compulser à approvisionner des marchés en ce qui est au dela de leur prochain nécessaire.

5° Qu'en conformité de la loi nul individu ne pourra achetter des grains hors du lieu du marché et que nul ne pourra s'y en faire délivrer sans avoir par un préalable

(1) La quarte = 0h,1343.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un certificat de sa municipalité qui constate la nécessité présente de ses besoins.

6° Invite cette municipalité a nommer pour chaque marché des commissaires qui tiendront notte de la quantité du bled qui sera délivré à un chacun.

7° Que tous les cabaretiers, aubergistes ou autres particuliers sont tenus de venir exactement consigner par devant cette municipalité tous les bleds qui seront apportés et déposés chez eux par les blattiers et autres avant d'être transportés dans les marchés, sous peine de 8 jours de prison pour les contrevenants.

L'administration considérant encore qu'il est urgent de pourvoir à l'approvisionnement de cette commune en bois et charbons. — Arrête après avoir ouï le procureur général de former dans cette commune un magasin de 300 cordes (1) de bois dur qui sera fourni par les communes qui seront indiquées et suivant la répartition qui sera faite, demander en conséquence à y être authorisée par le département en faisant passer les fonds nécessaires à ce sujet et provisoirement entre autres l'administration désigne et requiert les communes des Cuines, Pontamaffrey, Hermillon, Fontcouverte, Villard Gondran, Montricher, Jarrier, qu'elles aient à fournir par chaque marché à commencer par le proche venant, la quantité d'au moins une corde et 1/2 soit toise et 1/2 bois dur chacune qui leur sera payé suivant le maximum, sous peine d'y être contraint par la force armée.

Que les communes de Saint-Léger, Saint-Remy, Saint-Etienne et Saint-Sulpice fourniront par chaque 7 jours alternativement a scavoir celles de Saint-Sulpice et Saint-Remy pendant les 2 premiers marchés la quantité de 15 quintaux de charbons pour chaque marché, celle de Saint-Etienne fournira la même quantité pour le 3e et celle de Saint-Léger pour le 4e lesquels ils seront tenus d'amener sur lesquelles leur seront payés suivant le maximum.

(1) La corde équivalait à 3 stères et 8 décistères.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arrête qu'aucun individu ne pourra en acheter sans un certificat de sa municipalité qui constate ses besoins présents.

Qu'il sera publié un avis rière les paroisses de Saint-Léger, Saint-Remy, Saint-Etienne et Saint-Sulpice pour que ceux qui voudront se charger de l'approvisionnement du magasin en charbon qui sera formé en cette ville jusques à concurrence de 300 quintaux en fassent incessamment part à ce district.

Séance du soir 7 frimaire an II (27 novembre 1793.)

L'administration en exécution de son arrêté du 5 du courant, arrête après avoir ouï le pro. g. de répartir les communes désignées en icelui pour la fourniture des bleds pour le 1er marché de la manière suivante, scavoir la commune de Font-Couverte, 50 quartes de froment, 100 quartes de seigle, 100 quartes d'orge. Celle de Montgellafrey, 50 quartes de froment, 74 quartes orge, 74 quartes seigle et celle de Villardgondran, 50 quartes froment et charge expressément les municipalités d'en faire une répartition exacte sur tous les plus aisés de leurs communes respectives et de les compulser de suite par la voie de la réquisition à les apporter au 1er marché de samedy en conformité du susdit arrêté et ce sous sa responsabilité de Maire et officiers municipaux.

Séance du matin 9 frimaire an II (29 novembre 1793.)

Sur les réquisitions du pr. g. tendantes à ce qu'incontinent il soit fait une visite domiciliaire par cette municipalité en l'assistance des commissaires pris dans le sein de cette administration chez tous les particuliers de cette commune aux fins de vérifier la quantité de bled, beurre, pommes de terre et autres objets commestibles de 1re nécessité qui se trouvent au pouvoir d'un chacun, afin d'obliger ceux qui se trouveront en avoir au parsus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du nécessaire pour un mois, a approvisionner le marché de tout l'excédent.

L'administration après avoir ouï le pro. g. s'arrête :

1° D'inviter cette municipalité à faire incontinent une visite domiciliaire chez tous les particuliers de cette commune, pour vérifier la quantité tant en blé, farine, beurre, pommes de terre qu'autres objets comestibles de 1re nécessité, qui sont au pouvoir d'un chacun.

2° D'inviter la municipalité à se diviser en 4 commissions, dont chacune se rendra dans le quartier qui lui sera assigné, afin d'accélérer les opérations et ce en l'assistance des citoyens Rosaz, Savoie, Didier et Gagnière, que l'administration commet pour assister aux dites visites et recherches. Les authorisants a requérir la force armée si besoin est ;

3° L'administration charge cette municipalité de requérir tout particulier d'apporter aux marchés tout ce qui se trouvera être au parsus de son nécessaire pour un mois ;

4° De faire délivrer des bleds aux boulangers de cette commune qui se trouveront être dépourvus de grains et graines pour la confection du pain.

Séance du matin 10 frimaire an II (30 novembre 1793).

L'administration considérant avec douleur l'insouciance criminelle de plusieurs communes a approvisionner les marchés et nottamment celles auxquelles elle avait adressé des réquisitions nominatives, arrête après avoir ouï le p. g. de requérir de nouveau les municipalités de Montaimont, Montgellafray, Jarrier, Fontcouverte et Villardgondran, de satisfaire au prescrit de ses arrêtés du 5e et 6e du courant, tant par ce qui est des arrérages du marché de ce jour, que pour le contingent à fournir pour le marché prochain. suivant qu'il était fixé par les dits arrêtés, sous peine d'y être contraint par la force armée. D'inviter cette municipalité à communiquer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à ce district la notte des bleds qui ont été apportés au marché d'aujourd'huy.

L'administration considérant que les réquisitions qu'elle a déjà faittes a différentes communes ne suffisent pas pour l'approvisionnement des marchés, arrête après avoir ouï le p. g. de requérir les communes de Villarembert et Saint-Sorlin, Saint-Jean-d'Arves de fournir pour le 1er marché de ce lieu la quantité de 500 quartes de bled dont une 1/2 d'orge et l'autre moitié de seigle suivant la répartition cy après, scavoir celle de Villarembert 100 quartes, Saint-Sorlin-d'Arves, 150 quartes et Saint-Jean-d'Arves 250 quartes, invitant les municipalités de faire dans leur commune respective une répartition exacte et proportionnnée aux avoirs d'un chacun pour les dites fournitures.

Séance du matin 16 frimaire an II (6 décembre 1793).

L'administration du district de St-Jean-de-Maurienne, considérant que malgré les arrêtés rigoureux qu elle a prises pour obtenir le recensement des grains existant rière ce district conformément à la loi, plusieurs communes sont encore en retard de satisfaire à cet envoyé. Considérant en outre que ce retard criminel compromet singulièrement tout le département qui ne peut recevoir des secours en grains pour faire face aux besoins de ses habitants.

Arrête, ouï le procureur syndic, qu'il sera nommé des commissaires pour se transporter avec la force armée dans les communes résistentes et aux frais des municipalités respectives pour les contraindre par tous les moyens prescrits par la loi, a donner le recensement de leurs graines, ainsi que l'état de population de leurs habitants.

2° D'inviter cette municipalité de charger les commissaires qu'elle nommera pour tenir notte des grains qui seront délivrés aux différents particuliers, en conformité de son arrêté cy devant énoncé de tenir également

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un registre sur lequel chaque particulier qui apportera des grains au marché sera tenu de se faire inscrire ainsi que la quantité et la qualité des grains dont aura été approvisionné le marché.

Séance du 21 frimaire an II (11 décembre 1793).

L'administration du district de Maurienne, assemblée en conseil général en l'assistance de 3 membres de la municipalité de ce chef-lieu, convoqués pour délibérer sur des objets d'urgence. Considérant que malgré les arrêtés qu'elle a pris pour inviter les communes de ce district à approvisionner les marchés de ce chef-lieu, plusieurs d'icelles paraissent montrer de la résistence à se conformer au prescrit des A. 2 et 3 du décret de la Convention nationale du 18 vendémiaire dernier.

Arrête, après avoir ouï le procureur syndic, que les communes qui n'ont pas encore paru à ce marché et qui sont ci après désignées (1), auront à fournir pour celui de samedi prochain la quantité de blé, à chacune précisée.

Arrête en outre qu'invitation sera faite aux municipalités sus désignées de former une note des particuliers qui viendront approvisionner ce marché en y désignant la quantité et qualité du grain qu'ils y apporteront et de remettre la dite note à la municipalité de ce chef-lieu quelques heures avant le marché.

Plusieurs membres de cette administration aiant fait observer que la commune de Saint-Jean-d'Arves, bien loin de se conformer aux arrêtés pris par le conseil général d'administration en apportant au marché de ce chef-lieu la quantité de blé qui lui avait été désignée, elle les a au contraire méprisé.

Et sur les réquisitions du procureur syndic tendantes à punir la résistence criminelle de cette commune, en y

(1) Albiez-le-Vieux,, Albiez-le-Jeune, Montvernier, Montpascal, Saint-Martin-sur-la-Chambre et Saint-Sorlin-d'Arves.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envoyant une force armée importante, aux fins de la contraindre a apporter au marché de samedi prochain la quantité de 500 quartes de blé, moitié orge et moitié seigle, y comprises les 250 quartes qu'elle devait fournir le marché dernier, et de fournir en outre pendant deux autres marchés consécutifs la quantité de 300 quartes aussi moitié orge et l'autre seigle.

L'administration, ouï le procureur syndic, arrête qu'il sera envoié dans la commune de Saint-Jean-d'Arves, force armée importante aux fins de la contraindre à apporter au marché de samedi prochain et aux 2 autres consécutifs la quantité de blé ci-dessus déterminée.

Séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793).

L'administration considérant qu'aucune des communes de son ressort ne lui a encore transmis aucun procès-verbal de l'exécution de l'A. 8 du décret de la Convention nationale du 25 septembre dernier, malgré qu'icelui a été publié dès longtemps et que cette exécution est réclamée par la commission des subsistances et approvisionnements de la république, par arrêté du 11 du courant.

Arrête, ouï le procureur syndic de requérir touttes les municipalités de ce district de satisfaire sous leur responsabilité personnelle et individuelle dans le terme de 3 jours, dès la réception du présent de l'art. suscitté et de fortifier de cette exécution par l'envoi à ce directoire de procès-verbaux portant la fixation dont il s'agit dans le terme de 8 jours dès la dite réception.

Séance du soir 7 nivôse an II (27 décembre 1793).

L'administration considérant que nombre de particuliers de différentes communes de ce district accourent en foule aux marchés qui se tiennent dans celle-ci et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

produisent des bons de leurs municipalités pour avoir du blé, quoiqu'il n'en manquent pas, surtout dans le temps présent et que d'ailleurs ils pourraient la plupart s'en procurer dans leurs communes et privent par ainsi le vrai indigent à s'approvisionner de son premier nécessaire.

Arrête, ouï l'agent national provisoire d'inviter la municipalité de ce lieu à ne faire délivrer du bléd au marché demain qu'aux particuliers de cette commune, de celle de Saint-Julien et Pontamaffrey.

Séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794).

L'administration considérant que par son arrêté du 2 frimaire, elle a désigné provisoirement les communes qui devaient approvisionner les marchés de ce chef-lieu, considérant que malgré cette précaution et les invitations fraternelles qui leur ont été faittes, elles montrent toujours de la résistance, nottamment pour l'approvisionnement de la viande. Considérant que la pénurie de cet objet ne provient pas du manquement de bestiaux propres à matter, mais de la malveillance. Considérant que la municipalité de cette commune montre peu de zèle pour un objet aussi important et une insouciance blâmable.

Arrête, ouï l'agent national provisoire d'enjoindre à la dite municipalité de faire approvisionner le marché de cette commune de toutte la viande nécessaire pour assortir le public.

2° L'authorise à ses fins de requérir toutes les communes qui étaient en usage d'assortir ce marché et désignées dans l'arrêté sus énoncé pour le dit approvisionnement.

3° de faire la répartition sur chacune d'icelles des bestiaux qu'elles devront fournir par chaque 7 jours.

4° De contraindre les communes résistentes par la voie de la force armée et généralement de prendre touttes les mesures qu'elle croira convenables pour que le dit marché de viande soit toujours suffisamment approvisionné.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du matin 29 prairial an II (17 juin 1794).

Le comité de surveillance de la commune d'Arc ayant donné avis par son arrêté du jour d'hier, qu'il a découvert dans la visitte domiciliaire qu'il a fait faire chez le nommé Dominique Covarel, de Font Couverte par un de ses membres, la quantité de 260 et plus de quarte de bléd, froment, seigle et orge, ainsi qu'il en résulte par le procès-verbal fait par le citoyen Rolland en l'assistance d'un officier municipal de la commune et d'un gendarme.

L'administration arrête, ouï l'agent national, de commettre le dit citoyen Rolland pour de concert avec deux membres de la municipalité de Fontcouverte faire mesurer le bléd susdit et le faire transporter en cette commune, sauf celui nécessaire pour les besoins de la famille Covarel jusqu'à la prochaine récolte pour y être vendu, conformément à la loi à ceux qui seront reconnus être les plus nécessiteux en grains.

Le dit commissaire est authorisé à requérir les voitures ou animaux de somme nécessaires pour le dit transport et aura soin de faire constater par la municipalité de Foncouverte si la déclaration des grains susdits lui a été faitte ou non par le dit Covarel et dans le 1er cas à quelle époque pour ensuite être déterminé ce qui sera de justice.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE IV

RETOUR EN MAURIENNE

DES

PAYSANS QUI AVAIENT SUIVI EN PIÉMONT

LES TROUPES SARDES EN 1793

(Délibérations du district de Saint-Jean-de-Maurienne.)

Ces délibérations du conseil général du district de Saint-Jean-de-Maurienne sont curieuses. Leur tendance à l'indulgence est manifeste. Toutes acceptent la même excuse à savoir que, si les paysans out suivi l'armée sarde d'invasion dans sa retraite, c'est qu'ils y furent contraints par les suppôts du tyran. L'indulgence s'étend non seulement aux individus, mais encore aux communes accusées de trahison et frappées d'une contribution de guerre extraordinaire par les représentants du peuple en mission.

Séance du 5 frimaire an II du matin
(25 novembre 1793).

Plusieurs individus de ce district se présentent à la barre de cette administration, réclament son indulgence

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et l'oubli de la faiblesse qu'ils ont eu de suivre l'armée piémontaise.

L'administration ouï le procureur général, arrête qu'ils se présenteront à son comité de surveillance pour satisfaire aux interrogats qui leur seront faits.

Séance du matin 13 frimaire an II (3 décembre 1793).

Le citoyen Constantin, au nom du 1er Bureau, fait le rapport de la pétition de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves que le département vient de transmettre, tendant à être exempte du payement de la contribution de guerre qui lui a été imposée par les représentants du peuple Simon et Dumas, du 6 brumaire dernier. L'administration considérant que les pièces que présentent cette commune établissent évidemment que c'est la force majeure qui a fait armer quelques-uns de ses habitants, considérant en outre qu'il résulte d'un des ordres des satellites piémontais, que cette commune y est désignée comme résistente, est d'avis, le procureur syndic ouï, que la commune de Saint-Sorlin-d'Arves doit jouir de l'exception qu'elle réclame et renvoit le tout à l'administration du département pour être pourvu définitivement sur cet objet conformément à l'arrêté des représentants du peuple du 4 de ce mois.

Séance du matin 26 frimaire an II (16 décembre 1793).

Sur la motion d'un membre, l'administration ouï le procureur général, s'arrête qu'il sera fait une proclamation rière toutes les communes de ce district, portant invitation aux municipalités et à tout bon citoyen de faire passer à ce directoire la notte de ceux qui de leur propre mouvement ont favorisé les piedmontais ou qui ont engagé les jeunes gens à s'émigrer en Piedmont. Invitent spécialement la *Société populaire* de cette commune de charger les commissaires sans culottes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'ils enverront dans les différentes communes de ce district pour prêcher le langage de la raison et de la vérité, de prendre tous les renseignements possibles à ce sujet et d'en référer à cette administration.

Séance du matin 26 frimaire an II.

L'administration, vu la pétition de la commune de Montaimont, tendante à être exempte de payer la contribution extraordinaire en numéraire, imposée par ordre des représentants du peuple Simon et Dumas en datte du 6 du 2me mois, laquelle a été présentée à l'administration du département le 20e du courant et envoyée à ce directoire pour donner son avis et ayant reconnu la vérité de l'exposé en la dite pétition d'après examen fait des pièces y énoncée, arrête ouï le proc. syndic, que son avis est que la commune de Montaimont soit en exemple de la susdite contribution extraordinaire.

Vu le renvoy à ce directoire de la pétition présentée à ce département par la commune d'Epierre pour être exempte de la contribution extraordinaire imposée par représentants du peuple Simon et Dumas et demande l'avis de ce district à ce sujet.

L'administration ouï le proc. synd. arrête de commettre par un préalable les citoyens Portaz et le maire de la Chappelle pour informer et dresser procès-verbal sur l'enlèvement des ordres reçus des piedmontais pour prendre les armes et entendre des témoins sur la notoriété que cette commune a été forcée à prendre les armes.

Séance du soir du 7 nivôse an 2 (27 décembre 1793).

Un membre propose au nom du 2e bureau de faire une circulaire aux municipalités des communes de ce district qui ont éprouvé des dommages par l'invasion de l'ennemi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le con. gén. ouï l'agent national arrête qu'il sera faitte une lettre circulaire aux dites municipalités de la teneur cy-après :

Aux citoyens maires et officiers municipaux de la commune de.....

Vous avez sans doute reçu, citoyens, les décrets des 27 février et 14 août dernier, n° 1378, relatifs aux indemnités à accorder à tous les citoyens pour les pertes occasionnées par l'invasion de l'ennemi, nous vous invitons de vouloir examiner leur contenu, nous vous prévenons que sous peu de jours 2 commissaires du conseil exécutif provisoire se rendront avec un membre de cette administration rière votre commune pour remplir les opérations prescrittes par les dits décrets, ne manquez pas de commencer à dresser des états des pertes qu'ont soufferts les particuliers par la dite invasion pour que les opérations soient plus vite faittes. Vous aurez soin de mettre à la disposition des dits commissaires des scribes pour la transcription des procès-verbaux et de ne rien négliger de ce qui put accélérer les susdites opérations, d'autant plus importantes qu'après icelles, les citoyens qui auront perdus recevront des indemnités.

Salut et fraternité.

Sur les réquisitions de l'agent national, l'administration arrête encore de commettre le citoyen Constantin, membre de ce directoire pour accompagner les commissaires envoyés par le conseil exécutif et assistera leurs opérations, concernant les dites indemnités dans l'étendue de ce district.

Séance du soir 10 nivôse an II **(30 décembre 1793).**

Vu les 2 extraits d'arrêtés du département du 2^me^ courant, rendus sur les pétitions faites par les communes de Montaimont et de Saint-Sorlin-d'Arves, tendantes

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à être exemptes de la contribution extraordinaire imposée pour cause d'incivisme et de rebellion par les représentants du peuple Simon, les dits arrêtés portant exemption de la dite contribution en faveur des dites communes de Montaimont et Saint-Sorlin-d'Arves.

L'administration ouï l'agent national provisoire arrête que les dits 2 arrêtés seront portés aux registres de céans et qu'extrait d'iceux, sera envoyé aux dites communes.

Séance du soir 25 floréal an II (14 mai 1794).

L'administration, ouï le rapport des commissaires nommés, en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Gaston du 3 du courant, pour la vente du bétail saisi sur les citoyens des communes de Lanslebourg et Lanslevillard, duquel il résulte que le montant de la vente de ce bétail revient à la somme de 24.438 l., 10 s. a forme de procès verbaux des 8 et 9 du courant y compris 183 l. 10 s. montant de la valeur de 2 vaches, une génisse, 2 brebis et 2 petits agneaux nouveaux-nés, que les conducteurs chargés du surplus du convoi du bétail ont été obligés de laisser à Aiguebelle parce que le bétail sus-spécifié n'était plus en état de marcher ainsi qu'en conste du dit procès-verbal de la municipalité du dit Aiguebelle.

Et considérant qu'il y a encore à Saint-André une vache, un veau, 2 brebis et 2 agneaux nouveaux-nés, arrête, ouï l'agent national, d'authoriser la municipalité du dit lieu à les faire vendre par enchères et de prélever sur le montant de la vente les frais de nourriture des dits bestiaux, ainsi qu'ils seront fixées par experts.

Séance du 13 prairial an II (soir) (1er juin 1794).

Guille est nommé pour entendre quelques particuliers venant du Piedmont et qui ont été adressés à l'agent national par le général de l'armée des Alpes.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du 16 prairial, le matin, an II (4 juin 1794).

Un membre ayant fait son rapport sur les individus mis en arrestation le 15 courant, comme venant du Piedmont et à l'audition desquels il a procédé par commission de cette administration et résultant de tant d'icelui que de leurs réponses, qu'ils n'avaient fui en Piedmont qu'à l'époque de l'incendie arrivée dans leur commune dans le courant d'octobre dernier et par la crainte qu'ils avaient que les trouppes de la République qui avaient livrés aux flammes leur habitation, ne fissent encore feu sur eux, ainsi qu'ils disent l'avoir vu pratiquer sur quelques individus constant généralement que la crainte s'était emparé des esprits à cette époque et que les suggestions perfides les avaient totalement aliennés. Considérant encore qu'ils sont tous attachés aux travaux de la campagne.

L'administration, ouï l'agent national, arrête que les dits individus, scavoir : Claude Thomasset, Anne-Marie Thomasset sa fille, Marie-Françoise Troccar et son fils, nommé Joachim, âgé de 12 ans, Pernette Perrin, veuve de Joséph Pradel, Anne Moraz, veuve de Jean-Baptiste Pradel et Jean-Chrisostome et Félicité, ses fils en bas-âge, Jeanne Troccar, veuve de François Escoffier et Théodore et Pierre-François, ses fils en bas-âge et Marguerite Salomon, seront mis en liberté à la charge qu'ils se consigneront tous les quintidi à leur municipalité à la surveillance de laquelle ils sont confiés.

Séance du 25 prairial an II (13 juin 1794).

L'agent national fait part que le général de brigade Simien lui a adressé le nommé Vincent Berard venant du Piémont, lequel il a fait conduire à la maison d'arrêt, et sur ces réquisitions, arrête de commettre le citoyen Nicolas Savoy pour interroger et recevoir les réponses du dit Berard et faire son rapport au directoire.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du matin 26 prairial.

L'administration ouï le rapport du citoyen Nicolas Savoy commis.... et résultant tant d'icelui que des réponses du dit Berard que ce dernier a été conduit de force en Piémont par les esclaves du tyran sarde, et qu'il a été victime de son patriotisme et que dès qu'il a pu s'échapper d'eux, il en a profité pour rentrer sur le sol de la liberté et jouir de ses précieux avantages.

Arrêté ouï l'agent national que le dit Vincent Berard de cette commune sera remis en liberté.

Même séance.

L'administration considérant qu'il existe dans la maison de justice en cette commune nombre d'individus venant du Piémont saisis aux 1res portes par les troupes françaises et traduits par ordre du général pour être remis à la disposition de cette administration et y être reconnu.

Délègue pour les interroger, Nicolas Savoy membre du comité de surveillance de cette commune.

Séance du matin 26 prairial, an II (14 juin 1794).

Le citoyen François Deschamp de la commune d'Argentine venu du Piedmont dès environ 15 jours, se présente à cette administration muni d'un certificat de la municipalité de la dite commune du 12 courant duquel il résulte qu'il a été conduit de force en Piémont dans le courant de septembre proche passé (vieux style) par les satellites du despote sarde, comme suspect d'espionnage pour les troupes françaises, qu'il a été reclus au fort de la Brunette, ou il ne recevait que le 1/4 de sa nourriture et que pour se soustraire à ce misérable état, il a été obligé de s'engager dans le régiment de genevois dans l'intention dit-il, de s'échapper quand il le pourrait pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

revenir sur le sol de la liberté, ainsi qu'il l'a fait en désertant du chateau de Bramaffa à Bardonèche et demande que l'administration en considération qu'il a été victime de la fureur piedmontaise par rapport à son patriotisme attesté par la municipalité sus dite, il lui soit déclaré facultatif de se rendre dans ses foyers.

L'administration en reconnaissant la vérité de l'exposé cy devant dument certifié, arrête ouï l'agent national de déclarer au dit citoyen Deschamp qu'il lui est loisible de se rendre chez lui en se consignant tous les 5 jours à sa municipalité sous la surveillance de laquelle il reste soumis.

Séance du matin 28 prairial an II (16 juin 1794)

L'agent national fait part qu'il a reçu une lettre du général de Brigade Simien sous datte du 25 du courant par laquelle ce dernier lui donne avis qu'il lui fait passer le nommé Joachim Coupaz de la Chambre, émigré depuis le mois de septembre et milicien au service des piedmontais. Il fait aussi lecture d'un procès verbal de la municipalité de Modane du 27 du dit duquel il résulte que le dit Coupaz a échappé d'entre les mains de celui à qui la garde en était confiée....

L'administration arrête d'envoyer les pièces au juge de paix du canton de Modane pour qu'il prenne des informations afin de connaître par la faute de qui s'est échappé le dit Coupaz pour faire punir le coupable ainsi qu'il écherra.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE V

L'AFFAIRE DE VALMEINIER

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DISTRICT DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Ces délibérations inédites du conseil général du district de Saint-Jean-de-Maurienne relatives à des habitants de Valmeinier montrent :

1° La tendance à l'amnistie qui régna dans l'administration du district sur tous les faits relatifs à l'aide que les habitants des communes de la Maurienne apportèrent aux troupes d'invasion sarde en 1793;

2° La délibération du 19 prairial an II apprend que le conseil de guerre de Saint-Jean-de-Maurienne qui jugea les paysans de Valmeinier pris le 2 octobre les armes à la main, ne furent pas tous fusillés, selon la version la plus courante parmi les historiens savoyards, mais qu'un certain nombre furent déportés à *Romans* (Drôme), comme prisonniers de guerre.

***Séance du matin 7 frimaire an II* (27 novembre 1793).**

Le citoyen Félix Thomasset de Valmenier expose par sa pétition qu'ayant sauvé de l'incendie de sa commune 4 vaches, il les a mises chez Joseph Couvert, Michel Couvert, Laurent Col et Mestrallet d'Auçois (1) pour

(1) Canton de Modane.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les hiverner, mais que le cit. Salomon les ayant fait saisir et conduire il ne sait ou, demande que cette administration les lui fasse restituer.

Le citoyen Martin Troccar du dit lieu de Valmenier expose encore qu'il a confié à Augustin Col d'Auçois, 4 vaches aratives pour les hiverner qui ont été saisies par le même ci-devant et demande également qu'icelles lui soient restituées.

L'administration après avoir ouï le proc. gén. arrête d'authoriser les municipalités des lieux ou seront et doivent être rendus les différentes vaches saisies par le cit. Salomon procéder à reconnaissance et identité des vaches réclamées et de les délivrer aux propriétaires et de faire vendre le surplus d'icelles par enchères publiques, de tout quoy les municipalités dresseront procès verbal qu'elles transmettront à ce district.

Séance du matin 8 nivôse an II (28 décembre 1793).

Sur les observations d'un membre que les communes d'Albanne (1) et Valmenier (2) avaient éprouvés des pertes considérables par la prise de leurs bestiaux par les trouppes françaises et sur sa motion.

L'administration ouï l'agent national provisoire arrête d'inviter les 2 communes cy-devant désignées de faire passer dans 5 jours à la direction, une notte en due forme de tout le bétail qui leur a été enlevé pour en recevoir les indemnités accordée par la loi.

(1) Sur l'affaire d'Albanne, voir « le rapport d'une attaque faite par les troupes de la République contre les Piémontais dans les montagnes d'Albanne ». (Voir César Duval, *L'Invasion de la Savoie par l'armée sarde en 1793*, p. 76.)

(2) Id., *op. cit.*, p. 88. « Le 2 octobre, Valmeinier est emporté la baïonnette au bout du fusil, 2 pièces de canon et beaucoup de tentes, équipages et munitions tombèrent dans nos mains ; 60 hommes furent tués, 80 fait prisonniers, dont 3 officiers. (Rapport de Kellermann.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Séance du soir 14 prairial an II (2 juin 1794).

L'administration vu les réponses personnelles des nommés Joseph Troccar de la commune de Valmenier laboureur de profession, Jean Pierre Poing et Victor Poing son fils et de Michel Troccar, de la Jeanne Gaudin, d'Angelique Troccar, ayant avec elle une fille nommée Victoire agée de 6 ans et un enfant mâle nommé Jean Michel âgé de 4 ans ; de Petronille Marcellin femme du détenu Louis Troccar ayant avec elle 2 enfants dont l'un nommé J.-Baptiste Troccar âgé de 8 ans et l'autre Jean-Antoine âgé de 2 ans, de Marguerite Troccar âgé de 18 ans et d'Anne fille de Martin Troccar et résultant d'icelles que c'est la crainte qui les a fait fuir en Piémont vu que les trouppes françaises ayant livrés leurs habitations aux flammes, on leur suggérait encore que les Français en voulaient à tous les habitants de leur commune, qui est Valmenier ; qu'ils brûlaient et tuaient tout ce qu'ils rencontraient. Qu'il est constant encore que ce sont des ouvriers attachés aux travaux de la campagne que la faiblesse a pu égarer pour un instant.

Arrête ouï l'agent national que tous les susnommés détenus dans la maison d'arrêt, seront mis en liberté à la charge par eux de se consigner tous les quintidi (1) à leur municipalité à la surveillance de laquelle ils sont confiés.

Séance du matin 19 prairial an II (7 juin 1794).

Vu les réponses de Félix Pradel de Valmenier, dattées du 4 de floréal par lesquelles il a convenu d'avoir passé en Piedmont lorsque les troupes de la République ont repoussés celles du despote Sarde et est rentré en France le 1er du dit floréal, actuellement détenu dans les prisons de Chambéry, vu l'ordonnance rendue par le citoyen Robert, officier de police pour la 2me division de l'armée

(1) Tous les cinq jours.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Alpes en datte du 25 du dit mois, par laquelle en déclarant qu'il n'existe aucun fait contre ledit Pradel qui puisse le faire présumer espion du tyran sarde, il ordonne sa mise en liberté et renvoit à cette administration les pièces de l'arrestation du dit Pradel pour qu'elle prenne les mesures convenables concernant son émigration.

L'administration sur le rapport du 2me bureau, observe que les habitants de la commune de Valmenier qui ont passé en Piedmont au commencement d'octobre de l'année dernière et sont depuis rentrés dans la République ne paraissent pas devoir être compris dans la classe des émigrés parce que l'émigration proprement ditte ne peut partir que de la libre volonté de celui qui quitte sa patrie pour aller habiter les états des ennemis ; mais étant notoire que ces habitants ont été les uns enlevés de leurs maisons, par les troupes de la République, le second jour du dit octobre et conduits à Romans, comme prisonniers de guerre, les autres fusillés au devant de leurs maisons, et que le même jour cette commune de Valmenier a été livrée aux flammes. Il est sensible que la majeure partie des habitants a été forcée par la crainte de périr par le feu, par la faim ou autrement à aller chercher un asyle pour y passer l'hyver, lequel ils ont choisis dans les communes frontières du Piedmont, sur l'invitation même des troupes du tiran, lesquelles se trouvaient dans les hauteurs de Valmenier. Il est encore notoire que la dite commune a été occupée par ces dernières et qu'à leur fuitte, elles ont contraint tous les habitants d'icelle qu'ils ont pu saisir à les précéder du côté de leur retraite et qu'il y a conséquemment lieu à présumer que ce n'est pas de gré mais plutôt par force qu'ils sont allés en Piedmont.

Considérant d'ailleurs que le dit Pradel est un laboureur, qu'on peut justement présumer ignorer les loix de la République et qu'il était sous la force du despote Sarde lors de sa fuite. Considérant encore qu'il ne peut être ouï ici étant détenu à Chambery, mais qu'il n'est d'ailleurs parvenu aucun renseignement qui doive le faire suspecter dans le surplus de sa conduitte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arrête ouï l'agent national que son avis est que le dit Pradel soit incessamment mis en liberté et qu'extrait du présent avec les pièces envoyées par le citoyen Robert seront transmises au Directoire du département pour qu'il pourvoit définitivement sur cet objet.

Séance du soir 21 prairial an II (9 juin 1794).

L'agent national fait part qu'il est arrivé 25 individus de la commune de Valmenier et qu'il a fait mettre dans la maison d'arrêt et invité l'administration à prendre à leur égard les déterminations qu'elle jugera convenable.

Délègue pour les entendre le cit. Constantin, membre du directoire.

Séance du matin 23 prairial an II (11 juin 1794).

L'administration ouï le rapport de son commissaire nommé par arrêté du 21 du courant pour procéder à audition de plusieurs individus venant du Piémont et vu leurs réponses personnelles, il conste :

1° Que les 13 premiers de la commune de Valmenier, qui sont scavoir Jean Thomasset et Agnès Troccar son épouse ayant avec eux 4 enfants, dont le plus âgé est de 9 ans. André Berard et Dorothée Richard son épouse, Christine Combaz veuve d'Antoine Berard. Marie Marguerite fille de ce dernier, ayant le dit André Berard 4 enfants dont le plus âgé est de 5 ans ont fui de leur commune le second du mois d'octobre année dernière vieux style, parce que les troupes françaises y etant venues pour en chasser les piémontais elles tiraient des coups de fusils qui ont atteint et tué nombre des habitants de leur commune et ayant été victorieuses, elles ont livré aux flammes les habitations des dits individus qui se voyant sans ressources et mûs par la crainte des français que leur inspirait les piedmontais, en leur disant qu'ils tuaient tout et brulaient tout. Ils ont passé en Piedmont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'ou ils n'ont pu revenir plutôt n'ayant obtenu leur passeport que dès la prise du Mont Cenis.

2° Il résulte qu'Augustin feu François Fillol, Jean Michel feu Jean-Michel Clarar et Joseph Baptiste fils de Jean Baptiste Besson de la commune de Lanslevillard, sont passés en Piedmont et y ont séjourné environ 18 jours et que leur fuitte a eu lieu le jour qu'on est allé prendre les hommes et bestiaux de la dite commune par ordre du représentant du peuple Gaston, étant effrayés de voir arriver la force armée pour les saisir sans en connaître le motif.

3° Il conste que Maurice feu Jean Baptiste Mestrallet de la commune de Sollière a passé en Piémont dans le courant d'octobre dernier vieux style pour y aller gagner sa vie ainsi qu'elle était en usage de le faire tous les ans.

Que Philippe feu Isidore Reymond cy-devant de la commune de Termignon, Esprit et François fils de Joseph Rodaz sont allés en Piémont par les mêmes motifs que le premier, point à ce que disent-ils voyant fuir les habitants d'Albanne et de Valmenier qui repandoient le bruit que les français en remontant tuaient et brûlaient tout, la frayeur leur a fait abandonner leur domicile.

4° Il revoit des réponses personnelles de Jean Baptiste feu Jean Baptiste Piston, natif de la commune de Termignon, habitant la présente ; de celles d'Eloy fils de Joseph Troccar ; Paul fils d'Hugue Excoffier, du pas de Roch ; de Pierre fils d'Urbain Duverney Guichard de Villarember ; de Guillaume de François fils de Pierre Antoine Bonnet et Jean fils de Laurent Sautier de Saint Martin la Porte, qu'ils se donnent pour deserteurs des drapeaux sardes, sous lesquels ils étaient enrollés dans la milice. Qu'ils avaient passés en Piémont au mois d'octobre proche passé vieux style, par la crainte, disent-ils, d'éprouver les accidents qu'on leur persuadait être arrivés aux habitants des communes de Valmenier et d'Albanne, que les Français tuaient et brûlaient tout.

Le conseil général considérant que les dénommés au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1er article sont tous attachés aux travaux de la campagne que la perfidie et la crainte avaient pu aliéner leur esprit, arrête ouï l'agent national, qu'iceux seront mis en liberté et que cependant ils seront soumis à la surveillance de leur municipalité à laquelle ils devront se consigner tous les 5 jours et qu'icelle certifiera toutes les décades de l'exécution du présent.

Considérant que les individus dénommés au 2e article sont dans le cas de l'arrêté du représentant du peuple Gaston du 2e floréal, en ce qu'ils ne se sont pas conformés aux dispositions y contenues relatives aux habitants de Lanslebourg et Lanslevillard qui n'avaient pu être saisis, arrête ouï l'agent national qu'extrait du présent de leurs reponses et du susdit arrêté du Représentant du peuple Gaston sera transmis au représentant du peuple Albitte pour qu'il prononce sur leur sort ainsi qu'il verra dans sa justice.

Considérant que les quattre détenus mentionnés au 3e article sont dans le cas de la loi concernant les émigrés, arrête, ouï l'agent national, qu'extrait du présent et de leurs réponses personnelles seront transmises au directoire du département pour qu'il prononce à cet égard ainsi que de droit.

Considérant enfin que les 6 derniers se sont donnés pour déserteurs, arrête, ouï l'agent national, qu'extrait du présent, de leurs réponses seront transmises à l'accusateur militaire à Chambéry, par devant lequel ils seront traduits pour qu'il fasse toutes poursuites nécessaires et prenne touttes les précautions à leur égard, prescrittes par la loi.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES-MARIE DUMAZ

Représentant du département du Mont-Blanc

Membre de la Convention

SES TROIS CAMPAGNES COMME REPRÉSENTANT DU PEUPLE

en mission auprès des Armées de la République Française

ARMÉE DES ALPES ET D'ITALIE

CAMPAGNES DE 1793-94-95

PAR

PAUL-EDWARD DUMAZ

Lieutenant

Officier Instructeur au Prytanée de La Flèche (1913)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES-MARIE DUMAZ

Membre de la Convention

D'après une miniature attribuée à ISABEY.
(Habit bleu ; gilet rouge).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

INTRODUCTION

Le Mémoire à suivre émane de Paul-Edward Dumaz, arrière-petit-fils du conventionnel, qui venait de le rédiger en qualité de lieutenant officier instructeur au Prytanée en 1913, d'après des documents de famille et les pièces des archives.

L'auteur se recommande aux lecteurs de nos travaux, d'abord par l'exactitude, en partie inédite des faits racontés, éclairés par ses aptitudes didactiques militaires et régionales ; mais aussi comme un des héros savoyards de la guerre mondiale, qui a payé de sa vie la victoire de la Marne, au moment où il put déjà entrevoir le grandiose résultat, de plus en plus immanent.

Nous devons à M. le docteur J. Dumaz, ancien maire de Chambéry, cette communication doublement précieuse, ainsi que le relevé de la carrière trop courte, mais glorieuse de son fils regretté :

« Paul-Edward Dumaz était né à Chambéry le 10 « octobre 1874 ; élève du Lycée de cette ville et bache- « lier de philosophie, il fut incorporé le 16 novembre 1895 « au 22e bataillon de chasseurs alpins, en garnison à « Albertville. Sergent rengagé, admis à l'Ecole de Saint- « Maixent le 14 mars 1900, il fut nommé sous-lieutenant « au 97e de ligne à Chambéry, le 1er avril 1901. Promu « lieutenant au corps le 1er avril 1903, il fut désigné pour « être officier instructeur au Prytanée militaire de La « Flèche en février 1908 et y remplit ces fonctions jus- « qu'au 25 juillet 1913, date à laquelle il fut nommé capi- « taine à la 8e compagnie du 51e régiment de ligne, à « Beauvais.

« Son régiment fut mobilisé le 5 août 1914 et envoyé « avec le corps d'armée d'Amiens, entre Stenay et Mont-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« médy, dans la 6e armée, commandée par le général de « Langle de Cary.

« Il combattit du 6 août au 10 septembre, jour où il « fut tué à Blesmes, village situé à 17 kilomètres à l'est « de Vitry-le-François. Là, du 5 au 10, il défendit les « voies ferrées en avant de ce village. Blessé, décoré le « 9 de la Légion d'honneur, il repoussait, le 10 au matin, « une dernière contre-attaque de l'ennemi, dans cette « gigantesque bataille de la Marne, quand il tomba « frappé d'une balle au cœur.

« Son corps repose à Blesmes, avec ses nombreux frères d'armes de la 7e et 8e compagnie, morts pour la France. »

Son nom est donc destiné à figurer en belle place au Livre d'or de la Savoie, province qui faisait déjà dire par Simond, collègue de son bisaïeul à la Convention, qu'il n'y a pas un seul régiment en France où vous ne trouviez des Savoisiens. On est presque certain qu'il en est de même aujourd'hui, dans une lutte plus acharnée, mais non moins patriotique que celles de la première République.

L'ancien commissaire aux armées n'aura pas démérité, après le témoignage qui va lui être rendu de ses propres efforts, d'avoir contribué par ses rejetons au salut de la Patrie.

J. COCHON.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

JACQUES-MARIE DUMAZ

Représentant du département du Mont-Blanc

Membre de la Convention

Ses trois Campagnes comme Représentant du Peuple

en mission auprès des Armées de la République Française

CAMPAGNE DE 1793

DANS LES ALPES

Jacques-Marie Dumaz, né à Chambéry le 9 avril 1762, était le septième et dernier enfant de Jean-François Dumaz, notaire à Chambéry, et de Marguerite Bugnard. Il ne connut pas son père, qui mourut quelque temps avant sa naissance, en 1761. Il étudia le droit, devint avocat et se maria jeune.

Si l'on en juge par les deux portraits que l'on a de lui et qui datent de 1793, c'était un homme à la figure énergique, aux traits accusés, au front largement découvert, aux cheveux noirs et frisés. Le nez plutôt fort est légèrement aquilin ; les lèvres sont minces et bien dessinées. L'ovale du visage assez allongé se terminait par un menton de petite dimension. (1)

En 1788, il avait 26 ans, lorsqu'il épousa Claudine-Françoise Porta, fille cadette de Georges-Antoine Porta, de Saint-Genix-sur-Guiers.

On se mariait jeune à l'époque.

Le père de Jacques-Marie, qui mourut à 31 ans,

(1) Voir la photogravure en tête, inédite, d'après une miniature attribuée à Isabey, du personnage en costume de membre de la Convention.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

laissait, après dix ans de mariage, sept enfants : deux fils et deux filles, qui moururent en bas âge, et trois fils, dont l'un Jean-François, devint curé de La Ravoire, et l'autre, François-Marie, fut notaire au Noyer, enfin Jacques-Marie, avocat au Sénat de Savoie.

La femme de Jacques-Marie avait une assez jolie situation de fortune, ce qui permit au jeune ménage de s'installer confortablement. Dumaz quitta alors la maison paternelle de la place Saint-Léger, à Chambéry, pour venir habiter dans une maison portant le numéro 3 de la rue du Château, et que sa femme acheta l'année de son mariage.

La même année, ils firent l'acquisition d'une maison de campagne à deux kilomètres de Chambéry, à Corinthe, près du village de Cognin.

Cette maison de Corinthe est devenue aujourd'hui l'établissement des sourds et muets.

Le beau-frère de Jacques-Marie, l'avocat Porta, exerçait à Chambéry, et pendant les premières années de son mariage, Dumaz, qui n'ouvrit pas de cabinet d'avocat, continua de travailler en collaboration avec son beau-frère.

Deux enfants étaient nés : le premier, en 1789 ; le second, Claude-Marie, vint au monde le 5 août 1790, à Saint-Genix-sur-Guiers, où la jeune mère était allée faire ses couches dans la famille de ses parents.

Les affaires de l'avocat Dumaz allaient à souhait. Les relations de sa famille, ancienne et très honorablement connue, lui procuraient une juste réputation et une clientèle nombreuse. En outre, profondément imbu de toutes les idées généreuses qui commençaient à se répandre dans le pays, ses aspirations vers la liberté et l'émancipation de sa petite patrie, lui attiraient la sympathie de tous ceux qui cherchaient, dans un idéal supérieur, l'amélioration du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sort du peuple. On a de lui deux ouvrages couronnés par l'Académie de Châlons-sur-Marne : *Le vrai Citoyen* et *L'Education des Filles ;* imprimés à Lausanne en 1786 et 1787 (1).

Pour ce motif, en 1792, il fut élu commissaire du Chablais à la « Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité » de Chambéry (Voir *Procès-Verbaux des Allobroges*, par Vermale et Blanchoz, p. 35, tome I), et c'est en cette qualité qu'il signa la proclamation de cette Société adressée à l'Assemblée des Députés de toutes les communes de la Savoie, le 6 octobre 1792. C'est là qu'il fit la connaissance de Hérault de Séchelle et de Simond, délégués de la Convention auprès de la nation allobroge ; et le 30 octobre, nommé secrétaire de la « Commission provisoire d'administration des Allobroges », il assista comme rédacteur à la séance où fut rédigé le manifeste aux communes du département du Mont-Blanc pour les inviter à procéder aux élections municipales.

« Les municipalités, était-il dit dans ce manifeste, sont les premières sentinelles de la loi, elles doivent veiller à la tranquillité publique contre tous les agitateurs criminels qui pourraient tenter de la troubler. Que de soins ne devez-vous pas prendre dans le choix de vos maires et de vos officiers municipaux..... Gardez-vous d'élever à aucune place ceux dont le patriotisme n'aurait pas été prononcé avant la Révolution. Ces ambitieux qui chercheraient à maîtriser votre choix, ces intrigants connus qui se prévalent de vos habitudes, s'offriraient à vos yeux comme des êtres nécessaires..... Le citoyen vertueux fait le bien, et ne prétend jamais qu'il ne puisse se faire

(1) Publié d'abord à Neufchâtel chez Fauche, en 1783 : *Discours sur quels sont les moyens de perfectiouner l'éducation des jeunes demoiselles.*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans lui. Mais un pays libre ne peut exister sans force publique, sans tribunaux, sans administration, et pour tous ces objets indispensables une contribution commune est nécessaire ; la Commission provisoire attend donc de tous les Citoyens Allobroges le recouvrement exact des contributions..... Enfin, elle les engage à conserver dans la liberté l'attitude calme et digne d'un peuple fier de ses droits, mais respectueux de ceux d'autrui, en offrant à l'univers le spectacle d'une Révolution sans secousses et sans effusion de sang. Ce sera le plus beau triomphe de l'humanité si longtemps désolée par les calamités qui souillent les époques tristement célèbres de la régénération des peuples. »

Le 29 novembre 1792, dans une dernière séance de la Commission Provisoire, en présence de Simond, Jagot et Hérault de Séchelle, membres de la Convention nationale française, Jacques-Marie Dumaz signait, en qualité de secrétaire, la déclaration de Réunion de la Savoie à la France.

Nommé député suppléant de Bal, pour le Faucigny, le 25 février, Dumaz fut admis à siéger à la Convention nationale, dès le 18 avril 1793, en remplacement du titulaire qui n'avait pas accepté son mandat (*Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, Aulard, t. VI, p. 101.) ; et vers le commencement de mai, il partit pour Paris avec sa femme et ses enfants afin d'aller prendre possession de son siège à l'illustre Assemblée.

Là, il retrouva ses anciens amis, les conventionnels Simond et Hérault de Séchelle, qui tous deux faisaient partie du Club des Jacobins et siégeaient à la Montagne. Il est à croire qu'ils le déterminèrent à s'y faire admettre, car beaucoup de députés en étaient membres.

Pendant les mois de mai, juin et juillet, il prit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contact avec ses collègues et se mit au courant du travail de l'Assemblée.

C'est pendant cette période que la Montagne engagea contre les Girondins et Danton la lutte où la France entière avait pris parti. Chacun accusait son adversaire politique des malheurs accablant la nation. L'insurrection des départements de l'Ouest, de Lyon, de Marseille et de Bordeaux, la fuite de Dumouriez, l'investissement de Valenciennes et de Mayence, la frontière des Pyrénées violée par 40.000 Espagnols, enfin, les insurrections parisiennes des 31 mai et 2 juin, la Convention délibérant sous la menace des canons de Henriot, tels furent les premiers événements auxquels Dumaz fut mêlé en arrivant à Paris.

On sait que la Montagne finit par l'emporter sur la Gironde et que les 31 députés de ce parti furent décrétés d'accusation.

Faut-il se réjouir ou faut-il déplorer le triomphe du parti extrême ? Nous croyons que dans l'état de crise que traversait le pays, les Girondins, fort estimables en tant qu'hommes, eussent été peu capables de sauver la France. Ils manquaient de direction d'ensemble ; ils parlaient beaucoup et fort bien ; mais ils ne surent jamais agir. La situation cependant exigeait des hommes d'une rare énergie. La Révolution ne s'était pas encore trouvée dans une situation aussi désespérée. La France fit alors des efforts plus grands que jamais une nation ait faits pour son salut. Son gouvernement fut à la hauteur du danger.

Du côté des Alpes, le département du Mont-Blanc était en proie à une crise violente ; et, dans la séance du 25 août, Hérault de Séchelle fit à la Convention, au nom du Comité de Salut Public, le tableau suivant de la situation :

« Pendant qu'une grande partie de l'armée des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Alpes est occupée sous les murs de Lyon, les Piémontais sont entrés dans le Mont-Blanc par trois endroits : le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne. Déjà les postes les plus importants : Lanslebourg, Termignon, Solières, Bramant, dans la Maurienne, ont été abandonnés par les troupes de la République ; Séez et Bourg-Saint-Maurice, dans la Tarentaise, sont au pouvoir des ennemis ; nos soldats trop inférieurs en nombre ont été forcés de se replier sur Conflans ; peut-ètre en ce moment ont-ils encore reculé sur Montmélian et le fort de Barraux. En sorte que ce département est à la veille d'être envahi si l'on n'y fait passer de prompts secours et surtout des armes. Il ne faut pas dissimuler à des Républicains des pertes lorsque le courage et la volonté peuvent les réparer.

Le mal est provenu principalement de la révolte de Lyon coalisé avec Turin. La nécessité où l'on s'est trouvé de dégarnir la frontière du Piémont, tandis que, d'un autre côté, on n'agissait pas contre les Lyonnais avec des forces suffisantes ; peut-être même nos généraux des Alpes n'ont pas déployé, dans les premiers moments, assez d'énergie et de promptitude, soit que le transport de la grosse artillerie ait retardé les premières opérations, soit qu'on ait accueilli avec trop de facilité les premiers pourparlers ; les conférences avec lesquelles les Lyonnais cherchent à gagner du temps laissaient aux renforts ennemis le temps d'arriver.

Vous voyez qu'il n'y a plus un moment à perdre, il faut qu'un mouvement terrible se joigne aux mesures de prudence que les circonstances commandent ; il faut que les hommes libres se ressaisissent de la statue de la liberté et qu'ils la rétablissent avec fierté dans toute l'étendue de son domaine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une erreur plus fatale s'est introduite, et ne contribue pas peu dans le Mont-Blanc à diminuer nos moyens à décourager les bras qui s'armeraient pour la défense de leur territoire. Les ennemis perfides, des malveillants de tous genres ont répandu, et cette nouvelle ne s'est que trop accréditée, que la France voulait abandonner un pays qui s'est donné bien moins à la France qu'à la liberté. Il n'y a rien de plus essentiel que de détruire irrévocablement une erreur aussi funeste, aussi désespérante pour eux, aussi indécente pour nous. S'il est vrai, comme on le prétend, que quelque propos de ce genre ait échappé à des officiers, à des hommes placés sous l'œil du public et observés avec inquiétude, c'est à vous qu'il appartient de faire voir que ces hommes n'ont aucune puissance, aucun crédit lorsqu'ils attaquent dans leurs discours la générosité française. C'est à nous de les démentir solennellement, de consoler un peuple malheureux qui tremble de rentrer sous le despotisme le plus odieux, et qui a besoin d'être soutenu, ranimé pour se relever et renaître à ses droits. C'est à vous de prouver à l'univers que notre Constitution n'est pas une simple théorie dont nous voulions nous affranchir dans la pratique, que ce n'est pas en vain que nous y avons écrit ces paroles sacrées :

« *La République Française honore la loyauté.* »

C'est à vous enfin de rappeler qu'au mois d'avril dernier, temps où les mêmes soupçons semblaient avoir déjà quelque consistance, vous rendîtes un décret formel pour garantir aux peuples réunis que jamais vous ne consentiriez à les abandonner.

Si vous ne consultiez que vos intérêts, on vous dirait : la nature en dessinant le globe a tracé nos limites sur les confins de la Savoie. Ce département

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seul, par ses rochers, ses montagnes, ses défilés, en protège quatre des nôtres et les garantit bien plus solidement par sa position que vous ne pouvez l'être par aucune considération contre l'insatiable cupidité des despotes ; si vous ne consultiez que vos intérêts, on vous dirait : voyez là une terre digne de la République par sa pauvreté, ses mœurs, et sous cette terre qui ne sera jamais ingrate à nos bienfaits, la nature a caché des trésors, et des mines par qui l'exploitation et l'industrie paieront au centuple le sang et les sueurs répandus pour la conserver.

Mais sans nous arrêter à des motifs tirés de notre utilité, souvenons-nous seulement que depuis près de dix mois le Mont-Blanc n'a voulu obéir qu'à nos principes et à nos lois. Chez lui, l'établissement de la République est presque contemporain de la nôtre, il date pour ainsi dire des mêmes jours que la France dans l'histoire des nations ; souvenons-nous surtout qu'il vient d'accepter la Constitution ; il est lié comme nous par le même contrat social, avantage qui le distingue des autres pays réunis jusqu'à ce jour, et qui n'avaient pas joui du même bonheur. C'est donc une partie de nous-mêmes que nous avons à sauver.

Des armes et des hommes, voilà ce que le Mont-Blanc réclame.

Le Comité de Salut Public a pensé que le premier moyen de les rassurer était d'abord de répéter, de confirmer cette déclaration faite il y a plusieurs mois ; cette protestation honorable des hommes libres et dignes d'une grande nation, mettant sous sa tutelle ceux qui, placés par le sort sur les dernières limites de l'esclavage et de la liberté, affermissent d'une main la liberté sur leur territoire, tandis que de l'autre ils repoussent à la fois et pour eux et pour nous les irruptions de l'esclavage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Disons franchement à ses hommes du Mont-Blanc : « Frères et amis, vous êtes rangés sous l'étendard tricolore ; nous ne vous abandonnerons jamais ; nous vous protègerons de toutes nos forces contre vos cruels oppresseurs ; nous reconstruirons de nos mains la digue que vous nous avez donnée contre les inondations de la tyrannie ; voilà le premier traitement qui donnera le courage à ce peuple inquiet.

Votre Comité, convaincu que des hommes énergiques investis du pouvoir national vaudront, par leur présence, une seconde armée, a pensé qu'il fallait, avant tout, envoyer sans délai dans le département deux commissaires qui, se donnant la main pour ainsi dire avec ceux des départements voisins, inviteront et décideront pareillement les citoyens de ces départements à s'unir dans cette invincible fraternité, dans cette irrésistible défense des hommes libres ; pressés et serrés entre eux comme des phalanges contre lesquelles la puissance d'aucun despote ne prévaudra jamais, soyons tous unis intérieurement ; faisons-nous la paix à nous-mêmes pour ne plus faire la guerre qu'à ceux qui ne veulent pas la République ; et toutes nos journées seront terminées par une victoire, et nos ennemis perfides, qui ne peuvent prétendre à quelque avantage qu'en nous divisant, en pénétrant dans les interstices qui nous séparent, repoussés partout, seront forcés de rentrer dans leur néant et leur opprobre. »

Simond, député du Mont-Blanc, prend ensuite la parole pour protester des sentiments patriotiques et républicains du département :

« Il n'y a pas un seul régiment en France, dit-il, où vous ne trouviez des Savoisiens. Deux mille d'entre eux donnent tous les jours des preuves de leur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valeur sous le général Cartaux. Ils ont fourni, sans y être requis, 6 bataillons de volontaires. Ces faits ne prouvent-ils pas qu'ils ont quelque ambition pour la liberté. »

A la suite de ces deux discours, la Convention, approuvant le projet du Comité de Salut Public, décréta ce qui suit :

« Considérant que la Convention doit à toutes les parties de la République une et indivisible la même protection pour repousser les despotes et leurs vils satellites, nomme les citoyens Simond et Dumaz, pour se rendre sans délai, en qualité de Représentants du Peuple près de l'armée des Alpes, dans les départements du Mont-Blanc, de l'Isère et des Htes-Alpes, et prendre les mesures qu'ils jugeront propres à les délivrer de leurs ennemis. » (*Moniteur*. Réimpression, édition de 1854, t. XVII, p. 494 et suivantes. — Séance de la Convention du 25 août 1793.) »

Ils envoyèrent le jour même une proclamation reproduite au document XVIII des *Mémoires du Cardinal Billiet*.

Il était tout à fait exceptionnel que les Représentants fussent envoyés en mission dans leur propre département. Aussi le Comité de Salut Public, à la suite de certaines plaintes, fit décréter (Lettre du Comité de Salut Public à Couthon. Paris, 3 septembre 1793. Archives nationales AF. 11.252.) par la Convention, deux jours après l'envoi de Dumaz et Simond, qu'un autre député, Chateauneuf-Randon, alors en mission dans le département du Rhône-et-Loire, leur serait adjoint (Convention nationale, le 27 août 1793) sur la réclamation de Couthon. (Lettre de Couthon au Comité de Salut Public, 31 août 1793. Archives nationales AF. 11.252.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On laissa, néanmoins, à Chateauneuf-Randon la faculté de rester dans le Rhône-et-Loire, si sa présence y était jugée nécessaire.

Il faut croire que les opérations à Lyon et aux environs l'occupèrent beaucoup, car il ne rejoignit jamais ses collègues près de l'armée des Alpes.

Il est probable que les deux représentants partirent quelques jours après et qu'ils arrivèrent dans le Mont-Blanc au commencement de septembre (1). Cependant il existe d'eux une lettre de Chambéry, datée du 12 août 1793, adressée au Comité de Salut Public et écrite de la main de Simond.

Voici cette lettre :

Chambéry, 12 août 1793.

Pour empêcher la contrebande, nous avons établi des barques qui gardent les bords du lac le long de notre territoire. Ces barques portent des hommes armés, elles ont ordre de ne pas s'avancer dans le lac sans nécessité et jamais au-delà de la ligne intermédiaire entre la Suisse et nous ; et nous prévenons les Suisses que, s'ils aperçoivent de nos barques armées sur leurs côtes, nous les invitons à les faire arrêter pour être punies, comme ayant violé le territoire et les droits d'un peuple ami. Les Suisses ont toujours à Ouchy, sous Lausanne, 12 canons montés sur des barques, mais qui ne doivent donner ancune inquiétude et ne demandent aucune précaution. Outre la contrebande, nous pensons que nos barques couperont la correspondance entre le Mont-Blanc et la Suisse à dix ou douze cents prêtres ou émigrés qui sont sur l'autre rive. (Arch. nat. AF. 11.124. *Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, publié par Aulard, t. V, p. 534.)

(1) Ils assistèrent, en effet, le 2 septembre, avec le général Kellermann, à la séance du Conseil général.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'est guère possible d'expliquer la présence de Simond à Chambéry, le 12 août, puisqu'il prit la parole à la Convention le 25 Il est probable que cette lettre est mal datée. (Voir réimpression du *Moniteur* à cette date.)

Lorsque les deux Représentants Simond et Dumaz arrivèrent dans le département du Mont-Blanc, la situation était la suivante au point de vue militaire :

La frontière était tellement dégarnie de troupes, par suite du départ de 12 à 14 bataillons sur Lyon, que Kellermann, requis lui-même de prendre le commandement du siège, ne pouvait plus répondre de l'intégrité du territoire de la République. Le général Badelaune, en Tarentaise, ne disposait que de 6 bataillons (4.000 hommes). Dans la Maurienne, Ledoyen avait 7 bataillons (4.500 hommes). Ces deux groupes étaient placés sous les ordres du général Dubourg, dont le quartier général était établi à l'Hôpital-Conflans. Quinze cents hommes étaient répartis dans le Chablais et le Faucigny. Enfin, à droite, 6 bataillons occupaient le Briançonnais et se reliaient à Tournoux, par Mont-Dauphin, Guillestre et Embrun.

Informé de cette situation difficile, le roi de Sardaigne donna l'ordre de prendre l'offensive. Du côté du Faucigny, une petite troupe de partisans déterminés, après avoir franchi le Grand-Saint-Bernard et le col de Tête-Noire, gagne Saint-Gervais, où les paysans se joignent à elle. Elle est victorieuse des gardes nationaux accourus de Carouge, qui se retirent sur Sallanches.

Le 14 août, Ledoyen, attaqué par 10 bataillons, commandés par le marquis de Cordon, est obligé d'évacuer Lanslebourg, Termignon, Sollières, Bramans, et ramène son artillerie à Modane. Le 17, après avoir dirigé ses magasins sur l'arrière, dans la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crainte d'être coupé par un détachement qui venait du col de la Roue, il se replie sur Saint-Michel.

En Tarentaise, le baron de la Tour, venant de Tignes, et le duc de Montferrat, débouchant du Petit-Saint-Bernard, attaquent les postes du général Badelaune, qui, après avoir résisté autour de Séez et Bourg-Saint-Maurice, est obligé de battre en retraite sur Vulmis et Villette.

Le général Dubourg, à Conflans, n'avait qu'un bataillon à sa disposition. Craignant de se voir attaqué par Beaufort, il prescrit à Badelaune de se replier sur Conflans, après avoir essayé de retarder, par un retour offensif au détroit du Siex, la marche de son adversaire (19 août).

Prévenu par Dubourg de la retraite de Badelaune, et ayant par suite son flanc gauche découvert, Ledoyen laisse deux bataillons à Valloires et Valmeinier, pour garder le chemin du Galibier, et vient prendre position à Aiguebelle et La Chapelle, le 22 août.

Cependant l'ennemi ne s'avançait qu'avec précaution. Le 26 août, son avant-garde n'était qu'à Saint-Jean-de-Maurienne et se retirait par le col des Encombres avec le corps de Tarentaise. Avant d'aller plus loin, il lui était nécessaire de s'emparer du poste de Valloires qu'il se dispose à attaquer : 1° par le Laux, au pied du Thabor, et 2° par Albanne.

Dubourg informe alors Kellermann qu'il ne peut plus tenir et qu'il va se replier sur Barraux.

C'était l'abandon de toute la Savoie et la perte des troupes du Faucigny que l'ennemi pouvait couper en débouchant de Conflans sur Annecy et la vallée du Rhône.

Autorisé par Dubois-Crancé et Gauthier (Lettre de Dubois-Crancé au Comité de Salut Public,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

24 août. Aulard, t. VI, p. 95. Dubois-Crancé était persuadé que le mouvement des Piémontais n'était pas sérieux et était exécuté simplement dans le but de détourner l'attention du gouvernement français du siège de Lyon) à quitter le siège de Lyon pendant 4 jours, Kellermann, sur la demande de Simond et Dumaz (Lettre de Kellermann du 4 septembre 1793. Archives de la guerre, armée des Alpes), part de Lyon le 19 août et arrive le 21 à Conflans (aujourd'hui Albertville). Il prescrit à Badelaune de résister successivement à Conflans, Montailleur, Montmélian, et de faire garder Ugines, le col de Tamié et le col du Frêne.

Ledoyen devait résister à Aiguebelle, Charbonnières, Miolans ; il devait faire tenir le plateau des Hurtières, dont les défenseurs se replieraient par la Rochette sur Pontcharra. La liaison entre les deux vallées de Tarentaise et de Maurienne devait s'effectuer par le col de Basmont.

Puis Kellermann retourne à Lyon.

Pendant ce temps, le marquis de Sales, le duc de Monferrat et le baron de Loches, renforcés de 300 volontaires, se portent de Saint-Gervais à l'attaque de Sallanches, défendu par l'adjudant-général Sarret, qui commandait provisoirement en attendant l'arrivée du général Santerre. Il avait à sa disposition 12 à 1.300 hommes. Le 21 août, Sallanches est pris et les républicains, saisis de terreur, ne se rallient qu'à Bonneville, qu'ils quittent même le lendemain, après un conseil de guerre, pour aller occuper le pont de Ménoge. Là aussi, fausse alerte, qui provoque une nouvelle panique, et ce n'est qu'à Sierne, à 3 kilomètres de Carouge que le commandement reprend son autorité sur des soldats affolés.

Les Piémontais se bornent à occuper Cluses, d'où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils lancent des proclamations appelant aux armes la population de la Savoie et envoient quelques patrouilles à Bonneville. Un peu plus d'audace eût été nécessaire pour profiter de ce succès, qui jetait les autorités républicaines dans un désarroi complet.

Sur les instances de leurs collègues, Dumaz et Simond, les Représentants du Peuple à l'armée assiégeant Lyon, consentent enfin à laisser le général Kellermann prendre la direction des opérations militaires contre l'armée sarde. Le 31 août, il quitte le château de la Pape, à 11 heures du soir; et, après avoir passé à Grenoble, Barraux et Chambéry, il arrive à Aiguebelle où il trouve Dumaz et Simond.

La situation n'avait pas beaucoup changé depuis le 24, excepté dans le Faucigny, où le général Santerre, avec 6 pièces de canon, 4 bataillons et un détachement de hussards, s'était reporté sur Bonneville.

Le 4 septembre, Kellermann écrit au Comité de Salut Public la lettre suivante où il expose nettement la situation :

Chambéry, 4 septembre 1793.

Le général en chef Kellermann au Comité de Salut Public

A Chambéry, le 4 septembre, 11 h. du soir,
an II de la République.

Je vais vous rendre compte, citoyens Représentants, de ma tournée dans le Mont-Blanc et de l'état des choses. Sur la réquisition des Représentants du Peuple près l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, Gauthier, Simond et Dumaz, je me suis rendu dans le département du Mont-Blanc, extrêmement alarmé des progrès des ennemis dans les deux vallées de la Maurienne et de la Tarentaise. J'ai quitté le quartier général de la Pape le 31 août, à 11 heures du soir, et je suis arrivé le lendemain à Grenoble.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

..... De Grenoble, j'ai été à Barraux et à Chambéry, j'ai dissipé les alarmes qui se renouvelaient. J'y ai trouvé les Représentants Simond et Dumaz, avec lesquels je me suis rendu à Aiguebelle. Les généraux me parurent inquiets sur leur flanc droit. Je leur ai renouvelé l'ordre de tenir ferme, et j'ai fait des dispositions pour leur ôter la crainte d'être coupés de Montmélian, deux bataillons étant en marche, l'un de Valloire, qui sera remplacé par un placé au Galibier, et l'autre venant de Tournoux.....

D'après tous les renseignements, la force de l'ennemi dans les deux vallées ne passe pas 8.000 hommes de troupes réglées, mais un grand nombre de paysans a pris les armes en sa faveur.....

Dans le Faucigny, j'ai trois bataillons et des gardes nationales, sous les ordres d'un brave militaire, nommé Verdelin..... J'envoie le citoyen Santerre, chef de brigade au 35e régiment..... prendre le commandement en chef de toutes les troupes rassemblées en Faucigny, à Bonneville, avec l'ordre d'attaquer vigoureusement les rebelles et les troupes piémontaises réunies à Cluses, et après avoir chassé l'ennemi de Cluses, Sallanches et regagné la vallée, de marcher vivement par Annecy, sur la vallée de Beaufort en Tarentaise.

Cette expédition faite, on attaquera l'ennemi de concert avec la division de l'Hôpital, et on le rechassera plus promptement qu'il n'est venu. Je prépare les dispositions pour l'attaque des deux vallées, et je la ferai commencer aussitôt que j'aurai le peu de troupes que je fais venir et que je serai en mesure d'agir avec un parfait ensemble.

Dès que cette expédition sera terminée, je retourne à Lyon, si ma présence y est jugée nécessaire par les Représentants. J'établis mon quartier général au château des Marches, à une lieue de Montmélian, point central.....

KELLERMANN.

(Original aux Archives de la guerre. Armée des Alpes).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Néanmoins la situation est loin d'être brillante ; les approvisionnements font défaut ; les armes manquent ; il y a beaucoup de malades ; enfin, l'artillerie en petit nombre, manque de chevaux. Aussi, le jour même, Kellermann demande-t-il des renforts dans une lettre expédiée le 5 septembre de Chambéry. Il y expose en outre que la révolte de Lyon et de Toulon paralyse tous ses efforts, qu'il est obligé de dégarnir la longue ligne de défense contre les Piémontais, au profit des corps d'investissement des deux cités rebelles.

Il a fait tirer, dit-il, des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes la plus grande partie des bouches à feu et munitions qui s'y trouvent, mais l'armée des Alpes est dans le plus grand dénûment, particulièrement en artillerie et en chevaux. Les demandes qu'il a faites sont restées sans réponse.

Le siège de Toulon est une grosse opération qui exige une artillerie immense avec au moins 40.000 hommes. Pour le moment, il lui est difficile de distraire un seul homme des bataillons déjà si réduits, qui opèrent en Maurienne, Tarentaise et Briançonnais. Il compte pouvoir chasser avant la fin de l'automne les Piémontais du territoire de la République. L'hiver, la neige gardera les frontières. Il espère que sa lettre ne demeurera pas sans réponse. Puis il offre de nouveau sa démission. Car, dans une lettre datée du 24 août 1793, Kellermann, persuadé qu'il n'avait plus la confiance du Comité de Salut Public, adressait sa démission de commandant de l'armée des Alpes et d'Italie.

Pendant ce temps, les deux Représentants faisaient de leur mieux pour subvenir aux besoins pressants de l'armée. Ils cherchent à utiliser le peu d'armes dont ils disposent ; ils emploient les gardes natio-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nales dépourvues de fusil, à réparer les fortifications existantes et à en créer de nouvelles ; ils s'ingénient à empêcher la fuite des approvisionnements ; ils s'informent même des richesses du pays en bois de construction pour la marine et ils adressent un rapport sur cet objet. (Voir rapport de Dumaz et Simond au Comité de Salut Public sur les coupes de bois pour la marine, à effectuer dans le département du Mont-Blanc. Arch. nat. AF. II.295. Séance du Comité de Salut Public du 14 septembre.)

Enfin, après avoir pris avis de Kellermann, ils décident la mise en état de la place de Montmélian, et ils demandent au Comité d'approuver leur décision à cet égard.

Malheureusement, ils étaient assez mal secondés. Beaucoup d'officiers n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Dubourg est vieux et manque de vigueur. Aussi demandent-ils sa destitution au Comité de Salut Public, par une lettre du 5 septembre. (Arch. nat. AF. II.252.) Dubourg fut remplacé par d'Ornac. Voici ce qu'ils écrivaient au Comité et qui fut reçu le 10 septembre :

Chambéry, le 5 septembre 1793.

Le désastre de Toulon nous paralyse et nous enlève l'espoir que nous avions de recevoir des hommes, des armes et des munitions. Mais nous sommes loin de penser qu'il nous soit réservé de nouveaux échecs dans le Mont-Blanc, l'Isère et les Hautes-Alpes. Nous n'avons eu aucun des moyens de défense proportionnés ; mais nous allons les mettre en activité, de manière que la chose publique soit sauvée. Nous vous observons cependant que si de nouvelles impérities ou trahisons nous mettaient en péril, il ne nous resterait rien pour boucher la trouée.

Nous n'avons presque pas de fusils : il y a une immen-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sité de malades ; les armées de la Tarentaise et surtout de la Maurienne sont dans le plus pitoyable état, tant elles sont fatiguées.

Nous avons ordonné à dater de demain la réparation et la mise en état du fort de Montmélian qui couvre l'Isère et le bas Mont-Blanc. Le fort de Barraux ne peut aucunement remplir cet objet et ne peut être défendu qu'avec beaucoup de monde, il est dominé de toute part et d'ailleurs on peut le masquer et l'éviter.

L'opinion du général Kellermann et des gens de l'art est que le fort de Montmélian est un des plus importants par sa position, et sa mise en état coûtera moins que les réparations que l'on fait à Barraux. Nous emploierons à ce travail les gardes nationales fanatiques ou sans armes que nous mettrons en réquisition et au moyen d'une centaine de fusils nous les exercerons au maniement des armes dans les jours de repos.

Il faut nous répondre de suite, autoriser notre mesure et enjoindre au ministre de faire passer les fonds.

Vos citoyens et collègues,

Ph. Simond et J. Dumaz.

(De la main de Simond. Arch. nat. AF. 11.250.)

Malgré cette insuffisance de moyens, Kellermann, Dumaz et Simond ne désespérèrent pas du succès. Réunissant, le 10 septembre, à Grésy, les généraux de la Tarentaise et de la Maurienne, ils décident en conseil de prendre l'offensive :

1° Santerre, dans le Faucigny, s'emparera de Cluses et Sallanches, et établira sa communication avec la division Dubourg par la vallée de l'Arly ;

2° Ledoyen, en Maurienne, harcèlera l'ennemi, sans toutefois compromettre la sûreté de la position d'Aiguebelle ;

3° Badelaune, en Tarentaise, avec 4 bataillons et une batterie de 6 pièces, se portera par le fond de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vallée sur Aime, par Moûtiers, tandis que 3 bataillons gagneront Aime, par Venthon, sur Conflans, Grand-Cœur, Hautecourt (versant est de la vallée de l'Isère).

Liaison avec la Maurienne par un bataillon au col de Basmont. Flanc-garde, 2 bataillons par Ugine, sur Beaufort. (Archives de la guerre. Procès-verbal du conseil tenu à Grésy le 10 septembre. Mémoire et pièce de Kellermann.)

Le lendemain Kellermann rentrait à Chambéry. (Lettre de Kellermann au Comité, le 11 septembre, de Chambéry, où il annonce que l'ennemi a été repoussé à Aiguebelle le 11 septembre par Ledoyen. Archives de la guerre, armée des Alpes.)

Ce plan d'opérations remarquablement conçu et rédigé fut adressé par Dumaz au Comité de Salut Public dans une lettre expédiée de Chambéry le 12 septembre, dans laquelle il réclamait des armes et des munitions. (Lettre de Dumaz au Comité, reçue le 17 septembre. Arch. nat. AF. 11.250.)

Ledoyen alors passe à l'offensive, il s'empare de la chapelle Saint-Rémy et du poste du Berget.

Dans le Faucigny, où Simond s'était rendu pour suivre les opérations du général Santerre, on s'empare de Cluses, et l'ennemi se replie sur Sallanches.

A la suite de ces premiers succès, Dumaz s'empresse de communiquer au Comité de Salut Public le bulletin de victoire suivant, qui fut lu par Hérault de Séchelle à la Convention, dans la séance du lundi 23 septembre.

Cette lettre, datée du 18 septembre à Chambéry, ne peut pas avoir été rédigée par Simond, qui, ce jour-là, se trouvait à Cluses, d'où il assistait à l'attaque malheureuse de Santerre sur Miribel (Lettres de Simond au Comité, du 30 septembre et 7 octobre),

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la suite de laquelle ce général fut destitué. Il faut donc admettre que les lettres des Représentants, bien que signées de leurs deux noms, n'émanaient parfois que d'un seul d'entre eux.

Chambéry, le 18 septembre, l'an 2me.

CITOYENS COLLÈGUES,

Nous vous avons promis des succès au nom de l'armée de la République, et nous vous en adressons les détails.

L'ennemi tenta de surprendre des postes et des détachements dans les montagnes entre la Maurienne et le Briançonnais, et au moment où il envoyait cerner et investir un détachement placé par l'adjudant-général Prisyes (et laissé à Valloire et à Valmeinier par Ledoyen), celui-là a fait occuper lestement les hauteurs, et les différents postes ont fusillé assez vivement les Piémontais, qui ne se croyant pas découverts, marchaient avec confiance pour surprendre les Républicains qui ne craignent aucun des malheurs dont la surveillance et le courage peuvent préserver.

Les Piémontais surpris, fusillés, effrayés et roulant sur les pointes sourcilleuses des rochers, ont appris à leurs dépens qu'il ne faut plus compter sur le sommeil d'un peuple qui veille pour sa liberté.

Le 12, dans le district de Saint-Jean (de Maurienne), au-delà du pont d'Argentine, l'ennemi, qui n'avait pu empêcher la reconstruction, élevait à deux lieux de là (à Epierre) des redoutes pour empêcher les troupes de la République d'avancer ou de rétablir, si elles pouvaient, le pont ; au moment où la redoute venait de recevoir son artillerie, qui devait être le *nec plus ultra* des Français, il est arrivé que l'infatigable artillerie française s'était aussi établie à leur insu et à leur portée. L'affaire s'est vivement engagée. La redoute a été emportée, et les chariots qui avaient servi à apporter les vivres des Piémontais ont servi à emporter leurs cadavres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le surlendemain, l'ennemi a voulu se présenter, mais après différentes marches, fausses attaques et dispositions simulées, on a fini par débusquer les Piémontais des hauteurs. On a tué à peu près cent douze à cent quinze hommes, dont un capitaine (Gardini) du régiment de Novare. Plusieurs ont roulé sur les rochers et ont teint du sang le plus lâche ces ossements respectables d'une terre libre.

Il y a eu une vingtaine de prisonniers. On a surpris des paysans armés parmi eux, avec le crucifix, la croix, les signes de l'invulnérabilité ; et dans ces pieuses dispositions, une fusillade nationale a fait voler leur âme vers la gloire éternelle.

La ville de Cluses, chef-lieu du district de ce nom, est occupée par les troupes de la République.

Dès le 15 de ce mois, il y a eu une canonnade terrible au pont de Marigny, près de Bonneville, et quelques fusillades très opiniâtres dans les trois lieues de gorges qui sont de là à Cluses ; mais les Républicains ont tellement poursuivi la horde piémontaise, que, dans sa retraite, elle n'a pu s'établir nulle part.

A notre prochain courrier, la Convention nationale recevra plus heureuses nouvelles encore.

Signé : SIMOND et DUMAZ.

(*Moniteur*, tome XVII, p. 732.)

Depuis leur arrivée en Savoie, Dumaz et Simond n'avaient reçu aucune nouvelle du Comité de Salut Public. Nulle réponse n'avait été faite à leur demande pressante de renforts, en date du 5 septembre, hommes et munitions, ni à leur proposition de mettre Montmélian en état de défense. Ils n'avaient reçu ni les papiers publics, ni le bulletin de la Convention. Le bruit leur était vaguement parvenu que Kellermann était destitué. Il l'avait été, en effet, par le Conseil exécutif provisoire, le 10 septembre, et remplacé par le général d'Ornac. Celui-ci fut à son tour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remplacé par Doppet, le 31 octobre. Mais ils n'en ont pas reçu la nouvelle officielle.

Enfin, ils ont entendu dire que le Représentant Chateauneuf-Randon leur était adjoint (décret du 27 août 1793). Aussi, le 18 septembre, par conséquent dix-huit jours après leur arrivée en Savoie, se déterminent-ils à se plaindre de ce silence. (Lettre de Dumaz. Arch. nat. AF. II.252 et 184.)

D'autre part, Simond a également entendu dire qu'il avait été l'objet d'une dénonciation auprès du Comité de Salut Public. Aussi, profite-t-il de l'occasion pour réclamer contre des calomnies, et demande-t-il à être entendu pour se disculper. (*Moniteur,* réimpression, tome XVII, p. 765.)

Ce n'est que longtemps après ces lettres que le Comité répondit sur la question de Montmélian. La Convention n'approuva la mise en état de défense de cette place que le 27 septembre 1793. (*Moniteur*, réimpression, t. XVII, p. 765.) Le bulletin relatant la séance de ce jour ne dut vraisemblablement parvenir à Dumaz que 6 ou 7 jours après, c'est-à-dire vers le 3 octobre.

En même temps on le prévenait que le ministre de la guerre devait lui faire passer les fonds nécessaires aux travaux.

Ces lenteurs n'ont rien de surprenant, étant donné le désordre qui régnait dans les bureaux. On sait, en effet, que le Comité de Salut Public ne connaissait que très imparfaitement le nombre et les noms des Représentants en mission. Certains étaient dans les départements, alors qu'on les croyait à Paris, et réciproquement. Il arriva même que de faux Représentants usurpèrent des pouvoirs et des titres pour s'en servir dans un but criminel. Nous pouvons même dire que nous connaissons mieux aujourd'hui la liste

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des députés en mission, et chacun de leurs déplacements, que Carnot ne le sut jamais. Enfin, cette absence d'ordres et de nouvelles où on laissait les Représentants nous surprend, parce que nous sommes habitués à un pouvoir centralisé ; mais elle n'étonnait pas outre mesure des hommes accoutumés aux façons de l'ancien régime, où les délégués du pouvoir royal avaient coutume de jouir d'une très grande initiative.

Toutefois, le 13 octobre, le Comité se décida à répondre au sujet de la destitution de Kellermann la letttre suivante :

Le Comité de Salut Public à Simond et Dumaz, Représentants à l'armée des Alpes, dans le Mont Blanc.

Paris, le 22e jour du 1er mois de l'an II (13 octobre 1793).

Citoyens Collègues,

La Convention nationale a destitué Kellermann depuis quelques temps, le décret lui a été notifié, et il a continué de commander. Cette désobéissance à l'autorité nationale dans une République ne peut être couverte par aucun succès.

La voix publique accuse Kellermann depuis plusieurs années ; la Convention pense comme le peuple. Nous avons cru qu'il était indispensable de le faire mettre en état d'arrestation.

Peut-être avez-vous de Kellermann une opinion trop favorable. Nous vous prions de la sacrifier à l'harmonie du gouvernement et à la volonté générale. Le Salut Public l'exige. Au reste, nous aimons à rendre justice à votre patriotisme ; unis par les mêmes sentiments, nous devons nous accorder aisément sur les moyens de sauver la patrie.

Salut, attachement et prospérité.

Robespierre, Billaud-Varenne, B. Barère.
(de la main de Robespierre.)

Archives nat. AF. 11.202.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il paraît résulter du contenu de cette lettre, que les Représentants Dumaz et Simond avaient quelque estime pour le général Kellermann. Il eut été surprenant qu'il en fut autrement. Kellermann était un soldat vigoureux, énergique et très certainement d'un patriotisme éprouvé. Il avait montré la mesure de son talent en rétablissant promptement une situation que le général Dubourg avait compromise par son manque d'énergie. Il avait fait vite et bien, et il se promettait de faire davantage encore. D'ailleurs, les seuls griefs que le Comité de Salut Public pouvait formuler contre lui étaient d'ordre absolument secondaire. On faisait état de ce qu'il employait dans ses relations avec ses subordonnés des expressions qui sonnaient mal à des oreilles républicaines. C'est ainsi qu'il disait « mon armée » en parlant des troupes sous ses ordres. Il faut bien avouer que ce n'était pas un motif suffisant pour destituer un général qui avait tant fait pour la chose publique. Aussi, est-il difficile de concevoir les raisons qui ont fait écrire à Simond sa lettre du 28 octobre 1793 (ministère de la guerre. Armée d'Italie), dans laquelle il affirme au Comité de Salut Public qu'il n'a jamais varié d'opinion sur le général Kellermann, et qu'après avoir demandé sa destitution, il a pris les mesures nécessaires à cet effet.

Quoiqu'il en soit, Kellermann jusqu'à notification officielle, garda le commandement de l'armée. Il ne passa le commandement à d'Ornac que le 1er octobre, et se rendit le 6 novembre à la prison de l'Abbaye, à Paris, donnant ainsi le plus bel exemple d'abnégation et de soumission aux lois.

Le 18 septembre, en Faucigny, après la prise de Cluses, le général Santerre ayant été informé que les Piémontais se replient sur Sallanches et Mégève,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

engage sa division dans les défilés de l'Arve en une seule colonne. Il est arrêté par le feu d'un fort piquet posté sur la hauteur de Miribel, soutenu par des paysans, déployés en tirailleurs dans les bois. En même temps, il est harcelé en flanc par des petits détachements qui tiraillent de droite et de gauche. Menacé d'une contre-attaque, partie du clos des capucins de Sallanches, il bat en retraite et revient à Cluses, malgré les instances de Simond, qui le destitue et le remplace par l'adjudant Verdelin, qui venait de réprimer l'insurrection soulevée à Annecy par le marquis de la Fléchère. (Lettre de Simond au Comité de Salut Public, en date du 7 octobre, annonçant la faute militaire de Santerre et sa destitution.)

Pendant ces atermoiements, les Piémontais avaient eu le temps de fortifier Miribel et le plateau au sud de Blancheville.

Le 28 au soir, Verdelin évitant la faute de Santerre, attaque en trois colonnes : celle de gauche, sous le commandement de Sarret, par Arache, Serveray, Prenant, la Colonnaz, les Archais ; celle de droite, par l'autre rive de l'Arve. Le 29, il suit avec le reste de son monde par le fond de la vallée. La redoute de Miribel. assaillie de tous côtés, est enlevée à la baïonnette. La panique se met dans les rangs des Piémontais qui lâchent pied et ne se rallient qu'à Notre-Dame de la Roche. Puis ils gagnent l'Allée-Blanche par les cols du Bonhomme et de la Seigne.

Simond, à Sallanches, rend compte de cette victoire dans une lettre au Comité de Salut Public, en date du 30 septembre (ministère de la guerre. Armée des Alpes et d'Italie) ; et il ajoute : qu'il fait surveiller les extrémités du département pour arrêter les émigrés et faire cesser la contrebande ; qu'il fait confectionner des chaussures dont l'armée a grand

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

besoin et descendre les cloches pour faire des canons.

Pendant ce temps, en Maurienne et en Tarentaise, les généraux d'Ornac, Badelaune, Ledoyen mettaient brillamment à exécution le plan d'opérations de Kellermann.

Le 26 septembre, les troupes piémontaises, en Tarentaise, sous le commandement du duc de Montferrat, ont leur gros à Aigueblanche, avant-poste à Grand-Cœur, détachements à Beaufort, à Cornet d'Arèche à droite, au col de la Madeleine à gauche ; en Maurienne, de Cordon a son gros à Villard-Clément, avant-garde sur la ligne Saint-Sorlin-d'Arves, St-Jean-de-Maurienne, Montpascal, réserve d'avant-poste à Mont-Denis, détachements de liaison avec la Tarentaise, à Saint-Martin-de-Belleville ; à sa gauche, une ligne de postes le relie avec le col de la Roue et fait face aux troupes de Valloires.

Le 27, Ledoyen attaque la droite ennemie par Mongellafrey, Montaimont, Montpascal, repousse les Piémontais jusqu'à Hermillon, et occupe le col de la Madeleine, dont les défenseurs se replient sur Moûtiers, et le lendemain il occupe Saint-Jean-de-Belleville avec un bataillon.

En même temps, le détachement français qui devait opérer dans la vallée de Beaufort, se porte sur cette dernière localité en deux colonnes, l'une par le col de la Forclaz, Queige, Villard, l'autre par le col de la Bâthie et Arèches. Les Piémontais se retirent sur Roselend ; et le lendemain, les Républicains attaquent et enlèvent le Cornet d'Arêches. Ainsi couvertes à droite et à gauche, les troupes de Tarentaise s'emparent facilement de Notre-Dame-de-Briançon, Nâves et Bonneval, et elles entrent en liaison avec la gauche de Ledoyen au Bois et à Villardlurin Se portant ensuite la gauche en avant, sur Mongirod,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour se relier avec le détachement qui venait de s'emparer du Cornet de Roseland, Kellermann oblige le duc de Monferrat à évacuer Moûtiers, Aime et Bourg-Saint-Maurice. Les Républicains talonnent les Piémontais, ils entrent à Bourg-Saint-Maurice, le 2 octobre, au coucher du soleil ; et le 3, à 7 heures du matin, les repoussent sur le Petit-Saint-Bernard.

A Séez s'opère la liaison avec les troupes du Faucigny, venues par le col du Bonhomme, et aussitôt l'armée de Kellermann se couvre à droite par un détachement à Pralognan, prêt à opérer, soit par Chavières, soit par la Vanoise.

Il s'agissait maintenant de chasser M. de Cordon de la Maurienne. Ledoyen reçut l'ordre de repasser la Madeleine, puis par Montaimont, le col de Varbuche et le col de Châtelard, d'attaquer le détachement piémontais des Encombres, et ensuite de donner la main au détachement de Prisyes, à Valloires, qui venait de s'emparer de Valmeinier. Les Piémontais, craignant pour leurs communications, évacuent Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel et font garder par leur arrière-garde les monts de la Denise et de la Sausse, leur unique ligne de retraite. Le 4 octobre (1), d'Ornac, qui avait remplacé Kellermann, traverse les Encombres et arrive à Saint-Michel, où se concentrent peu à peu les troupes républicaines épuisées de fatigue et de faim, sans souliers, presque sans vêtements et manquant d'artillerie.

(1) A cette date, Dumaz se trouvait à Moûtiers, où il avait suivi l'armée et où il signa un arrêté des Représentants du peuple aux administrateurs des districts de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, ordonnant à tous les habitants de remettre entre les mains des municipalités les armes de toute nature, prises de guerre et autres, ainsi que les meubles, effets et subsistances militaires délaissés par les soldats de la République et par les armées du despote sarde. (Documents XV, publié par M. l'abbé Gros, dans *La Maurienne pendant la Révolution*.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant ce temps, les Piémontais évacuaient leurs hôpitaux de Fourneaux et ils ramenaient leur artillerie à Termignon. Leur arrière-garde tenant toujours à Saint-André, Frenay, une attaque de Prisyes sur le Charmaix les force à se replier. Ils exécutent leur retraite par échelons, et, le 7, ils avaient repassé la frontière. Les Républicains occupent Modane, avec postes à Sollières et Termignon.

Ainsi, malgré leur infériorité numérique, les Républicains avaient employé moins de temps à délivrer la Savoie que leurs adversaires n'en avaient mis à l'envahir. Avec les neiges et l'hiver, les opérations allaient être suspendues pendant toute la mauvaise saison.

Kellermann n'avait pas attendu le succès final pour annoncer au Comité de Salut Public la libération du territoire du Mont-Blanc. Le 4 octobre, alors qu'il venait de rentrer à Bourg-Saint-Maurice, il écrivait à Paris pour faire connaître le résultat de sa campagne :

« J'ose espérer, disait-il, que cette bonne nouvelle méritera de fixer un instant l'attention de la Convention. On m'a soupçonné, on m'a accusé, on a versé sur moi le poison de la calomnie. La Convention a lancé contre moi un décret de destitution. On me trouve coupable. Eh bien ! le Mont-Blanc est reconquis, Lyon a perdu l'espoir d'être secouru par Turin (1). Voilà la réponse que je fais à mes accusateurs. »

A cette lettre était joint un document signé Dumaz et Kellermann, où étaient relatés les faits que nous venons de raconter. (Rapport des opérations militaires dans le département du Mont-Blanc, depuis le

(1) Lyon fut repris le 9 octobre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

17 septembre jusqu'au 30 septembre an II. On trouve aussi aux Archives de la guerre (armée des Alpes), à la date du 10 octobre 1793, un mémoire signé Kellermann et intitulé : *Précis raisonné de la campagne de 1793 sur la frontière des Alpes.)*

Malgré les services rendus, malgré sa protestation, le 6 octobre, le Comité de Salut Public écrivit aux Représentants Maigret et Chateauneuf-Randon, de faire exécuter le décret de destitution contre Kellermann ; et, le 12, un mandat d'arrestation était lancé contre lui.

Ce décret du Comité paraît bien indiquer que Dumaz semblait peu qualifié pour procéder à cette arrestation. Il avait approuvé la conduite du général en signant sa défense ; il avait fait connaître en haut lieu ses sentiments à son égard ; aussi, ses collègues du Comité préféraient-ils s'adresser, pour arrêter Kellermann, à Chateauneuf-Randon et à Maigret qui étaient à Lyon, mais dont l'indépendance vis-à-vis du général ne pouvait faire de doute.

Au point de vue de la situation dans le Mont-Blanc, la destitution de Kellermann ne pouvait fort heureusement avoir de grandes conséquences. La campagne était terminée. La saison était trop avancée pour songer à entreprendre le moindre mouvement de troupes autant du côté français que du côté piémontais.

Le 25 octobre, d'Ornac, qui avait succédé à Kellermann, prescrivit bien à Ledoyen d'attaquer l'ennemi qui se fortifiait au col de la Roue (Archives de la guerre. Armée des Alpes.) ; mais ce mouvement, qui, d'ailleurs, fut contremandé, ne pouvait être d'aucune utilité actuelle. Aussi, Dumaz et Simond profitèrent-ils de l'inactivité forcé des opérations militaires pour pourvoir aux besoins les plus pressants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette dernière campagne avait révélé combien facilement les Piémontais avaient trouvé, dans certaines communes, des autorités disposées à leur venir en aide. Bien des paysans avaient fait le coup de feu avec eux contre les Républicains ; il fallait donc épurer les administrations de certaines villes.

La subsistance des troupes, dans ce pays, fort difficile en hiver, reposait en grande partie sur la bonne organisation des convois et l'honnêteté des gardes-magasins ; aussi portèrent-ils une attention particulière à ce que ce service ne souffrît aucune négligence. Les chefs de convois et les gardes-magasins qui furent pris en faute furent destitués, condamnés à une forte amende et exposés au pilori. (Lettre de Dumaz et Simond au Comité, 12 octobre. Ministère de la guerre. Armée des Alpes et d'Italie.)

L'application du Code pénal français, parfois en désaccord avec la loi sarde, préoccupait aussi Dumaz qui, en sa qualité d'avocat, paraissait parfois se faire un cas de conscience d'appliquer telle ou telle juridiction. C'est ainsi qu'il demande, par exemple, au Comité de Salut Public de décider si les faux-monnayeurs, qui sont dans les prisons de Chambéry, devront être jugés en vertu des lois sardes ou des lois françaises, ces dernières étant incontestablement moins sévères. (Archives nat. AF. 11.124.)

Enfin, ils organisent le 28 septembre 1793, à Chambéry, un tribunal criminel révolutionnaire, pour juger les crimes arrivés et provoqués dans le département par les mouvements contre-révolutionnaires, entre autres par les révoltés d'Annecy, qui avaient pris les armes à l'instigation du marquis de la Fléchère. (Archives nat. AF. 11.124.) Ce tribunal dura jusqu'en avril 1794. (Lettre d'Albitte au Comité de Salut Public, en date du 11 juillet 1794. Aulard, cor-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

respondance du Comité, t. XV, p. 99. Document 21 des mémoires du cardinal Billiet.)

L'insurrection avait été réprimée par l'adjudant-général Verdelin de la division de Santerre.

Pendant que les deux Représentants se livraient à ce travail d'organisation civile et militaire dans leur département, l'un d'eux, était-ce Simond ? était-ce Dumaz ? Nous l'ignorons, fut l'objet d'une dénonciation auprès du Comité de Salut Public, au sujet de son opinion sur la conduite de Dubois-Crancé à Lyon. Une lettre sans signature, adressée à Robespierre, provoqua, de la part de l'accusé, une virulente protestation d'innocence. Voici cette lettre :

Chambéry, 12 octobre 1793. (Reçu le 17 octobre.)

CITOYEN COLLÈGUE,

Je croyais avoir quelques droits à votre confiance en ma conduite politique, et je n'ai pas appris sans douleur que vous avez soupçonné mes principes Sur l'affaire des révoltés de Lyon, je vous prie d'apercevoir la grande différenee qu'il y a entre favoriser les Lyonnais en révolte et désapprouver les mesures de Dubois-Crancé. Je hais les révoltes et les révoltés ; je n'ai jamais composé et ne composerai jamais avec les ennemis de la chose publique ; mais je continue à désapprouver les mesures politiques et militaires adoptées, surtout par Crancé, devant Lyon ; et je vous le déclare comme l'homme le plus stupide ou le plus coupable qui ait paru avec qualité en cette affaire ; et je le signe.

A cela vous pouvez me juger. Je crois vous avoir donné mon opinion assez claire. J'ai moins dépensé en chassant 20.000 Piémontais, qu'on n'a sacrifié pour les faire entrer, et quand chacun rendra réciproquement ses comptes à son pays, on verra qui aura mieux vu l'intérêt public.

Mon champ et ma conscience jusqu'ici avaient fait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mon trésor et toute mon ambition, je me réjouissais d'y mêler le sentiment de votre estime, et je me flatte de ne jamais la perdre, quand vous ne me jugerez pas s'en m'entendre, et cette justice vous me la devez.

Salut, fraternité.

Votre concitoyen, le Représentant du peuple.

Pas de signature. (Note d'Aulard.)

(Archives nat. AF. 11.185.)

Rien dans la correspondance du Comité de Salut Public, ni dans les procès-verbaux des séances ne donne la moindre indication sur l'auteur de cette lettre. Peut-être est-elle de Simond, qui, vers le mois de novembre quitta la Savoie pour retourner à Paris, et qui, le 12 décembre, écrivit au Comité pour rendre compte de sa mission dans le Mont-Blanc avec Dumaz. (Archives nat. A F. 11.252.)

Simond ne devait plus revenir en Savoie ; le 15 mars 1794, il fut dénoncé par le comité révolutionnaire de la section Le Pelletier, comme ayant voulu, en qualité de député, communiquer avec un détenu accusé d'émigration, et le Comité de Salut Public arrêta qu'il serait mis immédiatement en état d'arrestation et conduit au Luxembourg. (Archives nationales F. 7.4435. Comité. Séance du 25 ventôse, 15 mars 1794. Aulard, t. XI, p. 713.)

Le 6 brumaire an II, Dumaz et Simond datèrent de Chambéry un arrêté enjoignant à diverses communes de la Maurienne qui avaient favorisé le retour des Piémontais, l'obligation de payer en espèces sonnantes, valeur du Piémont, le montant des impositions fixées par les cotes de 1792, pour peine de rébellion et d'incivisme en 1793. (Archives nationales, A F. 11.124.)

Il est probable que Dumaz dut rentrer à Paris dans

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'hiver 1793-94, puisque le 7 février, il fut de nouveau envoyé en mission à l'armée des Alpes, après s'être concerté avec les membres du Comité sur les opérations à faire au printemps, contre le Petit-Saint-Bernard et le Mont-Cenis, ainsi que sur les dispositions à prendre pour l'embrigadement des troupes.

Voici l'arrêté du Comité de Salut Public qui le chargeait de cette mission :

Campagne de 1794, dans les Alpes

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Séance du 19 pluviôse, an II (7 février 1794).

Les Représentants du Peuple composant le Comité de Salut Public arrêtent : que leur collègue Dumaz se transportera sans délai à l'armée des Alpes pour l'exécution des mesures militaires qui ont été concertées avec lui ; il surveillera en même temps l'embrigadement prescrit par la loi, tant à cette armée qu'à celle d'Italie.

Le citoyen Dumaz est revêtu de pouvoirs illimités, attribués aux autres Représentants du Peuple pour l'exécution des objets relatifs à sa mission.

CARNOT.

Présents : Couthon, Barère, Carnot, C.-A. Prieur, Billaud-Varenne, Saint-Just, Collot-d'Herbois, Jeanbon, Saint-André, R. Lindet.

C'était la seconde fois que Jacques-Marie Dumaz, député du département du Mont-Blanc à la Convention, était envoyé en mission à l'armée des Alpes. Il devait y rester jusqu'au 1er mai. Il était donc absent de Paris le 13 mars, jour où la Convention décréta la mise en accusation des Hébertistes ; le 30 mars, arrestation de Danton et de ses amis. Il rentra à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris au moment de la Grande Terreur (mai, juin, juillet (9 thermidor, 27 juillet).

En même temps, Carnot adressait au général commandant l'armée des Alpes l'ordre suivant, qui, en raison de la neige qui couvrait les montagnes, ne devait recevoir un commencement d'exécution que deux moïs et demi après, le 6 avril :

Le Comité de Salut Public dans sa séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794).

Arrête :

1° Le général en chef de l'armée des Alpes (c'était le général Dumas, père de l'auteur Alexandre Dumas) prendra les mesures nécessaires pour s'emparer le plus promptement possible des postes que les ennemis occupent au Petit-Saint-Bernard et au Grand et au Petit-Mont-Cenis ;

2° Il emploiera pour cette expédition une telle supériorité de forces qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur le succès ; attaquera tous les postes en même temps ; tâchera de les surprendre, gardera le secret le plus profond et fera ses dispositions sous des prétextes étrangers à son véritable but ;

3° Immédiatement après l'expédition, le général fera retirer tous les canons des postes enlevés, à l'exception de deux ou trois au plus dans chacun, lesquels seront braqués de suite sur les avenues du côté de l'ennemi et gardés avec la plus grande vigilance. On travaillera sur le champ à y faire les baraques et autres travaux nécessaires à la défense du poste et au bien-être de la troupe.

CARNOT (de la main de Carnot.)
(Archives de la guerre. Armée des Alpes et d'Italie.)

A la suite des succès obtenus en Savoie, au mois d'octobre 1793, l'armée des Alpes, n'ayant plus à tenir tête aux attaques de l'ennemi, avait subi le contre-coup de la lutte des partis politiques, et s'était

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rapidement désorganisée. Pendant l'hiver de 1793-94, le commandement passa successivement aux mains des généraux d'Ornac, Doppet, Dours, Carteaux, Pellapra et enfin Alexandre Dumas.

Fort heureusement, à cette époque de l'année, la neige obstruait les cols des Alpes, et une attaque sérieuse n'était pas à craindre. D'ailleurs, les Austro-Sardes s'étaient établis dans les vallées, couverts par de forts détachements retranchés au Petit-Saint-Bernard et au Mont-Cenis. De notre côté, une bonne partie des troupes et des approvisionnements avait été dirigée sur Toulon. Il ne restait plus à l'armée des Alpes que trois corps de cinq mille hommes, occupant : l'un la haute vallée de la Durance, l'autre la Maurienne et la Tarentaise, le troisième le Chablais et le Faucigny. Plus en arrière, 12.000 hommes étaient répartis dans le Dauphiné, 10.000 sur la rive gauche du Rhône, 5.000 à Lyon, 4.000 dans le département de l'Ain. Soit en tout un effectif d'environ 47.000 hommes, dont le plus grand nombre à peine armés, n'étant ni instruits, ni habillés, ni équipés. De ces hommes plus ou moins enthousiastes, conduits par des officiers absolument ignorants du métier militaire, il fallait faire des soldats.

Telle était la tâche ardue qui était échue au général Dumas et aux Représentants du peuple : Gaston, Albitte, Laporte, Petit-Jean et Dumaz. Albitte et Laporte s'occupaient plus spécialement des opérations militaires, approvisionnement, armement, services. Dumaz fut spécialement chargé de l'embrigadement.

On sait que l'embrigadement était l'application de la loi du 23 août 1793, si justement inspirée par Carnot. Elle prescrivait que tous les jeunes gens de 18 à 25 ans devaient être organisés au chef-lieu de leur district en bataillons de 2 compagnies de fusil-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

liers de 86 à 100 hommes. Les cadres avaient la composition fixée pour la première levée et étaient nommés à l'élection. Dès le 29 septembre, 543 bataillons, formant un effectif de 450.000 hommes, étaient déjà, ou partis pour l'armée, ou réunis dans les garnisons, lors de la répartition faite entre les armées.

Mis en présence de l'ennemi aussitôt après leur formation, quelques-uns de ces bataillons lâchèrent pied. Cette masse énorme pour l'époque présentait la plus étrange confusion. Pour la rendre maniable, il fallait l'organiser, question d'autant plus difficile à résoudre, que cette organisation devait se faire presque sous le feu de l'ennemi.

Au commencement de 1793, l'ancienne armée de ligne comprenait des bataillons excellents. Rattacher à chacun d'eux cette foule de corps isolés, provenant des diverses levées de gardes nationaux volontaires, pour en faire un seul corps brave, dévoué, discipliné, telle fut l'idée féconde exposée à la Convention par Dubois-Crancé, au nom du Comité de la guerre, dans sa séance du 7 février 1793. Mais on renvoya l'exécution de la mesure à la fin de la campagne.

On se servit des bataillons de la levée en masse pour porter l'effectif de tous les bataillons d'infanterie de 777 hommes à 1.067. Les officiers et sous-officiers des bataillons de la levée en masse furent tout simplement remis dans le rang. Les réclamations contre cette violation flagrante de la loi sur l'élection des cadres, furent rapidement arrêtées par un décret du 21 décembre, en vertu duquel tout individu qui tiendrait quelque propos contre l'incorporation serait puni de mort.

Le bataillon fut alors composé de 10 compagnies, dont une de grenadiers, comptant 3 officiers (capitaine, lieutenant et sous-lieutenant), 5 sergents,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

9 caporaux, 2 tambours, 64 hommes ; et 9 compagnies de fusilliers ayant le mème ordre et 104 hommes. La demi-brigade comprenait 3 bataillons semblables, un état-major composé de : un chef de demi-brigade, 3 chefs de bataillon, 3 adjudants sous-officiers, un tambour-major, un caporal-tambour, 3 musiciens, dont un chef, 3 maîtres-tailleurs, 3 maîtres-cordonniers et une compagnie de 64 canonniers, servant 6 pièces de 4.

L'effectif de la demi-brigade était ainsi de 2.437 hommes.

Telle était l'opération que Dumaz était chargé de mener à bien.

L'armée des Alpes comprenait 3 divisions :

1re division. Petit-Guillaume à Digne..	8.000 h.	36.000 hommes
2me division. Général Dours à Chambéry	14.000 h.	
3me division. Général Rivas à Grenoble.	14.000 h.	

Chacune de ces divisions ne possédait qu'un seul bataillon de ligne :

A la 1re division se trouvait le 2e d'infanterie légère à Mont-Dauphin.....	646 h.
A la 2e division se trouvait le 4e d'infanterie légère à Aime, Séez, Bourg-Saint-Maurice.....	615 h.
A la 3e division se trouvait le 2e bataillon du 79e à Grenoble	618 h.
	1.879 h.

(Arch. de la guerre. Effectif de l'armée des Alpes au 31 déc. 1793.)

Ces 1.879 hommes devaient en encadrer 34.000. Si l'on voulait sauvegarder la proportion raisonnable de un bataillon de ligne pour deux de volontaires, au-dessous de laquelle il n'était pas prudent de descendre, le problème paraissait insoluble. De plus, les opérations de l'embrigadement devaient s'opérer sans entraver en rien les mouvements de troupes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prescrits par l'autorité militaire, et sans provoquer les déplacements de force préjudiciables à l'organisation de la défense du territoire. (Lettre du Comité de Salut Public à Dumaz, an II, 19 ventôse (9 mars 1794.) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut Public*, t. XI, p. 610.)

Le problème se compliquait d'une autre difficulté, si l'on songe qu'il y avait une grande disproportion numérique entre la première division, 8.000 hommes, et les deuxième et troisième, de 14.000 chacune.

Enfin, la répartition des troupes dans toutes les vallées, disséminées dans une infinité de postes, reliés entre eux par de mauvais chemins encombrés de neige, était un obstacle de plus à l'accomplissement de cette délicate mission.

C'est ainsi, par exemple, que le groupe d'occupation de la Maurienne, qui comprenait plus de 3.000 hommes, était réparti en postes dont l'effectif variait de 27 hommes à 700, s'étendait depuis Termignon jusqu'à Momtmélian, et que sur cet ensemble, il n'y avait pas une seule unité, si petite soit-elle, qui appartint aux troupes de ligne.

Le groupe de Tarentaise, 2.000 hommes environ, mieux partagé, possédait le 4e bataillon d'infanterie légère, et ses postes s'étendaient de Séez à Saint-Pierre-d'Albigny. Mais le groupe du général de brigade Gavion, fort de 5.000 hommes environ, ne possédait pas de troupes de ligne, et répartissait ses postes fort nombreux entre Chambéry, Rumilly, Annecy, Cluses, Sallanches, Bonneville, Evian, Thonon et Carouge.

Tout d'abord, Dumaz devait prendre des mesures pour compléter les trois bataillons de ligne à l'effectif réglementaire de 1.067 hommes, en puisant dans les bataillons de première levée. Nommer et compléter

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les cadres de ces nouveaux bataillons amalgamés, constituer ensuite les bataillons de première levée sur le même pied que les bataillons de ligne, puis former autant de demi-brigades qu'il y avait de bataillons de ligne, en adjoignant à chacun d'eux deux bataillons de volontaires. Enfin, nommer les cadres des demi-brigades et organiser leur conseil d'administration. (Lettre de Dumaz au Comité de Salut Public, 27 février 1794. *Recueil des actes du Comité de Salut Public*. Aulard, t. XI, p. 446.)

Mais la proportion des troupes de ligne par rapport aux volontaires, étant de 1 à 15 environ, il demande qu'on lui envoie 5 bataillons de ligne en échange d'une égale quantité de bataillons de volontaires (Même lettre que plus haut), sinon il restera un surplus de 8 bataillons de première réquisition qui ne seront pas embrigadés. (Lettre du 12 mars 1794. Aulard, t. XI, p. 668.)

Une difficulté de plus venait s'ajouter à tant d'autres. C'est qu'il existait à l'armée des Alpes 4 bataillons sortis de Valenciennes, qui, aux termes de la capitulation, ne devaient pas servir contre nos ennemis extérieurs (même lettre) et qui, par conséquent, étaient pratiquement inutilisables. Enfin, Dumaz avait été chargé de l'embrigadement de l'infanterie ; mais personne n'avait été désigné pour embrigader la cavalerie. Aussi demande-t-il au Comité de Salut Public (même lettre) de désigner quelqu'un pour s'en occuper, car le travail dont il est chargé est trop considérable pour qu'il s'occupe des deux à la fois ; il est même effrayé de sa tâche, en ce qui regarde l'infanterie, peut-être pourrait-on l'autoriser à se faire suppléer ou aider par un commissaire aux Revues qui pourrait préparer le travail.

A toutes ces demandes, le Comité répondit négali-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vement ou ne répondit pas du tout. (*Recueil des actes du Comité de Salut Public.* Aulard, t. XI, p. 610.)

Dumaz s'efforça donc de satisfaire à toutes les exigences : au manque d'hommes, au vide des arsenaux et des magasins. Il ramène la discipline dans certains bataillons comme au 7e d'infanterie légère, ci-devant chasseurs du Dauphiné. (Lettre du 16 avril 1794. Aulard, t XII, p. 633.) Enfin il s'informe aussi de l'état d'instruction des troupes.

Sous ce rapport, il est à supposer qu'il ne devait guère être préparé par ses études antérieures pour être un fort bon juge en la matière. Aussi se contente-t-il de faire donner des ordres par l'autorité militaire pour établir une exacte discipline et accélérer l'instruction. (Lettre du 28 avril 1794. Aulard, t. XIII, p. 125.)

Enfin, il s'occupe du bien-être des troupes, même dans les plus petits détails. Il n'est pas jusqu'à la façon dont le soldat pourra faire nettoyer et réparer ses effets, qui ne soit l'objet de ses préoccupations. Chaque bataillon, en effet, avait 4 blanchisseuses, mais ce qui est suffisant pour les troupes en pays de plaine, où les cantonnements sont fort resserrés, et très insuffisant en montagne où les postes sont nombreux et très dispersés. Aussi réclame-t-il une blanchisseuse par compagnie. (Lettre du 16 avril 1794. t. XII, p. 633.)

Enfin, il tient le Comité de Salut Public au courant des opérations militaires qui s'effectuent sur la frontière. Ces multiples occupations dans un pays où les routes étaient beaucoup moins nombreuses et moins bonnes qu'aujourd'hui, à une époque (mars et avril) où la neige couvre la terre dans bien des endroits du département, l'obligeaient à un travail incessant.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je travaille jour et nuit, dit-il dans une lettre au Comité de Salut Public, et je ne prends de repos que dans le temps que je mets à me rendre d'une gernison à l'autre. »

Voici, du reste, la partie la plus importante de sa correspondance avec le Comité, à cette époque :

Le Représentant Dumaz au Comité de Salut Public.

Chambéry, 9 ventôse an II (29 février 1794). (Reçue le 6 mars.)

Analyse : Arrivé à Chambéry le 3 courant au soir, Dumaz s'est occupé à préparer l'expédition du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard. Quant à l'embrigadement, il n'a pu commencer les revues prescrites et nécessaires avant l'embrigadement, attendu que le général en chef étant occupé à visiter la frontière, dont la défense lui est confié, n'a pu se rendre avant le 7 du courant à Chambéry, pour lui remettre les différents états de la situation de l'infanterie.

Lettre : « Le 12, je commencerai la revue de la légion des Alpes. J'ai choisi pour adjoint le général de brigade Rivas, ancien militaire très patriote et très intelligent, et d'une probité consommée. Je me suis adjoint le commissaire des guerres, Jalabert, dont le patriotisme est notoire, et dont les talents sont généralement reconnus. J'ai ensuite formé tous les bureaux qui me sont nécessaires.

L'armée des Alpes est disséminée dans cinq départements très étendus, presque tous montueux. Elle occupe une ligne diamétrale de 85 lieues de frontière. Les troupes sont toutes ou presque toutes placées dans des gorges, dont les communications sont très difficiles. D'après cela il est très aisé de concevoir que l'opération des revues sera très longue, et qu'il me sera impossible de pouvoir finir pour le 1er germinal, l'embrigadement de l'armée des Alpes et de celle d'Italie, dont la position est à peu près la même que celle de l'armée des Alpes.

Je demande en conséquence, Citoyens Collègues, que

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous m'autorisiez à nommer un commissaire pour aller dans l'armée d'Italie, y préparer et faire toutes les opérations préliminaires à l'embrigadement.

Les instructions pour l'embrigadement portent que les Représentants chargés de cette opération établiront un nouveau conseil d'administration uniforme par demi-brigade. On annonce le plan de ce conseil d'administration. Ce plan ne m'a point été remis, ni à mes collègues chargés des mêmes opérations. Faites pourvoir à cela, et indiquez nous la marche que nous devons tenir, afin qu'il y ait uniformité dans cet établissement.

L'armée des Alpes n'a que 3 bataillons de ligne. Conséquemment je n'y pourrai organiser que 3 demi-brigades. Il paraît indispensable de faire venir au moins 5 bataillons de ligne de plus dans cette armée, en place des 5 bataillons de nouvelle création, et cela autant pour favoriser l'embrigadement que pour donner à cette armée une force qui lui est nécessaire pour la défense des postes très importants qu'elle doit garder.

L'armée manque d'armes. La place de Briançon n'a que 500 fusils, quand il lui en faut 1.000. Il faudrait aussi un quatrième général divisionnaire. »

Il transmet un mémoire sur la démarcation de l'armée des Alpes avec celle d'Italie. Il demande à laquelle des deux doit appartenir la place d'Entrevaux.

Il est instant que le Valais s'explique sur le genre de neutralité qu'il peut garder avec la République. Il est essentiel qu'il assure qu'il ne livrera point à nos ennemis le passage du Grand-Saint-Bernard et ses dépendances, et qu'il confiera la garde de ces postes à des officiers qui ne soient pas dévoués à l'aristocratie et à la maison d'Autriche. Venetz, noble, est parfaitement notre ennemi, et il a été chargé et l'est peut-être encore, de cette garde. Cette explication est d'autant plus nécessaire que, suivant les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

circonstances, nous serions obligés à une défensive plus forte dans cette partie. (Ministère de la guerre. Armée des Alpes et d'Italie. *Recueil des Actes du Comité de Salut Public.* Aulard, t. XI, p. 446.)

Voici la réponse du Comité :

Le Comité de Salut Public à Dumaz, Représentant à l'armée des Alpes, à Chambéry.

Paris, 19 ventôse an II (9 mars 1794.)

Nous avons reçu, Citoyen Collègue, ta lettre du 9 de ce mois. Nous attendons avec empressement de ta prudence et de ton courage le succès de l'entreprise importante qui t'est confiée.

Nous allons donner la plus sérieuse attention aux divers objets très intéressants dont tu nous parles.

L'embrigadement est une mesure trop importante pour qu'elle puisse être déléguée, et même pour que les mesures préparatoires puissent être confiées à d'autres personnes que les Représentants du Peuple eux-mêmes. Il vaut donc mieux qu'il éprouve quelque retard à l'armée d'Italie que de le laisser faire ou préparer par un commissaire. L'opération de l'embrigadement ne doit d'ailleurs rien changer aux mouvements de troupes ordonnés par les généraux. C'est sans doute une opération difficile, mais elle ne doit en rien déranger le plan de campagne.

Si, de concert avec vos autres collègues près de l'armée des Alpes, vous jugez qu'il est nécessaire d'un nouveau général de division, vous pouvez le nommer, mais craignez de multiplier les êtres sans nécessité, et de créer des états-majors inutiles et encombrants.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues du Valais annoncent des dispositions favorables. Nous ne croyons pas devoir craindre les habitants de ce pays. La prudence veut pourtant que vous ne renonciez pas aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

précautions qui sont nécessaires pour la sûreté de notre territoire.

Salut et fraternité.

B. Barrère, Carnot (de la main de Carnot).

(Ministère de la Guerre. Armée des Alpes et d'Italie. *Recueil des Actes du Comité de Salut Public.* Aulard, t. XI, p. 610.)

Dumaz continue ses opérations de l'embrigadement et écrit, le 12 mars, la lettre suivante, en date de Chambéry, au Comité de Salut Public, qui fut reçue le 20 :

Analyse : Dumaz prévient le Comité qu'il s'occupe sans relâche de l'infanterie de l'armée des Alpes, et jusqu'à ce moment il n'a pu passer que 5 bataillons. L'instruction ne peut être bien soignée, à cause de la position où elle se trouve ; cependant, les troupes sont bien disposées. L'administration est également très difficile et très entravée par la situation des troupes. Il assure néanmoins qu'il n'y a pas eu de dilapidation considérable. L'armée des Alpes a fort peu de bataillons ci-devant de ligne, de sorte qu'elle est composée, pour ainsi dire, de bataillons nouveaux. Il invite le Comité à prendre des mesures afin qu'il puisse obtenir quelques bataillons de ligne en échange de quelques bataillons nouveaux. Lorsque l'encadrement sera fini, il y aura un surplus de 8 bataillons de première réquisition. Il demande s'il doit laisser subsister les bataillons et les organiser définitivement.

Les bataillons du Mont-Blanc qui sont à l'armée des Pyrénées ont été autorisés à envoyer des commissaires dans les départements pour se compléter, il pense qu'il serait très avantageux de le faire avec les jeunes gens de la première réquisition. Il attend une décision du Comité à cet égard. Il observe en outre qu'il y a dans l'armée des Alpes 4 bataillons sortis de Valenciennes qui, aux termes de la capitulation, ne peuvent servir contre nos ennemis extérieurs. Ils ont été complétés par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les jeunes gens de la première réquisition qui ne sont point liés par la capitulation. Il demande s'il doit les embrigader.

Il invite le Comité à ne pas perdre de vue les besoins de cette armée, tant en armes qu'en habillement. Le déficit des fusils s'élève à 21.000. Le besoin des poudres est très urgent et très indispensable.

Il part au premier jour pour Commune affranchie (Lyon), soit pour y passer en revue les bataillons qui y sont, soit pour y concerter avec ses collègues les mesures à prendre pour approvisionner cette armée.

Il transmet un double de l'arrêté relatif à l'organisation de la compagnie des Guides à pied. (Arch. nat. AF. 11.252. *Recueil* d'Aulard, t. XII, p. 207. Cete pièce manque au recueil.)

Il observe qu'il n'y a aucun Représentant dans cette armée chargé de l'organisation et de l'inspection de la cavalerie. Si le comité le lui ordonne, il s'en chargera.

Il donne avis que le Valais fait construire et réparer des fortifications défensives sur les frontières qui avoisinent la République. (Arch. nat. AF. 11.252. Aulard, t. XI, p. 668.)

Dumaz continue l'opération de l'embrigadement dans l'armée d'Italie. Il passe les revues des bataillons de volontaires. Il se transporte sur tous les points où il juge sa présence nécessaire : à Lyon, à Grenoble, dans le Briançonnais.

Le 26 mars, il annonce au Comité (Arch. nat. AF. 11.252. *Recueil* d'Aulard, t. XII, p. 207) qu'il ne nommera un quatrième général qu'autant que la nécessité en sera démontrée, et il demande au Comité de décider si les quatre bataillons liés par la capitulation de Valenciennes doivent être employés contre les ennemis extérieurs.

Tout est prêt pour l'expédition du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard. Mais jusqu'à présent, on n'a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pu encore rien tenter de ce côté. (Lettre du Dumaz au Comité, datée du 31 mars, à Grenoble. — Arch. nat. AF. 11.252. *Recueil* d'Aulard, t. XII, p. 312. — Reçue le 8 avril.)

En voici l'analyse :

Il n'a pas fait assez froid pour durcir la neige au point qu'elle puisse porter nos frères d'armes. Tout est cependant prêt pour l'exécution au premier moment favorable. Les rapports venus de la Maurienne annoncent que l'ennemi a fait avancer des troupes sur le Mont-Cenis.

Lettre : « Il a passé hier et aujourd'hui, dit-il, la revue du 1er bataillon des Landes, dont il est très satisfait. Il va passer celle du 4e bataillon d'infanterie légère, ci-devant corse. Ce régiment est brave et se bat bien. Il regrette d'avoir quitté les postes avancés, et il est en général affligé de la désertion qui a eu lieu dans ce corps. Il examinera leur conduite, et de là il ira passer la revue des autres dépôts. Le Comité peut lui adresser ses dépêches à Grenoble, où il a établi ses bureaux. L'embrigadement de l'armée d'Italie est presque achevé, mais il observe qu'on a pris une base qui lui paraît peu conforme aux intentions du Comité, en formant des demi-brigades d'un bataillon ci-devant de ligne et deux bataillons de volontaires *du même département*. Cette manière de procéder rappelle le fédéralisme. Si le Comité est de son avis, il l'invite à lui en faire part par un arrêté qui lui facilitera les moyens de rectifier cette opération.

Tout le monde applaudit à la fermeté avec laquelle le Comité a déjoué les complots des intrigants qui voulaient perdre la chose publique. »

Le 5 avril, le général Dumas, après avoir fait minutieusement reconnaître la position du Mont-Cenis décide d'attaquer le lendemain. On forme trois colonnes : celle de droite (général Sarret), partant de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bramans par Villette et le Montfroid, devait attaquer le retranchement de l'Archette ;

Celle du centre, réunie à Lanslebourg, devait attaquer la petite Turra, par le ravin de la Madeleine, et le col du Mont-Cenis lui-même par l'ancien chemin de la Ramasse et le plan de la Tomba ;

Celle de gauche, partant de Lanslevillard, devait se porter sur l'Hospice et Grand-Croix par le col de la Tomba.

Cette dernière seule devait réussir. Celle du centre fut arrêtée par les ouvrages de la Turra et de Mollard-Crocet ; et celle de droite échoua devant la redoute de l'Archette. C'est là que devait tomber le brave Sarret. Son corps fut descendu et enterré à l'église du Vernet où un petit monument rappelle la mort de ce brave officier, sur la route, entre Vernet et le pont de la route nationale, sur le torrent de Bramans.

Dumaz, qui se trouvait à ce moment-là, à Briançon, fait part au Comité de l'échec du Mont-Cenis, par la dépêche suivante :

Briançon, 27 germinal an II (16 mars 1794).
(Reçue le 25 avril.)

CITOYENS COLLÈGUES,

Je viens de recevoir deux rapports de l'expédition, qui a été tentée le 17 de ce mois, sur le Petit et le Grand-Mont-Cenis : l'un, qui m'a été adressé par le général en chef, fait par l'officier général Gouvion ; l'autre, fait par le capitaine des Guides, Ratel (qui participait à l'attaque de gauche), et qui m'a été adressé par l'agent national près du district de Chambéry. Ces deux rapports, quoique différents sur quelques points de détails, prouvent que toutes les mesures avaient été bien prises pour la réussite, et que, si l'on ne l'a pas obtenue, c'est par rapport à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mort du brave général Sarret, que la lâcheté d'une partie des soldats et officiers qu'il commandait, a forcé à s'exposer presque seul à la force des ennemis. La mort de ce général a rendu nulle la force de la colonne de 2.150 hommes qu'il commandait ; et cette colonne n'ayant pas rempli son objet, les deux autres commandées par le capitaine Ratel et par le commandant du bataillon franc, Mayer, ont été obligées de se retirer.

La lettre que m'a adressée l'agent national près le district de Chambéry, et dont je vous transmets copie ci-jointe (cette pièce manque au Recueil), vous confirmera ces vérités. C'est bien fâcheux d'avoir perdu dans cette affaire un brave général et d'avoir échoué dans une entreprise dont le succès était certain et presque obtenu.

Le général en chef me marque qu'il a pris des déterminations pour réparer ce malheureux événement. Je lui adresse le rapport du capitaine Ratel afin qu'il prenne des mesures pour punir les lâches et les traîtres qui ont fait manquer l'expédition. Je suis trop éloigné des lieux pour prendre les informations qui seraient nécessaires pour cet objet ; et je ne puis discontinuer les revues de l'infanterie qui me sont confiées et qui sont les plus urgentes pour opérer l'embrigadement.

Je viens de terminer les revues des bataillons qui se trouvent à Embrun, Mont-Lyon, Briançon, Mont-Genèvre et la vallée de Névache. J'ai trouvé partout l'esprit du soldat fort bon. Vous en jugerez par l'adresse qui m'a été remise par le 5e bataillon des Côtes-Maritimes ; il m'a chargé de la transmettre à la Convention nationale ; et par le don qu'il a fait à la patrie de deux jours de paye, vous ne manquerez pas sans doute de donner à ces traits généreux la plus grande publicité.

Au milieu des trahisons que la République éprouve, c'est une consolation bien douce que de proclamer les enfants qui lui restent fidèles. Vous en jugerez par le 3e bataillon du Jura, sorti de Mayence, où règne la meilleure discipline et la meilleure administration. Ce bataillon est aux avant-postes, en face de l'ennemi et il ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

refuse pas de combattre, malgré la capitulation. Cependant on va le faire relever et le faire rentrer dans les forts jusqu'à ce que vous ayez donné vos déterminations à cet égard. Je vous observe que le terme de la capitulation expire au mois de juillet, et que ce n'est guère qu'à cette époque que la campagne s'ouvre dans cette partie.

Les fortifications, les hôpitaux et magasins des places de Mont-Dauphin, Mont-Lyon et de Briançon, sont en très bon état ; il n'y manque que les approvisionnements nécessaires et qu'on a encore le temps d'y faire parvenir, au moyen de quoi on n'a rien à craindre dans cette partie.

Je vous fais part, Citoyens Collègues, que j'ai trouvé dans le 2e bataillon d'infanterie légère, ci-devant chasseurs du Dauphiné, plusieurs mauvais sujets, quelques-uns étrangers, qui m'ont été dénoncés par tous les officiers et sous-officiers de ce régiment, comme semant le désordre et un mauvais esprit. Ce sont des ivrognes, des tapageurs, soupçonnés de faire des vols, pour alimenter leur débauche ; cherchant sans cesse querelle à leurs camarades ; faisant très mal le service et en distrayant leurs frères d'armes. Je n'ai pu m'empêcher de les réformer comme mauvais sujets, sur la demande qui m'en a été faite par tous les officiers et sous-officiers du régiment. Je pense que vous ne désapprouverez pas cette mesure, qui a été accueillie par tout le bataillon. L'expérience a parfaitement prouvé qu'une vingtaine de mauvais sujets suffit pour désorganiser et gâter l'esprit d'un bataillon, que ces mauvais sujets sont toujours lâches au feu de l'ennemi et qu'ils n'ont du courage, que lorsqu'ils sont ivres, pour quereller leurs camarades.

La loi ne permet que quatre femmes par bataillon, comme blanchisseuses. Cette loi est exécutée ponctuellement. Mais dans tous les bataillons que je viens de passer en revue, on se plaint que ces quatre femmes ne peuvent suffire pour blanchir le linge de 1.067 hommes, qui, pour la plupart, se trouvent disséminés sur différents points fort éloignés les uns des autres. Ils attribuent au défaut de propreté des linges la quantité de galeux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui se trouvent dans chaque bataillon. Ils désirent avoir une femme utile par chaque compagnie, munie de certificat de bonne vie et mœurs. Je pense qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à autoriser cette mesure, il en résulterait au contraire un grand bien dans l'armée des Alpes où tous les bataillons sont dispersés en plusieurs détachements. Je n'ai cependant pas voulu l'autoriser parce qu'elle est contraire à la loi. C'est à vous, Citoyens Collègues, à y pourvoir.

Il n'y a pas de décade que je ne reçoive du Ministre de la guerre des lettres relatives à l'organisation de la cavalerie. Je les ai toutes renvoyées au chef d'état-major, afin qu'il les fasse parvenir à celui qui est chargé de cette opération. J'ai prévenu depuis longtemps le ministre que je n'en étais pas chargé. Il peut se faire que personne n'ait été nommé pour remplir cet objet ; mais je ne puis m'immiscer sans des ordres précis de votre part.

Je vous observe cependant que les revues de l'infanterie m'occupent jour et nuit et ne me laissent de repos que le temps où je suis en route pour me rendre d'une garnison à l'autre.

Une indisposition de 4 jours m'a mis dans l'impossibilité de vous écrire plutôt. Je pars après-demain pour la vallée de Barcelonnette y passer en revue les bataillons qui s'y trouvent. Je suis obligé de laisser ici pour quelques jours le général Rivas, que j'avais choisi pour adjoint. Il a fait une chute de cheval en revenant de la vallée de Névache, qui lui a causé une forte contusion au bras et disloqué une épaule. Il sera remplacé pendant ce temps par le commandant de bataillon Constantini.

Salut, union et fraternité.

J.-M. Dumaz.

(*Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, Aulard, t. XII, p. 633.)

Le 22 avril, Badelaune, mettant à exécution un plan qui avait reçu l'approbation du général en chef,

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dumas, se porte à l'attaque du Petit-Saint-Bernard. Dix-sept compagnies, réunies à Séez, marchent par Saint-Germain et se déploient face aux retranchements piémontais établis à cheval sur la route, entre la cantine Sainte-Barbe et l'Hospice. Après avoir tiraillé toute la journée, ces dix-sept compagnies se replient, à la nuit, et redescendent à Saint-Germain pour venir se former en réserve de l'attaque principale. Celle-ci part du Châtelard, le lendemain 23, en trois colonnes :

Celle de droite par la rive gauche du torrent des Moulins, se porte sur les pentes du Chardonney, afin de menacer les redoutes de la Traversette ;

Celle du centre suit le sentier du col, et arrive, à 3 heures du matin, sans être vue, sur les retranchements dont elle s'empare à la baïonnette ;

Tandis que celle de gauche débouchant par le versant ouest du contrefort qui sépare les vallons des Moulins de celui du Reclus, enveloppe les retranchements du Petit-Saint-Bernard.

La déroute se met dans les rangs Piémontais, qui abandonne le terrain jusqu'au Camp du Quart.

Dumaz apprit le succès du Petit-Saint-Bernard par une lettre du général Badelaune. Fort intéressant en ce qu'il donne une appréciation sur la valeur des différentes troupes, il en informe le Comité de Salut Public dans la lettre suivante :

Barcelonnette, 9 floréal an II (28 avril 1794).
(Reçue le 7 mai.)

CITOYENS COLLÈGUES,

Je viens d'achever la revue des troupes qui sont placées dans les différents postes existant dans le district de Barcelonnette. J'ai trouvé l'esprit du soldat excellent ; il est bien disposé et animé du courage de vrais Républicains.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Je ne puis que faire des éloges du 1er bataillon de l'Isère. Ils ont établi dans ce bataillon une bonne discipline ; ils y ont poussé très avant l'instruction, et l'administration présente beaucoup d'ordre. Le 1er bataillon de la Lozère n'a pu parvenir au même degré d'instruction, parce qu'il a toujours été dispersé dans des postes de montagne, mais l'administration y est sage et le soldat a l'instruction et le courage nécessaires pour bien défendre les postes qui lui sont confiés. Le bataillon du Mont-Ferme (Saint-Rambert) est un bataillon de la levée des jeunes gens de la 1re réquisition, conservé par un arrêté de mes Collègues près l'armée des Alpes. L'espèce d'hommes est bonne et belle ; le soldat animé de la meilleure volonté ; l'instruction n'est pas bien avancée. Faute d'instruction, j'ai donné ordre pour qu'on l'y établisse, et dans moins de six décades ce bataillon sera au niveau de l'instruction des anciens bataillons.

En venant à Barcelonnette, j'ai passé, à Gap, la revue du 4e bataillon des Basses-Alpes qui devait se rendre dans la vallée de Queyras, d'où je revenais. L'esprit est bon dans ce bataillon ; mais il n'est pas instruit. Le soldat est courageux, mais peu discipliné. J'ai laissé des ordres et des instructions aux chefs pour établir la discipline et accélérer l'instruction.

Quant au pays, il est bien défendu par la nature, qui y a produit les positions militaires les plus avantageuses. L'habitant n'est pas encore corrigé du fanatisme. On prend cependant des moyens pour extirper dans cette partie cet ennemi de la liberté (1).

Je partirai demain pour Grenoble, pour passer la revue des bataillons qui y sont arrivés depuis mon départ de cette commune ; et je me rendrai dans les dis-

(1) Il s'agit sans doute des opérations du représentant Dherbez-Latour, chargé d'établir le gouvernement Révolutionnaire à Manosque et Forcalquier. Ce représentant expose, dans une lettre du 21 floréal, l'explosion de fanatisme qui l'accueillit à Manosque et qu'il réprima par la Terreur. (Arch. AF. 11.194, Aulard, t. XIII, p. 426.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tricts de la Maurienne et de la Tarentaise pour faire les mêmes opérations.

Dans une de mes précédentes, je vous ai fait une observation relative au mode d'embrigadement de l'armée d'Italie, où l'on a embrigadé des bataillons du même département ensemble, conformément à la loi du 21 février (vieux style). Mais on m'a assuré que l'article de cette loi était rapporté et que vous aviez prescrit un autre mode. Je désirerais bien que vous me donnassiez des éclaircissements positifs sur cet objet, et que vous me fissiez part de vos vues à cet égard, afin que je m'y conforme dans mes opérations.

Je vous transmets ci-joint la lettre que m'adresse le général de brigade Badelaune, chargé de l'expédition du Petit-Saint-Bernard (1). Vous verrez que cette expédition a réussi et que le courage de nos braves frères d'armes a surmonté tous les obstacles pour s'emparer d'un poste très important. Cette opération est très avantageuse en ce qu'elle nécessite l'ennemi ou à se reculer dans le Piémont, ou à porter dans le Val-d'Aoste une plus grande partie de ses forces. La prise du Petit-Saint-Bernard nous ouvre un passage pour l'Italie, elle nous facilitera la prise du Mont-Cenis qui a malheureusement échoué à l'instant du succès (2).

Courage, braves Collègues, nos travaux assureront notre liberté. Soyez persuadés que je ne négligerai rien pour l'exécution de la mission qui m'est confiée.

Salut et fraternité.

J.-M. DUMAZ,

(Ministère de la Guerre. Armée des Alpes. Aulard, t. XIII, p. 125.)

(1) Cette opération a été exposée dans une lettre du représentant Gaston au Comité de Salut Public, lettre datée du Mont-Saint-Bernard, le 5 floréal (24 avril), et dans une lettre d'Albitte, représentant, au Comité, datée d'Annecy du 6 floréal (26 avril).

(2) La prise du Mont-Cenis a lieu le 23 floréal (14 mai), lettre d'Albitte au Comité (Ministère de la Guerre. Armée des Alpes). Badelaune prit à peu près les mêmes dispositions que lors de la première attaque. Cette fois-ci l'expédition réussit pleinement. Carnot envoya ses félicitations et celles du Comité à la vaillante armée des Alpes le 3 prairial (22 mai 1794). (Archives de la Guerre. Armée des Alpes et d'Italie.) R. de la famille Carnot.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant, malgré le succès remporté par l'armée des Alpes, Dumaz est rappelé à Paris. (Arrêté du Comité de Salut Public, 30 germinal an II (19 avril 1794). (Archives nationales AF. 11. 82. Recueil Aulard, t. XII, p. 681.)

Il ne s'expliquait pas cette mesure prise contre lui. Il est vraisemblable qu'il fut rappelé tout simplement parce qu'il avait fini son opération de l'embrigadement. Aussi dès qu'il fut touché par l'ordre du Comité, il écrivit la lettre suivante à ses collègues :

Le Représentant Dumaz au Comité de Salut Public.

Barcelonnette, 10 floréal an II (29 avril 1794).
(Reçu le 7 mai.)

J'ai reçu mon rappel, et vais y obéir. Il est malheureux pour moi de perdre votre confiance, tandis que je n'ai rien négligé pour la mériter. Mon cœur a toujours été pur et mes intentions droites. Je n'ai jamais eu en vue que le bien du Peuple. J'ai tous les instants de ma vie employé tous mes moyens pour servir sa cause et défendu ses droits. Je me suis toujours conformé à vos ordres et à vos intentions. Je ne pouvais mieux servir ma patrie. Aussi j'espère que vous rendrez justice à ma bonne volonté, à ma bonne foi et au vrai patriotisme qui m'a toujours animé. C'est dans cette confiance, que, ferme dans mes principes, fidèle à la cause du Peuple, que vous avez si bien défendue, je me ferai toujours un devoir de suivre vos traces dans la carrière de la Révolution. Je n'ai jamais eu d'autre guide dans ma conduite que vos ordres, vos instructions et vos avis.

(De la main de Dumaz.)

(Archives nationales AF. 11. 188. Aulard, t. XIII, p. 146.)

On sait qu'il se mit en route pour Paris le 12 floréal (1er mai 1794), par une lettre de Laporte au Comité de Salut Public. (Ministère de la Guerre. Armée des Alpes et d'Italie. Recueil d'Aulard, t. XIII, p. 197.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CAMPAGNE DE 1795

DANS LES ALPES ET L'ITALIE

Pendant l'hiver 1794-95, l'armée des Alpes avait passé sous le commandement du général Moulin, qui rejoignit son poste le 5 décembre. Le général Dumas, qui commandait en 1794, passa d'abord au commandement de l'Ecole de Mars (décret du 2 août 1794), puis fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse (décret du 5 août 1794).

L'armée d'Italie était placée sous les ordres de Schérer (nomination du 3 novembre, en remplacement de Dumerbion admis à la retraite).

Schérer, qui venait de l'armée de Sambre-et-Meuse, était tout disposé à porter les troupes en avant pour les faire vivre en pays ennemi. En conséquence, il rédigea un projet d'opérations qui n'était autre que le plan primitif de Bonaparte. Il se proposait d'utiliser la route carrossable de Tende, comme ligne principale d'opérations, tandis que deux corps particuliers opéreraient sur ses flancs; l'un par la vallée du Tanaro, l'autre par celle de la Stura. L'exécution de ce projet exigeait que l'armée des Alpes supposée de 20.000 hommes, en détachait 6.000 au col de l'Argentière et que l'armée d'Italie pût disposer de 60.000 hommes.

Malheureusement, les deux armées étaient loin de compter un semblable effectif. Les troupes maintenues, pendant un hiver rigoureux, à la tête des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vallées, étaient dans le plus profond dénûment et en proie aux plus graves maladies. Le typhus faisait des ravages effrayants. Sur 100.000 hommes comptant à l'effectif, il n'en restait dans le rang que 54.000.

20.000 étaient répartis le long de la côte, de Vintimille à l'embouchure du Rhône.

15.000 étaient à Toulon. 17.000 seulement faisaient face aux Austro-Piémontais. Fort heureusement pour nous, nos adversaires s'entendaient mal entre eux. Ils perdirent du temps et laissèrent aux Républicains le temps de se préparer.

Au mois de février 1795, la situation des armées en présence était la suivante :

Sardes, répartis en trois corps indépendants (effectif pour janvier. Archives de Breil. Effectif total) :

1° Val-d'Aoste, sous le commandement du duc de Montferrat ..... 7.000 hommes.

2° Centre (Suze, Fenestrelle), sous le commandement du duc d'Aoste. 11.000 —

3° Sud, sous le commandement du général Colli, à Coni, Mondovi, Ceva ..... 30.000 —

TOTAL ..... 48.000 hommes

Armée autrichienne cantonnée en Lombardie, vers Alexandrie, avec 3 bataillons formant cordon d'Acqui à Serravalle, par Ovada.

Armée française des Alpes, général en chef Moulin, avec 26.600 hommes, dont 20.666 sous les armes, 2.447 malades et 3.047 dans les dépôts, répartis en 4 divisions. 3 en première ligne, sur Durance, Isère et Arve, la 4e en réserve à Lyon et Grenoble.

Armée d'Italie, général en chef Schérer (situation du 3 février. Archives de la Guerre) :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Centre, quartier général à Breil, effectif total 8.177, dont 3.740 présents.

Gauche, quartier général à L'Escarine, effectif total 4.922, dont 3.029 présents.

Droite, quartier général à Loano, effectif total 28.582, dont 10.493 présents.

Expédition maritime projetée contre la Corse et Livourne, depuis Toulon et Hyères, 21.570 hommes, dont 14.842 présents.

C'était, à peu de choses près, l'état dans lequel se trouvait l'armée française au moment où Kellermann fut désigné pour en prendre le commandement au mois de mars. Bien que nommé le 3, ce général ne quitta point Paris tout de suite. Il prit encore le temps de se mettre en relation avec Schérer et aussi avec les représentants Dumaz et Réal, qui furent désignés seulement le 18 mars par l'arrêté du Comité de Salut Public, dont voici la copie :

Le 18 mars 1795. La Convention, sur le rapport du Comité de Salut Public,

Décrète que les Représentants du Peuple, Turreau, Cassangès et Ritter, envoyés à l'armée des Alpes et d'Italie, par décret des 4 et 20 fructidor dernier, et dont la mission est terminée, sont rappelés dans le sein de la Convention.

Ils seront remplacés dans cette mission par les Représentants du Peuple Dumaz et Réal.

(Aulard, t. XXI, p. 158.)

(Disons entre parenthèses que Guillaume-André Réal, né à Grenoble le 18 mars 1755, était avocat, président de l'administration du district de Grenoble, député de l'Isère à la Convention nationale ; qu'il devint plus tard membre du Conseil des Cinq Cents en l'an IV ; commissaire du Directoire exécutif près l'Administration de l'Isère, juge du tribunal d'appel de Grenoble en l'an VIII,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

président de chambre à la cour impériale de Grenoble en 1811. Mort en 1832.)

C'était la seconde fois que Dumaz et Kellermann étaient appelés à agir de concert. Ils avaient déjà fait ensemble la campagne de 1793 en Savoie ; ils avaient appris à se connaître. Le général avait pu apprécier l'activité, la puissance de travail et la vigueur du jeune Représentant, lorsque, manquant d'hommes, de chevaux, de munitions d'artillerie et d'infanterie, ils avaient pourvu à tout et ramené la victoire des troupes démoralisées sous le général Dubourg.

Quant à l'opinion que Dumaz avait de Kellermann, nous savons qu'elle était très favorable, puisque lors de la destitution prononcée contre le général par le Comité exécutif provisoire, le 10 septembre 1793, Robespierre, au nom du Comité de Salut Public, avait engagé Dumaz à faire le sacrifice des sentiments trop favorables qu'il pouvait avoir pour un général condamné par le gouvernement républicain. Dumaz fit, sans doute à contre-cœur, ce qu'on lui demandait par esprit de discipline et d'abnégation. Tout au moins le général disgrâcié ne pouvait lui reprocher, comme il eut pu le faire à Simond, d'avoir tenu à son égard un langage qui manquait de modération. (Voir lettre de Simond du 28 octobre 1793 au Comité de Salut Public.)

Quoiqu'il en soit, rien n'autorise à penser qu'il changea d'avis sur la valeur militaire de Kellermann. Tous deux arrivèrent à Chambéry, le 6 avril, après avoir fait route ensemble ; et, le 14, ils adressent au Comité la lettre suivante :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au quartier général, à Grenoble, 25 germinal an III.
(14 avril 1795.)

CITOYENS ET CHERS COLLÈGUES,

Notre premier soin, en arrivant près l'armée des Alpes, a été de nous faire rendre compte sur la force effective et disponible qui la compose, de la disposition locale des troupes, du nombre des malades, des absents, de l'état de situation de nos magasins en subsistances, fourrages, bois et objets d'équipement et de campement.

Sur l'important objet des subsistances, nous sommes rassurés, les grains existant en magasin, où ceux sur la rentrée desquels on peut raisonnablement compter, s'élèvent à 6.000 quintaux.

La pénurie est bien plus considérable relativement aux fourrages et avoines. On y vit presque au jour le jour. Une des principales causes de cette pénurie vient des entraves que les mercuriales des districts mettent à la confection des marchés, mercuriales dont le taux est toujours de beaucoup inférieur au prix courant. Nous avons balayé cette entrave en prenant un arrêté pour autoriser provisoirement les agents des subsistances à traiter de gré à gré avec les propriétaires, sous la seule condition de faire constater par les municipalités, chefs-lieux de canton, le prix courant ; nous vous en adressons copie. (Copie adressée le lendemain 15 avril au Comité par Sanillac, secrétaire de Dumaz et Réal. — *Recueil des actes du Comité*. Aulard, t. XXII, p. 140.)

Le service des hôpitaux de l'armée des Alpes ne laisse rien à désirer. Il n'y a pas eu en tout 1.200 malades.

Les magasins d'habillement et d'équipement sont assez bien pourvus, nous manquons de souliers surtout, de basanes et de peaux de veau. Il est urgent de se procurer de l'étranger des cuirs et des peaux.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails. Nous nous en référons entièrement au compte que vous rend de toutes ces opérations le général Kellermann. Les mesures nécessaires pour assurer le service de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'armée dans toutes ses parties et lui donner l'attitude imposante qu'elle doit tenir d'après vos instructions, toutes ont été prises de concert avec le général Kellermann, son état-major et les principaux agents de l'administration.

Nous allons continuer de visiter les postes de l'armée du côté de Nice.

L'esprit du soldat est toujours bon et républicain.

Dans quelques communes des départements de l'Isère et du Mont-Blanc, il y a eu des rassemblements tumultueux, les 16 et 17 de ce mois, sous des prétextes religieux. On ne peut se le dissimuler que les prêtres insermentés travaillent les campagnes: Nous écrivons à ce sujet au Comité de sûreté générale.

Salut et fraternité.

RÉAL, DUMAZ (*de la main de Réal.*)

(Ministère de la guerre. Armée des Alpes et d'Italie. *Recueil des Actes du Comité de Salut Public.* AULARD, t. XXII, p. 94.)

Ils visitent Montmélian et Faverges où ils ordonnent d'activer les travaux de fortification entrepris sur ces deux points. Ils passent en revue les magasins d'artillerie de Grenoble, où ils donnent l'ordre de mettre en état les parcs de campagne et de siège.

Enfin, Kellermann laisse au général Moulin, commandant l'armée des Alpes, une instruction sur la défense de la frontière, l'engageant, pour couvrir les communications entre les postes retranchés du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Cenis, à s'emparer du col du Mont. (Instruction du général de l'armée des Alpes et d'Italie au général Moulin, 9 avril. Archives de la guerre.)

Un mois plus tard, cette instruction était exécutée de point en point, et le général Moulin, aussitôt le résultat obtenu, rendait compte du succès de l'opération à son chef qui était à Nice avec Dumaz. C'est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de là que celui-ci écrivit au Comité de Salut Public la lettre suivante, qui fut lue le 27 mai à la Convention. (Séance du 8 prairial an III. *Moniteur*, réimpression, t. XXIV, p. 557.)

Nice, le 1er prairial an III de la République.
(17 mai 1795.)

CITOYENS COLLÈGUES,

Vous annoncer qu'il y a eu trois actions entre les troupes de la République formant la division de l'armée des Alpes et l'ennemi, c'est vous instruire qu'elles ont été trois fois victorieuses.

Voici le résultat des dépêches du général Moulin au général Kellermann, qui, en ce moment, visite les avant-postes de la droite avec notre collègue Beffroi.

Première affaire : Le 17 floréal, un corps de Piémontais vint faire une reconnaissance devant le mont Bernard et le mont Valaisan ; cette disposition annonçant une attaque prochaine, le général Voillot chargea l'adjudant général Chaubaux de reconnaître, le lendemain 18, les avant-postes de l'ennemi et de se porter sur le village de La Thuile.

L'ennemi, après une vigoureuse résistance, a été forcé dans le village de La Thuile. Il a perdu 800 hommes dans cette action, et nous lui avons fait 30 prisonniers.

Deuxième affaire : A notre passage à Chambéry, le général Kellermann, ayant senti l'importance du col du Mont, avait donné l'ordre de s'en emparer aussitôt que les neiges le permettraient.

Le général de brigade Voillot, chargé de cette expédition, partit la nuit du 22 au 23 floréal avec environ 2.000 hommes, disposés sur trois colonnes. Ce poste important fut attaqué et enlevé avec une bravoure inconcevable, malgré qu'il fût défendu par trois étages de retranchements, 18 bouches à feu et une forte garnison.

Tous les magasins ont été pris intacts. On y a fait 205 prisonniers, parmi lesquels se trouvent 9 officiers et le major du régiment de Verceil, qui commandait ce poste.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Troisième affaire : Le général piémontais, que la perte du col du Mont inquiétait, voulut faire une diversion sur le Mont-Saint-Bernard, et rendre par sa prise notre conquête de la veille infructueuse. Le 24 floréal, il s'y porta avec 2.500 hommes, divisés en plusieurs colonnes. Nos troupes républicaines les repoussèrent avec vigueur et les poursuivirent au pas de charge jusqu'à leur retranchement avec perte pour eux de 30 hommes et 24 prisonniers.

Nous avons à regretter dans les trois actions la perte d'environ 60 républicains.

La conduite de nos braves soldats est au-dessus de tout éloge. Les bataillons qui ont pris part à ces trois affaires sont le 1er bataillon franc, le 1er bataillon de la Côte-d'Or, le 5e de Rhône-et-Loire et les 4e et 6e de l'Ain. Tous ont montré la plus grande bravoure. Ils ont gravi au milieu des cris de : Vive la République ! Vive la Convention nationale !

Les généraux et les officiers se sont aussi parfaitement bien conduits. Nous transcrivons ci-après les noms de ceux qui se sont plus particulièrement distingués, et qui nous sont transmis par les généraux. Nous recommandons leur avancement au Comité de Salut Public.

Vous ne remarquerez, dans cette liste, que des traits de bravoure et d'humanité.

Depuis que nous sommes partis de la Convention, Citoyens Collègues, nous avons visité avec le général Kellermann toute la ligne de l'armée des Alpes et d'Italie, depuis Chambéry jusqu'à Savone. Nous avons vu toutes les garnisons, les postes principaux, les hôpitaux, les magasins. Nous avons activé toutes les parties du service ; les munitions de bouche et de guerre sont assurées ; le soldat est bien armé, bien nourri, bien vêtu ; une bonne discipline est observée dans les camps.

L'armée est animée du meilleur esprit, pleine de respect et de la plus grande confiance en la Convention nationale ; son désir le plus vif est de sceller de son sang le triomphe de la liberté et de la République.

Salut et fraternité.

DUMAZ et RÉAL.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

P.-S. — Ci-joint la liste des généraux et officiers qui se sont le plus distingués dans les différentes affaires. Le général de brigade Voillot, commandant et dirigeant l'action ; l'adjudant-général Chambaud, marchant à la tête de 600 hommes ; les citoyens Caron, 2e chef du 6e bataillon de l'Ain ; Savrot, capitaine de ce bataillon, et Payrolle, capitaine à la suite du 1er bataillon de la Côte-d'Or. Ces trois officiers commandaient chacun une colonne. Le sous-lieutenant Sisnermann au 5e bataillon de Rhône-et-Loire a montré la plus grande bravoure. Il est mort d'un coup de feu. Cet officier laisse une veuve.

Le général Voillot fait les plus grands éloges de l'adjudant-général Alméras de Laffond, chef du 1er bataillon de la Côte-d'Or ; de Peuta et Gamet, officiers intrépides de ces bataillons qui ont franchi les premiers les redoutes ; des citoyens Lanasque et Carolle, officiers du 1er bataillon franc, qui se sont distingués par leur bravoure.

Signé : DUMAZ, RÉAL.

Aussitôt après avoir quitté la Savoie, Kellermann et les deux Représentants se rendaient successivement à Valence, Avignon, Aix, Marseille, Toulon, inspectant les corps de cavalerie, les divisions de la côte, les magasins et établissements militaires, cherchant aussi à mettre quelque peu d'ordre dans les mesures souvent intempestives ou contradictoires prises par les trop nombreux Représentants en mission dans les départements du Sud-Est. Ils étaient près de 30, indépendamment de Dumaz et Réal. Ils ne s'entendaient pas toujours entre eux. C'est ainsi que Jeanbon Saint-André était en contradiction formelle, non seulement avec ses collègues, mais aussi avec le Comité. (Voir correspondance des Représentants à Toulon, mois de janvier et février 1795.)

En arrivant à Marseille vers la fin d'avril, ils adressent au Comité une lettre fort intéressante à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cause des nombreux détails sur la situation de la cavalerie de l'armée des Alpes. (Lettre du 9 floréal an III. *Recueil des Actes*. Aulard, t. XXII, p. 518.)

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Nous n'avons encore aucune nouvelle du mouvement du 16e régiment de dragons que vous avez destiné à l'armée des Alpes. Nous vous avons prouvé que les dispositions militaires, celles commandées par les circonstances et sollicitées vivement par les administrations, exigeaient que les troupes à cheval fussent placées à Sisteron et Digne, Grenoble, Carouge et Bonneville. C'est sous ce rapport qu'on avait ordonné le placement provisoire des troupes de l'armée des Alpes, et si la 9e Commission n'a pas exécuté votre arrêté, c'est sur elle seule que doivent retomber les justes réclamations des Représentants du Peuple, des autorités constituées et les nôtres. Nous avons remédié autant qu'il a été en notre pouvoir au manque de moyens qui sont à notre disposition.

Arrivés à Vienne, nous avons trouvé environ 400 hussards des Alpes ; nous avons pris toutes les mesures pour les mettre en état de marcher. Il a été ordonné de former sur le champ trois détachements, de 100 chevaux chacun, choisis parmi les hommes et les chevaux les plus en état d'entrer en campagne ; et ils sont partis pour les lieux nommés ci-dessus. Environ 130 hommes et quelques mauvais chevaux restent à Vienne avec le dépôt, mais ces dispositions sont insuffisantes sous tous les rapports, et nous demandons l'exécution de l'arrêté dn Comité de Salut Public relativement au 16e régiment de dragons, ou son remplacement si ce régiment a une autre destination.

A Avignon, nous avons trouvé le 9e régiment de dragons fort de 953 hommes et environ 700 chevaux ; les dragons dans un dénûment total d'effets d'habillements et d'équipement ; les chevaux dans un état de dépérissement affreux, dont la cause est le manque d'avoine et la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mauvaise nourriture en foin ; les dragons sont à cheval les jambes nues, faute de bottes ; les chevaux montés en bridon, sans mors et sans brides et presque tous en licols ; l'armement nul. Nous avons eu le regret de voir les plus beaux hommes, remplis de la meilleure volonté, hors d'état d'être employés.

A Tarascon, le 20e régiment de dragons est de 900 hommes et 500 chevaux, qui sont encore en plus mauvais état que ceux du 9e régiment. Presque tous les chevaux sont galeux par la mauvaise nourriture qu'ils ont eue, et parce que les dragons n'ont aucun des ustensiles de pansement et de propreté, malgré les demandes réitérées qui ont été faites.

Enfin, à Arles, le 5e régiment de cavalerie présente un effectif de 680 hommes et de 490 chevaux. Ce régiment est bien sous tous les rapports, à l'exception de quantité de chapeaux, bottes et sabres qui lui manquent.

Environ deux escadrons du 1er hussards et autant de chasseurs du 25e régiment de nouvelle levée, ci-devant de la Montagne, sont répartis en détachements à Arles, Aix, Marseille et Toulon.

Telles sont les troupes à cheval de l'armée d'Italie et l'état dans lequel elles se trouvent.

Dans cette position nous avons pris toutes les mesures possibles relativement à l'habillement, l'équipement et armement. En même temps, il a été ordonné que le 9e et le 20e régiments de dragons formassent chacun 4 escadrons de 128 chevaux dans le rang, choisis parmi ce qui peut être le plus en état de faire la guerre, et prêts à marcher au premier ordre.

Il a été encore ordonné que du reste des hommes et des chevaux, il en soit formé un 5e escadron, en attendant que le 6e puisse l'être lorsqu'il arrivera des hommes et des chevaux.

Le 5e régiment de cavalerie a reçu ordre de composer 4 escadrons de 96 chevaux de rang. Le surplus qui est dans l'impossibilité de servir restera au dépôt. Successivement les escadrons de campagne devront être portés au complet.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous avons forcé tous les moyens pour faire donner de l'avoine aux chevaux des escadrons de campagne qui vont incessamment se mettre en marche pour se rendre à Nice. Nous avons activé tous les ateliers de confection des effets militaires à Marseille, pour les principaux objets dont manquent les troupes.

Dans cette situation, on a subordonné les dispositions à celles impérieusement commandées par la situation de l'intérieur et l'agitation des esprits. Nous avons concilié celles militaires avec les demandes des Représentants du Peuple, Jean de Bry, Mariette, Chambon, pour laisser des troupes à cheval à Avignon, Tarascon, Arles, Aix et autres endroits.

A Avignon on a laissé le 5e escadron du 9e régiment avec le dépôt. Nous avons fait distribuer 200 fusils à autant de dragons non montés, pour faire le service de la place. A Tarascon, les mêmes dispositions ont été faites. A Arles, le surplus des hommes et des chevaux des 4 escadrons portés à 96, et qui seront hors d'état de faire la campagne, formeront environ 250 hommes et quelques chevaux destinés au service de la place.

A Aix, le dépôt du 20e régiment de dragons y sera conservé à cause de l'établissement de ses ouvriers. Les Représentants du Peuple ont fait distribuer, sur la demande de la municipalité, 800 vieux fusils aux bons citoyens de cette commune, nouvellement organisés en garde nationale. Un détachement de 200 chevaux du 25e régiment de chasseurs y restera en garnison.

Le Comité verra, par ce compte rendu, que 3 régiments qui, au complet, devraient présenter une force d'environ 3.500 chevaux, ne laissent de disponible pour l'armée d'Italie, *même après avoir dégarni les places, que 1.408 chevaux*, qui ne pourront entrer en campagne que lorsque ces troupes seront habillées, équipées, armées et les chevaux remis.

Nous vous observons que, lorsque les escadrons de campagne partiront, on fera marcher de l'infanterie pour les remplacer.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Comité jugera sûrement que les ordres les plus prompts doivent être donnés pour que le 1er régiment de hussards, qui a toujours fait partie de l'armée d'Italie, lui soit rendu, en faisant rentrer les 4 escadrons qui ont été provisoirement détachés pour l'armée des Pyrénées-Orientales. Cette disposition est si impérieusement commandée par les circonstances que les Représentants du Peuple, Poultier, Mariette et Chambon, ont déjà pris un arrêté pour retenir ici les 2 escadrons, fonds de ce régiment ; et nous insistons collectivement pour demander que le régiment soit rendu en entier à l'armée d'Italie, et avec d'autant plus de raison que des bruits de paix avec l'Espagne sont répandus par les papiers publics et que nous avons le plus grand besoin de ce corps dans cette armée.

Il est encore indispensablement nécessaire que l'armée d'Italie soit renforcée de 4 régiments de troupes à cheval des plus en état de faire la guerre, tous les comptes rendus portent : la cavalerie ennemie a 10.000 chevaux.

Salut et fraternité.

DUMAS, RÉAL, KELLERMANN.

Aussitôt après avoir quitté la Savoie, Kellermann et les deux Représentants se rendaient successivement à Valence, Avignon, Aix, Marseille, Toulon (Arch. de la guerre, correspondance du mois d'avril. Kellermann, Dumaz et Réal sont à Marseille du 24 au 28 avril), inspectant les corps de cavalerie (Arch. de la guerre. Lettre de Réal et Dumaz du 28 avril), les divisions de la côte, les magasins et établissements militaires, cherchant aussi à mettre quelque peu d'ordre dans les mesures souvent intempestives ou contradictoires prises par les trop nombreux Représentants en mission dans le Sud-Est, comme je l'ai déjà dit. Enfin, le 5 mai, ils arrivent tous les trois à Nice, impatiemment attendus par Schérer, qui remet aussitôt à Kellermann le commandement et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

part le surlendemain pour Perpignan. Schérer quitta Nice le 8 mai.

L'état moral de l'armée n'était pas aussi bon que Dumaz voulait bien le dire dans la lettre précédente. Sans doute, les hommes étaient endurcis par les privations de tous genres, aguerris par une lutte incessante dans les nombreuses affaires d'avant-postes. Les soldats restant sous les drapeaux étaient excellents par leur patience à supporter le dénûment le plus complet, leur adresse à se battre dans des terrains difficiles, leur dévouement à l'égard des officiers. Malheureusement ces belles qualités semblaient devoir rester stériles tant était grande la désertion et l'état déplorable des services de l'armée d'Italie.

Les mesures prises contre les déserteurs étaient d'ailleurs illusoires. En effet, ceux-ci étaient bien traduits devant les tribunaux militaires, conformément à la loi du 12 mai 1793 ; mais la plupart étaient acquittés et ne pouvaient rentrer à leur corps, qui refusait de les recevoir. (Lettres de Kellermann du 5 juin ; du Représentant Gauthier du 28 mai.)

Réal, qui, le 20 juin, se trouvait à l'armée des Alpes, estime que les pertes provenant de la désertion se montent à 1.000 ou 1.200 hommes par décade. Dans ces conditions, une augmentation de forces était indispensable, et dès le 9 mai, Réal et Dumaz écrivent au Comité de Salut Public pour réclamer 18 bataillons et 2 régiments de cavalerie. (Lettres de Dumaz du 9 mai ; de Kellermann des 9, 23 et 25 mai.)

Bien loin de satisfaire à ces demandes pressantes, le Comité ne put détacher des bords du Rhin que 6.000 hommes.

En outre, les troubles suscités à Lyon prenaient au même moment un tel caractère de gravité, qu'il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut obligé, le 19 juin, d'inviter Kellermann à tenir un corps de 18.000 hommes prêt à marcher sur cette ville.

Enfin, les événements de prairial et de germinal avaient leur contre-coup dans l'intérieur de la France. A Toulon, le 19 mai, jour fixé pour le départ de l'escadre, éclate une insurrection rapidement étouffée il est vrai, mais qui n'en occasionne pas moins un retard dans la marche des colonnes appelées en première ligne. (Voir le 2e paragraphe de la lettre de Dumaz en date du 16 prairial an III.)

A Marseille, à Aix, à Avignon, dans tous les départements, les Représentants du Peuple, les autorités civiles gardent des troupes pour en imposer aux partis jacobin et royaliste, prêts à en venir aux mains.

Il fallait agir vite et énergiquement. Aussi dès les premiers jours de leur arrivée à Nice, Kellermann et Dumaz cherchent à remédier autant qu'ils le peuvent à ces causes de désorganisation. Le résumé de leur conduite pendant ces jours d'angoisse est adressé par Dumaz dans une lettre qui fut lue à la Convention le 12 juin 1795. (*Moniteur*, réimpression. Séance de la Convention du 24 prairial an III.) La voici :

Convention nationale. — Séance du 24 prairial (12 juin) *an III* (1795).

—

RÉPRESSION DES TROUBLES DU MIDI.

Les Représentants du Peuple délégués près de l'armée d'Italie et des Alpes à la Convention.

Nice, le 6 prairial an III (4 juin) *de la République une et indivisible.*

Le complot horrible que vous avez déjoué les 4 et 5 prairial étendait ses racines sur les principaux points

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la République. Nous avons regretté de n'avoir pu partager vos dangers et la gloire que s'est acquise la Convention dans ces mémorables journées. Mais ce n'est pas assez de triompher du crime, il faut encore le punir.

Les troubles d'Aix et de Toulon, de Marseille et du Midi coïncidaient avec ceux de Paris. L'escadre anglaise sortait de Livourne au moment où notre cscadre était retenue à Toulon par les manœuvres combinées des Anglais et de nos ennemis intérieurs. Dans le même temps des adresses incendiaires étaient répandues avec profusion dans les armées pour les désorganiser et altérer leur juste confiance en la Convention nationale.

Pour garantir l'armée de ces perfides iusinuations, nous lui avons fait une adresse énergique. Le général Kellermann en a fait une autre dans le même esprit.

Nous avons de concert provoqué le zèle des officiers et des soldats, pour signaler les rédacteurs et colporteurs de ces écrits perfides. Nous les suivons déjà. Nous avons fait mettre en arrestation plusieurs chefs de bataillon et officiers, partisans du terrorisme et de l'anarchie. Ces premiers exemples ont imposé, et le peu de succès de leurs partisans à Paris réduit les autres au silence ; nous n'épargnerons aucun des chefs.

Une autre preuve du système combiné qui a déterminé les mouvements simultanés du 1er prairial, c'est l'arrivée d'une foule d'émigrés, partis de Livourne et de Gênes pour se rendre à Marseille. La mesure que nous avons prise de faire croiser deux avisos sur ces parages pour prévenir nos bâtiments des troubles de Toulon et nous assurer des passagers prévenus d'émigration, ont fait débarquer à Nice trois bâtiments qui contenaient en tout 88 émigrés sortis après l'évacuation de Toulon par les Anglais. Nous avons pris un arrêté pour les faire traduire sous bonne et sûre garde au tribunal criminel à Grasse et y être jugés conformément aux lois. Vingt autres individus prévenus d'émigration, entrés depuis deux jours dans le port de Nice, vont suivre la même route. Nous avons recommandé à l'Accusateur Public de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mettre la plus grande activité dans la poursuite de cette affaire.

Ces mesures rigoureuses et conformes à la loi prouveront aux malveillants que l'intention de la Convention nationale n'est point de protéger les émigrés, mais bien de faire exécuter les lois justes et sévères qu'elle a portées contre eux. Notre surveillance à cet égard doit être d'autant plus active que des avis officiels venus de Livourne et de Gênes nous annoncent qu'un plus grand nombre d'émigrés se proposaient de rentrer, et qu'à Livourne ils ont eu la lâcheté d'insulter et de maltraiter des Français faits prisonniers sur les vaisseaux *Le Censeur* et *Le Ça-ira*. Mais par les mesures que nous avons prises, il n'en abordera aucun sur nos côtes méridionales qu'il ne soit arrêté et traduit aux tribunaux.

Salut et fraternité.

Signé : DUMAZ et RÉAL.

Il résulte de cette lettre que Dumaz s'était peut-être un peu hâté de donner au Comité de Salut Public, dans sa lettre du 1er prairial, des nouvelles aussi encourageantes de l'armée. Aussi sentant la démoralisation très grande des troupes, et le pays travaillé par les menées des émigrés, jugea-t-il à propos, pour écarter les bruits fâcheux qui circulaient, de ranimer le courage des soldats et le patriotisme des habitants par la proclamation suivante, qui fut insérée au *Moniteur*, le 2 juillet 1795 :

Proclamation aux Habitants du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes.

(Du *Moniteur*. Edition de 1854. Tome 25, page 105.
14 messidor an III. — 2 Juillet 1795.)

Cette pièce n'est pas datée ; mais puisqu'elle est signée Dumaz et Réal, elle a dû être faite avant le 18 juin, époque où Dumaz et Kellermann partent pour l'aile droite de l'armée d'Italie et alors que Réal était déjà parti depuis quelques jours pour l'armée des Alpes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Proclamation adressée par les Représentants du Peuple auprès de l'armée d'Italie, Réal et Dumaz, aux Habitants des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes.

Depuis quelques mois, la malveillance répand que la France veut restituer au roi de Sardaigne, ou laisser reprendre par les troupes coalisées, le Mont-Blanc et le Comté de Nice. L'objet de ce bruit est de ralentir le courage des soldats et de jeter des craintes parmi les habitants des pays conquis, qui ont témoigné le plus grand attachement à la République Française avant et depuis leur réunion.

Ceux qui vous tiennent ce langage perfide n'y croient pas eux-mêmes, et leur désespoir est de savoir que l'union du Mont-Blanc et du Comté de Nice à la France est irrévocable.

Bons Habitants, et vous tous qui, à l'aurore de la Révolution, avez exprimé votre vœu pour la liberté et pour votre réunion à la France, vous qui avez servi la cause du Peuple dans les fonctions publiques et sur nos frontières, rassurez-vous : notre cause est commune ; c'est celle de la liberté. Jamais vous ne rentrerez sous la domination des ennemis que vous avez combattus et vaincus avec nous.

Tout est disposé pour ouvrir une nouvelle carrière au courage des Républicains, leur préparer une glorieuse campagne, et pour repousser loin de nos frontières l'armée des coalisés.

Fidèle au contrat d'union, la Convention nationale n'oubliera jamais que le vœu libre et universel du Peuple souverain de la Savoie et du Comté de Nice fut de s'incorporer à la République, et qu'elle a décrété, le 27 novembre 1792 et le 14 février 1793, que ces pays formeraient une partie intégrante de la République Française.

Ce contrat est sacré, indissoluble et irrévocable. Il a pour garantie la volonté suprême d'un peuple grand et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

magnanime, qui a juré sa liberté et qui saura réprimer tous ceux qui voudraient le contraire. Observez comment le génie de la liberté, planant sur la France, triomphe de tous ses ennemis.

Conspirer sans cesse, et voir leurs projets éventés, tel est le cercle étroit que les ennemis de la République sont condamnés à parcourir.

Que tous les bons citoyens se décident donc hautement; qu'ils mettent de côté tous les motifs de haine ou d'intérêt personnel; que l'amour de la patrie soit leur unique sentiment : libre de toute crainte de retourner à la servitude; qu'ils s'unissent fortement à la Convention nationale pour assurer l'empire des lois et le triomphe de la Liberté.

Le général en chef des armées des Alpes et d'Italie, ainsi que les Procureurs généraux-syndics des départements sont invités à faire publier la présente proclamation.

L'inquiétude dans laquelle se trouvaient les populations frontières était assez compréhensible. On n'était pas sans s'apercevoir que les Austro-Sardes n'allaient pas tarder à agir; et chacun se demandait comment la faible armée de Kellermann pourrait résister aux 100.000 Impériaux et Piémontais.

Au mois de juin 1795, l'armée française occupait les emplacements suivants :

Armée des Alpes :

Général Moulin, quartier général, Briançon.

Tarentaise ...	3.000 hommes.	Petit-Saint-Bernard. Col du Mont.
Maurienne ...	3.000 hommes.	Mont-Cenis. Col de la Roue.
Briançonnais.	3.000 hommes.	Mont-Dauphin.
	3.000 hommes.	Tournoux.
	3.000 hommes.	Places diverses.
TOTAL...	15.000 hommes.	

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Armée d'Italie :

Gauche.	4.000 hommes.	De Saint-Dalmas-de-Salvage (Hte-Tinée) au Belvédère (Haute-Vésubie).
Centre.	6 000 hommes.	Haute-Roya, col de Tende.
Droite..	20.000 hommes.	Sous Masséna, d'Orméa à Savone ; gauche, col de Tanarello... 5.000 h. centre, col Bernardo..... 5.000 h. droite, crête de Bormida.. 10.000 h.

La droite, longuement étendue le long de la rivière par Voltri jusqu'à Vado et Savone, se reliait ainsi avec la République de Gênes, état neutre, qui pactisait presque ouvertement avec nous.

L'ennemi qui jusque-là avait été contenu à peu près sur tout le front, allait bientôt menacer nos postes d'une attaque générale.

Kellermann, après avoir visité l'aile droite de l'armée, en compagnie de Réal et l'aile gauche avec Dumaz, repart brusquement pour l'aile droite avec ce dernier, le 18 juin, préoccupé par de nouvelles alarmantes de Gênes. (Arch. de la guerre. Note du service des Renseignements des 13, 16, 17, 19 juin. Lettre de Villars, ambassadeur à Gênes à Kellermann, reçue dans la nuit du 12 au 13 juin.)

Du côté Austro-Sarde, la situation, en effet, n'était plus la même qu'au mois de février.

On sait qu'à la suite des congrès de Mitau et de Turin, le roi de Sardaigne avait consenti à abandonner ses projets d'offensive pour reprendre le Comté de Nice et laisser à la Cour de Vienne l'initiative des opérations. Celle-ci désigna le général de Wins qui fut nommé commandant général des troupes et plaça sous ses ordres le général baron de Colli et ses Piémontais.

De Wins arriva à Turin vers la fin d'avril. Son plan comportait l'attaque de tous les débouchés

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compris entre le col de Tende et de la Bochetta, au nord de Gênes, et tendait à couper en deux la droite française, en nous séparant de Gênes. Les Piémontais, sous Colli, agissaient à droite, le corps auxiliaire de d'Argentau, au centre, les impériaux aux ordres de Wallis, à gauche, avec détachement de flanc sur l'Erro et Novi.

Du 11 au 17 juin, de Wins portant sa gauche en avant, par Montenotte, Carcare et Altare, marchait sur Savone et Vado. Ainsi menacé dans ses communications avec Gênes, Kellermann donne l'ordre à Masséna de s'emparer de gré ou de force de la citadelle génoise de Savone. Mais au moment où les 4.000 Français, commandés par Dupuy, poursuivis par les Autrichiens, se présentaient devant la forteresse, les uns et les autres sont reçus à coups de canon et s'arrêtent de part et d'autre du torrent de Letimbro.

Sur ces entrefaites, le même jour (23 juin), Kellermann et Dumaz arrivent à Sportono, petit village au bord de la mer, à 5 kilomètres au sud de Vado, et convoquent aussitôt un conseil de guerre (Archives de la guerre à la date du 23 juin), composé des généraux Berthier, Masséna, La Harpe, des adjudants-généraux Vignole, sous-chef d'état-major de l'armée d'Italie, Frontin, attaché au général La Harpe, Claussade, chef de bataillon du génie, Andréossy, chef de bataillon d'artillerie, tous deux de l'état-major de Kellermann et Montfort, commandant l'artillerie de l'aile droite. On décide qu'en raison de la neutralité de la République de Gênes, les troupes belligérantes se retireraient à plus d'une demie-lieue de Savone, dont les relations avec la métropole doivent rester libres, et qu'en cas d'attaque de l'ennemi, les troupes françaises se porteront au secours de la citadelle où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elles seront reçues, soit par terre, soit par mer. (Arch. de la guerre. Précis de ce qui s'est passé dans la journée du 5 messidor. Lettres du commissaire Tommazo Cattanio, le 23 juin, à 2 heures et à 4 heures de l'après-midi, et réponse de Kellermann.)

Le résultat de cette délibération est transmis au gouverneur ainsi qu'au Sénat de Gênes, qui y donne son adhésion. En conséquence, 4.000 hommes de troupes françaises, qui avaient été repoussés par de Wins, sous les murs de Savone, reviennent à Vado par la mer, le 26 juin.

Kellermann était ainsi parvenu à sauvegarder momentanément la communication avec sa base d'approvisionnement. Il comptait sur l'assurance des généraux et la vigueur des troupes plus que sur leur nombre pour se maintenir sur ses positions.

Le 24 juin, en effet, de Wins avec 10.000 hommes attaquait Vado, défendu par La Harpe, qui avait établi la défense de part et d'autre du torrent de Segno, sur les deux contreforts du mont Alto dont l'un se termine au mont Saint-Elena, sur la mer au sud de Vado, l'autre à Tiassano, entre Vado l'embouchure du torrent de Quigliano.

Voici la façon dont Dumaz et Kellermann racontent cette affaire de Vado, dans une lettre qui fut lue à la Convention par le Représentant Gillet, lettre parfaitement claire, qui donne absolument la physionomie du combat :

Convention Nationale. Séance du 15 messidor an II *(3 juillet 1795)*. (*Moniteur*, édition 1854, t. XXV, p. 142.)

Au Comité de Salut Public. — Annonce des succès de l'armée des Alpes et d'Italie.

Gillet, au nom du Comité de Salut Public, donne lecture des nouvelles suivantes :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Représentants du Peuple, Dumaz et le général d'armée des Alpes et d'Italie, aux Représentants du Peuple composant le Comité de Salut Public.

Au quartier général à Finale, le 7 messidor *(25 juin)* an III de la République française.

Citoyens Représentants, nous vous avons annoncé, par nos dépêches d'hier, les négociations qui avaient eu lieu au sujet de notre communication avec Savone, (conseil de guerre de Sportono) qu'il était important de conserver. La conduite des Autrichiens dans cette circonstance, la position de leurs troupes, leur nombre, tout nous annonçait que l'armée d'Italie, de beaucoup inférieure à celle des ennemis, allait être attaquée sur tous les points. Nous avons déjà vu à Valdo l'effet de ces dispositions menaçantes ; mais nous pouvons vous annoncer que ce prélude n'a pas été heureux pour nos ennemis ; et c'est ici que la valeur de nos troupes, soutenues par des dispositions bien entendues, a véritablement suppléé au nombre.

Hier à midi, 10.000 Autrichiens, formés sur 4 colonnes, ont attaqué, pendant 7 heures de suite, les avant-postes de Vado et de Tiassano (1). Une forte colonne, dirigée sur le Pont de Vado, attaqua le poste de ce pont, qui fut obligé de céder au grand nombre. Cette colonne crut pouvoir s'approcher des retranchements, mais les canons du fort (2) la chauffèrent tellement qu'elle fut forcée de s'arrêter. Le pont fut sur le champ repris à la baïonnette (3) et l'ennemi contraint d'aller se former au-delà.

Une autre colonne se dirigea sur la Chapelle (4) del

(1) Ces 4 colonnes sont parties du Mont-Cinto sur la route de Cadibone à Savone : colonne de droite, objectif: Quigliano ; 2 colonne du centre, objectif : Madona del Monte et Pont de Zinola ; colonne de gauche, objectif : Pont de Zinola. Deux bataillons en observation vers Savone.

(2) Batterie San-Lorenzo, à 1.500 mètres du pont de Zinoda.

(3) Contre-attaque de La Harpe, soutenue par l'artillerie à 4 heures du soir.

(4) Madona del Monte.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monte, occupée par les grenadiers, qui se replièrent sur le camp de Tiassano, suivant l'ordre qu'ils en avaient.

Les ennemis descendirent la montagne et vinrent se former en bataille au pied de Tiassano, dans le lit du torrent de Cugliagano. Ils se trouvèrent à portée d'une batterie de deux obusiers et d'une pièce de 12, dont la disposition avait été prise la veille par le chef de brigade, Montfort, commandant l'artillerie. Ces pièces chargèrent si à-propos que, dans un moment, les ennemis furent mis en déroute (1). Au rapport du général divisionnaire Freytay, les Autrichiens ont été fort malmenés dans leur déploiement au milieu du vallon de Cugliano, par les pièces à cartouches du camp de Tiassano.

On doit des éloges à ce général pour les bonnes dispositions qu'il avait faites, d'après les ordres du général Masséna, officier d'un mérite distingué, et entre les mains duquel on doit applaudir d'avoir mis l'aile droite de l'armée.

On ne doit pas moins d'éloges au général La Harpe, commandant l'avant-garde. Sang-froid, activité, valeur, prévoyance, telles sont les qualités qui distinguent cet excellent officier.

Toutes les troupes se sont conduites avec la plus grande valeur ; mais le 3e et le 6e bataillon des grenadiers, les carabiniers des Hautes-Alpes, qui ont soutenu à plusieurs reprises le choc de toutes les forces de l'ennemi, se sont montrés comme des héros. Les détails de l'action prouvent ce qu'a su faire l'artillerie.

Nous avons eu une douzaine de morts et 33 blessés. L'ennemi porte sa perte à 300 morts et à 500 blessés, mais le général La Harpe évalue le nombre des morts de l'ennemi à 500 hommes, ce qu'il prétend constater par le nombre de pantalons dont nos grenadiers se sont emparés.

A demain les détails sur les actions particulières qui ont illustré cette journée, car il y a apparence que l'ennemi nous attaquera dans nos positions ; mais partout il

(1) Pièce établie, près Rezzi.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouvera des soldats français accoutumés à vaincre et que le nombre ne sait pas intimider.

Salut et fraternité.

Signé : J.-M. DUMAZ et KELLERMANN.

En même temps, le 25 juin, les Autrichiens attaquaient en deux colonnes, l'une partie d'Altare, l'autre de Montefreddo, les cols de Pino et de San-Giacomo, à la tête des vallées de la Bormida orientale. Grâce à leur supériorité numérique, ils s'emparèrent des cols, mais fort heureusement ne poursuivirent pas, et les Républicains purent se maintenir à mi-pente, au nord de Finale, entre Monte Alto et la mer.

Enfin les 24, 25, 26, 27 juin, nos postes de Settepani et du col de Melonio sont attaqués par les auxiliaires de d'Argenteau, partis de B. di Roncodi Maglia et Osiglia. Cette dernière attaque, si elle réussissait, menaçait Finale et pouvait couper la retraite de la division La Harpe à Vado. Masséna et Kellermann, sentant le danger, accourent à la rescousse, le premier de Loano, le second de Sportono. Mais après des alternatives de succès et de revers dans des combats acharnés à l'arme blanche, au milieu du brouillard, d'Argenteau finit par rester maître du Mont Settepani.

Dumaz relate ces deux affaires dans une lettre, en date du 26 juin, qu'il adresse au Comité de Salut Public :

CONVENTION NATIONALE

Séance du 29 messidor an III *(17 juillet 1795)*. (*Moniteur*, édition originale n° 303, page 1.222.)

Doulcet, au nom du Comité de Salut Public, fait lecture d'une lettre du Représentant Dumaz sur les opérations de l'armée d'Italie au col de Terme.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Cette lettre est reproduite par le *Moniteur*, réimpression de 1854, t. XXV, p. 263, avec une erreur de nom. On a transcrit col de Tende, au lieu de Terme. Il ne peut y avoir doute. Les combats du col de Tende sont des 7, 8, 9 messidor (25, 26, 27 juin) et non pas du 5 juillet. D'ailleurs, Dumaz dit, à la fin de sa lettre, que les soldats se battent depuis 13 jours. Or, on sait que les hostilités ont commencé le 23 juin, ce qui paraît bien indiquer qu'il écrit le 19 messidor et non pas le 10 ou le 11, comme on serait amené à le supposer, s'il fallait admettre une erreur de date, dans la suscription de la lettre.)

Le Représentant du Peuple, Dumaz, délégué près l'armée d'Italie à ses collègues composant le Comité de Salut Public.

Au quartier général Albenga, 19 messidor an III de la République Française une et indivisible *(7 juillet 1795)*.

Citoyens Collègues, l'ennemi vient encore d'échouer dans l'attaque qu'il a faite le 17, sur le col de Terme (5 juillet). C'est en vain qu'il a tenté de nous enlever cette position afin de couper la droite de l'armée d'Italie. Le courage de nos braves volontaires ne lui a laissé que la honte d'une défaite avec grande perte.

La relation que vous a fait passer le général en chef vous instruira des détails de cette affaire. On ne peut assez louer la bonne conduite et le courage de la majeure partie de nos soldats qui composent la division de droite de l'armée d'Italie.

Depuis 13 jours ils sont aux prises avec un ennemi qui leur est supérieur en nombre et ils ont résisté victorieusement à ses nombreuses attaques dans tous les points.

Signé : J.-M. Dumaz.

Cependant les Républicains ne purent les empêcher de s'emparer de l'importante position de la Spinarda,

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contrefort montagneux qui sépare les vallées du Tanaro de la Bormida occidentale, entre Garessio et Calissano. Bien que les pertes subies par Kellermann, pendant ces combats, furent relativement minimes, les échecs de la Spinarda et de Settepani prouvaient qu'il avait affaire à des forces trop supérieures pour êtres refoulées sans renfort sérieux.

D'ailleurs, les troupes étaient harassées, et puisqu'on ne voulait pas passer à l'offensive, le mieux était d'abandonner Vado. Il donna donc l'ordre à l'aile droite de se replier ; et, vers le 15 juillet, après avoir méthodiquement battu en retraite et, après avoir évacué son artillerie et ses magasins, il vint s'établir sur la ligne qui joint Trappa, sur le Tanaro, à Borghetto, sur la mer. Ainsi l'offensive prise par 70.000 Austro-Sardes n'avait eu d'autre résultat que le changement de position de la droite française.

Cette campagne est la dernière à laquelle prit part Jacques-Marie Dumaz.

D'ailleurs, avec le changement de Constitution qui supprimait la Convention et le Comité de Salut Public (26 octobre 1795), aucun député ne fut plus envoyé dans les départements.

Délégué en qualité de Commissaire dès le mois d'août 1793, c'est-à-dire depuis presque le début de l'institution des Représentants du Peuple aux armées, il fut maintenu presque sans interruption jusqu'à la fin.

Pendant les années 1793-94-95, il accompagna constamment l'armée des Alpes pendant ses dures campagnes contre les Austro-Sardes. Investi de pouvoirs presque illimités, que lui conférait sa mission, puisque le décret du 17 juillet 1793 déclarait que les arrêtés des Représentants étaient de véritables « lois provisoires », nous pouvons nous le représenter

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme un véritable pro-consul romain, ou un intendant provincial dans l'ancien régime monarchique. Non seulement il avait le droit de s'assurer que les généraux exécutaient les ordres et les plans du Pouvoir central, mais il avait encore sur eux le droit de nomination et de révocation.

Mais faut-il nous le représenter comme la légende se plaît à figurer les Commissaires de la Convention aux armées — c'est le nom qu'on leur donna tout d'abord — comme de véritables despotes effrayés et effrayants, tyrannisés et tyrannisants, esclaves tremblants et cruels du Comité de Salut Public ? Sans doute rien ne peut excuser les crimes dont se rendirent coupables Carrier, Joseph Lebon et Couthon, mais il ne faut point juger du particulier au général et condamner sans discussion l'institution et les hommes.

Rien dans la correspondance de Jacques-Marie Dumaz ne permet de supposer qu'il se soit jamais départi des idées de justice et d'équité, sous prétexte ou à l'occasion de défense nationale. Lui et Simond instituèrent, il est vrai, le tribunal révolutionnaire à Annecy, pour juger les émeutiers fanatisés par M. de la Fléchère, mais ils ne firent en cette circonstance qu'appliquer strictement la loi contre ceux qui s'étaient mis en état de rébellion contre la République.

On se plaît aussi à représenter parfois les Commissaires aux armées comme terrorisant les officiers, leur donnant des ordres inexécutables, s'immisçant dans la conduite des opérations militaires et instituant le principe de la « victoire ou la guillotine ». Sans doute, il arriva à certains d'entre eux de marcher à la tête des troupes. Témoin Fabre (de l'Hérault), qui fut tué d'une balle espagnole, le 30 frimaire an II ;

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Just et Carnot, à l'armée du Nord, et Prieur (de la Marne) en Bretagne firent œuvre de militaire autant que de Représentants ; enfin Jeanbon Saint-André à Brest et à Toulon devint le véritable amiralissime et le véritable ministre de la marine de la République, à tel point qu'il se mit parfois même en état d'insubordination vis-à-vis du Comité de Salut Public.

Mais ce serait se faire une idée fausse des Représentants et du rôle qu'ils ont joué que de se les figurer comme usurpant systématiquement la place et les fonctions des chefs véritables des armées.

La correspondance de Dumaz nous les montre, au contraire, comme des organisateurs, des intendants militaires aux pouvoirs très étendus, mais non point comme des stratèges ou des tacticiens de cabinet. Quand il propose au Comité de Salut Public de fortifier Montmélian, c'est l'avis de Kellermann qu'il donne comme argument à l'appui de son projet.

S'agit-il de ramener l'ordre et la discipline dans le 2e bataillon d'infanterie légère, c'est sur l'avis des officiers du régiment que les mesures disciplinaires sont prises.

Enfin, quand, après l'échec du Mont-Cenis, il ordonna de faire une enquête sur la conduite des grenadiers de Sarret, c'est encore l'autorité militaire qui fut chargée de prendre les dispositions pour punir ceux dont la lâcheté avait fait manquer l'expédition.

Ces faits démontrent que J.-M. Dumaz avait avec les généraux d'excellents rapports et qu'il n'employa jamais vis-à-vis d'eux des procédés qui puissent laisser supposer qu'il doutât jamais de leur loyauté et de leur patriotisme.

La vérité, c'est que toujours les Représentants

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

surent reconnaître la vigueur dans l'action, le vrai mérite militaire et le dévouement à la patrie, et qu'ils condamnèrent impitoyablement l'inconduite, la mollesse et l'ignorance.

Si Dubourg et Santerre furent sacrifiés, ils le devaient l'un à son manque de savoir et l'autre à son manque de vigueur physique.

Quant à Kellermann, s'il fut destitué et rappelé par le Comité de Salut Public, ce n'est certainement pas Dumaz, ni probablement pas Simond, qu'il faut incriminer en cette affaire. Ils avaient parfaitement reconnu son mérite, de même qu'ils surent aussi reconnaître les qualités militaires d'autres chefs subalternes, comme Verdelin, Badelaune, Le Doyen, Prisyes, et ce brave général Sarret, qui mourut à l'attaque du Mont-Cenis.

En somme, et ceci ressort de leur correspondance, ils tournaient leur activité bien plus vers des objets qui étaient de leur compétence : levées, embrigadement, administration, organisation, construction et conservation du matériel, réquisition et transport des subsistances que vers les opérations militaires proprement dites. Ils employaient ainsi les pouvoirs très étendus, dont ils étaient investis, à soulager le commandement de tous les détails administratifs, réalisant de la sorte cette unité si indispensable à la défense nationale.

L'éloignement, le manque de moyens de communication rapide — (le télégraphe aérien ne fonctionna qu'à partir de thermidor an II, et d'abord seulement pour d'exceptionnelles communications avec l'armée du Nord) — le mauvais état des routes, tout cela faisait qu'un Représentant en mission avait souvent à attendre 15 jours une réponse du Comité de Salut Public sur quelque question locale délicate, urgente,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nécessitant une dérogation à la règle générale. Alors il prenait sur lui, par patriotisme, de trancher la difficulté, d'agir sans ordre ou contrairement à des ordres reçus.

Quand il lui était possible d'attendre la réponse du Comité, celle-ci était lente à venir ou n'arrivait jamais. Que de lettres de Représentants réclamant, implorant une prompte solution, sur lesquelles on lit en marge ces mots : « Renvoyé sans décision ». Le Comité laissait le Commissaire « se débrouiller » comme il l'entendait, quitte à le blâmer s'il se débrouillait mal.

Il est des Représentants dans les départements que le Comité laisse sans lettre. Ceux-ci menacent de rentrer à Paris, si on persiste dans le silence. Le Comité continue à se taire.

Il est peu probable, étant donné la promptitude qu'exigent les décisions dans les questions de défense nationale, que les généraux de l'époque auraient pu répondre par leur offensive vigoureuse à l'assaut donné à la patrie par toutes les armées des coalisés, s'ils n'avaient été secondés par un délégué du Pouvoir central, qui assumait toutes les responsabilités, qui solutionnait, sur place et sur l'heure, les questions multiples, que leur seule fonction militaire ne leur donnait pas qualité de résoudre.

Faut-il déduire de là que l'institution des Représentants du Peuple aux armées soit un procédé à recommander et que de nos jours on pourrait y faire retour avec quelque avantage ?

L'exemple de la guerre de 1870-71 suffirait à nous prouver que les plans d'opérations militaires, comme celui de la délivrance de Belfort, élaborés, loin des armées, dans le silence du cabinet, par des hommes, dont le patriotisme et la bonne volonté sont au-dessus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du soupçon, mais étrangers à l'armée, sont voués à l'insuccès, parce qu'ils font abstraction du facteur principal du succès : la situation morale et matérielle de la troupe.

Quant au rôle d'organisateur et d'administrateur, que la plupart des Représentants avaient assumé avec un grand patriotisme et un grand dévouement, il répondait à une nécessité du moment. Actuellement nous n'avons pas à improviser une armée depuis les bases du recrutement jusqu'aux services les plus compliqués et les plus indispensables à son existence. Nous possédons des moyens de communication rapides et nous en avons dans chaque département des représentants du Pouvoir central.

Tout en rendant hommage à ces hommes de grande énergie qu'ont été les Représentants du Peuple, nous ne pouvons les considérer que comme des délégués exceptionnels d'un gouvernement qui agissait à une époque et dans des circonstances exceptionnelles.

Signé : Ed. DUMAZ.

P. S. — Le 22 vendémiaire an IV, Jacques-Marie Dumaz fut élu député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents avec 289 voix sur 315 votants. Il y fit partie de quelques commissions, notamment de celle chargée de la répartition des tribunaux dans les départements.

Il sortit du Conseil en 1796 par la voie du sort et fut appelé (5 germinal an VII) aux fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du Mont-Blanc.

Il conserva ce poste sous le gouvernement consulaire et fut nommé le 7 nivôse an VIII, par le Sénat, conservateur député du Mont-Blanc au nouveau Corps législatif où il siégea jusqu'en l'an X (1802).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 4 frimaire an XII, il devint membre de l'ordre de la Légion d'honneur.

Ses enfants rentrèrent à Chambéry en 1805.

Le second, Claude-Marie, partit pour l'armée d'Espagne, campagnes de 1807, 1808, 1809.

Dumaz Jacques-Marie devint bâtonnier de l'ordre des avocats à Chambéry et mourut en 1839, âgé de 77 ans.

Ce travail, fait par mon fils Paul-Edward Dumaz, pendant qu'il était officier-instructeur au Prytanée de La Flèche, attendait, pour être publié, l'autorisation ministérielle indispensable à toute publication émanant d'un militaire sous les drapeaux. La guerre a fait disparaître l'auteur, tombé au champ d'honneur le 10 septembre 1914, capitaine de la 8e compagnie du 51e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur de la veille de sa mort, en défendant le village de Blesmes, à 17 kilomètres de Vitry-le-François (bataille de la Marne).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE

SUR

AIGUEBELETTE

ET SON LAC

PAR

PHILIBERT FALCOZ

de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

Membre Correspondant de l'Académie de Savoie

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LAC D'AIGUEBELETTE

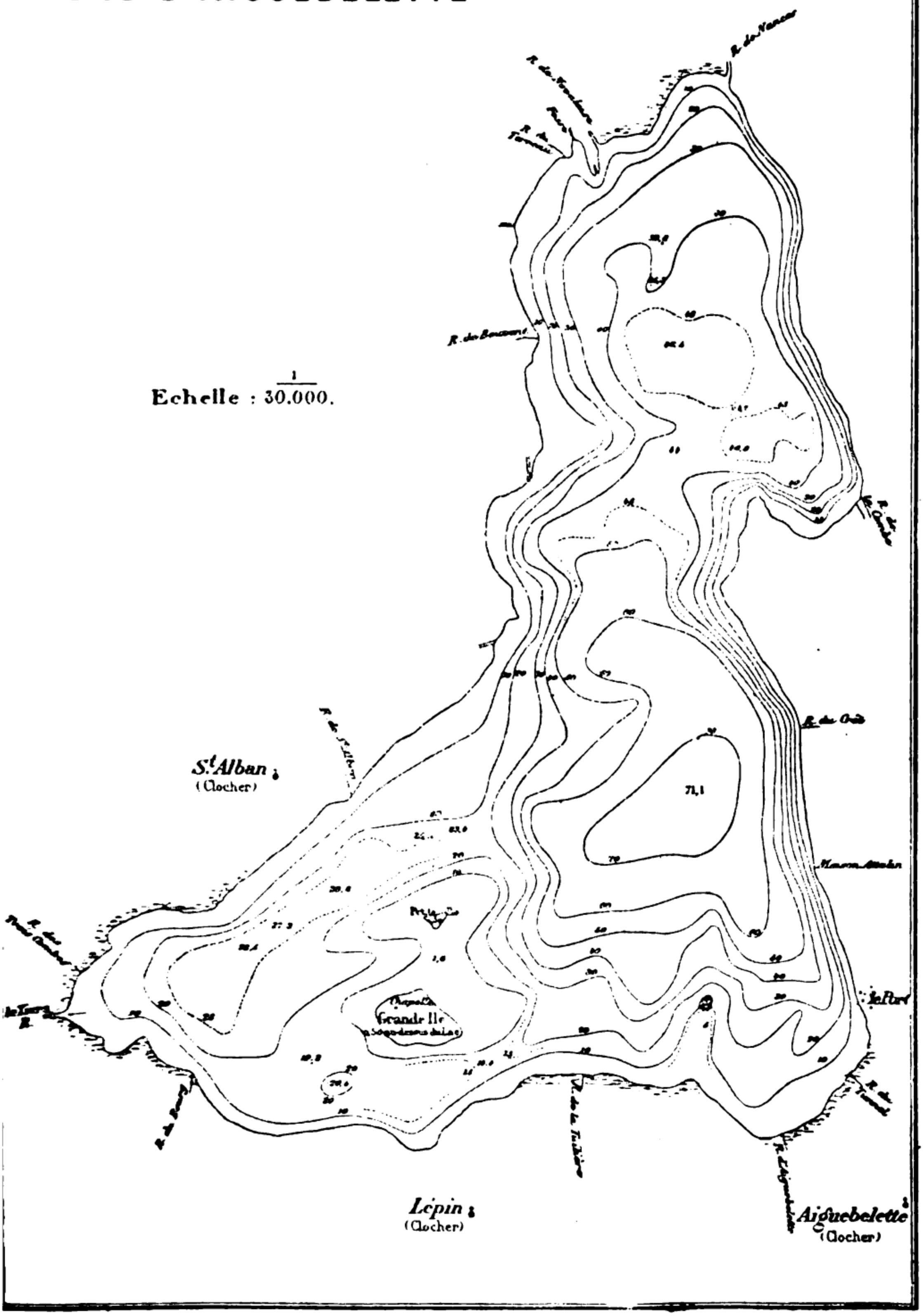

Echelle : $\frac{1}{30.000}$.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

NOTICE

SUR

AIGUEBELETTE ET SON LAC

I.

Situation et antiquité. — Tunnel de l'Épine.

Le village d'Aiguebelette est assis au pied de la montagne de l'Épine, sur une esplanade dominant le lac (altitude 417 mètres).

La commune d'Aiguebelette proprement dite a une étendue territoriale de 791 hectares 80 ares et fait partie du canton de Pont-de-Beauvoisin.

Sa population était :

En 1804, de 333 habitants.
En 1821, de 398 —
En 1878, de 310 —
En 1891, de 225 —
En 1914, de 215 —

A part le village du chef-lieu, dit aussi *Village de l'Eglise,* elle se compose de différents hameaux et lieux dits : *Le Platon, Malacôte, Les Barins, Le Noyau, Les Allamands, Les Combets, Les Gustins, La Combe, Les Combels, Le Port, Les Prés, Le Sauget.*

Cette ancienne paroisse, ayant pour patron saint André, apôtre, faisait autrefois partie du diocèse de Belley. Une bulle du pape Innocent II, en décembre 1142, avait confirmé les droits de l'évêque de Belley sur diverses paroisses, dont celle d'Aiguebelette,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre l'abbé de saint André. (Abbé PERRIN, *Histoire du Pont-de-Beauvoisin*, 1897.)

L'abbaye de Saint-André-le-Bas ou de Vienne possédait diverses fondations dans la région du Pont-de-Beauvoisin et avait, sans doute, déterminé le vocable de la paroisse.

La paroisse d'Aiguebelette fut réunie, en 1803, à celle de Lépin et au diocèse de Chambéry.

Son rétablissement eut lieu en 1835.

Elle était sous la juridiction du juge mage de Novalaise.

Aiguebelette est habité depuis une époque très reculée. L'emplacement d'habitations lacustres a été constaté sur divers points du lac, dans plusieurs explorations, dont il sera question dans un autre chapitre.

La tradition populaire rapportant que le village de *Chavaroche*, au pied du mont de l'Épine, fut englouti en partie, ainsi qu'une légende mentionnant l'existence d'une ville disparue, sont des souvenirs lointains se rattachant à l'époque des populations lacustres.

Comme nous le verrons plus loin, l'époque gallo-romaine a laissé des traces plus nombreuses.

Rappelons, tout d'abord, qu'en établissant la route actuelle conduisant à Lépin, on a retrouvé sur presque tout le parcours des débris romains : *briques*, *ciments*, *fragments de poteries*, *meules*, *etc.* Au-dessous de cette route, entre la commune de Lépin et celle d'Aiguebelette, le touriste découvre un énorme bloc de rocher, au milieu d'une prairie qui se prolonge jusqu'au lac. Des arbres poussés dans des fissures lui donnent un caractère étrange. Au pied de ce bloc de rocher, marquant la limite entre les communes de Lépin et d'Aiguebelette, a été découvert un polissoir en grès attribué à l'âge du bronze.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Certains archéologues avaient cru reconnaître dans ce bloc un monument druidique. Or, il s'agit, en réalité, d'un rocher détaché de l'escarpement de la montagne voisine. On a signalé aussi entre Aiguebelette et Lépin une ancienne borne portant la date 1533 et sur le couronnement une croix qui pourrait être de Savoie, la partie opposée pouvant indiquer le Dauphiné. (Révil, d'après A. Perrin, *Excursion à Novalaise.)*

Aiguebelette, par sa position sur l'antique voie romaine, encore en partie pavée, passant par le col du Crucifix, appelé aussi col d'Aiguebelette, puis descendant en zigzags vers le village de Saint-Sulpice et de là sur Chambéry, était une station obligée pour tous les voyageurs qui traversaient la montagne. D'ailleurs, le col d'Aiguebelette a joué un rôle militaire important. En 1600, pendant les troubles de la ligue encouragée par la Savoie, Lesdiguières, soutenant le roi de France, faisait surveiller ce col, pour empêcher les Savoyards de pénétrer par cette voie et le Pont-de-Beauvoisin dans le Dauphiné. Suivant ses ordres, le trafic des marchandises d'Italie sur Lyon par le Mont-Cenis avait été interdit et ne devait s'effectuer que par le Mont-Genèvre et les Hautes-Alpes. (Abbé Perrin, *Histoire du Pont-de-Beauvoisin.)*

A une époque plus rapprochée, en juillet 1815, pendant la défense des Français contre les armées austro-sardes, ce col était occupé par un détachement de l'armée du maréchal Suchet qui devait résister à la marche en avant du comte Bubna, maître de Chambéry, et qui, se dirigeant sur Lyon, flanqué par d'autres troupes françaises, devait défendre la grotte des Echelles et les cols de l'Epine et du Mont-du-Chat, positions difficiles à aborder de front.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le chevalier Télémaque Costa, officier au service du roi de Sardaigne, se fit un devoir de signaler un passage scabreux et probablement inconnu par l'ennemi, par lequel purent passer des troupes légères qui effectuèrent un mouvement tournant, au vu duquel les Français durent abandonner leur retranchement et battre en retraite. (1) — (De Villette-Chivron, *Relation Militaire de 1815.)*

La station d'Aiguebelette était importante au double point de vue stratégique et commercial, alors que ce chemin était le seul praticable existant entre la Savoie et la France.

Depuis la dissolution de l'empire romain, cette voie fut réparée et entretenue par les rois Burgondes, par les grands seigneurs féodaux et par les princes de la Maison de Savoie.

Les comptes des trésoriers-généraux de Savoie, et en particulier le rouleau 96 d'Hugonet-Daussons en 1443, renfermait huit lettres du Conseil de Chambéry aux seigneurs d'Entremont et d'Aiguebelette, pour la garde des postes et des passages de la contrée.

La voie d'Aiguebelette était si importante qu'en

(1) A peu de distance de là, à l'endroit nommé le Signal, existèrent successivement un autel druidique, une mansion romaine et un petit temple païen. Sur les ruines s'élevèrent, au moyen âge, un hospice et une église dédiée à saint Michel et à saint Germain. Cet établissement, placé sous le patronage des vicomtes de Chambéry, servait d'asile aux voyageurs.

En 1228, le vicomte Berlion le céda en entier au couvent de *Novalèse en Piémont*, par acte passé sous les ormes du château de Chambéry.

La rectification du chemin, qui traverse actuellement le trou d'Aiguebelette, entraina forcément l'abandon de l'hospice, et sur son emplacement, on établit un poste de télégraphie aérienne. De là le nom de Signal donné à cette partie de la montagne. (Baron Achille Ravérat, *Savoie*, Lyon, 1872.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1661 le marquis de Villeroi, gouverneur du Lyonnais, conçut l'idée d'y établir un service régulier de messageries entre Lyon et Milan par Chambéry. Ce projet fut abandonné en 1670, lorsque le duc de Savoie Charles-Emmanuel II ouvrit la route des Echelles.

L'église d'Aiguebelette, restaurée en 1854, était située en dehors des anciens remparts, car, en 1627, lorsque Aiguebelette fut érigé en baronnie, comme nous le verrons plus loin, des murailles entouraient le village. L'emplacement compris entre ces anciens murs d'enceinte porte encore aujourd'hui le nom patois de *vella*, en français ville. (1)

Cette église n'a de remarquable qu'une ancienne chapelle se trouvant autrefois dans l'intérieur du château, comme nous le verrons également dans la suite, ainsi qu'une croix curieuse placée dans le cimetière. Le socle sur lequel pose la croix latine est formée de cinq dalles superposées contenant en haut un bénitier et en bas une cupule pour offrandes. Il porte la date 1737 et les deux initiales CF-FC. Cette forme de croix est unique dans la contrée. D'autre part, il existe une pierre tombale, servant de marche à l'escalier du cimetière, sur laquelle sont incrustés *une croix, un marteau* et *une équerre*. Elle est signalée comme tombe d'artisan. (2)

Après l'ouverture de la route des Echelles, l'ancienne voie romaine fut délaissée. Aiguebelette, jadis baronnie et châtellenie, devint par la suite une des plus modestes communes du canton de Pont-de-Beauvoisin, jusqu'au jour où la percée du tunnel de

(1) Communication de M. Francisque Lillaz, d'Aiguebelette.

(2) Révil : *Excursions à Novalaise (Bulletin Soc. Hist. natur.*, tome III. 1896), où tous ces objets dessinés par A. Perrin sont reproduits.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lépine et la construction de la voie ferrée qui allaient relier Chambéry à Lyon par Saint-André-le-Gaz, devaient en faire une des plus agréables stations estivales de Savoie.

Dès l'année 1851, il fut question de relier au bassin de Chambéry la partie de la Savoie désignée anciennement sous le nom de *Petit-Bugey*, occupant à l'ouest de la chaîne du Mont-du-Chat tout l'espace compris entre le cours du Rhône et celui du Guiers, sur une superficie de 300 kilomètres carrés environ, dont font partie les cantons de Saint-Genix-sur-Guiers, Pont-de-Beauvoisin et une partie de celui des Echelles. Divers projets furent mis à l'étude; mais, en 1854, le gouvernement français formula des objections au point de vue de ses intérêts stratégiques.

Notre annexion à la France, en 1860, supprimant toute difficulté internationale, de nouveaux projets furent mis à l'étude « *afin d'ouvrir entre le bassin de Chambéry et le bassin du lac d'Aiguebelette, une voie de communication dans des conditions telles, que toutes les communes du Petit-Bugey y trouvent la plus grande somme d'avantages.* » (1)

Au nombre des divers projets présentés, celui de la Compagnie *Fell*, avec tunnel traversant la montagne d'Aiguebelette, paraissait devoir aboutir en 1870, et donnait entière satisfaction aux vœux si souvent réitérés de la ville de Chambéry et des communes du Petit-Bugey.

La guerre de 1870 étant survenue, ce projet fut classé et abandonné.

Plus tard, en 1877, commencèrent enfin les études

(1) *Le Petit-Bugey et la montagne de Lépine.* Chambéry, 1870.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préliminaires du réseau de la Compagnie P.-L.-M. se détachant de la ligne de Lyon à Grenoble à la gare de Saint-André-le-Gaz et de ce point à Chambéry par le tunnel de Lépine. L'exécution des travaux a été commencée en 1878, par M. Moris, ingénieur des Ponts et Chaussées, et continuée par M. Hyrinewicki, ingénieur, sous la direction de M. Ruell et du service de constructions de la Compagnie P.-L.-M.

Cette section s'étend sur une longueur de 43 kilomètres et compte six gares, la gare de départ et la gare d'arrivée non comprises.

La percée du tunnel, commencée en 1880, demanda trois années de travaux assidus et fut termninée en 1883. (1)

Les fêtes d'inauguration de ce réseau eurent lieu à Chambéry, les 27 et 28 septembre 1884 (2).

Depuis lors, le petit village d'Aiguebelette changea d'aspect. Deux hôtels y ont été construits avec tout le confort moderne, et de nombreuses villas se sont élevées aux alentours. Cette transformation en a fait une charmante station, fort appréciée des étrangers, pendant la belle saison.

---

(1) Il existe à l'intérieur du tunnel une source d'eau sulfureuse, située à 500 mètres environ de son entrée (côté Aiguebelette).

(2) Voir le *Courrier des Alpes*, nos des 26, 27, 28 et 30 septembre 1884, donnant le programme des fêtes et divers renseignements sur cette inauguration.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.

Château féodal d'Aiguebelette. — Les ruines.

Le château féodal d'Aiguebelette, dont on distingue les derniers vestiges, existait au XI^e^ siècle et aurait été bâti sur les débris d'une mansion romaine existant en ce lieu. Ce manoir, ressemblant à une place forte, descendait jusqu'au bord du lac où ses donjons septentrionaux devaient se mirer. Il s'étendait sur une superficie de 93 ares. (Longueur 117 mètres, largeur 80 mètres.)

Dans la partie méridionale s'étalait le pavillon du seigneur *haut-justicier*. Ce pavillon, démoli aujourd'hui, subsistait en 1840. (1)

La voie romaine passait au milieu du castel féodal, où voyageurs et marchandises étaient tenus d'acquitter un droit de péage.

Parmi les possessions du comte de Savoie et du seigneur de Montbel, une sorte d'enclave était demeurée indépendante. Il existe même, d'après l'armorial de Foras, une noble famille dite d'Aiguebelette, qui rendit hommage au comte de Savoie pour un fief en 1346 et qui n'a laissé d'autres souvenirs que son blason.

De gueules à la fasce haussée échiquetée de deux tires d'argent et d'azur, accompagnée d'une étoile d'or en chef et au chevron abaissé d'or accompagné d'un aigle d'argent en pointe.

(1) Benedict TRUFFEY : *Le Lac d'Aiguebelette.* (*L'Allobroge*, Grenoble, 1840.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

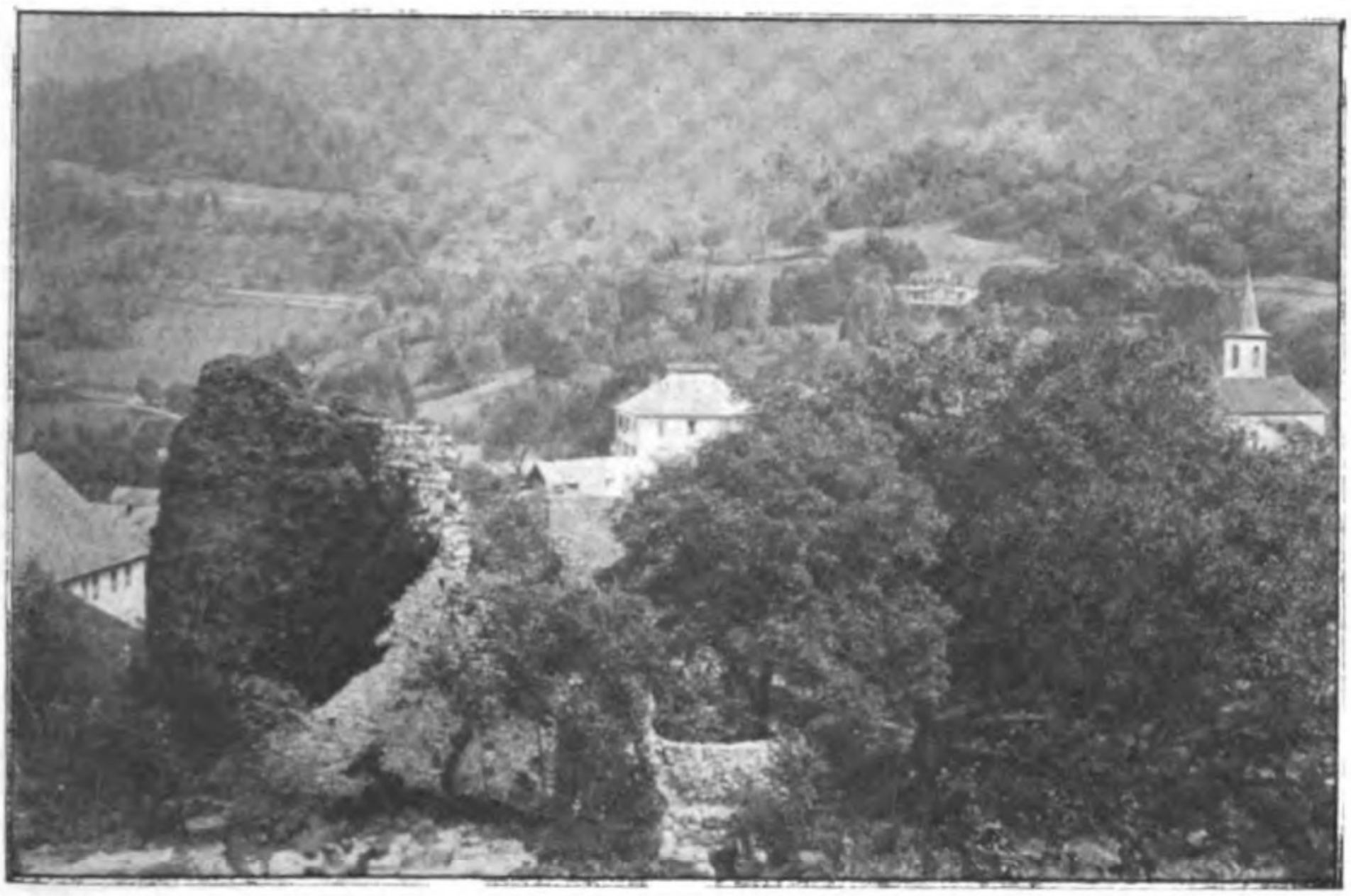

RUINES DU CHATEAU

CHATEAU DE CHAMBOST

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le château-fort et la bourgade d'Aiguebelette, avec leur mandement, appartenaient en franc et pur alleu, c'est-à-dire en toute souveraineté, aux seigneurs de Clermont en Dauphiné. Par une transaction de l'année 1305, le fief et le château d'Aiguebelette furent donnés par Geoffroy, seigneur de Clermont, au comte Amédée V de Savoie, qui les lui rétrocéda à condition d'hommage lige.

En 1309, la seigneurie d'Aiguebelette appartient à Humbert de Bressieux, prieur de Lépin, fils d'Aimar de Seyssel.

En 1454, Gabriel de Clermont, seigneur de Saint-Geoire, qui avait reçu des princes de Savoie les fiefs de Saint-Beron et d'Aiguebelette, prit parti contre le duc en faveur du dauphin, mais la paix fut conclue le 25 septembre de la même année. Les Clermont furent dépossédés en Savoie et dédommagés en Dauphiné, pour peu de temps d'ailleurs. Ils avaient leur tombeau de famille dans l'église Saint-François de Chambéry.

Les Clermont portaient : *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir*. Concession du pape Calixte II en 1120.

En 1499, le fief et le château reviennent par testament de Jean de Seyssel à Guillaume de Seyssel.

En date du 14 décembre 1513, Guillaume de Seyssel lègue par testament le fief et le château à Antoine de Rivoire, fils du seigneur de Romagnieu.

Suivant acte (Perrier notaire), la seigneurie d'Aiguebelette revient ensuite à André et Hugues de Seyssel. Les Seyssel portent :

Gironné d'or et d'azur de 8 pièces. On voit encore aujourd'hui des vestiges de ce blason sur les restes de l'ancien château.

En 1548, nous retrouvons les trois quarts de ce fief

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appartenant à Antoine de Rivoire, seigneur de Romagnieu et l'autre quart à Louis de Chabod ou Chabodi. (1)

Les Chabod portaient : *D'azur semé de fleurs de lys d'argent ou d'or à la bande d'or chargée de trois lionceaux de gueules.*

Le dernier, René Chabod, seigneur d'Aiguebelette, fut enterré à Lémenc en 1643, représenté avec une clef à la ceinture, pour indiquer qu'il était le dernier de sa maison. (P. Menestrier.)

De son vivant, il avait vendu le château et partie de la seigneurie à Antoine Favre en 1623.

Cette seigneurie devint ensuite la propriété de ce dernier. Antoine Favre, né en 1577, mort en 1624, était premier président du Sénat de Savoie et jurisconsulte éminent. Sa statue décore la place du Palais-de-Justice et la cathédrale de Chambéry possède son tombeau.

Il portait comme blason : *D'argent ou chevron d'azur, accompagné de trois têtes de Maure tortillées du champ.* (Voir F. Mugnier, *Histoire du Président Favre*, dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie*, tome XLI.)

Il légua en 1624 la seigneurie d'Aiguebelette à son fils René de la Valbonne, sénateur et président du Conseil de Genevois. Elle fut érigée en baronnie le 4 février 1627, en faveur de ce dernier, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avec juridiction haute, moyenne et basse, pouvoir d'établir tous juges et officiers de justice et droit de juridiction dans la paroisse de Lépin (2). Son fils Antoine-François

(1) Il existe à Lépin un hameau appelé *La Chabodière*, cette dénomination provenant incontestablement de la famille Chabod.

(2) J.-J. Vernier : *Dictionnaire topographique du département de la Savoie*. Chambéry, 1897, p. 189.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1615-1690), mort sans postérité, porta le titre de baron d'Aiguebelette.

Quant au château d'Aiguebelette, pris et incendié vers l'année 1332 par Guigues VIII, dauphin de Viennois, et restauré ensuite, il fut plus tard complètement abandonné. (1)

D'ailleurs, en 1670, René Favre de la Valbonne l'avait vendu en totalité ou en partie à Bernardin Chambaz, maître de poste à Aiguebelette.

Plus tard, alors que le château était abandonné, la seigneurie d'Aiguebelette fut vendue, en 1744, par Marc-Antoine Favre à Pierre François, sénateur, moyennant 5.200 livres. Investi en 1770, après être devenu président au dit Sénat, Pierre François mourut en 1775, âgé de 82 ans. Sa pierre tombale existe encore dans le cloître de la cathédrale (F. Rabut), avec le titre : *Dominus d'Ayguebellete*, qu'il fut un des derniers à porter. L'armorial n'a pas publié ses armoiries.

Les nombreuses constructions faites à Aiguebelette depuis la percée de l'Epine ont fait disparaître une grande partie des ruines de l'ancien manoir. Un restant de remparts percés de trois meurtrières s'aperçoit très bien, à une cinquantaine de mètres de la gare, du chemin conduisant au château de Lépin.

On retrouve encore l'ancienne esplanade du château, servant de terrasse, à l'hôtel Bellevue. Dans un angle de la terrasse (côté des remparts), subsistent les ruines d'une ancienne tour où furent découverts des ossements humains et des ossements d'animaux,

(1) C'est probablement en 1332 que le dauphin prit et brûla le château d'Aiguebelette, à moins que ce ne fût pendant qu'il assiégeait le château de la Perrière à Voiron, devant lequel il mourut le 23 juillet 1333, selon Chorier, ou le 26 août suivant, selon Guichenon et Guy Allard. (Communication de M. le chevalier d'Arcollières.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi que quelques médailles romaines, lors de la construction de l'hôtel (1893). En face se trouve un mur assez élevé que l'on croit avoir fait partie des prisons du château. Le chemin qui part de l'esplanade, pour aller rejoindre celui de Lépin, est l'ancien chemin de ronde.

Tels sont les derniers vestiges de l'ancien manoir d'Aiguebelette.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

III.

Le Lac.

Le lac d'Aiguebelette, situé au pied du versant occidental de la chaîne de l'Epine, mesure environ quatre kilomètres de long, sur trois de large. Il a la forme d'un triangle-rectangle allongé. Deux îles d'inégales dimensions se détachent du milieu du lac. Elles sont basses et entourées d'une ceinture de roseaux.

On prétend que ces deux îles n'en formaient jadis qu'une seule, plus escarpée qu'aujourd'hui, reliée à la terre ferme par une chaussée pavée de larges pierres plates à la romaine.

Dans la plus grande de ces îles existe un oratoire dédié à la Vierge, élevé sur l'emplacement d'une ancienne chapelle consacrée à saint Vincent, qui était desservie par les chanoines de Saint-Boys en Bugey. Cette chapelle Saint-Vincent aurait été construite sur les ruines d'un temple païen, dédié à la déesse Bellonc ou au dieu Bel, d'où seraient dérivés les noms de Montbel et d'aqua-Bel-ette. L'abbé Perrin critique avec raison cette étymologie et lui attribue celle d'eau belle (diminutif belette), conservée dans notre patois sous le nom, *Aigua beletta* (belles eaux). (1)

Parmi les ruines de la susdite chapelle furent

(1) Aiguebelette s'écrivait autrefois *Aigaebellette*, vu son étymologie, l'ancienne orthographe de ce nom paraîtrait plus rationnelle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouvés quelques blocs de pierre sculptés, des fragments antiques, une médaille à l'effigie de l'empereur Claude et un sarcophage en pierre, dont le couvercle, en pierre également, taillé en dos d'âne, présente une inscription indéchiffrable sur chacun de ses versants.

Ce sarcophage qui paraît daté du VI^e^ siècle, c'est-à-dire de l'époque Burgonde, renfermait les restes d'un adolescent. On y avait ménagé au ciseau la place du corps et de la tête.

Il fut relégué longtemps derrière l'abside de l'oratoire et le couvercle avait été transporté au presbytère du village de Lépin où il servait de seuil à la porte d'entrée. Par une heureuse inspiration, M. le comte Albert de Chambost a reconstitué ce tombeau et l'a fait transporter à son château de Lépin.

D'autre part, M. Jean Révil, dans sa notice : *Excursion à Novalaise*, mentionne qu'à la pointe Est de la grande île, sous un mètre d'eau, se trouve un grand espace couvert d'une couche de ciment, vestige d'un bain romain, qui était recouvert d'un toit, dont les briques avec le nom du potier LVER PAC, recueillies par MM. Perrin et Vallet, sont actuellement au musée historique et archéologique savoisien. (Ancien archevêché.)

Une exploration faite au lac d'Aiguebelette, en 1867, amena la découverte de plusieurs pilotis. Vers cette époque, sur les bords de la grande île, en face de Lépin, de majestueux troncs de chêne furent relatés, à demi-enterrés dans la vase, sous un mètre d'eau. Plus tard, en 1904, au cours d'une excursion effectuée sur le lac par MM. J. Révil et L. Schaudel, un nouveau groupe de pilotis fut découvert. Leur emplacement est situé non loin de la rive méridionale, en face du point où, du côté d'Aiguebelette, la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

route de Lépin approche le plus près de cette rive et où se trouve l'embarcadère de M. le comte de Chambost, propriétaire de cette partie du lac. Les pilotis encore visibles se trouvent à environ 200 mètres du rivage.

En 1906, par suite de cette excursion, des fouilles furent pratiquées dans cette région du lac par MM. Schaudel et le baron Albert Blanc. Après maintes difficultés, ils arrivèrent à recueillir les objets suivants : des pointes de javelot à crans latéraux vers la base, des pointes de flèches triangulaires et lozangiques, des fragments de couteaux, des grattoirs, des perçoirs, une petite hache triangulaire en pierre dure, affilée à son extrémité la plus large, des dents et des os d'animaux et quelques fragments de poterie. (1)

Dans ces parages existe, sous l'eau, une tour portant le nom de *Beau Phare*. On voit, paraît-il, de la surface du lac, le sommet des murs. Cette tour, explorée par des plongeurs, est en maçonnerie ; son rôle n'a pu être défini.

Tranquille d'ordinaire, le lac a aussi ses sinistres, lorsque souffle *le farou*. Ce vent terrible tombe brusquement de la montagne, soulève les flots et peut engloutir les barques des pêcheurs qui n'ont pas eu le temps de gagner le rivage.

« *Dieu nous préserve de la famine et du farou* », telle était l'ancienne invocation des pêcheurs de l'endroit.

Du village d'Aiguebelette et des collines qui environnent le lac, le touriste jouit d'un superbe point

(1) L. Schaudel : *La Station néolithique du lac d'Aiguebelette.* — Congrès préhistorique de France, compte-rendu de la 4e session. Chambéry, 1908. — Imp. Paris, 1909.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de vue. Parfois, au coucher du soleil, le spectacle est vraiment féerique. Déjà au XVIe siècle, il avait attiré l'attention de l'ancien abbé d'Hautecombe, Alphonse Delbene (1), devenu évêque d'Alby, qui lui consacra un paragraphe dans son manuscrit AN. 1593-1600 : « *Fragmentum descriptionis sabaudiæ* », publié pour la première fois par M. A. Dufour dans les *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, tome IV, que nous nous bornons à reproduire en la note ci-dessous (2).

(1) Alphonse Delbene, né à Lyon d'une famille originaire de Florence, établie en Savoie au XVIe siècle, fut historiographe de Charles-Emmanuel Ier, abbé d'Hautecombe, sénateur au Sénat de Savoie en 1560 et évêque d'Alby en 1588. Il mourut dans cette ville en 1608, laissant une juste réputation d'écrivain très lettré en France et en Piémont.

(2) *Lacus Aguæbelliciæ.*

« Ad infimas radices prœalti montis Aguæbelliciæ situm est oppidulum id nomen ferens, quod lacui quoque commune est, colore suboscuro ac munito altitudine eminentium juncorum cujus longitudino protenditur secundum radices jugi ad Spinam Castellum familiæ Intermontiorum, apud Alpinam gentem insignis semper habitœ, protenditur inquam intra duo millia passuum, et qua maxima est latitudo ejus mille passus complecti existimatur, piscosum quidem accolæ non negant, nec quœruntur, piscem nimio cæno, limoque palustri infectum, ut minus avide et a vicinis et a viatoribus comedi appetive soleat, cujus si fertilitati et copiæ gustus ipse responderet beatiores multo se esse prædicarent, habituri troctas, lucios et carpas crassitudine stupendas, anguillasque pinguissimas ne addam et tincas aliasque usitatas piscium species, famaque est quod pinnas turrium in aqua pagani rusticique accolæ se videre testantur inundatione vicum aliquem cum turribus sacroque templo olim subversum, propterea que alveum lacui factum dicunt, per quem aquarum copia ex nivibus contigui montis aut hiemalibus pluviis in Gaium amnem qui in Rhodanum influit præceps labitur. Est autem oppidulum illud cujus supra mentionem fecimus diœceseos Bellicensis, et Gaius ipse inter Sabaudiam et Delphinatium gentem perpetuus limes existimatur. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autre part, nous croyons devoir compléter notre description historique par le résumé du bel ouvrage de M. Delebecque sur les lacs français, Paris 1898, auquel nous avons emprunté, sauf réduction, la planche descriptive.

Le lac d'Aiguebelette fait partie du bassin du Rhône où il se classe après le lac du Bourget, le second pour la profondeur maxima de 71 mètres en regard du ruisseau du Crèt et de la maison Attalin ; au Sud-Est, son altitude est de 374 mètres ; il s'écoule au Rhône par le Tiers et le Guiers. Sa structure est assez compliquée, car, d'après les sondages effectués, il se compose en effet de six bassins, ayant pour profondeur 46 m 50, 46 m 90, 71 m profondeur maxima, 29 m 60, 28 m 50 et 20 m 40, avec deux îles basses de 0 m 50 au-dessus du niveau et deux petits monticules immergés au Sud-Est et au Nord. Sa surface est de 545 hectares et son cube de 166.000 mètres cubes.

On le classe dans les lacs de couleur verte, n° VI, de la gamme de Forel, qui va de O à XI. Sa transparence varie de 5 à 7 mètres.

Les géologues attribuent son origine à un effondrement postérieur au plissement du synclinal dans lequel il se trouve, et les alluvions du ruisseau de Novalaise contribuent à le raccourcir.

La plus grande partie du lac est située sur le territoire d'Aiguebelette, l'autre partie appartient aux communes de Saint-Alban-de-Montbel, de Lépin, de Novalaise et de Nances. C'est donc à tort que le dictionnaire de la Savoie par Vernier ne l'attribue qu'à Aiguebelette, quoique bien délimité par les opérations cadastrales de 1729-1730.

Sa propriété a donné lieu à un procès célèbre dans la contrée et même dans la jurisprudence par les considérants de droit sarde féodal, de droit français à l'époque de la Révolution et de l'Empire, de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

droit piémontais en matière de biens d'émigrés, de domaine public ou privé, de prescription, très sommairement cité par l'Armorial de Savoie, mais qui a fait l'objet de notes après plaidoiries et conclusions, de mémoires et de dispositifs imprimés.

Nous devons les résumer un peu plus explicitement en raison de leur intérêt historique.

Au commencement du XIVe siècle, le territoire qui l'englobe était partagé entre les comtes de Savoie, les seigneurs de Montbel et les seigneurs de Clermont en Dauphiné.

Par une transaction de 1305, Geoffroy de Clermont fit don de ses possessions d'Aiguebelette au comte Amédée de Savoie qui les lui restitua à titre de fief, et trois ans après, en 1308, Guillaume de Montbel et le comte de Savoie procédèrent de même, de sorte que le lac se trouva en entier sous la suzeraineté des comtes de Savoie, en la possession et sous la juridiction du seigneur de Montbel et du seigneur de Clermont pour la partie inféodée à chacun.

Les seigneurs de Montbel continuèrent à posséder les terres et eaux jusqu'en 1695 où ils vendirent la terre et le comté avec tous ses droits et dépendances à Louis Deschamps marquis de Chaumont. Le 13 avril 1778, Jeanne Deschamps, épouse du comte de Piollenc, fit donation à son fils Jean-Honoré de Piollenc du comté et du château de l'Epine et de tout ce qui s'y rattachait, et ces biens échurent par mariage, dès 1794, à la famille Royer-Collard et appartenaient à l'arrière-petit-fils du donateur de 1778, en faveur duquel ils furent reconnus par jugement du tribunal civil de Chambéry du 18 mars 1893, et le 7 juillet 1896 par arrêt de la cour d'appel : nonobstant qu'ils avaient été confisqués contre émigrés par la loi du 21 mars 1793, après la première annexion de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savoie à la France, exploités par l'Etat français propriétaire pendant 21 ans, mais restitués d'après la loi du 5 décembre 1814 par l'Etat français à l'Etat sarde. Comme la Savoie fut rétrocédée en 1815, que cet Etat se considère comme détenteur précaire d'un bien non domanial, mais particulier, d'après l'avis de la cour de Chambéry en 1849; qu'il mit le bien en vente en 1857, sous réserve des droits des tiers, et qu'il trouva acquéreurs au nom du marquis Pantaléon Costa de Beauregard, dont les héritiers le rétrocédèrent en 1866 au comte Tancrède de Chambost, sous réserve des droits qui peuvent appartenir à d'autres particuliers, au nombre desquels l'auteur de Royer-Collard s'était déjà inscrit en 1863, pour conserver la propriété qu'il revendiquait conformément à l'acte d'inféodation de 1308 sur les périmètres des paroisses de Nances, Novalaise et Saint-Alban-de-Montbel, d'après la délimitation de 1730.

Le partage devint ainsi exécutoire entre les deux propriétaires, M. de Chambost et M. Royer-Collard, auquel se sont substitués ses héritiers après sa mort en 1913.

Toutefois, les communes riveraines, sans être intervenues au procès, continuent d'exercer les servitudes auxquelles elles ont droit, par le droit de parcours sur le lac, nécessaire à la desserte des forêts de la rive orientale et à la récolte des terres et prairies situées sur les berges et n'ayant pas d'autres moyens de sortie.

Pèche.

Une des attractions qui contribuent à agrémenter le séjour d'été dans la station d'Aigubelette est assurément la pèche, qui peut s'exercer sans danger par tous les procédés permis, avec l'autorisation des pro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

priétaires du lac, puisqu'il est considéré comme un lac privé.

La description qu'en a faite Delbene à la fin du XVIe siècle et dont le texte latin a été reproduit page 184, dépeint particulièrement les poissons qui le peuplent et la réputation qu'ils avaient auprès des voyageurs.

On y trouvait donc des truites, des brochets, des carpes d'une grosseur étonnante, des anguilles les plus grasses, des tanches et d'autres espèces.

Par ailleurs M. Delebecque établit que la composition de l'eau du lac d'Aiguebelette présente un assez grand écart entre les résidus des eaux superficielles et celui des eaux profondes. Il y atteindrait 0,046, tandis qu'au Bourget, il s'arrête à 0,014, mais il porte surtout sur la quantité de carbonate de chaux avec une amplitude plus grande en été et souvent nulle en hiver.

Jusqu'à une date assez récente, on y ramait habituellement avec une seule rame.

Nous extrayons des notes et renseignements donnés par M. Grimal, inspecteur des eaux et forêts à Chambéry, en 1913, sur la pêche et la pisciculture du lac d'Aiguebelette, ces renseignements qui sont de nature à intéresser les pêcheurs.

Affluents du Lac.

« Douze petits ruisseaux se jettent dans ce lac, mais nous ne citerons que les cinq principaux, qui ne tarissent pas généralement : le Gâa, le Fontani, la Leysse, le ruisseau du Moulin et la Tuillère. Leur longueur totale est de 15 kilomètres environ. Ils renferment tous quelques truites dans le cours supérieur et du chevesne vers le confluent.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bassin de réception.

« Le bassin de réception qui recueille toutes les eaux se rendant au lac a une étendue approximative de 4.600 hectares (non compris le lac).

« Il renferme 1.540 hectares de forêts, dont 720 hectares sont soumises au régime forestier ; elles sont toutes peuplées d'essences feuillues ; le taux de boisement résultant de cette surface est de 33 °/₀.

Sources sous-lacustre.

« De même que son grand voisin, le lac d'Aiguebelette paraît renfermer des sources sous-lacustres.

Poissons du Lac d'Aiguebelette.

Lavaret commun.....	15 °/₀
Brême commune.....	15 °/₀
Vairon.....	10 °/₀
Brochet commun.....	10 °/₀
Chevenne commun.....	10 °/₀
Carpe commune.....	10 °/₀
Perche de rivière.....	5 °/₀
Gardon commun.....	5 °/₀
Truite commune.....	5 °/₀
Tanche vulgaire.....	3 °/₀
Anguille vulgaire.....	3 °/₀
Lotte commune.....	2 °/₀
Goujon de rivière.....	2 °/₀

Engins de pèche.

« Les engins de pêche employés sur le lac sont : la senne à mailles, de 27 millimètres ; le rêt ou araignée, de 10 à 15 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur, à mailles de 27 millimètres, 40 millimètres, 60 millimètres ; la cuiller simple, la cuiller multiple et la ligne de fond.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Engins prohibés

« Aux termes d'une clause du bail, tous autres engins de pêche, tels que nasses, verveux, filets à mailles de 10 millimètres, sont interdits. »

La pêche à la cuiller du brochet offre un attrait qui procure de belles captures.

Le droit de pêche est ordinairement affermé à un locataire principal, qui fixe chaque année la redevance et le genre de permis par lui concédés.

Depuis plusieurs années, grâce à l'installation du port et à la présence de gardes-pêche, les propriétaires avaient eu l'heureuse idée d'installer un petit aquarium de pisciculture, apte à multiplier ou à introduire de bonnes espèces, telles que lavaret, la truite, les cyprins, au moyen d'appareils simples et pratiques.

Leurs amodiataires ont continué et perfectionné le nombre et l'usage de ces engins, qui utilisent l'incubation et l'éclosion d'œufs fécondés artificiellement sur place ; ils ont construit des bassins temporaires de réception, alimentés par une source pour l'élevage des alevins. Ils ont pu ainsi obtenir d'immerger annuellement dans le lac 800.000 alevins, promesse bien attrayante pour sa fertilité, dont ils seront sûrement récompensés.

La houille verte du lac.

Postérieurement, en 1909, la Société hydroélectrique de la Bridoire, jalouse d'utiliser les eaux du lac, conçut l'ingénieuse idée de substituer au canal d'écoulement du Tiers, coupé de nombreuses chutes dans sa gorge sinueuse, une dérivation aboutissant à un tunnel percé dans la colline, séparant le lac de La Bridoire en contre-bas de 125 mètres, de manière à réaliser une seule chute de plus de 100 mètres de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hauteur. Elle y fut autorisée par un règlement préfectoral.

Ce tunnel courbe, mesurant 1.700 mètres, est disposé pour un débit maximum de 7.000 litres à la seconde et permet d'abaisser de 2 mètres la hauteur moyenne du lac. L'entrée, protégée par des grilles et des vannes, est précédée d'un barrage-déversoir destiné à retenir les eaux nécessaires à l'usine et à déverser le surplus dans l'ancien chenal.

A sa sortie, deux conduites soudées parallèlement et longues de 180 mètres sur 1m25 de diamètre amènent l'eau à l'usine. Aux deux extrémités, elles sont munies de vannes actionnées électriquement, de façon à permettre une fermeture rapide ; elles sont suivies d'un collecteur qui cotoie l'usine. Au moyen de vannes placées sur ce collecteur, on peut isoler une des conduites sans interrompre la marche.

L'usine elle-même s'élève à deux kilomètres de La Bridoire, en bordure du chemin de Verel-de-Montbel. Sa superficie est de 56 mètres sur 16. Quatre turbines de 2.000 H. P. accouplées à des dynamos y développent une force de 36.500 volts. En outre, deux petites turbines de 360 H. P. avec alternateur triphasés donnent un courant destiné à fournir l'éclairage et la force dans les localités voisines, utilisant les eaux du Tiers.

La force principale est concédée à la Société Grenobloise de force et lumière, dont la conduite principale, descendant de la Tarentaise, passait à proximité et qui peut disposer ainsi, soit par elle-même, soit pour la Société des forces hydrauliques du Rhône, de près de 11 millions de chevaux électriques (1).

(1) Ces documents scientifiques, ainsi que divers autres historiques, non moins intéressants, nous ont été transmis par M. J. Cochon, vice-président de la Société d'Histoire et d'Archéologie. Ils nous ont permis de compléter avantageusement cette étude. Nous l'en remercions sincèrement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV.

Excursions, sites, châteaux et villas.

Les environs d'Aiguebelette présentent diverses particularités qui se rattachent à son histoire, auxquelles nous avons déjà fait allusion, mais qui méritent encore quelques justifications.

Au Nord-Ouest, on y remarque le côteau arrondi de Saint-Alban-de-Montbel, qui semble s'avancer dans le réservoir dont il est baigné pour y mirer sa nouvelle église. Au temps romantique, on l'a comparé aux caps de Misène et de Sorrente.....

Le lac reçoit au Nord son principal affluent, dit le ruisseau de Novalaise ou torrent de Leysse, qui passe au-dessous du château de l'Epine et traverse le bourg de Novalaise, situé au carrefour de cinq grandes routes conduisant à Yenne, à Saint-Genix, au Pont-de Beauvoisin, à Lépin et à Chambéry, par le col de l'Epine.

Cette localité (altitude 431 mètres), bien située pour les relations commerciales et politiques, eut toujours une certaine importance. D'origine très ancienne, d'après Albanis Beaumont, qui y a signalé la découverte de médailles consulaires, d'inscriptions et d'un autel romains, elle portait déjà au XIe siècle le nom latin de *Novalesis*.

Dès le XIVe siècle, elle était le chef-lieu d'un baillage qui comprenaient les châtellenies de Yenne et Chanaz, de Saint-Genix, du Pont-de-Beauvoisin et de Voiron en Dauphiné, dont le bailli était châtelain. Plusieurs de ces baillis étaient en même temps juges du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bugey. Pendant l'occupation française de 1792 à 1815, elle était devenue chef-lieu de canton. Elle est restée un centre agréable de courses et d'excursions dans cette partie de la Savoie, située à l'Ouest de la chaîne du mont de l'Epine et mont du Chat, qu'on appelait le Petit-Bugey.

Chateau de l'Epine et chateau de Montbel.

A propos du lac d'Aiguebelette, qui porta aussi le nom de lac de l'Epine, à propos aussi du mont Lépine, nous avons déjà parlé de la maison de Montbel d'Entremont, qui joua un rôle considérable en Savoie et qui appartenait à la plus illustre noblesse féodale sur laquelle l'armorial de Foras ait donné d'amples détails de 1260 à 1695, année où mourut le dernier comte sans descendance mâle.

Armoiries des de Montbel d'Entremont en 1293, d'après Guichenon : *un lion.*

Plus tard : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules à la cotice, componée d'hermines et de gueules de six pièces.* (Catalogue des Chevaliers de l'Annonciade en 1527.)

Cette famille possédait aux environs d'Aiguebelette les châteaux de Montbel, dont on voit encore les ruines près de Novalaise et celui de Nances, dit *de l'Epine*, ainsi que ceux de Verel et Dullin.

Le château de Nances et la montagne voisine, déjà qualifiée *mons spina* en 1308, ont pris le nom de l'Epine, de la relique de la sainte Epine, apportée de Terre-Sainte par un de Montbel.

Nous avons vu, dans le procès du lac, que les biens de Montbel furent vendus alors à la famille Deschamps, marquis de Chaumont, originaire du Beaujolais, fixée en Savoie en la personne de Nicolas Deschamps, gabellier général dès 1653 et président à la Cour des comptes en 1672, dont le fils Marc-Louis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acheta pour 160.000 livres, en 1695, la seigneurie, fief et comté de Montbel, plus la seigneurie de l'Epine, avec château, forteresse, juridiction, etc. Il était conseiller d'État et chevalier au Sénat, marié à demoiselle Argentero de Bagnasco, dame d'honneur de Madame Royale.

Son fils, Nicolas-Clair, né en 1687, lui succéda comme seigneur de l'Epine. Marié à Jeanne-Marie du Bouchage, il ne laissa qu'une fille, Jeanne des Champs de Chaumont, marié en 1741 à Honoré-Jean-Baptiste de Piolenc, président au Parlement de Grenoble, devenue comtesse de Montbel après la mort de son père en 1761 et veuve avant 1774. Elle fit donation, en 1778, à son fils aîné, Jean-Honoré de Piolenc, né à Grenoble en 1743, du comté de Montbel et du château de l'Epine. Ce fils habitait le château de l'Epine avec sa première femme Marie-Josephte-Etienne de Clugny, enterrée à Nances en 1782.

Armoiries de Piolenc : *De gueules à six épis de blé d'or posés en pal 3, 2 et 1, à la bordure dentelée de même.*

Porté sur la liste des émigrés, ses biens furent saisis et vendus en partie comme biens nationaux. Il mourut à Turin en 1800, laissant quatre filles, dont l'aînée, Jeanne-Françoise-Victorine, autrefois chanoinesse, épousa, en 1794, Antoine-Athanase Royer-Collard, inspecteur de l'Université en 1806, médecin du roi en 1814, frère de l'avocat, président de la Chambre des députés et membre de l'Académie française.

Ce fut leur petit-fils Paul Royer-Collard, avocat à Paris, qui entama l'instance de 1893, couronnée de succès, et qui mourut en 1913, encore en possession d'une partie du lac occupant le territoire de Nances, Novalaise et Saint-Alban.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le château, non entretenu, s'est écroulé vers 1840. M. Chapperon, acquéreur des ruines, les a démolies, en cherchant un trésor vainement; il a fait construire une maison d'habitation sur l'emplacement un peu abaissé. La forêt de l'Epine, n'ayant pas été aliénée, fut restituée à la famille en 1838. Echue en partage à M. Paul Royer-Collard, celui-ci la vendit à M. Vadon. Quant à la Sainte Epine, elle était restée, jusqu'à la Révolution, la propriété des comtes de Montbel. Lors de l'invasion française en 1792, les deux filles aînées du marquis de Piolenc, émigré, l'emportèrent du château et l'une d'elle, devenue Mme Royer-Collard, la conserva dans plusieurs résidences successives, à Chambéry, *Saint-Martin-de-Valamas*, Paris, etc.....

Vers 1804 ou 1805, elle la renvoya à son parent, M. Salteur, ancien sénateur, pour en faire reconnaître l'authenticité. Mais le reliquaire n'étant pas fermé par un sceau ecclésiastique, les vicaires généraux jugèrent impossible de la prononcer. Mme Royer-Collard la céda ensuite à son frère, le marquis de Piolenc. Sa famille n'a pu savoir ce qu'il en a fait. (*Note de M. P. Royer-Collard, rapportée par l'Armorial de Foras*, tome IV, page 121.)

Le chateau de Lépin

Le château actuel de Lépin se dresse sur la commune de Lépin, au pied du mont Grelle, sur une colline dominant le lac d'Aiguebelette.

Il fut bâti vers 1760 par noble Charles Perrin, sénateur au S. S. S. et auditeur des SS. Maurice et Lazare; mais, dès 1630, la famille Perrin possédait déjà les terres et propriétés de Lépin, dont la seigneurie avait autrefois dépendu de la commanderie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Echelles. (1) Benoît Perrin, syndic de Chambéry en 1639, y avait une habitation qui, depuis, a été transformée en bâtiment d'exploitation. En 1796, Louis-Bonaventure Perrin, fils de Charles Perrin, officier dans le régiment de Maurienne, vit toutes ses terres confisquées comme biens d'émigré.

Le château de Lépin et les terres furent rachetés par son homme d'affaires, Benoît Burdin, qui les lui revendit en 1804, après la loi d'amnistie.

Louis-Bonaventure Perrin, plus tard major-général dans l'armée sarde et syndic de Chambéry, fut créé comte de Lépin en 1824, en récompense de ses brillants services militaires.

Armes des Perrin : *d'azur à la fasce échiquetée d'or et de gueules de 3 tires, accompagnée en chef d'un oiseau d'argent, tenant en son bec une branche de sinople (peut-être une colombe tenant un rameau d'olivier). — Armorial et nobiliaire de Savoie.*

La fasce échiquetée semble avoir été empruntée aux armoiries de la famille d'Aiguebelette citées précédemment. N'ayant pas eu de descendant mâle, le titre, le château et les terres passèrent à son petit-fils le comte Tancrède Riverieulx de Chambost de Lépin, qui le restaura en 1882.

De grands bois entourent le château de Lépin (2), qui possède de belles terrasses d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse sur le lac, dont la majeure partie est comprise dans la propriété. Il appartient au comte Albert de Chambost de Lépin, fils de Tancrède, qui porte pour armoiries : *d'azur à la rivière d'argent courant en pointe, surmontée d'un croissant de même en abîme.*

(1) C'est par erreur que M. l'archiviste Vernier a confondu Lépin avec Lépine-*Spina* de Delbene, car c'est à l'Epine que se trouvait le château de la famille d'Entremont et non à Lépin.

(2) Voir la reproduction en photogravure jointe.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mentionnons qu'il existe au château de Lépin deux grands landiers sortis des ruines du château d'Aiguebelette (1).

Sur le territoire même d'Aiguebelette, en prenant l'ancienne route du col, on ne passera pas sans remarquer l'élégante villa de M. L..., architecte-paysagiste réputé pour un Le Nôtre Moderne, pour qui l'art des jardins n'a pas de secret. A l'inverse d'un vieux dicton, il a su faire du sien, par le dispositif et l'ornement végétal, un modèle des plus séduisants.

Sur la rive opposée, territoire de Saint-Alban-de-Montbel, deux autres habitations font contraste : l'une, genre chalet dans le val, avec terrasse aboutissant au lac, semble faite pour chercher le calme champêtre après le triomphe du grand théâtre parisien ; l'autre, étale sur le coteau ce qu'on appelait autrefois un casin, qui est une villa de grand luxe que Cicéron aurait envié.

De Chambéry à Aiguebelette, par le col du Crucifix, il faut, à pied, 5 heures. (Itinéraire le plus direct : Cognin, Challot, Saint-Sulpice.) — C'est une excursion intéressante que nous recommandons aux touristes.

(1) Le château de Lépin possède un vitrail provenant, dit-on, d'un château des ducs de Savoie, aux armes de Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, et aux armes des Bourbon.

On y voit aussi dans le château un lion portant les armes de la Maison de Savoie, provenant de Victor-Amédée II (1730), alors qu'il avait sa résidence à Saint-Alban-Leysse ; ainsi qu'un tableau de Louis XIV, donné par Louis XVI à Claude Tolozan d'Amaranthe, né en 1728, introducteur des ambassadeurs sous Louis XVI et arrière-grand-oncle du côté maternel du comte de Chambost de Lépin.

(Cette communication, ainsi que les documents sur la famille Perrin nous ont été obligeamment communiqués par M. le comte Albert de Chambost.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LÉON CHALLIER

FOLKLORE SAVOYEN

NOTE

SUR

LE DEUIL DES ABEILLES

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

FOLKLORE SAVOYEN

NOTE SUR LE DEUIL DES ABEILLES

Quand on est possédé de l'amour de la lecture et qu'à l'âge d'homme la tendance de l'esprit vous pousse instinctivement vers l'étude des sciences plus ou moins exactes, on arrive fatalement à s'imposer une discipline bénévole, mais néanmoins assez exclusive pour le choix de ses lectures; on s'en voudrait presque de consacrer une partie de ses loisirs à la lecture d'œuvres simplement littéraires et on préfère s'en tenir aux livres très scientifiques pour chercher à s'instruire le plus possible et pour éprouver le plaisir de la gymnastique cérébrale.

Arrivé à l'âge mûr, on s'aperçoit que le bagage des connaissances acquises est encore bien mince et aussi avec effroi on comprend l'immensité inouïe de ce que l'on ignorera toujours ; cela ne se constate pas sans amertume ni mélancolie, et il se produit un revirement. Sans les abandonner entièrement, on espace les lectures sérieuses et on ne néglige plus aussi systématiquement les lectures faciles qui représentent un simple délassement d'esprit.

Et encore même en lisant des œuvres de pure imagination dédaignées jadis, on peut souvent trouver à glaner quelques petites choses à apprendre.

C'est la réflexion que je me faisais dernièrement en m'amusant à lire quelques œuvres de littérature populaire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi dans les contes d'un *Buveur de bière*, de Charles Deulin, on peut apprendre beaucoup sur le folklore du pays flamand. De même le romancier Maurice des Ombiaux, dans ses contes, s'est attaché à dépeindre le pays wallon dont aucune particularité ethnique, folklorique ou légendaire ne lui a échappé.

C'est dans sa nouvelle *Les Abeilles de Meuse* que j'ai relevé quelques renseignements sur les coutumes et observances concernant les abeilles, et rappelant celles pratiquées en nos campagnes de Savoie.

Ainsi en Wallonie comme chez nous, on observe des usages semblables au sujet du deuil des abeilles.

Lorsqu'un propriétaire meurt, on doit annoncer la mort à ses ruches.

« Selon la tradition, il faut qu'on fasse connaître
« aux infatigables butineuses, aux ouvrières vigi-
« lantes de la cire et du miel, dès qu'elles ont
« regagné leur demeure de chaume, le décès du
« maître et l'avènement de l'autre. *Elles doivent*
« *savoir pour qui elles travaillent*, vont aux calices
« des fleurs rechercher le pollen subtil pour qui
« elles distillent l'or de la lumière, l'azur du ciel, le
« parfum des corolles.
« C'est bien le moins qu'on leur donne cette satis-
« faction en échange des trésors qu'elles prodiguent.
« *Et si l'on y manque elles abandonnent* la ruche,
« l'enclos, la ferme, pour n'y plus revenir. » (1).

La raison de l'abandon de la ruche serait donc d'ordre sentimental, ce qui semble bien humain..... pour des abeilles.

L'explication est charmante dans sa naïveté, mais vraiment trop marquée d'anthropomorphisme pour

(1) Maurice DES OMBIAUX, *Les Abeilles de Meuse*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être considérée comme valable. Il n'est peut-être pas facile d'en donner une meilleure et certaine sur les motifs qui font agir ces intelligentes bestioles au sujet desquelles Maurice Maëterlinck, l'immortel auteur de la *Vie des Abeilles*, a écrit :

« Il y aurait encore beaucoup à dire sur la colère « des abeilles et sur leurs antipathies singulières. « Ces antipathies sont souvent si étranges qu'on les « attribua longtemps, qu'on les attribue encore « parmi les paysans, à des *causes morales*, à des « intuitions mystiques et profondes. » (1)

Voici encore quelques lignes du même auteur qui peuvent s'appliquer à notre sujet :

« Quoiqu'il en soit, elle est à classer cette légende « au nombre de tant d'autres qui croient faire grand « honneur aux phénomènes de la nature en leur « prêtant des sentiments humains. Il conviendrait, « au contraire, de mêler le moins possible notre « psychologie humaine à tout ce que nous ne com- « prenons pas facilement, il conviendrait de ne « chercher nos explications qu'en dehors, en deçà « ou au-delà de l'homme, car c'est probablement là « que se trouvent les révélations décisives que nous « attendons encore. »

Pour ce qui regarde en général l'intelligence des animaux, le docteur Grasset la rejette *complètement* en dehors de la sphère de l'intelligence humaine. Cela ressort d'un article de lui paru dernièrement et très catégorique (2). Cet absolutisme a d'ailleurs soulevé quelques protestations. C'est ainsi que C. Saint-Saëns s'inscrit contre cette opinion et, citant quelques

(1) *Le double Jardin* (la colère des abeilles).

(2) Docteur GRASSET, *La Biologie humaine ou Science de l'Homme. (Revue Scientifique* nº 3, 1917.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

observations faites par lui sur différents animaux (chiens, fourmis), a écrit comme conclusion : (1)

« Rien n'est plus légitime que l'étude d'une psy-
« chologie *spécialement* humaine, que l'affirmation
« d'une différence *profonde* entre la psychologie
« humaine et celle des animaux. Seulement, à mon
« sens, cette différence si *profonde* n'est pas *absolue*.
« Tout est là. »

On peut être de l'avis de M. C. Saint-Saëns, mais quoiqu'il en soit, on ne peut guère admettre que les abeilles soient accessibles à un sentiment tel que « l'amour-propre » !

Nous devons chercher une hypothèse plus rationnelle pour la raison de l'abandon du rucher.

Au cours d'une enquête faite à Saint-Bon-sur-Bozel afin de procurer quelques renseignements à mon ami Arnold von Gennep qui accumule, depuis quinze ans, des matériaux destinés à élaborer un ouvrage aussi complet que possible sur tout ce qui touche le Folklore Savoyen, travail qui fera l'objet de plusieurs volumes (2), j'ai pu à loisir étudier un peu la question.

A Saint-Bon, en effet, l'observance est très suivie. A la mort du propriétaire du rucher, le nouvel héritier doit aller frapper sur chaque ruche en disant : « C'est moi qui remplace le maître défunt et qui vous soignerai à l'avenir. » Si cette démarche n'est pas faite, les abeilles *meurent de chagrin*, dit-on. Là

(1) C. Saint-Saëns, *La Psychologie humaine et la Psychologie animale.* (*Revue scientifique* nº 7, 1917.)

(2) La 1re série qui forme un tout complet, concerne les rites de passage depuis la naissance jusqu'à la mort, et vient de paraître en 1 vol. illustré chez Dardel, éditeur à Chambéry, sous le titre : *Du Berceau à la Tombe.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore c'est à une cause d'ordre purement sentimental touchant les abeilles qu'on attribue la perte du rucher.

Dans cette commune très étendue, chaque maison est entourée d'un jardin, et chaque jardin possède son rucher plus ou moins important. Me trouvant là-bas en saison de pleine activité des abeilles, j'eus peu de peine à remarquer, dans trois propriétés différentes, trois ruchers absolument inactifs, qui faisaient contraste. Ayant questionné plusieurs habitants de la localité, la réponse fut, à *l'unanimité*, que les abeilles de ces trois ruchers étaient mortes *parce qu'on avait oublié de les avertir du décès du maître.*

Cette unanimité des dires de chacun m'avait frappé et cela avait encore davantage piqué ma curiosité. Il était difficile d'admettre une pure coïncidence !

On est ainsi amené à l'explication suivante, qui est bien simple et qui n'a plus rien à avoir avec les *sentiments* des abeilles. Si, après le décès du maître, l'héritier pense à faire la démarche de l'avis aux abeilles, on peut admettre que cela implique, *ipso facto,* que le nouveau propriétaire s'intéresse spécialement au rucher et il est dans les probabilités qu'elles ne seront pas moins bien soignées que par le défunt.

Le nouveau maître aime les abeilles, sa démarche même le prouve ; en plus de l'intérêt, ce goût le pousse à leur donner des soins assidus, mais il intervient encore une question d'amour-propre : vis-à-vis des cohéritiers ou commensaux de la ferme, ayant pris officiellement charge des abeilles en pratiquant le rite d'avis, il ne voudra pas qu'il soit dit qu'il a laissé péricliter son héritage ailé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au contraire, si la démarche n'est pas faite, cela implique qu'il ne porte pas aux abeilles un intérêt spécial ; il pensera peu à s'en occuper, probablement moins que le défunt. Les abeilles seront donc moins bien soignées que par ce dernier et même pas du tout soignées ; or, dans ce pays, le climat est assez rude, les froids tardifs, la neige recouvre une très grande partie de l'année toutes les hauteurs et prairies environnantes où les abeilles peuvent trouver la plus grande partie de leur butin ; il y a aussi des retours brusques de température basse qui retardent la floraison et nombreuses sont les périodes longues ou courtes pendant lesquelles il faut secourir les abeilles en leur fournissant un complément de nourriture. Bref, un rucher tant soit peu négligé est à peu près condamné à périr.

Nous croyons donc pouvoir conclure que si les abeilles meurent dans le cas examiné, c'est simplement de misère physiologique, par suite du manque de soins assez assidus.

Dans certaines de nos communes (1), le rite d'avis n'est pas pratiqué, mais on met un morceau de crêpe au rucher. C'est une simple variante dudit rite et notre argumentation demeure.

Pour ce que nous avons rapporté concernant les abeilles wallonnes, il faut remarquer qu'il est mentionné un *abandon* du rucher et non la *mort* des abeilles.

Nous pensons que là-bas le climat est moins rude

(1) Van Gennep cite dans *Du Berceau à la Tombe* (pages 228 et 263) : Le Chablais, Bonneville, Savigny, Cruseilles, Leschaux, Messery, Villard-sur-Boëge, Thônes, Taninges, Saint-Ferréol, Saint-Laurent (Haute-Savoie), Saint-Pierre-de-Rumilly, Sainte-Foy, Aime, Séez, Saint-Nicolas-de-Véroce, Franclens, Valmeinier. — Nous pouvons encore ajouter : Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe et Mégève.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et que lorsque les abeilles se trouvent négligées, elles en pâtissent, sans aller jusqu'à en mourir ; mais l'instinct les pousse à déserter la ruche, pour chercher ailleurs de meilleures conditions d'habitat.

Cette explication paraît plausible ; par extension, celle que nous avons proposée pour interpréter la nécessité du rite de l'avis donné aux abeilles serait tout aussi valable.

C'est une besogne ingrate et tant soit peu cruelle que de disséquer les légendes. Mais encore les abeilles ne m'en voudront pas, si vraiment comme l'a dit Ronsard, elles

« Portent un gentil cœur dedans un petit corps. »

Mai 1917. L. C.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE CHATEAU DE CHAMBÉRY

DEPUIS VICTOR-AMÉDÉE II

DESCRIPTION - HISTOIRE ANECDOTIQUE

PAR

GABRIEL PEROUSE

DOCTEUR ÈS LETTRES

ARCHIVISTE DE LA SAVOIE

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AVANT-PROPOS

L'histoire et la description du Château de Chambéry au moyen âge ont fait l'objet déjà de plusieurs travaux (1), qui pourront être complétés un jour à l'aide des documents conservés à Turin dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Savoie. L'entretien des bâtiments de la couronne appartenait jadis, en effet, à cette cour souveraine, dont les attributions passèrent plus tard, sous le règne de Victor-Amédée II, à l'intendant général, installé par ce prince en Savoie. Ce sont donc surtout les archives de l'ancienne intendance qui ont fourni les matériaux de la présente étude. Nous nous y bornerons à décrire le Château dans l'état où il se trouvait du temps de Victor-Amédée II ou à la fin du XVIIe siècle, pour en suivre les vicissitudes modernes.

A ce moment, des bâtiments de tous les âges se groupaient dans sa très vaste enceinte, où chacun des quatre ou cinq siècles écoulés depuis sa fondation était représenté. Certaines constructions rappelaient les premiers seigneurs de Chambéry, qui avaient bâti le Château primitif au-dessus de leur « bourg », du côté de Mâché. D'autres dataient du comte Amé V de Savoie, qui avait

(1) Entre autres, MENABREA, *Histoire de Chambéry*, Chambéry, 1846. — CHAPPERON, *Chambéry à la fin du XIVe siècle*, Paris, 1863. — J.-R. MICHEL, *A travers Chambéry, promenades archéologiques*, au tome LIII des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

acquis le château en 1295 ; il en fit sa principale résidence et l'agrandit beaucoup. Parmi ses successeurs, peu qui n'eussent laissé leurs traces dans la vieille maison ducale, depuis Amé VIII, qui y fonda la sainte Chapelle en 1418, et la duchesse Yolande, qui y édifia au XVe siècle d'importantes constructions, jusqu'aux princes des XVIe et XVIIe siècles. Chaque style y avait marqué son empreinte, chaque époque en avait aménagé quelque coin selon ses goûts et ses habitudes.

Au reste, le Château avait toujours eu, ensemble ou successivement, des affectations bien variées. Résidence princière, avec ses larges salles aux hautes fenêtres, ses nombreux logements, ses dépendances multiples, il avait été en même temps forteresse savamment conçue et soigneusement entretenue, avec les glacis hautains de son épaisse enceinte, les défenses qui gardaient son accès, l'artillerie et la garnison qu'il avait encore au milieu du XVIIe siècle ; et il était aussi, en Savoie, le siège de l'autorité souveraine, exercée au nom du duc par les grands dignitaires et les hautes administrations qui avaient là leurs appartements, leurs locaux, leurs archives. Tant de services divers demandés au Château, et tant d'architectes qui y avaient travaillé, n'étaient pas sans y avoir introduit bien des disparates, mais l'ensemble restait, sous les grands toits pointus de ses sept tours, et dans le décor des jardins, harmonieux et pittoresque, digne des générations de princes qui s'en étaient occupées.

Victor-Amédée II n'était pas homme à briser cette tradition. Retenu à Turin par la politique, ce roi, qui aima si peu de gens et si peu de choses, aimait le vieux château où ses ancêtres avaient vécu. Quand il y arriva, en 1730, dans les circonstances bizarres que nous rappellerons, c'était la dixième fois qu'il paraissait à Chambéry depuis que, en 1684, il y était venu au-devant de sa femme. Prince économe, dont la cassette était étroitement surveillée, il prenait plaisir à faire, chaque année, quelque dépense au Château, pour entretenir les cons-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tructions, les agrandir, en rendre l'habitation plus commode, ou plus élégant le mobilier. Encore en 1731, à la fin de son dernier séjour, il faisait entreprendre force réparations dans toutes les parties de l'édifice, et faire des tapisseries neuves pour la décoration des salles *(15, 28* et *49)*.

Charles-Emmanuel III, son fils, suivit quelque temps son exemple, et quelques-uns des travaux entrepris par le vieux roi Victor furent poursuivis après lui jusqu'en 1733. Mais le nouveau souverain n'était guère Savoyard et point du tout Chambérien. Il se hâta d'arrêter les frais, et même, en 1735, il fit vendre une partie des meubles *(59, 70)*. Toutefois, deux ans plus tard, le Château bénéficia d'un retour de faveur: Charles-Emmanuel y vint chercher sa femme, qui arrivait de France, et ce furent donc, en 1737, des réparations qui rendirent tout son lustre au vieil édifice. Aussi bien sa disgrâce avait-elle assez peu duré pour qu'il fit encore, sans grands frais, belle et bonne figure de palais royal. Le Roi garda une heureuse impression de son voyage, et s'il ne reparut pas au Château, il en prit soin quelque temps en bon propriétaire.

Un désastre survint alors : la guerre de Succession d'Autriche et, de 1742 à 1749, l'occupation de la Savoie par les Espagnols ; sept ans sans entretien, et les ravages d'un terrible incendie. Quand le Château fut rendu à son maître, la meilleure partie, brûlée, en était à refaire, et tout le reste, depuis les toits des appartements jusqu'aux clôtures des jardins, à réparer. On ne refit rien, et, tandis que les pierres continuaient de tomber des murs incendiés, on ne procédait ailleurs aux réparations strictement nécessaires qu'avec une parcimonie maussade. Plus que jamais, depuis que l'ennemi y avait campé, Charles-Emmanuel III se désintéressait du vieux château savoyard, qu'il ne voulait plus habiter. L'économie prescrite à son égard touchait à l'avarice. Il est vrai qu'on épargnait la pierre, en utilisant comme carrière les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

débris de l'incendie ; et vrai aussi que l'architecte avait des complaisances pour l'intendant général, qui mandatait ses honoraires, et qui vivait au Château, avec le gouverneur du duché.

Mais il ne semblait pas que d'autres personnages dussent jamais plus y loger. En 1764, on expédiait à Turin tout ce qui restait au garde-meuble royal, hors quelques objets qui ne valaient pas le transport, et qu'on vendit à l'encan ; on ne gardait que « deux tableaux de marbre », que les cahots du Cenis auraient brisés, et dont l'un « à cadre noir octogone, représentait une ville avec des feuillages » *(47)*. Encore les vendit-on en 1772, en même temps qu'on décidait de ne pas remplacer le concierge décédé ; cet agent avait eu, comme ses prédécesseurs, la garde et la régie du Château, où l'on tenait donc à ne rien laisser de ce qui pouvait rappeler l'ancienne résidence royale *(67)*. En 1773, au passage à Chambéry de la princesse de Savoie qui allait en France épouser le comte d'Artois, les chevaux seuls trouvèrent à loger au Château *(62)*.

Au fait, le simple entretien, limité à la conservation des bâtiments respectés par le feu, était onéreux, en raison de leur étendue et de la violence des orages. Un coup de vent, en 1729, avait emporté, par exemple, une bonne partie des toits, décoiffé quelques tours et culbuté quatorze têtes de cheminées *(14)*. Un autre ouragan, le 19 novembre 1756, renversait des murs, écrasait des voûtes *(55)*.

Il ne cassa du moins pas trop de vitres, car elles furent longtemps rares au Château, où nous voyons leur usage ne se répandre, au XVIII^e^ siècle, que progressivement. Sans doute, dès le règne de Victor-Amédée II, les appartements royaux en étaient pourvus, mais encore en 1730, aux fenêtres des bureaux de l'intendance et ailleurs, on se contentait de châssis en papier huilé ou toile blanche cirée *(15, 49)* qui disparurent, après le milieu du siècle, devant les progrès de la verrerie, et aussi devant la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mode, introduite alors quasi soudainement, de se chauffer. Les vieilles générations n'avaient guère connu ce souci, mais peu à peu la question se posa et, de salle en salle, les poêles de fayence envahirent le Château.

C'est aussi que sa disgrâce avait pris fin, à l'avènement de Victor-Amédée III. Plus Savoyard que son père, et curieux de visiter Chambéry, le nouveau souverain résolut de refaire du Château une résidence de la cour. Nous verrons quels travaux importants y effacèrent, en 1775, les traces de l'incendie de 1743, et comment, cette même année, le roi utilisa les bâtiments restaurés. Il s'y trouva à l'étroit, mais son intention était d'y revenir, et des agrandissements furent décidés, qui s'exécutèrent de 1786 à 1789. Une ère de splendeur semblait s'ouvrir au vieux Château, qui connut alors quelques années d'orgueil.

Il ne tarda pas à les expier chèrement. En 1798, le feu le dévasta, bien plus cruellement encore qu'en 1743, et des murailles noircies marquèrent la place de ses plus belles parties. A cette époque, et depuis que le roi Victor-Amédée III avait perdu la Savoie, en 1792, le Château abritait les assemblées qui administraient le département du Mont-Blanc. Chassées à leur tour par l'incendie, elles laissèrent le vieil édifice dans un état d'abandon d'où il ne sortit qu'en 1805. Des travaux furent faits alors pour l'installation de la préfecture ; on aménageait en même temps un logement pour l'empereur, qui ne devait pas en profiter plus que Victor-Amédée n'avait joui de ses constructions de 1786. Du moins une partie des appartements royaux se trouva-t-elle ainsi, à la fin de l'Empire, presque entièrement restaurée. Par grand malheur, cette partie était la moins intéressante, et pour le reste, où subsistaient de beaux vestiges du moyen âge, l'œuvre du feu y fut achevée par les architectes impériaux.

Le roi de Sardaigne, rentré en 1815 en possession de Chambéry, ne tarda pas à s'y montrer, et le Château

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

logea dès lors, de temps en temps, la cour. Les derniers agrandissements qu'il a reçus, sur l'emplacement de la plus vieille portion des anciens appartements royaux, décidés avant l'annexion de 1860, ont été faits depuis. Il conserve ailleurs des témoins de tous les siècles qu'il a vécus, et des souvenirs de ses nombreuses vicissitudes.

Dépendance du domaine royal sous l'ancien régime, et devenu, en 1792, « château national », il fut cédé par l'Etat au département du Mont-Blanc, le 10 floréal an V, moyennant que l'administration départementale y devait être logée, ainsi que l'Ecole centrale, établissement public d'enseignement secondaire. A la Restauration, le Château fut de nouveau réputé propriété particulière du roi de Sardaigne jusqu'à l'institution de la liste civile en 1850 ; alors il fut compris dans la dotation de la couronne, sous condition d'y loger les services administratifs. Le gouvernement français, qui l'acquit avec la Savoie, en 1860, l'a concédé aussitôt au Département, par décret du 19 décembre, à charge d'y créer un appartement pour le général commandant la subdivision militaire.

La présente étude comprend, à la suite de la description du Château, une partie anecdotique où l'on a tenté d'en restituer la vie quand il était occupé par les princes. C'est le récit des trois séjours qu'y firent, en 1730, 1737 et 1775, les trois rois de la Maison de Savoie qui régnèrent au XVIII^e^ siècle.

Les sources consultées pour la partie descriptive sont énumérées au tableau ci-après, ou chacune porte un numéro, et c'est sous ce numéro qu'elle est indiquée dans le texte ; on a évité ainsi de surcharger de références le bas des pages.

Quant à la partie anecdotique, les ouvrages et documents dont on s'est surtout servi sont :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour le chapitre du Roi Victor, les Archives de la Savoie série C, art. 102; 322, 759 et 1555 ; — les registres des Séances et du Cérémonial aux archives du Sénat ; — le Livre du Cérémonial et les Délibérations aux archives de la ville de Chambéry ; — le registre des baptêmes de 1704-63 à la cure de Saint-Alban ; — Blondel, *Anecdotes sur la Cour de Sardaigne*, dans les *Miscell. di Storia Ital.*, tome XIII ; — Carutti, *Storia di Vittorio Amedeo II*, Turin, 1897 ; — Costa de Beauregard, *L'envers d'un grand homme*, dans *Pages d'histoire et de guerre*, Paris, 1909.

Pour le chapitre de la Reine Elisabeth, les Archives de la Savoie, série C, art. 88, 123, 330, 1556-57 ; — le registre du Cérémonial aux archives du Sénat ; — le Livre du Cérémonial et les Délibérations aux archives de la ville de Chambéry ; — Baumont, *Etudes sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar*, Paris-Nancy, 1894 ; — Carutti, *Storia del regno di Carlo Emanuele III*, Turin, 1859 ; — Foscarini, *Relazione della corte di Savoia*, éd. Cibrario, Turin, 1830 ; — Sainte-Croix (de), *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, édit. Manno, Turin, 1876 ; — Semeria, *Storia del re di Sardegna Carlo Emmanuele il grande*, Turin, 1831.

Pour le chapitre de la princesse Clotilde, les Archives de la Savoie, série C, art. 24, 65, 141, 142, 277, 342, 461, 473, 482, 650 à 652, 718 et 869 ; — le registre du Cérémonial aux archives du Sénat ; — le livre du Cérémonial aux archives de la ville de Chambéry ; — les archives communales du Pont-de-Beauvoisin ; — Carutti, *Storia del regno di Carlo Emanuele III*, Turin, 1859 ; — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, édit. d'Arneth et Geoffroy, Paris, 1874 ; — *Journal du chevalier Roze*, fragments cités par Fr. Descostes dans *Joseph de Maistre avant la Révolution*, Paris, 1893 ; — Reiset (de), *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, 2e édition, Paris, 1877 ; — Reiset (de), *Joséphine de Savoie, comtesse de Provence*, Paris, 1913 ; — Sainte-Croix (de),

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme ci-dessus ; — Trezin de Cangy, *Relation d'un voyage à Chambéry*, au tome XL des *Mém. de la Soc. Sav. d'Hist.*

Sept plans sont joints à la présente étude. Les nos I et VII ont été copiés à Turin aux Archives d'Etat, catégorie *Reali Palazzi*, sur un plan dressé en 1775 par l'architecte Piacenza, au moment où il allait entreprendre la restauration du Château ; les nos II et IV ont la même provenance, et aussi le no III, qui a été complété d'après un plan des Archives de la Savoie, fonds sarde, art. 833 ; le no V a été dessiné, pour le Pavillon, d'après un plan des Archives de Turin, catégorie *Reali Palazzi*, et pour les Appartements royaux d'après des plans de la série C des Archives de la Savoie (art. 473) et du carton désigné au tableau ci-dessous sous le no 5 ; le pl. VI provient de ce même carton.

L'échelle de ces plans est indiquée en trabucs ; le trabuc piémontais vaut 3 m., 082. Les mesures de Savoie qui seront citées sont la toise, qui vaut 2 m., 71 ; le pied, 0 m., 34 ; le pouce, 0 m., 28 ; le journal, 29 ares, 48.

Sources. — *1*. — Archives Nationales. — Série F. 13, nos 217, 1565 et 1626. — Série N[3] Mont-Blanc, nos 10 et 11.

2. — Archives d'Etat à Turin (1re section). Plans de la catégorie *Reali Palazzi*, carton des plans du Château de Chambéry.

3. — Archives d'Etat à Turin. — Archives de la Chambre des comptes de Savoie, série 34, nos 70 et 73.

4. — Plan dit de Saint-Ruth, du nom du commandant de l'armée française qui occupa la Savoie en 1690 et qui le fit dresser; ce plan de la ville et du Château de Chambéry est conservé aux archives de la Guerre à Paris.

5. — Archives de la Savoie : carton des plans donnés par M. Denarié, architecte.

6. — Archives de la Savoie : carton de plans divers du Château de Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7 à *71*. — **Archives de la Savoie, série C, savoir :**

7. — Art. 24.
8. — — 34.
9. — — 53.
10. — — 58.
11. — — 71.
12. — — 81.
13. — — 82.
14. — — 83.
15. — — 84.
16. — — 85.
17. — — 86.
18. — — 88.
19. — — 89.
20. — — 90.
21. — — 91.
22. — — 95.
23. — — 97.
24. — — 98.
25. — — 99.
26. — — 100.
27. — — 101.
28. — — 102.
29. — Art. 103.
30. — — 104.
31. — — 105.
32. — — 106.
33. — — 107.
34. — — 110.
35. — — 111.
36. — — 113.
37. — — 114.
38. — — 115.
39. — — 116.
40. — — 117.
41. — — 119.
42. — — 120.
43. — — 122.
44. — — 123.
45. — — 124.
46. — — 125.
47. — — 132.
48. — — 141.
49. — — 322.
50. — — 327.
51. — Art. 328.
52. — — 330.
53. — — 333.
54. — — 334.
55. — — 338.
56. — — 357.
57. — — 469.
58. — — 470.
59. — — 473.
60. — — 479.
61. — — 480.
62. — — 481.
63. — — 482.
64. — — 483.
65. — — 484.
66. — — 485.
67. — — 648.
68. — — 650.
69. — — 759.
70. — — 1496.
71. — — 1554.

72 à *87*. — **Archives de la Savoie, série L, savoir :**

72. — Art. 11.
73. — — 16.
74. — — 17.
75. — — 22.
76. — — 24.
77. — — 25.
78. — Art. 28.
79. — — 31.
80. — — 37.
81. — — 41.
82. — — 158.
83. — — 631.
84. — Art. 632.
85. — — 633.
86. — — 634.
87. — — 658.

88 à *109*. — **Archives de la Savoie, fonds sarde, savoir :**

88. — Art. 329.
89. — — 332.
90. — — 333.
91. — — 334.
92. — — 335.
93. — — 336
94. — — 337.
95. — — 338.
96. — Art. 339.
97. — — 341.
98. — — 359.
99. — — 360.
100. — — 367.
101. — — 368.
102. — — 372.
103. — — 877.
104. — Art. 878.
105. — — 879.
106. — — 881.
107. — — 882.
108. — — 883.
109. — — 884.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

110. — Bruchet, *Inventaire partiel du trésor des Chartes de Chambéry*, au tome XXXIX des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire.*

111. — Capré, *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoye*, Lyon, 1662.

112. — Dufour et Rabut, *Les Peintres et les Peintures en Savoie du XIII^e^ au XIX^e^ siècle*, au tome XII des *Mém. de la Soc. Sav. d'Hist.*

113. — Dufour et Rabut. — *Les Sculpteurs et les Sculptures en Savoie du XIII^e^ au XIX^e^ siècle*, au tome XIV des mêmes *Mémoires.*

114. — Dufour et Rabut, *Les Musiciens et la Musique en Savoie du XIII^e^ au XIX^e^ siècle*, au tome XVII des mêmes *Mémoires.*

115. — Dufour et Rabut, *Les Fondeurs de cuivre en Savoie*, au tome XXI des mêmes *Mémoires.*

116. — Dufour et Mugnier, *Les Verriers-Vitriers en Savoie du XIV^e^ au XIX^e^ siècle*, au tome XXXIII des mêmes *Mémoires.*

117. — Jussieu (de), *La sainte Chapelle du Château de Chambéry*, Chambéry, 1868.

118. — Mugnier, *Le Théâtre en Savoie*, au tome XXVI des *Mém. de la Soc. Sav. d'Hist.*

119. — Mugnier, *Les Registres des entrées à l'audience du Sénat de Savoie*, au tome XXXIX des mêmes *Mémoires.*

120. — Trépier, *Recherches sur le Décanat de Saint-André*, au tome VII de la 3^e^ série des *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

Les plans sont orientés de manière que le Château y figure tel qu'il se présente quand on le voit de la ville.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DESCRIPTION

I. — L'ENTRÉE ET LA COUR DU CHATEAU

L'accès au Château, du côté de la ville, se faisait autrefois par une rampe cavalière établie contre la façade du bâtiment de la Chambre des comptes, qui devint plus tard le bâtiment du Gouvernement. Cette rampe conduisait à une petite place quadrangulaire, construite en terrasse au niveau de l'entrée du Château, entre la façade du bâtiment de l'Appartement du Prince, le glacis de l'enceinte perpendiculaire à ce bâtiment jusqu'au coude qu'il forme pour aller à la tour de Carrefour, et deux murs de soutènement qui dominaient la place située en dessous, dès lors dénommée Place Château. A l'angle extérieur fait par ces deux murs, une tourelle, depuis longtemps disparue, défendait cette terrasse, elle-même séparée, de l'entrée proprement dite du Château, par un bout de fossé creusé le long de l'Appartement du Prince, sur lequel un pont-levis était jeté.

Ce système d'accès, indiqué par le plan de 1690 *(4)*, et certainement très ancien, se retrouve à la mappe cadastrale de 1728, à laquelle il survécut sans autre changement que la suppression, opérée cette même année, du pont-levis, dont la bascule était pourrie ; le fossé fut alors comblé devant la porte, et ce nouveau passage fut pavé *(13)*. Le petit escalier, figuré au plan de 1690, qui abrégeait le chemin pour les piétons, en leur permettant d'accéder directement, de la place Château, à la rampe, cavalière à peu près en son milieu, existait encore et était réparé en 1837 *(98)*. Mais alors, et depuis longtemps, l'aspect général avait été modifié par la suppression de la tourelle d'angle, et cet angle lui-même avait disparu, depuis qu'une seconde rampe, symétrique à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

première, conduisait à la terrasse d'accès en longeant les maisons bâties au-dessous des glacis du côté de la tour de Carrefour. Plus tard, en 1850, un perron fut construit, qui menait de la place Château à la terrasse sans emprunter les rampes latérales *(103)*, et c'est alors, ou peu après, qu'on supprima le petit escalier qui coupait la plus ancienne de ces rampes. Ce perron fut transformé, en 1898, à l'érection du monument de Maistre.

On pénètre dans le Château, de la terrasse d'accès, par un passage voûté, long de toute la largeur de l'appartement du Prince sous lequel il est ouvert, et dont les machicoulis le dominent. Cette entrée présentait, selon un rapport de 1811, « une voûte écrasée, noire et ignoble, » haute seulement de 3 mèt. 40 sous la clef de l'arc. Un projet, de la même année, qui donnait à cette entrée plus d'élévation, sous une plate-bande sans arc, n'eut pas de suite *(1)*, et c'est au-dessus de la vieille ouverture qu'on peignit à fresque, en 1823, les armoiries royales, dans un cadre de 4 mètres de haut sur autant de large *(90)*. La nouvelle arcade, plus élevée que l'ancienne, fut construite après 1860, et l'on remplaça alors, par une grille de fer, la vieille porte, qui était en bois *(96)*. Le « plafond bâtard » du passage date de 1828 *(95)*.

On arrive par là à la rampe intérieure du Château, avec la façade intérieure du bâtiment du Gouvernement à main droite, et, à main gauche, l'escalier relativement moderne, mais antérieur à Victor-Amédée II, qui dessert l'Appartement du Prince. Cet escalier avait réduit de près de moitié la largeur de la rampe, qui s'étendait auparavant, de ce côté, jusqu'au pied du mur de soutènement de la terrasse dite, au XVIII^e^ siècle, des Archives. Le rétrécissement de cette rampe à son extrémité, très marqué au moyen âge, entre un saillant de ce mur de soutènement et un éperon du bâtiment de droite, est resté sensible au point où se dresse la deuxième porte du Château, dite porte de la Herse. C'est une construction haute, comme la terrasse qui la flanquait autrefois et comme le bâtiment du Gouvernement, et cette élévation ajoutait à la puissance défensive de l'ensemble.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La porte de la Herse, qui date du XIV^e^ siècle et peut-être du comte Amé V, comportait au rez-de-chaussée, dans son état primitif, un court passage voûté ouvert, à l'entrée, par un bel arc en tiers-point. Cet arc subsiste et, par derrière, on voit encore les deux profondes rainures creusées pour recevoir et maintenir la herse. Au-dessus, et sur toute la hauteur équivalant à un premier étage, le bâtiment n'est qu'un épais massif de maçonnerie, qui figure au pl. VI, le long de la salle A. Enfin, au niveau du second étage, un chemin de ronde, d'où la herse était maneuvrée, avec une rangée de machicoulis, dont les ouvertures ont été bouchées ; le chemin de ronde, ainsi élargi, fut transformé en un couloir couvert, qui existe encore et figure au pl. IV, en C.

Cette transformation est antérieure à Victor-Amédée II, mais quant au reste, de son temps, la porte de la Herse gardait ses dispositions primitives. Elles furent modifiées en 1759, quand on prolongea le passage, du côté de la cour intérieure, par une longue et lourde voûte en berceau, appuyée, à droite, contre la façade du bâtiment de l'Intendance, qu'on la destinait à consolider, et à gauche contre le mur de soutènement de la terrasse dite alors de la Reine *(28)*. Cette voûte, portée par deux gros murs qu'on fit en quartiers de pierre provenant des parties incendiées du Château, masque en partie et défigura la porte de la Herse.

Au-delà, prise entre les terrasses et le bâtiment de l'Intendance, la rampe arrivait à la grande cour, dont le niveau était jadis plus élevé qu'aujourd'hui ; il fut abaissé par Victor-Amédée II, et plus tard par les Espagnols, afin d'adoucir la montée *(28)*.

Du temps du roi Victor, la grande cour était entourée de bâtiments du moyen âge : au midi et au sud-ouest, les appartements royaux ; au nord-ouest, le Pavillon, ou plutôt la partie la plus ancienne de ce bâtiment, à l'angle ; au nord, le parapet de l'enceinte, coupé par la tour Trésorerie, reliait ce Pavillon à la Chapelle, et le bâtiment de l'Intendance fermait ce côté au nord est. Deux pers-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pectives de verdure rompaient ce cadre de pierre. C'était d'abord, à l'ouest, le jardin planté à l'intérieur de l'enceinte, entre les Appartements royaux et le Pavillon. C'était ensuite, à l'est, trois terrasses gracieusement étagées.

La Petite terrasse était élevée de deux toises, ou environ 5m50, au-dessus de la cour ; du côté de la rampe d'accès, elle présentait un mur de soutènement, le long duquel courait le canal où la cour déversait ses eaux ; on le réparait en 1760, et c'est alors qu'on donna à ce mur le prolongement indiqué au pl. I, afin d'empêcher le glissement des terres *(29)*.

La terrasse de la Reine, qui prit ce nom sous le successeur de Victor-Amédée II, dominait la Petite terrasse et bordait les appartements particuliers du Roi, qui ouvraient sur elle au premier étage *(52)*. Le roi Victor y fit, en 1731, bâtir une volière *(49)*, qu'on réparait encore en 1750 et qui survécut donc à l'occupation espagnole *(54)*. Elle avait disparu en 1775, quand une galerie, qui reliait les appartements royaux au bâtiment de l'Intendance, fut édifiée ici ; cette construction laissait subsister, sur le devant, plus de la moitié de la terrasse de la Reine, dont les parapets étaient encore, en 1784, ornés de vases d'orangers *(37)*.

Au-dessus d'elle, la terrasse des Archives, dite terrasse du Prince à l'époque de Victor-Amédée II, s'élevait à 10 mètres environ au-dessus du niveau de la cour, avec ses plantations qui encadraient la tour de Carrefour.

L'aspect général de la cour ne fut guère modifié par le prolongement du Pavillon, tel qu'il figure au pl. I, pris sur le jardin qui le séparait des Appartements royaux. Au contraire, la restauration de 1775, en supprimant tout ce jardin pour relier ces Appartements au Pavillon par des constructions nouvelles, changea la perspective, qu'achevèrent bientôt de transformer les travaux de 1786-89. La Petite terrasse et la terrasse de la Reine disparurent alors, pour faire place au bâtiment banal qui subsiste et qui masque la terrasse des Archives. La cour fut fermée sur ses quatre côtés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'incendie de 1798 modifia encore l'aspect de la cour, quand on eut démoli les bâtiments que le feu avait touchés. Des Appartements royaux, il ne subsista plus que la partie nouvelle, bâtie en équerre dans l'angle sud-est de la cour. L'emplacement que les anciens Appartements avaient occupé, au sud et au sud-ouest , forma une esplanade plantée en jardin, où la vieille tour ronde, dite autrefois tour des Armes, se dressait isolée, au-dessus d'un massif de verdure. A l'angle nord-ouest, des « bosquets » remplaçaient le Pavillon et ses dépendances, dont l'incendie n'avait rien laissé. De ce côté, les choses n'ont pas changé depuis cette époque, mais un bâtiment, construit en équerre dans l'angle sud-ouest de la cour, à peu près symétriquement à la partie conservée des Appartements royaux, la relie de nouveau à la vieille tour ronde.

II. — BATIMENT DIT DE L'APPARTEMENT DU PRINCE

C'est un bâtiment de trois étages, qui date du XIVe siècle, et peut faire partie des constructions que le comte Amé V entreprit de ce côté de la butte du Château, où les seigneurs de Chambéry, avant lui, n'avaient, croit-on, rien édifié. Ce bâtiment, semble avoir été hâtivement exécuté, sans appareil régulier, sans le moindre souci d'élégance. Au vrai, ce n'était, dans le principe, qu'une porte, conçue comme celle de ce temps, portes de ville, portes de châteaux. Toutes, elles comportaient au moins un étage au-dessus du passage. Ici, la hauteur de l'ensemble, insolite, s'explique par le voisinage de la terrasse contre laquelle on construisit, et qui donnait accès au troisième étage du bâtiment. Ce troisième étage est couronné d'une rangée de machicoulis, la partie la plus soignée de l'édifice, et la seule qui importât, en effet, avec le passage voûté du bas, qui donnait entrée dans le Château.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un peu après, quand on éleva à l'ouest le bâtiment contigu, dit de la Chambre des comptes et du Gouvernement, dont la façade est revêtue d'un très bel appareil de pierre, il semble qu'on voulut habiller de même le bâtiment de l'Appartement du Prince, qui y aurait gagné en solidité et surtout en beauté. Ce projet ne fut exécuté que pour le petit côté de ce bâtiment, au nord, et seulement partiellement, sur la hauteur du rez-de-chaussée et sur une partie de la hauteur des premier et second étages. Les arrachements qui subsistent montrent qu'on pensait poursuivre ce travail, mais il en resta là, et les parties faites servirent, dans la suite, de bases et d'amorces à des constructions légères qu'on leur accrocha en agrandissement des deux premiers étages, ainsi que l'indique le pl. II pour le second. Ces « appentis », pour leur garder le nom qu'on leur donna jusqu'à leur suppression en 1905, ne furent pas faits au troisième étage, ainsi qu'on le voit par la pl. III, et à ce niveau la façade nord demeura donc toujours dans son état primitif, en retrait de ce qu'elle est devenue au rez-de-chaussée depuis la prolongation, en placage, de la façade du bâtiment voisin.

Avec le temps, d'ailleurs, notre bâtiment était déchu de son rôle de fortification, et peu à peu on en transformait les étages en logements, en y ouvrant des fenêtres sur l'extérieur. Le nom sous lequel, au XVIIIe siècle, il était ordinairement désigné, ne peut lui venir que d'un prince de Piémont, titre que portaient les fils aînés des ducs de Savoie. Deux princes, fils de Victor-Amédée II, le prirent successivement. Il est très probable que l'un d'eux séjourna quelque temps, au commencement du XVIIIe siècle, dans ce bâtiment, qui garda en souvenir le nom d'Appartement du Prince.

Le rez-de-chaussée. — Il ne comprend que les deux locaux B et C marqués au pl. I, de chaque côté du passage. La pièce A, qui figure à ce plan, appartient au troisième étage, qui est au niveau de la terrasse voisine

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contre laquelle le bâtiment est adossé. Au rez-de-chaussée, le talus de cette terrasse occupe l'emplacement A.

La salle B, voûtée, n'a gardé qu'une de ses ouvertures du moyen âge, la petite fenêtre du côté de la cage de l'escalier D. La porte et la fenêtre sur le passage, indiquées au pl. I, ont été refaites. Cette salle a longtemps servi de corps de garde, avant et après l'époque de Victor-Amédée II. Des soldats s'y tenaient, de jour et de nuit, pour assurer la police du Château, quand il ne fut plus question de le défendre. Tout laissait à désirer dans leur installation. Les terres du talus, contre lequel ce local est bâti, y entretenaient une humidité qu'augmentait le voisinage du puits creusé auprès, sous la cage de l'escalier D. On pratiquait en 1741 un canal pour évacuer l'eau *(20)* : en 1783, pour donner de l'air, on ouvrait sur le devant, à gauche du passage, une fenêtre, qui subsiste ; on procédait à la réfection du pavé de pierre, on reblanchissait les murs détrempés *(58, 65)*, mais comment chauffer la salle ? pas de cheminée, et le poêle qu'on avait placé, avec un échappement de fortune, donnait des déboires *(20, 45)*. Autre embarras, pas de latrines pour les hommes du corps de garde. Les inconvénients qui en résultaient choquaient peu les gens du temps. Mais en 1784 on rétablit, pour cet usage, des latrines qui avaient existé, à l'extérieur du Château, contre le glacis, à l'angle qu'il forme avec le soubassement de la tour de Carrefour *(65)* : simple baraque qui disparut quand on installa, comme on va le dire, des latrines en C.

Ce local gardait son affectation en 1813, malgré sa réputation d'insalubrité ; il était alors planchéié en sapin *(86)*. Il ne fut évacué qu'à la restauration de 1815, pour devenir un violon ou salle de discipline. Un plan peu postérieur à 1860 montre qu'on pensait alors à y établir une loge de concierge, mais on a depuis longtemps renoncé à s'en servir.

Le petit local C n'a été que récemment fermé sur le passage, avec lequel il se confondait encore, comme au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pl. I, lorsqu'on y pratiqua des latrines dans le mur du fond, pour le corps de garde : médiocre ressource. En vain, en 1824, les réparaît-on *(91)* ; le comité de salubrité publique, en 1854, constatait qu'ils continuaient à infecter le passage, et en conseillait la suppression *(103)*. Peut-être avaient-ils déjà disparu lorsque, en 1861, on ferma ce local, dans l'intention d'y placer un calorifère.

L'escalier et les accès. — L'Appartement du Prince, dans son état primitif, n'était desservi que par un escalier en vis, dont la cage (pl. I et II, D) est une jolie construction du XIVe siècle. Il conduisait du premier étage au second, et de là, par seize marches de bois, en rampe droite *(58)*, au troisième (pl. III, D). La communication entre le premier et le rez-de-chaussée était-elle donnée par un escalier de bois, facile à enlever au cas où un assaillant aurait forcé l'entrée du Château ? Il est plus probable que cette communication n'existait pas du tout. Elle était inutile, en raison de la destination qu'avait alors le bâtiment : la terrasse contiguë donnait accès à son troisième étage et aux machicoulis ; du troisième, par l'escalier en vis, on descendait au second et au premier étages.

Quand les préoccupations militaires disparurent et qu'on habita le bâtiment, on songea à lui fournir une communication directe avec la rampe du Château, son accès naturel. C'est alors que l'on construisit l'escalier droit (pl. I, E) de vingt-et-une marches, dont on prit l'emplacement sur la largeur de la rampe, du côté du vieux et beau mur de soutènement de la terrasse. On masqua ce mur, à quelque distance, par un autre, plus légèrement bâti, qui servit de fond au nouvel escalier et de support au toit qui le recouvrit. Ce toit reposa, par devant, sur quatre arcades largement cintrées, que portaient des piliers carrés, en bois et mortier, dressés sur le mur antérieur de l'escalier, du côté de la rampe. L'ensemble, qui subsiste, remanié comme nous verrons, semble dater du temps de Henri IV, auquel répond, en Savoie, le règne de Charles-Emmanuel Ier. L'entrée du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Château perdait, à cette construction, beaucoup de son ampleur et la vue de la terrasse, mais le nouvel escalier ne manquait pas non plus d'une certaine noblesse ; ses marches avaient toute leur largeur, sur laquelle on a pris, longtemps depuis, celle de la seconde rampe en retour, et l'étage, qu'on a, plus tard encore, bâti au-dessus, n'alourdissait pas son aspect.

Son palier supérieur communiquait, comme il est indiqué au plan I, par une ouverture, munie d'une porte depuis 1787 *(65)*, et par six marches, avec le premier étage de l'Appartement et avec l'escalier en vis, qui continuait de desservir le second et le troisième.

Tel était, au temps de Victor-Amédée II, « le degré qui de la rampe du Château tend à l'appartement de Mgr le Prince » *(20)*. Lorsque, en 1750, on affecta une partie de cet appartement au Gouverneur, l'habitude se prit aussi de dire « le grand escalier du Gouvernement », pour désigner ce que nous appellerons l'escalier aux Arcades. On aurait voulu, cette année-là, après l'occupation espagnole et ses méfaits, habiller cet escalier à la mode du jour : plus d'arcades au-dessus des piliers, mais des sommiers droits, et un plafond au lieu de la charpente apparente. Un ministre économe rejeta ces plans ambitieux, et l'on s'en tint au nécessaire : remplacement de deux des piliers qui tombaient, et réfection du toit comme il était auparavant *(46, 54* et *59)*. Avec une toilette périodique, comme en 1779, quand on reblanchit l'escalier et qu'on peignit les piliers *(64)*, il n'en fallait pas davantage.

La première modification date des travaux que le préfet du Mont-Blanc exécuta, de 1805 à 1813, pour restaurer ce qui restait des Appartements royaux. Il voulut leur procurer une communication directe avec l'entrée du Château, par l'escalier aux Arcades, dit alors « le grand escalier de l'hôtel de la préfecture », et il fallut d'abord le rétrécir pour y établir la seconde rampe, en retour, contre le mur du fond (indiquée au pl. VI, E). Le nouveau palier auquel elle amenait fut relié alors par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un autre escalier avec le premier étage des anciens Appartements (pl. VI, E¹). Pour la communication avec leur second étage, on terminait en 1811 un troisième escalier, carré (pl. III et VI, E³), auquel on accédait, de ce même palier consécutif à la nouvelle rampe de l'escalier aux Arcades, par une percée pratiquée à travers le vieux mur de soutènement de la terrasse des Archives et par quelques marches dans cette percée (pl. VI, E²).

Ces travaux eurent à la longue leur contre-coup sur le système d'accès de l'Appartement du Prince. En effet, l'escalier E³, qui desservait le second étage des anciens Appartements royaux, se trouvait desservir aussi, par la galerie E¹ E² du pl. III, le troisième étage de l'ancien Appartement du Prince et les deux pièces bâties à son niveau, à la fin du XVIII^e siècle, au-dessus du bâtiment contigu, dit du Gouvernement (pl. III, L et M).

En 1824, on voulut mettre ces deux pièces en communication directe, sans emprunter l'Appartement du Prince, avec l'escalier E³ que, paraît-il, on préférait, en dépit du détour, au vieil escalier en vis qui subsistait encore. Cette communication fut procurée par un balcon de pierre, qui figure au pl. III, en pointillé, sur les trois côtés de la rampe du Château, au niveau du troisième étage, mais on n'en construisit en 1824 que la première partie, celle du fond, suspendue à la façade de l'Appartement du Prince, entre le corridor E¹ E² et les pièces K L M qu'il s'agissait de relier.

Tel qu'était ce balcon, il avait fallu, pour l'établir, raser le haut de la cage de l'escalier en vis (pl. III, D), ce qu'on fit sans égards, et cette cage est restée depuis dans l'état où on l'a mise alors. Il avait fallu supprimer aussi la vieille rampe droite qui avait auparavant desservi le troisième étage de l'ancien Appartement du Prince, au-dessus de l'escalier en vis *(91)*.

Cet escalier ne reliait donc plus que le premier et le second. C'était trop encore pour le goût du temps. L'intendant et ses employés, installés là, s'en plaignaient amèrement. Ils obtinrent gain de cause en 1843, en fai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sant valoir l'agrandissement que donnerait à leurs bureaux la construction d'un étage au-dessus de l'escalier aux Arcades. Cet étage fut bâti, et le toit de l'escalier disgracieusement refait, par dessus, comme il est aujourd'hui. On accédait à ce nouvel étage, composé de petites pièces en enfilade, par l'escalier E¹ (pl. VI), dans lequel une rampe en retour fut pratiquée, qui conduit à la première de ces pièces. La dernière, contiguë au second étage de l'ancien Appartement du Prince, auquel elle procurait son nouvel accès, n'est autre que la cage de l'escalier D (pl. II), une cage vide. Le vieil escalier en vis venait d'être démoli ; il n'en subsiste que les seize premières marches, au niveau du 1er étage *(108)*.

Ses adversaires en avaient triomphé, mais les nouveaux accès des second et troisième étages de l'ancien Appartement du Prince étaient bizarrement incommodes. On y remédia en 1861, en faveur des bureaux établis dans ce quartier, par la construction d'un grand escalier qui a relié ces deux étages au premier, lequel reste desservi par l'escalier aux Arcades. Ce grand escalier occupe l'emplacement A du pl. I.

Le premier étage. — Il comprenait autrefois deux locaux distincts séparés par un gros mur. Le premier, situé au-dessous des parties B C E F du pl. II, a son accès, depuis la construction de l'escalier aux Arcades, par cet escalier et par les quelques marches qui en font communiquer le palier avec l'étage dont nous parlons. On pénétrait ainsi jadis, directement, dans une grande salle, répondant aux cotes B C E de l'étage supérieur (pl. II), éclairée par deux fenêtres sur le dehors, et par une autre sur la rampe du Château avec une cheminée du même côté *(2)* ; à la suite, une porte mettait en communication, moyennant un petit escalier, cette salle avec le premier étage du bâtiment du Gouvernement. Au fond, sous F, c'était l'appentis dont nous avons parlé et dont la construction est certainement antérieure à la fin du règne de Victor-Amédée II, faite en matériaux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

légers, bois et torchis. Ce petit local, ouvert sur la salle à trois fenêtres, logeait un étroit escalier de bois qui la reliait directement à l'étage supérieur.

Cette salle dépendait au XVIII[e] siècle de l'appartement du Gouverneur, sur lequel on a vu qu'elle ouvrait (*59*). En 1816, c'était encore une annexe du premier étage de l'ancien bâtiment du Gouvernement, et l'intendant général avait alors là un appartement provisoire ; rien n'avait changé, sinon que l'escalier de l'appentis avait disparu *(5)*. Les bureaux de l'intendance et ceux de la préfecture occupèrent ensuite cet emplacement jusqu'en 1890. On y a condamné la communication avec l'ancien bâtiment du Gouvernement, rasé l'appentis en 1905, transformé en placard la porte qui l'avait desservi, ouvert une fenêtre à côté de cette porte, et pris sur la vieille salle la place du tambour qui donne maintenant accès, à l'entrée de l'étage, d'une part à cette salle, et d'autre part au grand escalier bâti en 1861 dans la partie corrrespondante à la cote A du pl. II.

Là, il y avait autrefois une grande pièce voûtée, sans communication avec la précédente. Bâtie sur le talus de la terrasse, elle servait, au XVIII[e] siècle, de cave au Gouverneur. On y accédait par une porte ouverte sur les premières marches de l'escalier en vis D ; cette porte donnait sur l'espace compris entre la cage de cet escalier et le vieux mur de soutènement de la terrasse à laquelle est adossé le bâtiment de l'Appartement du Prince ; de cet emplacement, transformé en un réduit obscur depuis la construction de l'escalier aux Arcades qui masque le vieux mur en question, une seconde porte ouvrait à main gauche sur la cave qui nous occupe et qu'éclairait une fenêtre haute, aujourd'hui bouchée, percée dans la façade extérieure. Cette disposition a sauvé, à la démolition de l'escalier en vis, les premières marches qui subsistent avec le réduit sur lequel elles ouvrent ; il fallait en effet garder un accès à l'ancienne cave, devenu le bûcher des bureaux voisins *(5)*. C'est sur l'emplacement de ce bûcher que le grand escalier de 1861 a été bâti.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le deuxième étage. — Le plan II le montre comme il était du temps de Victor-Amédée II quand il constitua, avec l'étage supérieur, l'appartement proprement dit du Prince, ou de S. A. R. Formé à l'origine d'une seule grande salle, il comprenait au XVIII^e^ siècle une suite de pièces séparées par de simples cloisons et ouvertes sur le dehors, la première, en A, par une fenêtre ; la seconde, en B, pareillement, et dans cette pièce débouchait l'escalier en vis qui reliait cet étage au premier et au troisième ; en C, grande pièce à cheminée éclairée par deux fenêtres sur le dehors et par une autre du côté de la rampe, sur laquelle elle en avait eu primitivement une quatrième ; en E, pièce pourvue d'une fenêtre sur le dehors et reliée par une porte et quelques marches aux combles du bâtiment du Gouvernement ; à la suite, l'appentis, qui comprenait à cet étage deux parties, ouvertes l'une et l'autre sur E : la partie F, où aboutissait l'escalier de service qui montait du premier, et les latrines G, éclairées par une fenêtre sur la façade nord.

Après avoir dépendu de l'Appartement du Prince, dont il garda longtemps le nom, cet étage fut occupé avec le second par le roi Victor-Amédée II, en 1730, à son arrivée à Chambéry après l'abdication. Ensuite, il fut affecté à l'intendant général comme une lointaine annexe du bâtiment de l'Intendance, avec lequel il communiquait par l'escalier D et le couloir E^1 E^2 du pl. III *(21)*. On fut plus logique, à la réinstallation des services en 1749, en le rattachant au logement du Gouverneur *(45* et *46)*, et probablement n'est-ce qu'à ce moment qu'on le fit communiquer avec le bâtiment du Gouvernement, dont il resta une dépendance jusqu'à la Révolution.

Au voyage de 1775, le Gouverneur le céda, avec le reste de son logement, aux princesses sœurs du Roi, mesdames Eléonore et Félicité de Savoie, pour chacune desquelles on y aménagea une chambre à coucher et un cabinet de toilette, sans changer la vieille cheminée de molasse, dont la tablette était de bois, mais l'étage fut alors entièrement repeint, avec dorures *(59, 62* et *63)*. En 1779, le chevalier Tarin-Impérial, nouveau gouver-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

neur, qui était frileux, y établit sa chambre à coucher, tandis que ses prédécesseurs avaient eu la leur dans le bâtiment proprement dit du Gouvernement ; la communication fut alors élargie, le plancher de deux chambres refait et trois fenêtres pourvues de doubles vitres *(57)*.

Affecté sous l'Empire à des bureaux de la Préfecture, l'étage le fut, de 1815 à 1860, à ceux de l'Intendance, qui y logea ses archives courantes en A, où l'on détruisit, en 1827, une grande vieille cheminée *(5, 94)*. Cette pièce changea de destination en 1842 pour devenir la salle des séances du Conseil et des adjudications *(108)*. Un plan de 1816 montre que la communication des pièces entre elles, qui s'était faite autrefois du côté de la façade extérieure, se faisait dès lors par un couloir pris du côté de la cour, et que le petit escalier en F avait disparu *(5)*. Nous savons qu'en 1843, après la suppression de l'escalier D, l'accès fut donné par l'étage bâti alors au-dessus de l'escalier aux Arcades. Nous savons aussi que, en 1861, l'emplacement A fut pris pour la construction du grand escalier moderne, qu'un gros mur sépara du reste de l'étage. La 2e division de la préfecture en avait pris possession en 1860 ; en 1890, le service vicinal y était installé ; il est affecté aujourd'hui à l'inspection de l'assistance publique. L'appentis a été démoli en 1905, pour la partie F seulement.

Le troisième étage. — Il est assez différent du précédent, parce qu'il est au niveau de la terrassse contiguë, dite successivement du Prince et des Archives, sur laquelle il a une entrée et, depuis 1726, des annexes, comme le montre le plan III. Pour la partie qui répond à l'étage inférieur, elle avait formé primitivement une seule grande salle ; une petite fenêtre grillée, aujourd'hui condamnée, sur la façade nord, date de ce temps-là. Le plan indique la distribution du XVIIIe siècle ; en B, un couloir, éclairé sur la terrasse, ouvre sur l'antichambre F, qui a une fenêtre sur la façade extérieure ; en A, une chambre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à cheminée, avec une fenêtre sur cette façade et une autre sur la terrasse ; de l'autre côté, en G, une grande chambre à cheminée, éclairée par une fenêtre sur la façade extérieure et deux sur la cour, ouverte sur le cabinet H et sur l'alcôve J, qui a une fenêtre au nord ; le cabinet d'angle H en a une à l'ouest et une autre, à balcon, sur la façade nord, au-dessus de la place Château. C'est pour elle qu'on commandait, en 1725, dix-huit carreaux de vitre blanche *(50)* ; en 1728, le balcon actuel fut posé à la place de l'ancien ; on y employa 849 livres du fer provenant de la vieille fonderie de Mâché, supprimée, où l'on avait fabriqué des « canons à boulets » *(13)*. La communication entre J et le troisième étage du bâtiment du Gouvernement, indiquée au plan, ne fut ouverte qu'à la construction de cet étage, en 1781 ; alors, cette alcôve — au-dessus de laquelle en 1756 on avait pris une soupente, qui subsiste, pour faire coucher un domestique *(25)* — servit de passage pour aller aux nouvelles chambres construites au-dessus du bâtiment du Gouvernement, à la réserve de la partie où furent à ce moment établies des latrines, contre la fenêtre qu'on mura à demi, comme elle est encore *(59)*.

Le galetas qui surmonte cet étage, au niveau des machicoulis, était accessible, au XVIII^e^ siècle, par la terrasse et par un escalier de bois, extérieur, bâti contre le mur de la salle A et disparu depuis ; on le couvrait, en 1757, d'un avant-toit d'ardoises *(26)*. En 1756, comme l'étage manquait de latrines, on en établit sur la même terrasse, dans l'angle du vestibule C et de la galerie E', au-dessus d'un puits perdu que l'on creusa ; des pierres de taille y furent employées, qui provenaient des appartements royaux incendiés en 1743 ; un toit d'ardoises recouvrait cette construction *(25)* qui disparut à la création des latrines en J *(59)*.

Achevons de lire le plan du XVIII^e^ siècle. Le couloir B, par où nous sommes entrés, ouvre sur un vestibule parallèle, en C, auquel aboutit la rampe droite par laquelle se termine l'escalier en vis D. Ce vestibule, qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donne sur la terrasse, ne date que de 1726. Primitivement, la terrasse s'étendait jusque là, et le premier mur par lequel on ferma cet emplacement, construit en matériaux légers, ne fut refait en pierre, avec le plafond à la française et le plancher en sapin, qu'en 1786 *(39)*. A la suite, et toujours sur la terrasse, on avait édifié le corridor E^1 E^2, longue galerie destinée à donner aux hôtes de l'Appartement du Prince un accès direct et couvert à la tribune, bâtie cette même année 1726 dans la Chapelle *(50)*. Le trajet s'effectuait par cette galerie — où les subdivisions marquées en pointillé ne datent que du milieu du XIX^e siècle —, par les trois marches indiquées au pl. III à son extrémité, et par le corridor C D M du pl. IV.

La galerie avait trois fenêtres sur la rampe du Château; sur la terrasse, elle eut d'abord une porte et deux fenêtres, puis trois fenêtres, lorsque, après 1760, la porte disparut *(60)*. En 1731, un incendie, survenu dans le bâtiment de l'Intendance, détruisit le toit de la galerie, qu'on remplaça provisoirement par des planches; quand elles eurent pourri, en 1754, on refit la charpente, le plafond à la française, le plancher et le mur sur la terrasse *(23)*.

Ce mur fut refait encore en 1786 : on venait de supprimer la terrasse de la Reine, et il s'en était suivi un éboulement partiel de celle des Archives *(58)*. Un nouveau remaniement fut exécuté en 1810 ou 1811 ; la terrasse des Archives venait alors d'être fortement reculée pour faire place aux nouveaux bâtiments construits à l'est des Appartements royaux; ces excavations s'étendirent le long de la galerie, pour la partie E^1, au-dessous de laquelle on construisit, au niveau atteint par les nouvelles fouilles, un local destiné à servir de bûcher ou buanderie.

Après avoir constitué l'Appartement du Prince avec le second étage, le troisième étage fut occupé en 1730 par Victor-Amédée II. Le vieux roi, retiré à Chambéry après son abdication, ne voulut pas s'installer dans les Appar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tements royaux, et prit son logement dans ceux du prince de Piémont, son fils, qu'il venait de faire couronner. Il eut alors sa chambre en G, avec l'alcôve J et le cabinet à balcon H. Son séjour s'y prolongea peu.

Quand le gouverneur du duché prit possession, après l'occupation espagnole, en 1749, du bâtiment dit du Gouvernement, notre étage en devint une dépendance. La communication se faisait par le premier étage de l'Appartement du Prince, ouvert sur le bâtiment du Gouvernement, et par l'escalier D *(46)*; en 1759, le gouverneur y logeait son secrétaire *(57)* et, en 1774, un de ses subordonnés, M. Cornuti, capitaine au régiment de Tarentaise *(2)*. L'année suivante, le voyage de la cour et l'installation fournie à Mesdames de Savoie fit déguerpir le gouverneur, qui ne revint pas, car l'étage fut affecté dès lors, et jusqu'à la Révolution, à l'usage personnel de l'Intendant général, trop à l'étroit dans le bâtiment de l'Intendance *(42 et 59)*. La galerie lui servait pour venir, de ses bureaux, à cet appartement, qu'il fit agrandir, en 1781, des trois pièces cotées K, L, M au pl. III, prises sur le bâtiment du Gouvernement.

Lorsque, en 1793, le Directoire du nouveau département du Mont-Blanc voulut établir au Château une « imprimerie nationale », il fut question de loger l'imprimeur à ce troisième étage *(76)*, plus tard affecté à l'archiviste *(1)*, et en 1815 au bureau de l'Etat-major, qui y resta longtemps *(93 et 103)*.

Nous avons vu déjà comment l'escalier E^3, bâti en 1811, devint en 1824, avec ce qui restait de la galerie, l'unique communication entre notre étage et l'entrée du Château et comment le balcon de pierre marqué en pointillé au pl. III fut fait alors pour la portion comprise entre le vestibule C et les pièces K, L et M auxquelles on voulut fournir cet accès indépendant des bureaux de l'Etat-major.

En 1850, plus grave transformation, quand on affecta l'étage au lieutenant-général commandant la division militaire en Savoie. L'entrée continua de se faire par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'escalier E^3 et par l'ancienne galerie, qu'on divisa alors en deux parties, comme le pointillé l'indique. La première, E^2, fut fermée par un mur sur le palier de l'escalier. La seconde, E^1, en communication avec E^2, fut formée du bout de la vieille galerie, élargi alors sur la terrasse et agrandi de l'ancien vestibule C. Une fenêtre l'éclaira sur la terrasse, et en E^1, du même côté, les deux fenêtres subsistèrent, après qu'on eut rapproché la première de l'entrée sur le palier de l'escalier E^3. La sortie se fit sur le couloir B, qui eut dès lors un accès direct sur la terrasse par la transformation de sa fenêtre en porte *(108)*.

L'appartement du lieutenant-général comprenait, avec l'étage dont nous parlons, l'étage correspondant de l'ancien bâtiment du Gouvernement, augmenté à ce moment de la parti ouest, qui figure en pointillé au pl. III. C'est là que se trouvait la cuisine, qu'on voulut relier à l'escalier E^3 par une communication indépendante. C'est pourquoi on prolongea, en 1850, le balcon de 1824, de la façon qu'indique le pl. III, le long du bâtiment du Gouvernement, d'une part, et le long de l'ancienne galerie, d'autre part. Cette construction, qui subsiste avec son toit, ses consoles de pierre et sa balustrade en fer, fit murer les deux premières des trois fenêtres que l'ancienne galerie avait eues sur la rampe du château ; la troisième devint une porte, que cinq marches continuent de relier au palier de l'escalier E^3 *(102, 108)*.

Le lieutenant-général avait, dans la partie qui nous occupe, en E^2, une antichambre pour ses ordonnances ; en E^1, salle d'attente ; en B, un couloir qu'on avait, après la construction de la première partie du balcon en 1824, prolongé jusqu'en G et ouvert sur ledit balcon ; en A, cabinet de travail ; en F, chambre à coucher ; en G, salon ; en H, chambre ; en J, latrines et passages à l'autre portion de l'appartement *(108)*.

L'installation des bureaux de la préfecture, qui restèrent là de 1860 à 1890, entraîna, on l'a vu, la construction en A du grand escalier, en 1861 ; cet escalier eut en B son palier supérieur, qui reste ouvert sur la terrasse,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tandis qu'on l'a fermé sur E'. Au reste, à part la suppression de la séparation entre G et H, rien n'a été modifié dans l'étage, qui fait actuellement partie du dépôt des archives départementales.

III. — LE BATIMENT DU GOUVERNEMENT

Il date au moins de quatre époques principales : XIVe, XVe, XVIIIe et XIXe siècles. La partie la plus ancienne avait au nord, sur la ville et tout le long des salles F et G. du pl. I, une belle façade, très élevée, exécutée en très grand appareil et couronnée par les quatre lucarnes de ses combles ; elle subsista, comme la façade sud qui domine la rampe du Château et forme un coude indiqué au pl. I. La première partie, rectiligne, construite en bel appareil, n'avait pas ses fenêtres modernes. Au-delà du coude, et jusqu'au saillant qui fait l'un des côtés de la porte de la Herse, cette façade se prolongeait par une construction moins soignée, fortifiée d'ailleurs par le massif de maçonnerie coté M, et que les plans modernes indiquent comme pleins, tandis que les plans anciens y indiquent un vide.

Au XVe siècle, l'importance militaire du Château ayant diminué, on ne craignît pas de mettre cette portion du bâtiment dans l'état où elle est demeurée. Une porte au rez-de-chaussée ouvrit sur le passage J et donna accès à l'escalier en vis H qui desservit le premier étage et les combles. Quatre baies étroites éclairaient cet escalier sur la façade. La porte est restée surmontée d'un haut cadre sculpté qui garde les traces, découvertes récemment sous plusieurs couches de badigeon, d'une peinture du XVIe siècle, contemporaine de l'occupation de la Savoie par François Ier ; l'écu de France, couronné, s'y voit sur une salamandre et sur l'inscription : La chambre des comptes du Roy en Savoye. Un chou go-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

thique, placé au sommet de ce cadre, a été brisé en 1843, quand on travaillait à l'étage supérieur.

Au-dessus du même cadre, une petite fenêtre carrée éclairait le local bâti au premier sur le passage J, et aucune autre ouverture, hors les baies de l'escalier C, n'était percée sur cette façade, combles à part. Sur la façade nord, c'est aussi au XV^e^ siècle qu'on ouvrit, semble-t-il, les fenêtres du premier étage et celles de l'étage inférieur qui est le rez-de-chaussée sur la rampe du Château, et qui est très surélevé de l'autre côté, sur la ville.

Un long temps se passa sans autre modification que l'addition, au commencement du XVII^e^ siècle, du local N, pris sur la cour du Gouvernement. Mais, en 1781, le bâtiment fut défiguré par la transformation d'une partie de ses combles. On les démolit pour la portion K L M du pl. III, en respectant pourtant les deux lucarnes, englobées dans la laide façade des deux étages qu'on bâtit alors au-dessus du premier. Ce triste travail fut achevé, pour le reste du bâtiment, en 1843, dans de pires conditions : les deux lucarnes qui se trouvaient là disparurent en effet.

Le rez-de-chaussée et le premier étage. — La porte sur la rampe du Château et le passage J K L, voûté en J et K, conduisent à la petite cour du Gouvernement ; à gauche, c'est le bâtiment voisin de l'Intendance ; à droite, trois portes, d'abord sur l'escalier H et la salle G ; ensuite sur la même salle G, dont c'est l'entrée principale ; enfin sur le local N qui compose, avec les salles G et F, tout le rez-de-chaussée. Ces dispositions principales n'ont pas changé depuis le temps de Victor-Amédée II (pl. I).

La salle F était alors divisée en trois pièces : la première, à l'est, donne accès à des latrines pratiquées dans la muraille et éclairées par une petite baie ; un escalier de bois, au XVIII^e^ siècle, la reliait à l'étage supérieur ; la deuxième pièce, et la troisième qui avait une cheminée, s'éclairent chacune par une fenêtre au nord. La salle G,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pourvue aussi d'une cheminée, et rétablie aujourd'hui dans son état primitif sans subdivisions, formait quatre compartiments au XVIII^e^ siècle, et prend jour au nord par trois fenêtres.

Le local N, moins élevé et moins grand qu'actuellement, n'avait qu'une fenêtre, à meneaux, la première à l'est des deux qui existent aujourd'hui au nord, et elle marquait le milieu de la construction, qui s'ouvrait sur la salle G et sur le passage L. Un four y fut bâti dans l'angle sud-ouest quand une cuisine fut établie là après la suppression de la Chambre des comptes ; ce local avait d'abord été, sans doute, la chapelle édifiée en 1621 dans le voisinage immédiat des bureaux de la Chambre, pour la messe quotidienne de ces Messieurs *(111)*.

De l'autre côté du passage L, des latrines se trouvaient entre un vieux contrefort, qui subsiste, et un pan de muraille disparu. Une porte fermait là le passage sur la cour *(59)*.

Au premier étage, on trouvait, au XVIII^e^ siècle, au-dessus de F, deux pièces : la seconde, au fond, reliée à l'étage correspondant de l'Appartement du Prince, avait une fenêtre au nord, et la première en avait deux, avec une cheminée. Au-dessus de G, et du côté opposé à la façade nord, il y avait un couloir ouvert sur l'escalier H et, par une fenêtre, sur la cour du Gouvernement ; un escalier dérobé, qui montait du rez-de-chaussée, y aboutissait ; le reste de la partie au-dessus de G formait deux pièces ; la première avait une fenêtre au nord et la seconde, à l'angle, en avait une aussi de ce côté, qui a été modernisée, et une deuxième à l'ouest sur la cour.

Outre cette ouverture, et celle du couloir, cette façade ouest était percée plus loin d'une fenêtre à meneaux qui éclairait une pièce bâtie au-dessus de K. Cette pièce, qui n'avait alors aucune communication avec le bâtiment de l'Intendance, ouvrait sur le couloir mentionné au-dessus de G. Enfin, au-dessus de J, un petit local, sans communication avec le précédent, s'éclairait sur la rampe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intérieure par une fenêtre, la seule qui fut alors percée de ce côté ; on y accédait directement de l'escalier H.

Ces étages se trouvaient, au temps de Victor-Amédée II, et depuis plus de deux cents ans, affectés à la Chambre des comptes de Savoie, qui y avait sa salle d'audience, tapissée d'haute lisse ancienne (très probablement au rez-de-chaussée en G), « les chambres des bas-officiers », d'autres locaux, et ce qu'on appelait ses « greffes », au premier *(15, 111)*.

Cette antique institution fut supprimée en 1720, et « l'ancien appartement de la Chambre des comptes », comme on disait, resta inoccupé. De 1728 à 1738, époque de la confection du cadastre général de la Savoie, on y installa une équipe de « calculateurs » employés à ce travail *(51)*. Vint enfin l'affectation qui valut son nom à notre bâtiment. Les gouverneurs de Savoie, lieutenants-généraux du souverain et commandants militaires, avaient jusqu'alors logé au Pavillon du Château, quand ils n'avaient pas d'appartements en ville. Mais à l'évacuation de la Savoie par les Espagnols en 1749. lorsqu'on réorganisa les services, on attribua au gouverneur notre bâtiment, au grand dépit de l'intendant général, établi auprès, et qui craignait des empiétements *(45)*. De fait, ni le bâtiment de l'Intendance ne lui suffisait, ni celui du Gouvernement au gouverneur, et tous deux se disputèrent des annexes dans l'Appartement du Prince.

La salle des gardes du gouverneur, chauffée par un poêle en fayence depuis 1780 *(64)*, se trouvait au rez-de-chaussée, en G, vers l'entrée ; l'escalier dérobé la reliait au cabinet du gouverneur *(27)*. Au rez-de-chaussée encore, en F et G, la secrétairerie du Gouvernement, « la chambre où mangent les officiers de S. E. », et le local où les recrues des régiments provinciaux subissaient la visite *(60, 65)*. En N, cuisine.

Au premier, le gouverneur avait son cabinet, ou chambre d'audience, dans l'une des pièces au-dessus de G, à l'angle ; dans l'autre, sa « chambre à manger », à laquelle on accédait, de l'escalier H, par le couloir men-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tionné tout à l'heure à cet endroit, et assez mal éclairé par sa fenêtre à l'ouest ; en 1757 on en ouvrit une autre, qui subsiste, à l'autre bout, sur la rampe du Château *(56)*. A la suite, au-dessus de F, le gouverneur avait d'abord sa « chambre de compagnie » ou salle de parade, et une chambre à donner ; en 1759, on venait d'ouvrir les deux petites fenêtres qui ont subsisté, sur la rampe du Château, dans ces deux chambres éclairées jusqu'alors seulement sur la façade nord *(28)*.

La chambre à coucher du gouverneur se trouvait au-dessus de K. On y coupa, en 1759, le meneau de la fenêtre, haute et étroite (2 m. 50 sur 75 cent.), qui a été encore remaniée depuis. En 1756, on avait fermé par une teppe les latrines qui existaient dans cette chambre, et pratiqué dans cette cloison, qui subsiste, une imposte vitrée au-dessus de la porte *(25 et 28)*.

On transforma la cuisine N en 1786. La table du gouverneur, expliquait-on, exige tous les jours « un feu considérable à la cheminée, à un four et à deux grands potagers » *(58)*. La cuisine fut agrandie sur la cour ; la façade nord eut une deuxième fenêtre, et à l'angle nord-ouest le nouveau four fut bâti ; la façade ouest eut une petite fenêtre, murée depuis ; on ne modifia rien aux deux portes sur le passage L et la salle G. Le nouveau toit, plus haut que l'ancien, vint disgracieusement masquer une partie de la face ouest du bâtiment du Gouvernement, casser sa corniche au-dessous des combles et aveugler la fenêtre de la pièce d'angle au-dessus de G, fenêtre haute et étroite comme celle qui éclairait alors, sur cette façade, la chambre bâtie au-dessus de K *(39)*.

Le gouverneur occupa le bâtiment jusqu'à la Révolution. Alors, le directoire du district de Chambéry y siégea quelque temps, avant de se transférer en ville à l'hôtel d'Allinges *(83)*. Puis, ces locaux furent affectés, au moins en partie, à l'Ecole centrale, pour devenir, à partir de 1802, le siège du Conseil de préfecture et de quelques autres des bureaux de l'administration départementale *(1)*. En 1815, des troupes autrichiennes furent logées au rez-de-chaussée.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A la Restauration, en 1816, on installa la Trésorerie générale du duché au rez-de-chaussée, dans N et dans celle des trois pièces G qui se trouvait contiguë à ce local. La cour voisine en prit le nom de cour de la Trésorerie. Les bureaux de sûreté publique, ou du major commandant la place, occupèrent le reste de l'étage (bureau des passeports, salle des gardes de sûreté), qui garda ces affectations jusqu'en 1860 *(103)*. Une fenêtre y avait été ouverte, sur la rampe du Château, immédiatement à l'est de l'escalier H. La cour de la Trésorerie eut son pavé refait en cailloux en 1826, et en même temps on suréleva en maçonnerie le parapet, jusque-là surmonté d'une palissade *(93)*. En 1854, on remplaça dans cette cour les deux cabinets qui s'y trouvaient, construits en bois, par trois latrines, qui subsistent, en maçonnerie, dont l'un à l'usage des bureaux de l'Intendance au premier, et les autres pour les employés de la trésorerie, du télégraphe et de la police *(103)*.

Au premier étage, un plan de 1816 *(5)* montre que dès lors l'accès dans la pièce au-dessus de K se faisait par le petit local au-dessus de J, et que la même pièce communiquait, par l'escalier de bois qui s'y trouve encore, avec la salle contiguë du bâtiment de l'Intendance. Quant à l'escalier dérobé en G, il avait disparu. L'intendant général s'était installé à ce premier étage en 1816, en attendant de prendre l'ancien appartement du préfet *(103)*, qui était dans l'ex-bâtiment de l'Intendance, au premier. Lorsqu'il y eut passé, il garda les pièces au-dessus de K, J et G *(5)*. Le reste, au-dessus de F, en communication avec l'ancien Appartement du Prince, logea, comme ce bâtiment, des bureaux de l'Intendance. La première division de la préfecture occupa tout l'étage en 1860, hors la pièce d'angle au dessus de G, affectée au secrétaire général. Pour le rez-de-chaussée, sauf le local N attribué alors au service des Enfants assistés, il appartenait au Conseil de Préfecture, qui détient aussi le premier depuis 1890. Les subdivisions intérieures ont été supprimées dans la grande salle G du rez-de-chaussée.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les combles — le deuxième et le troisième étages. — Le premier étage du bâtiment du Gouvernement était surmonté jadis d'un haut comble, éclairé de belles et grandes lucarnes, qui avait une communication, depuis longtemps disparue, avec le second étage du bâtiment de l'Intendance, où se trouvaient alors les archives des SS. Maurice et Lazare *(15)*. L'escalier en vis conduisait à ce comble, que fermait une porte de fer, car les superbes archives de la Chambre des comptes y étaient logées *(13)*. Elles en furent enlevées et transférées à Turin en 1724, après la suppression de la Chambre *(50)*. En 1730, des calculateurs, employés au cadastre général de la Savoie, travaillaient dans ce local *(15)*, qui devint, en 1749, une dépendance de l'appartement du gouverneur.

On le transforma en 1781, comme nous avons dit, en construisant deux étages dans la moitié est, cotée K, L, M au pl. III, de sorte que le bâtiment eut dès lors, dans cette partie, un second et un troisième étages, mis respectivement en communication avec les étages correspondants de l'ancien Appartement du Prince, attribués alors l'un au Gouverneur, l'autre à l'Intendant. Ces messieurs eurent donc chacun sa part dans la nouvelle construction *(58, 64)*, qu'éclairaient, au second, quatre fenêtres sur la rampe du Château, et trois fenêtres (anciennes lucarnes non comprises) sur la façade nord. Mêmes dispositions au troisième, où se trouvaient, en K, un cabinet, et en L et M, deux chambres, celle-ci à cheminée *(59)*. L'intendant et le gouverneur restèrent en possession jusqu'à la Révolution. Plus tard, l'Ecole centrale du Mont-Blanc leur succéda.

En 1816, les pièces du second furent affectées aux bureaux de l'Intendance générale, qui occupaient l'étage contigu de l'Appartement du Prince. Les pièces du troisième logeaient alors le secrétaire du gouverneur, qui les cédait à ce haut fonctionnaire lorsque, aux voyages du roi, il devait évacuer ses appartements *(103, 108)*. On transforma, en 1829, à cet étage, la fenêtre de M, pour en faire le petit balcon actuel *(95)*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce qui restait de l'ancien comble passait pour inutilisable. On lui substitua donc, en 1843, deux étages construits en prolongation de ceux de 1781, et l'ancien bâtiment du Gouvernement se trouve ainsi surchargé, dans toute sa longueur, d'une lourde bâtisse, qui le défigure. Les travaux de 1843 sont indiqués en pointillé au pl. III. On y voit qu'au troisième étage, la nouvelle construction comprenait quatre pièces, cotées N, O, P, Q, auxquelles on accédait de deux façons : soit par la salle M, appartenant à la partie antérieurement construite ; soit par un escalier de bois que l'on pratiqua en R, en prolongation du vieil escalier en vis. La pièce N avait alors une fenêtre sur la rampe du Château ; les pièces O, P, Q avaient chacune une fenêtre sur le nord, et la dernière, pourvue d'une cheminée, en avait deux autres à l'ouest.

Les mêmes ouvertures furent pratiquées, et à peu près les mêmes dispositions, au second étage, que desservait le vieil escalier en vis comme il avait desservi le comble. Des bureaux de l'intendance s'y installèrent en 1844, et les archives de cette administration furent déposées quelque temps au troisième étage, qui fut affecté en 1850 au lieutenant-général commandant la division militaire en Savoie.

Le logement de ce fonctionnaire, auquel on accédait par l'escalier E^3 comme nous l'avons dit à propos de l'Appartement du Prince, comprenait, à l'étage dont nous parlons, en K, cabinet de toilette ; en L, chambre ; en M, salle à manger ; en N, salle à manger pour les domestiques ; en O et P, chambres à coucher ; en Q, cuisine ; en S, accessibles par un balcon sur lequel on ouvrit une des fenêtres de cette cuisine, transformée en porte, on établit des latrines, bâties au-dessus du vieux contrefort au pied duquel nous avons vu que d'autres latrines avaient existé. La cuisine était mise, d'autre part et comme nous avons dit, en relation directe avec l'escalier E^3 par le balcon pointillé au pl. III, sur lequel on ouvrit la pièce N, en y changeant la fenêtre en porte *(108)*. Toutes ces dispositions ont demeuré, sauf que le balcon et les latrines S ont disparu. En 1860, la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deuxième division de la préfecture s'établit au second étage de l'ancien bâtiment du Gouvernement, et la troisième au-dessus. A la translation des bureaux en 1890, on affecta le second à la division militaire et depuis à l'assistance publique, tandis que les Archives s'installaient au troisième.

IV. — LE BATIMENT DE L'INTENDANCE

Il donne, au sud, sur la rampe du Château, dont il domine la dernière partie, après la porte de la Herse ; au nord-est, il jouxte le bâtiment et la cour du Gouvernement ; au nord-ouest, il regarde la Chapelle, dont il est séparé par une courette bâtie en terrasse au-dessus de la cour du Château ; ici, son premier étage se trouve à peu près au niveau du sol, et il faut descendre quelques marches pour accéder, de ce côté, au rez-de-chaussée, qui se présente au contraire en surélévation sur l'autre face, vers la rampe.

Les constructions datent d'au moins trois époques, et les plus anciennes doivent remonter à la régence de la duchesse Yolande, qui agrandit le Château de plusieurs « maisonnements » ; ce sont les parties côtés B, E, F, G au pl. I ; construction du XV^e^ siècle, presque tout entière en blocage, à trois étages desservis par l'escalier en vis L, qui donne sur la courette de la Chapelle, seule entrée primitive du bâtiment.

A peu près dans le même temps, Yolande achevait cette Chapelle et en érigeait le clocher. Pour mettre en communication directe le bâtiment avec la Chapelle, une petite construction annexe fut alors édifiée, qui comprenait, au-dessus d'une pièce en J, aménagée en latrines au niveau de la courette, une pièce de mêmes dimensions ouverte, d'un côté, sur l'escalier L, et d'autre part sur un passage pratiqué au fond de la courette, en partie en encorbellement et en partie dans la muraille sud

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du clocher. Ce passage donne accès, par l'escalier du clocher, à une tribune placée dans le mur est de la Chapelle. Sur la cour dite plus tard du Gouvernement, qui est plus basse que la courette, cette construction annexe était soutenue par le mur en grand appareil de la fosse K, bâtie derrière la partie J. Entre cette aile basse et l'autre aile du bâtiment, très élevée, en E, la cour s'étendait jusqu'à la partie G.

Ce fut à la fin du XVI^e^ siècle, ou peut-être au commencement du XVII^e^, qu'on eut la malheureuse idée d'uniformiser et d'empâter cette perspective en édifiant sur l'emplacement H une laide construction qu'on éleva à la hauteur du reste du bâtiment, et qu'on prolongea au-dessus des parties J et K. On voulait de la place, et afin d'en avoir davantage, on adopta, pour les deux premiers étages, les hauteurs données par l'architecte du moyen âge aux deux petites pièces qu'il avait superposées en J et qu'il avait faites très basses, en raison de leur destination. La nouvelle construction comprit ainsi, d'abord, un rez-de-chaussée et un premier qui se trouvent à peu près au même niveau que les étages correspondants du reste du bâtiment ; puis un étage intermédiaire ; enfin deux étages dont les niveaux répondent à peu près à ceux du second et du troisième de la partie ancienne.

Une nouvelle addition fut faite à notre bâtiment lorsque, en 1759, une voûte fut jetée au-dessus de la rampe du château, voûte qu'on appuya, d'une part, contre la terrasse de la Reine, et, d'autre part, contre le bâtiment de l'Intendance, qu'il s'agissait de consolider. Le mur de façade en B avait donné coup, faisant, paraît-il, environ à moitié de sa hauteur, un surplomb de 5 pouces, au niveau duquel on imposta la voûte. Pour la charger, et parce que M. l'Intendant général désirait s'agrandir, on édifia par dessus, en empiétant un peu sur la terrasse, deux étages, formant chacun une grande pièce presque carrée. C'est, au niveau du premier étage de notre bâtiment, la pièce marquée en pointillé au pl I, et cotée A. Au second, c'est la pièce qui figure sous la même cote

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au pl. IV. La nouvelle construction s'adossait au bâtiment de la porte de la Herse.

L'escalier en vis L n'a subi, depuis le moyen âge, qu'un remaniement, lorsqu'on modifia la partie supérieure de la cage pour la rattacher aux bâtiments élevés au-dessus de J et K. On rehaussa alors sa façade, en matériaux très inférieurs à ceux du reste de la construction, et dans cette nouvelle portion de mur une fenêtre fut ménagée, au-dessous de laquelle subsistent, plus ou moins retouchées, les cinq anciennes baies de notre escalier, très irrégulièrement disposées. La plus basse, à côté de la porte, est fermée, depuis 1764, de quatre barreaux de fer *(61)*; la plus haute fut agrandie en 1751 et trois barreaux y furent mis alors, qui sont restés *(54)*. On avait remplacé, en 1730, les quarante-deux premières marches ; au-dessus, fort usées, les anciennes sont demeurées *(15)*. En 1737, on suréleva de 6 pouces le palier inférieur, pour le mettre au niveau du seuil de la porte, et cette modification fit ajouter une marche à l'escalier droit qui, de ce palier, descend au rez-de-chaussée *(18)*.

La façade méridionale, sur la cour du Château, porte encore les traces d'un cadran solaire, qu'on restaurait en 1715 *(112)*.

Le rez-de-chaussée. — Il se compose de quatres parties, sises sous E, sous B, sous F G et sous H (pl. I). La partie sous K est, comme on a vu, une grande fosse de latrines ; bâtie probablement pour un autre usage, elle n'avait pas d'issue et, comme on négligeait parfois de la vider en portant le contenu à la rivière, des infiltrations se produisaient sur la cour du Gouvernement ; en 1757, on y amena, par un canal, l'eau de la fontaine de la grande cour, et un autre canal relia cette fosse, à travers la place Château, à l'Albane *(13, 26, 27)*.

La grande salle sous E était primitivement voûtée ; deux grands arcs cintrés, qui subsistent avec le pilier central qui les soutient, la partageaient en deux, dans le sens perpendiculaire à la façade sur le passage J K L du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bâtiment du Gouvernement, et ils sont butés par le gros contrefort qui figure au plan sur cette façade. A l'est de ce contrefort, il y avait une fenêtre grillée, aujourd'hui bouchée, et une porte, accessible par les quatre marches que le plan indique ; après le contrefort, une autre porte, plus haute, et deux fenêtres géminées ouvertes sur un balcon qui a été modernisé. Ce fut d'abord une grande cuisine, avec un four dans l'angle est. On ne sait pas quand les voûtes furent remplacées par le plafond actuel, ni quand cette salle fut divisée, comme elle est restée, en deux parties, dont l'une a la porte et les fenêtres du côté du bâtiment du Gouvernement, et dont l'autre prend jour et accès, par porte et fenêtre modernes, sur la rampe du Château. Il semble que, dès le milieu du XVIII^e^ siècle, ces modifications étaient faites. Le gouverneur, qui s'installait alors dans le bâtiment auquel il donna son nom, avait son arrière-cuisine dans la partie de notre salle qui ouvre sur ce bâtiment. En 1758 on en remania l'entrée, et au lieu des quatre marches du pl. I, on construisit l'escalier moderne, plus large, qui vient buter contre le massif de maçonnerie M *(27)*. Dans l'autre partie, pouvaient se trouver « le petit réduit où l'on tient la chaise à porteurs », mentionné au XVIII^e^ siècle, comme aussi « le bûcher du Gouvernement » *(59, 60)*. Cette partie de la salle a servi plus tard de corps de garde, depuis 1815, et elle avait encore cette affectation en 1860 *(103)*. C'est aujourd'hui un entrepôt, et la portion qui donne du côté de l'ancien bâtiment du Gouvernement, après avoir été, sous la Restauration et avant l'annexion, bureau du télégraphe, est occupée actuellement par le service météorologique.

Cette salle communiquait jadis, par quelques marches et par une porte ouverte dans le mur au sud, avec la salle sous B, dont nous connaissons mal l'histoire. Peut-être n'avait-elle originairement pas d'autre entrée, et seulement les deux fenêtres grillées, qui subsistent, du côté de la rampe du Château Depuis, sous une de ces fenêtres, une porte a été percée. Le beau plafond à caissons est antérieur au temps de Victor-Amédée II, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous ne savons pas quelle était l'affectation de cette salle. Depuis le milieu du XVIII^e^ siècle on en fit un bûcher *(27)* et elle a repris cette destination après avoir, sous la Restauration, servi à loger le sous-officier qui commandait le corps de garde.

Avec les locaux que nous venons de parcourir, la salle sous H constituait, au milieu du XVIII^e^ siècle, ce qu'on appelait « les bas-offices du Gouvernement ». Primitivement voûtée, elle logea une partie des archives de la Chambre des comptes jusqu'à sa suppression *(26)* En 1757, le Gouverneur y aménagea une chambre pour les malades de sa maison, et remplaça la voûte, fendue, par un plancher. La chambre des malades fut divisée, deux ans plus tard, en deux, par une paroi de bois qui a disparu *(26, 28)*. Elle a, sur la cour du Gouvernement, une porte et une fenêtre.

La partie sous F G est accessible pour la courette de la Chapelle et par l'escalier droit que nous avons signalé plus haut à propos de la vis L. Là, originairement, était une « cuisine basse », et en 1730 on en conservait encore le souvenir et la dénomination *(15)*, mais sept ans après on appelait ce local, de l'affectation qu'il avait dès lors et qu'il a gardée, une cave. Il y subsiste, datant du XV^e^ siècle, outre les deux belles paires de fenêtres géminées ouvrant sur la cour du château, une grande cheminée avec manteau et hotte, bâtie contre le mur est. Dans l'angle sud-est, un four. Un arc, au milieu de la salle, soutient le plancher, à poutrelles moulurées. Entre cet arc et les fondations de la cage de l escalier L, une troisième paire de fenêtres donnait jour sur la courette. Elles sont aujourd'hui bouchées, et des subdivisions ont créé quatre celliers dans cette salle.

Le premier étage. — Il figure au plan I, et, dès le temps de Victor-Amédée II, on y trouve établis les bureaux de l'Intendance, qui donna son nom à tout le bâtiment. Ce prince avait créé l'intendant général de Savoie pour fortifier son autorité dans le duché, en concentrant peu à peu tous les pouvoirs entre les mains du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouveau fonctionnaire. Ses débuts furent pourtant modestes, et les locaux affectés à l'Intendance ne furent jamais tels que nos habitudes modernes l'auraient voulu, eu égard au grand rôle tenu par cette institution dans l'histoire de la province.

Les bureaux occupaient, sous Victor-Amédée II, en B, une pièce triangulaire éclairée par deux fenêtres, où l'on construisit en 1731 une cheminée à corniche en talon renversé *(16)*; et en F G une grande salle à trois fenêtres, dont une sur la façade ouest, qui en a deux à présent; c'était la plus éloignée de l'angle, et elle fut grillée, par mesure de sécurité en 1751 *(59)*; les deux grandes fenêtres au sud gardèrent leurs meneaux et croisées jusqu'en 1783, qu'on les enleva sous le prétexte de donner plus de jour *(37)*. Quand un vice-intendant général fut créé, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, son cabinet fut mis en B, où l'on réserva, derrière une paroi en planches, une petite place pour le premier secrétaire de l'Intendance *(29)*; un escalier dérobé, en bois, dans l'angle est de la pièce, la relia à partir de 1772 au cabinet de l'Intendant général, établi à l'étage au-dessus *(57)*. On n'accédait en B que par la salle F G, qu'une cloison de bois subdivisait : en F travaillaient les employés subalternes, et les murs étaient pourvus de rayons « pour les écritures et registres » ; en G se tenaient les « pedons » ou courriers de l'intendance *(29)*. Cette partie G ouvrait sur l'escalier L par l'ancienne porte dont le seuil était au niveau de la quatrième marche.

On se contenta longtemps de se défendre, contre le froid qui pénétrait par là, avec la porte volante et la portière placées à l'entrée en 1731 *(16)*, mais, en 1757, on songea à mettre dans les bureaux un poêle d'Allemagne pour les trois pièces ; il semble bien pourtant qu'on recula jusqu'en 1780 l'exécution de ce projet ; le bûcher fut en R *(26, 39, 64)*. Au reste, depuis 1760, le premier secrétaire était seul en B ; le vice-intendant général avait passé dans la pièce A, construite en 1759 ; cette pièce, sans autre entrée que sa porte sur B, dans l'angle nord-ouest, avait ses deux fenêtres sur la cour du Château,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et une cheminée en face. Les choses restèrent ainsi jusqu'à la Révolution.

Le passage J. du temps de Victor-Amédée II, donnait directement sur la courette de la Chapelle ; à gauche de cette porte, une petite fenêtre ; dans le fond, des latrines, « les lieux communs du Chapitre » ; en face des latrines, et accessible par quelques marches, une porte, percée dans la cage de l'escalier L ; enfin, une troisième porte, la seule qui subsiste, ouvrait sur H *(27)*.

Une cloison coupait H en deux parties. La première, ouverte sur J, après avoir logé, au commencement du XVIII^e^ siècle, les clercs ou employés subalternes de la Chapelle *(117)*, servit, dans la seconde moitié du même siècle, de chambre capitulaire ou de salle de réunion aux chanoines de la Chapelle *(26, 27)*. Au-delà, dans la partie restante de H, avec accès par la salle capitulaire, le chanoine sacristain de la Chapelle avait sa chambre, ouverte de l'autre côté sur la grande salle E, qui faisait le reste de son logement ; les cloisons indiquées au pl. I, et construites en 1731, à l'installation du sacristain, y formaient une chambre, avec fenêtre à meneaux sur la cour du Gouvernement, une cuisine avec fenêtre à meneaux sur la rampe du Château, et des dépendances ; dans l'angle est, un vieux four *(61, 69)*.

Ce premier étage, évacué à la Révolution par ses occupants, resta sans affectation définie jusqu'en 1802. Peut-être l'Ecole centrale, qui fut installée en partie dans l'ancien bâtiment de l'Intendance, et le Comité révolutionnaire, qui y siégea quelque temps, en occupèrent ils une portion *(1)*. L'incendie de 1798 avait tellement ruiné le reste du Château, que le premier préfet nommé dans le Mont-Blanc, en 1800, logea en ville, à l'hôtel d'Allinges, qu'il fût bientôt question de rendre à son propriétaire. Alors, le 10 juin 1802, le ministre de l'Intérieur autorisa des travaux dans les parties conservées du Château ; le général commandant à Chambéry, qui avait des vues sur elles, fut évincé, et la préfecture y fut installée par arrêté du 26 janvier 1803 *(1)*. C'est au premier étage du bâti-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de l'Intendance que le préfet eut son logement, réputé provisoire, et qu'il devait garder jusqu'à la fin de l'Empire.

On transforma alors en fenêtre la porte qui ouvrait de J sur la courette, afin de réserver ces latrines et leur vestibule, dont on mura la porte sur l'escalier L. On mura pareillement la vieille porte de cet escalier sur G, et l'accès se fit dès lors par la porte moderne, ouverte à ce moment *(5)*. Elle donnait entrée sur un couloir, pris alors sur G, et dont les principales dispositions subsistent : porte à droite sur le reste de la pièce G, porte à gauche sur H, porte au fond sur E, et près de là, à cette époque, un escalier de bois, qui reliait le premier au second étage. En H, le préfet eut sa chambre, et un cabinet communiquant avec E ; un cabinet de travail en F. En B, où l'ancien escalier dérobé avait disparu dès 1786 *(59)*, un autre cabinet, probablement affecté à un secrétaire, ouvrait dès lors directement sur E.

La pièce E, dont les subdivisions subsistaient, bien que remaniées, avait trois autres portes : l'une, conservée, sur le couloir en face de l'entrée, et deux autres, disparues, sur H et sur G. En outre, on l'avait reliée, avec le bâtiment construit, comme nous verrons, sur l'emplacement de la terrasse de la Reine et figuré au pl. VI, par un balcon indiqué à ce plan en pointillé et coté a ; ce balcon, établi contre le gros mur qui surmonte la porte de la Herse, et qui paraît n'avoir disparu qu'après 1860 *(108)*, donnait accès en E par la moitié droite, transformée en porte, de la vieille fenêtre à meneaux sur la rampe. La communication actuelle, par un degré de bois, entre E et la partie voisine du bâtiment du Gouvernement, date aussi de ce temps. Enfin, la salle A du pl. I, qui figure également au pl. VI, ouverte, comme ce dernier plan l'indique, sur le bâtiment contigu au midi, fut la salle à manger du préfet *(6)*.

Elle devint, à la Restauration, le cabinet de l'intendant général *(108)*, auquel l'étage fut affecté après que, pendant quelques mois de l'an 1816, le gouverneur l'eut occupé, en attendant son installation dans l'appartement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'honneur *(103)*. En E, toujours subdivisé, l'intendant eut sa cuisine ; en H, « les deux chambres à alcôve visant sur la cour de la Trésorerie » ; en F, la chambre à coucher et en B « la chambre triangulaire » *(93)*. Un petit incendie, allumé le 19 février 1853 dans le cabinet de l'intendant, causa peu de dégâts *(103)*.

Le préfet succéda en 1860 à l'intendant dans son cabinet A ; en B, le chef de cabinet ; en F et G, qui ne firent plus qu'une salle, le Conseil général tint ses séances ; en E, débarrassé des cloisons intérieures, salle d'attente, ouverte alors sur A ; en H, des cabinets annexes. Depuis la translation des bureaux de la préfecture en 1890, la pièce A, d'abord affectée à divers services, a été rattachée aux appartements contigus au midi ; E, après avoir servi aux adjudications, a été annexée au dépôt des Archives ; les locaux B, H et J, et la salle F G, ouverte dès lors de deux fenêtres à l'ouest, ont été affectés à l'Académie de Savoie.

L'étage intermédiaire. — On a vu, dans la description générale du bâtiment, que cet étage est constitué par les locaux bâtis au-dessus des parties H, J et K du plan I. C'est, au-dessus de J, un petit vestibule, qui date de la construction primitive et qui ouvre, d'un côté, sur l'escalier L, et d'autre part sur le passage qui mène, par le clocher, à l'une des tribunes de la Chapelle. Ce vestibule s'agrandit plus tard de la pièce construite au-dessus de la fosse K, au fond de laquelle, sur la cour du Gouvernement, on plaça des latrines dits, au XVIII^e^ siècle, « les lieux communs du bureau de l'intendance » *(31)*. Quant à la portion au-dessus de H, accessible par une autre porte percée sur l'escalier L, elle fut occupée, sous Victor-Amédée II, par la Délégation chargée de présider aux réformes financières du règne *(49)* ; attribuée ensuite, jusqu'à la Révolution, à l'intendance *(59)* ; puis à des services divers et récemment aux Archives.

Le deuxième étage (pl. IV). — Il ne comportait primitivement qu'une grande salle G F, ouverte sur l'esca-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lier L par la porte indiquée au plan, et qui subsiste ; les salles B et E, et le couloir C, ancien chemin de ronde qui dominait le bâtiment de la porte de la Herse. Plus tard, ses machicoulis avaient été bouchés, et le chemin de ronde, ainsi élargi, fut transformé en un passage couvert destiné à mettre en communication le troisième étage de l'Appartement du Prince avec la Chapelle. Un degré de trois marches, figuré aux pl. III et IV et qui subsiste, reliait la galerie E du pl. III à ce couloir C, au-delà duquel on traversa dès lors le deuxième étage du bâtiment de l'Intendance par un corridor D, pris assez fâcheusement, d'abord, sur un côté de la salle E, et, à la suite, sur la salle G F, qu'il coupa en deux. Ce corridor emprunta les anciennes portes ouvertes primitivement de C sur E et de E sur G, ce qui obligea à percer à côté les portes indiquées au plan.

Enfin, pour atteindre la Chapelle, on jeta, entre elle et le bâtiment de l'Intendance, une large voûte en berceau, sur laquelle on construisit le passage M, qui n'a qu'un étage, et deux fenêtres sur la cour. Ce passage prolonge le corridor D et donne accès à la tribune N, bâtie en 1726 dans le fond de la Chapelle. C'est probablement de la même époque que date la construction du passage, dont on réparait la voûte en 1756 *(59)* et dont on refit le plafond à la française en 1760 *(60)*. Une porte, dont on vitra le haut en 1737, pour donner du jour, fermait ce passage sur D *(18)*.

L'intendant général occupa cet étage dès le règne de Victor-Amédée II, et jusqu'à la Révolution *(15,59)*. En B, dans la pièce triangulaire ouverte dès lors sur F et sur le corridor D, éclairée par deux fenêtres, l'intendant avait son cabinet de travail, qu'un escalier dérobé reliait à l'étage inférieur ; « une grande cheminée de cuisine » y fut bouchée en 1756, et remplacée par « un buffet à rayons » *(59)* ; on y plaça l'année suivante deux portes de sapin, vernissées et surmontées d'attiques *(27)*. Dans la partie F, subdivisée en deux pièces, l'intendant avait, avec sa chambre à coucher, « la chambre à recevoir », probablement du côté des deux fenêtres anciennes sur la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cour *(28, 59)*. La salle G était obscure ; on perça en 1756, dans la cloison qui la sépare du corridor D, deux ouvertures qu'on vitra, et qui ont été conservées *(59)*.

Quant à la partie H, divisée en deux, et où l'on n'accédait alors que par la porte ouverte sur l'escalier L, elle était, sous Victor-Amédée II, le dépôt des Archives de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare *(69)*. De là, on parvenait aux latrines K, qu'un passage séparait du cabinet J, éclairé lui-même sur la courette.

Enfin, en E, le roi Victor-Amédée installa ses cuisines lorsque, en 1731, il vint à Chambéry, après son abdication, pour loger au troisième étage de l'Appartement du Prince. On faisait de grands feux à la cuisine royale, dans le potager et dans la cheminée bâtie contre le mur mitoyen avec H ; la vieille construction n'y résista pas, et le 28 mars 1731 un incendie éclata, qui causa quelques dégâts en E, et de plus irréparables en H : les archives de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare y disparurent entièrement ; le feu gagna jusqu'au troisième étage *(69)*, au cours des réparations qui suivirent, et dont le coût dépassa 2.500 livres *(49)*, on rebâtit la cheminée, dont le foyer fut supporté par six consoles de pierre et un arc de briques *(16)*.

Après le court séjour du roi Victor, l'intendant général hérita de sa cuisine, ouverte alors sur le corridor D et sur G ; un lavoir existait, au-dessus de la cour du Gouvernement, dans un petit local en balcon, posé d'un côté sur le contrefort qui flanque ici la façade, et de l'autre côté sur une console de pierre, qui subsiste ; deux petites fenêtres éclairaient ce balcon, qu'un toit d'ardoises, « à pan de moulin », recouvrait *(31)* ; on y accédait par l'une des deux portes-fenêtres pratiquées là à la place d'une vieille fenêtre à meneaux, semblable à celle qui reste du côté de la rampe du Château, et qui éclairait, à l'époque du plan IV, une pièce prise sur E, garde-manger ou « chambre de retirage » *(59)*. A côté, une petite fenêtre, plus moderne, qui subsiste, éclairait alors une chambre de cuisinière *(57)*. La porte ouverte dans le même mur desservait une « dépense », ou chambre du linge, créée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le couloir C ; la cloison qui l'en séparait venait boucher l'une des trois fenêtres percées antérieurement dans le mur extérieur de ce couloir, à la place des anciens créneaux du chemin de ronde *(28, 59)*. Le « degré borgne » marqué au plan devait conduire à quelque soupente *(57)*.

L'incendie de 1731, en détruisant les archives des Saints Maurice et Lazare, avait aussi libéré la partie H au profit de l'intendant, qui s'empressa d'y prendre la grande chambre pour son secrétaire, et la petite pour son valet de chambre *(26)*. On accédait à celle-ci par l'escalier L, et à la première par la salle G, ouverte elle-même sur le corridor D, et dans laquelle un escalier de bois rachetait la différence de niveau entre la partie G, vieille portion du bâtiment, et la partie H, construite postérieurement. Plus tard, on réduisit la petite chambre dans H à un cabinet vers la fenêtre, et du reste on fit un vestibule ouvert sur l'escalier, sur la grande chambre H, et sur les parties J et K *(59)*.

L'intendant s'agrandit encore lorsque, en 1759, on vint à construire la salle A, avec ses deux fenêtres sur la cour et une troisième du côté de la terrasse de la Reine ; du même côté, et vis-à-vis la porte ouverte sur B, une autre porte donna, par un perron de six marches, accès à la partie de la terrasse qui fut alors réservée à l'intendant. Les deux portes eurent leurs attiques décorés de camaïeux, et l'on mit une cheminée de molasse « vernissée en couleur de marbre jaspé, avec planche en noyer chantournée et peinte de même » *(28, 29)*. Dès 1760, l'intendant prit ici son cabinet de travail. La pièce B lui servit alors de salle à manger *(28)*, et plus tard d'antichambre *(57)*, lorsqu'il eut obtenu, pour son habitation personnelle, une partie de l'Appartement du Prince et du bâtiment du Gouvernement.

Une galerie fut construite en 1775, sur la terrasse de la Reine, pour relier les Appartements royaux à la Chapelle, par les pièces A et B, le corridor D et le passage M. Cette galerie, d'où l'on entrait en A par le perron qui vient d'être indiqué, boucha la troisième fenêtre de cette

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pièce. Elle servit, l'année même de sa construction, pour le séjour de Victor-Amédée III, et la salle A fut, dans cette occasion, décorée d'une tapisserie de brocatelle verte, « la chambre où le roi recevait les grands à l'heure de la cour avant la messe », tandis que B devint « la chambre d'accès à celle de réunion » *(59)*. Lorsque la galerie fut supprimée avec la terrasse de la Reine, en 1786, et qu'on commença d'édifier l'aile des Appartements royaux qui domine à l'est la cour du Château, la porte de A sur la terrasse fut condamnée, et le second étage de cette aile, destiné à remplacer la galerie de 1775 en tant que communication avec la Chapelle, fut ouvert sur A par une porte ouverte à la place de la fenêtre bouchée en 1775 *(40, 59)*.

Sous l'Empire, l'étage fut affecté au secrétaire général de la Préfecture et à des bureaux *(1)*; en 1811, la partie F était occupée par le cadastre *(85)*, et le préfet proposait d'y créer un petit appartement à donner, Chambéry étant lieu de passage, aux personnages qu'il ne convenait pas d'héberger dans l'appartement d'honneur *(1)*.

Les parties B, F et G servaient à loger, en 1816, un professeur de dessin *(5)* auquel succéda, en 1822, le chapelain, ou desservant de la Chapelle, qui avait sa cuisine en B *(89, 93)*; les subdivisions de F avaient changé; en G, qui n'ouvrait plus que sur D, l'escalier dérobé avait disparu *(108)*. C'était encore, en 1916, l'appartement du chapelain.

Les parties E, H, J et K, à la Restauration, furent attribuées au secrétaire-général de l'intendance *(5)*. Les chambres H ouvrirent sur E par la porte actuelle, percée entre la cheminée et le mur extérieur, et par un degré de bois qui rachète la différence de niveau. En E, où se trouvaient la cuisine et la salle à manger de cet appartement, les portes sur D et sur G avaient disparu, mais le lavoir en balcon subsistait *(108)*; il ne fut supprimé qu'un peu avant l'Annexion. Il semble qu'alors le concierge du Château avait succédé dans cet appartement au secrétaire général; on l'affecta ensuite à deux huissiers de la préfecture et, depuis 1905, au dépôt des Archives.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La partie E se trouvait, dès l'époque de la Restauration, ouverte directement sur le couloir C, agrandi de la petite pièce que l'on y avait prise au XVIII^e^ siècle *(108)*, et ouvert lui-même, en 1816, sur la salle A, qui devint cette année-là le bureau des archives *(109)*.

Le troisième étage. — Cet étage qu'on décrira en s'aidant de la partie du pl. I qui se réfère au bâtiment de l'Intendance, a son accès par l'escalier L, dont la tourelle se termine, à son niveau, en plan carré. Un petit toit en pavillon rectangulaire devait primitivement la couvrir. Quand on eut bâti les parties au-dessus de H, J et K, on prolongea leur toit sur l'escalier L, et la façade de la cage fut remaniée alors. Ce n'est même qu'en 1756 qu'on remplaça le mur en planches qui fermait, sur la courette, le couloir au-dessus de J ; dans la nouvelle « teppe » deux petites fenêtres furent ménagées, qui ont subsisté *(25)*.

Ce couloir, qui conduisait à des latrines au-dessus de K, ouvrait sur le palier supérieur de l'escalier, et une autre porte, percée à côté, sur le même palier, donnait accès dans la salle au-dessus de H, éclairée par trois fenêtres au nord. Une troisième porte, en angle droit avec les précédentes, menait à la grande salle au-dessus de F G, que des cloisons subdivisaient, avec trois fenêtres au sud et quatre à l'ouest. De cette salle, par une porte pratiquée vis-à-vis l'entrée, on passait aux trois chambres prises dans la partie au-dessus de E, qu'éclairaient quatre fenêtres au nord et deux à l'est. Cette partie, en communication avec la pièce au-dessus de B, qui avait deux fenêtres, ouvrait aussi sur une petite pièce à trois fenêtres bâtie au-dessus du massif de maçonnerie du bâtiment du Gouvernement, coté M au pl. I *(2)*. Cette pièce a eu, depuis l'élévation des combles de ce bâtiment en 1843, sa fenêtre nord transformée en porte, qui donne accès au galetas au-dessus de ces combles.

Du temps de Victor-Amédée II et pendant le séjour de ce prince à Chambéry en 1730-31, un officier de sa maison occupait le local au-dessus de H, qui fut gravement en-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dommagé cette année-là par l'incendie de l'étage inférieur *(69)*. Au voyage de 1737, on logea « M. le Contrôleur » à notre étage *(52)*, qui fut occupé, après le départ des Espagnols en 1749, par le concierge du Château, fonctionnaire qui n'avait plus son antique importance, mais qui réunissait encore les attributions de gardien et de régisseur. Il avait, entre autres locaux, son cabinet de travail au-dessus de B et sa cuisine au-dessus de E *(60)*. En 1763, on ne remplaça point le concierge décédé, et son logement fut affecté à l'architecte Garella, chargé, entre autres fonctions, de l'entretien du Château *(57)*. Il l'occupait encore en 1775 *(2)*.

En 1781, il y avait, de nouveau, un concierge au Château, et en 1816 on retrouve ce fonctionnaire à notre étage, hors la salle sur F G, qui servait de garde-meubles, et la pièce sur B où on avait provisoirement installé le bureau des contributions *(5, 92)*, et où le « magasin » ne tarda pas à s'étendre *(93)* Il semble que le concierge avait évacué son logement en 1850, quand on projeta de le relier au troisième étage de l'ancien bâtiment du Gouvernement, où s'installait alors le général commandant la division, qui aurait eu là des chambres de domestiques ; la communication se serait faite par un escalier dans le petit local au-dessus de M *(108)*. Ce projet ne fut pas exécuté, et l'étage resta inhabité.

V. — CHAPELLE ET TOUR TRÉSORERIE

La sainte Chapelle. — Nous n'avons pas à faire ici son histoire, ni même à rappeler que, tandis que la nef et le clocher datent du XV^e^ siècle, la façade est du milieu du XVII^e^ siècle. Qu'il nous suffise de mentionner les travaux exécutés à la chapelle depuis Victor-Amédée II ; leur énumération fera comprendre que peu de choses y ont changé en deux cents ans.

Passons sur les grosses réparations faites à la char-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

pente, notamment en 1750 et en 1761 (*30* et *54*), et constatons que, dès le XVII^e^ siècle, les beaux vitraux du XVI^e^, qui décorent les hautes verrières (*a*), avaient beaucoup souffert. De larges trous s'y voyaient, où l'on avait, tant bien que mal, en 1661-62, replacé les fragments recueillis, et peint quantité de morceaux neufs pour les substituer à ceux qui avaient disparu (*116*). En 1728, nouveaux dégâts par le vent (*13*), que le remplacement des plombs usés, fait en 1731 (*16*) ne suffit pas à prévenir dans la suite ; carreaux cassés en 1738, en 1742 (*19*, *21*) ; en 1749, un orage renverse deux grands panneaux (*45*) : autres réparations en 1754 (*23*), et en 1757, ce sont 150 pieds carrés de verre qu'il faut démonter pour remplacer ce qui manquait et reposer le tout (*26*). Ainsi s'explique, et par les détériorations subies depuis ce temps, l'état actuel des vitraux, longtemps restaurés par les Heurteur, verriers de Chambéry, chargés pendant quatre générations, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, de l'entretien des vitres du Château.

La façade de la Chapelle, bâtie par la régente Christine de France, est un élégant et vigoureux échantillon de l'architecture de ce temps. Peu de modifications lui furent apportées sous Victor-Amédée II et ses successeurs. Elle garda sa haute fenêtre de verre blanc, exécutée en 1660-61, avec sa bordure en couleurs et les armes de Savoie peintes au milieu (*116*). La grande porte, sculptée en noyer par François Cuenot, artiste de Chambéry, en 1663 (*113*), subsiste encore, depuis qu'en 1730 on la repeignit à l'huile « avec de la terre d'ombre » (*15*). Au-dessus se lisait, sur la large dalle de marbre noir plaquée en 1659 dans la façade, l'inscription alors gravée par le sculpteur Louis Rumellin (*113*). Plus haut encore, en 1726, on refit la pyramide de gauche, tombée, avec sa

(*a*) Sujets représentés : fenêtre centrale : le saint Suaire, qui surmonte les armes de Savoie ; au-dessus, le Christ en croix et la Déposition ; — fenêtre de gauche : la Flagellation, l'*Ecce homo*, le Portement de croix ; — fenêtre de droite : la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

boule et sa fleur de lys *(112)*. Ces fleurs de lys, en cuivre doré, avaient été fondues en 1656 par Fr. Bonod, de Chambéry, qui exécuta aussi, en 1657, la croix de laiton doré, de 6 pieds et demi de haut, pour le fronton central *(115)*. On regarnissait de plomb, en 1754, le fronton et la corniche *(23)*. La petite porte sur la courette avait été refaite en 1729, et surmontée « d'un petit couvert en rond débordant de cinq pieds » pour abriter les trois marches qui la précèdent *(14)*. Il reste dans le mur des traces de ce travail.

A la Révolution, la façade perdit les armoiries de Savoie peintes dans la fenêtre, qu'on refit depuis en verre blanc, et les armoiries sculptées dans le fronton, qui furent martelées ainsi que la couronne au-dessus. On martela pareillement l'inscription gravée sur la plaque de marbre noir, qui est restée indéchiffrable. La croix qui surmontait la façade disparut. Quant aux fleurs de lys dressées au-dessus des deux pyramides, la Commission des Allobroges délibérait, le 12 décembre 1792, de ne pas les enlever, « mais seulement les défleurer » *(74)* ; elles sont demeurées dans cet état, dédorées et réduites au simple fer de lance.

Plus tard, en 1803, quand le préfet du Mont-Blanc vint s'installer dans l'ancien bâtiment de l'Intendance, on agrandit la terrasse bâtie devant la chapelle, par laquelle on acccédait à ce bâtiment, et on la consolida par un mur de soutènement muni d'un parapet, dans lequel on pratiqua, en face de la porte de la Chapelle, un escalier de huit marches et de 6 m. 59 de large *(85)*. Ces dispositions subsistèrent jusqu'à la construction du perron actuel, en 1869.

Le vieil édifice, qu'un préfet du Mont-Blanc, apparemment peu amateur du style gothique, mentionnait, dans un rapport du 18 janvier 1811 *(1)*, comme « une grande chapelle distinguée par la beauté de son portail », fut assez négligé de son temps, et l'on se contenta, en 1812, d'en refaire la toiture. En 1822, après la Restauration, on débarrassa la façade des plantes qui la recouvraient, on en refit les joints, et au sommet du fronton on plaça,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sur un piédestal en fer blanc de 1 mètre de haut, la croix tréflée, en fer, qui s'y trouve aujourd'hui *(89)*. Quatre ans après, on reconstruisit les trois degrés et la plate-forme dallée qui subsistent encore à l'entrée de la Chapelle *(93)*. La grande porte en noyer, à panneaux, du tambour intérieur, date de 1822 *(89)*.

A l'intérieur, du temps de Victor-Amédée II, la voûte venait d'être refaite, au milieu du XVII^e^ siècle, dans le style de l'époque et à la suite d'un incendie *(116)*. Deux tribunes latérales s'y voyaient dès lors, qui datent de la construction primitive. L'une, la tribune des orgues, dont nous parlerons à propos de la chapelle de Nemours. L'autre, la tribune ducale, d'où le souverain entendait la messe, a son accès par l'escalier du clocher, relié lui-même, comme on a vu, au bâtiment de l'Intendance, par le couloir étroit marqué au pl. I. La menuiserie de cette tribune avait été refaite, en 1663, par le sculpteur Cuenot, qui l'avait surmontée d'un dais en noyer *(113)*. Victor-Amédée II ne s'en contenta pas, sans doute en raison de son accès archaïque, et nous avons dit comment il construisit le passage M du pl. IV, qni amène dans la Chapelle à la tribune qu'il y bâtit en 1726, en l'adossant au mur de façade, et non sans luxe : neuf piliers d'ordre ionique la soutenaient, 41 pieds de balustrade formaient la rampe, et cinq piliers d'ordre toscan supportaient un dôme *(12)* ; la peinture était en gris perle *(13)*. Cette tribune a disparu, et celle qui l'a remplacée date de la Restauration.

On voit toujours, dans la muraille, à main droite en entrant, le bénitier « en pierre blanche de Vimines, à façon de coquille », œuvre du sculpteur Ruffinel, qui date de 1665 *(113)* ; mais le rétable de marbre « à la romaine » exécuté en 1726 *(12)* a disparu à la Révolution, ainsi que les stalles des chanoines, en noyer, qui s'adossaient au mur du chœur, et que la balustrade de fer qui séparait ce chœur de la nef et dont on remplaçait, en 1775, dix pommeaux de laiton, volés *(27, 62)*.

La Chapelle, désaffectée dès l'année 1793, ne fut rendue au Culte qu'après la Restauration, en dépit d'un arrêté

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

préfectoral du 13 décembre 1802, qui l'avait restituée en principe à sa destination. Ce n'est qu'en 1820 qu'on y plaça la chaire actuelle et la balustrade du chœur *(103)*. En 1836, le peintre Vicario fut chargé, par un devis de L. 4.130, de restaurer la Chapelle dans le goût du temps; les deux tribunes latérales, dont on refit la menuiserie, furent, est-il dit à ce devis, « transportées au milieu des arcs de la voûte, afin de pouvoir régulariser la peinture des murs »; la voûte fut peinte à la fresque, comme elle est restée ; subsistent également les peintures alors exécutées entre les fenêtres du chœur (les quatre Evangélistes) et sous ces fenêtres (la Samaritaine, Jésus servi par les anges, Jésus et la Madeleine, les disciples d'Emmaüs); Vicario fit encore l'encadrement « semi-gothique » des deux petites tribunes *(98)*. En 1837, l'autel fut réparé *(104)*. Le petit autel placé, dès l'origine, au mur de gauche, vis-à-vis la porte latérale, a disparu aujourd'hui.

Le chevet de la Chapelle, qui en est la plus belle partie et où l'art gothique a si heureusement marié la grâce à la force, embrasse les hautes verrières dans un chemin de ronde crénelé auquel on accède, de la cour du Gouvernement, par l'escalier indiqué, au pl. I, à l'angle nord-ouest de cette cour. Ce chevet ne paraît pas avoir été retouché au XVIII^e^ siècle. C'est au XVII^e^ que le couvert en avait été remanié, et fâcheusement élargi jusqu'à déborder, très disgracieusement, la balustrade ajourée qui couronne l'édifice. Cette balustrade avait souffert, les pinacles et les gargouilles s'étaient dégradés ; plus bas, le chemin de ronde s'était encombré des débris des merlons du crénelage, et les machicoulis avaient disparu. La restauration très habilement exécutée de 1894 à 1898 a réparé ces dégâts.

La chapelle Notre-Dame ou de Nemours. — Une ouverture, modernisée depuis longtemps et percée dans le mur ouest de la sainte Chapelle, donne accès à une chapelle latérale cotée T au pl. I ; elle date de la construction primitive et apparaît, dans les statuts du Chapitre de 1492, sous son vieux titre de chapelle Notre-Dame *(117)*,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle garda, dans les documents officiels, jusqu'à la Révolution *(65)*. L'usage a prévalu de l'appeler chapelle de Nemours, en souvenir de Philiberte de Savoie, fille du duc Philippe II et duchesse de Nemours, bienfaitrice du Chapitre, qui s'y fit enterrer en 1524. Elle a conservé ses deux voûtes ogivales et ses deux fenêtres en tiers-point. L'autel, qui s'adossait au mur nord, a disparu.

Un escalier, pratiqué en partie dans l'épaisseur du mur de façade et en partie dans le mur ouest de la sainte Chapelle, conduit à la tribune bâtie au-dessus de la chapelle de Nemours. Autrefois aménagée confortablement, avec une cheminée dont la hotte subsiste en partie, cette tribune s'éclaire sur l'ouest ; vis-à-vis, deux arcs en tiers-point ouvraient sur la sainte Chapelle. Deux voûtes la recouvraient, aujourd'hui écroulées et remplacées par un plancher. Ce fut, dès un temps très ancien, la tribune des orgues. Les fondateurs princiers, en effet, et les bienfaiteurs de la sainte Chapelle y avaient richement doté le service musical. Déjà, au xv[e] siècle, de belles orgues occupaient notre tribune. Celles qui les remplacèrent en 1675 furent l'œuvre du facteur Etienne Senot, de Bourges, et Cuenot en sculpta le buffet *(114)*, dont les débris, aujourd'hui au Musée savoisien, ne furent enlevés qu'après 1860.

La menuiserie de la tribune des orgues, qui faisait autrefois sur la nef une saillie très prononcée, avait été reculée en 1726 *(50)* ; elle fut refaite, et marbrée, comme elle est demeurée, à la restauration de la Chapelle en 1836, et déplacée légèrement vers le chœur pour plus de régularité ; en même temps, on boucha les deux arcs gothiques percés dans le mur, et l'arcade actuelle leur fut substituée *(98)*.

Les dépendances à l'ouest de la Chapelle. — Dn temps de Victor-Amédée II, des bâtiments s'adossaient au mur ouest de la Chapelle et englobaient la chapelle de Nemours, postérieurs à la construction primitive qu'ils alourdissaient et défiguraient. C'était d'abord, en U (pl. I), une salle directement accessible de la cour du Château

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par une porte ouverte immédiatement à gauche de la façade de la Chapelle, éclairée par deux fenêtres à l'ouest et plafonnée à la française *(26)*. Les chanoines y avaient leur vestiaire, dans des garde-robes qu'on réparait en 1726, quand ils furent endommagés par la chute de l'une des pyramides de la façade *(12)*. Au-dessus, une chambre, dite du Chapitre, servit de salle capitulaire, destinée aux réunions des chanoines, jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle. Ce petit bâtiment, surmonté d'un galetas, était toîté en pavillon *(13)*; en 1738, on bouchait la fente qui s'était ouverte, à la hauteur de l'étage, entre la façade de la Chapelle et ce bâtiment *(19)*. Rien n'y fut changé, après la désaffectation, jusqu'en 1805; on fit alors une porte de l'une des fenêtres du local U, tranformé en écurie pour les chevaux du préfet, et l'étage en fenil *(1)*. Réparé et pavé en 1825 *(92)*, ce bâtiment servait encore, en 1860, de magasin et d'écurie; il disparut quelques années plus tard, ainsi que ceux dont il nous reste à parler, quand on rétablit les choses dans leur état primitif.

Un passage V (pl. I), derrière la chapelle de Nemours, ouvert sur elle et sur le vestiaire, donnait accès, au XVIII^e^ siècle, à la sacristie de la sainte Chapelle, en X *(61)*. Les deux fenêtres à l'ouest *(64)* furent transformées en portes lorsque, sous l'Empire, ce local devint une remise, qui fut agrandie en 1825 *(92)* et subsistait en 1860.

Cette sacristie X était trop exiguë pour y loger les gros meubles, tels qu'armoires, chaire mobile, échelles; placés dans la nef, ils l'encombraient si bien qu'en 1760 ils empêchaient d'ouvrir les portes du tambour; on aménagea alors la place Y, derrière la sacristie, en l'ouvrant par une porte à l'ouest, en la couvrant d'un toit d'ardoises, et en la reliant par un escalier au chemin de ronde, sur lequel on agrandit ce nouveau magasin *(29)*, dont les dernières traces ont disparu à la restauration du chevet en 1894-98.

Le clocher. — Œuvre inachevée, mais solide, des architectes du XV^e^ siècle, le clocher de la Chapelle n'occupa guère ceux de Victor-Amédée II ni de ses successeurs. A

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'est, la rose du premier étage avait été aveuglée par le bâtiment construit, en agrandissement de celui de l'Intendance, sur la cour du Gouvernement ; pour s'épargner la peine de les réparer, on avait aussi bouché les deux baies du second comme, à ce même étage, la fenêtre du midi et l'une des deux au nord. En 1726, le « tambour » du clocher avait été refait, avec 280 feuilles de fer-blanc *(12)*, et en 1754 on refit le « couvert » *(23)*. Le « boisage » des cinq fenêtres du troisième étage, qu'il fallait bien laisser ouvertes puisqu'il abrite la cloche, fut refait en 1738 *(19)*. La cloche avait été refondue en 1733 *(17)*, et auparavant en 1658 *(115)*. En 1775, la ville fit transporter au clocher la vieille horloge de l'ancienne église paroissiale St-Léger, abritée, depuis la démolition de cet édifice, dans une tour de la rue Couverte ; Mathieu Defrène, horloger de Chambéry, se chargeait d'en assurer la marche, pour 50 livres par an ; elle devait être remontée chaque jour, comme l'horloge actuelle, qui a remplacé la première en 1825 *(59, 103)*.

La salle basse du clocher, au-dessous de la partie S du pl. I, est au niveau de la cour du Gouvernement, sur laquelle elle ouvre. C'est une très robuste construction, voûtée en berceau ; ses murs épais ne sont percés que d'une fenêtre à l'est, qui subsiste avec son trèfle gracieux et son ancien grillage ; au-dessous, la porte, prise autrefois dans le même ébrasement, a été maladroitement élargie. Là était primitivement la *crota Capellæ*, où l'on renfermait les objets les plus précieux du trésor de la Chapelle, longtemps très riche. Le Gouverneur, depuis son installation dans le voisinage, y logea son « bois coupé » *(60)*. On en a fait une cave.

La salle au-dessus, cotée S au pl. I, qui forme, au niveau de la Chapelle, le premier étage du clocher, est plus haute et plus élégamment voûtée. Depuis qu'on a bouché sa belle rose à l'est, elle n'est plus éclairée que par la large fenêtre en tiers-point du nord. Là aussi, la tempête malmenait le vitrage, et les comptes du XVIII^e^ siècle y mentionnent maintes réparations *(19, 49, 65)*. Cette salle servit de chapelle, dès le règne de Victor-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amédée II, et probablement avant lui ; elle était dédiée à Saint-Joseph, peut-être depuis que, en 1642, Madame Royale avait fondé dans la sainte Chapelle une confrérie sous le même vocable.

Deux baies ouvraient ce local sur la sainte Chapelle, dont l'une, qui servait de passage, était fermée par une porte *(29)*. L'autre a été remaniée en 1820, quand on y a pratiqué, par un escalier de bois, l'accès de la nouvelle chaire. L'ancienne chapelle Saint Joseph était, à la même époque, transformée en sacristie. C'est aussi probablement alors que fut condamnée une porte percée dans son mur sud, par laquelle elle ouvrait sur l'escalier en vis P *(60)*. Cet escalier, qui dessert le clocher de bas en haut, s'éclaire sur la courette par sept élégantes et étroites fenêtres. La tribune latérale à droite de la Chapelle a son accès par un palier de cet escalier, relié lui-même au bâtiment de l'Intendance par un étroit couloir, qui a deux baies sur la courette. C'est par le même escalier que la chapelle Saint Joseph communiquait directement au second étage du clocher, qui fut aménagé en sacristie pour la paroisse, quand la sainte Chapelle servit d'église paroissiale à la place de St-Léger *(60)*. On y transportait, en 1760, les pierres sacrées et le trésor de la vieille église chambérienne, qui y demeurèrent jusqu'en 1777.

La tour Trésorerie. — Cette tour polygonale, bel échantillon de la vieille architecture du Château, construite au XIV^e^ siècle sur sa courtine nord, subsiste avec ses puissants soubassements percés de canonnières, où l'on replaçait en 1784 plusieurs quartiers de taille de roc au niveau de la rue, ébranlés « par les grandes charrettes » *(61)* ; une source d'eau vive se trouvait là auprès, au pied du mur du château, et une pompe y fut placée en 1820 *(103)* ; en 1830, en suite de travaux faits sur la place Château, le pavé fut abaissé tout autour de la tour *(96)*.

Au-dessus de la salle basse, voûtée, qu'éclaire une seule fenêtre, c'est la salle indiquée au pl. I, à peu près au niveau de la cour du Château, qui a trois fenêtres avec une large voûte à belles nervures. Au-dessus, un galetas,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éclairé, sur chacun des six pans de la tour, par une petite baie largement ébrasée, dessert les élégants machicoulis, qui sont portés par des arcs à accolade et dont le parapet est percé de sept archères cruciformes ; un toit en pavillon, très élancé, couvre cet édifice.

Le galetas, dont la porte ouvre en face de la cour, n'est accessible qu'avec une échelle. Quant à la salle basse, on y descendait, de la même cour, par un escalier pratiqué en avant de la tour et dont les premières marches se trouvaient à peu près devant la porte de la salle haute. Le terrain n'avait pas ici, jadis, le niveau qu'on lui a donné depuis ; il n'était guère plus haut que dans la cour, et l'emplacement de la Chapelle le dominait ; les eaux y séjournaient ; il y avait quelques marches à monter jusqu'à la salle haute, et moins de marches à descendre qu'il n'y en aurait aujourd'hui pour atteindre la salle basse. Celle-ci, peu éclairée, très réduite en dimension par l'épaisseur énorme de ses murs, est rarement visée dans nos documents. Parlons donc surtout de la salle haute.

Quand la tour eut perdu, avec les autres fortifications du Château, son utilité militaire, elle fut attribuée à la Chambre des comptes de Savoie, établie, comme nous savons, dans un bâtiment voisin. Cette affectation lui valut d'abord le nom de tour du Trésor, sous lequel elle était connue aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, et qu'il faut entendre dans le sens où l'on employait le mot *trésor*, au moyen âge, quand on disait le « Trésor des Chartes ». C'étaient en effet des titres qui garnissaient les 45 armoires placées dans la tour, et surtout des livres terriers, gros registres où se copiaient les reconnaissances féodales passées par les vassaux et favetiers établis sur le domaine ducal. Ce domaine était vaste, ces terriers nombreux *(110, 111)*. Au XVII^e^ siècle, la dénomination de tour des archives prévalut *(4)*, et subsistait sous Victor-Amédée II, tandis que le bâtiment conservait son affectation *(12)*.

Mais lorsque la Chambre des comptes, supprimée en 1720, eut évacué son antique local, et qu'une partie de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses attributions eut passé à la Trésorerie générale de Savoie, c'est à cette administration, dont elle allait prendre et garder le nom, que la tour fut affectée en 1726. Pour en faciliter l'accès, on combla, cette année là, la « basse » qui se trouvait devant la porte, avec 130 toises cubes de remblais, que l'entrepreneur prit dans la cour ; l'escalier de la salle basse disparut alors, comblé, mais pour éviter que le remblai n'entrât dans cette salle, on en avait maçonné la porte. La salle haute fut blanchie ; le plancher réparé, ainsi que celui du galetas utilisé à cette époque comme grenier à foin : les trois fenêtres élargies ; les archives transportées dans la tour de Carrefour ; et la porte de fer de la tour munie de deux serrures nouvelles *(12)*.

Le trésorier général de Savoie, jusqu'alors établi en ville, occupa la tour à partir de 1727 *(51)*. On l'avait divisée en compartiments, par des cloisons de planches, et lui-même avait son cabinet du côté de la fenêtre b ; un compartiment plus vaste, éclairé par la fenêtre a, logeait la caisse et le caissier ; vis-à-vis, le contrôleur avait la fenêtre c, à droite de laquelle, dans le mur, une cheminée, et à gauche un « retirage » ; à l'entrée, un tambour, fermé par la porte de fer en dedans, et par un « rateau » sur le dehors *(59)*. Ce tambour avait un pavé de cailloux, où l'eau séjournait encore ; on le releva en 1759 jusqu'au niveau du seuil de l'entrée *(28)*. En 1730, on avait grillé les fenêtres a et c *(15)*. La présence de la caisse, en effet, pouvait attirer les voleurs ; aussi le concierge du Château avait-il la consigne de fermer de bonne heure les rateaux des jardins, et de ne loger chez lui que des gens connus *(9)*. A l'invasion des Espagnols, en 1742, une cachette fut pratiquée dans le sous-pied, pour y mettre quelques effets de la trésorerie, qu'on en retira en 1750 *(59)*. En 1759, comme le remblai de 1726 s'était tassé, on arrangea l'écoulement des eaux, tout en maintenant une espèce de chaussée entre la tour et l'angle sud-ouest de la Chapelle, de façon qu'on pût en tout temps aller à pied sec de l'Intendance à la Trésorerie *(28)*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1783, qu'on remania la distribution intérieure ; les cloisons furent, pour plus d'élégance, remplacées par des balustrades, et la cheminée par un poêle en fayence, qu'on posa au milieu de la salle ; les fenêtres a et b furent encore agrandies, et perdirent alors leurs grilles, tandis que la fenêtre c a gardé la sienne ; des garde-robes logèrent les recettes de la caisse, qui rentraient surtout en billon, et les archives ; l'année suivante, une pompe à incendie fut placée dans une petite barraque en bois proche de la tour *(59)*. Enfin, en 1785, on ouvrit une nouvelle fenêtre, sur la cour, à gauche de la porte en entrant *(58, 65)* ; elle a disparu à la construction du bâtiment contigu à la tour.

A la Révolution, la tour garda d'abord son affectation, et encore en 1804 nous y trouvons le receveur général *(1)* ; mais dès l'année suivante, peu après l'installation du préfet dans le bâtiment de l'Intendance, on construisit pour ce fonctionnaire une remise, qui figure en d, sur le pl. I, en pointillé, avec une fenêtre à l'est, qu'elle a gardée, et deux portes au midi *(85)*. La tour, sans communication avec cette construction nouvelle, logeait en 1811 le bureau des poids et mesures *(1)* ; ce fut plus tard, quelque temps, un magasin pour les tabacs; en 1817, on y entreposait les archives de l'ancien département du Léman, renvoyées de Genève après les événements de 1814-15, et consistant surtout en mappes de l'ancien cadastre *(103)*. Puis comme l'intendant avait pris, dans ce quartier du Château, l'écurie U et la remise X, le gouverneur du duché en réclama autant ; on transforma donc, en 1818, l'une des portes de la remise d en fenêtre, et ce local en écurie, qu'on ouvrit sur la tour ; la chambre du cocher fut éclairée par la fenêtre c ; on suréleva le reste de la salle en le pavant de cailloux sur 40 mètres cubes de remblai, et on en fit une remise, après avoir muré l'ancienne porte d'entrée ; il n'en subsista qu'une petite fenêtre, et la nouvelle entrée fut percée, là où elle existe encore, à droite en entrant de cette ancienne porte *(88)*.

Quand on eut ainsi établi, dans ce coin du château,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux écuries et deux remises, on l'encombra encore d'autres édicules : en 1826, des latrines contre le parapet à peu près à la place de l'ancien local Y *(93)* ; en 1830, un petit hangard pour le bois de chauffage *(96)* ; tout cela dans ce qu'on appelait la cour des écuries, séparée alors par un mur de la cour du Château et bornée à l'ouest, contre les « bosquets », par un autre mur édifié en 1805 et refait en 1838 *(99)*. Le sol de cette cour, remblayé au XVIII^e^ siècle, s'étant tassé, on y transporta de nouveau du déblai et on refit le pavé en 1824 et 1826. Un parapet de pierre fut élevé sur la courtine, entre la tour et le chevet de la Chapelle, en 1861. Au cours des années suivantes, les constructions adventices que nous avons décrites disparurent ; seule l'écurie d a subsisté.

VI. — LE PAVILLON

C'était un bâtiment isolé, construit à l'angle nord-ouest de la cour du Château, et dont il ne subsiste plus que les substructions. Au milieu du XVIII^e^ siècle, tel qu'il figure au pl. I, qui en représente le rez-de-chaussée, il comprenait deux parties : le vieux pavillon et le nouveau.

Le vieux Pavillon, qui avait deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, datait du moyen âge. Outre ses murailles épaisses et ses hautes fenêtres, il portait encore, au XVIII^e^ siècle, sa couronne de créneaux et de machicoulis bandés sur arcs, que l'on réparait en 1738 *(19)*. Sa façade nord se dressait sur la courtine du Château, elle-même très élevée à cet endroit au-dessus de la ville, que la haute silhouette du Pavillon dominait donc à pic et de très haut ; les deux contreforts indiqués au plan I, et dont les bases subsistent, le consolidaient. La façade ouest dominait le faubourg de Maché, sur lequel le Château n'avait pas d'accès en ce temps-là ; elle était bâtie directement au-dessus de l'enceinte, comme la façade

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nord. L'angle qu'elles formaient avait une telle élévation, depuis le sommet du second étage jusqu'au bas des glacis, qu'il menaçait ruine en 1738, quand on le restaura entièrement, en gros quartiers de taille de roc, après avoir solidement étampé les planchers et le toit. En même temps, on répara l'enceinte jusqu'à la porte de la cour sur le jardin, avec ses créneaux et ses machicoulis *(19)*.

Les documents ne nous apprennent rien sur la façade sud du Pavillon dans son état primitif, avant la construction de la partie nouvelle, et les ouvertures qui pouvaient y être percées ne seront donc pas indiquées dans la description qui va suivre. Quant à la façade est, elle donnait directement sur la cour.

C'est dans cette cour que se trouvait l'entrée des substructions existantes sous le vieux Pavillon. Le système d'accès actuel, marqué au pl. I en pointillé, date de 1726, époque où l'on construisit la première rampe souterraine, voûtée, pavée, et la porte cintrée qui y conduit *(12)*, fermée par un rateau *(31)*. Cette rampe mène à un escalier de 28 marches, pareillement voûté, et plus ancien ; de tout temps, la difficulté fut de défendre la rampe et l'escalier contre l'infiltration des eaux ; en 1757, on pavait le terrain sur leurs voûtes en petits cailloux plantés de pointe en pente régulière, pour faciliter l'écoulement *(27)*. L'escalier aboutit dans une salle, qu'une autre suit, plus grande, et allongée dans le sens du Pavillon ; toutes deux sont très élevées ; leurs dimensions et leurs voûtes en berceau donnent une grandiose impression de force ; leurs fenêtres hautes sont élégamment tréflées, sur la façade nord. Un escalier de 14 marches, qui prend dans la première pièce, conduit dans une salle plus basse, également voûtée en berceau, éclairée au nord par une petite baie ; elle fut louée comme cave, en 1804, et l'occupant avait pratiqué, pour y accéder, au bas des glacis à l'ouest, sur la rampe de Maché, une ouverture dont il reste un petit jour *(85)*. La destination primitive de ces belles substructions était certainement différente, mais dès le commencement du XVIII^e^ siècle, on ne leur en connaissait pas d'autre *(12)* ; il est vrai que, pour une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cave, les rampes en étaient raides, et que les tonneaux pleins risquaient de casser les marches; aussi les chargeait-on sur une sorte de chariot mobile *(27)*. Avant la fin du siècle, on avait renoncé à utiliser ces souterrains.

Le rez-de-chaussée du vieux Pavillon, qui ne formait au moyen âge qu'une salle, très vaste, dite de l'Empereur, où s'étaient données de belles fêtes, se divisait, depuis au moins le XVII^e^ siècle, en deux grandes pièces, dont la première, B, avait deux entrées sur la cour : l'une, en a, était la porte de service ; l'autre, la principale, se faisait par un petit vestibule A et un degré de trois marches. La salle B s'éclairait par trois fenêtres sur la cour, et une quatrième au nord ; à l'angle nord-est, proche l'entrée de service, une porte ouvrait sur des latrines extérieures, suspendues à l'un des contreforts qui butent le mur, et desservies par un puits perdu creusé au pied de ce contrefort *(2)*. Une porte donnait sur la deuxième salle, C, qui avait une fenêtre au nord et trois à l'ouest. Un petit escalier, en b, conduisait de là au premier étage.

Ce premier comportait, comme le rez-de-chaussée, deux grandes salles, mais des cloisons y formaient plusieurs pièces et cabinets, comme il est indiqué au pl. V. Il y avait quatre fenêtres sur la cour, autant à l'ouest, et deux au nord ; l'une de ces dernières avait un balcon, « visant sur le corps de garde de Maché » *(19, 50)* ; c'était la plus rapprochée de l'angle. Les dispositions du second étaient les mêmes, depuis qu'on y avait, en 1738, ouvert une fenêtre, dans le style des autres, au-dessus du balcon du premier étage *(19)*.

Le vieux Pavillon avait hébergé, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les gouverneurs de Savoie, lieutenants généraux, lorsque cette dignité n'appartenait pas à des magistrats autrement logés en ville. C'est ainsi que dom Félix de Savoie, gouverneur de la province de 1634 à 1643, y habita. Après lui, la charge de gouverneur fut exercée par les premiers présidents du Sénat ou de la Chambre des comptes; le Pavillon resta vacant, et c'est sous le nom d'appartement de dom Félix qu'il figure encore au plan de 1690 *(4)*. Du temps de Victor-Amédée II, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comte de Sale, nommé gouverneur en 1721, logea à son tour au Pavillon *(50)*. qu il quitta dans des circonstances dramatiques, condamné pour concussion à la peine capitale. Quelques travaux s'y firent après lui : en 1726, on ouvrait une porte dans une muraille de quatre pieds d'épaisseur, on mettait des boisages sur des cheminées, et des tapisseries sur les chambranles *(50)*; en 1730, on recrépissait les murs du rez-de-chaussée, où l'on mentionnait alors une cuisine, probablement prise sur C, et une porte sur le jardin, probablement ouverte sur A *(15)*; le jardin du Pavillon s'étendait au midi du bâtiment, qui se trouvait encore en 1728 occupé par le gouverneur *(13)*. Ce n'était plus pour longtemps. Le moment arrivait de la confection du cadastre général de Savoie, œuvre considérable achevée en dix ans grâce au grand nombre des agents de toutes sortes qu'on y employa. Un bureau de mensurateurs fonctionna au Pavillon *(49)* et le reste du bâtiment fut occupé par les mappes et les livres de la péréquation *(43)*.

Tout cela déménagea lorsque le roi attribua le Pavillon à Anne-Victoire de Savoie, une cousine pauvre, de la branche cadette des Savoie-Soissons, nièce de l'illustre prince Eugène, le grand capitaine. La princesse Victoire fit en 1735, à ses frais, les réparations nécessaires « pour rendre cet appartement un peu logeable » *(43, 49)*. C'est alors qu'elle édifia le nouveau Pavillon, en prolongation de l'ancien, sur l'emplacement du jardin au sud. La construction à deux étages, faite sur la cassette de la princesse, fut légère, et les murailles n'eurent pas l'épaisseur de leurs voisines, sauf à l'ouest, où la courtine du château fermait le nouveau bâtiment. En 1757, le mur de refend était fendu et la façade sud « poussée hors de son plomb »; pour la maintenir, un arc fut fondé dans ce qui restait du jardin au midi et élevé jusqu'au niveau du second, pour appuyer contre le trumeau des deux fenêtres qui s'y trouvaient à droite et à gauche du mur de refend *(26)*. En 1760, c'est l'angle sud-est qu'il fallut refaire, depuis les fondations *(29)*.

Le rez-de-chaussée du nouveau Pavillon, représenté

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au pl. I, comprenait deux grandes salles : la première, D, ouverte sur la cour et éclairée par une fenêtre sur cette façade, en avait trois au midi, comme la seconde, E. En D, un escalier c était pratiqué, qui desservait les deux étages de l'ensemble du Pavillon, de façon que l'escalier b fut réservé aux gens de service, qui pénétraient par la porte a *(2)*. Nous ne connaissons pas les dispositions du premier ni du second étage, et c'est pourquoi le pl. V n'en indique que les contours.

Au voyage de 1737, quand Charles-Emmanuel III vint à Chambéry, la princesse Victoire, absente, reçut alors au Pavillon le prince de Carignan et prêta le rez-de-chaussée pour y établir les cuisines royales, des offices, des rôtisseries *(52)*. La cuisine ordinaire du Pavillon resta en B, sur la cour *(19)*.

L'occupation de la Savoie par les Espagnols, de 1742 à 1749, porta grand tort au Pavillon ; déjà caduc en partie, et pour le reste trop légèrement construit, il supporta mal tant d'années sans entretien, outre que les occupants prirent, pour se chauffer, des pièces de sa charpente *(26)*. Du moins avait-il échappé à l'incendie qui détruisit, en ce temps là, une bonne part des Appartements royaux. Les agents du roi de Sardaigne, en reprenant possession du duché, pensaient donc à pratiquer dans le Pavillon des restaurations assez considérables pour qu'il pût servir dans la suite au logement du roi ; des plans et devis furent dressés, mais dès 1750 on renonça à ce projet *(45, 59)*. Quant au gouverneur du duché, qu'il avait été aussi quelque temps question de loger là comme autrefois *(53)*. nous savons qu'un autre bâtiment lui fut attribué. Le Pavillon resta dans un état de demi-abandon. En 1771, on en refit le toit ; en 1772, le rez-de-chaussée fut réparé pour servir de magasin des blés de S. M. *(62)*.

Aussi, quand le roi Victor-Amédée III annonça son voyage en Savoie, en 1775, et qu'on exécuta la grande restauration des Appartements royaux, ne laissa-t-on pas de s'occuper du Pavillon, où il y avait fort à faire. La partie neuve n'avait que les murs, sans plafonds ni planchers *(48)*. Le reste ne valait pas beaucoup mieux, mais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on se borna presque uniquement à faire du provisoire. Autrement, il aurait fallu tout reprendre, comme on le constatait l'année suivante *(57)*. Les réparations de 1775 rendirent au moins bonne apparence au vieux bâtiment, où furent logés, pendant le séjour de la cour, le prince de Piémont, fils aîné du roi, au premier étage, avec la princesse de Piémont, et au second le duc de Chablais, frère du roi, avec sa femme.

Au rez-de-chaussée, les cuisines et bas-offices furent restaurés *(39, 63)*. Quant aux deux étages, ils étaient maintenant desservis par le nouveau grand escalier d'honneur, bâti en 1775 et indiqué au pl. V au sud du Pavillon, qu'il reliait aux Appartements royaux. En entrant par cet escalier au premier étage, on se trouvait dans la partie neuve du bâtiment, où l'on avait aménagé un « salon des Suisses » à quatre fenêtres, une salle des Gardes, une chambre des Pages et des valets de pied *(59)*. Au delà, on arrivait à l'appartement proprement dit, dans la partie ancienne : en E, cabinet d'audience du prince ; en D, sa chambre ; en C, cabinet de toilette ; en B et A, garde-robes ; en F, le cabinet de toilette de la princesse, en H, son cabinet d'audience, en G la chambre de parade. Mêmes dispositions au second étage *(59)*, parqueté comme le premier *(41)*, et l'on continua de les entretenir dans la suite *(58, 65)*. Le prince de Piémont et le duc de Chablais passaient de temps en temps en Savoie, et ces appartements leur étaient réservés. Toutefois, au rez-de-chaussée du Pavillon neuf, le charpentier du Château fut alors logé avec son atelier *(103)*.

En 1792, le Pavillon servit aux séances de la Commission provisoire d'administration des Allobroges, qui y siégea du 29 octobre au 7 mars 1793 *(85)*. Un arrêté du 20 avril suivant portait que l'imprimerie administrative y serait installée au rez-de-chaussée, mais cet établissement dura peu, si même il fut réalisé *(75)*, et les assemblées délibérantes du département du Mont-Blanc continuaient d'avoir au Pavillon leurs locaux et leurs bureaux : le Conseil général et le Directoire, d'abord, de 1793 à l'an IV, et ensuite l'Administration centrale, sous le régime

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la constitution de l'an III. Aussi ce bâtiment renfermait-il les meilleurs documents pour l'histoire de ce temps lorsque, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1798, un terrible incendie éclata dans le vestibule sous l'escalier d'honneur. L'Administration centrale se transportait le 15 en ville, à l'hôtel d'Allinges. Tout était consumé dans le Pavillon *(80)*.

On le laissa d'abord dans l'état où le feu l'avait réduit. A la fin de l'année 1800, des propriétaires qui bâtissaient au-dessous du Château une maison sur laquelle menaçaient de tomber les débris des latrines extérieures du Pavillon et les pierres calcinées de sa façade nord, obtinrent l'autorisation de démolir ces parties *(84)*. Plus tard, la façade sur la cour, en s'écroulant inopinément, ébranla tout le reste, et les habitants de Maché, que la façade ouest pouvait écraser, demandèrent qu'on l abattit ; ce travail, exécuté en janvier 1802, ne laissa rien subsister du Pavillon *(1)*. Les débris accumulés sur le terrain qu'il avait occupé, et tout le long de l'enceinte jusqu'à la tour Trésorerie, surhaussèrent le sol de cet emplacement. On projeta, en 1806, d'en faire un jardin pour le préfet, avec un petit pavillon à l'angle nord-ouest, comportant serre au rez-de-chaussée et salon octogone au-dessus *(1)*. Ce plan fut exécuté, et « le pavillon chinois » subsistait en 1828. Il disparut peu avant 1860. Le jardin avait été planté, sous l'empire, « en bosquets anglais » *(103)* fermés sur la cour en 1822 d'une palissade en chêne *(89)*. Il est attribué, depuis l'annexion, au général commandant la subdivision militaire.

L'enceinte du côté de Maché. — A l'angle nord-est du Pavillon, la courtine s'abaissait pour donner accès à un escalier, indiqué au pl. I, et par lequel on descendait au chemin de ronde pratiqué sur une large muraille qui reliait, en ce point, l'enceinte du Château à celle de la ville; elle aboutissait à la porte Maché, l'une des trois grandes entrées de Chambéry, ouverte, comme les autres, au rez-de-chaussée d'une tour assise sur le rempart. C'est au corps de garde établi dans la salle haute de cette tour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on pouvait ainsi communiquer de la cour du Château : communication que les ingénieurs du moyen âge avaient ménagée dans un intérêt militaire et qu'on pouvait couper, car ce chemin de ronde s'interrompait sur un point qui ne se franchissait que par un pont-levis. Deux maisons particulières s'adossaient à la muraille de communication, l'une à gauche en allant à la porte Maché et blottie sous la façade nord du Pavillon, l'autre à droite et dite, au XVIII^e^ siècle, maison Perrin. Toutes deux, peu élevées, étaient dominées par la muraille, qui les dépassait pour atteindre la porte en franchissant un bras de l'Albane : disposition qu'on avait utilisée pour suspendre au chemin de ronde des latrines en cet endroit.

La première modification à cet état de choses, après Victor-Amédée II, fut, en 1733, la suppression du pont-levis, et la même année on grillait la fenêtre des latrines, qui ouvrait à gauche sur le toit de l'une des deux maisons dont nous avons parlé ; des voleurs auraient pu s'introduire par là *(17)*. On réparait encore, en 1737, ce qu'on appelait « les latrines de la cour du Château qui se trouvent contre la porte de Maché » *(18)*, et l'année suivante, par précaution toujours contre les voleurs, on surmontait d'une planche la porte qui fermait, à l'escalier, « la descente du Château au corps de garde de Maché » *(19)* ; plus tard, le chemin de ronde sur la muraille fut couvert, et ses créneaux transformés en fenêtres *(65)*.

En 1797, l'administration départementale céda le terrain domanial compris entre la base du glacis sous le Pavillon et l'ancien corps de garde de Maché, déjà détruit ; les concessionnaires devaient bâtir dans cet emplacement, et sur les plans de l'ingénieur en chef, une maison, qui ferme aujourd'hui le côté est de la place Maché ; pour élargir le passage à l'endroit de l'ancienne porte, la nouvelle maison ne devait pas, de ce côté, s'étendre aussi loin que la vieille muraille de communication, dont il ne demeure que quelques vestiges *(103)*.

La construction de la nouvelle place de Maché fit naître, dès 1797, l'idée, réalisée cinq ou six ans plus tard, de donner à la ville par là un accès au grand jardin du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Château. Une bande de terrain, à l'ouest de l'ancien Pavillon, sous l'enceinte, fut acquise par expropriation, et une rampe fut bâtie dans la moitié de cette bande la plus rapprochée de l'enceinte, rampe qui montait jusqu'au mur de soutènement du jardin indiqué sur le plan I à l'angle sud-ouest du Pavillon ; ce mur fut ouvert et la rampe continuée par un escalier, beaucoup moins large qu'elle, qui conduisit à un palier d'où l'on arrivait au jardin par un second escalier, orienté de l'est à l'ouest et perpendiculaire au premier *(85, 103)*. En 1830-31, on refit le pavé de la rampe, les marches des escaliers, les murs *(96)* ; un jardin avait été planté dans la seconde moitié de la bande de terrain achetée pour cette opération, mais en 1842 l'autorisation fut donnée d'y construire une maison, qui subsiste *(103)*. Depuis, on a placé des marches au bas de la rampe, pour l'adoucir ; on a élargi l'escalier du haut et on l'a prolongé jusqu'au grand jardin en supprimant le second escalier qui formait là un coude ; enfin, on a transporté ici le portail de l'église que les Dominicains avaient eue dans la ville.

La tour demi-circulaire indiquée en F au pl. I, et qui datait du moyen âge, figure au plan de 1690 sous le nom de tour des Poudres *(4)*. En 1728, on recouvrait « la petite tour qui se trouve entre la tour des Armes et le Pavillon du gouverneur » *(13)*. Atteinte par l'incendie de 1798, elle fut démolie en 1811 *(86)*.

Quant au jardin du Pavillon, cadastré en 1728 sous le n° 403 de la mappe de Chambéry, avec la contenance de 116 toises, et d'abord attribué aux hôtes de ce bâtiment, il ouvrait sur la cour par la petite porte indiquée au pl. I *(52)*. A partir de 1749, après l'occupation espagnole, la jouissance en appartint au concierge du Château *(26)*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII. — LES APPARTEMENTS ROYAUX

Les Appartements royaux jusqu'à l'incendie de 1743. — L'étude en est rendue difficile par la disparition presque totale des bâtiments, et nous n'en avons même pas un bon plan, puisque notre plan I n'indique, pour la moitié de ces appartements, que les gros murs, sans les subdivisions ni les ouvertures. Explorons-les pourtant à la lumière des documents qui restent, et voyons-les d'abord tels qu'ils existaient à la fin du XVII^e^ siècle, presqu'entièrement semblables alors à ce qu'ils avaient été au moyen âge, après les constructions d'Amé V et de ses successeurs du XV^e^ siècle.

La partie principale, flanquée à l'ouest par la tour des Armes et ses dépendances, était un bâtiment allongé, étroit, à deux étages, dont les salles s'éclairaient largement au midi sur la campagne et au nord sur la cour. La façade sur la campagne se dressait au-dessus des hauts glacis qui formaient de ce côté la défense du Château, en soutenant sa butte ; les énormes remblayements, qui exhaussent aujourd'hui le jardin, au midi du Château, n'étaient pas faits, et les pièces du rez-de-chaussée, au niveau de la cour, dominaient de très haut ce jardin. Un gros travail fut opéré dans ces glacis en 1730, quand on en arracha les arbres, herbes et racines, pour regarnir et remplacer les pierres *(15)*.

Du temps de Victor-Amédée II, l'entrée se faisait par l'escalier N, bâti probablement au XVI^e^ siècle, quand on renonça aux précautions militaires et à l'escalier mobile en bois qui sans doute, ici comme ailleurs, avait relié auparavant la cour au premier étage ; on continua de communiquer du premier au second par l'escalier voisin, en vis, qui ne descendait pas jusqu'au rez-de-chaussée. L'escalier N, qui figure au plan de 1690 *(4)* et que Victor-Amédée II reconstruisit en 1722 *(50)*, était couvert et fermé par un mur percé de fenêtres ; en 1737, on

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réparait « les six premières grandes marches du perron du grand degré qui tend de la cour à l'appartement du Roi », et on en refaisait en partie le plancher *(18, 52)*. C'était l'année du voyage de Charles-Emmanuel III, et pour la circonstance un corps de garde, construction provisoire, fut bâti dans la cour au pied du grand degré *(52)*.

Cet escalier conduisait, en O, dans une salle immense, qui avait été au moyen âge la « *magna aula* » des cérémonies ; c'est là que le duc de Savoie exerçait les actes de sa souveraineté et recevait les hommages de ses vassaux. Un texte de 1729 nomme cette salle. à l'italienne, le « grand salon » *(14)*. Elle avait encore, sur la cour et sur le jardin, ses hautes fenêtres à meneaux du moyen âge *(52)*. Victor-Amédée II logea ici, en 1730, les « calculateurs » qui travaillaient à son cadastre général ; on plaça alors, aux fenêtres, des châssis en papier *(15)*, qu'on remplaça peu après par des vitres *(51)*. Au voyage de 1737, cette salle devint, ou plutôt redevint la salle des gardes du corps *(52)*.

Elle ouvrait à l'est sur L, la salle des pages *(50)*, éclairée sur le jardin par deux fenêtres à meneaux, de 5 pieds et demi de large sur 7 et demi de haut *(52)*, plus petites que celles de la salle des gardes ; on plaçait dans leurs plombs, en 1726, 156 carreaux de verre *(50)*, mais en 1737 on répara, en L et dans la salle suivante, les fenêtres, pourries, « pour les refaire neuves et à la mode » *(44)*. La salle L, peut-être divisée, servait alors de « chambre des pages » et d' « antichambre des valets de pied » *(44, 52)*.

A la suite, en K, de mêmes dimensions et de même architecture, la salle de parade, pour laquelle, au voyage de 1700, le président Costa prêtait un lustre à seize branches *(50, 116)*. C'est là que Victor-Amédée II recevait la noblesse au baise-main ; parfois il y dînait en public, et le soir, aux dames de la ville, il offrait des rafraîchissements et le plaisir du jeu. Plus tard, il y installa les bureaux de la péréquation générale, qui remaniaient l'assiette de l'impôt foncier d'après le cadastre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

alors en cours d'exécution. On les en fit sortir en 1737, et cette même année on redora la salle de parade avec 500 feuillets d'or *(44)*; on ferma d'une porte, dans l'angle nord-ouest, un escalier dérobé en vis, qui montait de là au second *(18, 52)*; les deux fenêtres sur le jardin, pareilles à celles de la salle L, furent refaites comme celle-ci; la cheminée fut peinte en marbre; contre un mur, le trône se dressait, entouré d'une balustrade *(52)*.

Au nord de la salle de parade, en L^1 et L^2, se trouvait, adossée au bâtiment principal, la construction dite « des chambres voûtées. » C'était, au rez-de-chaussée, un portique de cinq travées voûtées, ouvert sur la cour et qui la bordait de ce côté comme une galerie de cloître. Les arcades reposaient sur quatre colonnes qui partageaient l'espace compris entre le mur de soutènement de la terrasse de la Reine et l'escalier N. Au-dessus de cette galerie, et voûtées elles-mêmes, trois chambres. La première, L^1, ouvrait en H sur la chambre du souverain, à laquelle au moyen âge elle avait sans doute servi de « loge » sur la cour; les deux autres se partageaient l'emplacement L^2, et l'une ouvrait en K; les trois chambres s'éclairaient sur la cour par de grandes fenêtres : deux dans la première, une dans la seconde et deux dans la troisième; au-dessus, un autre étage de chambres, qui avaient trois grandes fenêtres sur la cour, et deux petites *(52)*. Le couvert de ce bâtiment, moins haut que le toit de la construction principale, se prolongeait à l'ouest sur l'escalier N *(19)*.

Plus loin, au rez-de-chaussée, accessibles par le portique sous les chambres voûtées, adossés tant à la terrasse de la Reine qu'à celle des Archives et éclairés sur le jardin au sud, se trouvaient, sous H et D, des communs et une cuisine que, pour la distinguer de la grande cuisine dont nous parlerons bientôt, on appelait la cuisine du Roi *(16)*; une grande cheminée s'y trouvait, et un four *(13)*, à l'angle nord-est; les fumées s'en évacuaient par un canal pratiqué dans une petite tour qui ne figure pas au plan et qui flanquait de ce côté l'appartement du Roi sur la terrasse *(19, 49)*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au-dessous de K, accessible par le portique comme la cuisine, communiquant avec elle et éclairée sur le jardin, se trouvait une salle qu'on appelait encore en 1737 la salle des Troits-Etats. On en fit cette année là une salle à manger pour la suite du Roi *(52)*.

L'appartement personnel du souverain occupait le premier étage en H et D. C'est la partie de l'ancien château que nous connaissons le moins. Il semble bien pourtant que, tel qu'il est décrit dans les documents de 1725 à 1729, il gardait encore à ce moment ses anciennes dispositions.

La chambre du Roi, qui avait deux grandes fenêtres sur la cour, était en H et ouvrait sur la salle de parade K, comme sur la chambre voûtée L¹ *(52)*. A la suite, en D, donnant aussi sur la terrasse qui fut plus tard dite de la Reine, le cabinet du Roi ; il avait une porte sur cette terrasse, plantée en jardin *(13)*. A l'entrée du cabinet, une antichambre, où le sculpteur Cuenot fit en 1663 « une alcôve » en bois sculpté et doré *(113)*. Par derrière, dans l'emplacement qu'occupa plus tard l'escalier G, « la galerie du Roi » s'accotait à la tour J ; cette galerie, qui dominait la campagne au-delà du jardin, avait quatre bancs *(50)*, et un escalier de bois menait de là au second étage *(13)*.

Le roi Victor-Amédée II affectionnait ce coin de son vieux château, où il venait souvent, quand il cherchait du repos. A son voyaye de 1700, il avait fait placer quatre glaces dans son cabinet *(116)*. En 1724, il faisait blanchir les murailles et les plafonds de son appartement, où travaillaient alors trois doreurs et sculpteurs *(50)* ; il y fit aménager aussi un cabinet pour son fils, auprès du sien, et du côté de la galerie *(14)*. Les documents mentionnèrent dès lors, ici, le petit cabinet, le grand cabinet, la chambre d'entrée, la galerie et la grande chambre *(49)*.

Enfin en 1731, Victor-Amédée, abdicataire, mais toujours bâtisseur, voulut se procurer un accès immédiat aux jardins au midi. Il démolit donc la galerie qui les dominait et construisit à la place, en G et au niveau du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier étage, un vestibule voûté, éclairé au sud sur le jardin. Une porte, qui subsiste, à l'angle nord-est de ce vestibule, donnait sur une grande rampe extérieure, à degrés de pierre, qui montait à la terrasse dite plus tard des Archives, avec laquelle on avait jusqu'alors communiqué directement, de l'antichambre du cabinet du Roi, en D, par un passage marqué au pl. I *(52)*. Ce vestibule voûté formait l'étage supérieur d'un petit bâtiment carré, pris comme l'indique le pl. I entre le glacis du Château et la vieille tour J, et qui servait de cage à l'escalier construit alors. L'escalier dit du roi Victor a été depuis conduit jusqu'au second, mais il ne descendait alors que du premier étage au jardin, par six rampes, qui subsistent : les trois premières mènent au rez-de chaussée, qui était ici la cuisine du Roi ; de ce palier, quatre autres rampes aboutissent à une porte, murée depuis que les terrassements modernes l'ont profondément enterrée, mais qui se trouvait, du temps du roi Victor, au niveau du jardin. La cage était à jour sur ses deux faces extérieures, à l'est et au midi, et l'escalier bordé là par un parapet de pierre ; la balustrade intérieure était en fer ; les portes et les fenêtres en taille de roc de Lémenc, les 59 marches en pierre de taille, et les dalles du vestibule supérieur en pierre de Saint-Baldoph ; un canal était ménagé par dessous pour emmener les eaux de la terrasse des Archives *(16, 49)*.

Les documents du voyage de 1737 mentionnent, à côté de la grande chambre du Roi à deux fenêtres, une seconde chambre, qu'on parquetait alors comme la première, et qui occupait le tiers environ de la partie H, contre D ; elle s'éclairait et donnait sur la terrasse. On en avait fait une chambre pour la Reine, et pris aussi sur H un cabinet pour elle *(52)*.

Un « second appartement » s'étendait au deuxième étage, accessible par les escaliers à vis qui prenaient naissance, au premier, l'un en K, et l'autre, le principal, en O. Des textes de 1731-39 y mentionnent « la chambre du fond visant sur la terrasse » ; « la chambre suivante faisant face sur la cour », au-dessus de celle du Roi ; une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autre chambre à cheminée et son vestibule au-dessus de K ; un corridor et une salle au-dessus de L ; des galetas au-dessus des chambres voûtées et du grand escalier N ; « le corridor joignant le degré de la salle des gardes », et, au-dessus de cette salle, une « galerie », où mangèrent les valets de pied au voyage de 1737 *(16, 19, 52)*.

Trois vieilles tours flanquaient la façade sud du Château. La première à l'est, en J, est appelée, dans un document de 1729, « la tour entre le cabinet et la chambre du Roi ». Des latrines, dont le dégagement se faisait extérieurement sur le glacis, comme dans tous les anciens châteaux, occupaient une sorte de balcon porté, comme il est indiqué au plan I, par un large linteau de pierre ou par un arc appuyé, d'un côté, à cette tour, et de l'autre à une console saillante. C'est là que, en 1729, on plaçait un chevron auquel on clouait des planches, « de crainte que quelqu'un ne se précipite », et l'on fermait ces latrines d'une porte sur K *(14)*. La salle de cette tour au second servait de garde-meuble *(52)*.

En 1728, la muraille de la tour contiguë à la salle des Pages étant tombée, elle avait écrasé le toit du bâtiment, qu'on répara *(13)*. Il s'agissait de la tour M, qu'un texte de 1729 nomme « tour où sont les livres de Constitutions », parce qu'on venait d'y déposer la collection des exemplaires des Royales Constitutions, c'est-à-dire du code de droit administratif promulgué par Victor-Amédée. Toujours en 1729, on décida de « faire tout au long contre ladite tour une rainure et de mettre des feuilles de ferblanc comme aux tours précédentes pour empêcher que l'eau ne tombe dans l'appartement au-dessous » *(14)*. On mentionnait encore en 1742 « l'escalier qui conduit sur la tour où sont les livres de Constitutions » *(21)*.

La tour à la suite, en P, figure au plan de 1690 sous le nom de « tour des Edits de la Chambre aux comptes » *(4)*. C'est sur elle qu'ouvrait, dans la grande salle des gardes O, « la porte du cabinet qui se trouve dans le défaut du carré de ladite salle » *(52)*.

La même salle séparait les appartements d'honneur d'un bâtiment également ancien, qui formait l'angle sud-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouest du Château, avec deux pièces au rez-de-chaussée : l'une en Q éclairée sur le jardin et l'autre en R pourvue d'une porte et d'une fenêtre sur la cour. Là étaient les « grandes cuisines », ou « cuisines de la cour », comme on les appelait pour les distinguer des cuisines du Roi, dont nous avons parlé *(26)*. Là étaient les cuisines du moyen âge où s'étaient préparés les plantureux festins du xv^e^ siècle. Le plan indique, en R, contre le mur ouest, l'énorme cheminée d'antan et, auprès, un vaste four. Au voyage de 1737, on y utilisa six grandes grilles de potager, tandis que la cuisine du Roi n'en contenait que quatre petites *(52)*.

Au-dessus des cuisines, un appartement était réservé au concierge du Château *(14)*. Un galetas le surmontait, desservi par l'escalier en vis que le plan I indique dans l'angle sud-ouest de la petite cour S. Comme tous les autres escaliers du vieux château, celui-ci ne communiquait jadis avec le rez-de-chaussée que par une partie mobile en bois, remplacée postérieurement, là comme ailleurs, par une rampe de degrés en pierre *(19)*. La petite cour S ouvrait par une porte abritée d'un auvent sur la grande cour du Château *(25)*. On refaisait, en 1759, son pavé de cailloux, pour diriger, dans le canal de dégorgement du bassin de la grande cour, ses eaux qui coulaient dans la tour voisine *(28)*.

Le rez-de-chaussée de la tour T, éclairé par deux fenêtres, ouvrait en effet sur la cour S, et ses deux étages étaient desservis par le même escalier qui desservait les appartements au-dessus des cuisines. Coiffée alors de son haut toit en poivrière qu'elle garda jusqu'à l'incendie de 1798, cette tour demi-circulaire, la plus grosse de toutes celles qui flanquaient le Château, et la seule qui subsiste, figure au plan de 1690 sous le nom de tour aux Armes *(4)*. En 1735, quand elle avait depuis longtemps cessé de servir d'arsenal, on y installa les « mappes » ou plans des communes du duché, dressés pour le cadastre général, avec les registres cadastraux et parcellaires ; les mappes furent rangées sur des rateliers dans la salle du premier, qu'éclairaient deux fenêtres à meneaux ; et les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

registres au second, qui avait deux fenêtres aussi *(25, 43)*. De là le nom de tour des mappes, qui fut longtemps en usage, et par exemple en 1755, époque où l'on remplaçait la porte du rez-de-chaussée, alors utilisé comme magasin pour les ardoises et autres matériaux; en même temps, on refaisait le sous-pied de la « petite galerie » qui, au niveau du premier, reliait le palier de l'escalier à la salle de la tour *(24)*. Quatre ans plus tard, c'étaient les gros meubles du château que le concierge installait au rez-de-chaussée *(28)*.

Par une disposition analogue à celle que nous avons vue à la tour J, des latrines extérieures étaient construites contre la tour T, au sud *(24, 60)*. Le plan I indique aussi, dans l'angle sud-ouest de la cour du Château, une construction qu'on appelait la « petite tour près des cuisines » *(26)*. Elle renfermait un escalier en vis *(6)*.

Enfin, au-delà de la cour S, il faut rattacher encore aux Appartements royaux, en U, un bâtiment relativement moderne, probablement édifié par Victor-Amédée II. C'était une écurie, dite écurie du Roi lorsque la cour était à Chambéry, ou écurie du Gouverneur quand ce dignitaire habitait auprès, au Pavillon; 24 chevaux pouvaient y loger *(18, 19, 26)*. Elle ouvrait sur la cour, par une porte dans son mur est, et ses sept fenêtres étaient réparées en 1759 *(28)*. Au-dessus, un grenier à foin *(29)*. En 1773, pour la dernière fois, des chevaux y logèrent au passage de la comtesse d'Artois *(62)*.

L'incendie de 1743 et les travaux de 1775 et 1786. — « Le Sénat de Savoie n'a pu prêter le serment de fidélité à S. M. Catholique, le 1er mars 1743, jour prescrit par lettre de S. A. R. Dom Philippe du 23 février, attendu l'incendie arrivé d'une grande partie du Château de la présente ville le jeudi au matin, sur les 2 heures du 28 dudit février, auquel lieu se devait faire ladite prestation » *(119)*.

Ce texte est le plus explicite que nous possédions sur cet événement, capital dans l'histoire du Château de Chambéry, et qui marque d'une date sinistre l'occupa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion de la Savoie par les Espagnols. Ils y étaient entrés, en envahisseurs, au début de la guerre de Succession d'Autriche, et l'infant Dom Philippe, délégué par le roi d'Espagne au gouvernement de la province conquise, avait élu domicile, le 5 janvier 1743, dans la vieille maison des ducs de Savoie.

L'incendie du 28 février exerça ses ravages dans la partie des Appartements royaux comprise entre la grande salle des Gardes et le cabinet du Roi, c'est-à-dire de O en D (pl. I). Sans doute excité par un vent d'ouest, peu ou pas combattu, il ne s'arrêta que lorsqu'il eut terminé son œuvre. Alors, il ne resta plus que les murailles, dont une portion même était calcinée, et avait perdu sa solidité. Peu soucieux de réparer le dégât, l'infant dom Philippe alla loger en ville, à l'hôtel d'Allinges, et pour charmer les six ans qu'il passa encore à Chambéry, il installa au Château un théâtre, où vint jouer une année une troupe conduite par un sociétaire de la Comédie Française *(118)*. Enfin, à la paix, les Espagnols évacuèrent la Savoie. C'était en janvier 1749, et l'un des premiers actes des agents du roi de Sardaigne, rentrés au Château, fut d'y supprimer les traces du passage de l'Infant, en enlevant les matériaux de son théâtre, donnés à l'œuvre des Incurables de Chambéry *(10)*.

Quant au bâtiment, l'état en était lamentable. Six années sans entretien ne lui avaient pas fait beaucoup moins de mal que le feu, comme le constatait l'intendant général, quelques mois après la paix : « notre Château de Chambéry, écrivait-il, devient tous les jours un malade plus difficile à guérir », et il signalait de nouveaux dégâts à réparer. On songea quelque temps à restaurer : un plan, qu'exécuta par ordre du Roi l'architecte Garella, fut envoyé à Turin le 11 octobre 1749; un devis de réparations générales l'accompagnait *(45)*, mais rien ne fut entrepris. On se contenta d'entretenir le bâtiment des grandes cuisines, qui n'avait pas brûlé ; en 1760, on réparait les piliers qui portaient les arcs-doubleaux de leur cheminée *(60)*. L'appartement au-dessus était affecté, depuis 1749, au clerc de la Chapelle *(28)*. Les cuisines,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inutilisées, servaient d'habitation au charpentier du Château, en R, et de la salle voisine, en Q, on avait fait un « retirage des débris dudit Château » *(60)*.

De fait, les dégâts continuaient dans les parties incendiées. En 1760, on y démolissait une portion des murs qui menaçait de tomber *(60)*. La même année, comme les vestiges du sinistre, pierres et marreins mis en tas çà et là, encombraient la grande cour, « et pour la régulariser à cause des carrosses de M. le Gouverneur », on transporta ces débris ailleurs *(29)*. On en utilisa quelque peu pour remblayer, en 1763, des parties du jardin *(61)*. Et les Appartements incendiés continuaient à dépérir, sans même qu'on refit les toits brûlés de leurs trois tours *(45)*.

Ce parti pris d'abandon s'explique, chez le roi Charles-Emmanuel III, par la rancœur qu'il gardait d'avoir dû livrer la Savoie à l'envahisseur espagnol, qu'il n'avait pu en chasser. Il ne se décida ni à revenir visiter la vieille province, ni à s'occuper du vieux Château. Tout changea à l'avènement de son fils, le roi Victor-Amédée III.

Peu s'en fallut même qu'on ne passât le but, et que le remède ne fut pire que le mal. Nous avons en effet un plan de restauration générale, dressé alors par l'architecte piémontais Piacenza, où les plus fâcheuses concessions sont faites au goût de l'époque. On voulait de grands escaliers, de la symétrie, et des communications à couvert entre la Chapelle et les Appartements royaux. Le projet Piacenza supprimait donc, à l'ouest, le bâtiment des grandes cuisines, et à l'est tout le bâtiment de l'intendance, la partie occidentale du bâtiment du Gouvernement, et la grande tour carrée de la terrasse des Archives. C'était beaucoup, mais aussi quel agrément aurait donné la transformation de la cour en quadrilatère à peu près régulier ! L'un des côtés en aurait été formé par les Appartements royaux, restaurés, de D en O (pl. I); à l'ouest, une ligne droite aurait été fournie par la façade d'un bâtiment neuf, construit en prolongation du Pavillon sur l'emplacement des grandes cuisines,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en gardant la grosse tour T, auprès de laquelle on ménageait l'entrée d'honneur et le grand escalier qu'on voulait avoir. Une aile se serait détachée de ce bâtiment neuf, à angle droit, pour aboutir à l'angle sud-ouest de la Chapelle ; cette aile, étroite, n'aurait comporté, au premier étage, qu'une galerie d'accès à la tribune royale de la Chapelle, qui aurait été de l'autre côté accessible par une galerie symétrique. En effet, sur l'emplacement des bâtiments de l'Intendance et du Gouvernement, le nord-est de la cour aurait été fermé par un bâtiment composé de deux ailes en équerre ; l'aile nord aurait abouti à la Chapelle, et l'autre, qui aurait abouti à la salle D des Appartements, aurait été coupée, en son milieu, par un large intervalle; là, un escalier monumental aurait été bâti, qui, de la cour, aurait donné accès à la terrasse des Archives, aux contours duement régularisés grâce à la suppression de la tour carrée *(6)*.

Ce projet fut heureusement écarté, peut-être par économie, mais Victor-Amédée III voulait pourtant visiter la Savoie et y célébrer le mariage de son fils aîné, le prince de Piémont, avec la princesse Clotilde de France. L'architecte Piacenza fut renvoyé à Chambéry au commencement de l'année 1775, et l'intendant général, en notifiant son arrivée le 24 février, insistait sur la convenance qu'il y aurait pour le Roi à loger chez lui plutôt qu'en ville. Il avait été question, en effet, d'installer la cour, au voyage projeté, dans l'hôtel d'Allinges, comme on avait fait pour deux filles du Roi quand elles avaient passé en Savoie en allant se marier en France, la comtesse de Provence en 1771, et la comtesse d'Artois en 1773. Cette fois, l'hôtel du marquis d'Allinges n'aurait pas suffi, il eût fallu aménager aussi les maisons voisines dans la rue Juiverie, et y faire des dépenses que l'intendant conseillait de consacrer plutôt au Château. Aussi bien, s'agissant de faire vite, et de ne pas outrer les frais, une partie seulement des travaux, gros œuvre et charpente, devait être exécutée de façon définitive, et le projet que venait de dresser l'architecte comportait, à l'intérieur, beaucoup d'arrangements provisoires en matériaux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

légers, bois et tentures *(48)*. Le Roi l'approuva aussitôt, le 4 mars 1775 ; la dépense prévue était de 90.000 livres *(7)*.

L'ordre royal parvint à Chambéry le 8 mars, et le jour même on commençait les fouilles ; le 11, les contrats étaient passés avec les entrepreneurs, le Gouverneur avait pris un logement en ville et l'intendance, campée dans la maison dont on avait récemment expulsé les Jésuites, avait abandonné ses locaux du Château, destinés à des Seigneurs de la Cour. L'intendant tenait le ministère de Turin presque quotidiennement au courant. Les cinquante grands sommiers de 32 pieds de long, les pièces de charpente par centaines, les planches par milliers descendaient, avec 80.000 ardoises, de la Tarentaise en radeaux sur l'Isère, et de la Maurienne en voitures ; les couverts, sitôt posés, permettaient de travailler par tous les temps ; on hâtait les travaux en plâtre et en chaux, pour qu'ils fussent bien séchés à l'arrivée du Roi ; les poutres pour les planchers étaient prêtes, et le 22 mars on voyait sortir de terre les murs du grand escalier, qui allait être magnifique « et théâtral » ; on ne perdait pas un instant pour le service « *dell' adorabile nostro padrone* » *(48)*. Outre les ouvriers savoisiens, quantité de Piémontais étaient employés ; on payait en une fois, le 28 avril, jusqu'à 156.842 briques, et chaque jour on réglait d'autres achats, notamment celui des vitres fournies par la verrerie de Sales *(63)*.

Le Roi trouvera dans l'enceinte du Château, écrivait entre temps l'intendant général, au-delà d'une cour où cent carrosses peuvent tenir, une chapelle en bonne et svelte architecture ; et il vantait les charmes des jardins et des terrasses ; l'ensemble, ajoutait-il, forme une espèce d'amphithéâtre très agréable, en face d'une gracieuse colline au premier plan, tandis qu'à l'horizon une âpre montagne semble placée là pour faire ressortir l'aménité du site ; l'air est si sain, disait encore cet intendant ami du pittoresque, et l'on en jouira si tranquillement, que la précieuse santé de la famille royale en bénéficiera ; peu

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

importait, dans ces conditions, si la dépense montait déjà à 100.000 livres, non compris le mobilier *(48)*.

Dans ses lettres suivantes, l'intendant signale les plafonds en toile des appartements restaurés, et leurs cloisons de bois, qui dureront au moins soixante ans avant qu'on doive les remplacer ; le nivellement opéré dans la cour, qui a fourni des terres utilisées pour remblayer divers points de l'accès du Château ; les ingénieuses dispositions prises pour loger les dames et les femmes de la suite dans deux maisons particulières, bâties au-dessous du glacis, entre la tour Trésorerie et le Pavillon, et reliées pour la circonstance au Château ; l'installation des remises et des écuries dans les dépendances d'un couvent de la ville, à Sainte Marie Egyptienne. Enfin, au commencement de mai, le Château, à en croire l'optimiste intendant, hier encore ruine enfumée, est ressuscité de ses cendres froides plus vaste et plus grandiose que jamais *(48)*. Les frais dépassaient les prévisions de plus du double, et montaient à L. 185.748, 14, 2 *(57)*.

Parcourons maintenant ces Appartements royaux de 1775, en suivant d'abord le plan I, et pénétrons-y par la galerie construite cette année là entre eux et le bâtiment de l'Intendance pour les relier à la Chapelle. Nous avons vu comment elle se terminait, au nord, par un perron de six marches qui donnait accès à la salle A du bâtiment de l'Intendance. Construite sur le côté est de la terrasse de la Reine, et contre le mur qui séparait cette terrasse de celle des Archives, la galerie aboutissait, au midi, à la salle D. Les murs en étaient de planches, vêtus de toiles, et maintenus de distance en distance par des pilastres maçonnés ; treize fenêtres l'éclairaient, et l'on paya 2.800 livres les peintures que le peintre milanais Fabrice Galliari y exécuta *(35, 63)*.

La salle D, aménagée en salon de cérémonie, sous le nom de chambre de l'Ordre *(59)*, avait un autre accès par l'escalier G, une porte à l'ouest sur l'appartement du Roi, et l'on pouvait en sortir par une quatrième porte pour se trouver sur la terrasse de la Reine, entre la gale-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rie à main droite et, à main gauche, l'appartement de la Reine. Etabli dans les anciennes chambres voûtées L¹ et L², restaurées et prolongées sur la terrasse le long de H, cet appartement se composait d'une enfilade de petites pièces. La première, où l'on entrait par la terrasse, au niveau de laquelle elle se trouvait, était « la chambre où se tenaient les femmes » *(59)*; un garde-robe en dépendait, d'où un escalier dérobé communiquait aux offices de rez-de-chaussée *(48)*. A la suite, un corridor, le cabinet de toilette de la Reine, sa chambre de cercle ou d'audience, et sa chambre à coucher, ces dernières pièces formant premier étage sur la cour *(48,63)*.

L'appartement du Roi occupait, sur le jardin, les emplacements H et K. La première pièce à la suite de D était divisée dans sa profondeur en deux parties : un garde-robe, et, du côté du jardin, « le cabinet du petit garde-robe » ; puis, et pareillement l'un derrière l'autre, un petit corridor et le cabinet de toilette ; puis la chambre à coucher, et la chambre d'audience, qui donnait sur L. Pour le service des gardes-robes, les latrines accolées à la tour J avaient été réparées, et cette tour rehaussée et recouverte *(59, 63)*.

Le même travail fut fait à la tour M, à côté de la vieille salle L qui fut restaurée avec ses cinq portes et ses trois fenêtres *(59, 63)*. Ornée de peintures et plafonnée de toile, c'était « la grande chambre de parade commune des appartements de LL. MM. », ce qu'on appelait en France la salle du trône ; elle contenait trois cents personnes ; on y plaça une bonne part des 114 bancs qu'on avait achetés pour les diverses salles de parade et d'audience, outre les tabourets *(48)*.

Les réparations avaient été plus sommaires dans la grande salle O, moins touchée par l'incendie, et qui devint la salle des Gardes suisses ; elle avait conservé ses vieilles grandes fenêtres, mais le feu, en consumant sa charpente, avait endommagé le haut des murailles, qui furent relevées; les peintures coûtèrent 2.500 livres. C'était dans la salle des Suisses que faisaient antichambre, avant d'être appelées à la chambre d'audience du Roi, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

personnes qui n'étaient pas admises dans la salle de parade, où seuls les gens de qualité pouvaient stationner *(63)*.

Passons à présent au pl. V, et, de la salle des Suisses en O, à la salle des Pages en Q, créée par la démolition d'un vieux mur (*48*) et reliée aux latrines que nous avons trouvées là autrefois contre la tour T ; on réparait ainsi, en 1787, « le couvert des lieux communs dépendant de la salle des Pages » *(40)*. La suite du bâtiment avait été plus complètement remaniée, pour l'adapter à son rôle nouveau. On l'avait prolongée, comme l'indique le pl. V, sur l'emplacement de la petite cour qui donnait autrefois accès au rez-de-chaussée de la tour T, et sur l'emplacement de l'écurie qui se trouvait plus loin. Après la salle Q, c'était d'abord un passage en R, séparé de la partie S où donnait l'escalier de la tour. En U, éclairée seulement sur la cour intérieure, la salle des valets de pied, et en V, éclairée comme la salle des Pages, à la fois sur la cour et sur le jardin, la salle des Gardes du corps *(63)*.

Cette dernière salle était prise, en partie, sur le petit jardin qui dépendait jadis du Pavillon ; le reste de ce terrain fut occupé, en X, par l'escalier d'honneur qui desservit dès lors les Appartements royaux, qu'il terminait, ainsi que le Pavillon, qu'il flanquait de l'autre côté. L'ancienne tour F, de l'enceinte du moyen âge, fut conservée, et l'on adossa contre elle la cage de ce nouvel escalier, d'autant plus nécessaire que le vieil escalier N, du pl. I, très gâté par le feu en 1743, avait été démoli. La construction, exécutée en 1775, en avait été conçue sur un plan monumental, et il passa pour un notable embellissement du Château ; le *Guide des voyageurs en Europe*, par Reichard, édité en 1793, le signalait ainsi à l'admiration des touristes, comme les fresques dont l'avaient décoré les frères Galliari, de Milan, et qui coutèrent 2.200 livres (*63*).

L'accès à l'escalier d'honneur se faisait par le grand vestibule qui occupait, au rez-de-chaussée, l'emplacement V ; il ouvrait sur la cour à l'est, et sur le jardin à l'ouest ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ce côté était l'avenue des voitures, et un corps de garde, dont on dut réparer le toit dès 1779 *(59)*; des deux côtés, de grandes portes en fer fermaient le vestibule *(41)*, assez vaste pour qu'on y pût, en 1782, loger cinq pièces de canon arrivées de Genève *(9)*. En 1785, il fallut boucher avec des planches le vide au-dessus de la porte sur le jardin, car des soldats du régiment des Suisses-Grisons, casernés à Chambéry, avaient quitté la ville par là, de nuit, et déserté *(65)*. La construction du grand escalier X, à quadruple révolution, se ressentit peu de la hâte avec laquelle on l'avait bâti, pour partie en bois revêtu de pierre; deux paliers pourtant en étaient à refaire dès 1778 *(59)*: deux ans après, c'était le tour du palier qui desservait le second étage du Pavillon *(57)*.

Quant à la grosse tour T, dite tour des Mappes, on n'y toucha pas en 1775; l'incendie de 1743 l'avait respectée, et le vieil escalier, dans son angle sud-est, subsistait. Toutefois, en 1778, on réparait son toit et ses planchers *(59)*, et l'année suivante on refit en gros quartiers de roc une partie du glacis *(34)*.

Les cuisines continuaient d'occuper une bonne partie du rez-de-chaussée ; telle la grande vieille cuisine au-dessous de Q, la grande cuisine neuve restaurée au-dessous des appartements du Roi et de la Reine, et les cuisines sous le Pavillon *(57, 68)*.

La restauration de 1775 avait été définitive, dans la pensée de ses auteurs, pour toute la partie comprise entre la salle des Suisses en O et l'escalier monumental en X. Pour le reste, les travaux avaient un caractère provisoire, et la galerie de communication bâtie en bois sur la terrasse de la Reine fut la première à souffrir des intempéries, dès 1782 *(58)*. Un an après, la question s'agitait de la reconstruire, et de placer au-dessus les archives du cadastre, qui étaient à l'étroit et à l'humidité dans la tour T; mais on reconnut que le sol de la terrasse était trop peu solide pour porter une telle construction, et dès lors on pensa à rebâtir toute cette partie du château pour se procurer, à la fois, une galerie de com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

munication définitive, un local pour les archives, un agrandissement des appartements du Roi et de la Reine, et les offices et communs dont le besoin s'était fait sentir en 1775 *(58)*. Le Roi songeait, en effet, à retourner en Savoie, et voulait à Chambéry un logement commode. Bien des plans furent dressés, dont il subsiste une partie *(2)*. A la fin, on se décida pour le projet dont l'exécution a tant gâté la perspective de la cour en supprimant la Petite terrasse et la terrasse de la Reine, et en masquant la terrasse des Archives derrière le bâtiment maussade dont les deux ailes forment encore l'angle sud-est du Château.

Les travaux commencèrent en 1786, et durèrent quatre ans. La suppression des deux terrasses comporta plus de dix mille mètres cubes de fouille *(39)*. Trois mille tombereaux de déblais furent portés au clos des Incurables, en un point de la ville dont on voulut exhausser le sol, marécageux, et le reste alla au fond du Verney *(58)*. En même temps, on démolissait les Appartements royaux, jusqu'à la grande salle O. Elle subsista, ainsi que la salle L, remaniée, et que la tour M. La vieille tour J tomba, et les murailles bâties par les anciens comtes de Savoie. On ne respecta, comme nous verrons, que l'escalier du roi Victor en G. Achevé et décoré en 1789 *(59)*, le nouveau bâtiment se présentait comme il est indiqué au pl. V, de B en L, sur deux ailes, dont l'une, au midi, occupe l'emplacement des anciens Appartements, et dont l'autre, à l'est, s'adossait à la terrasse des Archives, qu'elle soutenait.

Le rez-de-chaussée, à peu près au niveau de la cour, contenait des cuisines et offices, et, à l'extrémité nord, un cellier, éclairé sur la cour par deux ouvertures dont l'aspect extérieur est semblable, pour la symétrie, à celui des douze autres fenêtres grillées percées de ce côté, et qui répondent à celles indiquées au pl. V pour le premier étage, comme les huit fenêtres au midi ; sur le jardin, une porte, et deux sur la cour, dont l'une ouverte dans l'aile sud, et l'autre dans l'aile est *(41, 59)*.

Le premier étage, ou entresol, représenté au pl. V,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comprenait d'abord, en B, une longue galerie, éclairée par dix fenêtres sur la cour et sans communication au nord avec le bâtiment de l'Intendance. On y plaça en 1789 les armoires en sapin et noyer destinées à recevoir les mappes du cadastre, qui y vinrent de la tour T et que nous y trouvons installées dès 1790 (*41*, *58*). A la suite, sur la cour, éclairées de six fenêtres, les pièces C formaient un logement qui dépendait des appartements royaux, étant directement reliées à l'étage supérieur, ainsi que la salle L, par l'escalier K, de trente marches, bâti en 1786 (*59*); la salle L avait une fenêtre sur le jardin. Revenons ensuite à la galerie B des mappes, et passons aux trois grandes pièces D, H et J, éclairées par huit fenêtres sur le jardin, dont deux pour D qui avait en outre, dans un angle, une baie haute et grillée sur la terrasse des Archives (*59*). Là furent rangés, en 1789, les registres du cadastre ; l'archiviste y avait son cabinet et une salle de travail pour la consultation des archives y était aménagée, des armoires garnissaient les murs, trois grandes tables et quatre escabeaux complétaient le mobilier; l'archiviste s'y installa en 1790 (*39*, *41*, *66*).

Il y accédait par l'escalier G, du roi Victor, remanié en 1786 et continué alors jusqu'au second étage. Ses quatre premières rampes amenaient, de la porte sur le jardin aujourd'hui enterrée, et en passant devant une fenêtre aujourd'hui à demi-murée, au niveau de la cuisine, ou du rez-de-chaussée; des latrines, qui remplaçaient celles de l'ancienne tour J, donnaient sur ce palier, comme le plan l'indique, et de même au premier et au second étages. Trois rampes conduisent de là au niveau du premier, et c'est ici que se trouvait l'entrée des archives, par la salle D, avec une porte ouverte, à l'est, sur la terrasse des Archives; une fenêtre sur la même terrasse éclaire le palier supérieur, qui donne accès au second étage (*39*, *59*).

Cet étage, réputé, à l'italienne, étage d'honneur ou « *piano nobile* », avait vingt-neuf fenêtres, dont seize sur la cour, trois sur la terrasse des Archives, et le reste au midi sur le jardin. La grande pièce au-dessus de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L donnait directement sur l'antique salle des Gardes en O, conservée ainsi que toute l'aile ouest du Château. Le Roi avait là, au-dessus de L, sa chambre de parade, à cinq portes, dont l'une ouvrait sur l'escalier K, deux sur le passage au-dessus de C^2, une dans O, et la cinquième dans la tour M, où deux fenêtres furent percées à cet étage en 1786, et des latrines installées dans l'épaisseur du mur. Les deux petits locaux au-dessus de C^3 et C^4 étaient les « cabinets de l'appartement de la Reine », dont la chambre était au-dessus de C^2. Au-dessus de C^1, la chambre d'audience du Roi pour l'été, en raison de son exposition nord, et qui servait aussi pour les grandes entrées quand la cour devait se réunir avant la messe. On gagnait alors, en cortège, la Chapelle, par la grande galerie de communication au-dessus de B, reliée à la salle A de la manière que nous avons dite en parlant du bâtiment de l'Intendance. La galerie ouvrait en outre, à l'est, sur la terrasse des Archives, par une porte vitrée percée dans l'axe de l'aile sud, et au midi elle ouvrait sur le vestibule au-dessus de D, qui avait lui-même, à l'est, trois fenêtres, deux au midi avec une porte sur l'escalier G, et une porte à l'ouest sur la salle au-dessus de H. Là, des cloisons séparaient la chambre à coucher du Roi des cabinets en dépendant. Enfin, au-dessus de J, « la chambre d'audience de l'appartement nouveau », qui servait aussi de « chambre à manger ». Devant l'escalier K, un passage *(39, 59)*. Au-dessus de ce second étage, un galetas carrelé *(41)*.

Le roi Victor-Amédée III, qui avait bâti ces appartements pour marquer son intention de rendre de temps en temps visite à la Savoie, ne devait pas les occuper. A peine étaient-ils achevés, en 1789, que les événements de France détournèrent le roi de passer les Alpes, et firent renforcer les garnisons de la province. Des troupes furent logées dans les nouveaux locaux en 1790, au rez-de-chaussée et au second étage; après le régiment de Saluces, le régiment de Montferrat y resta jusqu'à la veille de l'entrée des Français en Savoie *(58, 66)*.

Le gouvernement révolutionnaire maintint d'abord

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des troupes au rez-de-chaussée, de 1792 à 1798 : c'était « la caserne établie pour les conscrits du département » *(84)*. Au premier et au second étages, dès 1792, l'administration établit ses bureaux, en faisant recouvrir les plus beaux parquets de drap de capucin *(73)*. Le commissaire du Directoire exécutif y eut ainsi les siens, ainsi que l'agence des contributions *(80)*. La loi du 10 floréal an V y installa aussi l'école centrale et la bibliothèque publique ; elles occupèrent dès lors, au premier, les salles D, H et J, que l'archiviste dut évacuer pour s'établir dans la galerie B avec les mappes qui s'y trouvaient déjà, et avec les registres logés en 1789 dans les trois pièces en question et qu'il fallut entasser sur le plancher *(1)*.

Les Appartements royaux depuis l'incendie de 1798. — Le feu prit, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1798, au vestibule sous l'escalier d'honneur. C'était entre minuit et 1 heure, et aussitôt l'incendie se propagea terriblement, alimenté par les papiers des bureaux et par les toiles peintes et les boiseries de la restauration de 1775. En un moment, toute l'aile ouest s'embrasa. Le Pavillon, qu'on appelait alors le Département, parce que l'administration du Mont-Blanc y siégeait, fut la proie des flammes que les habitants de la ville voyaient sortir par les fenêtres au nord, au-dessus de Maché, et qui vinrent à plusieurs reprises, chassées par le vent du sud-ouest, attaquer le toit de la tour Trésorerie. L'incendie ne s'étendit pas moins rapidement dans le bâtiment principal, au midi, et n'y cessa qu'après avoir consumé tout ce qu'il y put atteindre. Le désastre était immense. On tenta de l'imputer aux ennemis du Gouvernement, et l'un des témoins interrogés le 14, guichetier des prisons de Chambéry, déclarait avoir vu, sur les minuit, passer trois individus, dont l'un à cheval, couvert d'un manteau bleu, qui se félicitaient d'avoir encore six heures devant eux avant le jour.

Ce qui était plus certain, c'est que, outre le Pavillon, tout avait disparu des anciens Appartements, sauf la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grosse tour T, dont le toit avait brûlé, et sauf le bâtiment neuf, construit en 1786, à l'est de l'escalier K. (pl. V.) Les voûtes construites au-dessus du second étage de ce bâtiment l'avaient préservé, mais la toiture avait disparu. Ainsi du moins avait été sauvegardées les archives de l'ancienne administration du duché et la bibliothèque publique. Les archives de l'administration révolutionnaire, installées avec ses bureaux dans le reste des Appartements, périrent dans cette nuit. Partout où le feu avait passé, les murs, déjà incendiés en 1743, et depuis réparés en partie au moyen de clefs de fer, avaient beaucoup souffert; dans ces conditions, et vu l'extrême pénurie des finances publiques à cette époque, aucune restauration ne fut alors envisagée. Ce n'est qu'en 1801, sur l'initiative du Conseil général, qu'on songea à rétablir la charpente et le toit de ce qu'on appelait le bâtiment neuf, ou de la partie conservée des Appartements royaux *(1, 80, 84)*. La loi du 10 floréal an V avait donné au Département la jouissance du Château, et le Conseil général demandait dès lors qu'on y logeât la préfecture, mais les dépenses à faire mirent obstacle à ce plan, comme au projet, qu'on agita quelque temps, d'y installer le général commandant le département. L'idée fut émise aussi, qui n'eut pas de suite, d'en faire une caserne *(72)*.

La galerie B du premier étage (pl. V) garda donc les archives, qui s'y entassaient, accrues en 1803 de trois ou quatre cents caisses de titres précieux arrivés de Turin; la place y manquait *(1)*. En cette même année, l'école centrale avait été supprimée, et la ville avait acheté, pour l'école secondaire qui la remplaçait, l'ancien couvent de la Visitation. La bibliothèque publique demeurait donc seule en D, H et J *(1)*, tandis que, au second, se trouvait le bureau de l'Instruction publique et des Secours, en D, et en H et J le bureau des Domaines nationaux *(5)*.

En 1805, Napoléon, qui se rendait en Italie, s'arrêta à Chambéry du 16 au 18 avril. Il logea en ville à l'Hôtel des Marches, car on ne put le recevoir ni au Château, inhabitable, ni à l'hôtel d'Allinges où le préfet était ins-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tallé. Il visita ces bâtiments, trouva la préfecture « indécemment établie », et il émit l'intention de restaurer le Château. Sur son ordre, deux projets lui furent envoyés : l'un, de 400.000 fr., pour une restauration complète ; l'autre, de 150.000, qui ne prévoyait qu'« une belle préfecture ». L'empereur n'adopta ni l'un ni l'autre, et par décret daté de Milan, 24 floréal an XIII, il décida simplement que le Château serait réparé, que le préfet y serait logé avec ses bureaux, que les travaux seraient terminés en l'an XVI, et que le Département et le Trésor supporteraient chacun une moitié de la dépense ; la part de l'Etat devait être représentée par la valeur de l'ancien couvent des Annonciades, à Chambéry, mis en vente. Ce fut le Département qui l'acheta, pour en faire un dépôt de mendicité, et pour le prix de 40.000 fr. Le montant des travaux n'aurait donc pas dû s'élever au-dessus de 80.000 fr. Il excéda largement cette somme, et l'Etat prit toutefois à sa charge la moitié du dépassement. Mobilier compris, la dépense prévue en 1808 montait à plus de 130.000 fr. *(1)*. Les travaux duraient alors depuis 1805, ils furent suspendus en 1813.

On avait commencé par bâtir un escalier. Depuis que le feu, en effet, avait détruit les escaliers X et K du pl. V, il ne subsistait plus que le vieil escalier G, incommodément placé. L'escalier B^2 du pl. VI, dit escalier central, qui reliait à la cour le premier étage du bâtiment, fut donc édifié dès 1805 *(85)*. Sa construction changeait peu de chose au rez-de-chaussée : au nord, sous B^1 (pl. VI), demeurait le cellier ; sous B^2, la petite cuisine ; sous D, la grande cuisine ; sous H, la salle à manger pour les gens ; sous J, une serre, et, pour le reste, entrepôts et dégagements *(6)*.

Au premier, le nouvel escalier coupait en deux l'aile nord de l'ancienne galerie B du pl. V, que les archives évacuèrent en octobre 1805, pour être transportées, avec leurs armoires, dans la galerie du second étage, au-dessus de B ; leur transport prit 43 journées *(85)*. Elles y sont restées depuis, et cette galerie est demeurée voûtée, mais le premier étage perdit, au cours des travaux de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1805 et des années suivantes, presque toutes ses voûtes du XVIII^e^ siècle, remplacées par des plafonds.

La portion B[1], que le nouvel escalier central isolait au nord, à cet étage, fut rattachée à l'appartement que le préfet occupait, au même niveau, dans l'ancien bâtiment de l'Intendance, desservi par le seul escalier L du pl. I, en vis et à la vieille mode. Un autre accès parut nécessaire, qu'on procura en remaniant l'ancien escalier aux arcades de la façon que nous avons dite en parlant de l'Appartement du Prince. C'est alors, en effet, que la rampe en retour fut posée dans cet escalier E (pl. VI), et que, du palier auquel elle aboutissait, un autre escalier E[1], achevé en 1808 et dit escalier de M. le préfet, conduisit à la portion B[1] qui nous occupe, par le couloir et les degrés indiqués au pl. VI et pratiqués dans l'épaisseur des vieux murs. La salle B[1] ouvrit sur la salle à manger du préfet en A et par là sur le reste de son logement. En outre, et pour donner au public un accès plus commode à ses bureaux, le préfet fit établir, comme nous avons vu à propos du bâtiment de l'Intendance, et contre le gros mur qui surmonte la porte de la Herse, un passage en balcon coté a au pl. VI, supprimé depuis, qui reliait le palier supérieur de l'escalier E[1] à l'antichambre du cabinet préfectoral.

Reprenons maintenant l'escalier central B[2] et tournons au midi, pour pénétrer dans l'appartement d'honneur créé à ce premier étage sous l'Empire, tandis que nous avons vu que l'architecte de l'ancien régime avait aménagé, à l'italienne, le logement du roi au second étage, qui est plus élevé de plafond. Le nouvel appartement se trouvait dès 1806 en état de recevoir l'empereur, qui n'y vint jamais, mais la reine de Naples et la princesse Borghese l'habitèrent plusieurs fois *(1, 85)*. Il comportait : en B[2] une grande galerie, dite aussi salle des gardes ; en D, une salle à manger, ornée alors de seize colonnes en bois et plâtre portant une corniche, et assainie par deux nouvelles fenêtres que les excavations récemment pratiquées dans la terrasse des Archives avaient permis de percer à l'est ; en H, le grand salon ou grande salle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'audience; en J, belle chambre à coucher avec cabinet attigu en K; et, en B^4, B^5, B^6 et C^1, quatre chambres dont la première servait aussi de salle d'attente pour les audiences *(1, 86)*.

La terrasse des Archives fut à cette époque, comme nous venons de le dire, coupée le long de la façade est du bâtiment jusqu'alors adossé contre elle, et assez profondément coupée. On trouva ainsi la place de doubler de ce côté ce bâtiment, comme l'indique le plan VI, par la construction des parties D^1, D^2, D^3 et d'isoler ces nouvelles constructions du reste de la terrasse par une sorte de cour, à leur niveau, sur laquelle elles prennent jour. Ces travaux, très avancés en 1811 *(86)*, devaient procurer en D^2 et D^3 des offices, et en D^4 une salle sur cave, dite chambre des huissiers, ouverte, comme on voit au pl. VI, sur un couloir et sur un escalier dont nous avons à parler maintenant en rappelant ce que nous en avons dit à propos de l'Appartement du Prince.

Nous avons vu, en effet, à ce chapitre, comment, après qu'on eut établi dans l'escalier aux arcades, en E, la seconde rampe en retour, le palier auquel elle aboutissait fut relié, par un couloir et quelques marches, en E^2, à un nouvel escalier E^3. Le couloir E^2 fut prolongé jusqu'à l'entrée de la cour créée à ce moment, comme nous venons de dire, au-dessous de la terrasse des Archives, et il ouvrit sur cette cour par une porte. Quant à l'escalier E^3, dont on plaçait en 1811 « le garde-fou provisoire » qui a subsisté *(86)*, on l'appelait alors « escalier principal des bureaux de la préfecture » parce qu'il conduisait au second étage du bâtiment de l'Intendance, où une partie de ces bureaux était installée. Mais le palier supérieur de ce même escalier donna également accès au second étage des anciens Appartements royaux, par une porte ouverte sur une longue galerie construite au-dessus des nouvelles parties D^1, D^2 et D^3. Cette galerie menait à la salle des assemblées du collège électoral, au-dessus de D, où se tenaient aussi les séances du Conseil général du département du Mont-Blanc, dont les bureaux occu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paient le reste de l'étage *(1)*, sauf la galerie B des archives.

L'extrémité ouest de la partie remaniée en 1786 des Appartements royaux, correspondant aux cotes K, L, C^2, C^3 et C^4 du pl. V, avait été fortement endommagée par l'incendie de 1798. On décida de la restaurer, en l'aménageant de la façon indiquée au pl. VI, pour en faire, disait le préfet dans un rapport de 1811, « un appartement qui par sa position sera le plus agréable » *(1, 86)*. La façade ouest était dès lors commencée, mais les travaux furent suspendus en 1813 par les événements militaires et politiques *(83)*. Les mêmes événements firent ajourner aussi l'exécution d'un autre projet qui, lui, ne devait pas être repris : un grand escalier qui eût relié la cour à l'appartement d'honneur au premier, et occupé les parties B^5, B^6 et C^1 du pl. VI, et un vestibule au rez-de-chaussée, pour y accéder, qui aurait fait communiquer la cour et les jardins *(6, 86)*.

Quant au reste des anciens Appartements, de la grande salle O à l'escalier X (pl. V), le feu y avait exercé de tels ravages, que le préfet du Mont-Blanc les décrivait comme « un monceau de cendres et de ruines ». Au vrai, les gros murs, encore debout, datant pour la plupart du moyen âge, aurait pu être repris, et une restauration faite. L'idée en fut quelque temps agitée ; on eût logé là des invalides, « la caserne des vétérans » ; la tour P eût contenu l'escalier, à construire ; la tour T eût été affectée aux sergents, et le reste, de O en V, au logement des invalides et de leurs officiers *(85)*. Un projet plus restreint eût sauvé la grande salle O, devenue salle des séances du Conseil général, et Q, cabinet du président *(5)*.

Malheureusement, ces projets échouèrent, et le mauvais goût de l'époque fit condamner à l'anéantissement les vestiges du vieux Château, où l'on ne voyait que « l'aspect d'un lieu abandonné », des « pans de murs », des « ruines branlantes » *(1)*. Ce triste travail coûta du temps et de la peine. Encore des tours, encore des murailles à démolir, écrivait-on en 1809 *(86)*, et encore en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1811 on faisait jouer la mine. Quand la place fut nette, on y planta bosquets et parterres, et l'esplanade ainsi créée, au niveau de la cour du Château, s'étendit entre la rampe qui y donnait accès, à l'ouest, et ce qui restait des Appartements. Les débris des ruines furent jetés dans le jardin, entre le glacis et un mur de soutènement construit à cette époque, en avant, du côté du midi ; ainsi fut formée une promenade en terrasse, tout le long de la partie conservée des Appartements et de la nouvelle esplanade.

Au-delà de cette esplanade, un rapport de 1808 dénonçait, pour le tort qu'elle faisait à la perspective, « une vieille tour très élevée » qui coûterait 15.000 fr. à démolir, et de nouveau en 1811 on regrettait la présence « d'une énorme tour sans toit, sans escalier et isolée » *(1)*. Cette gêneuse, dont par bonheur l'enlèvement aurait été si cher, c'était la grosse tour T. On finit, la même année 1811, par la maquiller, en la flanquant, du côté de la cour, d'un haut remblais, porté sur un mur demi-circulaire qui donnait à sa base une forme ronde ; là dessus, une touffe d'arbustes fut plantée, pour cacher « la partie dégradée et mal construite de cette tour » ; dans le mur qui soutenait cette plantation, une grande niche fut ménagée, dans laquelle on transporta la fontaine du milieu de la cour *(86)*.

Quand les traités de 1815 eurent remis le roi de Sardaigne en possession de Chambéry et du Château, les travaux suspendus en 1813 ne furent pas immédiatement repris, mais dès 1818 on mettait la dernière main aux parties du premier étage qui formaient, en D^3 et D^3 (pl. VI), offices et cuisine, vis-à-vis de ce qui restait de la terrasse des Archives *(88)*. La même année, on reprit lentement les travaux à l'autre extrémité : les latrines derrière L^1 ne furent achevées qu'en 1820 *(103)*; en 1822, on terminait au second la grande chambre L^4 *(89)*, mais ce n'est qu'en 1824 que l'on construisit l'escalier C^2, du rez-de-chaussée au galetas *(91)*, et en 1825 que cette partie du bâtiment fut finie *(92)*. Les archives demeurèrent dans leur galerie du second, au-dessus de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

B (pl. V) ; on y plaçait en 1817, au-dessus des armoires du XVIII^e^ siècle, des étagères destinées aux registres du cadastre, et aux fenêtres, fermées jusqu'alors seulement par les contrevents, des croisées et des vitres *(109)*.

Le gouverneur du duché, ce haut fonctionnaire qui représentait le roi en Savoie, logé d'abord à la Restauration dans le vieux bâtiment du Gouvernement, se transporta en 1818 dans les Appartements royaux, dont il occupait les deux étages : au premier, en B^3, salle des ordonnances ; en D, salle à manger ; en H, salle de compagnie ; en J, chambre bleue à coucher et à la suite cabinet de S. E. ; dans la partie sur la cour, en B^4, B^5, B^6 et C^1, antichambre, bureaux des passeports et de l'état-major ; au bout, dans la partie alors en construction, trois chambres à coucher ; au second, au-dessus de D^1, chambre de l'aide-de-camp et trois cabinets à la suite ; au-dessus de D, grand salon ; au-dessus de H et J, deux chambres pour madame ; au-dessus de C^1, « grande salle des filles », et, au bout, appartement du secrétaire *(107)*.

Le gouverneur évacuait ce logement et s'installait au troisième étage des anciens bâtiments du Gouvernement et de l'Appartement des Princes, lorsqu'il arrivait, comme en 1824, que le roi vint à Chambéry. La cour logeait alors dans les Appartements, que l'on complétait, en 1829, en pratiquant, dans le galetas de l'aile sud, des chambres pour les gens *(95)*. Les réceptions avaient lieu au premier, en D, en H, et en J que l'on qualifiait, au voyage de 1824, « chambre de la garde rouge » *(91)*. Les fonctions du gouverneur furent supprimées en 1848, et partagées entre l'intendant général, qui garda son habitation, et le général commandant la division qu'on logea, comme nous avons dit, au troisième étage des anciens bâtiments du Gouvernement et de l'Appartement du Prince. Les Appartements royaux furent réservés à la Cour, hors les parties B^4, B^5, B^6 et C^1 où demeura l'état-major de la division ; au second, les salles au-dessus de D, H et J servirent, en 1849, aux séances de la Commission d'enquête sur les événements de 1848, et ensuite à celles du Conseil provincial et du Conseil divisionnaire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(103). En 1859, un gouverneur civil remplaça l'intendant général, et fut autorisé à prendre l'Appartement du Roi, qui l'avait occupé en 1857, et la duchesse de Gênes en 1858 *(107)*. Le gouverneur civil en fonctions au moment de l'annexion n'occupait plus cet appartement, qui fut alors attribué au préfet.

Quand le roi Victor-Emmanuel II y avait habité, en 1850, l'entrée se faisait toujours par l'escalier B^2 ; en B^3, vestibule ; en B^4, antichambre ; en H, grand salon de réception ; en J, petit salon ; en K et L^1, chambres à coucher du roi et de la reine ; en L^2, cabinet de toilette de la reine ; en C^4, femmes de chambre de la reine ; en C^3, cabinet de travail du roi ; en C^1 et B^6, dégagements ; en B^5, valets de chambre du roi ; en D, salle à manger ; en D^3 et D^2, offices. Au second, les personnes de la suite et les domestiques *(5)*.

Dès lors, cet appartement paraissait insuffisant pour la Cour ; le gouvernement royal tenait d'ailleurs à donner à la ville de Chambéry, en récompense du loyalisme qu'elle avait manifesté en 1848, un témoignage de sympathie. Pour ces raisons, une nouvelle construction fut projetée, en agrandissement des Appartements royaux ; elle devait prolonger le bâtiment existant et fermer la cour au midi ; une aile perpendiculaire, sur le côté ouest de cette cour, devait faire pendant à l'aile est, et englober au nord la grosse tour T. La construction des fondations fut adjugée en 1850 *(102)* ; auparavant, on avait vendu, sur pied et pour 520 livres, les 219 arbres et arbustes plantés sur le terrain qu'allaient occuper les nouvelles constructions *(105)*. En 1855, les quatre murs de la partie au midi étaient achevés, et le toit posé ; dans l'aile ouest, les murs ne montaient qu'à la hauteur du rez-de-chaussée. Les travaux furent interrompus à ce moment, et ne reprirent qu'après l'annexion de 1860.

Un remaniement fut apporté alors au plan primitif, par l'exécution du pavillon central, qui forme le milieu du principal corps de bâtiment au midi, et qui loge un escalier d'honneur. On pensa quelque temps aménager un appartement impérial dans la construction à droite de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce pavillon, mais dès 1869 l'architecte départemental et le conseil de préfecture s'y installaient au rez-de-chaussée. Déjà le général commandant la subdivision avait pris possession de l'aile ouest, qu'il garda lorsque, en 1890, les bureaux de la préfecture et le Conseil général furent établis dans le bâtiment principal, à droite du pavillon central ; l'architecte s'était transporté à l'extrémité nord de cette aile ouest desservie, depuis sa construction, par un escalier pratiqué dans la vieille tour T, dont on démolissait à cette fin, en 1861, les voûtes, planchers et cheminées.

VIII. — LA TOUR DU CARREFOUR ET SES DÉPENDANCES

La butte sur laquelle s'élève le Château, et qui forme l'extrémité de la colline de Montjay, s'abaissait à l'est, originairement, en pente douce et naturelle jusqu'au niveau de la ville. Là était le verger des premiers seigneurs de Chambéry, qui n'avaient rien construit de ce côté. En leur succédant, et pour fortifier leur nouvelle résidence, les comtes de Savoie relevèrent ce terrain par d'énergiques remblaiements, et en firent une terrasse ; elle domine la ville du haut de ses murs de soutènement, qui servent ici d'enceinte au Château ; elle dominait pareillement la cour intérieure, et nous savons qu'autrefois, entre leurs deux niveaux, s'étageaient la Petite terrasse et la terrasse de la Reine (pl. I). Cette haute terrasse de l'est, qu'on appela au XVIII^e^ siècle terrasse des Archives, sera ici désignée sous ce nom. La grosse tour carrée qui s'y trouve portait, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, celui de tour de Carrefour.

C'est une robuste et belle construction du XV^e^ siècle, dont l'angle est coupe le glacis de l'enceinte. Ses murs de soubassement s'abaissent, sur ce point, jusqu'au niveau de la ville. Au niveau de la terrasse, ou plutôt un peu en dessous, accessible par quelques marches, se trouve la salle du rez-de-chaussée, éclairée primitive-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment par deux petites fenêtres grillées, dont les embrasures s'enfonçaient dans l'épaisseur énorme des murailles ; elles mesuraient de 18 à 19 pouces de large, l'une d'environ huit pieds de haut, l'autre de quatre ; celle-ci dans la façade sud-ouest, à une grande hauteur au-dessus du plancher, et l'autre plus bas, et vis-à-vis.

On arrive, de la terrasse, aux salles supérieures, par trois degrés extérieurs, refaits en 1742 *(21)*, qui donnent accès dans une tourelle carrée ; elle contient l'escalier en vis, dont les douze premières marches, cassées, sont recouvertes, depuis 1757, de planches de chêne *(26)*. La salle du premier avait jadis, et encore en 1756 *(25)*, trois fenêtres, dont l'une, assez petite, percée au sud-ouest, a été murée ; la seconde, au sud-est, était une simple baie, plus large que haute, dont l'ouverture extérieure subsiste, avec son vieux grillage, mais elle a été bouchée en dedans ; la troisième, de grandes proportions, dans la façade nord-est, existe toujours avec sa croisée de pierre et son beau grillage ancien, de même que la fenêtre ouverte au-dessus dans la salle du second.

Le second étage avait en outre à l'origine, et encore en 1756 *(25)*, une deuxième fenêtre, beaucoup plus petite, au sud-est, et aujourd'hui murée. Il a gardé comme serrure « le grand cadenas à grande branche » qu'y plaça un serrurier de Chambéry du temps du roi Henri II *(3)*, et gardé les voûtes élégantes dont les clefs portent les armoiries de Savoie et celles de plusieurs ducs du XV^e^ siècle : celles du duc Louis, où la croix de Savoie est accolée aux armes de Chypre ; celles d'Amédée IX, où on la trouve avec les armes de France, comme avec les armes de Bretagne-Brosses dans les armoiries du duc Philippe, et avec celles d'Autriche dans l'écu de Philibert-le-Beau. C'est en 1764 que fut ouverte au sud-ouest, dans cette salle, la fenêtre qui y subsiste *(61)*.

Au-dessus, les combles, très élevés, qu'entoure un chemin de ronde avec archères, créneaux, machicoulis et lucarnes, d'une superbe architecture. Plus haut encore, au-dessus de la tourelle de l'escalier, une svelte échauguette. Au XVI^e^ siècle, la tour, qui avait perdu son utilité

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

militaire, servait de prison ; on y distinguait la chambre haute, la chambre du milieu, et le « crotton », au rez-de-chaussée *(3)*.

De grandes cheminées du moyen âge, bâties contre le mur sud-ouest, chauffaient encore les salles de la tour du temps de Victor-Amédée II. La tête étant tombée, on en boucha l'ouverture en 1726, et l'on répara les dégâts faits au toit. La même année, on apportait les archives féodales ou livres terriers retirés à cette époque, comme nous avons vu, de la tour Trésorerie ; vingt-trois toises carrées d'étagères en bois blanc, avec devants en noyer, furent posées pour les recevoir aux premier et second étages ; chaque salle fut pourvue aussi d'une grande table et de deux bancs *(12)*. La salle du rez-de-chaussée servait alors de garde-meubles, confié au concierge du Château, et elle conserva cette affectation en 1756, lorsque, les archives féodales se trouvant accrues, notamment des registres cédés en 1754 par la république de Genève, on agrandit leur dépôt. Une chambre plafonnée, qui est restée, fut alors prise dans les combles, éclairée de trois fenêtres grillées qui furent ouvertes sur le chemin de ronde et garnie d'étagères. Ce remaniement laissait subsister, au-dessus de la nouvelle salle, un galetas, éclairé par le haut des lucarnes et accessible, de l'escalier en vis, par une porte qu'on perça à ce moment *(25)*.

En 1771, nouvel agrandissement, quand on fit, du rez-de-chaussée, « le laboratoire des archives ». Ses deux fenêtres furent agrandies, tandis que la plus haute était abaissée au niveau de l'autre ; le mur fut entaillé sous l'une et l'autre pour former des contre-cœurs, et des voûtes de pierre furent bâties au-dessus des nouvelles embrasures. C'est aussi à ce moment que les vieilles grilles furent remplacées, des étagères posées contre les murs et un poêle en briques dans l'angle est, dont le tuyau sortait par un trou dans la muraille. On répara le plancher *(33)*, et l'année suivante, le plafond ; il avait menacé de tomber sur les deux secrétaires qui travaillaient là *(57)*. C'était ce qu'on appelait les grandes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

archives *(62)*, pour les distinguer des archives du cadastre, logées en ce temps dans la tour des Armes. Leur installation fut achevée en 1781 par la construction marquée en pointillé au pl. I. C'était un simple rez-de-chaussée, pris sur la terrasse et toité en appentis contre la tour, dont la façade nord-ouest porte encore la trace du faîte de ce bâtiment. Il comportait un couloir, sur lequel ouvrait la salle basse de la tour, et qui donnait accès, à gauche, dans une pièce à deux fenêtres dont on fit le cabinet de l'archiviste. Dans l'angle formé par ce bâtiment, la tour et le parapet de la terrasse, des latrines furent aménagées, dont la fosse, qui se trouvait sous le glacis, desservait aussi les latrines établies à ce niveau pour le corps de garde qui nous a occupés au chapitre de l'Appartement du Prince *(65)*.

Le bâtiment annexe à la tour ne disparut qu'après la Restauration *(1)*. Les archives avaient gardé leur installation jusqu'à la veille de la Révolution *(66)*, mais en 1791 elles durent l'évacuer, au moins en partie, pour faire place à de la troupe qu'on y logea *(58)*. Leur dispersion, et le quasi anéantissement de ces titres précieux sur le bûcher civique du 7 juillet 1793 *(76)*, achevèrent de faire place nette dans la tour où, cette même année, on transféra les registres du tabellion, ou archives de l'insinuation de Chambéry *(84)*; elles y occupaient le rez-de-chaussée et le premier étage, et le second servit, jusqu'en l'an VIII, de prison militaire *(80)*.

A la Restauration, en 1816, on transporta dans cette salle du second les archives de la préfecture du département du Mont-Blanc, et au premier celles de l'ancienne intendance générale du XVIII^e^ siècle, tandis qu'on entassait au rez-de-chaussée, en y doublant les casiers, les registres du tabellion *(109)*, qui y restèrent jusqu'à la suppression de cette institution en 1860. Le nom de tour des Archives était acquis dès lors à l'ancienne tour de Carrefour. On la réparait en 1823, en bouchant au premier comme au second les ouvertures des vieilles cheminées, en refaisant les châssis des croisées et le plancher du premier *(90)*. La tour des Archives a gardé son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affectation depuis l'annexion. De grosses réparations y furent faites en 1861 au comble et aux lucarnes ; en 1875, on reconstruisit le haut de la tourelle de l'escalier et son échauguette.

Des arrachements se voient à la façade nord-ouest de la tour des Archives, dans l'angle qu'elle forme avec la tourelle de l'escalier, qui montrent que jadis une construction, de la hauteur d'un rez-de-chaussée, venait buter là contre elle. Cette construction renfermait au XVI• siècle « les chambrettes obscures », ou cellules qui complétaient alors les prisons de la tour *(3)*. Du temps de Victor-Amédée II, ce n'était plus qu'un grand escalier couvert, à degrés de pierre, qui montait de l'Appartement du Roi à la tour des Archives, au pied de laquelle il se terminait par un palier, également couvert (pl. I). Là, deux autres escaliers se présentaient à qui venait de l'Appartement : l'un, à gauche, qui montait jusqu'à la terrasse des Archives proprement dite, qu'un parapet, refait en 1756 *(25)*, bordait au-dessus du glacis jusqu'au bâtiment de l'Appartement du Prince, qui ouvrait dessus ; l'autre, à droite, descendait à la partie dite « le petit parterre », qui formait le saillant sud-est du château, portée par les murs d'enceinte et de soutènement que couronnaient à son niveau des parapets refaits aussi en 1756.

Ce parterre, dit parterre de S. M. du temps de Victor-Amédée II, qui l'affectionnait *(49)*, avait des compartiments en buis *(59)*, qui y dessinaient trois allées : c'était au midi l'allée des charmes, à laquelle une courte allée conduisait directement de l'escalier d'accès, et la troisième, qui coupait celle-ci, menait de l'extrémité ouest du petit parterre aux cabinets bâtis à l'est *(25, 52)*. Le grand escalier couvert, peut-être très ancien, figure au plan de 1690 *(4)*, où il est continué, dans la direction du parterre, par un petit escalier accoté à la façade sud-ouest de la tour des Archives. Les dispositions du pl. I, adoptées sous Victor-Amédée II *(52)*, subsistaient en 1780 *(35)*, et ne disparurent qu'un peu plus tard, aux travaux de 1786 et des années suivantes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'extrémité est du petit parterre, ou du petit jardin comme on disait en 1827 *(94)*, était primitivement occupée par une tour carrée, de dimensions réduites, dite « tour à poudre », qui figure encore au plan de 1690 *(4)*. Victor-Amédée II la démolit peu après, pour bâtir à cet endroit un pavillon, pittoresque construction en matériaux légers, qui subsiste. Il se compose de « deux cabinets », comme on disait au XVIII^e^ siècle, chacun éclairé de trois fenêtres. « Le pavillon du roi », écrivait-on en 1816, forme « un boudoir, deux pièces très agréables » *(103)*.

Au-delà, c'était le mur d'enceinte de la ville, beaucoup plus bas que le parterre, et qui venait ici buter contre le château, sans communication avec lui.

IX. — LES JARDINS DU CHATEAU

1. Les Jardins avant l'incendie de 1798.

On distinguait, sous Victor-Amédée II, sept parties dans les Jardins du Château de Chambéry : l'avenue d'accès à ce Château — le Promenoir et les Casemates — le grand Jardin d'en bas — la Ménagerie ou petit Potager — le grand Potager — le Parterre inférieur — et le grand Parterre.

L'avenue d'accès au Château. — La grande cour intérieure était autrefois, comme aujourd'hui, ouverte de deux côtés. C'était d'abord la vieille entrée du moyen âge, que nous avons décrite au chapitre I, et qui fait toujours la principale communication entre la ville et le Château, par une rampe impraticable aux voitures. A l'autre extrémité, du côté ouest, la deuxième ouverture, qui figure au pl. I et est reproduite en A au pl. VII, était percée dans la muraille qui reliait au Pavillon les Appartements royaux. Au moyen âge, quand le Château se précautionnait contre les assauts, cette muraille cons-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tituait le point le plus faible de son enceinte, et la poterne qui donnait là sur les Jardins devait être basse, étroite et bien protégée. Lorsque le Château abdiqua ses prétentions militaires, et qu'on l'ouvrit plus largement de ce côté, c'était une porte cochère, que Victor-Amédée fit refaire en 1725 *(50)*, fermée par un portail sous un auvent de bois couvert d'ardoises *(14)*. On l'appelait « la grande porte tendant dans le grand Jardin » *(14)*. Elle n'ouvrit plus directement sur la cour après les remaniements de 1775, mais sur le vestibule V du plan V.

Cette porte ne conduit pas seulement aux Jardins que nous parcourrons bientôt. C'est à elle qu'aboutissait l'avenue d'accès des carrosses, allée large, qui présentait tout d'abord un coude brusque et descendait entre deux murs : celui du grand Parterre à droite, et une muraille basse qui faisait suite, à gauche, aux soubassements de la tour des Armes. Un peu plus loin, nouveau coude, et à partir de ce point l'avenue descendait en suivant en ligne droite les glacis au midi du Château.

Lorsque, au voyage de la Cour en 1737, on fit à cette rampe des améliorations considérables, en la remblayant pour la régulariser, on planta 221 douzaines d'aubépins sur son côté gauche, afin de la border, « et éviter un grand ouvrage qu'il aurait fallu faire de plus pour réparer et sabler toute la largeur de ladite rampe jusqu'au pied des glacis » *(52)*. Sur sa droite, dans ce parcours, l'avenue était bordée par le Promenoir dont nous parlerons. La haie d'aubépins l'accompagnait depuis la grosse tour au sortir de la porte A jusqu'à ce qu'on appelait en 1738 « la porte du petit degré neuf » *(18)* : c'était, en B, la porte aujourd'hui enterrée, alors ouverte sur l'escalier que le roi Victor avait bâti en 1731 pour communiquer directement de son appartement avec les Jardins.

Plus loin, et beaucoup plus tard, en 1780, une écurie et une remise furent bâties, en C D, entre l'avenue et les murs du Château ; elles étaient destinées au gouverneur *(57)*. En C, c'était l'écurie, et la remise en D, avec place

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour six chevaux, deux voitures, et deux chambres au-dessus *(35)*.

Immédiatement après, la muraille qui dominait l'avenue sur sa gauche s'abaissait. Au lieu des murs de soutènement de la terrasse des Archives, ce n'était plus que l'enceinte de la ville, dont la première tour apparaissait bientôt. L'avenue, en marquant une courbe légère, aboutissait en E à la porte de sortie, ouverte contre cette tour d'enceinte dans le mur de clôture du grand Jardin d'en bas.

On sortait par là sur la route de Lyon, ou grand chemin de France en Italie par le Mont-Cenis, que les voitures, du temps de Victor-Amédée II, devaient suivre, pour entrer dans la ville, jusqu'à la porte Montmélian. Afin d'éviter ce détour, au voyage de Charles-Emmanuel III en 1737, on ouvrit dans l'enceinte de la ville, à quelques pas au-delà de la première tour, la porte Reine, ainsi nommée en l'honneur de la princesse lorraine que le Roi venait d'épouser. Cette nouvelle porte, fermée en 1753 par ordre du gouverneur du duché, fut rouverte en 1755, sur les réclamations des bourgeois, un peu plus à l'ouest, et mieux bâtie, pour subsister jusqu'à la démolition des remparts *(25)*. Le corps de garde, de quatre soldats et d'un brigadier, chargé de surveiller cette porte et l'entrée du Château, fut alors établi dans la tour d'enceinte voisine de la sortie E *(8)*. Cette tour fut démolie en 1780 et l'enceinte ouverte à cet endroit, pour donner à l'avenue du Château, ainsi qu'à l'écurie et à la remise qu'on y construisait alors, une communication directe avec la ville *(35)*.

La sortie E fut d'abord fermée par un simple « rateau » de bois, qu'on remplaça plus tard par une porte en fer *(21, 35)*. On la couvrit en 1756 d'un auvent appuyé d'un côté contre la tour d'enceinte *(25)*. Un texte de 1738 signale 54 marronniers d'Inde que le gouverneur comte Picon venait de planter contre les murs du Château tout le long de l'avenue, de A en E *(18)*. Cette plantation subsistait en 1776 *(59)*.

A l'angle sud-ouest du Château, entre le glacis et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'avenue, un petit espace était dessiné en jardin, qui fut cadastré comme tel à la mappe de Chambéry en 1728, et sous le n° 404, avec la contenance de 43 toises.

Le Promenoir et les Casemates. — Le Promenoir, créé sous Victor-Amédée II à la place du « parterre noble », à compartiments de fleurs, qui occupait ce terrain en 1690 *(4)*, formait un grand rectangle sablé, ombragé, écrivait-on en 1775, par trois lignes d'ormes de haute futaie *(48)*. Pris entre l'avenue, dans la partie rectiligne de son parcours, au nord, et les Casemates, au midi, il était dominé, au nord-ouest, par le mur qui soutenait l'avenue, plus haute à cet endroit, en raison de sa pente, que le Promenoir, qui était plan ; son angle nord-est était dessiné par un autre mur, qui le fermait sur le grand Jardin d'en bas.

La construction basse et d'égale longueur, très étroite, qu'il bordait et qu'on appelait les Casemates, était un ancien bâtiment dont la destination primitive avait été, comme le nom l'indique, d'ordre militaire. Cette construction, qui subsiste avec ses voûtes en berceau, n'est pas éclairée sur sa face nord, enterrée ; elle avait vingt-deux petites fenêtres au midi. Dès le temps de Victor-Amédée II, ces vieilles casemates étaient devenues un « jardin d'hiver », ou orangerie, dont ni les portes ni les fenêtres n'étaient fermées *(16)*. On y pourvut peu à peu, et en 1738 on fermait, de vanteaux de 4 pieds de haut sur 2, les seize baies encore ouvertes, « pour ôter occasion à la canaille d'aller commettre des crimes sous lesdites voûtes » *(19)*. Le bâtiment souffrit plus tard de l'occupation espagnole, pendant laquelle il servit de magasin au bois *(11)*. Les dégâts étaient réparés en 1758 : « la serre, écrivait-on, est très bien ajustée et présente un jardin pendant l'hiver ; on y fait ordinairement trois plates-bandes, qui sont remplies de différents jardinages et garnies des orangers dans 32 grandes caisses et des autres moyens, des mirtes et des fleurs dans des vases ». On y pratiqua en 1776 une porte d'entrée au milieu, avec un arc en dessus à plein cintre, qui boucha l'une des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fenêtres. Une autre porte, à l'extrémité est, subsista. Toutes les fenêtres étaient alors munies de grilles de fer et de châssis en toile *(59)* ; vingt-et-un tourniquets y furent placés en 1786 pour tenir les croisées fermées *(65)*. En novembre 1794, la serre des Casemates reçut quantité de plantes rares saisies chez les émigrés *(84)*.

Les voûtes étaient chargées d'une épaisse couche de terre et l'allée rectiligne ainsi formée dominait un peu le promenoir, et de plus haut le grand Jardin d'en bas. Cette promenade, bien sablée, était plantée de grands charmes, sur deux lignes. C'est ce qu'on appelait, dès le temps de Victor-Amédée II, la grande allée de charmes *(16)*. On la borda, en 1755, de parapets couverts de pierres plates taillées, « afin d'empêcher qu'en se promenant dans ladite allée on ne tombe dans le jardin d'en bas, disait-on, comme un petit enfant il y a quelques jours » *(24, 31)*.

L'allée finissait à l'ouest contre une barrière, qu'on refit en chêne en 1762. Cette barrière fermait l'entrée du Parterre inférieur, et fermait aussi l'allée ou rampe, garnie de grenadiers et de figuiers, en espaliers, qui descendait à la Ménagerie et à la maison du jardinier *(11, 31)*. En 1784, on ferma cette rampe par une porte en fer, qui remplaçait un râteau de bois *(16, 37)*.

Le grand Jardin d'en bas. — Il figure au cadastre de 1728 sous les numéros 405 et 406 de la mappe de Chambéry, et sous la dénomination de champ et pré. Borné au midi par le mur de clôture le long de la grande route — qu'on rehaussa en 1756 de deux à trois pieds, car on s'introduisait en passant par dessus *(25)*, — dominé au nord par les Casemates, il bordait au nord-est l'avenue d'accès au Château. On le ferma sur elle en 1763 par un mur de sept pieds de haut, indiqué au plan entre la sortie E et les Casemates, « pour empêcher, disait-on, qu'on entre dans le jardin, d'autant que la paroisse étant établie dans la sainte Chapelle, le jardin est toujours plein de gens » *(32)*. Il ouvrit sur l'avenue par une baie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

percée en F dans ce mur, et munie en 1785 d'une porte en fer ajouré *(38)*.

Un grand réservoir, ainsi qualifié au plan de 1690 *(4)*, occupait le jardin à l'est et recueillait les eaux des parties supérieures. On essaya de combler cette « serve » en 1725 *(50)* ; quelques années plus tard, c'était de nouveau « une espèce de réservoir ou plutôt un cloaque d'insectes » ; on l'assainit entre 1749 et 1758, avec des remblais de terre et une grande plantation de saules, qui fournirent des perches pour l'entretien des charmilles *(11)*. On desséchait à la même époque, par des canaux, le grand pré qui occupait le reste du Jardin d'en bas, devenu marécageux depuis l'occupation espagnole en 1742-49 et en raison de l'état d'abandon qui marqua cette période. Quand on avait semé ce terrain de gazon, en 1731, on l'avait déjà desséché par un fossé du côté de la route *(16)*. Une muraille de charmilles, d'environ 12 pieds de haut, cachait ce fossé et le mur de clôture. D'autres charmilles et des ormes taillés en voûtes dessinaient dans ce gazon une vaste plate-bande rectangulaire *(11, 59)*.

La Ménagerie ou petit Potager. — C'est en 1731 que le roi Victor-Amédée II, alors en résidence à Chambéry, ferma ce terrain comme le plan l'indique : le mur de clôture sur la grande route au midi fut relevé de 4 pieds, et le parapet du parterre inférieur, qui dominait la Ménagerie au nord, de 2 pieds ; deux autres murailles, parallèles, de 12 pieds de haut, percées l'une et l'autre d'une porte, fermèrent, à l'ouest, sur le grand Potager, et à l'est sur le grand Jardin d'en bas. De ce côté, on accédait par l'allée garnie de grenadiers et figuiers que nous avons signalée à propos des Casemates ; elle continuait jusqu'à la grande route, sur laquelle elle avait une porte *(16)*. Une allée en croix partageait la Ménagerie en quatre carrés, cultivés en potager ; les murs étaient garnis d'espaliers de différents fruits *(11, 59)*.

Peut-être Victor-Amédée se proposait-il de loger là des ours et des lions, qu'il aurait nourris à l'imitation des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vieux ducs de Savoie ses ancêtres. Le temps lui manqua, et « la ménagerie du roi Victor » ne fut qu'une basse-cour, une cabane de planches de deux ou trois toises de long, en partie grillée de fer, et qui n'abritait, en 1731, que de la volaille, une ou deux vaches, des animaux très domestiques *(16, 49)*. Cette partie des Jardins lui dut pourtant son nom, qu'elle garda longtemps.

Le bâtiment porté au plan, en H, était la maison du jardinier où l'on faisait dès 1729 de grosses réparations *(14)*. Négligé pendant l'occupation espagnole, réparé en 1749 et 1752 *(22, 46)*, ce bâtiment, composé d'une chambre à deux fenêtres et d'une écurie au rez-de-chaussée, de deux chambres au premier et d'un galetas destiné aux pigeons, était relié au Parterre inférieur par une galerie couverte qui ne figure pas au plan et que six fenêtres vitrées éclairaient *(11, 16, 59)*. Cette vieille construction devait être pittoresque et la galerie agréable ; à la veille du voyage de 1775, l'intendant émettait l'espoir que ce « casino », bâti au centre de quatre jardins, plairait à LL. MM. » *(48)*.

La maison du jardinier plut en effet ; « la situation de cet endroit est assez riante, elle a même été goûtée par le roi et son auguste famille ». C'est encore l'intendant qui l'écrivait, en 1785, en demandant la reconstruction de ce bâtiment, tombé de vétusté *(58)*. Dès cette année, le jardinier dut loger en ville, et jusqu'à l'achèvement de la nouvelle maison, en 1789 *(65, 66)*, sur l'emplacement indiqué au plan en pointillé. On refit alors en partie, et en le reportant plus à l'est, le mur qui séparait le petit Potager du grand Jardin d'en bas *(41)*. A la Révolution, le District de Chambéry tint dans la maison du jardinier ses premières séances, jusqu'au commencement de l'été 1793 *(84)*.

Le jardinier était souvent un locataire, qui prenait le jardin à ferme et à charge de l'entretenir, comme Thomas Fournet, qui l'avait accensé pour trois ans en 1724 à 130 livres par an *(71)*, ou Henri Pipy, qui enchérit en 1731 jusqu'à 131 livres de cense, sans autre obligation que de cultiver en bon père de famille et de tenir propres les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

allées *(16)*. Affermé de nouveau en 1738 pour 185 livres *(18)*, abandonné pendant l'occupation espagnole, le jardin était en piteux état lorsque le roi Charles-Emmanuel, rentré en possession de la Savoie en 1749, en céda la jouissance au gouverneur du duché, logé au Château, qui l'accensa aussitôt pour 145 livres à un M. de Sainte-Colombe. C'était, par bonheur, un horticulteur passionné, qui pendant des années vint chaque jour, de sa personne, aux Jardins, qu'il faisait travailler assidument par ses trois domestiques ; le produit des légumes, et des deux vaches qu'il nourrissait sur les prés, ne compensait pas ses débours, et il y mit bien 2.000 livres de sa poche ; « tout Chambéry, disait un rapport de 1758, en attribue la cause au goût décidé qu'il a pour ces sortes d'ouvrages », et l'intendant général, sans dissimuler que M. de Sainte-Colombe y avait en effet pris plaisir, demandait pour lui au roi une gratification *(11)*. Le jardin fut ensuite régulièrement entretenu, et en 1775 Victor-Amédée III en nommait directeurs MM. de Louly et Dardel, moyennant 300 livres par an et la jouissance des enclos, où ils firent de nouvelles plantations, des canaux, des nivellements *(84)*.

Leur emploi fut supprimé à la Révolution, le 24 septembre 1793 *(77)*. Puis, le 15 février 1794, le District de Chambéry constitua, de tous les jardins inférieurs, et à l'exception du seul grand Parterre, un jardin botanique, remis aux citoyens Lard et Berthier, rattaché à l'école centrale à son installation au Château, et consacré, par autre arrêté du 8 mars 1795, à des expériences d'agriculture : trois journaux étaient affectés aux pépinières, un journal aux essais de plantes céréales, trois cents toises aux plantes prairiales, 48 toises à la botanique proprement dite, vingt toises aux plantes médicinales, et le surplus au jardinier pour son potager *(81)*.

Le grand Jardin potager. — Il figure, à la mappe de Chambéry de 1728, sous le nº 408, avec le petit Potager et la contenance de 3 journaux 86 toises. Nous savons comment, en 1731, la Ménagerie (ou petit Potager) en fut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

distraite et séparée par un mur en prolongation du mur de terrassement qui bornait à l'est le grand Potager contre le grand Parterre. Des trois autres côtés, ce Potager était également clos de murs : au nord contre le passage qui conduit du grand Parterre au faubourg de Maché ; à l'ouest contre le chemin qui relie ce faubourg à la route royale, chemin qu'on remblayait, en 1752, avec de la terre prise dans le passage au nord *(22)* ; au midi, contre la route royale, sur laquelle une porte était ouverte, large de sept pieds, qui fut refaite en 1784 avec ses jambages de pierre *(27, 37)*. En 1789, la princesse de Conti, émigrée de France, vint à loger chez M. de Lescheraine, de l'autre côté du chemin qui va de la grande route au faubourg de Maché ; une porte fut ouverte alors à l'ouest, sur ce chemin, pour faciliter à la princesse l'accès des jardins *(66)*.

Le grand Potager était, en 1731, composé de seize carreaux cultivés, au milieu desquels, cette même année, le roi Victor fit construire un bassin en pierre de Lémenc, de douze pieds de diamètre sur trois de profondeur *(16)*. Il n'y eut plus tard que huit grands carrés, dont six en légumes et le reste planté en arbres à fruits « à grand air et placés au cordon » *(11)*. Les murs étaient garnis d'espaliers, et l'entretien des treillages était une grosse affaire *(59, 65)*.

Le Parterre inférieur. — C'est une longue bande de terrain dominée au nord par le grand Parterre et qui domine elle-même, au midi, les parties inférieures des Jardins. De ce côté, le mur de soutènement est surmonté d'un parapet ; à l'ouest, le Parterre était fermé sur le grand Potager, et l'entrée se faisait par l'est, ainsi que nous l'avons vu à propos des Casemates.

On le décrivait en 1731 comme une grande allée très-bien sablée, « garnie d'un treillis bois chêne contre le mur qui soutient le grand Parterre, pour en former un espalier ; il y a, ajoutait-on, un crechon dans toute la longueur pour servir de melonnière, et de l'autre côté est un parapet de pierre taillée sur lequel 34 petits vases de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terre rouge sont garnis de fleurs annuelles et de lauriers roses » *(16)*. En 1758, on y signale des compartiments de buis plantés de fleurs diverses et décorés de cinquante caisses d'orangers, « avec une plate-bande de chaque côté, garnies l'une de renoncules et d'anémones, et l'autre de tulipes » ; des espaliers contre le mur, « et une grande quantité d'orangers moyens dans des vases placés au-dessus du parapet » *(11)*.

Le rapport de 1776 mentionne encore plusieurs « compartiments à fleurs », 98 vases de fayence peints en couleur sur le parapet, et l'espalier contre le mur de soutènement du grand Parterre ; contre le même mur, et dans le milieu de sa longueur, ce rapport indique un grand bassin de pierre, qui a subsisté *(59)* ; il était alors alimenté par la décharge du bassin du grand Parterre *(61)*.

Le grand Parterre. — C'était la plus belle partie des Jardins, grandiose terrasse carrée, qui fut cadastrée sous le numéro 407 de la mappe de Chambéry et la contenance de 3 journaux 254 toises 1 pied. A l'est, il était borné, d'abord, par une plantation qui masquait le glacis, et plus loin, sur l'avenue, par un mur ; ce mur était percé, vis-à-vis la tour des Armes, d'une porte dont on réparait, en 1737 et 1783 *(18, 36)*, le râteau en treillage, fermant à clef et protégé, depuis 1754, par un toit d'ardoises à pavillon *(23)*. C'était l'entrée principale du grand Parterre. Un autre mur, haut d'environ une toise et quart, le soutient au nord, au-dessus des premières maisons du faubourg de Maché, bâties, comme on le constatait en 1778, « sur terrain usurpé dépendant du Château » *(64)*, et qu'on laissa subsister en décidant du moins de n'en pas laisser exhausser les toits *(57)*. Le Parterre ouvre ici par une petite porte sur le vieux chemin de Bramefarine qui monte du faubourg en serpentant à travers ces maisons *(52)*. A l'ouest, une autre porte, dite en 1731 la porte neuve *(49)*, porte cochère peinte en vert, de 8 pieds et demi de large sur huit de haut, refaite en chêne doublé de sapin en 1752, et abritée dès lors par un couvert

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'ardoises en forme de pavillon *(22, 64)*. Cette porte donne sur le passage qui allait, de ce côté, le long du grand jardin Potager, au faubourg de Maché, et dont nous avons indiqué qu'on avait abaissé le terrain, pour le mettre au niveau du Parterre *(12)*. Le mur de clôture de ce Parterre cessait donc, en ce point, d'être mur de soutènement, mais il reprenait ce rôle immédiatement ensuite, pour dominer le Potager. Enfin, au midi, un simple parapet à hauteur d'appui surmontait le mur de terrassement sur le Parterre inférieur; mur et parapet furent refaits en 1783 *(22, 36)*. Les murs de clôture étaient garnis d'espaliers et vêtus de treillages peints en brun *(16, 64)*.

Le plan de 1690, qui indique déjà le bassin central du Parterre, montre que deux allées en croix y dessinaient quatre grands carrés, où des fleurs formaient des arabesques; pas d'arbres *(4)*. En 1731, les quatre tilleuls plantés à chacun des quatre angles, et dont huit subsistent aujourd'hui, étaient déjà de grands arbres; d'un groupe de tilleuls à l'autre, sur chaque côté, il y avait, nous dit-on, « deux grandes allées sablées garnies de trois rangs et un quart de petits charmes et d'un tapis vert de la largeur de six pieds entre les charmes dans le milieu des allées ». Au centre, comme en 1690, « une grande allée en croisée bien sablée, dont le milieu est garni d'un tapis vert de onze pieds de largeur, et de six pieds de large de chacun des deux côtés »; à la croix, un grand bassin avec jet d'eau; les quatre grands carrés, « semés de triolets pour les rendre en tapis vert », étaient bordés de petits buis; « autour desdits carreaux, il y avait une plate-bande de trois à quatre pieds de large, cultivée et garnie de cent trente-huit épicéas, et il y avait 53 arbres nains à fruit » *(16)*.

C'est très peu après cette année 1731 que, sur l'alignement donné par les tilleuls des angles, une double rangée de marronniers, qui subsistent, fut plantée sur chacun des quatre côtés du Parterre, transformés en « portiques »; des charmilles furent en effet placées alors entre ces marronniers, tandis que d'autres charmilles, autour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des tilleuls, faisaient, de chacun des quatre angles, un « salon ». Le tout souffrit un peu de l'occupation espagnole, de 1743 à 1749, mais en 1758 les dégâts étaient depuis longtemps réparés ; quelques marronniers avaient été remplacés, les murs de clôture refaits, les charmilles regarnies, et les quatre grands carrés du centre se présentaient agréablement « en gazon, bien découpés et garnis d'allées et de plates-bandes en tulipes et hyacintes » *(10, 11)*.

Quand la cour dut venir, en 1775, l'intendant général proposa, en adepte de la mode alors naissante, de métamorphoser le grand Parterre en jardin anglais : projet auquel, par bonheur, on renonça à cause de la dépense *(48)*; et en 1776 encore nous trouvons dans le Parterre « la double allée d'arbres marronniers qui en fait le carré autour des quatre faces avec leur clôture en charmille »; le bassin du milieu avec son jet d'eau; les quatre allées centrales et deux autres tracées en diagonale; « huit compartiments en bordure de buis de différents dessins avec leur terre de différente couleur et leurs plates-bandes »; et 24 caisses carrées, en bois peint, avec leurs orangers *(59)*.

En février 1794, à la Révolution, le Directoire fit du grand Parterre une promenade publique *(78)*, mais dès octobre suivant on y constatait que les charmilles avaient été coupées et arrachées en partie, plusieurs arbres écorchés, le jet d'eau détruit et plusieurs pierres du bassin volées. Aussi, le 3 mars 1795, rattachait-on le grand Parterre au jardin botanique qu'on venait de créer dans les parties inférieures des anciens jardins royaux, et décidait-on de le clôre, d'un mur et d'un grillage *(79)*.

2. Les Jardins après l'incendie de 1798.

Les bas Jardins. — Nous désignerons ainsi l'ensemble des Jardins, à l'exception du seul grand Parterre, dont l'histoire sera dite plus loin.

L'incendie de 1798 avait ravagé la plus vieille partie des anciens Appartements royaux, et leur destruction

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par l'administration impériale entraîna un remaniement dans les dispositions du jardin. Les démolitions, en effet, furent jetées au pied des glacis, tout le long de ce qui avait été, avant l'incendie, la façade méridionale du Château, et le sol y fut élevé à la hauteur de la cour intérieure; un mur de soutènement, bâti en avant, du côté du midi, porta cette nouvelle terrasse, qui occupait l'emplacement de l'avenue.

L'avenue fut donc reportée plus loin, contre les Casemates, dont elle longea le côté nord, en ligne droite, depuis la porte d'entrée, déplacée elle aussi. En effet, la tour contre laquelle on avait percé jadis la porte E, ainsi que tout le mur d'enceinte de la ville, venait de disparaître, et la nouvelle entrée avait été pratiquée dans l'axe de l'avenue. Ces travaux furent exécutés en 1811. Ils avaient éloigné de l'avenue l'écurie et la remise C D, qui gardèrent leur destination *(1)*.

La nouvelle terrasse, qui dominait l'avenue, était bornée au nord, à partir du point B, où elle avait enterré le bas de l'escalier du roi Victor, par la partie conservée des Appartements royaux; ensuite, et jusqu'à la grosse tour des Armes, qui subsista, la terrasse s'élargissait, du côté nord, sur l'emplacement des bâtiments démolis; une esplanade y avait été plantée d'arbres, que la nouvelle avenue contournait pour aboutir à la cour intérieure contre la tour des Armes, au midi de cette tour *(86)*. Une palissade fermait au public la nouvelle terrasse et l'esplanade *(1)*.

Les bas Jardins comprenaient encore les Casemates, qu'on n'appelait plus guère que l'orangerie, l'ancien grand Jardin d'en bas et les deux Potagers. Leur transformation en jardin botanique, décrétée en 1794, avait échoué. L'administration du département du Mont-Blanc reprit, par arrêté du 22 février 1800, cette expérience, en la confiant au professeur d'histoire naturelle Dacquin, et en décidant, pour procurer des resssources au nouveau directeur, de louer l'ancien grand jardin Potager *(81)*. Autre changement avec la nouvelle constitution et l'arrivée du préfet du Mont-Blanc, qui, par arrêté du 13 dé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cembre 1802, se réserva la partie nord de ce Potager, en en rendant le reste au jardin botanique, toujours sous la direction du professeur Dacquin, pour servir de pépinière. Le même arrêté maintenait, dans l'ancienne maison du jardinier, la Société d'agriculture, qui s'y était installée, au premier étage, à sa réorganisation en 1799 *(1, 80)*.

En 1804, conformément à un vote du Conseil général, des travaux y furent commencés pour en faire une maison de plaisance destinée au sénateur Abrial, mais on renonça, dès l'année suivante, à ce projet, inspiré par l'institution mort-née des sénatoreries *(85)*. Quant au jardinier, l'arrêté du 11 janvier 1803 l'avait logé au-dessus des remises D; une plaque de cuivre, apposée sur ce bâtiment, disait: Respect aux propriétés nationales, jardinier concierge du château de Chambéry *(87)*.

Le professeur Dacquin, cependant, avait planté. En 1811, dans le grand Potager, la vigne poussait tout le long du mur au levant, et contre les autres murs, au midi, c'étaient des pêchers et des abricotiers en espaliers, et au couchant, des poiriers; autres arbres fruitiers et de la vigne dans le petit Potager et dans le grand Jardin d'en bas. Dès 1816, à la Restauration, on prévit la suppression de la pépinière; le jardinier devait recommencer à exploiter à son compte dès que les arbres seraient vendus; en même temps, il réintégrait son ancienne maison *(103, 105)*.

La superficie des Jardins fut grandement diminuée, en 1822, par la rectification et l'élargissement de la route royale de France, ou route de Lyon. Le mur de clôture au midi, élevé le long du nouveau tracé, suivit dès lors la ligne droite marquée en pointillé au pl. VII; tout le terrain ainsi abandonné fut occupé par la route rectifiée, sauf en un point où il resta, à gauche en venant de la ville, un délaissé, de forme à peu près triangulaire *(90)*. C'est là qu'on éleva, en 1824, et en souvenir du voyage en Savoie du roi Charles-Félix, la pyramide commémorative transportée depuis dans l'ancien grand Potager. La même rectification de la route en 1822 fit modifier

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore l'entrée des Jardins à l'est, en ramenant, de ce côté, leur limite à la ligne qu'indique le pointillé. On ferma d'une grille de fer la porte ainsi déplacée, et, la même année, on réparait le parapet le long de la promenade au-dessus des Casemates *(90)*.

Ce bâtiment donnait bien des soucis. On y poursuivit, de 1826 à 1832, un gros travail pour mastiquer les voûtes et empêcher la filtration des eaux *(93)*. En même temps, on terminait les arrangements pris naguère par l'administration française, quand elle avait reporté l'avenue, comme nous l'avons dit, contre les Casemates. Cette avenue, en effet, décrivait une courbe en approchant du grand Parterre, et, construite en pente pour arriver au niveau de la cour du Château, elle se trouvait, à cet endroit, sensiblement plus élevée que les bas Jardins. Pour leur donner un accès, et les fermer aussi au public admis dans le grand Parterre, un escalier fut pratiqué, tel qu'il est indiqué en pointillé au pl. VII, en G, appuyé à l'ouest contre un mur de soubassement qui soutint ici le Parterre inférieur, et l'entrée de cet escalier fut fermée du côté de l'avenue par un mur et une porte *(94, 96* et *97)*. Une serre fut construite en 1825 à l'est de la maison du jardinier, au-dessous de la rampe d'accès qui longe le parterre inférieur *(92)*.

Et en 1832, les bas Jardins subirent une nouvelle diminution lorsque, le 9 juin, l'intendant général fit remise au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Pierre de Maché, en conformité des lettres patentes du 28 mai 1831, d'un terrain destiné à la construction d'une église, à prendre, comme l'indique un pointillé, sur l'angle nord-ouest de l'ancien grand Potager.

Les bas Jardins ainsi réduits furent en grande partie cédés par le roi, en 1845, à la Société d'histoire naturelle de Chambéry, moyennant que le droit d'y circuler fut réservé aux personnes de la cour, quand elle se transporterait en Savoie, et, en tout temps, au gouverneur en résidence dans le Château. La cession, gratuite, comprenait, outre la maison du jardinier que cet employé évacua alors, les deux anciens jardins Potagers, sauf la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie située derrière la nouvelle église de Maché, réservée pour y établir une cour et un hangard, qui y subsistent en effet; le Parterre inférieur; la plus grande partie de ce qui restait de l'ancien grand Jardin d'en bas, dont le roi ne se réserva que le bout, du côté de l'entrée; et enfin plus de la moitié des Casemates, dont le roi ne se réserva que la portion correspondant, à l'est, aux neuf premières fenêtres. Des murs séparèrent les parties cédées des parties réservées. La clef de la porte de l'escalier G devait être, chaque soir, remise au chef du poste de la garde du Château. La serre construite en 1825 fut transportée dans la partie réservée de l'ancien grand Jardin d'en bas, où l'on construisit, auprès, un bassin avec jet d'eau *(100, 101)*. La Société d'histoire naturelle est demeurée en jouissance jusqu'au déplacement de l'avenue, après l'annexion, qui l'a réduite à ce qu'elle possède présentement.

Le plan dressé pour la cession, en 1845, montre que le Parterre inférieur s'appelait alors le jardin des fleurs et que les deux Potagers et l'ancien grand Jardin d'en bas étaient entièrement cultivés, sauf un pré semé dans la partie sud du grand Potager; des arbres fruitiers encadraient les carrés de culture; les Casemates abritaient en hiver une magnifique collection d'orangers (il y en avait 272 en 1830) *(105)*. Ces arbustes étaient transportés en été, dans leurs caisses, autour des pelouses et des massifs de l'esplanade et de la terrasse créées en 1811 et fermées sur l'avenue, comme sur la cour, par une palissade de chêne, peinte en gros rouge; ils en faisaient l'ornement avec quantité d'arbres qu'on y avait plantés, outre les beaux platanes dont la double rangée ombrageait l'avenue.

La remise et l'écurie C D, affectées en 1816 à l'intendant général, avaient été réparées en 1825 et agrandies à l'est d'un petit magasin pour la paille *(92, 103)*. Quand le jardinier dut céder sa maison à la Société d'histoire naturelle, il vint loger au premier étage de ce bâtiment, qui a disparu après l'annexion et qu'ont remplacé en 1865 les écuries modernes, situées plus au midi. La mê-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

me année, de gros travaux de consolidation étaient faits aux Casemates.

Deux ans auparavant, en 1863, l'avenue avait été une fois encore déplacée et reportée le long du mur de clôture sur la route, tandis que le terrain qu'elle laissait au sud des Casemates était arrangé en parterre sur des remblais qui ont en partie enterré la façade de ce bâtiment. La courbe de cette nouvelle avenue l'amène, par l'emplacement de l'escalier G, qu'elle a fait disparaître, à retrouver le tracé de l'avenue du XVIIIe siècle pour entrer dans la cour en A. L'entrée au midi de la tour des Armes et l'esplanade voisine avaient été supprimées par la construction des nouveaux bâtiments. Quant à la terrasse et à l'avenue de 1811, elles ont formé, après des nivellements et avec la promenade sur les Casemates, le jardin réservé de la préfecture.

Le grand Parterre. — Nous avons vu qu'en 1795, pour le soustraire aux déprédations, on l'avait clos et rattaché, avec les bas Jardins, au jardin botanique. C'est alors qu'une grille de fer avait remplacé l'ancien râteau de bois dans la porte à l'est. Mais le public réclamait cette promenade, et dès 1802 elle lui fut rendue *(1)*, interdite toutefois aux enfants au-dessous de quinze ans non accompagnés *(82)*. Néanmoins, les dévastations reprirent, si bien que l'arrêté du 25 août 1808 régla que le grand Parterre ne serait plus ouvert au public que les dimanches et fêtes, factionnaires présents *(86)*. On en refaisait en 1822 la grande porte à l'ouest sur Maché *(89)*, que fermaient tous les soirs les soldats de garde au Château. Nous avons dit, à propos du Pavillon, les changements apportés par l'ouverture de la rampe de Maché à l'angle nord-est du grand Parterre.

Les anciennes plantations y avaient été supprimées, sauf les vieux tilleuls et les quatre grandes allées de marronniers ; et les carrés n'étaient plus entretenus qu'en prés. Néanmoins, le bassin du milieu avec son jet d'eau n'a disparu que dans la seconde moitié du XIXe siècle, et ce n'est pas depuis très longtemps que le grand Parterre est tombé dans l'état abject où il se trouve.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

X. — LES FONTAINES

Elles étaient nombreuses autour du vieux château, qui s'égayait de leurs murmures et de leurs jeux depuis que, au XIVe siècle, le comte Amé VI y fit conduire une partie des eaux de la fontaine Saint-Martin, dont le reste alimente la ville. La canalisation du Château, par le clos de Sainte-Claire où l'abbesse devait laisser exécuter les travaux d'entretien, entrait dans les Jardins du côté de la Porte-Reine, et montait dans la cour, d'où elle passait au grand Parterre et se déversait dans le Potager. L'eau circulait dans des « bourneaux » de sapin, joints entre eux par des viroles de fer; cette installation nécessitait d'assez fréquentes et coûteuses réparations; on y substitua, en 1847, des tuyaux de plomb, qu'ont remplacés en 1864 des conduites en fonte *(61, 64, 106)*.

Du temps du roi Victor-Amédée II, on comptait cinq fontaines, qu'on désignait ainsi : le grand bassin au milieu de la cour; le petit bassin contre les écuries; la fontaine au petit Parterre du château; le jet d'eau au milieu du grand Parterre; le bassin du jardin Potager *(16)*.

Le grand bassin au milieu de la cour datait du moyen âge. Les vieux ducs de Savoie s'étaient plus à l'embellir, et le dessinateur du *Theatrum Sabaudiæ* lui donne de l'ampleur, un aspect monumental. A son tour Victor-Amédée II, grand amateur de fontaines, s'en occupa. On y accédait par deux degrès, auxquels on en ajouta trois en 1731 quand le niveau de la cour fut abaissé *(16)*. L'artichaut et le jet furent refaits au voyage de 1737 *(52)*. Quatre ans plus tard on recimentait la vasque, et on restaurait le pilier du milieu où l'eau montait pour faire jouer l'artichaut *(20)*. Un vieux toit d'ardoises couvrait le bassin, qui fut refait encore en 1756; il avait alors 2 toises 6 pieds de long sur 1 toise 6 pieds de large *(25)*.

Le petit bassin de la cour, du côté des écuries U et des cuisines R (pl. I), figure au plan de 1690, et probablement dès lors était-il très ancien. Couvert comme le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand bassin *(64)*, il disparut avec lui au cours des travaux entrepris après l'incendie de 1798. On leur substitua une seule fontaine, placée contre la tour des Armes, alors isolée, et cette fontaine y demeura jusqu'aux nouvelles constructions commencées de ce côté un peu avant l'annexion.

Un canal emportait les eaux de la cour au grand Parterre *(20)*, au milieu duquel se trouvait, depuis le XVII^e^ siècle au moins, un bassin circulaire. Le roi Victor l'embellit, et fit « poser une pierre de marbre an-dessus du jet d'eau » *(49)*. Dégradé pendant la Révolution, reconstruit en pierre de taille en 1803 *(85)*, protégé en 1828 par une palissade en chêne *(95)*, ce bassin ne disparut qu'après 1850.

Du grand Parterre, l'eau descendait au Parterre inférieur, où nous avons signalé une vasque de pierre.

Et plus bas, dans le milieu du grand Potager, nous trouvons la cinquième des fontaines mentionnées au temps du roi Victor; nous avons vu que lui-même fit bâtir, en 1731, ce bassin qui ne disparut qu'avec celui du grand Parterre.

On comptait encore, en 1813, cinq fontaines *(1)*, et nous avons dit pourtant qu'en en plaçant alors une nouvelle contre la grosse tour des Armes, on avait supprimé les deux vieux bassins de la cour. Mais on en avait créé un autre pour le service des écuries établies alors du côté de la tour Trésorerie, et qui dura autant que ces écuries *(89, 93)*.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE ANECDOTIQUE

I. — LE ROI VICTOR

Le 7 septembre 1730, à Chambéry, des groupes stationnaient dans la grande cour du Château. Il y avait là les membres du Souverain Sénat de Savoie, réunis extraordinairement pendant leurs vacances; quelques représentants de la noblesse du pays, et le corps de ville, composé de syndics et conseillers de Chambéry. Pendant ce temps un petit cortège, où ne figuraient ni suite, ni gardes, arrivait par la route d'Italie au faubourg Montmélian; sans pénétrer dans la ville, il suivait extérieurement le rempart jusqu'à l'entrée des jardins du Château, où il prenait l'avenue des voitures; à 5 h. 1/2, il débouchait dans le cour par la porte cochère ouverte à l'ouest.

Un vieillard aux yeux bleus, de belle tournure et fort simplement mis, descendit de litière devant la porte de la sainte Chapelle: figure mince, un peu longue, très animée; expression mobile; physionomie parlante, dont un défaut dans la bouche accentuait la vivacité. Un écuyer, le comte de Genola en Saluces, l'accompagnait. Quand il eut prié un instant, il traversa la cour, et ceux qui s'y trouvaient, et qu'en effet il s'attendait d'y voir, s'approchèrent de lui. Il refusa, d'un geste, les harangues; prononça quelques paroles aimables, et monta aux Appartements.

Quatre jours auparavant, il se nommait encore Victor-Amé, par la grâce de Dieu roi de Sardaigne, de Chypre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de Jérusalem, duc de Savoie, de Montferrat, d'Aoste, de Chablais et de Genevois, prince, marquis, comte, baron et seigneur de quantité d'autres provinces, dont il avait hérité la plupart, et lui-même acquis les autres par un labeur tenace de grand ambitieux. Et puis, ces titres l'avaient lassé; la gravelle était venue, avec ses misères, et le roi, grand ami du changement, avait aspiré au repos. Après tout, pourquoi pas ? Ne serait-il profitable à l'Etat qu'il assistât aux débuts de son successeur, un peu neuf, et qu'au besoin il les dirigeât ? Et si sa retraite devait étonner, c'était de quoi décider Victor-Amé; il y avait longtemps qu'il se plaisait à déconcerter le public européen.

Il avait si bien caché son jeu, qu'à peine quelques-uns savaient à l'avance pourquoi, le 3 septembre, il avait convoqué dans son château de Rivoli les principaux personnages de la cour et de l'Etat. Lecture solennelle avait été donnée de l'acte d'abdication, où le roi déclarait comment l'âge et la fatigue le décidaient à céder le trône à son fils, Charles-Emmanuel, troisième de ce nom, auquel tous devaient désormais obéir comme à leur vrai et unique souverain. Il avait fait ensuite, avec le jeune prince, le tour de l'assemblée, pour jouir de la surprise et de l'émotion générales. Sa sérénité héroïque et sa tendresse paternelle avaient arraché des larmes à plusieurs; la scène avait été pathétique, et c'est qu'il savait à merveille jouer tous les personnages.

C'est aussi que, cette fois, il était sincère, et se croyait vraiment mûr pour la retraite. Il avait même songé à quitter, avec le pouvoir, ce titre de roi qu'il avait conquis à si grand peine; on l'aurait appelé Victor de Savoie. Il avait accepté pourtant qu'on le nommât le roi Victor, mais il avait fixé sa pension annuelle à 150.000 livres; avec quatre laquais, un valet de chambre et deux cuisiniers, c'était assez, avait-il dit, pour un gentilhomme de province. Il avait refusé toute escorte pour son voyage, et le 4 septembre, à 7 heures du matin, il était parti pour la vieille maison paternelle, le château de Chambéry, où il pensait finir ses jours.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son intention n'était pas d'y vivre seul ; veuf depuis deux ans, d'une femme qu'il n'avait guère aimée, il venait de se remarier ; et cette décision et son choix n'avaient guère moins étonné que son abdication. Avait-il brusqué son départ parce qu'il craignait que sa nouvelle épouse ne fût peu apte à tenir le rôle difficile d'une Maintenon ? ou n'avait-il conclu son mariage que pour avoir une compagne dans sa retraite ? Il est douteux que madame de Saint-Sébastien elle-même l'ait discerné. C'était pourtant une femme d'esprit, qui avait débuté à la cour, beaucoup d'années auparavant, parmi les filles d'honneur de la mère du roi. En 1730, « chacun lui savait les quarante-cinq ans qu'elle ne paraissait pas avoir, tant on la trouvait fraîche encore, tant ses yeux, ses cheveux étaient noirs, ses dents belles ; tant ses lèvres, son teint gardaient d'éclat ». Le vieux roi s'en était, tout à coup, fort épris, et en grand mystère il l'avait épousée le 12 août, en lui donnant le marquisat de Spigno.

La nouvelle marquise, assurément, n'avait pas pu s'attendre que le rang de reine lui fût attribué ; du moins avait-elle espéré, sans doute, qu'elle resterait la femme du roi, et que, si le mari était vieux, et son caractère incommode, elle aurait des compensations. Et voilà que, à l'improviste, en pleine lune de miel, il fallait que l'étrange personnage déposât sa couronne, et qu'elle fût appelée à le suivre au-delà des montagnes, dans un pays perdu. Ce n'était donc pas, on peut le supposer, sans quelque dépit secret, ni sans arrière-pensée, qu'elle avait pris, derrière son époux, la route de Chambéry, accompagnée de son frère le comte de Cumiana, de deux femmes de chambre et d'une suite fort modeste. Elle arriva le 8 septembre, et le roi Victor, qui l'attendait dans la cour du Château, lui souhaita la bienvenue par un tendre baiser. Il inaugurait enfin cette vie calme et retirée dont il se croyait si friand.

Il pouvait en effet le croire, quand il regardait en arrière et qu'il évoquait les souvenirs de son long règne agité. Voilà cinquante-cinq ans qu'il portait la couronne, et quarante-six ans qu'il gouvernait personnellement,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans se reposer de rien sur personne. Il avait tenu constamment ouvert l'œil du maître à qui rien n'échappe, ses ministres n'avaient été que des commis, qu'il surveillait de très près, et les plus laborieuses réformes intérieures n'avaient point suffi à sa dévorante activité. Il avait voulu courir les chances du grand jeu diplomatique et militaire, et assez témérairement engagé, dans la politique européenne, les forces de son petit Etat; il y avait beaucoup gagné, et subi des revers qui ne lui avaient peut-être pas procuré moins de jouissance que ses succès, car il n'aimait rien tant que se tirer d'un mauvais pas. Il y était maître passé. Quand il sentait le moment venu de changer son système d'alliances, et d'aller d'un camp à l'autre, il avait, sans déraper jamais, des virages d'une brusquerie dont le monde s'ébahissait. Ses adversaires criaient à la déloyauté, et ses amis eux-mêmes se méfiaient, mais il ne s'en amusait pas moins de ces manœuvres savantes; les négociations épineuses, qu'il compliquait à plaisir, faisaient sa délectation, et la guerre était son jeu favori.

Il l'entendait très bien, sans être grand général, mais il était son propre Louvois, et valait à peu près son modèle, habile et patient organisateur; au reste, très brave de sa personne, souvent battu, jamais vaincu.

Les événements s'étaient précipités sous sa direction, vertigineusement, et son règne avait été rempli comme un siècle d'histoire. A son avènement, c'était encore la vieille monarchie de ses prédécesseurs, où n'avaient guère changé, depuis longtemps, les choses ni les frontières. Et deux fois il avait perdu Chambéry et la Savoie; une fois il avait été bloqué dans Turin, dépouillé de toutes ses provinces; et puis la Savoie lui était revenue, le Piémont avait grandi, et par le plus inattendu des coups de fortune, en dépit du sens commun et de la géographie, voici qu'il annexait à son rude domaine alpin la Sicile marinière, populeuse, riche en ressources, vaste champ où déjà son activité s'exerçait passionnément, quand la grande île lui fut arrachée par un soudain ressaut de la politique européenne, et remplacée par une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autre, plus âpre et plus pauvre; l'ancien duc de Savoie, travesti en roi de Sicile, se changeait en roi de Sardaigne.

La vie ne lui avait donc pas ménagé les cahots, et il avait cherché d'autres émotions dans les rêves où s'égayait constamment son imagination. Le Rhône l'avait hanté, depuis Genève où il avait songé à replanter la croix de Savoie, jusqu'au Dauphiné, jusqu'à la Provence, qu'il avait envahis et pensé conquérir; à l'est, il avait convoité Milan et les plaines Lombardes, et quelque temps il avait pu croire que le destin lui réservait le trône d'Espagne et les Indes prestigieuses.

Si ces mirages s'étaient évanouis, une chose lui était restée, objet des longues ambitions de ses pères : la couronne de roi. Et voilà que, nouvelle péripétie dans cette carrière agitée, il venait d'y renoncer.

Heureux s'il avait pu la voir luire sur la tête de son fils premier né, ce Victor-Philippe, beau garçon enjoué, esprit vif et inquiet qui lui ressemblait, dont il avait fait son idole, et qui mourut en 1715. Il en avait pensé devenir fou, de douleur et de rage. C'est que le fils qui lui restait, appelé à recueillir seul les fruits de tant de tracas et de travaux, était malingre, mal bâti, peu brillant, et si peu fait pour flatter l'amour-propre de son père, que sa vue suffisait à l'exaspérer. Il avait été longtemps tenu fort à l'écart, et quand la mort de l'aîné eût fait de lui l'héritier, et qu'il fallut enfin le préparer à son futur métier de roi, Victor-Amé s'y appliqua comme à la plus ingrate tâche et le dressa rudement, comme il aurait fait dégrossir un conscrit, sans tendresse, sans épargner non plus sa peine. Chaque jour Charles-Emmanuel, ou Carlin, comme il disait, était mandé aux audiences qu'il donnait successivement à ses ministres; les affaires passaient, le roi dictait ses ordres, et Carlin devait ensuite, en tête-à-tête avec son redoutable seigneur et père, rendre compte du travail qui s'était fait, sans savoir discerner toujours les secrets motifs des décisions prises par le roi, qui les cachait volontiers à ses ministres. Et Carlin s'en étonnait naïvement, pour n'avoir pas compris tout seul qu'un souverain ne doit confier sa pensée à personne. Et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

si Carlin se forçait un jour à parler sans être interrogé; et déplorait, par exemple, que certains ministres parussent mal ensemble, c'était pour n'avoir pas compris qu'un souverain ne peut pas être bien servi si ses agents s'entendent trop entre eux. Chaque fois le vieux roi se fâchait ; c'étaient des injures, des éclats de voix, des sarcasmes acerbes ; Carlin, qui tremblait et balbutiait, était traité de nigaud, de balourd, et c'était pis si des témoins se trouvaient là : il était rudoyé, humilié devant eux, jusqu'à ce qu'il fondît en larmes. Alors le roi se calmait, et la leçon commençait, et comme Carlin, lent à comprendre, avait l'esprit juste, et que Victor-Amé, aux idées nettes, joignait une parole claire, ce système d'éducation avait donné des résultats très supérieurs à ce qu'on pourrait croire. C'est que le roi ne se contentait pas d'expliquer à Carlin, en gros, son règne et ses réformes; il lui imposait tout le détail des affaires, civiles, militaires, financières; il lui demandait un travail personnel, assidu ; Carlin devait chiffrer des bilans, lever des plans lui-même, tâter les uniformes, rédiger des rapports ; et le roi, qui ne voulait pas qu'il aimât trop sa femme, la belle Polyxène, lui mesurait avarement les heures de liberté ; il lui reprochait aussi son goût pour la chasse, qu'il ne lui permettait que rarement ; il lui reprochait sa taciturnité, sans se douter qu'il parlait au moins pour deux ; il lui reprochait encore ses goûts d'élégance, et surtout sa timidité, qu'il avait lui-même tant développée. Il le croyait un peu faible, un peu mou; c'était en partie la raison pourquoi il avait abdiqué, curieux de voir comment Carlin allait maintenant se tirer d'affaire.

Carlin, devenu Charles-Emmanuel III, avait commencé par se donner du large; il avait rajeuni la cour, égayé son château de Turin, renouvelé ses équipages, meublé sa femme en damas cramoisi galonné d'or, tandis qu'il ornait son propre appartement de damas jaune galonné d'argent. La détente produite par le départ de Victor-Amé dura plusieurs mois; des fêtes la marquèrent, comédies, bals et festins, et le vieux roi, dans sa retraite, ne s'en étonnait pas.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'avait demandé à son fils, en le quittant, qu'une chose : l'envoi d'un bulletin, qui le mettrait chaque semaine au courant des affaires de l'Etat ; simple curiosité, avait-il expliqué, et désir de se distraire à Chambéry en lisant les nouvelles. Et sans doute était-il sincère, mais il arriva ce qui devait arriver ; en même temps qu'on l'informait, on le consultait par convenance, et il n'était pas homme à ne pas donner son avis ; il avait bien trop d'idées pour cela, et il avait bien trop le ton du commandement pour que son avis ne parvint pas à Turin sous la forme d'un ordre ; petit à petit, sans le vouloir, il rentra dans toutes les affaires ; tout se décida en Savoie ; nous avons ici le théâtre, disait en Piémont l'un des ministres de Charles-Emmanuel, mais celui qui tient les marionnettes habite Chambéry.

Victor-Amé, cependant, ne s'en doutait pas, et croyait bonnement qu'il ne s'occupait plus de rien. Son illusion s'explique par un règne de cinquante ans, durant lequel il avait pris de telles habitudes de domination, qu'il les gardait inconsciemment ; cinquante ans d'un règne despotique, où pas un geste d'opposition ne s'était ébauché devant lui, où rien n'avait échappé à la puissante étreinte de son génie organisateur et centralisateur. Tout portait son empreinte, tout datait de lui : l'administration, qu'il avait transformée avec ses intendants ; l'armée, qu'il avait reconstituée entièrement ; les finances, où il avait opéré les plus hardies réformes ; les tribunaux appliquaient les lois qu'il avait codifiées, et son autorité s'était exercée sans contrainte jusque dans les domaines que l'opinion du temps fermait chez ses voisins à l'action de l'Etat ; il avait réglementé l'instruction publique, plié son clergé à la plus étroite discipline, et modelé même, disait-on, à son image, les mœurs et le caractère de ses sujets piémontais. Son ombre couvrait tout le pays de la Sesia aux Alpes, et des Alpes au Guiers. Il avait courbé les plus fières montagnes sous la chaîne de ses arpenteurs, en décidant l'exécution du cadastre général du duché de Savoie, et quand il avait franchi le Cenis, en venant de Turin, c'était pour traverser les communes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rurales des hautes vallées, dont il avait dicté le statut, et pour arriver à Chambéry, où ses ordonnances réglaient la marche de toutes les administrations.

La première visite qu'il y reçut fut celle du marquis d'Ormea, un habile homme dont il avait fait le principal conseiller de son fils et successeur. Il avait eu soin, en effet, pour assurer mieux l'avenir de son œuvre, de laisser dans les ministères des gens de son choix, et cela même marquait chez lui un état d'esprit assez peu conforme à son parti pris de retraite. La chose n'échappait pas à M. d'Ormea, ni les difficultés qui pouvaient en résulter pour lui, si un conflit venait une fois à surgir entre le nouveau souverain, qu'il servait, et le vieux roi, auquel il devait tout. Comme il était à Rome au moment de sa nomination, il s'empressa de porter d'abord ses hommages à Chambéry, et le roi Victor trouva cela tout simple. Tout simple aussi d'entendre, le dimanche 24 septembre, le son des cloches et celui des boîtes tirées au Verney; on fêtait l'avènement de son fils, et dans l'église des Cordeliers de Saint-François, plus grande que la vieille paroissiale de Saint-Léger, le *Te Deum* se chantait en musique ; ces magistrats en robes rouges qui prenaient leur place au chœur, c'étaient ceux du Sénat de Savoie, la cour souveraine qu'à la vérité le roi Victor n'avait pas créée, mais qu'il avait fortement dressée à l'obéissance; ces magistrats en robes violettes, qui s'asseyaient auprès d'eux, c'étaient les syndics de la ville, accompagnés ici, comme partout, du vicaire de police, un fonctionnaire dont le roi Victor avait imposé la lourde tutelle à la cité chambérienne, afin d'en mieux briser la vieille constitution municipale; et l'événement qu'on célébrait en présence de ces messieurs, sous la présidence du doyen mitré de la Sainte-Chapelle, dans l'église remplie du clergé, de la noblesse, des dames et du peuple de la ville ; l'événement qu'on fêtait encore, le soir, par des fusées tirées à la place de Lans et des illuminations dans toute la ville, c'était l'ascension au trône de Charles-Emmanuel III, que le roi Victor avait voulue. Sa volonté continuait à tout régler, et il en avait une telle habitude,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il n'en avait pas conscience. C'est qu'il avait aussi l'amour de son œuvre royale, grande à la vérité et belle par endroits, et qu'il ne prenait pas garde que, la poursuivre, c'était régner encore ; il régnait comme il respirait, sans s'en douter, et tandis qu'au contraire il croyait bonnement se conformer très bien à sa position de prince abdicataire.

N'avait-il pas, en débarquant à Chambéry, défendu qu'on lui préparât son logement ordinaire, l'appartement royal, en expliquant qu'il venait « pour mener une vie privée et ne s'entretenir que de la grande affaire de son salut » ? Et il avait modestement élu domicile dans une autre partie du château, que son fils avait occupée à leur dernier voyage en Savoie, perchée sous les machicoulis qui surmontent la porte d'entrée. Un balcon de fer, qui a subsisté, y égayait la chambre du roi, et il se trouvait là de plain pied avec la terrasse où s'élève encore la grosse tour carrée. Victor, grand amateur de sites, aimait beaucoup cette terrasse, avec ses perspectives largement ouvertes sur la ville et sur la campagne. Il y avait précédemment fait dessiner des parterres de fleurs, à la française, et bâtir un très pittoresque pavillon, encore debout. Il passa là les belles journées d'automne, sans négliger les autres parties du jardin du château, toujours occupé, toujours en mouvement, dans son éternel habit de drap couleur café, qu'il portait l'hiver et l'été. La mode du temps aurait voulu qu'au moins il le parât d'or, d'argent ou de dentelles, mais le très économe souverain s'en dispensait ; ses chemises étaient de forte toile et son épée, d'acier rouillé, était garnie d'un cuir le long de la poignée, pour ne pas user les basques de l'habit. Dans sa poche, une simple tabatière d'écaille à cercle d'ivoire ; pas d'autre luxe que la perruque et le chapeau, où il voulait quelque élégance ; et quand il arpentait nerveusement les allées des jardins, avec ses gros souliers à deux semelles, et le jonc emmanché d'une pomme de coco qui lui servait de canne, il pouvait bien donner et se donner l'illusion qu'il s'était en effet mué en gentilhomme campagnard. Très grand promeneur, il ne se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laissait pas intimider par la pluie, dès qu'il avait passé son surtout de drap bleu coupé en forme de redingote, et si l'hiver le fermait pourtant au logis, dans sa robe de chambre en taffetas vert doublé d'ours blanc, il se prenait à entretenir la marquise de Spigno, que cela n'intéressait peut-être guère, des plans qu'il formait pour l'embellissement du château.

Le passage de la princesse de Carignan, au commencement de décembre, fit quelque diversion ; c'était une fille du roi, qu'il avait eue de madame de Verrue, et qui menait à Paris une vie de bohème et d'expédients. Victor approuvait peu cela, mais il usait d'indulgence envers sa fille, dont il faisait élever le fils — un ancêtre du roi Charles-Albert — à Turin, et plus sévèrement. Le jeune prince retournait justement en Piémont, et madame de Carignan l'avait accompagné, curieuse de voir son père, en passant, dans son ermitage de Chambéry.

Quand elle eut disparu, avec l'écho tumultueux de son existence parisienne, le silence se refit au Château. Le roi avait déclaré, en y arrivant, qu'il ne voulait absolument point de cour. Or, on lui obéissait toujours, et sans doute cette fois le fit-on volontiers. La noblesse savoisienne était pourtant nombreuse à Chambéry, mais Victor, qui l'avait appauvrie et diminuée, n'en était guère aimé, et n'était guère aimable en effet : caustique, sec et cassant. De la part de la ville, les manifestations indiscrètes n'étaient pas à craindre non plus. Ses représentants venaient de prêter serment au nouveau roi, dans la cathédrale de Turin et au cours d'une pompeuse cérémonie, où ils avaient précédé les syndics de toutes les autres villes de la monarchie ; Charles-Emmanuel leur avait officiellement notifié l'intention du roi Victor de finir ses jours auprès d'eux, ne doutant pas, ajoutait-il, « qu'en bons sujets vous ne continuiez à nous donner des preuves de la fidélité tout comme du zèle que vous avez toujours fait paraître pour nos royaux prédécesseurs » ; et les Chambériens avaient répondu comme il convenait. Mais ils restaient ulcérés de l'institution du vicaire de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

police et des atteintes portées à leurs privilèges traditionnels.

On aimait peu le vieux roi, tout en rendant justice à ses mérites, et Victor, de son côté, dont l'administration n'avait guère ménagé les Savoyards, entendait qu'ils profitassent de son séjour chez eux. Le chapitre des aumônes, à son budget personnel, était même rédigé avec une précision bien caractéristique : chaque mois, 526 livres y étaient inscrites pour les vingt communes des environs de Chambéry, 500 livres pour l'hôpital général de cette ville, 116 livres 13 sols et 4 deniers pour les pèlerins et passants, et 50 livres pour les pauvres artisans malades de Chambéry; les autres communes du duché avaient leurs parts, comme les grêlés et toutes les infortunes, comme aussi les églises à réparer dans la banlieue savoyarde de Genève. C'est que le roi se plaisait en Savoie. Il en aimait le séjour et les produits, s'amusait à faire chercher en Maurienne des pommes calvilles, dont il était friand, et à se faire envoyer, chaque semaine, des agneaux de Valloires.

Le château surtout l'intéressait. Il y était déjà venu souvent, mais le temps lui avait toujours manqué pour y entreprendre les améliorations qu'il rêvait. Cette fois, il s'y établissait, et, pensant y trouver une mine inépuisable de distractions, il s'entoura d'ouvriers de tous les corps de métiers. Leur conversation le réjouissait. Avec eux, pensait-il, il y a toujours quelque chose à apprendre, et il se faisait aimable et familier; curieux de tout, questionneur infatigable, et trop méfiant pour ne pas chercher aussitôt à contrôler les dires de ses interlocuteurs, il interrogeait les uns et les autres, discutait, raisonnait, et c'était, à sa manière, de brusques décisions : des réparations, des transformations résolues et immédiatement exécutées dans les galetas, dans les cuisines, dans les écuries, à la charbonnière, au four, à la boulangerie, à la volaillerie, à la pigeonnerie, et à la crédence où douze crochets servaient à pendre la viande de boucherie. Rien ne fut négligé, le roi Victor veillait à tous les détails d'une installation confortable et complète.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pas de luxe; il ne l'aimait pas, et tandis qu'on reblanchissait les murs et le plafond de sa chambre, il refaisait tout bonnement en plâtre, dans son cabinet, la corniche de sa cheminée. Il dirigeait lui-même les travaux, à la tête de son équipe de maçons, menuisiers, sculpteurs, peintres, fontainiers, vitriers, fondeurs et serruriers. Il parcourait avec eux ses jardins, et s'abandonna d'abord à sa passion pour les fontaines et les jeux d'eau. On y travailla beaucoup; le bassin de la grande cour, entre autres, fut embelli, et celui du grand parterre. La dépense monta haut, mais il ne lésinait pas là-dessus, et ne payait d'ailleurs sur sa pension aucun de ces ouvrages; il envoyait tranquillement au trésorier général du duché les mémoires de ses entrepreneurs, et se donnait ainsi le plaisir de surveiller de tous côtés des ouvriers dans ses jardins; ici les parapets des terrasses étaient refaits en pierre de taille; là, des murs élevés, des escaliers construits, des plantations préparées, et dans une partie du potager un petit bâtiment s'édifiait, que le roi Victor appelait sa ménagerie. Sans cesse, il allait et venait; au cœur de l'hiver, il embauchait des hommes pour casser la glace dans la montée du château, et plus tard il y fit répandre, afin d'éviter les glissades, du fumier qu'il se proposait de porter au printemps dans le grand Parterre.

Ces soins le retenaient assez pour qu'il s'imaginât qu'il s'y absorbait. Le temps passait, en effet, sans ennui, mais c'est qu'au moins une fois par semaine un courrier emportait à Turin des instructions qu'il envoyait aux ministres de son fils. Il y touchait à tout, aux rizières à développer comme à l'éducation des petits princes ou aux systèmes de poids et mesures, et surtout aux deux grandes affaires en suspens: un conflit délicat et compliqué que la cour de Sardaigne avait avec celle de Rome, et la préparation de l'édit dit de la péréquation, qui devait réglementer l'assiette de l'impôt foncier: questions qui l'occupaient en réalité beaucoup plus que les soucis de la vie champêtre à laquelle il se croyait converti.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quand tout allait si bien, un accident survint : une attaque d'apoplexie frappa le vieux roi dans la nuit du 3 au 4 février. L'alerte fut vive, la bouche et les yeux étaient convulsés, et la fièvre inquiétait les médecins. Un courrier monta si vite en selle, que la nouvelle parvint le 6 au matin au château de Turin, où brillaient encore les lumières d'un grand bal masqué, donné pour le lundi gras. Charles-Emmanuel fit aussitôt ses préparatifs et le surlendemain il était prêt à partir, quand une lettre arriva, dictée par Victor lui-même, qui n'avait pas tardé à reprendre connaissance; il déconseillait à son fils de traverser les Alpes en plein hiver et l'engageait à attendre une saison plus favorable. D'autres nouvelles suivirent, de plus en plus rassurantes, et Charles-Emmanuel ajourna son voyage.

Les soixante-cinq ans de Victor avaient en effet merveilleusement résisté au mal; une légère altération subsistait dans les traits, mais il retrouva très vite toute son activité, et déjà la prochaine arrivée de son fils lui était une distraction. Il n'entendait pas que son vieux château fit mauvaise figure et surveilla diligemment les réparations de l'Appartement royal, qu'il avait réservé à Charles-Emmanuel et qu'il fit tendre par le tapissier Marney, de Chambéry.

Quant le temps fut venu de songer aux approvisionnements, il conféra aussi avec son maître-queux, et l'on se mit, le 28 mars, à travailler avec zèle dans la cuisine qui dépendait de son appartement particulier. Trop de zèle. Le charbon de bois, entassé dans les potagers, flambait joyeusement quand le feu prit, ce jour-là, à midi, et s'attaqua aussitôt à la pièce voisine, dont la porte était close. Les archives de l'ordre des Saints Maurice et Lazare s'y trouvaient déposées, et l'archiviste de l'ordre, M. l'avocat Graffion, avait les clefs chez lui. Victor, accouru dans sa cuisine, l'envoya chercher. Quant il arriva, la porte cédait déjà sous les coups d'une hache prêtée par le chanoine sacristain de la Sainte-Chapelle, hébergé par le roi dans cette partie du Château. Mais une fumée si épaisse sortit de la pièce incendiée et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les archives brûlaient si bien, qu'on ne pût y entrer. Le tocsin sonnait dans les clochers de la ville, un furieux orage excitait le feu, et il y eut de longues heures de confusion et de panique. Victor, cependant, donnait paisiblement ses ordres et faisait prendre à l'étage au-dessus des archives, où logeait le sieur Jourdan, officier de sa maison, « une garde-robe fort pesante, où l'on disait qu'il y avait de l'argent ». A peine le sauvetage en était-il opéré, que cet étage s'effondrait sur le feu, qu'il étouffait; déjà des charpentiers avaient coupé le toit, et la foule accourue faisait la chaîne. L'incendie s'éteignait à 4 heures du soir. Le Château l'avait échappé belle, et la villégiature royale avait bien risqué d'être interrompue.

En ville, le corps municipal et ses syndics avaient d'autres soucis. La présence de deux rois les embarrassait, faute de précédents; convenait-il de traiter Charles-Emmanuel III, ou le roi Charles, ainsi que l'habitude s'était prise de l'appeler, comme si le roi Victor n'avait pas été là ? C'est à celui-ci qu'on résolut de poser la question, et les syndics en charge, MM. Chambre et Pacoret, montèrent au Château pour prendre ses instructions.

Il déclara que son fils était le souverain et qu'on devait user à son égard du cérémonial traditionnel. Ainsi fut fait, et le 31 mars, à 11 heures et demie du matin, le roi Charles, qui arrivait en poste de Turin avec la reine, fut reçu suivant l'usage, à la porte Montmélian, par les syndics, qui présentèrent les clefs de la ville dans un bassin d'argent, et le dais. Le roi le refusa, comme on s'y attendait, et poursuivit sa route en contournant l'enceinte de la ville. Quand il arriva dans la cour du Château, il y retrouva les syndics qui l'avaient devancé, dans leurs chaises, en coupant par les rues, et qui avaient rejoint là, au pied du grand escalier, les membres du Sénat et de la noblesse. L'après-midi, tout ce monde reparut, pour les compliments et le baise-main, dans la vieille salle de parade, au Château. Le roi Charles, qui n'était venu que pour faire visite à son père, et dont le voyage n'avait pas de caractère officiel, coupa court aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

harangues. Prenant lui-même la parole, il dit gracieusement qu'il connaissait bien le zèle de toute la Savoie pour sa personne et son service. Le soir, 75 livres de chandelles de suif, dont le roi Victor s'était précautionné, illuminèrent le Château.

Le séjour dura une quinzaine et rien ne troubla l'intimité des deux couples royaux. Victor était de belle humeur; s'il y eut vraisemblablement peu d'abandon entre la reine de Sardaigne et la marquise de Spigno, sa belle-mère, les rapports du père et du fils furent cordiaux. Les rues de Chambéry se réveillaient au bruit des carrosses de la cour. Le prince Eugène, d'une branche cadette de la Maison de Savoie, établie à Paris, venait d'arriver á son tour. C'était le très indigne petit-neveu de son homonyme, le fameux général; en attendant d'accompagner le roi Charles en Piémont, il logeait à l'hôtel de Châteauneuf, chez sa tante, la princesse Anne-Victoire de Savoie-Soissons, qui ne devait pas tarder elle-même à déménager pour s'installer au Château, dans le Pavillon. Les Syndics allèrent saluer ce prince le 14 avril, et le même jour ils eurent une seconde audience du jeune roi; on y parla des affaires de la ville; elle eût bien souhaité qu'on la débarrassât du vicaire de police, dont la surveillance la gênait et l'humiliait, mais quel moyen d'évincer cet intrus aux yeux de l'impérieux Victor qui l'avait imposé? la conversation fut plus facile au sujet des hôpitaux, question toujours capitale à Chambéry et à laquelle le vieux monarque s'intéressait.

Le roi Charles et la reine repartirent le 17 avril pour Turin; les mœurs de l'époque étaient si matinales qu'il n'en coûta guère aux syndics, ni aux membres du Sénat, de se trouver ce jour-là au Château, à 4 heures du matin, et en robes, pour y assister, dans la Sainte-Chapelle, à la messe que Leurs Majestés entendirent. C'était l'usage. L'usage aurait aussi voulu que les syndics accompagnassent quelque temps le cortège royal, si le voyage s'était fait en cérémonie. Mais le roi partait en chaise de poste, et l'on prit congé dans la cour du Château.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Victor s'installa alors dans les Appartements royaux où son fils avait séjourné et que lui-même s'était fait scrupule d'occuper quand il était arrivé en septembre. Mais il aimait à changer de place et le logement dont il avait d'abord modestement fait choix finissait par déplaire; l'habitation en était rendue moins agréable depuis qu'on y travaillait à réparer les dégâts de l'incendie du 28 mars; et peut-être que madame de Spigno ne fut pas étrangère à cette détermination. Sans doute gagnait-elle au change. L'Appartement royal donnait au nord sur la grande cour, où les allées et venues des gens de service et de bureaux mettaient toujours quelque animation; du même côté, il ouvrait sur l'une des trois terrasses qui s'étageaient si gracieusement alors au fond de cette cour. Au midi, les grandes fenêtres et la vieille galerie suspendue s'égayaient du soleil et de la vue de la campagne; cette façade, dressée au-dessus des glacis, dominait de très haut les jardins du Château.

Victor s'en trouva trop éloigné; il devait, pour y aller, prendre par la cour intérieure et la traverser tout entière jusqu'à la sortie qui s'y trouvait, alors comme aujourd'hui, auprès de la grosse tour ronde. Il décida soudain de changer cela et de se procurer le moyen de descendre directement de son appartement dans les jardins. Cette fantaisie lui donna une occasion, très bien venue, de faire tracer des plans et de voir manier la truelle; l'escalier dit du roi Victor, qui ne fut terminé qu'après son départ de Chambéry, était une jolie et légère construction; retouché plus tard, et alourdi, il a eu cette singulière destinée, d'être la seule partie des Appartements royaux qui ait survécu aux incendies et aux démolitions.

La fièvre du jardinage tenait toujours le vieux roi. A peine en avait-il fini avec son attaque, qu'il était retourné à ses plantations et à ses eaux; c'étaient des fossés d'assèchement dans le grand jardin d'en bas, des ponts bâtis sur les canaux creusés, des améliorations à l'avenue des carrosses, un nouveau pavage dans la cour, des embellissements à la terrasse au-dessus du vieux bâtiment

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Casemates, qu'on appelle aujourd'hui l'orangerie, et — plus important travail — la construction d'un grand bassin en pierre de taille au milieu du potager, dont l'irrigation fut soigneusement aménagée par Victor. Après avoir aussi bien fait les choses, il ne voulut pas, et on le conçoit, revenir à l'ancienne méthode qu'en propriétaire économe il avait adoptée du temps qu'il habitait Turin : les jardins étaient alors affermés et le budget royal, en épargnant les gages du jardinier, y gagnait la cense qu'il payait. Le roi entendait diriger les travaux, et qu'ils fussent bien exécutés. Il engagea donc, le 26 mars et pour 750 livres par an — fort beau salaire pour l'époque — un habile horticulteur de Lyon, Henri Pipy, qui devait entretenir un garçon, cultiver tout le jardin ainsi que le parterre à fleurs de S. M. sous la grande tour carrée, tailler charmes, tilleuls et autres arbres plantés ou à planter, tenir enfin « bien parées et nettoyées toutes les allées dudit jardin, nulles exceptées, sans y laisser croître le moindre poil d'herbe ». S. M. fournissait le sable et le fumier, et se réservait les fleurs et les fruits, ainsi que les légumes nécessaires à l'approvisionnement de sa maison; le jardinier disposerait du reste.

Aussitôt, Victor se retourna vers la terrasse où donnait son appartement, qui dominait la cour à l'est et qu'on appela sous son successeur Terrasse de la Reine. Les compartiments de buis en furent inspectés et regarnis, et le roi y entreprit une construction qui le divertit quelques jours : une volière à cinq grandes fenêtres, avec 48 petites portes pour les oiseaux qu'il y fit mettre. Puis, ce furent des perquisitions dans les gardes-meubles du Château, et 61 pièces de tapisserie de Flandre qu'il fit restaurer, sans compter les huits panneaux de la Chapelle qu'on répara en même temps. Chaque semaine, le trésorier général avait des mémoires à régler, car Victor persistait à ne pas acquitter sur sa pension ces dépenses, qui montèrent à 30.000 livres — environ 150.000 fr. d'aujourd'hui — et qui incombait au budget de l'Etat, pensait-il, puisque ses successeurs devaient en profiter.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour ce motif, ou par désœuvrement, ou sous l'influence de la marquise, sa proverbiale économie désarmait, et il introduisait chez soi presque de l'élégance, des rideaux à cordons, des rubans de soie pour les lustres. C'est qu'aussi, puisqu'il avait repris son logement dans les Appartements royaux, il fallait encore y trouver de la place pour son fils, qui devait revenir en été, et ce fut une nouvelle occasion de mander les ouvriers, de conférer avec le meilleur ébéniste de Chambéry, qui se nommait alors Pascal de la Rollandière; il fournit pour l'appartement du roi Charles deux tables à dessus de marbre et à pieds de biche, et un bureau que la jeune reine, à son passage, trouva si fort à son goût, qu'elle voulut l'emporter à Turin; il est vrai qu'elle dut alors en payer le prix, car Victor n'était pourtant pas devenu si dépensier, que d'acheter des meubles qu'il pouvait louer. La marquise de Spigno, qu'on appelait au Château Madame tout court, trouva là elle-même une occupation. Le tapissier Marney tendit les tapisseries sous sa direction; il pendit dans la chambre destinée au roi Charles deux grands rideaux avec leurs « falbalas » en toile fine de coton, tenus par six douzaines de boucles de laiton à 5 sols la douzaine, et il plaça dans la chambre de la reine « deux pantalaires en coutil »; vingt-deux matelas étaient refaits pour les lits du Château.

Mais ces soins n'amusaient guère le vieux souverain, dont l'activité ne trouvait plus à s'exercer. Les oiseaux chantaient dans la volière de la terrasse, le jardinier sarclait les allées, les maçons travaillaient à l'escalier du roi Victor, et le roi Victor, qui ne s'intéressait qu'aux entreprises nouvelles, commençait à s'ennuyer. Il faut croire que cela se voyait, et Madame de Spigno, à qui le séjour en Savoie pesait, tenta d'en dégoûter son mari : le climat ne valait rien au roi, disait-elle, et sa santé exigeait qu'il retournât en Piémont, où son fils avait, en effet, offert de lui céder celui des châteaux royaux qu'il lui plairait de choisir.

Victor, qui goûtait peu les conseils, répliquait qu'il se portait en Savoie tout aussi bien qu'ailleurs. Quant à ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

châteaux de Piémont, certes, il se rappelait assez le plaisir qu'il y avait pris, durant son long règne de bâtisseur; des constructions, des embellissements, des transformations, partout il en avait exécuté, à Moncalieri, au Valentin, à Rivoli, à la Veneria Reale. Ces maisons étaient prêtes, rien n'y restait à faire, et c'était justement pour cela qu'il ne s'y sentait pas attiré. Et puis, quand on a les habitudes et le tempérament du roi Victor, on n'aime pas à reconnaître qu'on s'est mépris; il avait élu domicile en Savoie, et il tenait à y rester. Il restait donc, et pour chasser l'ennui il songea un moment à refaire à Chambéry ce que jadis il avait fait dans ses résidences de l'autre côté des Alpes; les améliorations apportées au Château ne le contentaient plus, et c'était une restauration générale qu'il méditait, pour moderniser le vieil édifice. Trop vieux, objectait la marquise, et cette fois elle n'eut pas de peine à démontrer à son mari qu'en effet il eût fallu commencer par tout mettre par terre, qu'on ne fait pas du XVIII^e^ siècle avec du moyen âge. Or, la pierre de taille de Savoie ne se manie pas aussi commodément que la brique piémontaise, et les tours bâties par ses ancêtres narguaient le roi Victor; pour la première fois de sa vie, quelque chose lui résistait: c'était l'épaisseur des murailles du château de Chambéry. Il fallait décidément chercher ailleurs.

Victor, qui avait été un grand voyageur en son temps, aimait encore beaucoup la promenade. Chaque jour, depuis que la saison était belle, il faisait atteler, et bientôt il eut présenté à la marquise tous les sites des environs. Il distingua, en connaisseur, celui de Saint-Alban. Vus de là, l'Epine, le Granier et les grandes Alpes enserrent, comme dans la moitié d'un large cadre ovale, un paysage intime et frais; de grands prés, une campagne riante, de beaux arbres, et plus loin ce sont les reflets des ardoises de la ville et les tours blanches du Château; au premier plan, tous les verts, et sur les pentes des montagnes, tous les gris; de l'autre côté, derrière ses contreforts de roc aux courts taillis, le Nivolet qui se tapit.

Le roi en fut charmé. Sa voiture l'avait conduit, ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jour-là, au mas du Mortier. C'était, sur Saint-Alban et sur la route qui relie ce village à celui de Bassens, une belle propriété : maison spacieuse avec cour, jardin à la française et grande prairie attenante, le tout d'une contenance de huit à neuf journaux. Victor jugea aussitôt qu'il pourrait se tailler là-dedans de la besogne. Pas de difficultés, puisque le propriétaire était un Costa, marquis de Saint-Genis-Beauregard, qui avait servi sous le prince Eugène de Savoie, et qui allait se trouver très honoré de prêter sa maison à son roi : homme de goût d'ailleurs, et qui avait au Mortier une galerie de tableaux.

On était alors aux premiers jours de mai, et déjà l'impatient Victor aurait voulu prendre possession. Il donna toutefois le temps de faire quelques préparatifs. Il convenait en effet qu'il passât à Chambéry l'anniversaire de sa naissance, qui tombait le 14 du mois. Il y eut fête dans la ville, on tira des boîtes et quatre douzaines de fusées.

Le 16, le roi s'installait à Saint-Alban, avec la marquise. Il avait joué à Chambéry au gentilhomme de province, et maintenant c'était un nouveau rôle, celui de seigneur de village. Il commença par y exceller, s'il en faut croire le curé du lieu, qui reçut pour sa part un calice sur le pied duquel Victor avait fait graver son nom et « une chasuble de satin à différentes fleurs garnie de galons d'or, avec une aube garnie de dentelles ». Des libéralités bien réglées furent faites aux habitants, auxquels le roi aimait à se mêler pendant les offices, quoiqu'il eût une chapelle dans sa maison, ne voulant à l'église paroissiale « ni carreau ni aucune distinction ». C'est à cette église qu'il courait, quelques jours après son arrivée, pour y faire sonner les cloches, et comme les villageois venaient en s'étonnant, il leur annonçait qu'un courrier de Turin avait apporté une bonne nouvelle : un second petit-fils lui était né, le 17 mai, qu'on avait nommé Emmanuel-Philibert et duc d'Aoste; séance tenante, avec les paysans, le joyeux grand-père entonnait un *Te Deum*, et il allait ensuite à Chambéry, au galop de ses chevaux, pour en faire chanter un autre dans la chapelle du Château.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le pétulant vieillard, à peine établi à Saint-Alban, s'y était entouré d'ouvriers; des idées lui venaient, qu'il avait hâte de réaliser. Dans la maison, des réparations, des embellissements ; dans le jardin, des allées à tracer, des charmilles à discipliner. Ce jardin dominait un peu le grand pré contigu, et se terminait de ce côté par un large et long talus, qui donna quelques joies au roi Victor; cela lui rappelait, en quelque sorte, le bon temps où il construisait des forteresses. Ce talus fut duement remblayé, sa pente régularisée, et les terres du jardin maintenues par une façon de trottoir dallé, merveilleux emplacement pour y aligner quantité de ces caisses d'orangers que le roi aimait tant. Le pré ne fut pas oublié, et le bon prince poussa la bienveillance pour le marquis Costa jusqu'à le faire clore de murs, avec le jardin et la cour. C'étaient bien des dizaines de toises de muraille, et un gros ouvrage; on ne savait pas trop qui payerait ce travail, mais au moins le roi avait là un chantier ouvert pour toute la saison; il se proposait d'aller, matin et soir, surveiller la besogne.

Cela l'amusa quelque temps, et puis l'ennui le prit, à Saint-Alban comme à Chambéry, et la faute n'était ni à Chambéry ni à Saint-Alban. Elle était à Turin, d'où il ne recevait plus ce bulletin politique qu'il avait demandé qu'on lui envoyât chaque semaine. Tant qu'il avait été régulièrement expédié, et que Victor était resté, selon son vœu, au courant des choses, il avait été content, parce qu'il continuait à commander. On ne faisait rien sans lui en référer ; des lenteurs en résultaient dans les décisions, de la confusion, de l'incertitude, et les ministres à Turin s'en trouvaient diminués. Le principal d'entre eux, ce marquis d'Ormea que pourtant Victor avait créé, ne manqua pas à saisir la première occasion qui se présenta d'arrêter le bulletin, quand le roi Victor eut son attaque. Impossible, expliqua-t-il à Charles-Emmanuel, qui se laissa facilement convaincre, impossible d'envoyer des papiers d'Etat dans une chambre de malade, et de les livrer ainsi à la curiosité des apothicaires de Chambéry. Impossible, dit-il encore quand Victor

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

eut guéri, de revenir au bulletin hebdomadaire; le vieux roi avait perdu le fil, et c'étaient des volumes qu'il aurait fallu pour le remettre au courant des affaires; on avait pris l'habitude de se passer de ses conseils.

Ce procédé blessa cruellement le monarque abdicataire. Trop hautain pour s'en plaindre, il affecta d'abord de l'indifférence, et quand son fils le faisait consulter encore de temps en temps, pensant ménager ainsi sa susceptibilité, il repoussait dédaigneusement ces trop rares avances, comme autant d'injurieuses aumônes. Il ne savait, disait-il, de quoi on lui parlait; il ne savait, qu'une chose, c'est qu'en partant il avait laissé un trésor plein, un pays prospère, une excellente armée, et il insinuait de plus en plus clairement que ce bel héritage lui paraissait tombé en d'inhabiles mains; qu'au moins, ajoutait-il, on ne troublât pas le repos qu'il était venu chercher en Savoie.

Cette méprisante attitude de laisser-faire eut des conséquences dont son dépit s'accrut. Il apprit en effet qu'on se proposait à Turin de modifier le texte de l'édit qu'il avait fait préparer pour la péréquation de l'impôt foncier, et auquel il tenait comme à son plus cher ouvrage. En même temps, on poursuivait avec la cour de Rome, sans l'y mêler, un grave débat qu'il avait ouvert et qu'il avait bien compté diriger jusqu'au bout. Double impertinence, qui l'exaspéra. Sa santé en souffrit. En vain manda-t-on de Turin le docteur Ricca, médecin considérable qu'on fit voyager en litière; la maladie du roi Victor était la nostalgie du pouvoir. Ce rude travailleur avait vécu l'esprit toujours tendu, toujours occupé à prévoir, à combiner, à exécuter, et ses contemporains avaient observé, quand pourtant il régnait, qu'il se consumait de sa propre inquiétude et vivait comme désœuvré en pleine activité. C'est que son royaume, qu'il avait agrandi, était petit pour cet homme, et maintenant il en était réduit au clos de Saint-Alban, ou à poser avec la marquise de Spigno devant le miniaturiste Morosi, qu'il avait fait venir d'Italie pour remplir quelques heures de l'été. Son esprit manquait de l'aliment nécessaire que la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

politique lui avait si longtemps quotidiennement fourni. Il s'agitait dans le vide. Parfois, il expédiait des courriers à Miolans, en Maurienne, aux quatre coins de la Savoie, à l'occasion de bagatelles qu'il s'efforçait de prendre pour des affaires d'Etat. Ces illusions duraient peu, et voici que le temps contrariait même les plantations de Saint-Alban : un printemps si désespérément sec, qu'une procession générale était faite à Chambéry pour demander la pluie. A peine Victor la souhaitait-il ; il s'était si fort mépris en se croyant prêt à la vie champêtre, à la solitude ; peu instruit, peu artiste, ni lettré, ni même liseur, il s'ennuyait, si l'on peut dire, royalement, et c'est naturellement aux autres qu'il s'en prenait.

Les autres, c'était son fils, l'ingrat Carlin, et c'était ce faquin d'Ormea. Le ministre, pensait Victor, qui ne pensait plus qu'à cela, avait eu peu de peine à s'emparer de l'esprit mou du jeune roi, et que lui réservait-on, à lui ? peut-être le sort que jadis il avait fait à sa mère, quand, à sa majorité, il lui avait repris le pouvoir, brusquement et assez sournoisement, pour la confiner dans un palais sans lui ménager les reproches ni les humiliations. Ces soupçons aigrissaient le plus méfiant des hommes, et le plus rancunier ; il se réjouissait d'avoir bientôt une explication avec son fils, dont l'arrivée était prochaine.

On connaissait à Turin ces dispositions, et Charles-Emmanuel s'en inquiétait. Il crut apaiser son père en se faisant précéder auprès de lui par deux hommes qui avaient sa confiance et qui l'avaient servi dans les charges qu'ils occupaient encore. C'étaient le maréchal de Rhebinder, un vieux compagnon de guerre de Victor, et le comte de Saint-Laurent, ministre des finances. Ils devaient exposer à Chambéry la situation militaire et civile, et furent en effet bien accueillis ; mais Victor attribua leur démarche à leur propre initiative, et ne voulut pas être détrompé ; il parla même de son fils avec tant d'amertume, que ces messieurs firent quelques lieues sur la route de Maurienne pour y rencontrer le roi Charles avant son arrivée et le prévenir de leur insuccès.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le roi Charles, accompagné de la reine, avançait en effet, à petites journées cette fois, avec une escorte de gardes du corps et le cérémonial d'un premier voyage officiel en Savoie. En pareille circonstance, la tradition voulait que les représentants de la capitale allassent au-devant du souverain, sur la route du Mont-Cenis, pour lui souhaiter la bienvenue. Les syndics de Chambéry figuraient donc parmi les personnages qui saluèrent Charles-Emmanuel à son arrivée à Saint-Jean-de-Maurienne, dans la salle à manger de l'évêché, le 19 juillet au matin. Le roi leur adressa aimablement la parole, demanda des nouvelles de son père. Ils firent ensuite révérence et compliment à la reine, et assistèrent debout au dîner de Leurs Majestés.

Le cortège royal arriva le 21 à Chambéry. Les membres de la noblesse de la ville s'étaient portés à sa rencontre à quelque distance des remparts, à cheval, précédés du marquis de Coudrée, cornette blanche, et c'est à leur tête, et lui-même à cheval, que le roi parut devant la porte Montmélian. Les syndics l'y attendaient, qui lui offrirent les clefs et le dais; Charles-Emmanuel entendit leur courte harangue et poursuivit son chemin par les rues tapissées tout le long de son passage. Le Sénat le salua dans la cour du Château, au bas du grand escalier. La reine suivait en voiture avec ses dames d'honneur; le premier syndic l'avait complimentée, comme le roi, à la porte Montmélian.

Le lendemain dimanche, il y eut baise-main au Château; les syndics de la ville s'y présentèrent de nouveau, avec le Sénat qu'accompagnaient ses officiers et ses huissiers en habits de cérémonie; le chapitre de la Sainte-Chapelle se trouvait là aussi; son doyen harangua Leurs Majestés, et le Premier Président du Sénat; les syndics, qui s'étaient déjà fait entendre deux fois, se turent. Et le soir, tandis qu'on tirait des boîtes au Verney et un feu d'artifice sur une estrade dressée place Château, où se comptaient jusqu'à cent douzaines de serpentaux, cinquante douzaines de fusées, huit girandoles et huit poêlons ou pots à feu, la façade de la résí-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dence royale s'allumait pour une illumination qui devait se renouveler les deux jours suivants.

Derrière cette façade illuminée, il se passait des scènes pénibles. Le roi Victor avait quitté Saint-Alban pour recevoir son fils, et l'accueillait avec une froideur hautaine, qu'il se plaisait à souligner par les attentions et les caresses prodiguées à la jeune reine Polyxène. Sa froideur même dura peu, il prit vite le ton le plus acrimonieux. Il ne disait pas qu'il s'était ennuyé à périr, et il ne revendiquait pas ouvertement la direction des affaires, mais il critiquait âprement tous les actes de son successeur, et quand celui-ci voulait s'expliquer, le vieux roi s'emportait, ou s'en donnait l'air. Grand querelleur de tempérament, il gardait pourtant son sang froid; sa mémoire admirable, son extraordinaire facilité d'élocution lui assuraient l'avantage dans ces discussions où il malmenait Charles-Emmanuel comme l'ancien Carlin, et l'accablait de reproches, de rebuffades, tandis qu'il traitait durement et brutalement le marquis d'Ormea.

Or, il y avait bientôt un an que Carlin était roi ; il ne prenait plus les gros mots aussi patiemment qu'autrefois, et au bout de peu de jours il brusqua son départ pour Evian, où il devait faire une saison ; il emmenait la reine et pensait qu'à son retour il trouverait peut-être son père un peu calmé.

Cette première et violente escarmouche avait diverti le vieux sire, et il s'en trouvait comme rajeuni, quand un autre visiteur survint, dont la vue lui rappelait le temps où il était le maître. C'était le sieur Blondel, chargé d'affaires de France à Turin, où il avait débuté tout jeune ; Victor, qui lui portait une affection familière et presque paternelle, lui fit grand accueil. Il avait plaisir à revoir un de ses interlocuteurs préférés, lui posa mille questions sur ce qui se passait en Piémont, d'où l'autre arrivait, et se plut à montrer qu'il était lui-même très renseigné. Il n'avait pas seulement trouvé le moyen de se tenir, de Chambéry, au courant des affaires du royaume comme s'il n'eût pas cessé de régner ; il possédait également toutes les questions qui s'agitaient en Europe,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se piquant au jeu, arpentant son cabinet, il exposa longuement ce qu'il aurait fait s'il avait été le roi de France. Il tint ainsi, plusieurs heures, son auditeur émerveillé par sa lucidité, sa verve intarissable, son flair de vieux pilote, et par son ardeur aussi, qui seyait si mal à un monarque abdicataire. Blondel ne fut pas trop surpris d'entendre chuchotter le soir, au bal, avant de repartir pour Paris, que les relations s'étaient aigries entre le père et le fils.

Victor, cependant, excité par cette longue conversation politique, sentait les idées germer en foule dans sa tête et commençait à se persuader qu'il devait, pour le bien de l'Etat, reprendre sa place au pouvoir, et peut-être sa place à Turin. Il y pensait lorsque, fidèle à ses habitudes invétérées d'économie, il eut bien la présence d'esprit de rogner sur les gages de son jardinier et de les rabattre à 350 livres, qui devaient suffire, puisqu'il n'était plus certain que le roi restât à Chambéry. Petit coup d'Etat avant le grand, auquel Victor pensait encore quand il apprit que les négociations avec la cour de Rome, auxquelles il s'intéressait passionnément, et que les ministres de son fils n'avaient pas conduites à son gré, se compliquaient. La colère qu'il en ressentit s'exhala au cours d'un entretien avec madame de Spigno : Victor vitupérait contre l'impéritie de son successeur, et parlait de retourner en Piémont pour y remonter sur le trône. La marquise, qui déjà se revoyait au-delà des Alpes, et reine et maîtresse dans la cour où elle avait servi, approuvait fortement ce projet; le climat de la Savoie était si funeste à la santé du roi ! Et Victor s'échauffait de ses propres paroles; il improvisait un plan d'action, et qui donc en Piémont, demandait-il, hésiterait à reconnaître le vieux roi, s'il y paraissait maintenant, brusquement, pendant le séjour de son successeur aux bords lointains du lac Léman ?

Ces confidences avaient un témoin caché, qui s'épouvantait de ce qu'il entendait. Les murs du château de Chambéry étaient pourtant épais, mais les portes en étaient souvent ouvertes, parce que les vieilles doctrines monarchiques voulaient que la maison du Roi fût la mai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son de tout le monde. Les visiteurs y étaient donc admis, et quelqu'un s'était ainsi trouvé dans la chambre royale quand Victor y était entré; aux éclats de sa voix irritée, l'indiscret malgré lui, qui se nommait l'abbé Michon, un jeune prêtre, s'était dans son trouble jeté derrière une tenture.

Au départ du couple royal, Michon s'en fut, éperdu, conter l'histoire à son ami Petit, curé de Lémenc. Le cas était ardu, et le terrible secret surpris bien lourd pour un petit abbé. Ce que le roi Victor projetait n'était pourtant, en somme, qu'un attentat contre la sûreté de l'Etat et contre le souverain légitime, que lui-même il avait présenté et fait reconnaître. Le soir même, Michon partait pour Evian; il allait prévenir le roi Charles de ce qui le menaçait.

Victor n'avait pas, d'ailleurs, tellement perdu la notion des vrais intérêts de la couronne, qu'il ne jugeât encore, à certaines heures, comme l'abbé Michon et son confident. Il savait très bien que son retour en Piémont risquait d'y allumer une guerre civile entre ses partisans et ceux de son fils; qu'une intervention étrangère pouvait s'ensuivre dans le pays dont il avait si âprement défendu l'indépendance; et qu'il ne pouvait annuler son abdication qu'en discréditant, devant l'Europe et devant leurs sujets, son fils, qui restait pourtant son successeur nécessaire au trône de Sardaigne. Entre ces considérations, et son désir morbide de reprendre le gouvernement, il hésitait. L'irrésolution était dans sa nature, et l'avait souvent poussé à choisir de préférence, et brusquement, les partis les plus extrêmes. Cette fois encore, il devait faire ainsi.

Son indécision durait encore lorsque le roi Charles et la reine reparurent au château de Chambéry, plus tôt qu'on ne les attendait Le retour avait été précipité par le récit de l'abbé Michon, auquel personne ne fit allusion. Mais Victor sentit de la méfiance chez son fils, et qu'on le surveillait. Il en perdit toute mesure. Carlin fut bafoué en public, il ne saurait jamais gouverner, il était trop niaisement faible, et ne s'apercevait même pas,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'imbécile, que ses ministres le menaient par le bout du nez. Les ministres recevaient en même temps leur lot d'injures; le roi s'exprimait sur leur compte avec une froide colère, et sa parole était très nette le soir où il annonça qu'il se pourrait bien qu'il fît pendre le marquis d'Ormea, quand il aurait, bientôt, réparé l'erreur qu'il avait commise en abdiquant.

Le roi Charles ne répondit pas à la grave menace contenue dans ces dernières paroles. Il parlait d'ailleurs toujours peu, puisqu'il ne réussissait jamais qu'à exaspérer son père encore davantage quand il tentait de se justifier. Mais ce soir-là, en rentrant dans son appartement, il conféra avec sa femme et ses intimes; la jeune reine pleurait; les ministres conseillèrent au roi de ne pas s'exposer à d'autres avanies, de ne pas risquer peut-être pire. La nuit même, il prépara son départ pour le lendemain 20 août. On a raconté qu'il s'était évadé secrètement. C'est faire du cérémonial meilleur marché qu'il n'était permis au XVIII[e] siècle. Les syndics de la ville et messieurs du Sénat furent prévenus, avant le jour, que le roi devait rentrer d'extrême urgence en Piémont; tous étaient là, en robes, quant Charles-Emmanuel entendit la messe dans la Sainte-Chapelle, et le saluèrent quand il monta à cheval, à 5 heures du matin. Le cérémonial exigeait aussi que les syndics fissent conduite à sa Majesté, qui s'en serait bien passée, dans ces tragiques circonstances; mais la tradition était impérieuse, et les syndics chevauchèrent jusqu'à Saint-Jeoire aux côtés du roi, qui les congédia là; il avait hâte de mettre son cheval à grande allure, et c'est au galop, comme un simple courrier, que le roi de Sardaigne traversa ses Etats; il arrivait à Turin, inopinément, le 22 août; ses ministres le suivaient de près.

Victor s'était levé, le lendemain du jour où il avait, comme on a vu, annoncé l'intention de reprendre le pouvoir, avec le sentiment qu'il avait trop parlé. Lui, qui était renommé dans l'Europe entière pour le plus dissimulé des hommes, et le plus habile à cacher ses projets, ne venait-il pas d'en dévoiler un qui n'était

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même pas bien mûr dans son esprit? Il y avait là une fausse manœuvre, qu'il résolut de réparer, et il envoya Barbier, son valet de chambre, voir si Carlin était éveillé. Mais Barbier ne revenait pas, et pour cause. Victor s'impatiente, l'appelle, le questionne, et l'autre de balbutier que le roi Charles est parti pour Turin de grand matin. Victor aussitôt de passer chez la reine Polyxène, encore au lit; elle lui dit qu'une nouvelle est venue dans la nuit, qui a obligé le roi à rentrer précipitamment en Piémont, avec ses ministres. — Quelle nouvelle? la reine n'en sait rien, et Victor, qui n'est pas dupe de ce conte, n'insiste pas. Sa belle fille ajoute que Charles a recommandé qu'elle attendît, pour se mettre elle-même en chemin, que les relais fussent assurés, et Victor, qui l'approuve, la traite en beau-père aimable; cet homme savait jouer tous les rôles.

La pauvre reine dut subir encore, ce jour-là, à 8 heures du soir, la cérémonie du cercle et du baise-main; toute la noblesse de Chambéry y parut, et le premier syndic lui demanda sa protection pour la ville; savait-elle seulement quel serait l'avenir quand elle partit, le lendemain 21, escortée des deux syndics jusqu'à Montmélian.

Victor avait pris son parti. L'aventure, devenue plus difficile depuis que son fils l'avait devancé à Turin, le séduisait davantage; il ne fallait pas qu'on pût croire qu'il s'avouait vaincu d'avance. Il commanda donc aussitôt ses voitures, et les deux jours qu'il dut attendre après le départ de la reine, pour ne pas risquer de manquer de chevaux, semblèrent longs. Enfin, le 23 août, le carrosse royal était attelé dans la cour du Château; des pauvres l'entouraient, qui souhaitaient bon voyage au prince dont la présence à Chambéry leur avait été bienfaisante. Victor leur fit distribuer 80 livres, et partit avec la marquise par la route du Mont-Cenis.

Il allait à un échec, à des scènes d'horreur et d'ignominie. Les ministres, qu'il avait eu l'imprudence d'inquiéter, agirent sur le roi Charles et le poussèrent à des déterminations que la raison d'Etat justifiait en partie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On devait bientôt entendre, à Rivoli, le pic des terrassiers qui creusaient d'infranchissables fossés, et le marteau des serruriers qui grillaient les fenêtres; le château du roi Victor était transformé en cachot, et le roi Victor, arrêté de nuit, y était enfermé.

Le silence retombait cependant sur le château de Chambéry, que les ouvriers désertaient; à Saint-Alban, le mur de clôture s'achevait, et le propriétaire réglait mélancoliquement le mémoire de l'entrepreneur.

II. — LA REINE ELISABETH

Il y a quelques analogies bien frappantes entre l'histoire de Savoie et l'histoire de Lorraine. Détachées l'une et l'autre de la France, en des temps très anciens, par les secousses qui morcelèrent l'héritage de Charlemagne, la Lorraine et la Savoie restèrent, pendant bien des siècles, séparées du grand pays où leur place était naturellement marquée. Tandis qu'elles vivaient ainsi, en bordure de la France, d'une vie réglée sur la sienne et cependant distincte, leur individualité se développa librement; le caractère lorrain et le caractère savoyard se formaient, s'accentuaient, et les deux peuples acquirent alors, de générations en générations, les qualités propres dont ils devaient, l'un et l'autre, après des centaines d'années, enrichir le commun patrimoine français. Ce long isolement fut, pour la Savoie et pour la Lorraine, également fécond, également glorieux.

Au début de cette période, ni l'une ni l'autre n'avait seulement conscience d'elle-même, mais déjà naissaient les deux dynasties, les deux familles de princes clairvoyants et tenaces qui devaient faire, de Chambéry et de Nancy, deux capitales, et de la Lorraine et de la Savoie, deux nations. La Maison de Lorraine et la Maison de Savoie, qui eurent ce destin pareil, comptent parmi les plus illustres races du monde, et les plus anciennes. Chacune mêlait ses origines, dans le passé brumeux, à celles du pays qui grandissait avec elle et par elle; en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lorraine comme en Savoie, le peuple confondait ses intérêts et son histoire avec l'histoire et les intérêts de ses princes ; leur souveraineté représentait à ses yeux et garantissait l'indépendance nationale, qui était devenue semblablement chère aux Savoyards et aux Lorrains.

Ils ne devaient donc, ni les Lorrains ni les Savoyards, se hâter d'y renoncer, et cependant pas un jour ils ne devaient regarder la France comme une étrangère. La frontière qui les séparait d'elle laissait passer l'écho de tout ce qui se faisait, de tout ce qui se disait en France. La grande crise française du xv^e^ siècle, où Jeanne d'Arc intervint, ne devait ainsi trouver indifférentes ni la Savoie, ni la Lorraine ; toutes deux y participèrent largement, mêlées par les événements à toutes ses péripéties.

C'est que les souvenirs d'une commune origine, la communauté de langue, mille affinités intellectuelles et morales tenaient constamment, en Lorraine comme en Savoie, les yeux tournés vers le royaume voisin, qui ne se sentait pas lui-même complet sans ses deux marches orientales. Son influence s'y exerçait également, et sur les princes comme sur les peuples. La preuve en fut faite, au xvi^e^ siècle, quand on vit s'établir, à Paris, les ducs de Nemours, d'une branche cadette de la Maison de Savoie, et les ducs de Guise, d'une branche cadette de la maison de Lorraine, attirés les uns et les autres en France, où ils devaient tenir un si grand rôle, parce qu'ils s'y trouvaient chez eux.

Au xvii^e^ siècle, la France, obéissant au rythme de son expansion, alla chercher son ennemi allemand où il était : au nord, au-delà du Rhin, et au midi en Italie, où le Germain campait alors. Au nord, la France rencontrait la Lorraine sur son chemin ; au midi, la Savoie. Les deux provinces furent momentanément occupées. A la paix, en 1697, Louis XIV rendait ses Etats au duc de Lorraine : l'année précédente, il avait rendu son duché au duc de Savoie. Tous deux étaient ses neveux, et il y avait encore ceci de commun entre eux, que la couronne ducale, qu'ils portaient l'un et l'autre, leur paraissait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répondre mal à la place qu'ils tenaient parmi les souverains, depuis tant de siècles que la Savoie et la Lorraine pouvaient s'enorgueillir d'une vie nationale fièrement vécue.

Leur indépendance, éclose dans l'Europe du moyen âge, ne pouvait pourtant pas survivre beaucoup à la formation de l'Europe moderne. On le pressentit dès le XVII^e^ siècle, et les deux provinces tinrent depuis ce moment une place égale dans les combinaisons où s'exerçait l'ingéniosité des diplomates. Aussi bien, rien ne pressait. Le destin commun de la Lorraine et de la Savoie, françaises d'âme, françaises de langage, était marqué d'avance, et la France ne voulait imposer ni à l'une ni à l'autre la force de ses armes. La force des choses travailla pour elle, lentement, sûrement. La Lorraine d'abord et la Savoie ensuite renoncèrent à leur isolement; elles devinrent toutes deux françaises, et pareillement bonnes françaises, pareillement fidèles aussi aux souvenirs de leur histoire.

La dynastie de Lorraine et la dynastie de Savoie virent ainsi, successivement, leur rôle finir dans les pays dont elles portaient, dont elles portent encore le nom. Un même avenir attendait ces princes, avenir digne du passé qui leur était commun avec les petits pays où leurs pères avaient grandi. Les Lorraine n'ont quitté Nancy que pour aller en Autriche recueillir l'héritage impérial des Habsbourg, et quand les Savoie ont abandonné leur vieux duché, ils sont devenus les rois d'Italie.

La Lorraine fut française dès le XVIII^e^ siècle, cent ans avant la Savoie. C'est qu'à cette époque il y avait déjà très longtemps que le roi de France, en possession de Metz, de Toul et de Verdun, était établi aux quatre coins de la province. Quand il eut réuni l'Alsace, la Lorraine, entourée de tous côtés de terres françaises, formait enclave dans le royaume, dont aucune frontière naturelle ne la séparait. Toute différente était la situation du duc de Savoie, maître des Alpes, et qui pouvait se retrancher derrière elles dans ses domaines piémontais, en gardant la liberté de ses mouvements et de ses alliances. Il le fit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien voir pendant la première des guerres du XVIII^e^ siècle, après laquelle il gagna le royaume de Sardaigne, tandis que le duc de Lorraine ne pouvait espérer aucun profit de la neutralité qu'il gardait par force entre la France et l'Empire.

Les mêmes belligérants, vingt ans plus tard, se retrouvèrent en présence. Cette fois, le roi de Sardaigne s'alliait à la France, partageait sa victoire, et c'est après cette guerre, où la bannière de Savoie s'était mêlée aux drapeaux français, que la question de Lorraine fut réglée, aux dépens de l'Empire.

L'année suivante, en 1737, un événement unissait les deux Maisons souveraines dont nous venons de dire les destinées jumelles, et la croix de Lorraine à la croix de Savoie. C'était un mariage, dont l'histoire compte parmi les souvenirs du château de Chambéry.

Le roi de Sardaigne était alors Charles-Emmanuel III, qui régnait depuis six ans, avec beaucoup de conscience et d'application à ses devoirs. Ses débuts avaient été timides, et rien de plus naturel après son père, grand prince heureux et brillant, dont il ne semblait pas facile d'être le digne successeur. D'abord, personne n'en avait cru le jeune roi capable; il se défiait de lui-même; et voici qu'il avait su remplacer un père auquel il ne ressemblait pas. Il avait continué son œuvre dans ses parties vitales, en s'inspirant de ses maximes, en travaillant avec acharnement. Comme il n'avait pas le coup d'œil prompt, et que pourtant il voulait tout voir, il se levait toujours à l'aube, et parfois minuit sonnait qu'il était encore à la besogne. Ce rude labeur lui avait donné l'expérience et l'assurance qui lui manquaient au commencement, quand il décidait peu par lui-même. Tête froide, esprit lent, mais solide, il ne laissait rien aux hasards de l'improvisation ; il avait le discernement juste, et lorsqu'il avait pris un parti, il s'y tenait, sans brusquer rien ni personne, sachant attendre, patient et ferme; sa vigilance inlassable maintenait toutes choses en ordre; loyalement, honnêtement, il s'acquittait de sa charge de roi. Il punissait, quoiqu'il fût bon; il avait des diplo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mates à son service, quoiqu'il fût franc, et des troupes dans ses casernes, quoiqu'il fût doux et paisible.

Les diplomates étaient même adroits, et les troupes excellentes. Charles-Emmanuel, qui aimait tout de son métier, les questions de finances, les détails de l'administration, s'intéressait beaucoup à son armée. L'organisation en était bonne, la discipline exacte, et des deux côtés des Alpes les volontaires affluaient; pas de fils de famille qui ne fût officier. On ne gagnait pourtant guère au service, et l'avancement, très équitable, était aussi très lent; le roi ne se montrait pas plus prodigue de grades que d'argent, mais il avait su imposer à toute la nation le prestige de l'uniforme. C'était donc une belle petite armée que celle du roi de Sardaigne, quand il s'était allié, en 1733, au roi de France contre l'Autriche; et c'était une brillante victoire que les alliés avaient remportée, à Guastalla, sous le commandement de Charles-Emmanuel. Il s'y était personnellement très bien conduit. Une grande réputation était restée acquise au jeune roi vainqueur depuis cette journée, dont le souvenir, longtemps après, illuminait encore son œil un peu morne. La guerre, conduite hors des frontières du royaume, avait été peu lourde à ses sujets, et la paix de 1736 avait créé en Italie un nouvel équilibre favorable à la monarchie de Savoie, qui s'agrandissait en même temps de deux belles provinces du Milanais.

Sa victoire, cependant, ni ses conquêtes n'avaient tourné la tête à ce prince prudent. Il s'était remis, après Guastalla, dans sa ville de Turin qu'il avait embellie, à son travail quotidien, aussi diligemment que jamais, sans oublier un moment qu'il était roi, toujours conscient de ses responsabilités, toujours en représentation. Chez lui, pas de ces brusques détentes dont était coutumier son père, familier, bavard et rieur quand la fantaisie lui en prenait, trop redouté d'ailleurs pour que personne en abusât. Plus égal, plus pondéré, Charles-Emmanuel ne fut jamais populaire, mais il avait la confiance de tous; il recevait indistinctement, chaque jour, à ses audiences, des gens de toutes classes; artisans, paysans, chacun à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son tour était admis ; le roi recevait la supplique en disant « nous verrons », et il la voyait, en effet, et il y pourvoyait.

Cet honnête homme n'avait pas été heureux en famille. A 21 ans, Victor-Amé, son père, pressé d'avoir des petits enfants, l'avait marié d'autorité, en consultant surtout les convenances de sa politique. Or, à ce moment, après avoir longtemps exploité la rivalité entre la France et l'Autriche, Victor-Amé ne voulait désobliger ni l'une ni l'autre, comme il serait arrivé s'il avait pris sa bru dans l'un ou dans l'autre pays. Charles-Emmanuel avait donc épousé, en 1722, une princesse allemande, qui mourut après quelques mois, sans laisser d'enfants. Victor-Amé ne se découragea pas, et comme sa politique était toujours la même, et qu'il y avait un large assortiment de princesses en Allemagne, il en maria une autre à son fils en 1724. C'était Polyxène de Hesse, qui fut une aimable reine, si belle que le vieux roi craignit quelque temps que Charles-Emmanuel n'oubliât auprès d'elle ses devoirs d'Etat. Ce malheur n'arriva pas, et l'union fut pourtant heureuse, mais Polyxène était morte le 13 janvier 1735. Charles-Emmanuel, qui l'avait chèrement aimée, se trouvait veuf pour la seconde fois, et père d'un seul fils ; déjà les ministres laissaient entendre que la succession n'était pas suffisamment assurée.

Aussi bien savait-on que Charles-Emmanuel, fort différent en ceci de ses père et grand-père, n'était pas homme à chercher des distractions à côté. Et ce roi de trente-cinq ans, qu'un rayon de gloire militaire auréolait, ne pouvait pas être difficile à remarier. On se mit en quête, et ce fut un religieux qui trouva ; déjà les gens d'Eglise s'occupaient de chercher des femmes pour les autres. Dom Joseph-Antoine, chanoine régulier de la congrégation de Lorraine, Piémontais de naissance, avait la confiance du roi de Sardaigne et celle de la duchesse de Lorraine, dont les deux filles étaient à marier. Les ouvertures qu'il fit furent bien accueillies ; le portrait qu'il traça de l'aînée des deux princesses décida Charles-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Emmanuel, qui voulait, pour son troisième mariage, suivre d'abord son inclination.

La politique, par chance, s'accorda cette fois avec le sentiment. C'était contre l'Autriche que le roi de Sardaigne s'était battu avec les Français, et à ses dépens qu'il s'était agrandi. C'était avec l'Autriche qu'il discutait alors le tracé de sa frontière nouvelle, et ces négociations s'éternisaient sans qu'on pût en finir avec la cour de Vienne, ulcérée. Le souci de ménager l'avenir en l'apaisant, et d'assurer l'équilibre européen, tel qu'on l'avait toujours compris à Turin, tout commandait alors un rapprochement avec l'Autriche. Or, ce moment était celui où la Maison de Lorraine émigrait sur le Danube ; une alliance avec elle satisfaisait la raison d'Etat.

Le duc de Lorraine Léopold, père de la future reine de Sardaigne, était mort peu d'années auparavant. Son avènement, jadis, avait excité chez ses sujets des transports d'allégresse, quand ils avaient salué en lui, après une occupation étrangère, l'héritier de leur vieille dynastie et l'incarnation de la patrie. Il avait, sans y prendre grand peine, gros dépensier et bon vivant, justifié leurs espérances ; sa popularité avait été immense, et chacun voyait en lui le type du souverain patriarcal et bienfaisant. Au vrai, son gouvernement avait été paternel ; il avait donné à son pays la prospérité matérielle, l'essor intellectuel, la paix. Et c'était un homme charmant. La Lorraine aimait à se reconnaître en lui.

Sa mort, en 1729, avait désolé ses sujets, et son fils François, le nouveau duc, était revenu alors de la cour d'Autriche, où il vivait depuis six ans. Tout de suite, on avait compris qu'il n'était pas, comme son père, un Lorrain. Hautain, très allemand d'allures et d'habitudes, il ressemblait si peu à Léopold, et se sentit si peu chez lui dans son duché, qu'il en repartit quelques mois après, et rentrait à Vienne, en laissant la régence à sa mère, Elisabeth-Charlotte de France, une nièce de Louis XIV. La veuve du duc Léopold était très populaire. Timide et douce, elle avait aidé son mari à se faire aimer ; elle avait créé avec lui le charme qui était propre à leur cour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Lunéville, depuis que Léopold avait fixé là sa résidence. Le château qu'il y bâtit, et qui subsiste, est un édifice bien ordonné, régulier sans monotonie, majestueux et pourtant hospitalier; beaucoup de place, de grandeur et de simplicité; de larges baies arrondies; des toits hauts, très décoratifs; un pavillon central, joliment campé sur ses hautes colonnes, qui coupe le principal corps de logis, et deux ailes, qui rappellent Versailles, le modèle obligatoire; une cour intérieure fermée d'une très belle grille qui dessine une courbe élégante; une autre grille, qui est comme le reflet agrandi de la première, à l'entrée de la deuxième cour, très vaste; sous le pavillon central, un triple passage, voûté, qui conduit aux « bosquets », beau jardin aux grandes lignes droites; de là, et des fenêtres, la vue des coteaux riants et de la vallée de la Vezouse.

Léopold avait richement décoré son château, attiré dans la ville une nombreuse noblesse, et s'était entouré d'une cour considérable: cinq cents serviteurs de tous rangs dans la maison civile; gardes du corps, chevau-légers et gardes suisses dans la maison militaire; l'écurie était superbe, et tout ce personnel se contentait de peu. On servait de bon cœur un maître qu'on aimait, qui était simple et familier; presque pas d'étiquette; la cour et le public fréquentaient sans façon au château, où chacun était chez soi.

Quand la duchesse prit la régence, son veuvage attrista Lunéville. La solitude s'y fit peu à peu, le faste disparut, la cour resta même réduite au nécessaire. Le feu duc avait trop dépensé, et il fallait envoyer beaucoup d'argent à Vienne, au nouveau duc François. Il y avait pis. François se faisait tout Autrichien, au grand dépit de sa mère, restée trop Française pour l'en approuver, et devenue trop Lorraine pour admettre qu'un duc souverain de Lorraine et de Bar acceptât de vivre en sujet de l'empereur. Mais François se voyait appelé à devenir un jour empereur lui-même. Le 12 février 1736, au moment où l'on célébrait à Vienne son mariage avec Marie-Thérèse, la dernière des Habsbourg, Lunéville fêta l'événement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par des réjouissances publiques et une illumination dans les Bosquets. On ne savait pas encore de quel prix le duc de Lorraine payait cette brillante alliance : il abandonnait le pays si longtemps fidèle à ses ancêtres; le roi Stanislas devait en prendre possession l'année suivante, et la France devait en hériter.

La duchesse désapprouva la cession de la Lorraine, et comme François l'invitait à venir le rejoindre à Vienne, elle refusa avec éclat : « j'aime fort, disait-elle, la Lorraine et les Lorrains, je n'en suis point haïe, et par conséquent je resterai avec eux jusqu'à la fin de mes jours ». Elle resta, en effet, et devait aller habiter le château de Commercy après celui de Lunéville, où elle passa encore toute l'année 1736. La vie n'y était pas gaie, ni la famille ducale fort unie. La duchesse avait auprès d'elle trois de ses enfants : son second fils le prince Charles, avec ses deux filles Elisabeth-Thérèse et Anne-Charlotte. Celle-ci avait toujours été la préférée du frère aîné, le duc François, et comme lui elle était froide et hautaine, comme lui toute allemande. François, peu déférent pour sa mère et peu confiant en elle, entretenait une correspondance régulière avec sa sœur cadette, et Charlotte n'épargnait dans ses lettres ni sa mère, ni sa sœur aînée. Elle commandait à Lunéville le parti autrichien. Le parti français, c'était la duchesse, le prince Charles et la princesse Elisabeth, l'aînée; leur union était parfaite, mais la duchesse craignait de marier bien difficilement sa fille, dont le chef de famille ne se souciait guère.

Le bon duc Léopold avait eu quatorze enfants de sa femme et la princesse Elisabeth avait été, comme les autres, élevée simplement. Son père, qui allait boire chez les paysans le jour des rois à la santé de leurs familles, et qui ouvrait avec la duchesse, le jour des Brandons, les danses populaires, son père l'avait envoyée au catéchisme avec les enfants de la paroisse, et ne s'étonnait pas si elle rentrait un jour au château dans la charrette d'une fermière qu'elle avait rencontrée sur sa route : « elle est bien gentille », disait la bonne femme.

La gentille princesse n'avait pas su, quand elle avait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatorze ans, qu'elle aurait pu devenir reine de France, si la cour de Versailles, qui cherchait une femme pour le jeune Louis XV, avait accueilli les ouvertures faites alors par Léopold. Elle vivait tranquille à Lunéville. « Madame la princesse aînée, écrivait un témoin désintéressé, est d'une humeur fort douce, généreuse, d'une grande piété, toujours empressée à protéger les malheureux et à leur procurer du bien, et qui mérite d'être heureuse parce qu'elle a tout ce qu'il faut pour rendre un mari heureux ».

On a vu comment le roi de Sardaigne l'avait su, et la demande qu'il fit présenter à Lunéville y fut agréée ; la duchesse réservait toutefois le consentement de l'ex-duc François, qui restait le chef de la maison de Lorraine. Pressenti par le représentant de Sardaigne à la cour d'Autriche, François, qui aurait voulu marier sa sœur de prédilection, la princesse Charlotte, insista pour qu'elle fût choisie. Charles-Emmanuel ne se laissa pas convaincre. Il était serviteur de la princesse cadette, mais c'était la princesse aînée qu'il voulait épouser. Il chargea de ses intérêts une cousine qu'il avait à Vienne, de la branche de Savoie-Soissons, et François consentit pour rétablir, disait-il, la bonne intelligence entre l'Autriche et la Sardaigne. Le contrat fut signé à Vienne le 29 décembre 1736. Le Père Buschetti, ce religieux qui avait eu le premier l'idée du mariage, en fut récompensé par le titre d'aumônier de la nouvelle reine.

En ce temps-là, les rois ne sortaient guère de leurs royaumes, et ils se mariaient par procuration. Charles-Emmanuel avait alors à Paris un cousin éloigné, le prince de Carignan, grand joueur, grand coureur, grand emprunteur. Le roi Victor-Amé avait tenté, jadis, de corriger ce mauvais sujet en l'installant à Turin, mais l'autre s'était bientôt évadé pour retourner aux rues de Paris. Le roi Charles-Emmanuel, qui avait un grand esprit de famille et s'intéressait à tout ce qui portait le nom de Savoie, traitait son cousin avec bienveillance et lui servait une pension.

Il le choisit pour le représenter à la cérémonie du ma-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

riage. M. de Carignan fut pourvu du nécessaire, et de quelque chose de plus. Il quitta Paris le 28 février 1737 et gagna Lunéville avec six gentilshommes, deux pages, quarante domestiques en riche livrée et les équipages de circonstance. Il remit, de la part du roi, à la princesse Elisabeth, une lettre et une très belle parure de diamants, de précieux cadeaux à ses dames. Le 5 mars, dans la chapelle ducale, le mariage fut béni par l'évêque de Toul, et la nouvelle reine reçut ensuite les félicitations des princes, princesses et dignitaires. Elle se mit en voyage le lendemain, accompagnée du prince de Carignan et d'un nombreux cortège de grandes dames lorraines. Sa mère quittait le même jour Lunéville et le château que Léopold avait bâti, que son fils avait cédé avec son duché. La foule, consternée, se jetait sous les roues des voitures, pour retarder le départ de la duchesse et de sa famille, qui personnifiaient pour tous l'indépendance nationale; les paysans accouraient sur la route, et les conjuraient de ne pas les abandonner.

Cette journée, qui voyait finir l'union bien des fois séculaire d'un peuple et d'une dynastie, séparait aussi la reine Elisabeth de sa ville natale. Bientôt après, au château de Haroué, elle quittait sa mère, qui avait jusque là voyagé avec elle et qu'elle ne devait pas revoir. Elle quittait enfin sa patrie, pour s'acheminer lentement par la France vers son royaume nouveau. A Lyon, il fallut quelques jours de repos: le long et froid voyage l'avait fatiguée.

La Savoie, comme on a dit, est au carrefour des nations, bien des routes y conduisent, et les princesses qui venaient y régner prenaient tantôt l'une, tantôt l'autre. La première femme de Charles-Emmanuel avait passé par Venise et Milan; la seconde avait débarqué à Thonon; Elisabeth, qui traversait la France, allait arriver au Pont-de-Beauvoisin. Le roi s'empressa à sa rencontre.

Il quitta Turin le 24 mars avec toute sa cour, et le 27 il était à Chambéry, au soir. Une compagnie de quarante jeunes gens, commandés par le comte d'Evieux et le chevalier de Ville, recrutés parmi les chevaliers-tireurs,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'attendait à la croix des ambassadeurs. Ils étaient à cheval et vêtus d'écarlate ; leurs capes, les housses et les fontes étaient de drap vert, galonnées d'argent, et la ville en avait fait les frais, qui n'avaient pas été petits, mais on n'avait pas voulu qu'ils fissent mauvaise figure auprès des gardes du corps venus de Turin avec le roi ; leurs trompettes et timbaliers étaient vêtus de taffetas vert. Les deux syndics de Chambéry, en robes violettes, reçurent Sa Majesté à la porte Montmélian et lui offrirent, dans un bassin d'argent, les clefs de la ville en trois paquets attachés de rubans bleu, blanc et rouge. Ils présentèrent aussi le dais, que le roi refusa, pour continuer sa route en chaise de poste à travers les rues où la bourgeoisie sous les armes et les deux régiments provinciaux faisaient la haie. Au Château, le roi trouva dans la cour, au pied du grand escalier, le gouverneur du duché, la noblesse et le Sénat, qui le suivirent jusqu'à l'entrée de son appartement.

Le lendemain 28, les Syndics, qui n'avaient pas paru la veille au Château, y montèrent pour le baise-main, et entretinrent le roi d'une affaire qui tenait fort au cœur de tous les bons Chambériens, privés depuis douze ans de leurs libertés municipales, par la volonté très despotique de feu Victor-Amé. Charles-Emmanuel ne décidait jamais rien brusquement. Il répondit aux syndics qu'il examinerait attentivement la requête.

Et la ville résolut de bien faire les choses pour le mariage, afin que Sa Majesté fût contente. Pas de feu d'artifice. Il en aurait coûté trop cher au budget municipal, qui voulait être ménagé ; aussi bien, il n'y avait en Savoie qu'un artificier, et il était malade. On avait au contraire sous la main l'ingénieur Gastaldi, qui fut chargé de dessiner deux beaux arcs de triomphe, ornés de toiles peintes et de dorures. L'un devait être placé à la porte Maché, à laquelle la route de Lyon aboutissait et par où le cortège royal allait entrer ; l'autre à la nouvelle porte percée à ce moment dans l'enceinte de Chambéry et dénommée, en l'honneur de la princesse attendue, Porte-Reine. Le Château n'avait en effet, du côté de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maché, aucun accès ; la rampe qui monte de la place Château n'est pas praticable aux voitures ; au-delà, on se heurtait au rempart sans y rencontrer d'ouverture avant la porte Montmélian. Il aurait donc fallu que le cortège traversât la ville entière et allât prendre, au faubourg Montmélian, la route extérieure qui contournait les murs, jusqu'à la seule avenue carrossable du Château, avenue tracée alors comme aujourd'hui au midi de l'édifice et dont l'entrée se trouvait de l'autre côté des remparts. Fâcheux détour, qu'on voulut éviter en ouvrant dans l'enceinte, au-dessous du Château, une porte qui permît d'accéder immédiatement à l'avenue. Ce fut la nouvelle Porte-Reine.

La ville décida qu'elle serait illuminée, le soir de l'entrée, comme la porte Maché, et l'ingénieur Gastaldi fournit aussi le dessin des illuminations. On convint encore que les bourgeois prendraient les armes à l'arrivée du cortège ; qu'ils devaient être auparavant assemblés et dûment exercés ; qu'on se procurerait de la poudre pour les décharges.

Au Château, cependant, où une cour nombreuse devait être reçue, on accélérait les derniers préparatifs. Les appartements royaux étaient restés inhabités depuis que le séjour du roi Victor-Amé, six ans auparavant, avait si brusquement pris fin. On n'avait pas même posé alors des boiseries qu'il avait fait faire pour sa chambre et son cabinet. Elles furent mises en place. L'herbe poussée dans la cour et sur les murs leur donnait un aspect d'abandon ; elle fut arrachée ; un abri fut bâti pour une partie des carrosses royaux ; la grande et la petite écuries furent mises en état ; dans les jardins, la ménagerie du roi Victor fut réparée, et la porte du grand parterre refait. On ouvrit toutes les chambres, et il y fallut jusqu'à cent fiches de bois pour étiqueter les clefs.

Le roi Charles-Emmanuel était, comme son père, un homme économe. Il arrêtait chaque année le chiffre de sa dépense personnelle et des dépenses de sa maison ; il ne se permettait pas d'aller au-delà, et ne payait rien d'inutile. Au reste, s'il tenait à savoir où passait son argent,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il savait l'employer à propos ; même il aimait l'étiquette et la magnificence. La princesse lorraine venait du château de Lunéville, édifice à la mode ; il ne fallait pas que le château des vieux comtes de Savoie souffrît de la comparaison, et le roi avait donné les ordres nécessaires.

Les tapissiers avaient beaucoup travaillé, et passé les quinze dernières nuits, à la chandelle. Partout des rideaux furent pendus, le goût du jour en voulait à tous les lits et jusqu'à la tribune royale de la chapelle et jusqu'aux fenêtres à meneaux des grandes salles du moyen âge, avec des tentures à leurs portes gothiques. Quantité de tringles furent donc posées, et de simples anneaux de bois portèrent tous ces rideaux. Peu de luxe dans la chambre du roi, à laquelle on ne toucha guère que pour y placer une pendule : Charles-Emmanuel, homme exact, tenait apparemment à savoir l'heure qu'il était ; on posa encore chez lui une «clochette» et son fil de fer, et le grand lit à impériale en noyer fut réparé. En noyer aussi, chez la reine, la table pour la toilette, « emboutie tout autour ». Au reste, on n'acheta presque rien. Le château de Chambéry n'était pas souvent habité par le roi, mais ce n'était pas une maison vide, et le feu roi Victor l'avait garni de tout le nécessaire. S'il manqua quelque chose, en raison du très grand nombre des hôtes qu'on attendait, on le trouva sur place ; des meubles vinrent du château de Montjay, sur un chariot qui fit treize fois le voyage, et d'autres furent prêtés par des particuliers de la ville. Inutile de rien apporter de Turin, avait-on, non sans fierté, écrit de Chambéry, et le roi trouva même le mobilier de si bon goût, qu'à son départ il en emporta une partie en Piémont.

Les vieilles tapisseries avaient repris leur place aux murailles de l'appartement royal, pendues à des liteaux qu'on changea pour la circonstance et dont on posa près de trois cents mètres. Un porte-armes fut placé dans la salle des Gardes et vingt-sept lanternes dans la cour ; des bancs dans les salles de réception, et des paniers furent préparés pour chauffer les draps. Il y avait terriblement de monde à coucher, et l'on avait réparé quantité de vieux bois de lits, accumulé les livres de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crin, les livres de laine et les aunes de toile à matelas.

Les dix lustres dont s'enorgueillissait l'appartement royal furent nettoyés ; nettoyés les miroirs, nettoyés les chenets. Il était tombé bien de la poussière depuis le départ du roi Victor, et l'on prit grand soin d'en préserver les robes traînantes des dames de Lorraine. On se prémunit d'abord de crachoirs de bois, peints en vert ; puis, cinq arrosoirs pour arroser les salles furent remis à des mains diligentes, avec une vingtaine de balais ; et le garçon Lafleur se fit payer jusqu'à dix-huit journées pour avoir ciré et frotté les chambres du roi et de la reine.

Ce Lafleur était un domestique de Madame Victoire de Savoie, qu'elle avait laissé à Chambéry quand elle en était partie, appelée à l'étranger par une bizarre aventure. Car Madame Victoire était une vieille fille, d'une branche cadette, et très pauvre, de la Maison de Savoie, qui se trouvait fort au dépourvu quand le roi lui avait, par charité, assigné un logement au Château. La princesse y avait passé plusieurs années, dans le Pavillon assez délabré, qui s'élevait au-dessus du faubourg de Maché. Elle vivait là, petitement, de la maigre pension qui lui était servie par trimestre, lorsque tout à coup la cousine pauvre était devenue une richissime cousine. Un oncle qu'elle avait, et qui fut un des grands capitaines de l'histoire du monde, le prince Eugène de Savoie, avait amassé, avec beaucoup de gloire, beaucoup d'argent ; grand détrousseur de Turcs, et grand collectionneur de piastres et d'objets rares, il ne s'était pas marié et pensait laisser son bien à son petit-neveu, qui se nommait comme lui, mais qui ne savait rien que s'enivrer sottement. Ce mauvais sujet mourut en 1734, et quand le prince Eugène trépassa à son tour en 1736, il arriva que Madame Victoire fut sa seule héritière. Elle quitta aussitôt le pavillon au-dessus de Maché pour courir en Autriche, où son oncle était mort, et y prendre possession d'une des grosses fortunes de l'Europe. Nous avons dit qu'elle était intervenue, pendant son séjour à Vienne, auprès du duc

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Lorraine, et qu'elle avait obtenu son consentement au mariage qu'on allait célébrer à Chambéry. Elle s'occupait en même temps du sien, car il se trouva bien un prince allemand, un duc de Saxe-Hildburghausen, pour épouser la riche héritière qui avait 52 ans, et pour tailler largement dans la succession. Il en restait pourtant plus de 2 millions de livres lorsque, devenue veuve, Madame Victoire se retira à Turin, où elle devait mourir après avoir testé en faveur d'un fils de Charles-Emmanuel III et d'Elisabeth de Lorraine.

Elle venait donc de quitter son pavillon de Chambéry quand elle le mit, en 1737, à la disposition du roi. On s'empressa d'en convertir les rez-de-chaussée en cuisines. Les cuisines faisaient le gros souci des agents chargés de préparer le séjour du roi ; ils en mettaient partout. A la grande cuisine du moyen âge, les deux cheminées géantes furent réparées, les foyers et le potager refaits, et un potager neuf y était bâti, de plus de sept pieds de long. Le potager des cuisines du Pavillon, en molasse, de 35 pieds carrés, était porté par huit piliers de maçonnerie, et les foyers de ces nouvelles cuisines prirent un millier de briques. On y plaça cinq grandes grilles de potagers. Mettez-en six aux vieilles cuisines et quatre à la cuisine ordinaire sous l'appartement du roi, et vous avez à peu près le compte, en négligeant les grilles de fer à fourneaux et les trois grilles de potager de l'office de la confiturerie, car c'était un office, et qui comportait deux cabinets. Office aussi la pâtisserie et office la chocolaterie, chacune avec son local et son grand potager ; office, la fruiterie ; office, la sommellerie ; office, la rôtisserie. Dans l'office de la vaisselle, deux fourneaux et grandes chaudières. A la crédence, grande salle voûtée, les approvisionnements s'entassaient sur les rayons superposés.

Partout des tables improvisées pour les offices, pour les repas des gens, pour dresser le fruit, tables de dix-huit et vingt-quatre couverts ; on en commanda soixante-cinq, un même jour, et 119 chevalets pour les porter. Improvisé aussi, dans les galetas, le logement du personnel subalterne des cuisines et offices. Pour M. Vallier,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chef de cuisine, c'était un personnage qui fut autrement installé ; et le mouvement ne cessait pas autour de la chambre où se tenait le maître d'hôtel. Un four avait été réquisitionné en ville, par précaution, car il n'en manquait pas dans le château où l'on avait établi la boulangerie du roi : les pains s'y entreposaient sur trente mètres de rayonnages. Dans le jardin, deux grands « barracons » avaient été bâtis en bois ; c'étaient « la provisionnerie » où les bœufs et les veaux attendaient leur destin, et la boucherie, où deux plots de noyer servaient à couper la viande. On achetait à la fois jusqu'à douze bœufs gras et jusqu'à 130 vaisseaux de froment. Le charbon de bois, pour les potagers, s'entassait par centaines de « charges ». Le poisson devait arriver de Genève, tous les jours. Les fleurs manquaient dans le pays, à cette fin d'hiver, et pourtant il en fallait pour les desserts. On en trouva à Lyon, tandis qu'on s'approvisionnait des meilleurs crus de Savoie : Cruet, Chautagne, Montmélian, Arbin, par tonneaux. D'autres vins vieux venaient de Piémont, et les vins de France n'étaient pas oubliés, ni les caisses de Champagne. Le trésorier général versa plus de 30.000 livres à M. Finaz, le pourvoyeur, qui les dépensa très bien.

Ces préparatifs auraient réjoui Rabelais, et le roi Charles-Emmanuel n'avait pourtant rien de commun avec Pantagruel. Sa table était à l'ordinaire économe et mesurée, frugale même ; sa santé délicate ne lui permettait aucun excès. Mais la Lorraine, d'où ses hôtes venaient, passait pour un pays de gros mangeurs et de grands buveurs. Le feu duc Léopold, père de la princesse Elisabeth, avait fait parler naguère de son formidable appétit ; à sa cour de Lunéville, il avait eu trente-huit chefs de cuisine, sans compter les rôtisseurs et marmitons ; à son voyage de Paris, en 1718, un repas de quatre-vingts plats lui avait été offert, auquel il avait fait honneur. On pensait que tous les Lorrains lui ressemblaient, et on ne voulait pas qu'ils souffrissent de la faim en Savoie.

On ne voulait pas non plus qu'ils y souffrissent du

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

froid. Or, c'est à peine si l'hiver finissait, et les grandes salles du château étaient fraîches. Les bûches arrivèrent donc par milliers, les fascines par centaines et le sarment par charretées; tous les soufflets qu'on trouva chez la veuve Leborgne, qui en vendait, furent pris pour le château. On accumulait en même temps des caisses de cire pour l'éclairage et des balles de chandelles pour l'illumination.

Le feu duc de Lorraine, qui se tenait si bien à table, avait eu d'autres mérites; nous l'avons dit, et qu'il avait beaucoup fait pour la prospérité de son pays; les routes qu'il y avait créées avaient grande réputation, et il fallait que la Savoie pût supporter honorablement la comparaison. La saison s'y prêtait peu. Déjà, quand on avait travaillé en Maurienne pour préparer le passage du roi, on avait eu des déboires. Le chemin gelait la nuit, dégelait le jour, et la boue inquiétait à Turin. L'intendant général, qui répondait de tout dans sa province, avait aussi garanti que le soleil viendrait à point; mais il avait neigé, et les gros carrosses de la cour, venus de Turin pour aller prendre au Pont-de-Beauvoisin la reine et son escorte, avaient failli verser à quelques tournants un peu raides, qu'on fit accommoder pour le retour.

Entre Chambéry et le Pont-de-Beauvoisin, le chemin des Echelles avait aussi ses difficultés, et un tracé autrement accidenté que les tranquilles routes de Lorraine. C'était pourtant cette partie qu'il importait surtout de soigner, afin de sauver le premier coup d'œil. L'ingénieur Garella l'examina toise par toise, sans marchander sa peine, ni celle des autres. Les précipices de Chailles lui parurent vertigineux, et il les fit border d'un parapet bien nécessaire; partout le chemin fut élargi jusqu'à quinze ou seize pieds, et nivelé en abattant « les petites montuosités » et les pointes de rocher; les eaux furent écoulées par des canaux, les haies coupées, les arbres ébranchés jusqu'à douze pieds au-dessus du sol. Cette route, assez médiocre, comme on voit, avant ces travaux, était pourtant une des grandes voies du commerce international, et les voitures y passaient si nombreuses, que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'ingénieur ordonna d'attendre la veille du passage royal pour y mettre la dernière main; du gravier devait être alors répandu, à raison d'une charrette de gravier tous les deux mètres, « en ayant soin de n'y laisser aucune pierre plus grosse qu'un œuf ». Quant au pont sur le Guiers, qui faisait frontière entre France et Savoie, les autorités françaises avaient offert de le repaver, et en vérité il était si court que l'offre était petite, mais l'intendant savoyard n'avait pas cru pouvoir l'accepter, et chacun des deux Etats avait repavé sa moitié; « tout s'est passé, écrivait à ce propos l'intendant, de bonne grâce ».

Déjà la lourde file des carrosses de gala avaient pris la route du Pont, lorsqu'un courrier annonça que la reine Elisabeth était partie de Lyon et qu'elle approchait de la frontière. Le roi aussitôt quitta Chambéry, le 30 mars, à 2 heures, dans une voiture à six chevaux, escorté d'une nombreuse noblesse savoyarde, et suivi des syndics de la ville, qui s'arrêtèrent aux Echelles, où le roi coucha. Le même jour, la reine était arrivée au Pont-de-Beauvoisin; elle n'avait pas traversé la rivière qui coupe la petite ville en deux moitiés, dont l'une est savoyarde et l'autre dauphinoise. C'est sur la part de Dauphiné, comme on disait, qu'Elisabeth passa la nuit. Un logement y avait été improvisé, pour elle et son cortège, que M. Cretet, du Pont en Savoie, avait pris soin de garnir de 40 lits et des autres meubles nécessaires, empruntés en partie chez M. Roze, de Saint-Genis, chez M. de Grimaldy et au château de Rochefort.

Le 31 mars au matin, le roi, qui avait quitté les Echelles de bonne heure, arrivait au Pont-de-Beauvoisin et descendait de voiture au bord du Guiers, tandis que le carrosse de la reine, au même instant, s'arrêtait au milieu du pont, sur la ligne frontière. Comme elle en sortait, le roi s'avança vivement, observa-t-on, « avec des marques de joie et d'estime particulières »; il lui tendit la main et l'embrassa; les deux époux se voyaient pour la première fois.

Elisabeth de Lorraine avait alors 26 ans, la figure du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus pur ovale, de beaux grands yeux profonds, le front haut, l'oreille fine, la bouche petite, beaucoup de charme, de grâce et de distinction.

Charles-Emmanuel était d'une rare laideur : grand nez mal fait, mal attaché; lèvre saillante et rougeâtre; les sourcils trop relevés sous un front tout plissé; toute la figure baroque et comme tourmentée; une vilaine perruque sur sa petite tête; des yeux clairs, beaucoup de franchise et d'intelligence dans le regard. Sa taille était courte, son torse et ses jambes grêles, ses genoux tordus, sa démarche malaisée, et ces défauts disparaissaient quand il était à cheval, inébranlable cavalier, bon soldat comme nous avons vu et chasseur intrépide. Très attentif à se surveiller, il savait suppléer à ce qui lui manquait par la simple élégance de ses vêtements et par la gravité de ses manières. Son geste était lent, sa parole rare et réfléchie; on le disait même taciturne, et il se montrait peu en public. Il est vrai que si les rois, comme il aimait à le rappeler, ne sont pas faits pour s'amuser, il pouvait penser aussi qu'ils ne sont pas faits pour amuser les autres. Du moins savait-il écouter et faire parler, en gardant son invariable sérénité d'expression et son imperturbable égalité d'humeur.

Sur la rive savoyarde du Guiers, il fit monter sa femme dans son carrosse, et s'assit auprès d'elle; en face, deux des dames de Lorraine, la princesse d'Armagnac et la comtesse de Linoncourt. La première, qui avait eu la principale autorité dans la maison de la reine en voyage, était fille du duc de Noailles, pair et maréchal de France, et nièce de Madame de Maintenon; son mari, d'une branche cadette de la maison de Lorraine, comte d'Armagnac, qui avait assisté à la bataille de Denain, était grand écuyer de France.

Le carrosse royal et les voitures du cortège étaient escortés par les gardes du corps, qui avaient accompagné le roi depuis son départ de Turin, et par les quarante bourgeois chambériens, montés sur leurs chevaux aux housses vertes galonnées d'argent. On parvint aux Echelles avant midi. Les syndics de Chambéry s'y pré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentèrent; les bâtons qui leur servaient d'insignes avaient été noircis de frais, et les quatre serviteurs de ville qui les accompagnaient avaient des rubans neufs à leurs chapeaux et des étoiles brodées sur leurs uniformes. M. de Villeneuve, premier syndic, prononça un compliment, et la cour se mit à table pour quitter les Echelles après le dîner.

Le soir tombait quand on approcha de Chambéry; la route était illuminée à partir du pont Saint-Charles; quatre décharges de boîtes et le son des cloches annoncèrent l'arrivée du cortège à la porte Maché. Dans le faubourg, et jusqu'à la place Château, les bourgeois en armes faisaient la haie; sous la porte, devant le corps de garde, les deux syndics, qui avaient pris les devants, attendaient LL. MM. avec le comte Louis Piccone, gouverneur du duché, deux membres du conseil de ville et quantité de noblesse. De nouveau les clefs de Chambéry furent présentées, le gouverneur fit un compliment, et le cortège reprit sa marche au milieu des acclamations par la place Château, où le régiment de la Reine était sous les armes, et par la nouvelle Porte-Reine.

Le roi descendit de carrosse dans la cour du Château et donna la main à la reine, qu'il conduisit à la sainte Chapelle; ils y ratifièrent le mariage célébré par procuration à Lunéville, et reçurent la bénédiction nuptiale de l'archevêque de Turin, grand aumônier de la couronne. Le Sénat était là, à gauche, sous les orgues, où il avait fait porter les tapis et coussins dont il avait droit de se servir. Les syndics de la ville étaient présents aussi, et tout ce qu'il put entrer de dames et de gentilshommes du pays, dans leurs plus riches atours. La cérémonie s'acheva par le chant du *Te Deum*, tandis qu'une illumination s'allumait, qui devait se renouveler les deux nuits suivantes: chandelles à chaque fenêtre, à toutes les maisons; dans les rues, lanternes et lampes couvertes dont la ville s'était approvisionnée; au Château, les « cierges » brûlaient dans 385 porte-flambeaux de bois, à bobèches de fer blanc, fixés aux murailles par des crochets.

Ce fut ensuite, dans les grandes salles gothiques et par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les étroits escaliers en vis, capricieusement disposés, qui desservaient les étages du château, le défilé des hôtes royaux que l'on conduisait à leurs appartements, préparés dans toutes les parties du vieil édifice. C'étaient la princesse d'Armagnac et les autres dames lorraines qui avaient accompagné la reine; les seigneurs lorrains venus avec elle; le prince de Carignan, qui l'avait escortée depuis Lunéville et qu'on logea au Pavillon; dom Emmanuel, un frère du roi; le marquis d'Ormea, son premier ministre, un grand bel homme, très habile, qui faisait beaucoup d'ouvrage sans trop en avoir l'air; les dames arrivées de Turin, qui allaient former la nouvelle maison de la reine, quand ses Lorraines seraient parties, et qu'on mit au second étage; plus haut encore, les demoiselles d'honneur de la princesse d'Armagnac, les filles de chambre des demoiselles d'honneur de la reine, et cinquante autres.

Leurs Majestés passèrent alors deux jours dans l'intimité, autant que cela était possible dans un château si peuplé. Tandis que la princesse d'Armagnac, qui prisait les boissons nouvelles, faisait chercher du thé et retenait une cafetière pour son usage exclusif, la reine Elisabeth prenait contact avec sa nouvelle cour. Rien des habitudes familières, du ton simple et sans façon qu'elle avait connus autour du bon duc Léopold son père. L'étiquette de la cour de Sardaigne était rigide, méticuleuse; le roi guindé même en famille; les courtisans, toujours anxieux, manœuvraient, luttaient sourdement pour obtenir un sourire, un regard; Charles-Emmanuel les avait dressés à apprécier les moindres faveurs, et les leur faisait attendre. La noblesse piémontaise, toute employée à l'armée ou dans l'administration, s'était pliée à la plus rigoureuse discipline; le roi connaissait les affaires, les dettes de chacun, permettait rarement les voyages et gouvernait son entourage comme un père de famille très autoritaire. Il semblait, aux Français de passage, que tout ce monde fût figé et que l'ennui régnât dans cette cour froide et compassée.

La musique, du moins, y était bonne, digne de sa ré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

putation européenne. On y suivait les modes de Paris, comme en Lorraine, et la reine Elisabeth en dut être moins dépaysée, et d'entendre tous les courtisans, même piémontais, parler français, comme le roi, qui employait aussi, dans les occasions, l'italien et le piémontais. Charles-Emmanuel, qui n'aimait pas la littérature et se méfiait des poètes, était par ailleurs homme de goût, grand acheteur de belles peintures et surtout de bijoux précieux, qu'il connaissait comme un lapidaire; il s'entendait aussi à merveille à décorer et meubler un appartement, comme il avait fait pour celui de la reine à Turin, et quand un mari sait tant de choses, et qu'il sait en outre aimer sa femme, le mariage peut être heureux. Elisabeth en fit très vite l'expérience.

Déjà elle entrait dans son rôle et s'appliquait, comme on ne tarda pas à le remarquer, à rendre agréables au roi les cercles, les réceptions où il avait paru, jusqu'alors, plutôt par devoir que par plaisir. L'occasion lui en fut fournie, au château de Chambéry, dès le 3 avril, jour où leurs Majestés reçurent les félicitations des magistrats et de la noblesse, et celles des députés de la ville de Genève.

Le rendez-vous fixé par le marquis d'Angrogne, maître des cérémonies, était à dix heures du matin, dans la grande antichambre du château. Les invités s'y rendaient par le principal escalier, au bas duquel, dans la cour, un corps de garde provisoire avait été bâti. L'antichambre fut bientôt pleine, et le roi se plaça, à côté, dans la salle de parade, sous le dais et sur le trône dont un maître menuisier avait refait la balustrade en en réparant les quatre pilastres et mettant des liteaux tout autour; la cheminée avait été revernie, en couleur de marbre. Furent introduits d'abord le clergé séculier, le clergé régulier; puis MM. du Sénat, en robes rouges, qui avaient dû laisser, non sans regret, dans la salle des gardes du corps, l'huissier porteur de la masse, insigne de leur souveraineté. Le premier président, qui harangua le roi, lui baisa la main, un genou en terre, comme firent après lui tous les membres de la cour.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On appela alors les syndics des villes de Savoie, qui furent présentés par le premier syndic de Chambéry. Tout le monde fut ensuite à la messe, à la Chapelle, et l'on remonta pour les compliments à la reine qui se firent, et le baise-main, avec le même cérémonial que pour le roi.

Il y avait foule à ces messes du château, où la noblesse de Savoie, disait-on, « paraissait avec une magnificence étonnante, tant par la richesse des habits que par la parure des dames ». La sainte Chapelle était pourtant petite, et bien des gens qui voulaient voir le roi n'avaient pas ce plaisir : il se laissa persuader de le leur donner, en allant un jour avec la reine à la messe en ville, à l'église de Saint-François. Le 6 avril, les dames et gentilshommes de Lorraine partirent, gratifiés de riches présents, et le 7, à 9 heures du matin, LL. MM. prirent à leur tour la route du Cenis, escortées de la compagnie des bourgeois à cheval. Le roi laissait, pour leurs pauvres, 1.000 livres au curé de Saint-Léger, 600 à celui de Maché, 400 à celui de Lémenc, sans parler des aumônes distribuées dans le reste du duché.

« L'on compte, consignait-on dans les archives municipales, que la ville de Chambéry a bien dépensé près de 7.000 livres à l'occasion de ce mariage, dont l'on est bien dédommagé par la bonté que le roi a témoignée à ses peuples, et par la grâce qu'il a faite au conseil de lui rendre ses privilèges. »

III. — CLOTILDE DE FRANCE.

Il y avait grande fête à Chambéry le 20 juin 1775. Victor-Amé III y faisait sa première entrée, une entrée triomphale. Il arrivait par la grande route d'Italie, entre deux haies serrées de paysans des environs, accourus pour crier vive le roi, de tout leur cœur. Les cloches annoncèrent qu'il pénétrait dans le faubourg Montmélian, et quand le carrosse royal s'arrêta au pied des remparts,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devant la porte, les syndics de la ville, en robe, s'approchèrent, avec le comte de La Tour, gouverneur du duché de Savoie, qui offrit les clefs. Ensuite, le cortège avança par la rue Croix-d'Or, la place Saint-Léger, la Grand Rue, la rue Tupin, la rue Juiverie et la place Château. Les maisons y étaient tendues de tapisseries, et les compagnies bourgeoises y présentaient les armes. Au Château, les gentilshommes du pays s'étaient groupés, pour attendre le roi, dans l'avenue, entre le grand parterre et le vestibule; le clergé se tenait à la porte, et les membres du Sénat un peu plus loin, au bas de l'escalier d'honneur, dont les larges degrés étaient occupés par les dames de la noblesse; à leur tête, la comtesse de La Tour, femme du gouverneur.

Il était midi et demi quand le roi arriva et monta, par ce vestibule et cet escalier, à son appartement; la reine l'accompagnait, et son fils aîné, le prince de Piémont. Tout le monde les suivit jusqu'à la salle de parade, où se donnaient les réceptions, mais le roi ne s'y arrêta pas. Son maître des cérémonies remercia en son nom les personnes présentes: le roi était sensible à leur attention; il les recevrait le lendemain.

Au vrai, Sa Majesté n'était pas présentable. On avait espéré la pluie pour le matin, mais le soleil s'était mis de la fête, et les augustes voyageurs étaient encore couverts de la poussière soulevée par les chevaux de leur nombreuse escorte. Une demi-journée de repos leur était bien nécessaire, depuis huit jours qu'ils cheminaient, à petites journées parce que c'était l'étiquette et que les trente carrosses de leur cortège avançaient lentement. Partis de Turin le 12 juin, ils étaient arrivés le 17 à Saint-Jean-de-Maurienne, où les syndics de Chambéry s'étaient rendus pour les saluer, suivant le cérémonial traditionnel, et ils avaient couché le 19 à Aiguebelle.

Le duc de Chablais, frère du roi, le suivait de près; il avait marché plus rapidement, en chaise de poste, sur les conseils de l'intendant général de la Savoie, qui avait signalé et même exagéré les ennuis du voyage: « *stare tre o quattro giorni in Moriana*, avait-il écrit, *e cosa*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dura a chi che sia ». Le duc de Chablais arriva à Chambéry, avec la duchesse, le même jour que le roi, à 5 heures. Le lendemain matin Mesdames de Savoie, Eléonore et Félicité, sœurs du roi, arrivèrent à leur tour.

Le bruit des boîtes et les illuminations avaient terminé à Chambéry la journée du 20. Le 21, il y eut réception au Château; les invités s'assemblèrent dans la salle de parade, et le maître des cérémonies les introduisit successivement dans la chambre d'audience de Sa Majesté. L'archevêque de Tarentaise et les évêques de Grenoble et de Genève passèrent les premiers, avec les abbés commandataires et claustraux des monastères du duché; l'archevêque parla au nom de tous. Le corps du Sénat fit ensuite son entrée, en robes rouges, présenté par le premier président Salteur, qui prononça un fort beau compliment; le roi répondit gracieusement, et le premier président lui baisa la main; après lui, le président Maistre et tous les membres de la cour eurent ce même honneur. Puis, ce fut le tour des quatre syndics de la ville, et le premier d'entre eux, le marquis de Faverges, prit la parole. De chez le roi, on passait chez la reine, chez le prince de Piémont, chez le duc de Chablais; partout, compliment et baise-main. Le lendemain, même cérémonial auprès des princesses sœurs, dans leur appartement.

Le roi avait marqué, en arrivant, que le Château lui plaisait. L'intendant général et l'architecte, dans leurs habits brodés tout frais venus de Lyon, avaient bien mérité ce témoignage de satisfaction. Quatre mois auparavant, les appartements royaux n'avaient que leurs gros murs, noircis par le feu, à demi-enterrés par les décombres; rien n'y restait, depuis l'incendie de 1743, et nulle part une pièce habitable dans les bâtiments, en dehors des locaux occupés par le gouverneur du duché et par l'intendant. Ils avaient déménagé à l'annonce du voyage du roi et pris leurs quartiers en ville, tandis qu'une nuée d'ouvriers s'abattait sur le Château. De Maurienne et de Tarentaise, pierres, bois, ardoises, tous les matériaux affluèrent, sitôt employés qu'arrivés; on ne perdit pas

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un jour, pas un instant, et les couverts n'étaient pas refaits encore, qu'on travaillait déjà à l'intérieur, dans les étages reconstruits, parquetant, peignant, vitrant, tapissant. Appartements pour le roi et pour la reine, pour les princes, pour les princesses, pour leur cour et pour tant d'hôtes qu'on attendait, la besogne était immense. Ce fut un tour de force, et les Chambériens voyaient le Château se relever comme dans un conte de fées. On lui ajoutait une galerie de communication entre l'appartement royal et la Chapelle, un vestibule monumental, un grand escalier d'honneur; tout cela se bâtissait et se décorait à la fois. Il y avait dans la construction des parties légères, en bois, mais on les avait habillées des mêmes toiles peintes dont les plafonds étaient tendus, et l'ensemble était très frais, coquet, amusant mélange d'architecture gothique et de style Louis XV. Au jardin, violiers doubles, immortelles et balsamines, marguerites à la Reine et œillets à la Chine; les charmilles se regarnissaient et des milliers de plants de buis, ramassés à Lyon et dans tout le duché, s'alignaient le long des allées, tandis que le sable jaune se répandait dans les parterres.

Victor-Amé III ne s'était pas attendu à trouver si agréable gite dans sa lointaine ville de Chambéry, où il venait pour la première fois. Depuis bientôt quarante ans, la cour n'avait pas passé les Alpes; jamais la Savoie n'avait été si longtemps abandonnée, elle ne connaissait plus ses princes. On eut à se revoir une grande joie, on la manifesta cordialement, et les vivats qui avaient salué le roi à son entrée dans la capitale retentirent dans toute la province. Il avait traversé la Maurienne en venant de Turin. Il n'était pas à Chambéry depuis une semaine qu'il en repartait, le 27 juin, pour visiter le Genevois, le Faucigny et le Chablais, avec la reine et toute sa famille: expédition compliquée, qu'un tel voyage, dans les carrosses du temps; l'étiquette ne simplifiait pas les choses, et il n'était pas toujours facile de loger tant de princes et leurs suites. On y mit de la bonne humeur, et la tournée fut charmante, par Aix, Rumilly, Annecy, La Roche, Bonneville, où la cour soupa le 29; le 30, elle dînait à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annemasse et couchait à Thonon, d'où l'on poussa à Evian; au retour, on vit Carouge, on couchait le 2 juillet à Bonneville, on remontait l'Arve jusqu'à Cluses et Sallanches, et le 6 on rentrait au château de Chambéry.

Le 16 août, le roi repartait pour la Tarentaise, accompagné seulement, cette fois, du prince de Piémont et du duc de Chablais; il s'arrêtait à Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny, L'Hôpital, Conflans et Moûtiers, où il coucha. Il revenait le 18 au soir, et, du 21 au 24, nouvelle absence, qu'il fit seul avec son frère, passant la première nuit à Yenne, la seconde à Serrières, dans la Chautagne, où il visita les digues du Rhône, et la troisième à Rumilly, où il fut magnifiquement fêté. Partout il y avait eu des danses, des chants, de la mousqueterie, des réjouissances populaires; on s'était bien amusé et les habitants s'étaient donné partout l'orgueil et la joie de parader en armes devant le roi, au son des tambours et des fifres; les barbiers avaient beaucoup gagné à les raser, à les friser, à les poudrer; villes et bourgades avaient rivalisé d'ingéniosité dans l'équipement des compagnies bourgeoises, combinant les couleurs, raffinant sur les boutons et les revers. On connaissait la passion de Victor-Amé pour les beaux uniformes. Il en fut content et eut plaisir à passer en revue les miliciens, qu'il complimentait.

La cour, venue pour plusieurs mois à Chambéry, y prenait ses habitudes. Le soir, c'étaient tantôt des promenades en carrosses au Verney, où le roi, la reine, les princes étaient acclamés par la foule qui s'y pressait, et tantôt des fêtes au grand jardin des marronniers, sous le Château. Ou bien on se rendait au théâtre nouveau, qu'une société de bourgeois venait de faire bâtir sur l'ancien fossé de la ville, tout près de la porte du faubourg Montmélian. Un M. Senepard y dirigeait une troupe de comédiens français, généreusement gratifié par le roi, qui donnait des décors et avait sa loge au théâtre. Il y allait régulièrement trois fois par semaine; pour peu que l'occasion s'en présentât, c'étaient des acclamations, des cris redoublés de : Vive le roi ! et les acteurs, pour y répondre, chantaient de bon cœur de médiocres couplets

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en l'honneur de Sa Majesté et de sa famille. Le 26 juin, l'anniversaire du roi avait été célébré par une illumination générale de la ville et des faubourgs, et par le Sénat, qui n'avait pas siégé. Peu de jours avant, une flotte de douze à quinze barques avait transporté la cour à Hautecombe, en pèlerinage aux tombeaux des aïeux. Le 12 août, les Chevaliers-Tireurs de Chambéry donnèrent, après le tir que la cour honora de sa présence, un grand bal ouvert par le prince de Piémont et la duchesse de Chablais. Venait alors, de Versailles, la nouvelle de l'heureux accouchement de la comtesse d'Artois, fille du roi, et c'étaient encore des réjouissances, marquées par « un rafraîchissement de vin et de viande » offert à la garnison de Chambéry.

Le roi travaillait, cependant, de son métier. Il était naturellement laborieux, et une question le tracassait. Son père avait, quatre ans auparavant, pris un édit pour l'affranchissement général des droits féodaux en Savoie ; la réforme s'opérait lentement, trop lentement au gré de beaucoup, et le roi, au cours de ses tournées à travers la province, avait recueilli l'écho de ce mécontentement. Il avait à Chambéry, avec l'intendant général, des entretiens sur cette affaire, et sur l'état économique et politique de la Savoie. Il avait, avec ses ministres, les audiences ordinaires.

Victor-Amé travaillait donc, et pourtant se sentait en vacances. Il aimait la Savoie ; il avait porté, jusqu'à son avènement, le nom du vieux duché, où il avait voulu paraître après que son père, si longtemps, l'avait négligé, de même que, dans son gouvernement, il faisait aux Savoyards une plus large place que son prédécesseur. Il aimait aussi beaucoup la campagne, lui qui ne passait guère plus à Turin que les quatre mois de l'hiver, résidant de préférence à Moncalieri, à la Vènerie, ou plus loin, dans ses châteaux du Piémont. Chambéry et son site avaient pour lui le charme de la nouveauté. Il en jouissait beaucoup. Chaque jour, avec son fils et son frère, il allait, sur les 5 ou 6 heures du soir, « suivi d'une trentaine de seigneurs », « se promener à pied aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

environs de cette ville, tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre; ils en reviennent, ajoutait l'intendant général, avec appétit ». Et ces promenades, comme ses courses dans le duché, rapprochait le roi de la population; il visitait familièrement fermes et châteaux; partout bien accueilli, et très satisfait de l'être, il se montrait partout aimable et bienveillant, disant des choses gracieuses, qui se colportaient, causant avec tout le monde, simple dans ses gestes, heureux dans ses mots, et, comme on dit, bon enfant.

Rien n'était plus naturel à Victor-Amé III, dont la personne était avenante, la parole brillante, le sourire facile et l'humeur enjouée. Il avait aussi d'autres mérites, une intelligence très ouverte, une instruction très étendue. Rien n'avait été négligé dans son éducation, pas même les sciences ni la littérature, et depuis Charles-Emmanuel Ier pas un Savoie n'était monté sur le trône, qui eût l'esprit si cultivé. Il lisait, il aimait les vers, bien différent de son grand-père et de son père, qui l'avait traité avec froideur, le tenant strictement éloigné des affaires. Il avait 47 ans quand il était devenu roi, et son avènement avait été joyeusement salué par tous ceux que son prédécesseur avait mécontentés. Charles-Emmanuel III ne prodiguait ni sa confiance, ni son argent, ni ses faveurs. Victor-Amé III lui succéda avec la certitude qu'en pratiquant le système contraire, il rendrait tout le monde heureux, et la conviction qu'il était chargé, parce qu'il était roi, de faire le bonheur de tout le monde.

Il s'y appliqua avec une bonne volonté infinie, appuyé sur l'excellente opinion qu'on avait de lui. Il s'entoura de faiseurs de projets, quand déjà les esprits fermentaient assez d'eux-mêmes, à la veille de la grande crise révolutionnaire. Il admit dans ses conseils, par bienveillance, par habitude, par besoin de confiance, des ministres qui s'en trouvèrent inégalement dignes, et il hésitait à congédier les agents les moins capables, de peur de les contrister. Il consacrait un labeur énorme aux questions militaires, et ne s'apercevait pas qu'il s'occupait trop de la coupe et de la couleur des uniformes, houppes et col-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lets, et que ce n'était pas simple amusement. Ce luxe était coûteux, et Victor-Amé III dépassait largement son revenu. Les finances du royaume sarde, longtemps prospères, périclitaient, mais le roi aimait à dépenser, et surtout à donner. Il voulait toujours que tout le monde fût content; incapable de rien refuser, ou de désobliger personne; habile à s'en tirer au besoin par des promesses. Au reste, il travaillait huit heures par jour avec les chefs des divers départements, les assemblant matin et soir, donnant fréquemment audience à ses sujets; il s'intéressait aux progrès économiques, au commerce, à l'industrie, qu'il encourageait tant qu'il pouvait, et sa politique étrangère était sage.

Le principe en était l'entente avec la France, inaugurée par son père à la fin de sa vie. Louis XV régnait alors à Versailles, où vivaient ses trois petits-fils : le dauphin, qui fut Louis XVI, déjà marié à Marie-Antoinette; le comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII, et le comte d'Artois, qui fut Charles X. Charles-Emmanuel III avait marié, en 1771, sa petite-fille Joséphine au comte de Provence. Adroite, ambitieuse, désireuse d'avoir auprès d'elle sa sœur Marie-Thérèse, Joséphine entreprit bientôt de la marier au comte d'Artois son beau-frère, pour fortifier sa propre situation à la cour de France, où elle commandait à ce qu'on appelait le parti savoisien. Ce projet souriait à Louis XV et convenait à sa politique. Charles-Emmanuel trouva d'abord que c'était trop de deux mariages français; il aimait l'équilibre, il craignait de se lier, et quelques années auparavant il avait repoussé les offres de la cour de Vienne, qui proposait deux archiduchesses pour son petit-fils le prince de Piémont et pour son fils le duc de Chablais, parce qu'il avait pensé alors que c'était trop d'Autrichiennes. Il se laissa pourtant gagner par la diplomatie de Joséphine, et avait consenti à donner Marie-Thérèse au comte d'Artois, quand il mourut.

Victor-Amé III lui succédait, qui était le père de Joséphine, de Marie-Thérèse et de ce prince de Piémont que nous venons de nommer. En France, on songeait à ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince pour la petite-fille de Louis XV, Clotilde de France, belle-sœur de Joséphine. La jeune Clotilde était très grosse, et ce précoce embonpoint devait, comme on va voir, bien compliquer les choses, outre qu'on pouvait craindre à Turin de passer la mesure en contractant un troisième mariage français. La cour de Versailles, au contraire, désirait cette union, mais cette fois il ne lui appartenait point de faire le premier pas. Ce fut Joséphine qui s'en chargea, bravement, toute fière du succès qu'avait eu sa première démarche matrimoniale.

Victor-Amé son père était à peine monté sur le trône, qu'elle lui communiquait son désir de voir marier son frère de Piémont à sa belle-sœur Clotilde. « C'est, écrivait-elle, une excellente acquisition à faire; pour sa figure, elle est très bien, une belle physionomie, de beaux cheveux blonds, de belles dents, des yeux bleus bien taillés, et un teint admirable; elle est fort grandie depuis que je suis ici, et même un peu maigrie; élevée dans la plus grande perfection, une humeur égale et toujours gaie, avec beaucoup de douceur et d'esprit »; il serait charmant, insinuait-elle, que ce mariage se fit en même temps que celui de Marie-Thérèse et du comte d'Artois.

Il eût fallu pour cela que Victor-Amé et son fils se décidassent bien vite. L'ambassadeur de Sardaigne à Paris, comte de La Marmora, y travaillait de son côté, d'accord avec Joséphine : « à la grosseur de la taille et de la figure près, mandait-il à Turin, il n'y a pas de plus aimable princesse que madame Clotilde, soit par les traits, soit par la douceur, les grâces, l'aménité de son esprit et de son caractère ».

Victor-Amé pensa que Joséphine prétendait mener les choses un peu trop brusquement, et qu'il valait mieux laisser d'abord le mariage d'Artois se faire. Il répondit à sa fille qu'il aimait bien le roi de France, et qu'il devait l'aimer; que l'éducation reçue par la princesse Clotilde en faisait assurément une épouse souhaitable; mais « son grand embonpoint, disait-il, m'épouvante pour plusieurs raisons; la crainte du défaut de succession serait la moindre puisque j'ai beaucoup d'enfants; mais dans ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays toutes les Françaises qui y viennent y prennent de l'embonpoint; or, vous n'ignorez pas la préférence marquée que Piémont, dès son enfance, a eue pour les femmes minces et élancées, et son éloignement décidé pour les femmes grasses. Il est vrai que cela peut changer, mais en attendant puis-je consciencieusement risquer de rendre deux personnes malheureuses toute leur vie ? »

Ainsi Joséphine était rappelée à l'ordre, et quant à l'ambassadeur La Marmora, qui avait appuyé l'idée du mariage, Victor-Amé le remplaçait par le comte de Viry, qui ne devait pas tarder à la reprendre à son tour. Joséphine tenait bon, en effet. La mort de Louis XV l'avait quelque temps déconcertée, mais bientôt Louis XVI, qui aimait sa sœur Clotilde, montra qu'il agréait lui aussi ce projet, et la remuante princesse se remit activement à la besogne. Son principal adversaire à Turin était, disait-on, le marquis d'Aigueblanche, ministre des affaires étrangères, qui avait débuté dans la carrière en représentant la Sardaigne à Dresde. On racontait qu'il aurait voulu marier le prince de Piémont à une princesse de Saxe, et qu'il avait combattu la candidature de Madame Clotilde.

Que mon frère vienne la voir, répondait Joséphine aux observations de son père ; Clotilde ne sait rien, elle ne saura rien, et il jugera par lui-même. L'idée plut au roi, qui inclinait à permettre ce voyage, bien romanesque pourtant pour un prince de ce temps, mais le marquis d'Aigueblanche intervint encore ; le voyage ne se fit pas. Joséphine cependant s'entétait ; elle envoya à son frère un portrait de la princesse. Le prince de Piémont en fut satisfait, et puisqu'il ne pouvait pas aller à Versailles, il chargea son écuyer, M. d'Aglié, d'y courir et d'y observer Madame Clotilde, qui ne s'en douta point. Le rapport de l'écuyer fut favorable, et mis à l'aise par le roi Victor-Amé, qui était bon père, le prince se déclara prêt à s'en rapporter au choix de sa sœur Joséphine en toute confiance ; si la seule objection, disait-il, est un excessif embonpoint, un excellent caractère compense bien cela. A la fin de l'année 1774, le comte de Viry fai-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sait officiellement les premières ouvertures. Le marquis d'Aigueblanche, battu par une femme, eut l'esprit d'en paraître content, et sa princesse saxonne, qu'il avait flattée de l'espoir d'épouser l'héritier du trône de Sardaigne, passa à un neveu du duc des Deux-Ponts.

Les préliminaires du mariage durèrent jusqu'en août. Le 12, Clotilde écrivait de Versailles, à son « frère et cousin » le roi Victor-Amé : « les assurances que V. M. veut bien me donner de son amitié me pénètrent de la plus vive reconnaissance ; je ferai mon possible pour la mériter ; j'ai prié M. le comte de Viry d'assurer V. M. que je me trouve parfaitement heureuse de devenir sa belle-fille, et que l'occupation de ma vie sera de contribuer le plus qu'il me sera possible au bonheur de M. le prince de Piémont, que ses qualités aimables me rendront toujours cher ». Le 16, fiançailles, et les fêtes commencèrent, bornées à la stricte étiquette, sans dépense superflue. Il y eut bal paré à Versailles et représentation d'une tragédie. A Paris, Louis XVI et Marie-Antoinette honorèrent de leur présence le bal masqué offert par le comte de Viry, qui s'ouvrit par un feu d'artifice et qu'on dansa dans un « colisée » bâti tout exprès.

Le mariage se fit par procuration, c'était l'usage. En 1771, aux noces de la princesse Joséphine, son frère le prince de Piémont avait représenté l'époux, qui était le comte de Provence. Le 27 août 1775, dans la chapelle du château de Versailles, le comte de Provence, à son tour, représenta le prince de Piémont aux côtés de sa sœur Clotilde, qui partit le jour même.

L'étape fut courte, jusqu'à Choisy-le-Roi, un château du feu roi Louis XV, où la famille royale, qui avait accompagné Clotilde, passa la nuit. Le lendemain 28, la séparation fit verser des larmes. La nouvelle mariée quittait ses trois frères ; elle quittait ses belles-sœurs, et l'on observait que la reine Marie-Antoinette lui avait prodigué les marques d'attention et d'amitié ; elle quittait sa petite sœur, la princesse Elisabeth, qui fut au désespoir, eut une attaque de nerfs.

Clotilde se consolait, le 29, à Montargis, en écrivant à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa belle-mère. La reine de Sardaigne lui avait envoyé des lettres dont elle avait à la remercier, et elle s'en acquittait sans marchander : « Je suis parfaitement heureuse, lui mandait-elle, puisque Dieu m'a destiné une belle-mère aussi tendre et aussi remplie de qualités aimables que l'est Votre Majesté » ; et elle parlait aussi du voyage de sa belle-sœur Joséphine, qui cheminait en effet derrière elle pour aller embrasser ses parents en Savoie et se faire remercier par son frère ; les deux princesses devaient se rencontrer à Lyon, et Clotilde disait gentiment à sa belle-mère qu'elle se réjouissait d'avoir ce plaisir « avant l'heureux temps que nous passerons ensemble à Chambéry ».

A Lyon, elle fut fêtée, et assista au mariage de huit jeunes filles, dotées par la ville en son honneur. Elle en partait le 5 septembre pour le Pont-de-Beauvoisin, où de grands préparatifs avaient été faits pour l'héberger, sur la rive dauphinoise du Guiers.

C'était une foule, en effet, que l'escorte d'une fille de France, en ces temps où l'étiquette, qui réglait ces choses, s'était compliquée en vieillissant. Clotilde était suivie de sa gouvernante, la comtesse de Marsan, d'une sous-gouvernante et de deux dames pour accompagner. La comtesse et les autres dames avaient leurs gens, et c'était déjà bien du monde. Pour la princesse, il y avait cinq femmes de chambre, qui avaient elles-mêmes quatre femmes pour les servir, une fille de garde-robe, un porte-manteau, un valet de garde-robe, un valet de chambre, un garçon de la chambre, deux tapissiers, et ce outre trois huissiers. Pour sa messe, l'un des aumôniers et l'un des chapelains du roi, avec deux garçons de chapelle, et ce outre le confesseur. Pour le cas de maladie, un médecin, un chirurgien, un apothicaire. Pour présider à cette petite cour, un maître des cérémonies, un écuyer du roi ; pour payer la dépense, deux contrôleurs et un commis de la Chambre aux deniers. Pour préparer les étapes, le grand maréchal des logis, deux maréchaux des logis et huit fourriers, qui, peut-être, avaient moins de besogne que le maître-d'hôtel, car le personnel de bouche était

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formidable : deux officiers de paneterie, un officier du gobelet, sept officiers de cuisine, deux officiers de fruiterie et vingt-et-un garçons. A l'écurie, quatre pages et leur domestique, deux piqueurs, deux valets de pied, trois cochers, trois postillons, six garçons d'attelage, quatre palefreniers, un maréchal et son ouvrier. Pour l'escorte, il y avait 38 gardes du corps, commandés par un lieutenant ; un détachement des Cent Suisses, quinze hommes commandés par un fourrier ; six gardes de la Porte, commandés par un lieutenant, et pour faire la police de cette petite armée, six représentants de la Prévôté de l'Hôtel.

Il avait fallu, au Pont-de-Beauvoisin, réquisitionner toutes les auberges, l'hôtel des Trois Couronnes pour les cuisines, le cabaret Coujard pour la pâtisserie, le cabaret Mabillon pour la boulangerie ; on logea la rôtisserie dans un jardin, les voitures dans un parc, les corps de garde dans des boutiques et la troupe où l'on put. Un îlot de maisons fut évacué, contre indemnité, par les habitants, et des ouvriers y travaillèrent deux mois pour en faire, en les accommodant, en les agrandissant, en perçant des communications, une grande construction où le bois, le plâtre et la toile entrèrent largement, et qu'on appela un palais. Là devait loger Clotilde avec sa suite ; là devait se dérouler la cérémonie symbolique au cours de laquelle la princesse allait être solennellement remise, par le représentant du roi de France, au délégué de S. M. Sarde ; une grande salle, somptueusement meublée, était préparée à cet effet, où la princesse devait reparaître ensuite, après avoir changé de toilette, jusqu'à sa chemise et à ses bas, avant de passer la frontière.

A Chambéry, le 19 août, Victor-Amé avait communiqué la nouvelle du prochain mariage aux autorités. Le comte de La Tour, gouverneur du duché, qui voyait S. M. tous les jours, reçut en forme un billet royal qui ne dut pas lui apprendre grand chose en lui faisant connaître les noms des deux époux. « Cette union, ajoutait le roi, est pour nous l'objet d'une complaisance d'autant plus touchante, que les vertus et les excellentes qualités

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la princesse, en assurant leur bonheur, nous font également envisager, dans cet heureux événement, un nouveau gage de félicité pour les peuples que la Providence a confiés à nos soins ; pleinement convaincu de leur zèle et de leur sensibilité à partager notre joie, nous les invitons à joindre leurs vœux aux nôtres pour rendre nos actions de grâces au Très-Haut et implorer l'accomplissement de ses bénédictions ; à ces causes, ayant déterminé de faire chanter dans cette ville une messe solennelle avec le *Te Deum*, notre intention est que vous y assistiez avec les officiers de l'état-major de la place, faisant mettre sous les armes la troupe de la garnison pour accompagner cette fonction d'une triple décharge de mousqueterie, et que vous donniez vos ordres pour qu'il en soit pratiqué de même à Miolans, à Montmélian, Annecy, Saint-Jean-de-Maurienne, Pont-de-Beauvoisin, Chêne et Carouge ».

Pareille invitation fut envoyée au Sénat et aux syndics de la ville, qui montèrent le 25 août au Château pour féliciter le roi et tous les membres de la famille royale. Le même jour, Victor-Amé signa une amnistie générale. Le *Te Deum* fut chanté dans la sainte Chapelle le dimanche 27, à l'heure où le mariage était célébré à Versailles ; le roi, la reine et les princes y assistèrent, avec toute la noblesse ; le Sénat était placé au bas du chœur, sur des bancs revêtus de ses tapis ordinaires ; les quatre syndics de la ville à gauche en entrant ; le régiment Piémont-Infanterie, rangé place du Château, fit nombre de décharges pendant la cérémonie ; le soir, illumination de toutes les fenêtres de la ville, et boîtes à la fontaine St-Martin. Le dimanche suivant 3 septembre, à 4 heures du soir, la ville fit à son tour chanter un *Te Deum* à l'église de Saint-François ; le Sénat, le gouverneur du duché, les habitants, les religieux et les dames avaient répondu en foule à son invitation, que les chanoines de la sainte Chapelle avaient seuls refusée ; ils ne badinaient pas sur les questions de préséance, et l'évêque de Grenoble devait présider la cérémonie, à laquelle les syndics se rendirent en corps de l'Hôtel-de-Ville, au son de toutes les cloches ; dans le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cloître de Saint-François, une compagnie de la milice urbaine déchargea par trois fois ses mousquets.

L'organisation de cette milice, formée à l'occasion du voyage du roi, avait provoqué bien des tiraillements. Les Chevaliers-Tireurs de Chambéry s'étaient montrés, en effet, plus ombrageux encore que les chanoines, et pendant six mois cette affaire avait occupé les esprits. Dès le mois de février, M. de Soyrier avait exposé au conseil de ville l'intention des Chevaliers-Tireurs de former une compagnie à cheval pour recevoir le roi ; le Conseil avait cherché des précédents dans ses registres, et délibéré que la Ville devait s'y conformer, « en faisant ses honneurs elle-même et au nom de tous ses habitants » ; qu'elle constituerait donc une compagnie bourgeoise ouverte à tous, « tireurs » et non « tireurs ». En mars, cette compagnie était recrutée et parlait déjà de mettre à sa tête le marquis de La Serraz, qui ne voulait pourtant pas qu'on décidât rien encore, car le bruit courait que les Tireurs n'avaient pas renoncé à leur projet de marcher à part. Le gouverneur du duché s'entremit, et pour la bonne entente la Ville offrit de transiger : les bourgeois et les Tireurs formeraient une seule compagnie, qui aurait deux capitaines, nommés l'un par les bourgeois et l'autre par les Tireurs, sans préséance entre eux ; ingénieuse idée, qui n'aboutit point, car chaque parti prétendit, non sans éclat, imposer à l'autre l'uniforme qu'il avait choisi. La crise était aiguë ; le marquis de La Serraz refusait tout commandement dans ces conditions ; et le conseil de ville avait envoyé une estafette à Turin pour avoir le sentiment du roi.

Le roi avait fait répondre par un appel à la concorde : « la bonne harmonie doit régner entre tous les citoyens et être l'âme de ce qu'on se propose de faire dans la circonstance » ; au cas où pourtant il ne serait pas possible de s'entendre entre Chambériens et de ne former qu'une compagnie, le roi donnait pleins pouvoirs au gouverneur pour arranger l'affaire ; et le gouverneur avait prononcé cette sentence : les Chevaliers-Tireurs, à cheval, iraient à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la rencontre du roi, à son entrée, et la compagnie bourgeoise, à pied, paraderait dans les rues.

Les Tireurs s'étaient un moment enivrés de leur triomphe, quand ils défilèrent, le jour de l'arrivée du roi, au nombre de cinquante, dans leur uniforme rouge à parements verts. Ils pensaient éclipser les trois cents fantassins du bataillon de la milice urbaine, mais ils durent en rabattre devant la compagnie dite des 50 volontaires, qui marchait en tête de cette milice et que la meilleure bourgeoisie de la ville avait formée. Ces messieurs, armés de pied en cap, portaient l'uniforme municipal — habit de drap vert à parements et collet de velours cramoisi, avec les boutonnières en or comme la ganse du chapeau, veste et culotte blanches — d'une façon qui fit tort à l'uniforme rouge des Chevaliers-Tireurs ; huit musiciens en tête, six officiers les commandaient, et le marquis du Vuache, leur capitaine, était plus populaire que M. de Soyrier, le chef des Tireurs ; les esprits ne désarmèrent pas, ni les langues, tant que dura le séjour du roi ; au reste, uniformes rouges et uniformes verts allaient participer aux fêtes du mariage.

Clotilde devait arriver le 5 septembre au Pont-de-Beauvoisin et loger au palais bâti dans la partie française de cette petite ville. Le prince de Piémont quitta le même jour Chambéry pour coucher aux Echelles, et le lendemain matin il se rendait à la frontière pour se présenter à sa femme. La barrière qui fermait habituellement le pont du Guiers, en son milieu, avait cédé la place à un arc de triomphe, de toile peinte. Quand Clotilde y passa, les gens du Pont-de-Beauvoisin tirèrent les deux petits canons qu'ils avaient empruntés de leurs voisins français et du marquis de Corbeau. Le régiment des Dragons du Roi et deux compagnies de grenadiers du régiment de Piémont présentèrent les armes, et déjà la princesse descendait de son carrosse, qui avait eu vite fait de franchir le Guiers. Sur la rive savoyarde, un « palais » lui avait été préparé, dans la propriété de M. Rivoire. Les travaux y avaient été faits, sur l'ordre de l'intendant, « avec toute l'économie possible », mais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore avait-il fallu bâtir des écuries en planches pour les centaines de chevaux et mulets qui venaient chercher le cortège et les bagages abandonnés là par leurs camarades français ; préparer cuisines et potagers pour la collation qui fut offerte aux voyageurs, et meubler à peu près le palais, où le prince rencontra la princesse, tandis que le vin coulait dans une fontaine établie sur la place publique, à côté d'une table chargée de viandes, où chacun pouvait se servir.

Le prince repartit seul, bientôt, pour Les Echelles, où il trouva le roi et la reine, venus de Chambéry ce même jour, 6 septembre. Peu après, Clotilde arrivait à son tour ; il était midi ; on s'embrassa et l'on se mit à table, chez Joseph Vial, aubergiste ; les tapissiers de la cour avaient meublé sa maison de damas cramoisi, et le mur de clôture en avait été démoli pour améliorer la perspective et permettre d'assister pendant le repas au défilé des troupes. Bien entendu que Vial fut indemnisé, comme sa voisine la veuve Dhuet, chez qui MM. les cuisiniers, comme on disait, avaient pris leurs quartiers ; et ils étaient gens encombrants, qui avaient fait abattre une muraille, remplacer un escalier, bâtir sept trabucs de potagers et placer seize tables dans leurs cuisines.

On partit après le dîner, dans les carrosses, dont les impériales en velours cramoisi étaient brodées d'or en bosse ; une grosse couronne au milieu, et de riches ornements en bronze doré sur les côtés. Il y eut halte à Saint-Jean-de-Couz, devant un grand pavillon dont les toiles étaient élégamment peintes, dressé dans le pré du maître de poste de la localité, qui se fit amplement dédommager pour un pommier coupé et pour le gravier répandu sous la tente. Le duc et la duchesse de Chablais attendaient là le cortège, avec Mesdames de Savoie, les sœurs du roi. La compagnie montée des Chevaliers-Tireurs de Chambéry était là aussi, et se mêla aux cavaliers du Petit-Bugey, commandés par M. de Mareste, qui avaient accompagné le prince de Piémont depuis le Pont ; c'étaient des bourgeois de Saint-Genis, des Echelles et du Pont-de-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beauvoisin, qui portaient habit et culotte ventre de biche, doublures et veste rouge, galons en argent.

Le cortège et son escorte descendaient la grande route ; on jouit bientôt de la vue lointaine de la façade de la sainte Chapelle, illuminée dans la nuit. A 8 heures, la famille royale arrivait à Chambéry, traversait les rues tendues de tapisseries et la place Château où le bataillon de la milice bourgeoise était aligné ; une fontaine de vin y coulait, une autre à la place de Lans. Les lampions s'allumaient sur les façades du Château, dans ses jardins qui flamboyaient sous la direction du sieur Jossati, de Grenoble ; les noms de Clotilde et de son époux s'écrivaient sur les treillages ; en ville, chandelles à chaque fenêtre, qui devaient rester allumées jusqu'à 2 heures après minuit ; on avait prié « les personnes aisées de se distinguer dans cette occasion », et les illuminations devaient continuer les 7 et 8 septembre ; des largesses étaient faites aux pauvres.

Les carrosses, cependant, se rangeaient dans la cour du Château et le prince de Piémont conduisit immédiament Clotilde à la Chapelle, devant l'autel, tandis que la famille royale montait à la tribune toute tendue et meublée de cramoisi, brocatelle, damas, velours et moquette ; on avait emprunté, dans tout le duché, aux églises et couvents, les plus précieux objets de leurs trésors, et le vieux sanctuaire d'Amé VIII étincelait ; robes rouges des sénateurs, robes violettes des syndics, parures des dames et des gentilshommes qui se pressaient, debout, pendant que l'archevêque de Turin renouvelait aux nouveaux époux la bénédiction nuptiale.

Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France allait avoir seize ans. Orpheline à huit ans, elle avait vécu loin de la cour et du monde avec sa jeune sœur et leur gouvernante, une Rohan-Soubise, veuve de Gaston de Lorraine, comte de Marsan. M^me^ de Marsan occupait à Paris, avec les enfants de France, le pavillon des Tuileries auquel son nom est demeuré. C'était une femme austère, et Marie-Antoinette, qui la prisait peu, la disait impérieuse et fort prude. Clotilde l'aimait, peut-être parce qu'elle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était elle-même aussi aimante qu'aimable. Ses contemporains en ont témoigné avec une rare unanimité. Nous savons ce que pensait d'elle sa belle-sœur Joséphine de Savoie. Une autre belle-sœur, la reine Marie-Antoinette, dans ses lettres à sa mère où elle ne ménageait pas tous son monde, écrivait que Clotilde était « une bonne enfant » ; « elle a une figure affectueuse, et qui pénètre ; elle est la douceur même, raisonnable, avenante, et elle a toujours un sourire de bonté sur les lèvres ». « Très douce, très aimable et parfaitement bien élevée », disait l'ambassadeur d'Autriche en France. Elle était pieuse ; elle pensait entrer au Carmel, comme sa tante Louise, quand on la fiança ; et un décret pontifical du 10 avril 1808 l'a proclamée Vénérable. Elle était enjouée, elle était simple, son esprit fin, son amitié fidèle, ses lettres charmantes, et c'est assez pour qu'on se dispense d'ajouter qu'elle jouait bien de la guitare. A Chambéry, à la cour de Savoie, on la trouva sympathique et bonne ; son abord prévenait, et bientôt, disait un contemporain, elle eut « captivé tous les cœurs par son affabilité touchante et ce caractère adorable pour lequel la bienfaisance est un besoin ».

On s'en étonnait peu en France, où l'on avait beaucoup aimé Madame, comme on l'appelait avant son mariage, ou, plus communément, Gros-Madame, depuis que son grand-père Louis XV, grand amateur de sobriquets, avait trouvé celui-là, qu'on s'oubliait même jusqu'à lui donner devant elle. Et ce quatrain avait couru Paris, quand on avait annoncé ses fiançailles avec le fils du roi de Sardaigne, père des comtesses de Provence et d'Artois, qui étaient maigres :

Le bon Savoyard, qui réclame
le prix de son double présent,
en échange reçoit Madame :
C'est le payer bien grassement.

Un embonpoint comme celui de Clotilde, à son âge, était une calamité, qu'elle supportait vaillamment. Ses portraits la montrent avec ses grands yeux candides et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieurs, le menton noyé dans la graisse et sa bouche fine comme perdue dans l'empâtement des joues bouffies. « La princesse de Piémont est d'une figure très gracieuse, minutait sur son journal, à Chambéry, le chevalier Roze ; son air est vif et sa taille est bien prise, mais son embonpoint excessif la dépare et rend sa démarche pesante et son attitude gênée ».

Le prince faisait avec Clotilde un contraste amusant. C'était encore, à 24 ans, une manière de collégien, grêle et maigre ; les joues avalées sous les pommettes, un long nez saillant, les sourcils hauts sur des yeux un peu ternes, les gestes brusques. Peu d'aptitude au travail et aux exercices de corps ; il était gai, on le disait même moqueur, non dépourvu d'ailleurs de sens ni d'esprit. Il avait été élevé à la Cour, comme dans une retraite, par le Barnabite savoyard Gerdil, qui depuis fut cardinal ; à son école, et sous l'influence de sa mère espagnole, le prince était devenu plus dévot que certains ne l'eussent souhaité ; au reste, Gerdil était un savant moine, et l'instruction de son élève sérieuse et étendue.

Clotilde n'avait passé encore qu'une semaine avec son prince, qu'elle appelait familièrement Piémont, quand elle écrivait, de Chambéry, à l'une de ses amies de Versailles : « Je vous assure que j'ai senti bien vivement le regret de ne plus vous voir, mais je crois votre amitié pour moi assez sincère pour espérer de vous donner une consolation en vous assurant que je serai parfaitement heureuse ; le Ciel m'a douée d'un époux qui est charmant, très aimable et bien occupé de moi ».

Piémont devait devenir, plus de vingt ans après, le roi de Sardaigne Charles-Emmannel IV, et la reine Clotilde devait continuer à posséder sa confiance et à la mériter, conseillère prudente et sagace, femme énergique, intelligente. A leur première entrevue, au Pont-de-Beauvoisin, elle avait dit au prince : « Vous me trouvez bien grosse ? — Moins qu'on ne me l'avait dit, avait-il répondu, et je vous trouve adorable ». Ce n'était pas le propos d'un homme pris de court. Vingt-sept ans plus tard, en 1802, le même mot revenait sous sa plume. Il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était alors en exil, dépossédé, et Clotilde venait de mourir : « J'ai perdu, écrivait-il dans une lettre toute palpitante de douleur, mon adorable femme ; je suis veuf et orphelin ; elle était pour moi une femme, une mère, une amie, la plus chère partie de moi-même ». L'ambassadeur de la République Française, qui avait voté la mort de Louis XVI, le frère de Clotilde, disait d'elle : « Cette femme méritait toutes sortes de respects ».

Ils étaient loin de ces tristes jours, le prince et la princesse, quand ils entrèrent, le 6 septembre 1775, dans leur appartement au premier étage du pavillon du Château, sur Maché. Les vernis en étaient jaunes, et la même couleur dominait dans les tapisseries, satinade jonquille, calamas à raies jaunes et blanches et à fleurs nuancées ; à la chambre de parade pour les réceptions, tapisserie de damas jonquille ; au cabinet de toilette de la princesse, brocatelle jonquille. Partout, aux fenêtres, des rideaux de taffetas blanc, et, dans les gardes-robes et couloirs, tapisseries de cotonne chinée, d'indienne rouge à fleurs blanches et noires, ou d'indienne rouge à grandes colonnes et bouquets blancs. Dans son cabinet de toilette, Clotilde trouva, pour y serrer les bijoux qu'elle avait reçus des deux cours de France et de Savoie, une commode à la Régence garnie de laiton doré, plaquée de bois satiné et de bois de violette à filets bleus et blancs, avec une table de marbre par dessus ; un miroir à deux glaces ; une table de jeu en noyer avec le damier dessus. Dans le cabinet de toilette du prince, au lieu de la table à jeu, un secrétaire plaqué de bois d'amarante et de bois de violette à filets rouges et blancs, avec un placage en fleurs au milieu du tombeau. Encore des commodes dans leurs chambres à coucher, et des miroirs, et de grands trumeaux à quatre glaces, et des tables de cheminée en marbre de Tarentaise à pieds sculptés et dorés, et nous ne savons lesquels des lits portés à l'inventaire, si c'étaient des lits à l'Impériale ou des lits à la Duchesse, ou des lits à la Dauphine « avec les rideaux et pentes en dehors de serge verte et le dedans d'un calamas à fond blanc et à fleurs mordorées ». Partout, dans l'appartement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

girandoles dorées à deux branches, et clefs dorées à toutes les portes. Au même étage, le prince et la princesse avaient salle des Suisses, salle des gardes, chambre des pages et des valets de pied. Le duc et la duchesse de Chablais logeaient au-dessus d'eux.

L'escalier d'honneur reliait au Pavillon le principal corps de logis, où se trouvaient les salles de réception, les appartements royaux, les chambres des invités. Ce n'avait pas été petite affaire de meubler tout cela, car il ne restait rien au Château, ou presque rien, depuis l'incendie. Partie du mobilier avait été apportée de Turin, à dos de mulets ; partie des gros meubles prise à Chambéry, chez le tapissier Ansard, et partie achetée ailleurs, surtout à Lyon, d'où venaient toutes les étoffes. Au départ, on devait remporter une portion des meubles en Piémont et laisser le reste au Château, sauf ceux que le tapissier reprit pour les deux tiers de leur prix.

Le grand escalier donnait dans la salle des Gardes du corps, dont les trois compagnies se composaient, la première, de Savoyards ; la seconde, de Piémontais, et la troisième, de Sardes, tous gentilshommes ; leurs officiers portaient masse d'ébène à pomme d'ivoire. Ensuite, c'étaient les salles des valets de pied, vêtus de rouge et galonnés d'argent ; des pages, vêtus aussi de rouge, galonnés d'or et d'argent, et qui portaient sur la tête plumets rouges et blancs ; puis la salle des Suisses, où les vernis étaient gris, comme dans les trois autres, et les tableaux des chambranles y représentaient des trophées. Ils représentaient « des animaux de plumes » dans la salle suivante, chambre de parade, où il y avait un grand trumeau et dont les vernis étaient jaunes comme ceux des appartements du roi et de la reine, qui venaient à la suite. Partout de grandes girandoles dorées à deux ou trois branches ; des trumeaux de cinq glaces superposées, chacune de 70 centimètres de haut sur 90 de large, à corniche sculptée dorée ; des cheminées comme chez le prince de Piémont, des encoignures cintrées à pieds de biche.

A la chambre de la reine pour le cercle, les portraits

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ses deux filles mariées en France, les comtesses de Provence et d'Artois, et, sur les chambranles, des paysages. Paysages aussi dans sa chambre à coucher, tendue de damas cramoisi ; et, dans son cabinet de toilette, commode et miroir comme chez la princesse de Piémont, une petite table à pieds de biche, en noyer, teinte en bois d'amarante, avec écritoire et sablier de laiton, et un bonheur du jour plaqué de bois satiné, violette et amarante, avec des filets bleus et blancs, un trophée de musique plaqué au milieu et les garnitures en laiton doré. Au cabinet de toilette du roi, même chose, mais à la place du bonheur du jour, un secrétaire comme chez le prince de Piémont. Dans sa chambre, trois tableaux représentant des vertus, et un grand lit à l'impériale, dont les deux grands rideaux, les deux petits rideaux, les quatre bonnes grâces, le dossier, la couverture, les trois soubassements, les trois grandes pentes du dehors, les deux bras et le fond à l'impériale étaient de damas cramoisi ; les quatre plumets en étaient « de grandes plumes blanches avec leur aigrette blanche sur un agrément en forme de floc en plumes cramoisies et jaunes », et le marche-pied en était doré. Ailleurs, et jusque chez les princes, c'étaient de simples escabeaux de sapin, peints en jaune, qui servaient à monter dans les hauts lits du temps, dressés sur des tréteaux sous leurs colonnes tournées, et garnis, suivant la dignité des personnages, de traversins en plumes d'oies blanches, ou de simples chevets de crin ; couvertures en indienne et catalogne, ou couvertures en écarlate des Gobelins et en peluche de soie blanche de Lyon.

L'étiquette attribuait aussi, aux personnes admises à s'asseoir devant LL. MM., des sièges différents suivant leur qualité. L'ameublement de la salle de parade, en damas cramoisi, à pieds de biche et moulure dorée, comprenait 17 fauteuils, 49 chaises, 113 tabourets et 23 banquettes. Ailleurs, en damas jonquille, 8 fauteuils, 11 chaises, 48 tabourets, 5 banquettes ; ailleurs encore, des fauteuils à la reine, en bois sculpté et velours d'Utrecht cramoisi ; des demi-bergères, et des meubles qui feraient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aujourd'hui fureur, comme ces fauteuils en noyer, à pieds de biche, dossiers et sièges sculptés et cannés, avec leurs coussins en brocatelle verte. Les banquettes abondaient, dont 86 en moquette, jaunes les unes et les autres cramoisies. Et c'était une infinie variété de chaises : 90 chaises de canne à la Dauphine, en noyer, avec ornements sculptés; 30 chaises à la Reine, de brocatelle cramoisie; 12 chaises en cabriolet, bois sculpté et doré; chaises de paille par centaines, paille jaune, rouge et verte, ou garnies de carreaux rembourrés.

Plus d'élégance que de luxe, et des meubles qui fleurent leur vieux temps. Les tables à toilette des majestés et des altesses sont de noyer, ovales ou carrées, toutes simples, et ces dames de la cour en ont, de sapin, qui reviennent à 8 livres la pièce. Et voici 23 crachoirs de noyer à quatre pieds; 8 chandeliers de sapin avec la bobèche de fer blanc; 6 trépieds pour poser des terrasses; 32 bassins de cuivre à puiser l'eau; 6 pièces de gros drap de capucin « pour servir à mettre sur les parquets »; des tables de jeu de piquet, pliantes, « avec un damier à la polonaise dessus, couvertes d'un drap vert »; une table à trictrac et ses deux porte-bougies d'argent; 15 tables à quadrille avec leurs damiers; et des chaises percées en quantité.

Les architectes du moyen-âge avaient pourtant ménagé, dans les gros murs du Château, tous les réduits nécessaires, mais les gens du XVIII^e^ siècle n'en connaissaient plus le chemin, et les tapissiers trouvaient le moyen de faire de jolies choses: chaises percées en noyer, à pieds de biche; chaises cannées; chaises en satin à fond blanc et fleurs jaunes, avec galons d'argent; chaises dont le dossier était de satin rebroché, à fonds jaune et fleurs à dessins cramoisis, et le coussin de même étoffe. Dans ces chaises élégantes, assorties à l'ameublement de la chambre, vases en cuivre. Les autres sont de fayence, et donnèrent bien du souci à l'intendant général; il les avait commandés chez madame la comtesse de Piolenc, qui avait une usine à son château d'Epinc, et le 7 juin rien n'était arrivé; « il n'y a plus un instant à perdre », écri-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vait l'intendant affolé; la fournée, par bonheur, se cuisait ce jour-là.

Le papier peint, une nouveauté, apparaissait çà et là dans les chambres des dames, mais la plupart des salles et les appartements royaux étaient tendus d'étoffes; quelques aubussons; brocatelle cramoisie, cotonne blanche rebrochée à bouquets cramoisis, siamoise à fond bleu, indienne rouge à grosses fleurs blanches, cotonne chinée en bleu, jaune et blanc, et vingt autres, telles que le goût français du temps les avait mises à la mode, simplement dessinées, aux couleurs fraîches coquettement amorties.

On en trouvait jusque chez Mesdames sœurs du roi, dont l'appartement était pris dans le bâtiment qui subsiste à l'entrée du Château sur la ville, juste à l'opposé du pavillon de Clotilde. Quand elle y alla voir les tantes de son mari, le château de Chambéry lui parut sans doute comme un vaste labyrinthe où l'on ne pouvait s'aventurer sans guide. Elle avait plus facilement fait la connaissance de sa nouvelle famille, que tant de liens rattachaient à la Maison de France. Sans remonter bien haut, Clotilde, par sa grand'mère la duchesse de Bourgogne, était une petite-fille de Victor-Amé II, le premier roi de Sardaigne; et le prince, par sa grand'mère Anne de France, était un petit-fils de Louis XIII et d'Henri IV. Les récentes alliances de Joséphine et de Marie-Thérèse de Savoie avec les deux frères de Louis XVI avaient resserré cette union des deux familles, que le mariage de Clotilde consacrait. Victor-Amé III disait: « nous sommes Français au moins pour trois générations ».

La famille royale de Savoie était très unie. Le roi, bon père et bon mari, aimable et indulgent, maintenait les siens en belle humeur. Il avait même adouci le caractère de sa femme, une princesse espagnole qu'on lui avait fait épouser en 1750 pour cimenter la paix signée l'année précédente entre les deux royaumes d'Espagne et de Sardaigne. Cette reine était peu populaire; on trouvait sa dévotion rigide, son maintien austère, son ton hautain, et qu'elle n'était aimable ou charitable que par devoir, sans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grâce naturelle. Quand la cour rentra en Piémont, et que Clotilde fit son entrée à Turin, les Turinois, gens moins policés que les Chambériens, crièrent : qu'elle est grosse ! la reine, assise auprès de sa belle-fille, se pencha vers elle et lui dit : « quand je suis arrivée, moi, ils ont crié : qu'elle est laide ! ».

La pauvre reine, qui n'aurait probablement pas mieux demandé que d'être belle et gracieuse, s'était très étroitement attachée à son mari, et le roi Victor-Amé avait pour elle toute tendresse et confiance, sans qu'elle prît au reste d'influence sur les affaires ; ils avaient eu douze enfants, dont neuf étaient vivants en 1775.

Le duc de Chablais, frère du roi, avait été le fils préféré de leur père, parce qu'il était né d'Elisabeth de Lorraine, femme la mieux aimée de Charles-Emmanuel III, et parce qu'il était, comme lui, flegmatique et froid. Charles-Emmanuel l'avait apanagé bien richement pour un cadet, et le duc de Chablais, brave homme, n'en était pas moins bon sujet de Victor-Amé, dont il était devenu le gendre, car il avait épousé sa nièce, une des filles du roi, dont on vantait l'éclatante beauté.

Pour Mesdames sœurs, Eléonore et Félicité, que leur père n'avait pas voulu marier, parce qu'il ne s'était pas trouvé de rois pour les épouser, elles vivaient à la cour, où elles étaient fort considérées, une vie un peu vide qu'égayait leur vive et constante amitié pour leur frère. Il leur faisait, à chacune, une pension de 12.500 livres ; le prince de Piémont en avait 18.000 ; la reine, 36.000 ; le roi avait autant pour ses menus plaisirs, et son trésorier privé, Charles Turinetti, prenait en outre 10.000 livres par mois pour les dépenses secrètes de Sa Majesté.

Tous ces Savoie, réunis à Chambéry dans le château des aïeux, y menaient la vie de famille. Ils mangeaient ensemble, s'exprimant, remarquait un étranger, « toujours en très bon français et sans aucun accent, mais de temps à autre ils parlaient entre eux piémontais » ; ils se rassemblaient tous les matins avant la messe du roi, et tous les soirs au cercle de la reine ; là, les dames et demoiselles présentées étaient admises, et les gentilshom-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mes y pouvaient être extraordinairement reçus ; on y faisait de bonne musique.

Et l'entourage de ces braves gens formait l'une des plus ennuyeuses cours d'Europe. La faute en était à la méticuleuse étiquette traditionnelle à Turin, que le grand maître des cérémonies, beaucoup plus despote que le roi, faisait rigoureusement observer. La vie des princes et des princesses était réglée, instant par instant et jusqu'aux plus insignifiants détails, par un minutieux et pesant cérémonial, comme l'existence des religieux par la discipline de leur ordre. Vie compassée et monotone, que coupaient rarement, à Turin, des fêtes où l'on s'amusait peu, réceptions officielles, cérémonies militaires ; la reine, ennemie du luxe, proscrivait les recherches de toilette, et ses dames, qui ne mettaient pas même du rouge, paraissaient pâles aux Français de passage, bien décolletées d'ailleurs, et leurs diamants fort beaux ; quant aux princes et au roi lui-même, ils vêtaient simplement l'uniforme des régiments qui portaient leurs noms.

Vie morose, pour somptueusement encadrée qu'elle fût, entre des courtisans que la bonté du maître rendait plus intrigants, parce qu'il n'était pas très difficile de le tromper, et parmi le nombreux personnel que régentaient, sous le grand maître de la Maison du roi, les gentilshommes de la bouche et les gentilshommes de la chambre. Les subalternes y foisonnaient, dont certains devaient avoir des loisirs, comme le gardien des vins de France et celui des vins étrangers, comme le préparateur du chocolat et les dix assistants des deux chefs de la rôtisserie, et comme quelques-uns au moins des quarante valets de chambre. Plus élevés dans la hiérarchie, un grand maître de la garde-robe et un grand maître de la chambre ; cinq médecins, cinq chirurgiens ; des aumôniers ; et des appointements fort modestes pour tout ce monde ; les premières charges de la couronne, le grand aumônier, le grand chambellan, le grand écuyer avaient 4.000 livres par an. Dans les écuries, six cents chevaux, surtout anglais, espagnols, normands. L'équipage de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chasse, trop dispendieux pour un roi qui ne s'en servait guère, avait été pourtant amené de Turin. Victor-Amé III aimait la magnificence, il avait beaucoup renchéri sur le train dont s'était contenté son père et son séjour à Chambéry lui coûta gros. Il y voulait tenir cour plénière, y recevoir honorablement une fille de France et faire honneur aux Savoyards en se montrant chez eux dans toute la splendeur royale. Les Savoyards, qui dépensèrent beaucoup aussi pour le bien recevoir, lui savaient bon gré d'avoir largement fait les choses ; il en restait un peu d'argent chez eux, et le roi n'avait rien pris sur les impôts pour payer les frais du voyage ; la dot de la princesse y suffit et le produit du lotissement du quartier des Célestins à Lyon, vieille propriété de la Maison de Savoie.

La cour de Turin, à son ordinaire, paraissait triste aux habitués du château de Versailles, tout brillant de l'éclat de Marie-Antoinette. Mais Clotilde y avait peu vécu et s'adapta très vite à sa nouvelle vie. Au reste, à Chambéry, la cour était en vacances ; le protocole s'y relâchait, et le roi tenait beaucoup à ce que ses hôtes français ne s'ennuyassent point. Parmi eux, outre l'altière comtesse de Marsan, un peu trop encline à se rappeler que son mari était un cadet de la Maison de Lorraine, il y avait d'aimables gens, qui avaient accompagné Clotilde, et bientôt il survint du renfort. Le comte de Provence et sa femme, Joséphine de Savoie, avaient, comme nous savons, suivi la princesse. Le 7 septembre, ils avaient couché au Pont-de-Beauvoisin, et le 8 ils arrivaient à Chambéry sous le nom de duc et de duchesse de Vendôme. Cet incognito ne trompait personne, mais il avait rendu le voyage possible en dispensant le comte de Provence d'emmener l'escorte que l'étiquette lui eût autrement imposée et dont la dépense eût été écrasante. Sa suite était pourtant nombreuse et distinguée ; tout le monde ne trouva pas place au Château, et l'on en mit beaucoup en ville chez l'habitant, et des femmes de chambre jusqu'à Cognin, chez M. Dufrêne. On juge du caquetage, et si nos touristes s'amusaient. Joséphine se laissait félici-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter par ses parents, d'avoir eu la main si heureuse en choisissant Clotilde ; et pour son mari, c'était son premier voyage ; il en était enchanté et voulut tout voir. Le 22 septembre, les bateliers de Chanaz le menèrent, et sa suite, d'Aix à Hautecombe, dans des barques tendues de tapisseries et garnies de feuillages ; elles battaient le pavillon royal, mais la croix de Savoie s'y détachait sur un rose pompadour que la mode substituait au rouge du fond de gueules héraldique. Un bateau de musiciens accompagnait.

Le comte et la comtesse de Provence repartirent le 25 septembre, très contents de la Savoie, et les membres du cortège français de la princesse la quittèrent aussi ; tous, jusqu'aux plus modestes, avaient reçu du roi des présents proportionnés à leurs charges, et Victor-Amé n'avait rien négligé pour les occuper. « Je n'ai pas une minute à moi », écrivait Clotilde le 14 septembre, en ajoutant que ses beaux-parents la comblaient « de bontés et d'amitiés ». Un paysan de Tarentaise lui envoyait deux chamois, et l'archevêque, un faon. Et c'étaient des représentations au théâtre, des bals à l'hôtel de ville et au Château.

Au Château encore, couvert toujours mis, avec cuisine à la française, pour la foule des hôtes et pour les invités de passage reçus à la table du premier majordome, notables de Grenoble, Lyon, Belley, de Genève et de tout le duché. Bien des bœufs y périrent, entre les mains du boucher de la cour, venu de Turin, et 40 veaux par semaine suffisaient à peine. Dominique Scioppi, le pourvoyeur, qui n'avait pris à la Trésorerie, en août, que 75.000 livres, s'en fit verser 224.000 pour les trois premières semaines de septembre, et il ne payait ni le bois ni le charbon des fours et potagers. Or, ils ne chômaient guère, ni à la petite cuisine, ni à la cuisine du milieu, ni à la cuisine du côté du levant, ni aux trois cuisines nouvelles bâties en barracons de bois du côté de Maché. Force cristaux et vaisselle, vermeil pour la table du roi, vaisselle plate pour les autres, avaient été apportés de Piémont, et l'on avait complété l'approvisionnement à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

verrerie de Sales : 1.122 carafes, 828 verres, 450 sorbets ; bouteilles à proportion ; vins de Champagne et de bourgogne.

Le seizième anniversaire de Clotilde, qui tombait le 23 septembre, fut grandement fêté ; le roi fit payer au trésorier de la princesse 2.000 louis d'or neufs ; il y eut le soir illumination de la ville, des faubourgs et du Château ; au théâtre, « magnifique décoration à transparent ». Cette fête marquait la fin du séjour ; le roi régla encore quelques affaires ; il convint avec un horloger de la ville, Mathieu Defrène, qu'il entretiendrait l'horloge de la Chapelle, pour 50 livres par an. Le 19 septembre, il avait fait mettre 50.000 livres à la disposition des membres de la Société d'agriculture de la Savoie, pour être affectées par ces messieurs, dans l'intérêt du pays, à des emplois dont il avait causé avec eux après ses tournées. Sa présence avait dissipé bien des malentendus et on voyait avec peine son départ. « Son affabilité lui a regagné les cœurs de tous nos citoyens », écrivait le chevalier Roze, qui ne se payait pas de mots. Et il y a bien lieu de croire que le séjour du roi avait fait plaisir à Chambéry, puisque le gouvernement royal ne pouvait jamais contenter à la fois Turin et Chambéry, et qu'en 1775 Turin bouda, jaloux et frondeur ; on trouvait en Piémont que la famille royale se mariait trop en France et que le roi dépensait trop d'argent en Savoie ; on posa même, plaisamment, sur le château de Turin, une affiche indiquant qu'il était à louer.

La cour allait cependant y rentrer. Mesdames sœurs et le duc de Chablais ouvrirent la marche, le 24 septembre ; le prince de Piémont suivit, le 25, et avec lui Clotilde, qui comptait revenir tous les deux ans à Chambéry et y voir de temps à autre quelqu'un de sa famille. Le 26 enfin, le roi, qui avait distribué dans la ville 3.000 livres en dot à des filles pauvres et 1.500 livres aux indigents, parut à 6 heures du matin dans la sainte Chapelle, pour la messe du départ ; le Sénat y assistait, et les quatre syndics en robe ; LL. MM. remontèrent ensuite un instant au Château ; sénateurs et syndics se groupèrent au pied

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'escalier d'honneur, et quand le roi descendit avec la reine pour aller à son carrosse, le premier Président fit un petit compliment de bon voyage. Sur la place Saint-Léger, les compagnies bourgeoises en uniforme présentèrent les armes.

Le roi coucha le 26 à Saint-Jean, le 27 à Lanslebourg et le 28 à Suse. Les chemins, disait l'intendant général, celui qui n'aimait pas la Maurienne, ni les montagnes, « les chemins ont été assez bien peignés, malgré leur affreuse position, qui présente souvent de rudes montées et des descentes trop inclinées, avec de fréquents coups d'œil fort mauvais, inséparables de la nature du pays ». Et il avait fait prévoir des logements mesquins, « construits en bois empestant la résine », des chambres enfumées, des escaliers fantastiques ; mais si le temps était beau, tout irait bien, « moyennant de bons chevaux, une bonne voiture, et une bonne dose de patience ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ÉGLISE DES CORDELIERS

OU

Mineurs Conventuels

DEVENUE

LA CATHÉDRALE DE CHAMBÉRY

Son Histoire abrégée de 1430 à 1803
Ses patrons et vocables successifs
Le triomphe de Saint François de Sales lors du Concordat
de 1801-1802

PAR

Jules COCHON

Lt-Colonel honoraire
Ancien Conservateur des Eaux et Forèts

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1682. PLAN DE CHAMBERY

1. Église des Frères Mineurs. — 2. Église Saint Léger

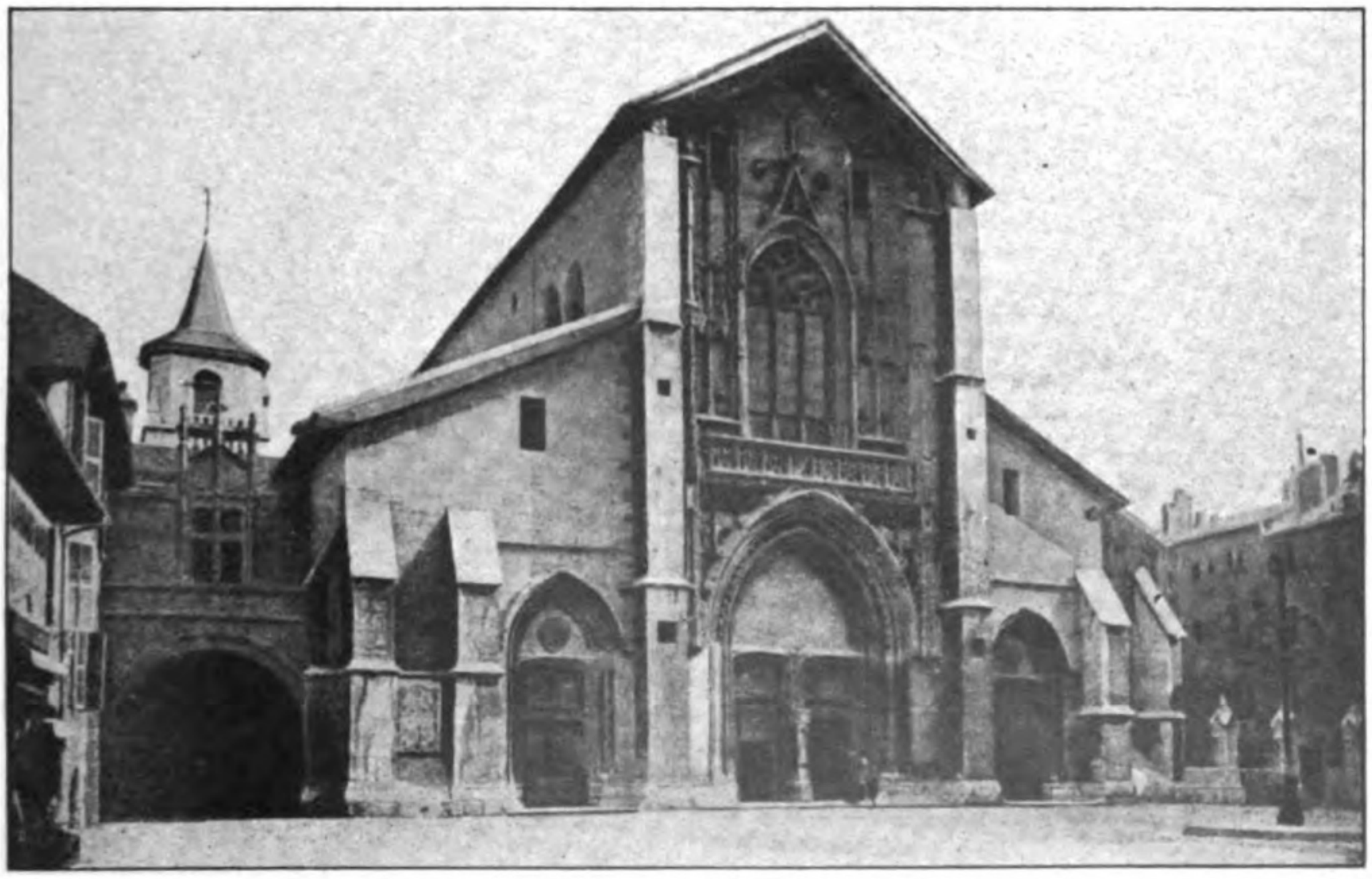

CATHÉDRALE DE CHAMBÉRY

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AVANT-PROPOS

L'histoire de la cathédrale, aujourd'hui métropole, de Chambéry, aurait sa place tout indiquée dans les *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, dont la pétition adressée en 1912 à la Chambre des Députés, a figuré honorablement dans le renvoi au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Elle émettait un vœu pour la protection des églises, grandes ou petites, tendant à conserver ces restes du passé, ces sources de vie spirituelle, à vouloir sauvegarder la physionomie architecturale, la figure physique et morale de la terre de France (1).

L'archéologie religieuse nous émeut plus que tout autre, par son empreinte du berceau à la tombe, rappelant que l'humanité se compose de plus de morts que de vivants ; elle évoque pieusement le souvenir des ancêtres qui ont collaboré à ses œuvres, de leurs propres mains, connus ou ignorés ; et qui, pour beaucoup, reposèrent à l'ombre des temples, fruits de leurs efforts, monuments de leur piété et témoignages de leurs espérances.

Elle n'avait autrefois à combattre que les injures du temps, séculaires ou prétextées par des démolisseurs cupides ; mais combien s'est ravivée depuis quatre

(1) Dans ce mémoire historique, nous appliquons le sens liturgique aux mots patrons et vocables pour désigner les saints ou les mystères sous l'invocation desquels l'église a été consacrée par les brefs canoniques portant *sub titulo et invocatione ;* mais nous conservons le terme vocable au sens lexique pour l'appellation donnée au même édifice désaffecté du culte catholique par l'autorité civile.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ans sa réaction vengeresse au cours sinistre d'une lutte héroïque indéfectible pour la défense du sol sacré de la patrie, et de tout ce qui contribuait à ses souvenirs et à sa grandeur, contre un envahisseur barbare qui veut anéantir les témoins de tous les siècles qui nous ont précédés.

Bien qu'hors de ses atteintes directes, souhaitons de plus en plus qu'on recueille partout les éléments indestructibles pour la postérité. La biographie copieuse que nous avons relevée, quoique incomplète, fournirait de nombreux matériaux pour un travail de cette nature, en faveur duquel un de nos fondateurs, aussi habile chercheur qu'historien érudit, F. Rabut, avait réuni des documents et manifesté l'intention de lui consacrer une étude qu'il n'a pu malheureusement mettre à jour. Nous avons pensé pouvoir suivre sa trace, sous une forme abrégée, qui n'aspire pas aux proportions d'un ouvrage historique proprement dit et qui se contentera d'une simple monographie, que nous limitons à la durée qui va de la fondation de l'édifice à l'installation, en 1803, de l'évêque du nouveau « diocèse de Chambéri », créé par le Concordat de 1801.

Il nous a plu de faire ressortir l'influence postérieure de sa fondation, comme nouvelle église des Mineurs, à une date marquante pour l'histoire de la Savoie, avec la participation et les subsides d'un de ses Ducs les plus éminents ; la part importante que sa construction exerça pour introduire et plus tard propager l'art gothique (1), flamboyant dans le style des

(1) Nous revendiquons, comme l'Académie des Beaux-Arts l'a fait par une décision récente, le mot gothique à conserver malgré son origine archaïque devenue péjorative, parce qu'il a été et restera, qu'on le veuille ou non, l'expression même du génie de notre race. La rage actuelle de ses vandales n'est-elle pas faite pour le démontrer ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

édifices religieux du pays, après avoir été emprunté à Saint-Bonaventure de Lyon, chef-lieu de la province de l'ordre ; le talent de ses frères constructeurs et leur mérite d'avoir doté le culte de sa capitale du plus vaste et du plus beau monument de la Savoie, malheureusement trop peu connu et insuffisamment apprécié au dehors.

En outre de l'art architectural, nous n'avons pas voulu omettre de raconter brièvement les faits historiques et solennels qui se sont déroulés pendant près de quatre siècles dans son enceinte, où se rassemblaient les princes, les représentants de la cité, les personnages officiels étrangers ou locaux, les nobles et les bourgeois et enfin les artisans et le peuple. Parmi ceux qui étaient qualifiés, beaucoup sollicitèrent le privilège d'y posséder un vas ou tombeau de famille, dont il subsiste encore quelques souvenirs pieux et intéressants pour leurs descendants qui survivent.

Il nous a paru utile de remémorer le repositoire demi-séculaire du Saint Suaire, dès son arrivée en Savoie. Ce séjour mystique trop oublié contribua, par des miracles à l'affluence des visiteurs et des pèlerins étrangers.

Malgré leurs mérites, les Franciscains occupants durent en 1777, par circonstances d'Etat, abandonner leur couvent et leur église, qui devint paroissiale ; elle ne tarda pas à être érigée au rang de cathédrale du diocèse nouveau de Chambéry, créé en 1779 ; la cour de Rome et celle de Turin l'avaient désiré depuis 300 ans ; les rois de France, l'évêque de Grenoble et son métropolitain consentirent à lever leur opposition ; mais l'évêque de Genève, toujours hostile, ne put l'empêcher (cardinal Billiet). Elle passa 12 ans de ce nouveau régime sous le gouvernement sarde, avec les privilèges de cette élévation, très mena-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cés en 1792 par l'occupation française et sa prise de possession momentanée par l'Assemblée politique des Allobroges. Survint la période de tempête révolutionnaire en 1793, devant durer jusqu'à 1801, qui lui porta le suprême attentat, où envahie, ravagée et spoliée, elle perdit son clergé et son titre, menacée d'être mise à l'encan. Nous avons dû pour ces tristesses faire de nombreux emprunts aux Mémoires du cardinal Billiet complétés ou rectifiés, et suivre son digne exemple de sincérité « qu'en fait d'histoire, il faut dire le bien et le mal, ou ne pas écrire ».

Enfin, le Concordat de 1801 vint mettre un terme réparateur par son bienfait positif d'avoir aboli les lois oppressives de la Révolution, dissous l'église constitutionnelle, rétabli la hiérarchie légitime et pourvu à la perpétuité du sacerdoce (dom Guéranger). Ce fut une grande pensée, un grand événement et une grande espérance, a dit le cardinal Billiet ; mais en raison de sa courte application en Savoie, interrompue par la désannexion française, il est arrivé que son histoire et même sa mention sont restées très généralement méconnues par les écrivains des annales savoisiennes, et même par le clergé qui, hormis les princes de l'Eglise, tels que les cardinaux Gerdil, Martiniana et Billiet, mieux placés pour en apprécier la portée générale, ont voulu l'ignorer. De nos jours même, il fallut un long séjour en France à un docte professeur de droit canonique savoisien, pour avoir traité, en 1892, des avantages et des inconvénients du Concordat et de sa suppression (1). Et cependant de ce traité qui, par la bulle mémorable rendue en exécution des articles 2 et 3, avait

(1) Depuis lors des voix fondées et d'autres insolites et inattendues le comprennent dans leur programme avec les modalités opportunes.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

produit, en faisant table rase, un ébranlement unique dans les fastes de l'histoire ecclésiastique ; il devait, malgré sa péremption, subsister encore aujourd'hui, des redressements heureux dans les circonscriptions religieuses.

Il faut rappeler aussi que sa gestation fut longue et son enfantement laborieux, car on peut en faire remonter l'origine à 1796 et ce ne fut que le dixième projet qui aboutit en 1802. Ses lenteurs qui impatientaient le Premier Consul ardent, résultèrent des retards perplexes de la cour de Rome et de l'opposition redoutée des Assemblées délibérantes ; mais sans lui, que serait-il advenu des suites de la politique religieuse de la Révolution française et de la non réouverture des églises abattues ou aliénées ?

On sait qu'à son texte en 17 articles, ratifié par le Pape le 18 août 1801, le Gouvernement français avait ajouté, comme partie intégrante, les articles organiques contre lesquels le Saint-Siège protesta en bloc, pour ne pas lui avoir été soumis. Nous n'avons à retenir dans ce travail que les articles 58 et 59 pris en exécution des articles 2 et 3 du Concordat, auxquels ce reproche ne peut s'appliquer, puisque se référant à l'ordre mixte du nombre et de la circonscription des diocèses, ils furent établis de concert entre le Gouvernement français et le Saint-Siège, représenté par le cardinal-légat, muni des pleins pouvoirs à cet effet.

L'article 2 entraina d'abord la suppression de tous les diocèses et leur remplacement ultérieur par un nombre de sièges à déterminer de concert et que le Premier Consul voulait limiter à cinquante, à la date de la ratification, sans en établir aucun dans la Savoie qui en perdait quatre, et qui devait être rattachée aux diocèses de Bourg et de Grenoble. Ce ne fut qu'au 26 mars 1802 qu'il jugea lui-même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devoir en proposer dix autres, dont un destiné à Chambéry. Le légat, déjà sollicité par des ecclésiastiques savoyards de ne pas laisser perdre le titre de Genève et la vénération de saint François de Sales, s'empressa de s'y rallier en adoptant le double titre exceptionnel de diocèse de Chambéry et de Genève devant rappeler la mémoire révérée de l'ancien diocèse de ce nom, célèbre par son antiquité et par la gloire de ses pontifes.

Un d'entr'eux, certainement le plus signalé, obtint en outre une faveur unique dans les soixantes titularisations du Concordat ; son saint nom fut substitué comme patron de l'église principale du diocèse de Chambéry, autrefois placée sous l'invocation de l'Annonciation et du bienheureux Amédée. Ce choix fait par le légat fut agréé par le Premier Consul le 25 mars 1802 : suprême honneur qui conféra à saint François de Sales le patronage insigne de l'église de Savoie ! Il mérite qu'on s'y intéresse en détail et c'est sur cette circonstance qualifiée mystérieuse et restée obscure que nous croyons pouvoir épandre une inédite clarté.

Elle tendra à redresser l'opinion de F. Rabut prétendant « qu'on confondit à Paris, d'où partaient les « décrets d'installation des prélats et d'ouverture des « églises, saint François d'Assise, ancien patron de « cette église, avec saint François de Sales, que l'on « savait honoré d'un culte particulier en Savoie. » (Obituaire des FF. Mineurs.)

Elle rectifiera les dires du chanoine Angley (*Histoire du diocèse de Maurienne*) et de l'abbé Jouennoz (*Beautés de l'Histoire du diocèse de Genève*) qui ont attribué à Mgr de Mérinville le choix du patron saint François de Sales, dont il n'eut qu'à appliquer la titularisation canonique.

Elle relèvera de l'oubli le nom et les services d'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

digne prélat, ancien vicaire général d'Annecy, ami et compagnon d'exil de Mgr de Thiollaz, qui repose en terre conquise, dont nous verrons le retour à la France.

Elle donnera enfin satisfaction posthume au pieux désir du chanoine Fleury, dans son *Histoire du diocèse de Genève*, sur le motif qui fit donner au nouveau diocèse créé par le Concordat, le nom de diocèse de Chambéry et de Genève et sur quelle influence agirent les négociateurs, « en vue d'une action pro-« videntielle qui ne permit pas qu'un siège aussi « antique, illustré par tant de grands évêques, sur-« tout par un saint François de Sales, disparut dans « ce grand naufrage ».

Le promoteur nous est, je crois, révélé ; les défendeurs et les arbitres souverains sont connus, qui plaidèrent et tranchèrent cette cause sacrée, avec instance couronnée de succès, et qui assurèrent le triomphe inouï du glorieux nom de saint François de Sales, proclamé, à titre organique et ecclésiastique, patron du diocèse de Chambéry et Genève, c'est-à-dire de l'église de toute la Savoie. Il fallut plus tard la nécessité de rétablir les évêchés de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, pour lui enlever ce beau titre d'union religieuse et liturgique, maintenu seulement aujourd'hui aux diocèses d'Annecy et de Chambéry.

En fait, le Concordat de 1801-1802 avait réalisé la réunion d'une église de Savoie, dont la circonscription fort peu modifiée quelques années plus tard, par la distraction d'éléments étrangers, permit d'établir à Chambéry la métropole, tentée sans succès par Léon X en 1515 et restée trois siècles en suspens. Il en fut à l'époque contemporaine le premier stade d'acheminement.

Dieu, pour qui les siècles ne comptent pas, voulut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que, pendant cet intervalle, l'église principale constituée par « l'œuvre d'un héros et d'un saint », put recevoir d'eux-mêmes pour couronnement la protection d'un autre saint héroïque, né dans ses limites et digne d'un hommage aussi solennel dans son propre pays (1).

Puisse ce culte exceptionnel, unique dans les fastes concordataires, rendu par le Saint-Siège et par la France, inspirés de la gloire Salésienne, ne pas être omis dans son homélie !

---

(1) Actuellement en France, après saint Etienne, patron de 9 cathédrales et saint Pierre, patron de 7, saint Jean, patron de 3, on ne trouve que saint Louis et saint François de Sales qui soient patrons de 2 cathédrales.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

BIBLIOGRAPHIE

ALBERT N. *Histoire de Mgr de Thiollaz.*

Almanach ecclésiastique de France, pour l'An XI.

ANGLEY. *Histoire du diocèse de Maurienne.*

Annuaire ecclésiastique des duchés de Savoie et d'Aoste, 1820.

Archives départementales.

ARTAUD. *Histoire du pape Pie VII.*

BÉQUET, DUPRÉ et LA FERRIÈRE. *Répertoire de droit administratif.* V° Cultes. Tomes VIII et IX.

BESSON. *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique.*

BILLIET. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry.*

BONNAL DE GANGES. *Les représentants du peuple dans les armées.*

BOUVIER C. Notes extraites de son très érudit cabinet.

BOULAY DE LA MEURTHE. *Documents sur les négociations du Concordat.*

BURLET. *Les Cordeliers de Chambéry de 1777 à 1793.*

CAPRÉ. *Traité de la Chambre des Comptes.*

CARRY F. *Le Centenaire du Concordat.*

CHAPPERON. *Chambéry à la fin du XIV° siècle.*

CHASSIN. *Les cahiers des curés.* 5° partie.

CLAUS. *Déclaration et Discours lors de son serment civique.*

Code religieux. Paris, 1802.

Convention entre le Gouvernement français et le Pape Pie VII.

Constitutiones urbanæ ordinis fratrum Minorum S. Francisci.

COSTA DE BEAUREGARD. *Un Homme d'autrefois.*

CROUSAZ (DE). *La vie et les travaux de M. Cretet.*

DEPLACE. *De la persécution de l'Eglise sous Buonaparte.* 1814.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

DESCOSTES Fr. *Les Emigrés en Savoie.*
Id. *Joseph de Maistre pendant la Révolution.*
DESSAIX J. *Histoire de la réunion de la Savoie à la France.*
DIMIER. *Histoire de Savoie.*
DUVAL. *Notice sur Mgr Paget.*
ENLART. *Manuel d'architecture française. Architecture religieuse.*
Etrennes religieuses aux fidèles du diocèse de Genève, 1800 à 1803.
Extraits des procès-verbaux de l'Administration du Mont-Blanc sous la Convention.
(FABRY). *Les Missionnaires de 1793.*
FENOUILLET. *Histoire de la ville de Seyssel.*
FERRARIS. *Chambéry-Aix-les-Bains.*
FLEURY. *Histoire de l'Eglise de Genève.*
FODÉRÉ J. *Narration historique des couvents de saint François.*
FORNI. *Histoire de la réunion de la Savoie à la France.*
FRÉZET. *Histoire de la Maison de Savoie.*
GRÉGOIRE. *Mémoires.*
GRILLET. *Dictionnaire historique.*
GROS (abbé). *Entrée de Mgr Conseil.* 1er évêque de Chambéry.
GONSE. *L'art gothique.*
JOENNOZ. *Beautés de l'Histoire du diocèse de Genève.*
Journal de Savoie. Année 1817.
JUSSIEU (DE). *La Sainte-Chapelle du Château de Chambéry.*
LAFRASSE. *Etude sur la liturgie dans l'ancien diocèse de Genève.*
LAHARPE. *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, 1797.*
LAMBIN. *La flore des cathédrales.*
LANFREY. *Histoire de Napoléon Ier.*
LAVANCHY. *Le diocèse de Genève pendant la Révolution.*
Lois et décrets de la période révolutionnaire.
LOTH. *Les cathédrales de France.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LULLIN. *Etrennes historiques de la Savoie, 1780 à 1791.*

Id. *Notice sur la Savoie en 1787.*

MAISTRE (J. DE). *Jean-Claude Têtu.*

MASSE. *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France.*

MATHIEU (cardinal). *Le Concordat de 1801.*

MENABREA L. *Notice sur la fondation de l'église Saint-Léger de Chambéry.*

MIGNE et PROMPSAULT. *Dictionnaire de droit et de jurisprudence ecclésiastiques.*

MILLIN. *Voyage en Savoie.*

MORAND. *Personnel ecclésiastique du diocèse de Chambéry.*

MUGNIER. *Notes et documents inédits sur les Evêques de Genève.*

Id. *Les Registres des entrées du Sénat de Savoie.*

Notice historique sur Mgr Besson, évêque de Metz.

Obituaire des FF. Mineurs. Manuscrit de la Bibliothèque de Chambéry.

PELIN (Le P.). *Le Livre de la Communauté du couvent de Saint-Dominique à Chambéry.*

PERRIN et DUFOUR. *Notice historique sur l'église de Saint-Léger.*

PILLET A. *Des avantages et des inconvénients du Concordat.*

PILLET L. *Documents sur la conservation des monuments historiques.*

PITRA (cardinal). *Histoire de Saint Léger, évêque d'Autun.*

PLAISANCE. *Histoire des Savoyens.*

PONCET. *La cathédrale d'Annecy et ses tombeaux.*

Id. *Etude historique et artistique sur les anciennes églises de la Savoie.*

Pouillé de Grenoble.

RABUT Fr. *Camberiensia, recueil de notes et extraits des archives municipales de 1792 à 1794.*

Id. *Obituaire des FF. Mineurs Conventuels de Chambéry.*

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

RAVERAT. *La Savoie.*
RÉSIE (comte de). *La Savoie.*
SAINT-GENIS (V. DE). *Histoire de Savoie.*
SÉCHÉ. *Les origines du Concordat.*
SEVESTRE (l'abbé). *L'histoire du texte et la destinée du Concordat de 1801.*
SICARD (l'abbé). *Sur le Concordat dans le Correspondant.*
Id. *Le clergé de France pendant la Révolution.*
SIMOND. *Réponse à sa radiation des Jacobins en 1792.*
THEINER. *Histoire des deux Concordats 1801 et 1803.*
THIERS. *Histoire du Consulat et de l'Empire.*
TREPIER. *Recherches historiques sur le décanat de Savoie.*
TRUCHET. *Petit vocabulaire d'archéologie et d'architecture religieuse.*
VUARIN. *Lettre au clergé de l'ancien diocèse de Genève.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE I.

L'église des Cordeliers ou Mineurs Conventuels de saint François est affectée au service de la paroisse Saint-Léger de 1777 à 1779. — Son histoire abrégée de 1430 à 1777.

Le 8 du mois de juin 1760, on commença à démolir la vieille église paroissiale de Saint-Léger, seule située à l'intérieur de la ville, parce qu'elle menaçait ruine, et le service en fut provisoirement transféré dans l'église de la Sainte-Chapelle du Château, dont le chapitre devait y pourvoir depuis son union ratifiée par une bulle de Léon X, du 6 avril 1514.

Révérend Alex, official, dressa procès-verbal constatant la translation des fonctions curiales en la chapelle de Saint-Joseph par lui assignée pour leur exercice, et où le Saint-Sacrement fut déposé. On transféra aussi les fonts baptismaux refaits en 1744. Malgré les inconvénients d'un local trop restreint et trop éloigné du centre de la ville, ce provisoire devait cependant durer 17 ans.

L'église Saint-Léger ayant pour patron l'évêque d'Autun, martyrisé en 680, passait pour remonter au VIII^e^ siècle, d'après la tradition de dédier les nouvelles églises aux saints nouvellement canonisés, pour répandre la renommée de leurs vertus. Elle avait été construite par et pour les habitants, au milieu du bourg adossé à la ville qui comprenait la section entourée de murs au-dessous du Château, et elle occupait la partie de la place du même nom, comprise aujourd'hui au sud du carrefour des rues Porte-Reine et de la Métropole.

Cette place, trop large pour être appelée une rue

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et manquant de proportions qui motiveraient son titre, était le centre et la partie de la ville la plus fréquentée, même de nos jours. L'église jouissait du privilège d'être paroisse du Conseil de ville, qui y tenait chapelle les jours de solennités et qui depuis 1339 avait droit aux revenus, en se chargeant de son entretien. Sa juridiction curiale, cédée en 1514 par le prieur de Lémenc à la Sainte-Chapelle, dépendait du décanat de Savoie soumis aux visites épiscopales de l'évêque de Grenoble et à sa juridiction diocésaine. Elle était desservie par deux chanoines de la Sainte-Chapelle, dont un avec le titre de curé ; deux vicaires et une congrégation de douze prêtres altariens ayant pour chef un plébain.

La paroisse comprenait celle de Notre-Dame, avec une population de 9.000 habitants.

La Sainte-Chapelle du Château, fondée par le duc Amédée VIII en 1418, dotée par lui en 1421, avait été desservie par les religieux de Saint-François, en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, sous le vocable de saint Etienne, jusqu'à ce qu'elle fût érigée en église collégiale, sous le vocable de la Sainte-Vierge et des saints Paul et Maurice, par une bulle du 11 mai 1467. Elle dut alors comprendre un doyenné comme dignité principale, douze canonicats avec prébendes pour douze chanoines, pour six prêtres, six enfants de chœur, un maître de grammaire, un maître de musique et un organiste. Le doyen avait le droit de porter l'anneau, la mitre, le bâton pastoral avec juridiction exempte de l'ordinaire et dont les appels relevaient directement du Saint-Siège. Sa nomination était réservée au duc ; il nommait lui-même les chanoines et autres bénéficiers et leur institution était réservée au pape. Une bulle de 1472 créa deux nouvelles dignités de chantre et de trésorier et la désigna pour la première fois sous le nom de Cha-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pelle du Château, vulgairement Sainte-Chapelle, qui devint plus tard Chapelle du Saint-Suaire par la bulle du pape Jules II, en 1502, confirmée par Léon X en 1515. Cette dernière bulle du 21 mai l'érigeait en église métropolitaine et créait le premier archevêché de Chambéry, en lui nommant un titulaire, Urbain de Miolans, qui n'eut pas le temps d'en prendre possession, car sur les protestations du roi de France, elle fut annulée le 12 septembre, et tout rentra dans le premier état. D'autres tentatives eurent lieu pour ériger un évêché à Chambéry en 1600, 1630, 1640, 1646, 1653, sans résultats.

Plus tard, par l'union faite à sa mense de l'abbaye d'Hautecombe, approuvée par une bulle du pape Benoît XIV du 5 avril 1752, son doyen reçut le titre d'abbé d'Hautecombe, avec le privilège d'officier selon les usages des églises cathédrales.

Le transfert, en 1760, de l'église paroissiale de Saint-Léger dans la Sainte-Chapelle, prépara et amena en 1779 leur rattachement dans l'église de Saint-François, érigée en cathédrale comme nous le verrons au chapitre II. Le chapitre, devenu épiscopal, redevint à demeure métropolitain en 1817.

La Cour de Turin cherchait pendant ce temps à résoudre le problème de trouver une autre église convenable, sans obérer le Trésor ni la caisse municipale : le seul moyen était de transformer en église paroissiale l'une des chapelles conventuelles de la ville ; celle des Jésuites étant trop petite, restaient comme les plus convenables celle des Antonins et celle des Mineurs Conventuels. Dans le cours de l'année 1771, le gouvernement entretint sans résultat une correspondance avec les Antonins ; mais, en même temps, il poursuivait un autre but, celui de l'érection d'un évêché à Chambéry, qui exigerait une église cathédrale et qui réaliserait un projet pour-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivi par la dynastie de Savoie pendant trois siècles, après avoir échoué jusque là par l'opposition des rois de France. Victor-Emmanuel III, le nouveau roi de Sardaigne, finit par obtenir du pape Pie VI, avec l'assentiment de Louis XVI, pendant son voyage à Chambéry en 1775, la bulle de séparation du décanat de Savoie de l'évêché de Grenoble (1), et par cette même bulle, le pape unit et annexa le décanat à l'abbaye de Saint-Michel de la Clusa, en attendant l'érection d'un évêché à Chambéry, pour lequel il ne paraissait pas suffire. Aussi, sans attendre que cette bulle fût publiée, le Conseil, chargé de l'enquête, conclut qu'il y avait lieu de transporter d'abord le service paroissial de la Sainte-Chapelle dans l'église de Saint-François, appartenant aux Mineurs Conventuels. Le Roi accepta et obtint de Rome l'autorisation de transférer leur couvent dans le collège des Jésuites et cet ordre fut exécuté le 26 avril 1777.

Le clergé et le service de la paroisse Saint-Léger prirent possession le 27 avril de leur nouvelle église par l'entremise de R. Burdin, chanoine et curé, au son de la grande cloche et du carillon, après translation des fonts baptismaux et du Saint-Sacrement par la célébration d'une messe solennelle.

Les cinq cloches de Saint-Léger furent données aux Cordeliers qui laissaient les leurs à la nouvelle paroisse ; la maison servant autrefois à la cure fut

(1) L'évêque de Grenoble et son métropolitain l'archevêque de Vienne reçurent en compensation, d'après un traité passé à Versailles le 1er février 1773, de l'abbaye de Saint-Michel, tous les bénéfices possédés par elle dans vingt diocèses de France, en vue de les rétrocéder au Roi et à la couronne de France.

Ces diocèses étaient ceux de Bourges, Cahors, Carcassonne, Clermont, Comminges, Condom, Couserens, Die, Embrun, Gap, Grenoble, Limoges, Dijon, Montpellier, Narbonne, Poitiers, Le Puy, Toulouse, Verdun et Uzès.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conservée comme les registres de naissances et baptêmes continuèrent de porter le titre de Saint-Léger, malgré le changement de patron de la nouvelle église qui, conformément à la règle, était le fondateur de l'ordre du couvent déplacé, Saint-François d'Assise.

Besson fixe à l'année 1430 où parurent les *Statuta Sabaudiæ*, le commencement de sa construction par les Frères eux-mêmes, et, d'après Cibrario, auquel renvoie le chanoine Trepier, sa première pierre aurait été posée par le duc Amée VIII, en 1439, l'année même de sa promotion au souverain pontificat, après qu'il eût déposé sa souveraineté entre les mains de son fils ; néanmoins, elle n'était pas encore complètement achevée lors de sa dédicace qui eut lieu le dimanche 15 juin 1488 par Mgr de Compeys, archevêque de Tarentaise. Autrefois située, comme le couvent, en dehors des murailles de la ville, ils s'y trouvèrent renfermés après la construction de la nouvelle enceinte, à la fin du XIVe siècle. On y avait accès depuis le dehors par une poterne jadis à trois entrées, réunies plus tard en un seul portail, où l'on voyait peinte à fresque l'image de l'Annonciation de la Sainte-Vierge. L'église contenait, entr'autres chapelles, celle de Saint-Amédée, soit le bienheureux duc Amédée IX, époux d'Yolande de France (1465-1472), qui ne doit pas être confondu avec saint Amédée, évêque de Lausanne (1145), dont la fête se célébrait en Suisse et en Savoie. Une de ses vues les plus anciennes est celle du *Théatrum Sabaudiæ*, gravée en 1682 par Ch. Decker, dont nous donnons une reproduction.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ART

L'abbé Poncet, dans son *Etude historique et artistique sur les anciennes églises de la Savoie* (1), a consacré à la Cathédrale de Chambéry une notice assez complète au point de vue artistique, que nous commenterons à grands traits, pour y ajouter les documents historiques y faisant défaut, et qui sont pourtant de nature à rehausser son intérêt.

Les Frères Mineurs établis à Chambéry en 1220, du vivant de saint François leur fondateur, appartenaient à la custodie de Savoie et à la province de Bourgogne, dite de Saint-Bonaventure après sa canonisation en 1482, ainsi que les custodies de Bourgogne et de Lyon, de Lausanne et de Grenoble (2).

Ils vécurent d'abord des produits de leurs quêtes, mais ensuite des aumônes ; les legs et donations de plus en plus fréquents firent cesser leur obligation de mendier. L'époque où les dons se multiplièrent fut le XVe siècle ; ils devinrent alors assez considérables pour permettre aux religieux de remplacer leur petite chapelle par une nouvelle beaucoup plus grande. Cet édifice, dit Besson, montre par sa grandeur et sa beauté, qu'alors les aumônes des fidèles étaient abon-

(1) Ouvrage que je regrette de voir omis dans la Bibliographie du chap. V du Manuel d'Archéologie religieuse de M. C. Enlart.

(2) Le P. Fodéré s'est cependant abstenu de les nommer dans son tableau des provinces, bien qu'il leur consacre plusieurs lignes où l'on devine aisément quelque rivalité inspirée par leurs confrères de l'Observance du couvent de Sainte-Marie-l'Egyptienne établi en 1462 et réuni en 1771 aux FF. Mineurs. Il ne parait pas d'ailleurs avoir connu l'Obituaire qu'on refusa sans doute de lui communiquer, mais il ne s'est pas omis de reconnaître la beauté de leur église déjà dépeinte dans le pouillé de Grenoble de 1488 comme *Valde somptuosa*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dantes, et que ceux qui les ramassaient étaient en effet industrieux. On y voit les armoiries de diverses familles, entr'autres celles de Clermont en divers endroits de la voûte de la grande nef. (1)

Sans doute aussi y furent-ils incités par l'apparition en Savoie, un siècle après son éclat dans le Nord de la France et en Bourgogne, de l'art gothique flamboyant, que venait d'introduire à Chambéry l'architecte Jacques Magnin, de Lyon, de Vienne et de Grenoble, appelé par le Comte Amédée VIII, dès 1408, pour la construction de la Sainte-Chapelle, puisqu'ils s'inspirèrent de ses inventions architecturales.

On sait d'ailleurs par les nombreux détails émanant d'un obituaire du couvent, de 1374 à 1789, faisant partie des archives de la ville et publié par F. Rabut, que les Frères Cordeliers furent eux-mêmes les architectes de leur nouvelle église, de 1430 à 1522 et qu'ils en dirigèrent les travaux auxquels le Duc de Savoie paraît s'être intéressé d'après ce que nous en avons dit, et par la flatterie de voir imiter son propre choix architectural. Il est bon de citer les éloges funèbres donnés au Frère Jean de la Croix « *qui in principo fundationis nostre ecclesiæ magne noue tanquam operis conductor laudabiliter se habuit* » et du Frère Jacques Bonet « *qui fuit precipuus conductor fundamentorum portarum majoris ecclesie nostre* » (2).

(1) Ces armoiries de Clermont de Savoie, sorties des Clermont du Dauphiné « *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir. Cimier : une tiare papale* » leur avaient été attribuées par le pape Calixte II, vers 1120, parce que Aynard de Clermont avait commandé l'armée qui rétablit ce pontife à Rome contre un antipape suscité par l'Empire.

(2) La Savoie ne paraît avoir produit aucun architecte civil de renom, mais elle a donné des architectes militaires dont les ouvrages sont appréciés, tels que Jacques Perret, inventeur des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce sont des noms à retenir. Une autre circonstance, plus impérieuse comme inspirée par les Constitutions de l'ordre, put tenir au presque complet achèvement de l'église Saint-François bâtie par les Cordeliers de Lyon (1325-1471), qui devint celle de Saint-Bonaventure après 1484, voici comment on l'a dépeinte :

« Eglise de religieux mendiants, celle-ci est d'une « simplicité toute monacale. Elle comprend une grande « nef de huit travées, sans transept, ouvrant large- « ment par des arcades en tiers-point sur des bas- « côtés bordés de chapelles latérales. La voûte gothi- « que de style tout à fait classique est portée par « des piliers garnis de colonnes. L'éclairage est assu- « ré par des fenêtres pratiquées au-dessus des colla- « téraux dans le mur de la nef centrale et par les « fenêtres des chapelles latérales. Les dimensions « totales sont de 70 mètres de long sur 36 mètres de « large. Tout dans cette architecture est solide, « logique, sans rien de plus, et l'ornementation est « totalement absente. Point de chapiteaux sculptés, « ni de triforium à l'intérieur ; point de clochetons, « de gargouilles à l'extérieur ; la façade flamboyante « est moderne. »

« Cette église, par sa nudité voulue, est un monu- « ment intéressant, le seul type existant en France

gratte-ciels sous Henri IV qui précéda les Américains dans ce babelisme et l'ingénieur Frézier dont le traité de la coupe des pierres fut réimprimé.

C'est dans cet art de tailleurs de pierre que les maçons du Faucigny étaient passés maitres et se sont signalés en Savoie et à l'étranger, mais il y manifeste contre le style gothique entièrement démodé.

De même le P. Milliet de Chales, mathématicien et jésuite de Chambéry, hostile comme son ordre au même style, lui reproche de ne pas plaire à l'œil et d'offrir des points de rupture, mais il lui reconnait l'avantage de n'exiger pour ses voûtes que de petits matériaux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« d'une église complète construite suivant les règles « de l'ordre des Frères Mineurs. »
(L'Art à Lyon 1914).

L'église des Frères Mineurs, de Chambéry, s'en rapproche beaucoup par son plan d'ensemble, par ses dimensions et par sa structure ; elle comporte, en effet, une grande nef de huit travées, agrandie par deux nefs latérales beaucoup plus basses, sans transept, garnies elles-mèmes de 10 chapelles et de dessertes sur tout leur pourtour, y compris l'abside. Elle mesure 78 mètres de longueur sur 34 mètres de largeur ; sa hauteur est de 23 mètres dans la grande nef (1) et sa voûte gothique d'arcades à tiers-point repose sur des piliers à socles octogonaux cantonnés de quatre grosses colonnes et quatre petites avec bases aux tores fuyants, distancés par des plates-bandes. Ces colonnes portent, comme d'ordinaire, les arcs doubleaux, les arcs longitudinaux et les retombées des nervures de la grande et des petites nefs. Elles ont des chapiteaux très simples, un chœur et en manquent dans le surplus de la grande nef. Celles de la nef latérale de droite seule, qui est plus large et plus éclairée, offrent des chapiteaux en feuillages qui paraissent rappeler les plantes naturelles de chou frisé ou de chicorée qu'on trouve dans tous les édifices religieux du XVe siècle, rendus mal discernables par le badigeon.

L'éclairage est obtenu par des fenètres doubles à meneaux pratiquées dans la nef centrale, plus élancées dans la partie droite que dans la partie gauche, au-dessus des collatéraux, et dans les chapelles de droite et l'abside qui, étant polygonales, lui sont plus favorables ; celles de gauche sont rectangulaires

(1) L'église primatiale de Lyon mesure 79 mètres de long sur 26^{m} 60 de large et 32^{m} 50 de hauteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et aveugles, parce qu'elles s'appuient sur le mur du cloître.

L'absence de triforium laissant un grand espace nu dans les murs de la grande nef, on a voulu, suivant la mode piémontaise, y suppléer par un revêtement de lambris en peinture anachronique sur laquelle nous reviendrons.

La filiation d'ensemble ne paraît donc pas faire de doute avec le plan de la règle des Frères Mineurs, modifiée dans les détails et amendé par un emprunt à l'architecture de la Sainte-Chapelle, reposant sur une disposition curieuse et originale, signalée par l'abbé Poncet, en ceci que les voûtes des nefs latérales, au lieu d'être inscrites dans un carré propre à chaque travée ont leurs nervures qui entrent dans « des chapelles adjacentes dont elles supportent la « voûte en supprimant l'arc d'entrée de chacunes « d'elles. » Cette indication sommaire aurait pu faire remonter cette disposition à la date beaucoup plus reculée par réminiscence due et propagée par les influences monastiques, de l'architecture ogivale du style angevin ou Plantagenet, aliàs domical, du XIIIe siècle, jetant des voûtes qui tiennent de la coupole pour s'appuyer sur des croisées d'ogives.

A l'église Saint-François, elle est partielle et ne s'applique que dans les trois premières chapelles de la nef de gauche et dans toutes celles de la nef de droite et de l'abside.

Pour celles-ci, l'entrée de chacune est formée d'un arc formeret parallèle à l'arc longitudinal de la travée, mais d'un galbe aminci, dont l'archivolte porte la clef excentrique d'une seule voûte partagée sur le bas-côté en trois berceaux, par deux nervures diagonales, et dans la chapelle par quatre arceaux plus grêles, allongés en coupole sur quatre colonnettes placées entre les verrières et soutenues par les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

contreforts extérieurs. L'ensemble réunit dans chaque travée une demi-voûte de cloître et une demi-voûte de coupole à cinq pendentifs.

L'appareil des chapelles est partout semblable, mais dans les travées, l'abattue des segments de voûte n'est pas uniforme : elle est accrue par la retombée des nervures plus ou moins forte, qui se profilent en arcs non concordants. Les voussures profondes de la nef contrastent avec les voussures éclairées des chapelles.

Dans la nef de gauche, plus étroite à partir de la deuxième travée, les trois premières travées ont aussi une clef de voûte excentrique placée dans l'arc d'entrée des chapelles, à laquelle se raccordent les nervures qui pénètrent du bas-côté dans les chapelles à retombées profondes, au nombre de six ou de cinq, appuyées sur les piliers des arcs longitudinaux ou sur les arcs doubleaux ou sur des colonnettes adossées au mur roman du cloître. Les cinq autres travées ont une clef centrale avec les quatre arcs du cloître. La quatrième travée donne sur une porte d'accès latérale et une chapelle beaucoup plus basse à une voûte ogivale en arc de cloître et la cinquième bifide par un pilier, supporte une tribune au-dessous de l'archivolte. Ce pilier porte sur une colonne de scabellon une statue de la Vierge, dite de Notre-Dame du pilier et contre lui s'étaie un arc doubleau traversant la chapelle en deux parties égales, supportant chacune une croisée d'ogive, très basse de plafond. Aujourd'hui, ces deux chapelles ne sont pas altariennes et leur disposition réduite en hauteur ne paraissait pas se prêter à l'élévation d'autels, bien qu'autrefois leur nombre restreint à 9 se montait à 30, d'après le P. Fodéré.

Les travées six à huit sont bordées par les murs pleins du clocher, de la sacristie et des salles capitu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laires remaniées sans doute depuis l'érection cathédrale, mais où l'on retrouve encore deux peintures signalées par Millin en 1811 et qui lui avaient paru être deux fresques paraissant être du XIVe siècle, l'une représentant une Sainte Famille et l'autre en partie effacée. Il a été reçonnu que ce sont deux peintures à l'huile funéraires, un Christ en croix pour la sépulture : *Mathei de Morine, causidici et consortis ac liborum* MIIIILXXXVII et une Sainte Famille, d'après Raphaël, du XVIe siècle.

Les chapelles de droite ainsi conjuguées aux voûtes des nefs latérales font corps avec elles et avec l'édifice entier, au lieu de lui être juxtaposées ; mais les constructeurs, grâce aux ressources de la voûte gothique employée dans l'ossature surent tirer parti des épaisseurs des nervures pour en consolider l'ensemble.

Il y a lieu de rappeler à cette occasion que grande était la difficulté d'entreprendre un pareil monument sur un emplacement qui longeait l'Albane, c'est-à-dire situé sur un sol marécageux au point que, d'après le P. Fodéré, dans sa Narration de 1619, « pour ce jourd'hui quand on veut enterrer quelqu'un « à Saint-François, la fosse n'est citô faite qu'elle se « trouve la moitié, presque pleine d'eau avec une « fourmillière de gros escrevisses et dict qu'il a veu « par expérience ». Il en dériva même le nom de la ville du mot chambéro, qui, en langage du pays, signifie écrevisse.

La chronique du P. Pelin (1661) note assez malicieusement ce trait « que les Cordeliers de l'Obser- « vance à Sainte-Marie-l'Egyptienne ont tellement « presché cette opinion qu'ils ont attirés chez eux « toutes les melieures et honorables sépultures ».

Ces détails mis à part, le fait est constant et connu des architectes de nos jours, que le fonde-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment des murs repose sur un sol instable et que l'entretien même doit en tenir compte.

Au point de vue concret, de ces variations de la membrure qui pourrait paraître des porte-à-faux aux partisans de la forme équi-ogivale des travées, il résulte des vues et des perspectives originales qui contrastent avec l'uniformité des voûtes en croisées d'ogive ou en arcs de cloître symétriques, comme dans la nef centrale.

Dans un genre, dont l'imprévu est souvent déconcertant, on peut croire aussi qu'elles en accroissent la sonorité et en renforcent l'acoustique : elles joueraient ainsi le rôle des rideaux ou des vases renforçants qu'on a signalé ailleurs.

Les clefs de voûte, de conception conventuelle, ont la forme simple de fleurons à rosaces, sauf quelques-unes taillées en écussons héraldiques, où l'on remarque les deux clefs des Clermont.

En résumé, les nervures avec leurs prolongements des piliers, des colonnes et des arceaux à compartiments très variés par leur fractionnement, réalisent une habile interprétation de l'art gothique où la voûte a été le départ de tout le système, et sa projection géométrale en donnerait mieux la disposition du plan sur le sol que toute autre figure. On a dit très justement que les constructeurs tirèrent d'immenses avantages de ce fractionnement des voûtes, permettant l'ossature de pierre facile à dresser, solide, élastique. Les interstices étaient couverts par des sections de berceau dont les poussées furent diminuées, le poids étant reporté sur quatre points d'appui : ce fut la plus admirable découverte de l'histoire de l'architecture. Tout le reste n'est que hors-d'œuvre ou décoration. Cette définition de M. Gonse s'applique d'autant mieux à cet édifice, que l'acces-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soire devait en être banni, comme l'avait voulu l'Ordre constructeur.

L'église de Saint-François, plus heureuse que celle de Saint-Bonaventure, a conservé sa façade, restée inachevée au XVI^e^ siècle, très dégradée depuis par la nature peu résistante de la mollasse employée et par les iconoclastes de la Révolution qui en auraient brisé les statues, d'après Chapperon. Elle fut restaurée par une reproduction fidèle de son ancien appareillage due au ciseau du sculpteur Caslani, sous les ordres de l'architecte diocésain, M. Revel, de 1897 à 1898. Elle s'ouvre par trois portes d'entrée, en ogive à tiers-point. Les deux latérales portant linteaux avec tympans, n'ont qu'une ouverture encadrée par des colonnettes : celle du centre beaucoup plus grande, séparée par un trumeau supportant le tympan resté dans sa nudité conventuelle que ne peuvent déguiser deux petites niches sans garnitures. Ce trumeau rectangulaire est orné aux deux tiers de la base, d'un bourrelet vu sur trois faces, autour desquelles sont sculptés deux bandeaux superposés où se déroulent en haut un cep de vigne fruité en plein relief et au-dessous un rameau de chêne glandé ; en bande sur le tout un écusson mutilé.

L'encadrement du portail est remarquable par le nombre et par l'agencement des colonettes en retrait, aux profils variés de grandeurs inégales, avec une seule moulure décorative de flots trilobés renversés au centre de l'archivolte.

Les côtés sont ornés de deux niches avec culs-de-lampe, en mollasse, comme les dais et pinacles surmontés d'une belle galerie à jour découpée dans le style flamboyant et dominée par une grande fenêtre à deux meneaux, en ogive, dont l'éclairage est malheureusement masqué en partie par le buffet d'or-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gues. Au-dessus l'écusson armorié du donateur Jean Bezon dit Vuliod, mort en 1516, avec ses initiales J et V.

A l'opposé, c'est-à-dire contre l'abside à gauche, de même qu'à Saint-Bonaventure, est situé extérieurement le clocher construit d'un assemblage cubique de pierres de taille, découronné sous la Révolution d'une flèche élancée. Il communique aujourd'hui avec la nef latérale de la sixième travée par une porte ogivale timbrée des armes de Mgr Leuilleux, archeque de 1881 à 1893, qui donne accès dans sa partie inférieure entre des murs très épais, à une ancienne chapelle éclairée par deux fenêtres en ogive aiguë rapprochées. Traversée par un arc doubleau, sa voûte est appuyée sur deux arcs de cloître. Après voir été appelée la chapelle du clocher en 1525, elle ne sert plus qu'à la desserte.

Par une circonstance heureuse, cette église, qui aurait pu en être affranchie comme conventuelle, est orientée vers le N.-E. et répond aux Constitutions apostoliques des églises paroissiales, prescrivant que le chœur soit à l'Orient. Malheureusement ses anciennes verrières placées en 1452 ont disparu.

La voûte et les murs peints en grisaille par Vicario en 1834 en remplacement d'autres décors faits sous le Premier Empire, après le Concordat, par les frères Gagliari et signalés par Millin, ont provoqué des sentiments critiques bien différents, où le sens de goût ethnique a dû se révéler dans l'époque contemporaine. Approbation jusqu'en 1861, chez les uns imbus de traditions italiennes ; blâme de leurs successeurs, partisans français de l'art gothique hostile au revêtement de la pierre plus expressive par sa nudité de style que par un décor en trompe-l'œil, difforme sur les surfaces courbes. Avec le rapporteur L. Pillet, secrétaire de l'Académie des Lettres et Arts

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Savoie en 1861, nous nous rangeons dans ce second groupe contre l'habillage postiche qui masque et défigure les perspectives des arêtes, des profils et des voussures.

Il nous semble résulter de cet exposé sommaire qu'il est flatteur pour l'art français d'avoir, dès le XVe siècle, produit en Savoie une des belles églises de delà les monts, « fort haute, claire et spacieuse » (Fodéré); « le plus vaste à coup sûr et le plus bel « édifice religieux de la Savoie » (abbé Poncet), et d'après la bulle du 18 août 1779, « *Ecclesia satis* « *ampla et decora* ». Elle peut disputer à celle de Saint-Bonaventure qui paraît l'avoir inspirée, la prétention d'être le seul type existant en France d'une église complète suivant les règles des Frères Mineurs, puisqu'elle offre en plus un portail du temps. A son tour, elle peut aussi revendiquer d'avoir servi de modèle pour la forme et l'assemblage des nervures gothiques aux Cordeliers d'Annecy, qui s'installèrent au siècle suivant, en 1535, dans une église beaucoup plus réduite, mais érigée aussi en cathédrale de Saint-Pierre en 1771.

C'est donc à juste titre qu'elle a été classée monument historique par décret collectif du 9 août 1906, confirmé par la loi du 31 décembre 1913, relative aux immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt public (1).

(1) L'archéologue Millin n'avait pas su l'apprécier, en se bornant à dire dans son voyage en Savoie, fait en 1811 : « Je fus d'abord à la cathédrale, édifice gothique qui n'a rien de curieux ».

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE

Bien qu'elle ne soit pas le monument par excellence de la cité, où le peuple constructeur, sur l'appel de l'évêque-prince, comme dans les cathédrales gothiques du Nord de la France, aurait mis plusieurs siècles à édifier une église patronesse tutélaire des grandes assemblées religieuses, réunissant dans son nouveau fanum les gouverneurs, les magistrats, les nobles, les bourgeois et le peuple, pour fêter les grandes joies ou compatir aux grandes douleurs, avec la pompe du culte impressionnant les riches et les humbles, les savants et les ignorants, les grands et les petits ; mais érigée à titre monastique, avec les largesses des princes souverains et avec les dons des nobles et bourgeois jouissant du droit de vas dans les chapelles, ou qualifiés de pères temporels de la congrégation, avec les produits des quêtes d'un ordre dont les religieux avaient été autorisés à posséder et par suite à donner et à léguer, comme l'Obituaire nous en a conservé la révélation (1) ; il arriva que le bel édifice fut appelé à jouer un rôle important dans

(1) Parmi les principaux subsides, bornons-nous à rappeler ceux des familles de Clermont, dont les armes papales sont sculptées aux voûtes, d'Oncieu de Chaffardon, dont la tombe était ornée de son buste, des Castagneri de Châteauneuf, dont l'hôtel était voisin, père temporel du couvent qui fit don du pavé et des stalles, du trésorier Jean Vuliod, dont l'écusson orne le portail des présidents Viallet et Millet, de l'évêque de Lamberl, des Chabod, des Oddinet, des Charroct, du président François, seigneur d'Aiguebelette, des Bieu de Flumet, des Fésigny, des Sassenage, d'Alexandry d'Orengiani, des Bongain, appartenant à la noblesse ; des Bonet, des Labeye, des Pavy, des Bouchard, des Forest, Jacquier, Morenie, parmi les bourgeois ; des Frères Mineurs Dupasquier, Chiézaz, Bally, Comnène, Tremey, Hugues, Pillet, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la capitale du duché de Savoie, dont quelques épisodes relevés dans les archives méritent d'être retenus.

Ses rapports sociaux avec la cité étaient d'ailleurs favorisés par l'usage immémorial des bourgeois de se réunir pour les élections ou pour délibérer dans le réfectoire situé près du cloître de Saint-François, ancienne salle de l'archevêché, classé aujourd'hui dans le Musée savoyard.

D'un ordre prescrit par la Chambre des Comptes en 1423, il était stipulé, qu'après entente entre le châtelain et les syndics de Chambéry avec les Frères Mineurs, et en attendant qu'une construction urbaine très désirable leur fût affectée, tous les appareils nécessaires pour combattre les incendies, abrités simplement contre les murs de l'église Saint-Léger dès 1385, seraient déposés dans leur couvent et qu'ils en détiendraient une clef. En cas de sinistre, il était fait appel bénévole à leur habituel dévoûment pour en hâter la remise aux charpentiers et autres artisans chargés de porter secours et concourir au sauvetage avec eux (*Mémoire de la Société d'Histoire*. Tome V). Nous en citerons un exemple plus loin dans l'incendie de la Sainte-Chapelle en 1532.

La villa usa aussi du refuge et de l'asile du couvent pour d'autres objets fragiles à conserver, tels que les armoiries à croix blanche de Savoie qui décoraient ses entrées et qui durent être enlevées en 1536, pendant l'occupation française par François Ier. L'Obituaire nous apprend qu'on les y reprit après la paix de Cateau-Cambrésis, le 10 août 1559, par trois processions avec le corps de Dieu, en honneur et magnificence grande, pour les remettre en leur première place.

Pendant cette occupation également, les Etats des trois ordres obtinrent de se réunir à Chambéry pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rédiger leurs doléances et les faire porter au Roi. L'assemblée eut lieu le 19 mai 1546, au couvent de Saint-François, lieu ordinaire des séances du Conseil de la ville, qui en avait pris l'initiative, préludant ainsi au lieu de la réunion en 1792 de l'Assemblée nationale des Allobroges ; mais elle avait été, suivant la pratique, précédée et suivie de cérémonies religieuses.

Vers la fin du XVIe siècle, ce fut aussi dans l'église de Saint-François, que, le 2 août 1598, fut jurée la paix de Vervins conclue entre le roi de France et le duc de Savoie, par S. A. et l'ambassadeur de France Botéon de Gadagne, en présence des évèques de Genève, de Belley et de Maurienne, de cent gentilshommes français en très bel équipage, du gouverneur de Savoie, des présidents du Sénat et des sénateurs en robe rouge, des avocats et procureurs avec robes et bonnets, des présidents de la Chambre des comptes et des représentants de la noblesse.

Dans l'ordre religieux, malgré les omissions qu'une rivalité ultra-jalouse a fait commettre au P. Fodéré, dans sa narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François (Lyon 1619) ; on est parvenu à savoir que le duc Amédée VIII professait pour les Frères Mineurs appartenant au premier ordre établi à Chambéry, une dévotion marquée (1), puisque en exécution de la bulle de 1420 qui avait approuvé la fondation de la Sainte-Chapelle datée du 4 février 1418, il en avait confié, par acte du 4 avril 1421, l'exécution au gardien de leur couvent devant fournir 6 prêtres et 2 novices pour les offices

(1) En cela, d'ailleurs, il suivait les traces de ses prédécesseurs qui conservaient comme reliques dans leur chapelle un fragment de la manche de la tunique et du cordon de saint François d'Assise, donnés par Bonne de Bourbon, femme d'Amédée VI, morte en 1402.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à dire dans l'ancienne chapelle. Cette mission subsistait encore en 1426 et dut être conservée par eux jusqu'à l'érection de la nouvelle Sainte-Chapelle, sous Amédée IX, en 1467, pour la gloire de Dieu et pour la conservation de précieuses reliques et persista même jusqu'à l'installation du chapitre, postérieure à 1483. Ainsi s'explique le choix fait en 1453 par le duc Louis pour leur confier la garde du Saint-Suaire qu'il venait d'acquérir et dont nous parlerons ci-après. Nous avons dit qu'on lui a attribué la pose de la première pierre de la nouvelle église en 1439. L'Obituaire mentionna avec louange son couronnement comme Pape le 15 décembre de la même année. Aussi après la mort d'Amédée VIII à Genève, le 7 janvier 1451, ce fut dans l'église des Frères Mineurs que les syndics, sur la demande des bourgeois et habitants de Chambéry, convinrent de faire célébrer un service funèbre qui dura trois jours, du 20 au 22 janvier 1451, avec des messes solennelles autour d'un catafalque orné des écussons du Légat, titre sous lequel était désigné le Duc et le Pape démissionnaire, en présence de l'évêque de Grenoble qui officia, entouré des croix et du clergé des paroisses. L'éloge funèbre fut prononcé par le P. Bérard, prédicateur de l'ordre, et l'on peut lire dans les comptes des syndics les détails des motifs et des rétributions des parties prenantes qui s'éleva à un chiffre considérable *(Mém. de la Soc. sav.,* tome XXXIX.*)*

Son fils et successeur le duc Louis (1), acquéreur en 1453 du Saint-Suaire, s'empressa d'en confier le dépôt et la garde, comme objet précieux et relique

(1) L'église devenue cathédrale reçut en 1785 le transfert du cœur du duc Louis, mort à Lyon en 1465, enseveli à Genève, sous l'habit franciscain, qui avait été conservé dans l'église des Célestins, devant être démolie.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

insigne, à l'église des Frères Mineurs, en attendant l'achèvement de la Sainte-Chapelle. Ce fut son premier stade en Savoie, qu'on pourrait appeler de canonisation, qui dura près d'un demi-siècle, jusqu'en 1502, auquel succéda le stade d'invocation, de 1502 à 1578, tantôt dans la Sainte-Chapelle, dite aussi du Saint-Suaire, tantôt dans les déplacements de la cour, attirant de nombreux pèlerins, pour finir par le stade d'adoration, après son transfert à Turin en 1578.

Durant cette première période, et malgré son moins riche apparat, sa présence se signala, d'après Pingon, par de multiples miracles qui firent parler les muets, entendre les sourds, voir les aveugles, marcher les infirmes, d'après les nombreuses tablettes exposées aux murs de l'édifice (*Sindone evangelica*) et personne de la cité ne put ignorer ces prodiges (*Piano*).

En même temps fut composé et prescrit l'office liturgique qui lui fut consacré pour avoir reçu solennellement du Pape sa reconnaissance authentique que des recherches récentes n'ont pu que confirmer. La fête fixée au 4 mai fut déclarée jour férié en Savoie, où elle figure toujours au calendrier ecclésiastique du diocèse de Chambéry.

Regrettons, pour l'histoire du passé, qu'il ne subsiste, sur ces mêmes murs, aucun cénotaphe de ce séjour illustre, pas même la reproduction sur toile ancienne, datant du XVIe siècle, signalée dans l'église Notre-Dame par M. Vignon, laquelle, nous semble-t-il, a dû appartenir à l'église des Frères Mineurs et avoir été enlevée par eux en 1777, lors de leur transfert dans l'église des Jésuites qui leur était affectée ; elle devrait faire retour à la métropole, son premier gîte.

Nous pourrions, dans la suite, nous attarder à énumérer les cérémonies solennelles pour lesquelles les princes, la cité, les corps constitués choisirent son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enceinte, entr'autres églises paroissiales ou monastiques et même la Sainte-Chapelle, afin de justifier le titre de fanum devant bientôt être dédié au plus grand Saint de la Savoie (1). J'omets, par exemple, les nombreuses processions et actions de grâces énumérées par l'Obituaire pour des naissances de la Cour, des entrées de princes et princesses et je ne relève que les Offices politiques intéressant la nation, consignés dans les comptes des syndics ou dans les registres du Sénat et de la Cour des comptes. Le 2 février 1598, les Présidents du Sénat, ayant prêté serment au château de S. A., l'ont suivi pour ouïr la messe à Saint-François.

Le 1er janvier 1697, messes solennelles avec *Te Deum* en réjouissance de la restitution par Louis XIV, des États de Savoie à S. A., le 5 juin 1713. *Te Deum* dans l'église Saint-François, en présence du représentant de S. A. R., du Sénat en robe rouge, des chanoines de la Sainte-Chapelle, de la noblesse et des bourgeois pour la réception des Etats au-delà des monts rendus à S. A. R.

8 septembre 1724, messe solennelle en mémoire de la levée du siège de Turin, en présence du Roi, du prince de Piémont et procession générale accompagnée par le Roi.

8 septembre 1725, même cérémonie.

24 septembre 1730, *Te Deum* pour l'abdication du Roi en faveur de son fils (3 septembre).

5 juin 1760, procession de la Fête-Dieu, pour la première fois dans l'église de Saint-François, au lieu de Saint-Léger, menaçant ruine.

(1) A relever ce détail important que, d'après l'Obituaire, l'église des FF. Mineurs avait reçu, le 7 juillet 1514, un grand orgue apte à rehausser la pompe des offices qu'on y célébrait et que la ville de Chambéry contribua en 1582 à leur entretien, comme les plus belles de çà les monts.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

En tant qu'église régulière, il manquerait à son histoire de ne pas relever, dans l'Obituaire, les mérites religieux et séculiers d'un grand nombre de Frères Mineurs qui reposaient dans ses caveaux, après avoir prié sous ses voûtes et acquis au dehors une juste renommée en l'honneur de l'ordre auquel ils appartenaient.

On trouve dans ce document, d'après Rabut, des écrivains, des artistes peintres et architectes, organistes, tel que l'universel Etienne Chiesaz, musicien, théologien, orateur, professeur. On y voit un descendant des Comnène ; des prélats comme Pierre de Sonnaz, évêque d'Aoste ; Augustin de Sainte-Agnès, archevêque de Tarentaise ; Jacques Balbi, évêque suffragant de Tarentaise ; Pierre Farfein, évêque de Baruth et suffragant de Tarentaise et de Genève ; Pierre Perrin, évêque d'Embrun, suffragant de Maurienne ; des prédicateurs remarquables et des chefs religieux, custodes, provinciaux, etc.

D'autres étaient confesseurs de princes, chapelains des armées du roi de France, inquisiteurs, professeurs dans des couvents d'un autre ordre. Leur bibliothèque ou librairie, riche en manuscrits avant l'invention de l'imprimerie, s'était accrue de leurs propres dons et contenait une multitude de livres.

Le P. Jean-Victor de Sonnaz y mourut en odeur de sainteté au XVIII^e^ siècle. Le choix de la commission en faveur de la nouvelle cathédrale, ratifié par la bulle de 1779 paraît avoir été conclu exclusivement en raison des dimensions de l'église Saint-François et de son emplacement devenu au XVIII^e^ siècle plus central dans la cité, après l'extension au N.-E. résultant de la suppression de l'enceinte fortifiée.

Il nous semble, aujourd'hui, que d'autres motifs interviennent à la louange du passé, qu'il fut bien inspiré par les considérations résultant des faits reli-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gieux, artistiques et politiques que nous venons d'énumérer.

Ce fut bien quelque chose pour déterminer sa préférence entre les autres églises conventuelles, que d'avoir été bâtie sous les auspices du premier Duc de Savoie, en même temps Pape de la chrétienté, à la date où il venait de doter ses Etats d'un autre monument administratif et juridique, les Statuts invoqués pendant plus de quatre siècles, et d'avoir été construite, en amples proportions, dans un style caractéristique de son époque, emprunté à la France, par prédestination et antécédence de 350 ans, qui servit de modèle à d'autres édifices du culte en Savoie.

Et cette église, quoique conventuelle, avait préludé par une entente morganatique avec le culte séculier durant trois siècles, en offrant aux évêques visiteurs le logement refusé parfois par les religieux de Lémenc, malgré la cure, en 1494 et 1673 (Trepier) ; en participant aux événements importants de la capitale dans des assemblées religieuses ou des réunions politiques, en prêtant un large secours de toute nature à l'hôpital Saint-François, situé à proximité.

Elle disposait elle-même d'un cimetière public à ses portes. Elle avait vu se dérouler sous ses voûtes les principales solennités de l'Etat et de la cité, se prêtant aux grandes cérémonies pour remercier Dieu des heureux triomphes ou pour implorer le ciel dans les tristesses et les calamités.

Elle devait donc pouvoir prétendre à juste titre au rôle plus auguste qui lui fut attribué canoniquement à partir de 1779, et auquel elle était apte.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE II.

Érection de l'église en cathédrale
Installation du premier évêque sous le régime sarde
et jusqu'à l'annexion française 1779-1792

En même temps que la chapelle Saint-François devenait l'église paroissiale Saint-Léger, se poursuivait la création du diocèse nouveau de Chambéry. Nous rappelons que, par sa bulle du 8 juillet 1775, le Pape Pie VI avait prononcé définitivement le démembrement du décanat de Savoie, de l'évêché de Genève et l'avait uni à l'abbaye de Saint-Michel provisoirement, pour être régi et administré par elle. Cette bulle ne fut publiée que le 24 novembre 1777, pour permettre de négocier l'agrandissement du diocèse de Chambéry. Le projet consistait à lui unir les paroisses de l'évêché de Belley, situées entre le Rhône et la montagne de l'Épine, en lui donnant en compensation celles de l'évêché de Genève situées en France, sur la rive droite du Rhône.

L'évêque de Belley se montra très conciliant, mais Mgr Biord, évêque de Genève, s'y opposa avec beaucoup d'ardeur et obtint gain de cause, de sorte qu'on finit par décider que l'évêché de Chambéry ne comprendrait que les 64 paroisses du décanat (1).

Dans l'intervalle, Mgr Gerdil, cardinal et abbé de Saint-Michel, désigna, par lettre du 4 juillet 1778, le chanoine Alex, curé de Saint-Léger, comme vicaire

(1) On doit au Concordat de 1801 d'avoir réalisé ce même projet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

général et official pour le représenter à la prise de possession.

Ce fut un titre glorieux, pour l'église de Chambéry, d'avoir eu pour Premier Pontife administrateur cet illustre personnage, né en Savoie en 1718, ancien professeur à l'université de Turin et précepteur d'un prince royal, qui, par sa renommée littéraire, avait été agrégé à la plupart des académies d'Europe et entretenait des relations avec tous les hommes célèbres de l'époque. Il fut un des trois cardinaux commis pour étudier le Concordat auquel il sut rallier la majorité du consistoire et faillit être élu Pape, sans l'exclusive de l'Autriche en 1800. Il laissa à sa mort 98 ouvrages en latin, en italien et en français sur la théologie, l'histoire naturelle, la législation et la physique, et mourut à Rome en 1802.

Une nouvelle bulle du 18 août 1779 prescrivit l'érection du décanat en nouveau diocèse exempt de la juridiction de l'archevêque de Vienne, auquel ressortissait le diocèse de Grenoble, et soumis immédiatement au Saint-Siège. Elle lui affectait comme église cathédrale l'église de Saint-François, sous l'invocation de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie et du Bienheureux Amédée, avec ordre que les fonctions paroissiales de l'ancienne paroisse Saint-Léger, qui s'y exerçaient de fait, continueraient d'y être maintenues. « *Volumus autem quod in eadem cathedrali ecclesia mox erecta, functiones parochiales veteris et demolitæ parochiæ S. Leodegarii, quæ jam actu in eadem ecclesia exercentur, etiam deinceps persolvi debeant.* »

Le choix de ce nouveau patronage dut probablement, tout en continuant la tradition de jour férié déjà observée à la vieille église, s'inspirer de sentiments dynastiques et d'appel aux largesses royales attendues en l'honneur de l'Ordre suprême de l'An-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nonciade et d'un ancêtre béatifié ; mais il répondait aussi peut-être aux habitudes populaires de désignation par le passage sous le portail qui portaient l'image de l'Annonciation et subsistait encore en 1793.

Par la bulle de 1779, le Pape accorda à l'évêque le titre et tous les droits honorifiques et utiles du doyen de la Sainte-Chapelle et d'abbé d'Hautecombe. Le chapitre de la Sainte-Chapelle devint le chapitre de la cathédrale, et la mense épiscopale reçut en donation des revenus d'abbayes supprimées, à la charge de payer annuellement 1.500 livres à la mense du chapitre pour l'entretien de l'église et de la sacristie.

Le chapitre ainsi constitué comprenait trois dignités, seize chanoines et six bénéficiers inférieurs. L'Archevêque de Tarentaise, désigné par la bulle, procéda à sa fulmination dans l'église Saint-François et le mit en possession le 12 décembre 1779, au milieu de l'allégresse générale dont il est fait un compte-rendu détaillé dans les *Étrennes historiques de 1780*.

Mgr Conseil, premier évêque de Chambéry, nommé par bulle du 20 mars 1780, y fit son entrée solennelle le 24 juin, à quatre heures de l'après-midi, en procession partie de l'église des Carmes pour se rendre à la cathédrale par la porte de Montmélian et la place Saint-Léger et passant sous deux arcs de triomphe au cartel épiscopal érigés par la ville.

Les confréries ouvraient la marche, suivies des religieux selon le rang d'ancienneté, du clergé et du chapitre, sous la seule croix de la cathédrale ; l'évêque suivait en habits pontificaux sous un dais neuf porté par les quatre ex-consuls ; venaient derrière les quatre syndics régnants et les officiers du régiment de la reine ; des soldats écartaient la foule épaisse du peuple, la noblesse ne parut pas.

Le prélat arrivé au chœur de l'église toute tapissée et très bien illuminée, et placé sur son trône, fut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

harangué par un chanoine, après quoi on chanta le *Te Deum* et l'oraison du patron en musique exécutée par les musiciens du chapitre et ceux d'Annecy qu'on avait fait venir. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, l'évêque, ayant repris le rochet et le camail, fut conduit en son palais par le chapitre en habits de chœur. Les cloches sonnaient en carillon et l'artillerie aux frais de la ville ne cessa de jouer. Le soir il y eut brillante illumination (1).

Le clergé séculier de Chambéry se trouva ainsi constitué par l'évêque et son chapitre, les curés des paroisses de Saint-Léger et de Maché et le curé primitif de Lémenc réclamant le pas sur les autres, avec leurs vicaires.

A partir de cette installation, le service curial de la paroisse Saint-Léger continua de s'exercer, concurremment avec l'office cathédral, par deux chanoines pourvus du titre de curés de Saint-Léger et par deux vicaires d'après les *Etrennes historiques de la Savoie de 1780 à 1791.*

Ce fait est confirmé par une réponse du conseil municipal du 6 septembre 1790 à des instructions demandées par le Sénat, sur l'état des bénéfices, signée par le syndic de Buttet de Tresserve, où il est dit :

Le service de la paroisse de Saint-Léger se faisait dans l'église cathédrale à une chapelle qui y était destinée (2) et par une transaction du 12 février

(1) Abbé Gros, *Entrée de Mgr Conseil, premier évêque de Chambéry.*

(2) Cette chapelle, qui est la deuxième à droite, dite aujourd'hui chapelle des tombeaux, contient les monuments funéraires, couronnés de leurs bustes, du président Favre et du cardinal Billiet, dignes et pieux hommages à deux personnages illustres de la Savoie. Ses vitraux modernes rappellent des épisodes qui les concernent, ainsi que saint Léger.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1781, Saint-Martin notaire, le chapitre s'est chargé de toutes les réparations à faire à cette église, pour la portion à laquelle la ville aurait pu être tenue, du luminaire, du vin, hosties, blanchissage de linge, entretien de vases sacrés, etc., moyennant 350 livres que lui paie la ville, la cession des droits et émoluments de la ville y désignés évalués à 250 livres, et la rémission de l'argenterie, des vases, ornements, etc., inventoriés.

Le chapitre de la cathédrale est curé de la paroisse Saint-Léger : il nomme deux chanoines pour la desservir à son nom ; ils n'ont que le casuel sur lequel ils donnent encore 300 livres par an au chapitre. Dans le casuel ci-dessus sont comprises les offrandes que fait la ville, quand les syndics tiennent chapelle, consistant en cire, 18 livres ; encens, 4 onces ; argent : 9 livres, 6 sols, 8 deniers. Les curés desservants ont en outre la quarte funéraire, soit la moitié du luminaire qui est porté dans l'église où l'on fait l'enterrement d'un étranger.

Il y avait autrefois une maison pour le logement des curés desservant la paroisse ; le chapitre l'a vendue il y a quelques années, sans que l'on n'ait pu savoir ni à quel titre elle appartenait à la cure, ni par quel motif le chapitre en a fait la vente, ni ce qu'il a fait du capital retiré et des intérêts qu'il doit produire.

Il y avait des fondations pour trois altariens, devant aider les curés, mais on n'en a jamais nommé que deux parce que, dit le chapitre, la fondation pour le troisième ne porte que 50 livres annuelles, dont le chapitre dispose. La ville est en instance au Sénat

La quatrième chapelle, placée sous le vocable de saint François de Sales, est devenue la chapelle paroissiale depuis le Concordat de 1801.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec le chapitre, pour obliger entr'autres celui-ci à faire appliquer, par ceux qui desservent la cure de Saint-Léger à son nom, le saint-sacrifice de la messe pour le peuple les jours de dimanche et fêtes de commandement (F. Rabut).

La réunion de la cure et du chapitre qui était très fréquente en France, en raison de ses avantages qui excluent la rivalité ou la jalousie pour les heures des offices et pour le partage des oblations (Portalis), mais qui, au cas actuel, résultait de la bulle, n'avait pas en Savoie le même succès et dut se ressentir de la maladie de l'évêque ; elle subsista néanmoins, unique en Savoie (1), sous le régime français du Concordat, et nous estimons qu'on ne doit pas le regretter.

Il semble même qu'à la vieille de l'effroyable tourmente qui allait se déchaîner, ces deux forces conjointes pouvaient se prêter appui et au besoin résister chacune dans sa sphère, ce qui arriva par ce fait que la cure put prolonger la lutte et conserver l'église après le départ du chapitre, par des prêtres schismatiques, il est vrai, mais qui durent sombrer eux-mêmes peu de temps après.

On avait assigné pour palais de l'évêché le couvent des Cordeliers adjacent à la cathédrale et avantageux pour l'exercice du ministère épiscopal.

Neuf ans se passèrent paisiblement pendant lesquels le nouvel évêque, d'une santé peu robuste, s'occupa de visiter son diocèse, qui ne comprenait que 64 paroisses, de fonder son séminaire et de vaquer à ses devoirs épiscopaux jusqu'à l'année 1789,

(1) Sur les instances expresses de Mgr de Thiollaz, la cathédrale d'Annecy n'eut pas de paroisse annexée et les cures s'exerçant dans les cathédrales de Maurienne et de Tarentaise ne furent pas réunies aux chapitres (*Répert. de droit administratif*, par Béquet et Dupré).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où les événements se précipitèrent en France pour modifier l'ordre établi. L'ancien diocèse de Grenoble, dont le décanat avait été démembré, avait été un des agitateurs les plus exaltés et son voisinage ne pouvait que faciliter l'incendie ; les conspirateurs savoyards y trouvaient des presses et des asiles pour le fomenter. D'autre part et par contre, le territoire du roi de Sardaigne, allié au roi de France, paraissait offrir un refuge assuré aux nobles et au clergé, partisans de l'émigration, qui ne voulurent pas retarder leur exode, de telle sorte que le calme antérieur fit place à une agitation croissante, entretenue par les suppôts de la Révolution. Ceux-ci, soutenus par les loges et par les Sociétés correspondantes des Jacobins de Paris, poursuivaient l'idée de la réunion à la France et deux de leurs chefs principaux habitaient Chambéry. Ils y parvinrent en facilitant, le 22 septembre 1792, l'invasion du général Montesquiou, qui eut lieu sans résistance ni hostilité du Gouvernement et du pays mal renseignés. La Convention nationale elle-même escomptait si mal ce succès qu'elle avait révoqué le même jour le général victorieux. Il avait l'apparence d'une conquête qui ne voulait pas l'être, puisqu'il causa autant de surprise à Turin qu'à Paris ; mais il tentait d'introduire pour la première fois chez les nations, par la réserve d'un vote ultérieur, le choix des nationalités, qui jouera un si grand rôle dans la guerre actuelle.

Il fut donc décidé, avec l'accord de la Convention, que la Savoie voterait sur le fait de sa réunion à la France et que ce vote, réglé par elle, serait mis au-dessus de tous les droits. Les historiens anciens et récents disputent encore sur la sincérité ou la feinte de cette annexion ; nous estimons en 1917, à la dernière heure, qu'elle répondait si bien alors à l'agitation du moment, qu'après avoir été réitérée par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bulletins individuels en 1860, elle se cimenta en 1870 par le sang que versent encore aujourd'hui, avec tant de gloire, tous les Savoisiens enrôlés pour notre défense.

Il fut décidé qu'on appellerait le peuple à délibérer sur la forme de gouvernement qu'il lui convenait d'adopter, « sous les auspices de l'Etre Suprême et la protection de la France ». Le vote eut lieu le 14 octobre 1792, après réunion dans les églises paroissiales, au son de la cloche. A Chambéry, ce fut dans la nouvelle église Saint-Léger, c'est-à-dire la cathédrale, et c'était conforme à d'anciens usages, où les assemblées de ville avaient eu lieu dans l'ancienne.

Chaque commune nomma un député et deux suppléants pour la représenter après réunion en assemblée nationale à Chambéry et pour y porter son vœu.

On sait que la plupart des communes votèrent pour l'annexion à la France ; beaucoup laissèrent à leurs députés le choix du gouvernement qu'il convenait d'adopter, trois seulement demandèrent une république indépendante et deux seules s'abstinrent de prendre part.

Les députés de toutes les communes de Savoie, au nombre de 653, s'assemblèrent dans l'église paroissiale (Saint-Léger) de Chambéry, le dimanche 21 octobre 1792, à deux heures après-midi (lieu choisi par la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité) et décidèrent dans sa quatrième séance du 23 octobre de s'intituler Assemblée nationale des Allobroges, nom sous lequel elle est restée connue. Elle agit sous l'"impulsion des quatre membres de la Convention, non seulement pour grouper les suffrages exprimés par les délibérations des communes, mais aussi avec la prétention de légiférer, pour la Savoie, en adaptation avec les lois déjà appliquées en France depuis 1789.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du 21 au 28 octobre, en quatorze séances, elle consomma, d'après l'historien Saint-Genis, en huit jours, ce que les Assemblées françaises avaient mis quatre ans à délibérer ; mais sa critique ne rentre pas dans notre cadre plus modeste et spéciatement relatif à son enceinte et aux ministres du culte qui en étaient les gardiens.

On s'est accordé à reconnaître qu'elle se comporta avec dignité et avec ordre dans l'église occupée matin et soir, même le dimanche, bien qu'invitée par l'évêque à la laisser libre pour ce jour férié, elle passa à l'ordre du jour et même admit la Société des Jacobins à tenir ses séances pendant le temps qu'elle y serait elle-mêmc assemblée. Elle avait arrêté qu'il serait mis à l'entour du Christ dominant le fauteuil du Président, placé dans l'avant-chœur, un drapeau tricolore avec quelques instruments d'agriculture et des arts. Le chœur et les chapelles restaient réservés et les députés siégeaient dans la nef principale.

Le 26 octobre, elle admit à sa barre l'évêque, accompagné de son chapitre et de plusieurs ecclésiastiques ; il y eut échange de discours entre le prélat et le vice-président (Doppet), acceptant les hommages du clergé, sauf à lui de s'attendre à ne plus être payé que par l'estime, la confiance et l'amitié de ses concitoyens.

En effet, le jour même, elle déclara confisqués tous les biens du clergé, des cures, des évêchés, des chapitres et n'alloua de traitement que pour les curés et vicaires. C'était voter la suppression de l'évêché, du chapitre et de la cathédrale, celle-ci devenant bien de la nation ; néanmoins, il fut décidé que la commission provisoire installée dans la salle capitulaire de Saint-Léger se transporterait au Château pour sa commodité.

La clôture fut célébrée par une fête civique exté-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieure, qui se termina par le défilé des citoyens dans la salle des séances au son des cloches et d'une musique guerrière.

Le 29 octobre, l'Assemblée, après avoir nommé ses députés à la Convention nationale, transmit ses pouvoirs à la Commission provisoire devant gouverner la Savoie jusqu'à la décision du gouvernement de la République. Cette Commission commença par prescrire l'inventaire des maisons et établissements religieux de Chambéry, y compris la cathédrale.

Le 3 décembre, le Président de la Commission annonça que, dans la séance du 27 novembre, la Convention nationale avait agréé le vœu des Allobroges et prononcé la réunion de la Savoie à la République française, sous le nom de 84e département et fit expédier des courriers extraordinaires pour en porter la nouvelle dans tous les cantons (1).

La Commission arrêta aussi qu'en réjouissance de cette incorporation, il sera célébré sans délai, dans toutes les communes, une fête civique à laquelle tous les citoyens devront assister et l'organisation de cette fête donna lieu à un incident épiscopal qu'il convient de rappeler.

Un ancien capucin schismatique demanda et obtint qu'il serait offert le jour suivant un sacrifice à l'Etre Suprême, en action de grâces de l'incorporation à la République française. Une discussion s'ouvrit sur le point de savoir où le sacrifice serait offert ; un membre proposa que ce fut au pied de l'arbre de la Liberté, où la voûte éthérée sera la seule barrière entre l'Etre

(1) Ce décret ordonna que l'hymne des Marseillais serait chanté dans toute la République, lors de la fête civique, en l'honneur du succès des armes françaises en Savoie. C'est ce décret de la fête savoisienne qui fit en réalité de la *Marseillaise* un hymne national. Il aurait dû éclater pour la première fois à Chambéry, dans la cathédrale, sans les incidents relatés ci-après.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Suprême et les citoyens ; un autre proposa que le sacrifice soit offert dans l'église paroissiale, dite cathédrale, parce que c'est dans ce sanctuaire que l'Etre Suprême a recueilli le vœu d'incorporation à la République française, solennellement émis par tous les députés allobroges assemblés, et que c'est dans ce même sanctuaire qu'il convient de l'en remercier. Cette proposition fut adoptée par une messe basse, suivie d'un *Te Deum* à célébrer par l'ancien capucin. Un autre membre proposa d'y chanter le *Magnificat*, en raison du verset : *Deposuit potentes de sede ;* mais un autre demanda et fit admettre que ce verset ferait l'objet d'un discours à prononcer pendant la messe, dont on fixa l'heure de onze. On invita les autorités constituées, ainsi que les citoyens militaires à venir se joindre à l'Assemblée pour se rendre à l'église paroissiale. A la séance suivante, on donna lecture d'une lettre du citoyen Michel, évêque, demandant qu'il lui soit permis de célébrer lui-même pontificalement la messe, pour remercier Dieu de nous voir tous frères et amis dans la pratique constante d'une parfaite liberté et égalité, si conforme au véritable esprit de l'Evangile. Un membre convertit cette pétition en motion favorable, parce qu'il paraissait plus à propos, sous certains rapports, que ledit évêque remplisse cette solennité : cette motion combattue par l'ordre du jour fut cependant adoptée ; et ce dut être la dernière cérémonie pontificale du diocèse de Chambéry, le mardi 4 décembre 1792.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE III.

Période révolutionnaire 1793-1801.

Le clergé constitutionnel ; l'émigration des prêtres non assermentés. — La spoliation et le culte aboli. — Le temple décadaire ; le temple de la Raison et de l'Être Suprême. — La dévastation.

Déjà se préparait dans la Savoie la mainmise des commissaires de la Convention, composés des citoyens Simond, Grégoire, Hérault et Jagot, envoyés pour organiser le département dans lequel, après surtout le départ de l'abbé Grégoire, plus modéré, la persécution ne tarda pas à sévir, à partir du 8 février 1793, malgré le vœu émis par de nombreuses communes qu'on ne toucherait pas à la religion catholique et à son union au Pape.

C'est ainsi que, dès son arrivée, le 15 décembre 1792, Grégoire prétend avoir célébré la messe comme prêtre assermenté à la cathédrale, sans l'autorisation épiscopale, mais le fait a été contesté. Il est néanmoins affirmé par le marquis Alexis Costa de Beauregard qui, n'ayant pu se retenir d'apostropher le prêtre intrus, aurait été par lui envoyé en prison. Joseph de Maistre le vit en chaire un dimanche sans surplis, avec une cravate noire, un chapeau rond à côté de lui au lieu de bonnet, parlant aux citoyens électeurs. Cela lui suffit pour le reconnaître schismatique, malgré tout son talent. On avait toutefois encore des égards pour le culte, car, le 7 décembre, par exemple, on laissa libre la cathédrale qui était désignée pour le choix électoral des officiers munici-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paux ; le 25 décembre, on condamna à l'amende deux jeunes gens qui avaient causé du trouble à l'office de minuit à la cathédrale. Le 27 décembre, les musiciens du 79e, poussés par quelques officiers assistant à la messe militaire, affectèrent de jouer des airs royalistes, ce qui fut considéré comme une manifestation en faveur de Louis XVI : sur la plainte des représentants du peuple, Kellermann mit le colonel aux arrêts et les musiciens en prison. La Société des Jacobins elle-même fit dire une messe à la cathédrale le 6 janvier 1793, pour témoigner ses regrets et ses sentiments à Michel Le Pelletier assassiné. Un prêtre fit l'oraison funèbre qui avait d'abord été réservée au conventionnel Hérault, son ami.

Le 16 et le 18 janvier eut lieu à la cathédrale le vote du chef-lieu du département du Mont-Blanc, favorable à Chambéry contre Annecy.

En janvier 1793, l'évêque voulut s'entendre avec la municipalité pour faire prêcher le carême dans la cathédrale par le P. Girard, dominicain, qui le lui avait promis, mais qui s'y refusa en dernier lieu par crainte d'être obligé au préalable de prêter le serment constitutionnel. C'est qu'en effet le 8 février les commissaires de la Convention publièrent une proclamation qui fut le signal de la persécution générale en appliquant à la Savoie la Constitution civile du clergé. Elle supprimait les quatre diocèses de la Savoie remplacés par un seul ayant les mêmes limites que le département du Mont-Blanc, dont le siège serait Annecy ; décrétait que sa nomination serait faite par le corps électoral du département et celle des curés par le corps électoral du district. Elle imposait à tous les prêtres employés au service du culte l'obligation du serment dans les huit jours et exilait les réfractaires sous peine de déportation.

Le 17 février, dans l'église cathédrale, au matin,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ensuite de la messe paroissiale, le prêtre Claus, vicaire de la paroisse Saint-Léger, prêta ledit serment en présence des commissaires de la Convention qui y ont assisté avec un nombre immense de citoyens ; il fut imité par un certain nombre d'autres prêtres et anciens religieux. Cette formalité recommença le 24 février pour d'autres, en présence de la ville chargée de recevoir ledit serment ; elle se continua les dimanches suivants.

Le même jour, les électeurs du second degré se réunirent dans l'église Saint-Léger pour nommer les 10 députés à la Convention, les membres de l'administration municipale, le tribunal criminel et le futur évêque.

Au préalable la ville arrêta que les membres du chapitre de la cathédrale sont solidairement tenus aux frais d'entretien du culte en cas de remplacement et cela à rate de temps jusqu'à la récolte prochaine. C'était évidemment en vue du service paroissial de Saint-Léger, puisque l'office cathédral avait été supprimé et cela comportait le retrait des subsides antérieurement consentis. Des séquestres furent nommés aux curés et aux vicaires.

La paroisse Saint-Léger n'ayant plus de curé titulaire, on chargea les citoyens prêtres Chaboud et Perret de la desservir provisoirement avec l'abbé Claus pour vicaire ; les cures de Maché et de Lémenc étant vacantes et les habitants ayant mal reçu les prêtres intrus, dits commissaires apostoliques et civiques qui étaient venus de Grenoble, sous prétexte de les évangéliser. Une affiche du 5 mars 1793 annonça au public que l'assemblée électorale procéderait à l'élection de l'évêque le lendemain après la célébration de la messe paroissiale, et successivement à la proclamation qui sera suivie d'une messe solennelle en conformité de la loi. Les officiers municipaux et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notables sont invités à s'y rendre avec le peuple. L'élection eut lieu par 241 voix sur 490, au nom du citoyen Panisset, curé de Saint-Pierre-d'Albigny, ancien professeur au collège royal de Chambéry, qui, sans être impie, ni révolutionnaire, avait beaucoup de prétention non justifiée par sa fatuité et qui manquait totalement de discernement et de tact (card. Billiet). Il s'empressa d'accepter, d'aller se faire consacrer à Lyon par un autre instrus le 7 avril et de faire son entrée le 14 dans la cathédrale d'Annecy ou était fixée sa résidence, malgré la protestation de Mgr Paget, évêque légitime, réfugié à l'étranger, et l'interdiction de Mgr de Montfalcon, archevêque de Tarentaise, aussi exilé (1).

Mgr Conseil, âgé de 77 ans, fut constitué prisonnier dans sa demeure avec permission de pouvoir dire la messe dans sa chapelle privée ; ses deux grands vicaires très âgés furent déclarés prisonniers sur parole, mais il en nomma un troisième, M. de la Palme, qui put gagner Turin et y diriger l'administration de l'ancien diocèse.

Tous les autres chanoines, sauf M. Perret, refusèrent le serment et partirent pour l'exil.

La cathédrale du titre de l'Annonciation et du Bienheureux Amédée cessa donc d'être reconnue comme son chapitre, dont les papiers et la caisse furent saisis le 27 mars 1793.

L'Eglise ne fut plus affectée qu'à la paroisse de Saint-Léger, administrée par des prêtres assermentés à partir du 15 février, sous des titres eux-mêmes incertains. L'ancien chanoine Perret s'intitulait curé

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Tarentaise sur le serment d'Égalité et de Liberté, suivie de son ordonnance relative à l'élection du sieur François-Thérèse Panisset, en qualité d'évêque du département du Mont-Blanc. Donnée dans le lieu de sa retraite le 28 avril 1793.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

provisoire ou desservant ; l'abbé Claus était tantôt vicaire, tantôt administrateur, tantôt enfin curé provisoire de la paroisse Saint-Léger ; M. Chaboud accepta le titre de vicaire épiscopal, c'est-à-dire grand vicaire après la nomination de M. Panisset. Cette situation dura jusqu'au 30 janvier 1794. Le nombre des prêtres non assermentés qui avaient cru devoir braver l'orage, diminua de jour en jour, car le 26 mars le Conseil général leur défendit de célébrer les cérémonies du culte et leur donna un court délai pour s'exiler ; le 10 avril, il ordonnait leur arrestation et à partir de ce jour, il ne resta plus que les courageux apôtres qui, en se cachant le jour, purent continuer, au péril de leur vie, de célébrer le culte et administrer les sacrements.

Les habitants fidèles à la religion catholique s'abstinrent de suivre les offices ; mais, pour combler leur absence, la municipalité crut devoir voter le 5 avril une gratification de 50 livres à chacun des trois clercs, eu égard à la diminution du casuel.

Le 18 avril, elle donna réponse affirmative au desservant Perret, qu'elle ferait faire la neuvaine annuelle pour les fruits de la terre et le 23 du même mois, elle l'autorisa à prêter les objets nécessaires pour dire la messe à l'aumônier des grenadiers des Basses-Alpes.

Le Conseil général, voulant à son tour rehausser le nouveau culte, arrêta le 28 mai que tous les corps administratifs et judiciaires se rendraient à l'église paroissiale pour accompagner la procession de la Fête-Dieu et porter le dais selon l'usage.

Néanmoins, pour exercer ses droits sur la Constitution civile du clergé, il ordonna aux prêtres, le 19 septembre, de ne plus conserver aucun signe du costume ancien, sauf la gance et le bouton du chapeau, et le même jour, il renouvela à l'évêque Panisset et à ses vicaires épiscopaux qui se trouvaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Chambéry depuis quelque temps, l'invitation de rentrer à Annecy.

Mgr Conseil étant mort le 27 septembre, le chapitre, exilé à Turin, put obtenir de l'archevêque l'autorisation de tenir une assemblée capitulaire, qui eut lieu le 14 novembre et qui élut deux vicaires généraux capitulaires, MM. Garrelaz et de La Palme qui, le 22 du même mois, adressèrent au clergé et aux fidèles un mandement désavouant les prêtres constitutionnels et révoquant les pouvoirs des prêtres assermentés. Comme ils étaient les seuls, les églises se trouvèrent fermées ; les enfants furent baptisés par le médecin ou la sage-femme ; les mariages se faisaient seulement devant deux témoins, après avoir été affichés aux portes des églises et à la maison commune (1) et les sépultures étaient accompagnées par un agent de police, sans chant et sans aucune cérémonie religieuse.

L'année 1793 fut donc celle de l'émigration du clergé et de son remplacement par les intrus, qui avaient préparé pour 1794 l'ère de l'aggravation du serment, que beaucoup refusèrent, ce qui amena la dévastation des églises. En Savoie, ce fut le règne ou plutôt la terreur d'Albitte, envoyé seul par Robespierre pour représenter la Convention. Il commença par adresser au Directoire, les 26, 27 janvier, trois arrêtés, dont le premier ordonnait la démolition des châteaux, forteresses et autres monuments du despotisme ; le second contenait des mesures de sûreté générale contre les prêtres tenus d'abjurer leur caractère et de prêter un nouveau serment d'apostasie et d'abjuration de la prêtrise (2) ; le troisième ordon-

(1) Arrêté municipal du 26 juin 1793.

(2) La formule du serment, rédigée par Albitte dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, différait entièrement de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nait la livraison de tous les ornements et objcts du culte, la descente et remise des cloches et la démolition des clochers. Déjà la spoliation des effets religieux avait eu lieu à Chambéry le 21 décembre pour la cathédrale, et le 18 janvier 1794 pour la paroisse St-Léger, et le 30 janvier, l'administration du district de Chambéry prescrivit la démolition des clochers de la ville et des monuments du fanatisme et de la féodalité. On vendit à l'enchère les meubles divers, tels que les autels en bois ou en pierre, les statues des saints, les reliquaires, les chaires, les confessionnaux, les fonts baptismaux, les armoires et meubles des sacristies, les effets, tels que costumes, vêtements, vases, ustensiles et métaux, dans le but de pouvoir aliéner les églises et les transformer en temples sacrilèges ou en fabriques ou magasins. Malheureusement trop peu de ces objets précieux par leur origine et leur qualité tombèrent entre les mains d'acquéreurs, qui s'empressèrent de les restituer plus tard ; mais, dans ce nombre, il faut citer les garde-robes et autres boisages de la sacristie rétrocédés à bas prix par le citoyen Berthet, en l'an II, et l'ancien autel des Carmélites qui purent reprendre place dans la nouvelle cathédrale avec une des grosses cloches, dite de Saint-Antoine.

Ce fut donc à cette date du 30 janvier 1794, que la paroisse Saint-Léger, étant elle-même éliminée, s'ouvrit pour l'ancienne cathédrale, devenue simplement bâtiment national, la période des avatars, aussi énergumènes que sacrilèges. Par une involontaire ironie, au moment où le raisonnement bannissait la Raison, a

celle dite de liberté et d'égalité qui avait été prescrite le 10 août 1792, ainsi conçu : Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. Elle obligeait à abjurer tout caractère et fonctions de prêtrise et à en déposer les titres et brevets. (V. les *Mémoires du cardinal Billiet*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dit de Maistre au rappel de Molière, mais d'accord avec le succès momentané du parti Hébertiste, qui avait adopté cette déesse le 23 novembre 1793; le club des Jacobins s'en empara immédiatement et en fit sa première idole. Le commissaire avait demandé qu'on choisisse un local pour l'établissement d'un temple à la Raison, où chaque décadi en ferait la lecture des lois (1). Cette question fut agitée les 23 et 24 janvier 1794 par la municipalité qui avait reçu les pétitions les plus républicaines, sur l'instance d'un membre du département qui parcourait les rues en ordonnant l'assistance (Claus).

Ce temple fut établi dans l'église cathédrale dont il fut pris acte d'état envoyé au district, par un fanatisme que je n'appellerai pas philosophique, écrivit à la municipalité le citoyen Claus, ci-devant vicaire de Saint-Léger, en voie de repentir.

A l'exemple de Paris qui avait célébré ce nouveau culte le 10 novembre 1793, la fête de la Raison eut lieu à Chambéry le 8 février 1794. On avait dressé au milieu de la cathédrale, dont le frontispice portait l'inscription de ce nouveau titre, un autel sur lequel on plaça la statue de la Raison et celle de la Liberté. Un grand Mont-Blanc en carton, sur lequel on avait figuré sa conformation, avait été élevé dans le chœur. Quatre citoyennes, placées autour de l'autel dont les noms pourraient être rapportés s'il s'agissait d'un acte plus méritoire, représentaient par des emblèmes et des inscriptions la Justice, la Sagesse, la Tempérance et la Force. Quatre sans-culottes portaient les bustes de Rousseau, de Voltaire, de Marat et de Lepelletier. L'ex-abbé Claus prétend qu'il ne se trouva,

(1) On avait déjà inscrit sur la porte d'entrée la mention : Temple décadaire, auquel on revint plus tard, pour y substituer quelques jours après celle de Temple de la Raison (Trepier).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la commune, aucune déesse qui voulut recevoir l'encens de ces apôtres, parce qu'il y avait encore parmi nous beaucoup de pudeur dont ces coriphés espéraient nous corriger à la longue, comme d'un enfantillage : contemporain, plutôt que témoin, d'une scène dont son ancienne qualité dut l'écarter, il parait s'être trompé ; car à la tradition que signale le cardinal Billiet, on pourrait aussi ajouter un nom qui fut alors écrit.

A dix heures, les autorités constituées, les membres de la société républicaine, les troupes de la garnison, le corps des musiciens partirent de la maison commune au Château et parcoururent les principales rues pour se rendre au temple. Quatre coups de canon saluèrent la déesse et annoncèrent le moment de lui rendre hommage, selon le programme. Lorsque tout le cortège fut entré, le président de la Société républicaine prononça un discours à la suite duquel on prêta le serment suivant : « Nous jurons de maintenir l'égalité, la liberté, de vivre libres ou de mourir pour la défense de la Constitution républicaine et de n'avoir d'autre culte que celui de la Raison. » Ils s'engageaient peu, car ce serment ne dura que trois mois, puisqu'un arrêté du Comité de Salut public décréta le 12 mai 1794 qu'au frontispice des édifices consacrés au culte, on substituerait à l'inscription Temple de la Raison, ces mots : « Le Peuple français reconnait l'Être Suprême et l'Immortalité de l'âme », conformément au décret du 7 mai inspiré par Robespierre, déiste à la façon de Jean-Jacques, qui crut devoir protester contre l'athéisme et tenta même de faire édicter la liberté des cultes, le 23 floréal an II. Albitte qui était son séide, dut se soumettre avec regret, et le 27 juin 1794, jour de décadi, le Conseil général de la commune de Chambéry se rendit en corps au temple dédié à l'Être Suprême pour y entendre la lecture des lois. On

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'en continua pas moins à poursuivre la démolition du clocher encore inachevée le 13 juillet et dont on réclamait la chute. Elle dut avoir lieu quelques jours après, en même temps que le coup d'État du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) qui délivra la France du parti de Robespierre, et libéra la Savoie du tyran Albitte rappelé à Paris. La dédicace à l'Être Suprême fut effacée et la Convention ayant désavoué tout culte religieux ne songea plus qu'à en persécuter les anciens ministres.

Les fêtes dites nationales abandonnèrent les édifices religieux pour la plupart dénudés, rétrocédés ou aliénés pour se produire extérieurement ; c'était déjà l'idée de Robespierre qui dans Paris, même pour l'Être Suprême, ne lui reconnaissait comme temple que l'Univers et comme prêtre que la Nature. On élevait sur les places publiques des autels de la Patrie pour les fêtes de victoires, de la liberté, pour célébrer des événements politiques, tels que les anniversaires de la prise de la Bastille, l'acceptation de la Constitution (1), mais ces fêtes qu'on voulait rendre solennelles étaient rares, parce qu'elles coûtaient fort cher ; on aurait voulu les augmenter, ne fut-ce que pour imiter les anciens usages de l'église dépossédée. Il était nécessaire aussi de donner au peuple des jours de repos analogues aux dimanches et le nouveau calendrier républicain l'avait prévu pour la destination du décadi.

C'est ainsi qu'on fut amené à créer des fêtes civiles décadaires destinées d'abord « à l'instruction et à la joie publique en réunion fraternelle de tous les citoyens ». Le choix laissé libre du local entrainait bien

(1) A Chambéry, l'autel de la Patrie se dressait sur la place de la Liberté, ancienne église Saint-Léger, à côté de l'arbre de la Liberté, et l'autel de la Liberté était réservé au Verney.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des complications. On avait évidemment songé aux églises, mais on avait hésité d'en chasser le clergé jureur qu'on trouva moyen de supprimer autrement, et, par un autre expédient, le décret de la Convention du 30 mai 1795 (11 prairial an III) rendit le libre usage des édifices des cultes non aliénés, exclusivement pour les prêtres jureurs, en même temps que pour les Assemblées civiles prescrites par la loi. Les représentants du clergé légitime conseillèrent de ne pas s'en prévaloir, peut-être un peu trop sévèrement, a écrit le cardinal Billiet; leur abstention persista (1) et l'administration municipale eut ainsi toute liberté de reprendre l'ancienne cathédrale comme temple décadaire. Sur l'ordre du Directoire du département du 4 thermidor an III, il fut arrêté qu'il se rendrait le 9 du même mois, avec l'administration et les autres autorités siégeantes, en ordre, au temple décadaire pour y célébrer la journée à jamais mémorable du 9 thermidor an II. Après le 18 fructidor an V, le parti jacobin vainqueur organisa aussi le 14 septembre 1797 une cérémonie au temple décadaire pour y publier les décrets. Je vis depuis la voûte le secrétaire, monté sur une cathédrette, en donner lecture, après laquelle il ajouta : tous les décrets en faveur des prêtres sont rapportés (Manuscrit du Chanoine Collomb).

Ce fut en l'an VI que les législateurs du Directoire, las de voir en France son abandon, reprirent en la faveur du jour de décade, soit pour en rendre le repos obligatoire, soit pour le consacrer aux actes civils, des propositions pour le moins originales. Telle entr'autres celle de Pison Dugalland, de Grenoble, qui

(1) Le 15 floréal an III, 14 mai 1795, le Directoire du Mont-Blanc s'autorisa à décacheter une lettre adressée au citoyen Chevalier, curé de Chambéry, parce qu'il n'existe aucun curé rière cette commune (*Extrait des Procès-verbaux*, page 453).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

proposait d'y affecter les ci-devant églises, sous le nom de *Solemnaires*, destinés à la solemnisation des actes qui concernent l'état des citoyens et à leurs exercices ou délassements. Ce ne fut pas pris en considération. Un autre député, Arena, disait qu'il avait été bon de rendre l'existence et la dignité au décadi proscrit par la faction royale avant le 18 fructidor. Guesdon se plaignait que les institutions républicaines et les fêtes nationales étaient tombées dans l'état de désuétude et d'avilissement où nous les voyons aujourd'hui. Quelle différence entre les premières époques de notre révolution et celles qui se succèdent depuis un certain temps. Leclerc, reprenant la croyance à l'Être Suprême, voulait donner aux cérémonies civiles un caractère pieux et de reconnaissance envers lui. Il fallait donc un édifice décent, spacieux et bien ordonné, ces édifices existent, les ci-devant églises qu'on peut convertir en temples républicains. (Discours du 16 brumaire an VI.) La commission n'y donna aucune suite, mais la loi de célébration des décadis, votée le 17 thermidor an VI, obligeant les autorités, tous les employés et les écoles à vaquer, les boutiques, les magasins et ateliers à fermer les dits jours, fut complétée par une autre du 13 fructidor an VI, ayant pour but de rassembler les citoyens au temple de plus en plus vide d'assistants. Chaque décadi, le maire devait se rendre au temple en costume, y convoquer le peuple et y faire assister les écoles des deux sexes. On y faisait la lecture des lois et d'un bulletin décadaire et c'était le jour consacré à l'état civil, parce que les mariages lui étaient réservés, ainsi que la publication des actes de naissance, de décès, d'adoption et de divorce.

Un arrêté de l'administration centrale du Mont-Blanc, daté du 28 nivôse an VII, prescrivit que les anciennes églises paroissiales des chefs-lieux de can-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ton auraient un autel de la Patrie, avec l'inscription : Haine à la royauté et à l'anarchie et serviraient à la célébration des décadis et fêtes nationales à partir de 9 heures 1/2 du matin. La municipalité de Chambéry devait en présenter le plan.

Une des dernières fêtes du temple décadaire eut lieu le 2 pluviôse an VII (21 janvier 1799), pour célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI. On y chanta une invocation à l'Être Suprême, dont les paroles avaient été composées par G.-M. Raymond et la musique par Giacomelli.

Ces lois décadaires ne furent pas cependant aussi nuisibles en Savoie qu'on pouvait le craindre, parce que les fidèles avaient été avertis par les missionnaires de s'abstenir et parce que le Directoire, renversé le 2 novembre 1799 (18 brumaire an VIII), en prépara la chute.

A cette même date, un prêtre jureur, l'abbé Guigard, professeur à l'Ecole centrale, qui allait lire et commenter les feuilles publiques dans la chaire où il avait autrefois prêché, rétracta ses égarements par une déclaration imprimée (cardinal Billiet).

Le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799), les consuls avaient mis à la disposition des communes les églises non aliénées pour les rendre à la liberté des cultes ; un autre arrêté consulaire du 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800) prescrivait de régler les heures pour que les mêmes édifices puissent servir successivement aux fêtes décadaires et aux cérémonies chrétiennes.

Il ne paraît pas que cette affectation mixte ait servi dans l'ancienne cathédrale de Chambéry. Les catholiques continuèrent de se réunir dans les oratoires privés autorisés par l'art. 15 de la loi du 7 vendémiaire an IV, où les missionnaires célébraient la messe, faisaient les baptêmes et les mariages, et récitaient l'office des morts, *non præsente corpore*.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceux-ci, en effet, pour pouvoir exercer librement le culte, auraient dû prêter le serment de fidélité à la Constitution prescrit par la loi du 1er janvier 1800. Les vicaires capitulaires s'y étaient opposés par une interdiction que le cardinal Billiet a jugée trop sévère dans les circonstances du moment, et qui depuis n'a pas prévalu dans le Concordat.

Après les années 1797 à 1799, où la déportation du clergé continua de sévir et de supprimer le culte religieux, même des prêtres jureurs, l'année 1800 vit poindre des espoirs de pacification par l'élection du nouveau Pape Pie VII, par le retour du vicaire capitulaire de La Palme et de nombreux prêtres émigrés qualifiés missionnaires et par les rétractations de la plupart des assermentés imitant l'évêque Panisset, qui leur en avait donné l'exemple dès le 22 février 1796, seul entre tous les prélats constitutionnels qui lui en gardèrent une rancune que Grégoire n'a pu dissimuler dans ses mémoires (tome II, page 235).

1801 et 1802 virent préparer et réaliser le Concordat par lequel le Premier Consul, d'accord avec le Saint-Siège, rétablit le catholicisme en France, et ce fut grâce à la sagesse transactionnelle du Pape, motivée par les conjonctures, que l'ancienne cathédrale put renaître de ses ruines et de son abandon. Encore peut-on reconnaître que, dévastée et profanée par des mains étrangères, elle avait échappé au sacrilège d'indignes adaptations, sous l'influence persévérante du respect latent de la population.

Du Concordat qui a été jugé si diversement, nous ne retiendrons que les opinions de deux princes de l'église, originaires de la Savoie. Le cardinal Gerdil en espérait un grand bien, et pour le cardinal Billiet, il fut une grande pensée, un grand événement et une grande espérance. Malgré ses taches et ses ombres, il avait reçu l'approbation de la majorité du Sacré-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Collège, au titre de grand acte de pacification, et pour la masse des catholiques, prêtres et fidèles, quelle joie de voir cesser la persécution et de reprendre le culte public de la religion avec la paix des consciences !

Parmi les cardinaux, dont les sympathies furent même jugées trop ardentes à Rome, comment ne pas rappeler au titre savoyard l'ancien évêque de Saint-Jean-de-Maurienne 1757-1779, Mgr de Martiniana, évêque de Verceil, qui fut le premier confident des projets du Premier Consul, vainqueur à Marengo, cherchant les moyens de se rapprocher de l'église et du Souverain-Pontife. On considère que la lettre qu'il écrivit au Pape Pie VII, après cet entretien en juin 1800, où l'on trouve toutes les bases du futur Concordat, en fut le point de départ. Elle reçut le meilleur accueil, autorisant à répondre au Premier Consul que Sa Sainteté se prêterait volontiers à une négociation si importante, dont les premières discussions devaient même avoir lieu à Verceil, sans le départ précipité de Bonaparte qui les transféra à Paris.

Le cardinal, originaire de Turin, avait emporté le meilleur souvenir de son long séjour en Savoie, et mourut le 7 décembre 1802. Il fut mis à l'écart de l'assemblée des cardinaux du 11 août 1801, que le Pape avait réunis avant de ratifier le Concordat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHAPITRE IV.

Le Concordat de 1801-1802.

Suppression de l'ancien diocèse de Chambéry et création du nouveau diocèse de Chambéry et de Genève, sous le patronage de Saint François de Sales, par le choix de Napoléon. Sa prise de possession en 1803.

Le Concordat fut réglé, accepté et signé à Paris, le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), par le cardinal Consalvi, l'archevêque Spina et le Père Caselli, délégués du Saint-Siège, et par Joseph Bonaparte, Emmanuel Crétet, conseillers d'Etat, et l'abbé Bernier, représentants du Gouvernement français, d'après les ordres du Premier Consul, transmis trois jours avant par le Secrétaire d'Etat Maret. Au préalable, la convention avait été préparée sur le plan et l'initiative dudit Consul, par l'entremise des trois représentants du Saint-Siège ci-dessus nommés, et du côté français par le Ministre des relations extérieures Talleyrand, les directeurs d'Hauterive et Portalis, et l'abbé Bernier. Joseph Bonaparte et Crétet n'intervinrent que pour le pénultième et le dernier projet précédant la signature du texte rédigé par le cardinal Consalvi et l'abbé Bernier (1).

(1) On conserve à la Chalcographie le dessin gravé de Gérard : « Bonaparte signant le Concordat » en présence des représentants qui l'avaient conclu : Joseph Bonaparte, Consalvi, Portalis, Crétet et Bernier, dont les portraits sont fort ressemblants.

Il rentre dans notre cadre régional de retenir parmi les signataires le nom du conseiller d'Etat Emmanuel Crétet, originaire de la Savoie, né au Pont-de-Beauvoisin le 10 février 1747, dans la partie du diocèse de Belley qui allait être rattachée au diocèse de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet abbé demeure un personnage fort discuté qui, d'après le cardinal Mathieu, semble mériter plus de modération et de justice dans les critiques dont il fut l'objet : toujours est-il que pour l'accomplissement d'une tâche qui dura deux ans sans répit, il sut se concilier les égards des deux parties contractantes et qu'il en fut récompensé par l'évêché d'Orléans et sa nomination de cardinal *in petto*.

Après sa signature du 15 juillet, Consalvi séjourna à Paris jusqu'au 25 et revint à Rome pour donner au Pape les éclaircissements nécessaires à sa ratification. Sur le rapport de Mgr di Pietro, théologien, et sur l'avis conforme de la majorité du Sacré-Collège, le Pape signa, le 15 août, ce traité de pacification

Chambéry. Ancien élève des Jésuites et des Oratoriens, après de nombreux voyages en Amérique, il s'était retiré à Dijon au temps de la Terreur, et n'entra dans la politique que comme élu de la Côte-d'Or au Conseil des Anciens en l'an IV. Après s'être signalé en matière de finances et d'économie, nommé en l'an VIII membre du Sénat et conseiller d'Etat, il fut désigné à ce titre, par lettre du 12 juillet 1801, pour signer le 15 le Concordat. Créé comte de Champmol, en 1808, comme ministre de l'intérieur de l'Empire, il dut démissionner en 1809 et mourut le 28 novembre. Il fut inhumé au Panthéon comme grand dignitaire de l'Etat, laissant la réputation d'un homme de bien et d'un administrateur intègre et éclairé, bienfaiteur des pauvres du Pont.

La Savoie, à laquelle il était resté attaché par sa famille, dut trouver en lui un partisan de l'évêché qu'on lui avait retranché et son frère fut en effet le premier maire qui reçut, en 1803, le nouvel évêque avec les démonstrations les plus chaleureuses. (*Mémoires* du cardinal Billiet.)

Dans les négociations du 13 juillet qui durèrent vingt heures, Crétet qui, par éducation et par tempérament, était un modéré, mit à défendre les intérêts de l'Etat français une ténacité qui étonna Bernier. Il avait été stimulé la veille par Caillard, de Dijon, ministre intérimaire des Relations extérieures. Consalvi n'en obtint pas moins satisfaction sur la plupart de ses demandes. (L. Séché).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

religieuse et la bulle *Ecclesia Christi* qui avait été discutée par le Gouvernement français.

Cette bulle encyclique exposait les motifs pour lesquels le Pape avait cru devoir approuver une négociation dont le but serait le rétablissement de la religion catholique en France, « ce pays célèbre « depuis tant de siècles par l'étendue de son terri- « toire, par sa population, par la richesse de ses habi- « tants et surtout par la gloire qu'il s'était acquise « aux yeux de la religion. »

Il déclarait et notifiait « à tous ce qui a été res- « pectivement convenu et arrêté pour le bien de la « religion, la tranquillité intérieure de la France et « le retour heureux de cette paix, de cette unité sa- « lutaire qui va faire la consolation et la joie de « l'Eglise ».

Un des principaux objets était les sièges épiscopaux. « Le Gouvernement a déclaré vouloir une nou- « velle circonscription des diocèses français : le « Saint-Siège a promis de l'effectuer de concert avec « lui, de telle manière que, suivant l'intention de « l'un et de l'autre, cette circonscription nouvelle « suffise entièrement aux besoins des fidèles.

« Et comme il importe d'éloigner tous les obstacles « qui nuiraient au succès d'un si glorieux ouvrage, « fermement convaincus que tous les titulaires des « évêchés français feront à la religion le sacrifice de « leurs sièges, nous exhorterons ces mêmes titulaires « par un bref plein de zèle et de force, à contribuer « au bien de la paix et de l'unité.....

« D'après cette exhortation et leur réponse qui, « comme nous n'en doutons pas, sera conforme à « nos désirs ; nous pourrons donner à la nouvelle « division des diocèses son entier effet. »

C'était le commentaire des articles 2 et 3 du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Concordat, les seuls que nous aurons à retenir sur 17 dont il se compose (1).

On envoya ensuite à Mgr Spina, resté à Paris, l'exemplaire ratifié, la bulle et les brefs qu'elle annonçait, dont un pour les évêques constitutionnels et l'autre pour les évêques légitimes relatifs à leurs démissions, datés aussi du 15 août 1801, ce dernier commençant par les mots : « *Tam multu* » et contenant cette exhortation : « *Dimittendæ a vobis sponte* « *Episcopales vestræ sedes sunt : eædemque in mani-* « *bus nostris libere resignandæ..... vos rogamus,* « *obsecramus, obtestamur* ». Un délai de dix jours était accordé pour la réponse signalée comme très urgente. Le Saint-Siège se chargea de faire parvenir aux évêques en exil les brefs avec la lettre qui les accompagnait ; mais cet envoi fut retardé par la difficulté de connaître leurs adresses, c'est ainsi que Mgr Paget ne put répondre que le 21 novembre au bref qui lui avait été adressé le 10 octobre.

Sur le désir du Premier Consul, Caprara (2) fut

(1) *Extrait du Concordat.* — Article 2. — « Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. »

Article 3. — « Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges. D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Eglise, il sera pourvu par de nouveaux titulaires au Gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle. »

(2) Caprara, né à Bologne en 1733, de l'illustre famille de Montecuculli-Caprara, dont il prit le nom de sa mère, fut d'abord nonce et promu cardinal en 1792. Nommé légat du Saint-Siège en 1801, sur le désir de Napoléon, il prit une part prépondérante au règlement et à l'application du Concordat signé par Consalvi qui tenta de rabaisser ses mérites. Nommé archevêque de Milan et revêtu par l'Empereur Roi d'Italie des plus hautes dignités, il mourut à Paris en 1810 et par décret impérial fut in-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nommé légat *a latere* dans le Consistoire du 24 août 1801 et partit de Rome le 5 septembre avec Mgr Sala comme secrétaire, muni des pouvoirs nécessaires à l'exécution du Concordat.

Sa mission fut très importante : il eut à traiter la démission des évèques titulaires, la nomination des nouveaux, la grosse affaire des intrus, l'indemnité annuelle au clergé et la nouvelle circonscription des diocèses avec le choix de la demeure des évêques et les titres ou patrons de leurs cathédrales.

Il arriva à Paris le 4 octobre 1801, pendant que Talleyrand et Portalis préparaient les articles organiques qui devaient être annexés, sans entente préalable, au Concordat ratifié à Paris, le 10 septembre 1801. Nous n'en retiendrons que les articles :

58. — Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles et cinquante évêchés.

59. — La circonscription des métropoles et des diocèses sera faite conformément au tableau ci-joint, qui porte Chambéry, le Mont-Blanc, le Léman.

Ils ne méritent pas le reproche fait à l'ensemble de ne pas avoir été longuement discutés et ratifiés par le Pape.

L'organisation des diocèses fut l'œuvre de Caprara et de Bernier, dirigés par Bonaparte en personne.

En ce qui concernait la démission des évêques légitimes et l'affaire des intrus que Bonaparte ne voulait pas exclure, la tâche du légat en Savoie fut facile.

Il n'avait pas à tenir compte du seul évèque constitutionnel Panisset, qui était démissionnaire depuis

humé au Panthéon. On lui reproche d'avoir manqué de fermeté et de caractère vis-à-vis du grand homme, jusque dans le Catéchisme du Premier Empire prescrit à tous les diocèses de France en 1806.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 22 février 1796, et quant aux évêques apostoliques, un seul survivait (1), Mgr Paget, évêque de Genève, réfugié en Italie, qui avait reçu de Rome le bref de Pie VII, accompagné d'une lettre du cardinal Consalvi, du 10 octobre 1801, lui demandant sa démission. Cette lettre lui exprimait que Sa Sainteté, après avoir fait tout son possible pour que son siège épiscopal lui fût conservé, avait le grand regret de ne pouvoir y réussir, mais qu'Elle le recommandait au Premier Consul pour qu'il pense à lui dans les nominations à faire ou, au moins, pour pourvoir à sa subsistance. Le bref « *Tam multa* » qui l'accompagnait, portait une dérogation que le Gouvernement français dut ignorer, car il ne l'aurait certainement pas admise. Au lieu de l'adresse commune à tous les évêques de France : *Venerabilibus Fratribus, Archiepiscopis et Episcopis Galliarum communionem et gratiam Sedis Apostolicæ habentibus*, on y lisait : *Venerabilibus Fratribus Episcopis Sabaudiæ communionem*..... Je ne m'explique pas non plus la pluralité.

Le 21 novembre, Mgr Paget envoya au Pape, de Turin où il venait d'arriver, sa démission très soumise, sous l'intercession spéciale de saint François, son prédécesseur. Il en rendit compte au cardinal Caprara qui, le 22 décembre, lui prescrivit de conserver sa juridiction jusqu'à nouvel ordre, en lui envoyant des provisions d'administrateur. Il fut compris sur l'état des pensions des évêques démissionnaires de France, nonobstant le reproche encouru par la curie.

Un travail beaucoup plus ardu, commencé dès le

(1) MM. SS. Conseil, évêque de Chambéry, décédé en 1793; Montfalcon du Cengle, archevêque de Moûtiers, mort en 1793, et Compans de Brichanteau, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, mort en 1796.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

20 juillet, sur l'ordre du Premier Consul, avant l'arrivée de Caprara, fut la préparation de la bulle annexe du Concordat qui devait établir et régler la nouvelle organisation diocésaine.

Après quelques tergiversations, on avait arrêté le projet, qui comprenait dix métropoles et quarante évêchés fixés à :

Agen, Aix, Ajaccio, Amiens, Angers, Angoulême, Arras, Aix-la-Chapelle, Besançon, Bordeaux, Bourges, Bayeux, Bourg, Bayonne ou Pau, Carcassonne, Coutances, Cambrai, Clermont, Dijon, Evreux, Grenoble, Le Mans, Limoges, Lyon, La Rochelle, Malines, Metz. Montpellier, Mende, Namur, Nancy, Nimes, Nantes, Paris, Poitiers, Quimper, Séez, Strasbourg, Saint-Brieuc, Saint-Flour, Soissons, Tours, Troyes, Toulouse, Tournai, Trèves, Valence, Vannes, Rennes et Rouen.

Outre la question principale d'économie à réaliser et de meilleure répartition du sol, le premier projet avait suivi l'ordre des départements combiné avec celui des divisions militaires, de manière qu'un évêché ne dépendit de deux de ces divisions ; mais on abandonna cette concordance militaire en faveur des convenances politiques liées à la division administrative en départements et à celle de l'ordre judiciaire en tribunaux d'appel le 28 juillet 1801. « La première avait pour but l'unité d'action exercée, d'un côté par la puissance civile et par l'autorité ecclésiastique de l'autre, sur les mêmes hommes, dans les mêmes endroits et avec les mêmes limites, quoique chacune à sa manière. La seconde était d'empêcher que les Français, membres du même diocèse, fussent assujettis à dépendre de deux tribunaux pour l'appel de leurs causes (1). Car, quoique la jurisprudence

(1) Le territoire français comprenait, en 1801, quatre-vingt-dix-sept départements et vingt-neuf tribunaux d'appel.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soit au fond la même en France, il est de fait que le même principe de décision souffre, en divers endroits, des interprétations différentes ». Bernier ajoutait à ces motifs ceux qui avaient servi à répartir les tribunaux d'appel, savoir les relations d'un pays à l'autre, l'identité de caractère et d'inclination, le cours des rivières, la facilité des routes, les débouchés du commerce, l'apport et la vente des denrées, en un mot l'habitude contractée par les habitants de tel ou tel pays de se rendre, sans contrainte, dans tels ou tels endroits pour différents motifs d'intérêts. de commerce ou de localité. Cette manière s'inspirait en somme des principes admis en 1790 par la Constitution civile du clergé qu'on voulait abolir, avec le but d'obtenir l'assentiment du Corps législatif, dont on craignait l'opposition. Aussi, les négociations ne devaient pas être abordées par les journaux tant politiques que littéraires, d'après l'ordre du Premier Consul du 6 août 1801.

Au moment de la ratification, le nombre total des sièges destinés à être supprimés en France et dans les pays annexés, s'élevait à 23 métropoles et 134 évêchés, qui devaient être remplacés par 10 métropoles et 40 évêchés. Ce remembrement trop restreint, surtout en vue des visites épiscopales, était cependant en meilleure proportion que celle des anciens évêchés, dont les uns étaient immenses et d'autres extrêmement réduits dans leur étendue. Tel Bethléem réduit à un faubourg de Clamecy ; Saint-Pons qui

Depuis le 25 août 1798, la Savoie agrandie de l'ancienne République de Genève et du pays de Gex détaché de l'Ain, mais ayant appartenu autrefois au diocèse de Genève, formait deux départements rattachés à deux tribunaux d'appels différents : le Léman, chef-lieu Genève, dépendant du tribunal de l'Ain, et le Mont-Blanc, chef-lieu Chambéry, ressortissant au tribunal d'appel de l'Isère.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'avait que 45 paroisses ; Saint-Paul-Trois-Châteaux que 31 ; Orange que 20 ; la Corse qui comprenait six diocèses, pendant qu'Amiens comptait 800 paroisses, Limoges 868 et Rouen 1.388.

Sur cette réduction, le Saint-Siège souleva peu de difficultés, afin de répondre au désir de Bonaparte, qui voulait la démission générale des évêques, y compris les constitutionnels, et parce qu'il valait mieux, disaient les conseillers du Pape, en rétablir un certain nombre que de n'en point avoir. La bulle « *Ecclesia Christi* » du 15 août 1801, ratifiant le Concordat, et invitant tous les titulaires des évêchés français à faire le sacrifice de leurs sièges, admettait que la circonscription nouvelle, suivant l'intention des deux contractants, devrait suffire entièrement aux besoins des fidèles.

Le projet de circonscription, dressé par Spina et Bernier, ne fut transmis au cardinal Consalvi à Rome, que le 5 septembre, avec une note de Bernier ainsi conçue :

« La 5e métropole de Lyon devra comprendre 4 évêchés : Lyon avec le Rhône et Loire ; Grenoble avec l'Isère et le Mont-Blanc ; Valence avec les Hautes-Alpes et la Drôme ; un nouvel évêché que Sa Sainteté est priée d'ériger à Bourg, qui réunira les deux départements de l'Ain et du Léman.

On a préféré Bourg à toute autre, pour la facilité et la sûreté des communications dans tous les temps. Le gouvernement regrette sincèrement de ne pouvoir donner à l'ancienne Savoie aucun évêché. Mais les relations avec ce pays sont si difficiles et il est si incommode à parcourir dans certaines saisons, qu'entre lui et la France, il n'a pas hésité. Il a pensé qu'il était plus politique et plus sage que la population récemment réunie, vint chercher au milieu des Français les secours spirituels, que d'obliger une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

partie de la France à les recevoir dans un pays montagneux et difficile qu'elle a subjugué. »

Par une autre lettre du 10 septembre 1801, le même Bernier écrit au cardinal Consalvi pour lui expliquer la distribution des nouveaux évêchés, avec les motifs, les bases et les notions que la commission a suivis. J'ai vu avec peine, écrit-il, que dans ce plan, la Savoie n'avait pas d'évèché. J'ai pensé à la peine qu'en ressentirait S. E. le cardinal Gerdil ; mais les deux départements qui la composent dépendant de deux tribunaux, il a fallu les séparer. J'espère qu'avec le temps, tout cela se perfectionnera. On pourra, pour le moment, donner à l'évêque qui sera à Bourg, le titre d'évêque de Genève, résidant à Bourg, pour conserver le titre de Saint-François.

A la même date, Spina (1) envoyait au même cardinal un mémoire sur le même objet, qui mérite d'être reproduit en original et traduction :

Paris, le 10 septembre 1801.

Par le peu que j'ai pu relever de la carte (du tableau ecclésiastique), j'ai réfléchi qu'il serait tout à fait mal vu en Savoie de rester sans aucun évêque : de plus des ecclésiastiques savoyards m'ont déjà fait des réclamations à ce sujet. Mais on m'a dit une chose que je dois répéter à V. E., c'est que plutôt que d'obliger les Français à aller en Savoie, on veut que les Savoyards s'habituent à devenir Français, dans le temporel et dans le

(1) Mgr Spina, alors archevêque de Corinthe, se montra très habile dans les négociations du Concordat. Par prudence, il évitait, à Paris, de recevoir des ecclésiastiques et vit cependant l'abbé Emery. Plus tard, étant cardinal, il se laissa fasciner par Napoléon, mais devenu archevêque de Gênes, il recouvra la confiance de Pie VII, qui le délégua à divers congrès.

Il ne quitte Paris qu'après l'arrivée du légat Caprara, dont le secrétaire était Mgr Sala, qui devint en sa place le collaborateur de Bernier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

spirituel également. De plus, on a voulu adapter les limites des diocèses à celles des tribunaux d'appel qui, pourtant sont en moindre nombre, et les deux départements de la Savoie étant soumis aux tribunaux d'appel placés dans l'Isère et l'Ain, se trouvent par là assujettis à deux diocèses différents.

Il était cependant trop intéressant de conserver au moins le titre de l'immortel saint François de Sales, c'est-à-dire le titre de Genève. Quelques-uns avaient cru que c'était le moment opportun de rétablir à Genève même le siège du diocèse ; mais j'avoue que le Gouvernement, en n'acquiesçant pas pour le moment à ce projet, me semble avoir bien raison. La population de Genève, bien que le nombre des catholiques ait été accru, ne compte que 1.500 de ceux-ci. Les protestants y doivent être de 35.000 environ. Ils y sont, plus que partout ailleurs, ennemis jurés des catholiques. Aussi quand même le Gouvernement eût pu obtenir par la force l'établissement du siège épiscopal dans cette ville, on n'en pouvait attendre que des désordres sans fin. Ce que l'on pourra faire et ce qu'on obtiendra sera d'y ériger une église publique comme paroisse des catholiques (1).

Le Gouvernement a décidé cependant que l'on conservera le titre d'évêché de Genève, en déclarant toutefois que l'évêque résidera à Bourg. De tout cela, j'ai reçu assurance de l'abbé Bernier. Ainsi, les Savoyards seront contents d'avoir conservé un titre, et pour le Gouvernement l'effet sera le même. *(Voir Pièces justificatives.)*

Prenant note de ces dispositions, le cardinal légat écrivait de Paris, le 24 octobre 1801, au cardinal Consalvi, à Rome, pour la rédaction de la bulle devant rétablir les nouveaux évêchés.

Des cinquantes sièges composant la nouvelle circons-

(1) Ce fut, en effet, une des premières tractations, après le Concordat, du nouvel évêque de nommer, en 1803, un curé de Genève et d'obtenir la cession d'une église, qui fut inaugurée le 16 octobre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cription, un seul, celui de Bourg-en-Bresse, est de nouvelle érection. Le Gouvernement, d'autre part, a adopté le principe de conserver le titre de Genève, sous la restriction d'établir à Bourg la résidence de l'évêque, qui ne pourrait demeurer dans la première de ces villes.

Ainsi donc, tenant compte des réclamations de quelques ecclésiastiques savoyards, les négociateurs s'étaient mis d'accord à la fin d'octobre 1801 pour établir à Bourg un diocèse nouveau qui porterait le titre d'évêque de Genève, afin de conserver le titre de Saint François de Sales, dont ils se firent les défenseurs.

Nos recherches nous ont conduit à rechercher quels pouvaient être leurs instigateurs du clergé de Savoie (1). Ceux-ci devaient certainement habiter Paris et y jouir d'une certaine notoriété, pour avoir pu être initiés aux délibérations secrètes et pour avoir eu accès près du secrétaire Spina, qui vivait intentionnellement très retiré. Deux noms nous paraissent pouvoir être invoqués, l'un avec quelque doute, l'autre avec certitude, d'avoir rempli ce rôle de prosélytisme. Tous deux originaires du pays de Gex, avaient appartenu à la partie française de l'ancien diocèse de Genève que le premier avait quitté de bonne heure, tandis que le second, encore vicaire général de Mgr Paget, résidait à Paris depuis 1799. Le premier, réputé par l'étendue de ses connaissances et par la sûreté de son jugement, avait été, pendant les dix ans de la Révolution, le cerveau du clergé de France

(1) A la date du 21 juillet 1801, Chaptal, ministre de l'intérieur, ayant demandé aux préfets un état des prêtres de leur département qui méritent la confiance du Gouvernement, le préfet du Mont-Blanc n'en compta que 16 dans l'arrondissement de Chambéry. (Archives nationales.) On doit avouer qu'on ne pouvait en faire un crime aux autres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et le vicaire administrateur du diocèse de Paris. (Abbé Sicard.)

Ancien supérieur général de Saint-Sulpice, l'abbé Emery, né à Gex en 1732, avait pris pour devise de sauver les âmes à tout prix et de traiter avec tout gouvernement qui permettrait à l'Eglise de vivre. (Cardinal Mathieu.) Il avait été présenté par Bernier à Bonaparte et, d'après Theiner, il était l'ami et le confident du légat. Sur le sujet qui nous occupe, on peut citer une de ses lettres du 4 février 1802, écrite à un de ses parents et ancien disciple, l'abbé Fournier, qui mourut évêque de Montpellier, pour l'engager à faire à Turin le panégyrique de saint François de Sales, saint très connu, et où il s'étonnait qu'on dut placer à Bourg un évêque qui porterait le nom d'évêque de Genève.

Il fut consulté par le légat sur le choix des nouveaux évêques et refusa le siège qui lui fut offert. En ce qui le concerne, nous en sommes réduit à de simples suppositions, parce que ses biographies n'ont pas signalé cet incident.

Il n'en est pas de même du second ecclésiastique, pour lequel nous avons annoncé la certitude résultant d'une notice historique publiée après sa mort, en 1842, par un de ses secrétaires, et dont nous devons extraire un résumé de la vie de Mgr Besson (1), évêque de Metz, aujourd'hui trop oublié de ses anciens administrés. Né à Seyssel (France) le 12 septembre 1756, d'une famille de noblesse de robe, après avoir été l'élève de l'abbé Emery, au collège de Saint-Irénée, à Lyon, il fit ses études de droit à

(1) Besson Joseph-François, né à Seyssel (rive droite) le 12 septembre 1756 (et non Jacques-François, né à Mieugy-en-Bresse, suivant les *Mémoires de l'Académie Salésienne*, tome XXVII), après vérification à l'état civil.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dijon, obtint le grade de docteur et reçu avocat, obtint des relations précieuses avec des condisciples qui parvinrent à de hautes charges administratives, tels que MM. Maret et Frochot, devenus, le premier, secrétaire général des Conseils dont nous avons déjà signalé l'intervention concordataire, et le second, préfet de la Seine.

Sur les instances de Mgr Paget son parent, il renonça au monde pour entrer dans le clergé du diocèse de Genève, où il reçut, en 1787, la charge de vicaire général et de chanoine de la cathédrale d'Annecy. Il eut ainsi la chance de trouver pour collègues MM. de Thiollaz et Bigex et de prendre part à l'administration d'un diocèse que les successeurs de saint François de Sales avaient maintenu dans le meilleur ordre.

Après la déclaration de la constitution civile du clergé, à laquelle il refusa de se soumettre en 1793, ayant signé la protestation collective du 13 février, il voulut émigrer avec l'abbé de Thiollaz, mais ils furent arrêtés, amenés à Chambéry et condamnés à la déportation. Pendant leur transfert, il réussit à s'échapper et à rejoindre à Turin son évêque et y prit part aux trois conférences des évêques de Savoie sur les affaires ecclésiastiques. Obligé ensuite de chercher un refuge en Suisse, à Lausanne, il fut un des signataires de l'état du diocèse et du projet de missions, approuvé le 15 août 1795, comme l'acte le plus important et le plus fructueux de l'administration des mauvais jours. L'année suivante, il fut l'un des intermédiaires auxquels l'évêque constitutionnel Panisset remit sa rétractation et sa renonciation. En 1798, l'occupation de Lausanne par la France l'obligea de se réfugier à Constance, d'où il put, en 1799, gagner Paris, grâce à ses hautes protections et à la situation

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de son frère en passe de devenir représentant de l'Ain.

Son séjour à Paris, dit son biographe, ne fut point inutile aux intérêts de la religion. Ce fut lui qui, à l'aide de quelques rapports qu'il put se ménager, obtint, à l'époque du Concordat, qu'il y eût un siège épiscopal à Chambéry ; car, dans le projet, il n'y avait aucun évêché rétabli dans l'ancienne Savoie. Ce fut pour reconnaître ce service rendu à la Savoie, en obtenant pour elle un siège épiscopal, qu'en 1824, le roi de Sardaigne le nomma chevalier dc l'Ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.

Nous donnerons aux pièces justificatives copie du diplôme du roi Charles-Félix, très élogieux pour les services rendus à la Savoie, par l'abbé Besson, pendant son administration du diocèse de Genève et son exode à Paris. Son entremise dans le Concordat, qui ne put triompher qu'en 1802, comme nous le verrons, est donc incontestable, puisqu'elle résulte des témoignages recueillis de lui-même, confirmés par un gage de gratitude royale et plus positivement encore par une lettre de Portalis du 30 octobre 1801, adressée au citoyen Besson, vicaire général du diocèse de Genève, de séjour à Paris, relative à ses efforts pour justifier un siège épiscopal à Annecy que nous rapporterons dans la suite.

Il est certain d'après les correspondances échangées, soit avec le cardinal Consalvi, soit avec le légat Caprara, que les propositions en faveur de l'évêché de Bourg furent mises à Rome en état d'être comprises dans le bref et la bulle que Bonaparte réclamait avec instance et qui furent expédiés le 29 novembre 1801, sous les en-têtes : *Quoniam favente Deo* et *Qui Christi Domini vices*, à tel point qu'en février 1802,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Portalis proposait pour l'évêché de Bourg l'abbé Rosen, prêtre de Bordeaux (1).

Elles ne furent modifiées qu'à la fin de mars 1802 par un contre-projet définitif, motivé, avec addition de dix nouveaux sièges demandés par Bonaparte ; et cependant, les textes bu bref et de la bulle en question publiés en France, seulement lors de la promulgation du Concordat, le 9 avril 1802, laissant ignorer leur première version, intercalèrent en sa place le nouvel accord postérieur à leur date, sans rectifier celle-ci néanmoins.

Voici en quoi elle consistait : par une note du 21 mars 1802, Bernier donnait connaissance au légat du changement proposé en ces termes :

J'ai l'honneur de vous prévenir que le Premier Consul, après avoir attentivement examiné la nouvelle circonscription des diocèses français, a jugé que quarante évêchés et dix métropoles ne suffisent pas pour le vaste territoire que comprend aujourd'hui la République Française ; son intention est d'y ajouter dix évêchés de plus, en les établissant à Versailles, à Orléans, à Chambéry... (2) Il est à observer que celui de Chambéry tiendra lieu de l'évêché établi à Bourg-en-Bresse ou de celui de Valence, suivant les vues que le Premier Consul exposera à votre Eminence.

Son désir est de s'assurer préalablement si V. E. a lieu de se croire autorisée par Sa Sainteté à consentir à cette augmentation du nombre des évêchés.

Le secrétaire Sala lui répondait :

Si fa riflettere che converrebbe conservare il titolo di

(1) Ce fut lui qui prononça à Notre-Dame de Paris, en 1810, l'éloge funèbre du cardinal Caprara.

(2) On devait rétablir les sièges de Versailles, Meaux ou Châlons-sur-Marne, Orléans, Chambéry, Cahors, Digne, Autun, Avignon, Nice, Gand, Liège et Mayence, en supprimant ceux de Bourg (nouveau) et de Nimes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ginevra in venerazione di San Francesco di Sales... è facile combinar tutto fissando che la residenza del vescovo di Ginevra sia a Chambery, come era stato destinato che fosse a Bourg-en-Bresse.

Le 22 mars 1802, Bernier envoie au légat la bulle de circonscription et le décret qui lui avaient été demandés, avec l'état des patrons des nouvelles églises, excepté de celui de Chambéry qu'il ne connaît pas.

Le 23 mars, il lui mande :

Le patron de l'église de Chambéry sera, suivant que vous le désirerez, ou saint Léger, évêque et martyr, patron de la principale paroisse de la ville, ou saint François de Sales, le patron et le protecteur de la ci-devant Savoie. Je vous prie seulement de nous prévenir quel sera votre choix.

Et enfin le 26 mars 1802 :

J'ai vu hier le Consul. Les nominations iront bien ; je l'ai trouvé on ne peut mieux disposé, que Dieu lui donne la persévérance à cet égard !... Saint François de Sales devient patron de Chambéry.

(Documents rapportés par le P. Theiner.)

Ce fut pendant cet intervalle du 22 au 25 mars 1802, que l'abbé Besson intervint de nouveau, si l'on s'en rapporte à ses souvenirs :

A l'époque où il sollicitait le rétablissement d'un siège en Savoie, et trois jours seulement avant que le Concordat fût signé (ou plutôt cette clause), on lui demanda d'indiquer quel était le patron de l'ancienne cathédrale de Chambéry. Il fit d'inutiles efforts pour se le rappeler, il questionna en vain tous les Savoisiens qu'il put rencontrer, et dans la crainte de ruiner par son silence le projet qu'il avait mené si près de la réalisation, il se décida à indiquer saint François de Sales. Telle fut la raison pour laquelle la cathédrale de Chambéry est la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seule qui, par l'effet du Concordat, a changé de patron titulaire ; car l'ancien vocable était celui de l'Assomption de la Sainte-Vierge qu'elle a repris plus tard.

Ici aussi sa mémoire était infidèle en remplaçant l'Annonciation par l'Assomption et une reprise ultérieure qui n'eut pas lieu.

La soudaineté du choix de saint François de Sales nous conduit à rappeler que d'après Theiner « Bona-« parte dirigea presque seul ce travail immense avec « Bernier et Caprara. *Il se disputa même avec eux* « *sur les saints patrons* et les titres à donner aux « nouveaux évêques, sur leurs demeures. Rien ne « pouvait se faire dans ce travail sans son approba-« tion. » Aussi nous ne croyons pas être téméraire de prétendre qu'il usa de son autorité pour se rallier, incontinent avec son esprit d'à-propos, à cette proposition, devançant l'appellation chère aux Savoyards, d'être l'aimable peuple de saint François de Sales. (Michelet.)

Les historiens se plaçant non seulement au point de vue spécial de l'Eglise, mais tenant compte des résultats des contingences profanes, n'ont pas été sans constater que les saints sur lesquels s'est portée une affection plus générale, ceux dont le nom s'est le plus souvent vulgarisé, sont ceux des hommes marqués du sceau de la grandeur morale et qui furent les bienfaiteurs les plus prônés des populations. Le génie de Napoléon favorable d'ailleurs au rajeunissement et son désir de plaire, ayant à choisir entre saint Léger déjà obscurci et saint François de Sales en pleine gloire ascendante, ne pouvait hésiter (1).

(1) Etant admises l'autorité et la sûreté des pièces diplomatiques du gouvernement pontifical qui faisaient dire à M. Besson, chef du protocole des affaires étrangères de France sous la Res-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Caprara reçut en même temps le bref du 29 novembre 1801 « *Quoniam favente Deo* », lui donnant le pouvoir d'instituer les nouveaux évêques, et la Bulle encyclique « *Qui Christi Domini vices* », datée du 3 des calendes de décembre, contenant la nouvelle circonscription des diocèses français (au nombre de soixante).

On a dit avec raison qu'elle accomplissait le plus

tauration, et neveu du grand vicaire d'Annecy, qu'après trente ans d'exercice, il mettait au premier rang les brefs et les notes du Saint-Siège, il peut paraître hasardé de contester, *in parte qua*, les dates des deux documents de la bulle et du bref du 29 novembre 1801, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, dates sur lesquelles on base la nouvelle circonscription diocésaine du Concordat. Cependant, nous devions y aboutir, non seulement par le motif du consentement du cardinal Caprara craignant de déplaire au Premier Consul, s'il fallait attendre une nouvelle bulle, mais encore par le fait de son aveu des accommodements qu'il avait approuvés comme légat, qui y furent introduits par ses secrétaires.

C'est ainsi que Bernier lui écrivait le 23 mars 1802 : « On a été « très content du changement de la bulle », et que le légat lui-même écrivait à Rome, le 27 mars 1802, que, consulté par le Premier Consul, s'il pouvait, de par sa délégation, accepter l'offre de dix nouveaux sièges sans s'exposer aux lenteurs d'une nouvelle bulle, il aurait répondu favorablement. Avec l'aide de Dieu et une application assidue de jour et de nuit, il avait suppléé à tout pour le mieux... *Accommodata la Bulla e il Decreto generale*...

Cet accommodement ne touchait en rien la première partie réservée au Pape, concernant la suppression de tous les anciens diocèses ; la deuxième interpolée dans le bref et dans la bulle se bornait à l'érection et à la fondation de cinquante églises épiscopales, au lieu de quarante, pour lesquelles le légat pourrait recevoir et instituer les évêques, au nom du Pape, sur les nominations du Premier Consul.

Les changements apportés au fond ne soulèvent aucune critique, mais, dans la forme, la mention de date est non concordante. L'antidate, d'ailleurs, notifiée au gouvernement français, fut homologuée par son insertion au *Bulletin des lois*, nº 1995 et 1996 du 29 germinal an X (19 avril 1802).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grand acte d'autorité qu'un pape ait jamais fait, en supprimant à perpétuité tout l'état présent des églises de France, avec leurs titres et dénominations, leurs chapitres, droits, privilèges et prérogatives de quelque nature qu'ils soient ; après avoir dérogé à tout consentement des archevêques et évêques légitimes, des chapitres et des différentes églises et de tous autres ordinaires, et leur interdisant l'exercice de toute juridiction ecclésiastique, quelle qu'elle soit, en sorte que les églises et les diocèses qui en dépendent doivent être regardés, et sont dans la réalité, libres et vacants, de telle sorte qu'on en puisse disposer.

La Bulle atteignait ainsi en Savoie les évêchés de Maurienne et de Genève, suffragants de l'archevêché de Vienne aussi supprimé, la partie de l'évêché de Belley, supprimé, qui était située sur la rive gauche du Rhône, l'archevêché de Tarentaise et l'évêché de Chambéri soumis immédiatement au Saint-Siège. Son dessein était de pourvoir à l'établissement du régime ecclésiastique, elle érigeait de nouveau en France, parmi les soixante sièges rétablis, l'archevêché de Lyon, comprenant entr'autres suffragants l'évêché de Chambéri et commettait le cardinal légat pour assigner par décret à chacun des archevêques et évêques ce qui doit lui appartenir, en assignant le patron ou titulaire spécial de chaque diocèse, sous l'invocation duquel la principale église est consacrée à Dieu ; l'arrondissement et les limites précises de chacun des diocèses. Elle lui conférait aussi les pouvoirs les plus amples pour approuver et confirmer les statuts des Chapitres, pour l'organisation des paroisses, etc.

La publication de cette Bulle, datée du 29 novembre 1801, mais accommodée à la fin de mars, comme nous l'avons établi, eut lieu le 6 avril 1802.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trois jours après, le 9 avril, le cardinal Caprara rendit le décret par lequel il s'acquittait de sa mission ; de sorte que dans l'intervalle du 29 novembre 1801 au 9 avril 1802, les titres et dénominations des anciens diocèses apostoliques et de leurs églises épiscopales demeurèrent supprimés et en attente. Toutefois, par une lettre circulaire du 3 décembre 1801, le légat constitua administrateurs les évêques démissionnaires, tels que Mgr Paget (1) et notifia la même décision aux vicaires généraux chargés de les gouverner, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Ce dut être le cas du diocèse de Chambéry, administré par des vicaires capitulaires, revenus d'exil, mais non reconnus par le Gouvernement français.

Dans son décret, le légat déclara que « pour s'ex-« primer en peu de mots et avec clarté, il assignait « respectivement aux métropoles et cathédrales une « église métropolitaine et cathédrale qui leur soit « propre et les titres des saints patrons, sous le nom « desquels elles seront désignées, et qu'il y joindrait « les noms des départements qu'il avait l'intention « d'assigner en entier pour diocèses aux dites métro-« poles ou cathédrales, outre la ville où l'église sera « érigée ».

Il y joignait un tableau en trois colonnes de ces éléments : métropoles et cathédrales, saints patrons, limites des diocèses. Ce tableau indiqua, parmi les suffragants de la métropole de Lyon, Chambéri à

(1) Un des derniers actes de Mgr Paget, imprimé sous le titre d'évêque et prince de Genève, fut le *Breve genevense pro anno MDCCCII*, publié s. l. n. d., avec la devise *Cantanus Domino, gloriose enim magnificatus est*, et terminé par un apologue du *Livre d'Esdras* et son exhortation presciente des événements attendus à la réjouissance du peuple et à la restauration des Lieux-Saints, remis à leurs ministres irréprochables.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saint François de Sales, évêque et confesseur : Mont-Blanc, Léman (1).

Un second tableau des cathédrales, auxquelles on a uni les dénominations et les titres de quelques autres églises supprimées, mentionnait : Genève uni à Chambéri.

Le décret portait pour le justifier que « Sa Sainteté aurait désiré conserver l'honneur d'avoir un siège épiscopal à plusieurs autres églises célèbres par l'antiquité de leur origine, par des prérogatives illustres et par la gloire de leurs pontifes et qui avaient toujours bien mérité de la religion catholique ; mais comme la difficulté des temps et l'état actuel des lieux ne le permettent pas, il paraît très convenable, et c'est le vœu des catholiques que l'on conserve au moins la mémoire de quelques noms des plus révérés, pour être aux nouveaux évêques un motif continuel qui les excite à la pratique de toutes les vertus. »

Il appliquait et unissait la dénomination et le titre de ces anciennes églises à quelques-unes de celles nouvellement érigées et donnait la faculté aux évêques de joindre au titre de l'église qui leur sera confiée, les autres titres des églises supprimées, sans qu'on puisse en conclure qu'elles subsistent encore.

Nous avons vu que le choix du patron saint François de Sales, avait été fait le 26 mars 1802, sur une

(1) On sait que ces deux départements établis par un remaniement du 25 août 1798, avaient pour chef-lieu Chambéry et Genève et comprenaient toute la Savoie, avec l'ancienne république de Genève et le pays de Gex, détaché du département de l'Ain, mais qui avait appartenu à l'ancien diocèse de Genève. Annecy, n'était plus qu'un chef-lieu d'arrondissement du Mont-Blanc, et sa demande d'être rattachée au Léman avait été rejetée. L'ensemble comprenait 697 communes, contre 58 de l'ancien diocèse et 489.054 habitants au lieu de 39.685.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affirmation de l'abbé Besson, précipitée, mais qui peut trouver sa justification. Il avait pu ignorer quel était le patron de l'église cathédrale de Chambéry, mais il ne pouvait avoir oublié que ce titre avait été dévolu dans le diocèse de Genève, au même saint, depuis 1777, sans autorité canonique, par la réforme du propre des saints dudit diocèse, effectuée par Mgr Biord, en raison de la dévotion populaire au saint pontife auquel il avait succédé (1).

En sa qualité de vicaire général de ce diocèse, il était resté son défenseur attitré et pouvait se considérer comme lié par l'engagement à la Déclaration du Chapitre de Genève, qu'il avait signé comme chanoine avec tous ses confrères, le 13 février 1793, et qui finissait ainsi :

« Si des lois rigoureuses viennent nous arracher à la confiance des habitans d'une ville, où notre Chapitre a résidé pendant 258 ans, nous nous consolerons dans la pensée que cette même cité vers laquelle nous tournerons souvent nos regards et que nous n'oublierons pas plus que notre main droite, possédera toujours la protection de saint François de Sales. »

Aussi bien ce fut avec cette même constance qu'il avait antérieurement transmis au conseiller d'Etat Portalis une demande de l'administration municipale d'Annecy, tendant à lui conserver son évêché. Elle obtint réponse le 30 octobre 1801.

Au citoyen Besson, vicaire général du diocèse de Genève.

J'ai reçu, citoyen, avec la délibération de la commune d'Annecy que vous m'adressez, les notes que vous y

(1) Un décret de Pie IX, en date du 10 janvier 1878, sur la demande de Mgr Magnin, confirme canoniquement le patronage de saint François de Sales, nonobstant tout défaut contraire, pour le diocèse d'Annecy (chanoine Lafrasse).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

joignez, pour justifier la demande d'un siège épiscopal à Annecy : je les prendrai en considération pour proposer au Gouvernement ce qui me paraîtra le plus convenable à l'état général.

Cette réponse dilatoire aboutit à un échec par le choix définitif de la dénomination du diocèse de Chambéry-Genève.

En indiquant comme patron saint François de Sales, l'abbé Besson ignorant le titre du diocèse de Chambéry, avait choisi le titre connu de Genève-Annecy, par une intervention servant de trait d'union au diocèse réuni qui répondait à sa piété canoniale et au vœu de ses diocésains.

Pour terminer cet incident, disons que cette demi-satisfaction ne lui suffit pas. Il réussit même à faire partager son vœu par le nouvel évêque nommé, Mgr Des Monstiers qu'il avait accompagné à Lyon et à qui la municipalité d'Annecy avait renouvelé sa demande. Celui-ci répondit le 24 août 1802 à l'adjoint pour le remercier des sentiments que la ville avait exprimés en vue de son installation dans ses murs. Il ajoutait :

J'ai émis mon vœu pour la fixation de ma résidence dans votre ville et j'ai fait les démarches qui me convenaient à cette fin. Je serai très charmé que le Gouvernement décide dans sa sagesse d'une manière conforme à la demande du Conseil général de l'arrondissement d'Annecy. J'attends une délibération prochaine, étant à la veille de pouvoir arriver bientôt dans mon diocèse.

Malgré cette entente et cet appui, le projet de transfert échoua définitivement, parce que le Premier Consul avait décidé, d'accord avec la loi du 24 août 1790, que les évêchés seraient, par raison politique, placés dans les chefs-lieux de département, d'où Annecy était exclu, sans vouloir accepter aucune dérogation.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'article 4 du Concordat accordait au Premier Consul le choix des nouveaux titulaires des évêchés. Il appela à Chambéry Mgr René Des Monstiers de Mérinville (orthographe du prélat que la coutume faisait prononcer Moustiers, suivant les remarques de Vaugelas), évêque démissionnaire de Dijon. Le cardinal Caprara lui accorda des lettres d'institution, datées du 4 mai 1802, sous la condition que, dans le délai de six mois, elles seraient présentées au Pape pour en obtenir une bulle de confirmation. Ce délai dut être prorogé, parce qu'avant d'entrer dans son diocèse, l'évêque dut aller à Lyon comme administrateur apostolique et la bulle fut datée du 11 février 1803, ès nom de Desmontiers de Mérinville, conséquence de la suppression des titres de noblesse et des particules. Elle reproduit le titre donné à saint François de Sales : « *Cathedralem Ecclesiam Camberiensem sub titulo sancti Francisci Salesii nominandam* ».

Le décret d'institution rappelle que la même église sera paroissiale par cet ordre : « *Fontem Baptismalem, si desit in eâdem ecclesiâ, quatenus Parrochialis quoque sit, constitues* ».

Le nouvel évêque prit solennellement possession le dimanche 23 janvier 1803 de la cathédrale, ainsi rendue au service épiscopal et paroissial. Une chapelle, dite de Saint-François-de-Sales, fut affectée à ce dernier et reçut une part de ses reliques.

Il reconstitua les dignitaires et les membres de son Chapitre, recueillis dans les cinq anciens diocèses de son emprise, parmi les hommes recommandables et éprouvés, et pour rendre immédiatement hommage au patron, il détermina que les habits de chœur et les insignes des chanoines seraient les mêmes que ceux que saint François de Sales avait accordés à son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

église de Genève. Dès l'année suivante, il tint aussi à aller reconnaître à Annecy ses saintes reliques, prudemment cachées pendant la Révolution et les fit remettre en honneur. Les calendriers ecclésiastiques du diocèse adoptèrent au 29 janvier la mention : *Sancti Francisci Salesii, cathedralis et totius diocesis patroni.*

Déjà en 1802, la municipalité et la préfecture avaient pris des mesures pour remettre la cathédrale en état de servir au culte, au moins provisoirement, par la mise en batterie d'une grosse cloche, l'installation d'un autel de chœur, l'établissement de fonts baptismaux, la réfection de la lanterne et du beffroi du clocher, la charpente de son aiguille, etc. Elle avait autorisé aussi l'achat des vases sacrés, vêtements et linges pour un crédit total de 50.000 francs, montant d'un devis à la charge de l'Etat, mais payable en partie par la ville et par les départements du Mont-Blanc et du Léman.

Mgr de Mérinville dut répartir et organiser les paroisses avec l'assentiment du préfet : ils arrêtèrent que la première serait établie dans l'église de la cathédrale Saint-François-de-Sales, dont elle prit le nom. Un arrêté préfectoral du 4 thermidor an II prescrivit aussi qu'il serait établi pour l'église cathédrale une fabrique composée de sept membres, présentés par l'évêque et chargée du recouvrement des revenus affectés à l'entretien de cette église. Cette fabrique unique comportait la réunion des services cathédral et paroissial et d'après les états de traitement de l'an 13, la paroisse devait comprendre un curé et un vicaire. Elle conserva comme territoire une partie seulement de l'ancienne paroisse Saint-Léger, le surplus ayant été rattaché à la paroisse Notre-Dame, de nouvelle formation, par ordonnance épiscopale

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du 4 août 1803. Ce titre fut heureusement choisi pour entretenir en Savoie le culte de la Sainte Vierge, desservi par l'ancien vocable cathédral.

Dans l'intervalle que nous venons de parcourir, de 1777 à 1803, l'ancienne église Saint-Françoise d'Assise se vit attribuer les patrons et les vocables qui suivent :

Eglise paroissiale Saint-Léger : 27 avril 1777 au 18 décembre 1779 ; église cathédrale de l'Annonciation et du Bienheureux Amédée, avec chapelle paroissiale de Saint-Léger ; 18 décembre 1779 au 15 février 1793.

Eglise paroissiale constitutionnelle de Saint-Léger : 15 février 1793 au 30 janvier 1794 ;

Temple décadaire : 30 janvier 1794 au 8 février 1794 ;

Temple de la Raison : 8 février 1794 au 7 mai 1794 ;

Temple de l'Etre Suprême : 8 mai 1794 au 27 juillet 1794 (1) ;

Temple décadaire: 22 juillet 1795 au 28 décembre 1799 ;

Eglise ouverte à la paroisse et aux décadis jusqu'au 8 avril 1802, mais interdite par les vicaires capitulaires qui continuèrent à porter en exil, à Turin, ou en lieu de retraite, aux environs de Chambéry, la délégation du Chapitre de l'église cathédrale vacante de 1793 au 20 novembre 1801 ; date de sa suppression par bulle, qui ne fut publiée que le 9 avril 1802 et promulguée le 19 avril avec le Concordat.

Eglise cathédrale de Saint-François-de-Sales au 9 avril 1802, en même temps qu'église paroissiale du même titre au 4 mai 1802.

Pendant cette période, son enceinte vit s'accomplir son érection en église cathédrale et siéger en congrès

(1) En fait, le culte de la déesse Raison n'a duré que vingt-six jours et celui de l'Etre Suprême a existé à peine durant la cérémonie du 26 prairial dans l'ensemble de la France (CHASSIN : *Les cahiers des curés*).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une Assemblée nationale révolutionnaire, qui gouverna la Savoie et proposa sa réunion à la France. Elle dut subir la désaffectation religieuse, depuis le schisme constitutionnel jusqu'à profanation ; mais en la conservant telle quelle, ce qui permit de la réconcilier au culte lors du Concordat. Depuis lors, plus d'un siècle s'est écoulé sous sa nouvelle invocation, sûrement la plus louable qu'elle pouvait envier ; où cette Eglise s'est vu rehausser en 1817 par le titre archiépiscopal et métropolitain, réunissant autour d'elle tous les évêchés suffragans de Savoie. C'est dans ses murs demi-millénaires, qu'elle a manqué toutefois d'entendre jadis la voix du saint évêque de Genève, représenté aujourd'hui par une partie de ses reliques, que se sont célébrées les cérémonies religieuses, de joie ou de deuil, concernant les grands faits historiques des deux peuples auxquels a appartenu la Savoie. Deux cardinaux ont occupé son siège, parmi d'autres prélats recommandables par leurs sciences, leurs sagesses et leurs vertus ; grandeurs morales dont un pays ne peut désintéresser son histoire.

La cure paroissiale a connu aussi des orateurs éloquents et des pasteurs zélés. Qui pouvait s'attendre que dans sa nouvelle splendeur, elle aurait encore à subir de nouvelles épreuves par la loi de séparation, qui a détruit les effets du Concordat et à se voir dépouiller de ses biens reconstitués ? Elle demeure quand même et continuera, par la grâce de Dieu et la protection de saint François de Sales, de faire la gloire et le bien de la cité.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONCLUSION

La Métropole de Saint-François de Sales est aujourd'hui classée comme monument historique depuis le 9 août 1906, et nous avons lieu d'espérer qu'à ce titre, malgré la loi de séparation, elle jouira de la sauvegarde de l'Etat en continuant d'être, dans la Savoie, le temple le plus auguste consacré en l'honneur de Dieu. En outre de l'émotivité religieuse qu'elle suscite et entretient, son enceinte évoque les souvenirs historiques louables ou égarés, dont elle eut la joie et la douleur d'être le témoin légitime ou contraint dans le passé : leçon utile à rappeler pour l'avenir que celle des fautes réconciliées !

Puissent ces quelques pages raviver en son honneur le culte des paroissiens de Saint-François de Sales, des diocésains de Chambéry et des visiteurs d'un édifice aussi empreint d'un intérêt régional et religieux, qui, comme tel, participe à la haute vie nationale et morale du pays !

Nul patron du diocèse et de la ville ne pouvait lui être décerné que le plus grand saint de la Savoie qui avait déjà soumis au Saint-Siège en 1612, sur la prière des habitants de Chambéry, un mémoire tendant à la création de son évêché ; lui dont on a pu dire que toute la catholicité nous l'envie et dont la gloire grandit avec les siècles ; lui qui rallie autour de son nom vénéré le culte des croyants et le respect des dissidents favorables au monument public qu'on lui destine ; lui enfin que l'Eglise d'Annecy qui possède, il est vrai, la présence insigne de son tombeau,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait déjà adopté comme protecteur avant, pendant et après son union au diocèse de Chambéry : sainte émulation, a dit Mgr de Solle, de zèle et de piété.

Il faut en rendre grâce au choix du Concordat, sur la suggestion de l'abbé Besson, patronnée par les négociateurs Spina et Bernier, approuvée par le légat Caprara, avec l'assentiment immédiat de Bonaparte. *(Voir aussi le n° IV des Pièces justificatives.)*

Ce Concordat de 1802, que certains dédaignent, que d'autres, non des moindres, ont approuvé et fêté à Rome, à Paris et dans l'Europe entière, que beaucoup voudraient voir renouveler en principe avec les modalités des temps nouveaux, avait su, dans un moment critique, assurer la paix des consciences, clore la proscription du clergé, rouvrir les églises, restituer au culte et à la foi son libre et plein essor.

L'épisode du changement de patron de la cathédrale de Chambéry est peut-être aujourd'hui, en France actuelle, car il régit encore l'Alsace-Lorraine, tout ce qui a survécu de son régime, avec l'organisation d'un certain nombre de paroisses, en partie modifiée par des Concordats postérieurs. Ils ont conservé cet illustre témoin de réconciliation plus que séculaire donné par la France à la Métropole, dont nos récents pontifes se sont plus à constituer le plus brillant fleuron de la couronne d'œuvres créées sous son patronage (1).

Aussi bien inspiré fut le Chapitre qui a fait de son effigie, gravée par un habile artiste, l'emblème de son sceau salésien !

(1) Citons, entre autres, l'œuvre des vocations ecclésiastiques dans le diocèse, inspirée par le souvenir de l'avertissement céleste de renoncer au monde, donné au saint dans le voisinage de Chambéry, créée par S. E. Mgr Dubillard et recommandée avec prédilection par Mgr Castellan, dès sa prise de possession de son siège en 1915.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Texte original de la lettre de Mgr Spina au cardinal Consalvi

Parigi, 10 Settembre 1801.

Foglio addizionale per la nuova circoscrizione delle diocesi, p. 524-525.

Per il poco esse ho potuto rilevare dalla mappa, ho fatto riflettere, che sarebbe ben odioso per la Savoia dì restare senza alcun vescovo, avendomene di più qualche ecclesiastico savoiardo fatti già dei reclami ; ma si è detto a me ciò che so ripetersi a V. Em. che piuttosto che obligare ì Francesi ad andare in Savoia, si vuole che ì Savoiardi si assuefacciano a diventar Francesi, nel temporale egualmente e nello spirituale. Di più si sono voluti adattare i confini delle diocesi ai confini dei tribunali di appello, che però sono in minor numero, e ì due dipartimenti della Savoia essendo soggetti ai tribunali di appello posti già nei dipartimenti dell' Isère e dell' Ain, cioè di Grenoble, e di Bourg, cosi sono stati assoggettati a due diverse diocesi.

Era però troppo interessante il conservare almeno il titolo dell' immortale S. Francesco di Sales, cioè il titolo di Ginevra. Si era da alcuni creduto opportuno il tempo di ristabilire in Ginevra istessa la sede della diocesi : ma, confesso, mi pare ben giustificato il governo che non conviene per ora nel progetto. La popolazione di Ginevra, sebbene aumentata nel numero del cattolici, non ne conta che mille cinque cento. Saranno adunque ì protestanti circa trenta otto mila. Son questi, più che in ogni

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

altra parte, nemici giurati dei cattolici. Sebbene adunque avesse potuto il governo ottenere colla forza lo stabilimento della sede vescovile in quella città non vi era che da aspettarsene infiniti disordini. Ciò che si potrà fare, e che si otterrà, sarà di erigervi una chiesa publica come parrochia dei cattolici. Il governo però è convenuto che si conservi il titolo di vescovato di Ginevra, con dichiarazione però che il vescovo risieda a Bourg. Di tanto mi ha assicurato il sig. abbate Bernier. Saranno cosi i Savoiardi contenti di aver conservato il titolo, e l'effetto per il governo sarà il medesimo.

SPINA.

(*Arch. du Vatican.*)

II.

SUITE DE LA VIE DE Mgr BESSON
mort évêque de Metz.

En raison de l'oubli immérité de ce digne prélat, dont les historiens régionaux ont à peine parlé, inexactement d'ailleurs, et sauf sa mention dans la liste des évêques originaires de la Savoie, par l'abbé Gonthier, qui contient une erreur d'un de ses prénoms, Joseph au lieu de Jacques, et omet son ancien titre de vicaire général du diocèse de Genève, nous résumerons sa belle carrière postérieure au Concordat, d'après la *Notice historique*, publiée à Metz en 1842.

Il avait quitté Paris eu 1802 pour accompagner à Lyon Mgr des Monstiers, nommé évêque de Chambéry, délégué comme administrateur de Mgr Fesch, qui se l'attacha comme chanoine et le nomma, en 1805, curé de la première paroisse, celle de Saint-Nizier.

Son passage s'y manifesta par des œuvres d'organisation, de bienfaisance, de charité, de confréries, de pro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nes, de piété pourvues des abondantes collectes et des dons généreux de ses paroissiens. Sauf le reproche d'une timidité exagérée, qui l'empêchait de monter en chaire plus souvent, il s'était acquis une grande vénération et avait su rallier à la religion bien des personnages réfractaires.

Sous l'Empire comme sous la Royauté, on l'avait jugé digne de l'épiscopat, bien qu'il s'en défendît et, en 1817, nommé à l'évêché de Marseille, il le refusa.

Tout en restant curé de Saint-Nizier, il avait accepté du cardinal de Croï, grand aumônier de France en 1821, le titre et la fonction de membre du conseil ecclésiastique de la Grande Aumônerie, qu'il conserva jusqu'en 1823, et y prit une large part à la nomination des nouveaux sièges rétablis. Ce fut au moment où, cette besogne achevée, il comptait rentrer à Lyon qu'il apprit sa nomination du 9 septembre 1823 à l'évêché de Metz, contre laquelle il eut beau protester et qu'il fut contraint d'accepter, malgré son âge et son ignorance de la langue allemande.

Installé à Metz le 10 juin 1824 (1), il s'appliqua à poursuivre avec plus de modération les voies heureusement tracées par son prédécesseur, plus exubérant, et s'occupa tout d'abord de son clergé dans un Synode et des Conférences ecclésiastiques, accompagnées de retraites pastorales.

Les séminaires, grand et petit, reçurent de nombreuses améliorations, aussi bien matérielles que dans leur enseignement ; il y consacra ses propres ressources et en fit ses légataires universels, avec l'assentiment de son neveu, pair de France.

Chaque année, il visitait une partie de son vaste diocèse et étendait son action sur l'enseignement public, luttant pour la liberté et pour la morale religieuse.

(1) L'année même de son sacre, il revint à Annecy faire ses dévotions à Saint-François-de-Sales et il eut la joie d'y retrouver son ancien Chapitre pour lequel il avait combattu, présidé par Mgr de Thiollaz, son ami et compagnon de captivité et d'exil.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les confréries et les congrégations et communautés, trouvèrent en lui un protecteur et un père : celle de la Visitation en particulier le voyait chaque année y venir célébrer la fête de saint François de Sales pour qui sa dévotion n'avait point diminué.

Ce fut aux Orphelins toutefois qu'il contribua le plus généreusement, tout en sachant intéresser ses ouailles aux secours extérieurs, motivés par des sinistres nationaux.

Par son zèle, il vint à bout de redresser certaines appréciations injustes contre la vie un peu trop retirée que son âge lui imposait et contre sa fermeté toujours empreinte de modération et de sagesse, même dans les circonstances difficiles, comme celles de la Révolution de 1830. Ses lettres pastorales savaient donner des conseils de soumission, sans exclure les garanties nécessaires qu'il ne craignit pas de revendiquer avec succès devant le Roi.

Sa cathédrale se ressentit des nombreux subsides qu'il put obtenir, mais aussi de ses générosités personnelles pour lui rendre son ancien éclat.

Frappé de paralysie au début de 1840, il put, néanmoins, ressentir une amélioration qui lui permit de travailler de nouveau au bien de son diocèse, mais qui ne put se prolonger au delà de deux ans, car son mal finit par l'emporter le 23 juillet 1842, à la veille d'atteindre 86 ans.

III.

Diplôme de la Croix des Saints Maurice et Lazare décerné a Mgr Besson

Il 31 gennaio 1824

Ad clar : Jureconsultum Besson, a Seyssel, Metanum Episcopum delectum sacræ Religionis, Ordinisque Mili-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

taris divorum Mauriti et Lazari Cruce honestandum Magistrale Diploma.

CAROLUS FELIX, etc.,

Rerum illas acerbas vices, anxiosque labores, quibus, advesperascente superiore ævo, vel et hoc ipso ineunte afflictabamur, quœque omnia Divino favente Numine evasisse juvat, nec fando modo experge facere sanciremus, ne et illa recursando animo occurrerent : Nostro præclara a quamplurimis subditis Nostris bene gesta, quœ quidem oblivione delitesci nefas. Quos inter clarissimum Jureconsultum Besson, a Seyssel, commendandum remur, qui usque dum in Genevensi capitulo Canonicus salutabatur, et jam sex senos metimur annos, vel et ejus Diœcesis Episcopi Vicarius Generalis haberetur, eximia pietate, prudentia ac doctrina enituit.

Ast quum postmodum penes Allobroges, externa advantante hostili turma, dehiscerent moderamina rerum, Lutetiam se recipiens, non sine vitæ discrimine, ac rei suæ familiaris jactura, ut ope ac concilio prodesset permultis Sabaudiæ Sacerdotibus, qui extorres illuc petierant, operam navare studuit ; ac quo magis tunc scelerante manu in Religionem, ac Reges, ab impiis moliebatur, grandiore ipse flagrans studio Christianæ doctrinæ propugnatorem strenuum se exhibuit.

Quas ob res dum laudatum Besson a Christianissimo Galliarum Rege Meo dilectissimo, ac semper augusto, Metanum Episcopum delectum, non sine animi Nostri voluptate, modo accipimus, perlibenter, et Nos quanti illum habeamus testatum facere statuimus. Ope igitur hujusmodi Magistralis Diplomatis manu Nostra subscripti, necnon subsignati ab equite D. Josepho Francisco Mussa Primo Nostri Magni Magisterii sacræ Religionis Ordinisque Militaris divorum Mauritii et Lazari a secretis et a Consiliis, necnon Nostro Magni Magistri Sigillo obsignati, eum ipsum Episcopum Besson inter Equites ad honorem prædictæ religiosæ Militiæ annumeramus et adscribimus, et jus ei potestatemque se ejusdem Ordinis eum insignire impertimur ; in quorum fidem

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hæc dedimus, Taurini die trigesima prima mensis Januarii anno millesimo octingentesimo vigesimo quarto, et Regni Nostri quarto.

Firmatus CAROLUS FELIX. Subsignatus MUSSA.

Ce Diplôme Magistral était accompagné de la copie d'une lettre d'envoi du premier secrétaire du Ministre de l'Intérieur au secrétaire du Grand Chancelier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare du 20 janvier 1824, énumérant en termes élogieux les services rendus par Mgr Besson, évêque élu de Metz, pendant ses fonctions de vicaire général de Mgr Paget, évêque de Genève, et pendant sa mission à Paris et le zèle dont il avait fait preuve pour la défense en temps calamiteux des intérêts de l'Eglise.

Au vu du protocole royal et ministériel de la forme exceptionnelle employée pour cette remise de la décoration de chevalier, un grand dignitaire de l'Ordre nous a exprimé l'avis que le service rendu par Mgr Besson avait dû être considéré comme étant d'une valeur plus insigne que le titre accordé.

(Nous ne saurions trop remercier M. le comte de Sonnaz, sénateur du royaume d'Italie, que l'Académie de Savoie s'honore de compter parmi ses membres, d'avoir bien voulu nous faire parvenir la copie de ces intéressants documents.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV.

L'ancienne Eglise Saint-François et Saint François de Sales

Tout en restant dans le domaine historique et sans faire trop large part à l'imagination d'une glose tendant à découvrir les traits d'union insoupçonnés qui rattachaient à l'ancienne église conventuelle de Saint-François d'Assise la personne de saint François de Sales, il nous a paru que deux rapprochements peuvent s'établir entre eux et intéresser le lecteur :

1° La vénération unique à Annecy, en 1566 ou 1567, de l'ancien précieux dépôt du Saint Suaire apporté de Chambéry pour l'honneur de la duchesse d'Este-Nemours, à laquelle prit part très pieusement la mère de saint François de Sales, portant cet enfant dans son ventre, qu'elle présenta au Créateur devant cette sainte relique, le suppliant de daigner le combler de ses grâces et l'avoir toujours en sa sauvegarde, tost après elle accoucha de ce bény enfant. (P. de la Rivière et Ch.-Auguste de Sales.)

Le saint garda fidèlement le souvenir des traditions de sa famille concernant sa naissance et ne manqua pas d'aller vénérer le Saint Suaire à Turin en 1613. Ces circonstances furent d'ailleurs relevées dans le procès de béatification. (Abbé Ducis.)

2° L'affiliation homonymique du nom de baptême des deux saints qui avait pu amener les auteurs du Concordat à les confondre et dont nous avons démontré l'inexactitude, n'enlève rien au culte du premier et ne fait que le confirmer.

On sait en effet que François de Sales fut ainsi nommé d'une chambre où il naquit au château de Thorens, dite de Saint François d'Assise, à l'occasion d'une image

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

antique de ce saint dès longtemps attachée à la paroy, ce qui fut possible en partie cause qu'on le nomma François. (P. de la Rivière et Ch. de Sales.)

Il ne peut être mis en doute que l'affilié, de son vivant, n'ait gardé lui-même dévotement le culte de son patron sur lequel le sien rejaillit par une sainte émanation.

Qu'il nous soit même permis de souhaiter la réalisation du projet que nous avait manifesté, peu d'années avant sa mort, un de nos derniers prélats, dont les armoiries au chef de saint François d'Assise décorent, à juste titre, le portail de l'archevêché restauré par ses soins en même temps que celui de la métropole. Il espérait pouvoir ériger, en regard de la chapelle de Saint-François de Sales, celle de son précurseur.

D'une façon générale, ces changements de patrons et vocables, peu fréquents dans l'Eglise, sembleraient motiver un chapitre à part dans les ouvrages consacrés au culte, même liturgiques, où ils sont généralement omis.

On ne peut nier qu'au point de vue historique, des influences politiques aient agi par entente avec le pouvoir ecclésiastique pour en obtenir des concessions utiles aux points de vue dynastique et national pouvant se confondre. Citons en exemple, pour la Savoie, les privilèges sollicités par le duc Emmanuel-Philibert, en 1573, auprès du pape Grégoire XIII en faveur de saint Maurice, protecteur de notre Maison et pays de Savoie, l'édit de la duchesse régente Christine du 11 mars 1644 pour prescrire la dévotion particulière à Saint Joseph de tous ses sujets en mémoire du dépôt de ses reliques dans la Sainte-Chapelle du Château ; bien qu'elle fût moins manifeste dans le diocèse de Genève que dans les autres diocèses du duché, le choix de l'Annonciation et de saint Amédée pour premiers vocable et patron de la nouvelle cathédrale de Chambéry que nous avons déjà signalé. N'est-ce pas aussi le cas de rappeler, pour la France, l'introduction en 1805, après le sacre, et le maintien éphémère jusqu'en 1815 du culte de saint Napoléon adjoint à l'Assomption, patronne de la France depuis le vœu de Louis XIII? Calendriers des Etrennes religieuses, de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Almanach de la Cour et Almanach impérial ; ce dernier libelle ainsi le 15 août : Assomption-S[t] Napoléon. Anniv. du Concordat. Les calendriers réactionnaires imaginèrent de le reporter au 16 août à la suite de saint Roch, peut-être en souvenir satirique de la journée du 13 vendémiaire an IV.

A la chute de la dynastie, saint Napoléon rentra dans l'ombre ; mais saint François de Sales, soutenu par le suffrage national, plus fort que son promoteur, a su conserver son titre concordataire exceptionnel et de plus en plus justifié.

V.

Promulgation du Concordat a Chambéry

Bonaparte, Premier Consul, proclama loi de la République le décret rendu par le Corps législatif le 18 germinal an X, conformément à la proposition faite par le Gouvernement le 15 du dit mois, communiquée au Tribunal le même jour. Cette loi, insérée au *Bulletin des Lois*, du 28 germinal an X, avec une proclamation des Consuls de la République aux Français, datée de la veille et leur ampliation pour la Préfecture du Mont-Blanc, fut donnée par le Préfet à Chambéry, le 5 floréal an X (25 avril 1802), dans les termes suivants :

Le Préfet du Département du Mont-Blanc,

Vu la convention entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII, en date du 23 fructidor an 9 ;

Vu la loi du 18 germinal dernier, relative à l'organisation des cultes ;

Vu la proclamation des Consuls sur le même objet ;

Considérant qu'il importe de satisfaire promptement à l'attente des citoyens, en donnant à ces pièces importantes toute la publicité qu'elles méritent,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Arrête :

1° La convention, la loi du 18 germinal et la proclamation des Consuls susvisées, seront imprimées en *placard* et en *livret*, pour être publiées et affichées dans toutes les communes ; les exemplaires en livret seront déposés et conservés dans les archives des mairies ;

2° Les Maires feront cette publication en personne, ils seront assistés des adjoints et escortés d'un détachement de la garde nationale. Le Maire de la ville de Chambéry sera de plus escorté d'un piquet de la force armée ; il s'adressera, à cet effet, au Général commandant les troupes dans le département.

Le Préfet s'empresse de prévenir les citoyens qu'il a reçu avis officiel de la nomination du citoyen Demonstier de Mérinville, à l'évêché de Chambéry ; qu'à son arrivée, il sera pris les mesures convenables pour faire jouir ce département, le plus promptement possible, de tout le bien qui doit résulter de l'exécution de la loi.

***Signé au registre:* LAPALME, faisant les fonctions de Préfet.**

(Extrait du livret, petit in-8°, imprimerie Gorrin, 31 pages.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Bureau de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie	V
Membres d'honneur et Membres honoraires	VI
Membres effectifs	VII
Sociétés correspondantes	X
Chronique de la Société, années 1913 à 1918 ; procès-verbaux des séances	XV
12 janvier 1913. — Peintures du Musée attribuées à Holbein	XV
MM. Boget et Tardy offrent un plan de la Chartreuse d'Aillon	XVI
16 février 1913. — La Société se réserve sur les tableaux d'Holbein. Réception de MM. Caillemer et Lévêque...	XVI
Est admise comme correspondante, la Société Istriana è Parenzo. Dons d'auteurs par M. Braye sur la ville Comtale de Ligny-en-Barois-Marguerite de Savoie-Luxembourg et par M. Van Gennep : Mélanges de Folklore savoyard	XVI
9 novembre 1913. — Distribution des tomes LIII et LIV de nos mémoires	XVI
Décès de M. Perpéchon	XVI
M. Pavèse annonce l'inauguration du Musée savoyard pour le 16 novembre 1913	XVII
La Société témoigne à M. Vallet son indignation contre le vandalisme de la statue de J.-J. Rousseau	XVII
Dons remis à la Société par MM. Falcoz, Christin et Vermale et Grenier	XVII
Réception de MM. Loridon, Richard et Simon	XVII
Eloge funèbre de M. Perpéchon, par M. G. P.	XVIII
14 décembre 1913. — Démissions de MM. Gravier, Collonge et Madame Rey	XVIII
Dons à la Société par MM. Masse, de Mandach et Loridon	XVIII
Communications de M. Cochon sur des documents	

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inédits des archives du Nord, concernant Jean Perréal et Michel Colombe, pour l'église de Brou et sur la clef de voûte du château Saint-Jacques de Tarentaise, heureusement encastrée sur l'entrée du souterrain de Saint-Marcel..... XVIII et XIX
Augmentation de prix demandée et votée pour les imprimeurs..... XX
11 janvier 1914. — M. Cochon propose une nouvelle justification devant réduire les frais d'impression et en consent l'essai dès le tome LV pour un de ses Mémoires..... XX
En raison des faits survenus de 1914 à 1918, le tome LVIII y sera en entier subordonné..... XXI
Réception de M. le docteur Michaud..... XXI
Communication de M. Cochon sur Jacques Peletier du Mans, sa vie, son œuvre, son influence, par l'abbé Jugé, 1907..... XXI
8 février 1914. — Réception de M. Imbault-Huart..... XXI
Communication de M. Cochon à propos de l'abdication du roi Victor-Amédée en 1780 et de la fin du complot de Chambéry, d'après les mémoires de Blondel, secrétaire de l'ambassadeur de France à Turin, publiés par M. P. Fould..... XXII
8 mars 1914. — Réception de MM. Pavy et Vuillermet et démission de M. D. Hollande..... XXIII
Communication de M. L. Lévêque en faveur de la section de la Société française d'Etudes locales dans l'enseignement public, fondée en 1911, à laquelle la Société promet son concours moral et une cotisation de 5 fr..... XXIII
M. Cochon regrette l'oubli du centenaire du 19 février 1914, où le général Marchand défendit Chambéry contre les centraux, à la veille imprévue de leur déclaration de guerre à la France... XXV
8 mai 1914. — L'Assemblée décide que les frais d'envoi des Mémoires doivent être majorés à leur remboursement, en cas d'expédition..... XXV
12 juin 1914. — Réception de M. Laymond..... XXV
L'Assemblée vote la publication du Mémoire de M. Vermale, intitulé « Journal d'un Paysan de la Maurienne »..... XXVI
M. Michel émet l'avis que des recherches devraient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être faites à la Tour de la Trésorerie, comblée lors de l'invasion française..... XXVI
M. Vallet annonce la prochaine réédification de la statue de J.-J. Rousseau et l'assemblée émet un vœu pour en assurer la meilleure surveillance... XXVI
Déclaration de guerre du 3 août 1914..... XXVI
Radiation des sociétés boches de Gratz et de Trêves.... XXVII
Occupation de nos salles de réunion par l'armée mobilisée..... XXVII
Contribution gracieuse aux blessés et permissionnaires en séjour par des volumes de notre dépôt..... XXVIII
Hôpitaux et foyer du soldat. Plaisance : Histoire des Savoyens, 4 exempl..... XXVIII
Sanatorium de Saint-Louis-du-Mont, pour les Belges... XXVIII
Correspondance avec l'aumônier, du 2 sept. 1917..... XXIX
Y. M. C. A. des alliés américains..... XXXI
Citation de nos trois confrères morts au champ d'honneur..... XXXIV
Citation de 7 proches parents de nos associés..... XXXIV
Id. à l'ordre des commandants Boyer-Ressès, Henri de Menthon, des capitaines Henri Blanc, Léon Costa de Beauregard, François de Roussy-de-Sales, Vichier-Guerre. Généreuse attitude de M. F. Raisin, de Genève, contre la violation des traités internationaux. XXXVIII
Conférence de M. Dufayard sur les pays dévastés..... XL
Démissions de MM. Barut, Berthe, Laurent, Collonge, Corcelle, Gravier, Hollande, Lathoud, Perey, Mme Rey, Vallée, Vellat, Chabert, Michaud et Revil..... XLI
Décès de MM. Szerlecki, Boget XLI
Id. de M. Bonnevie, du baron Marc de Buttet..... XLII
Id. de MM. Laymond, Labully, Domenge, Grenier ... XLIV
Id. de MM. Grillet-Tabrick, Guinard, ancien député .. XLV
Id. de M. Maret Stéphane, Comte Eugène de Roussy-de-Sales XLVIII
Id. de MM. Veyrat et Fontanel..... LI
Id. de M. Adrien Badin..... LII
Id. de M. Jean Perrier LV
Démission de M. Simond et installation de M. Fontaine comme secrétaire général..... LV
Compte-rendu financier provisoire LVI
Réception de nouveaux membres : MM. Chabord, Dardel, Fontaine, Ecole préparatoire à l'enseignement supé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieur, abbé Bergeret-Jeannet, Germain, E. Mareuse. LVI
Admission de Sociétés correspondantes : la Bibliothèque du Grand-Séminaire ; la Bibliothèque populaire de Marseille, la Société archéologique de Provence ... LVII
Pour la liste nombreuse des ouvrages reçus, se reporter aux pages..... LVII à LXVII
A la mémoire de Joseph Déchelette. Souscription à la plaquette présentée par notre confrère le Comte O. Costa de Beauregard..... LXVII
Les amis du Mont Saint-Michel. Vœu d'adhésion pour la suppression des digues..... LXVIII
Enquêtes sur les Sociétés savantes. Documents fournis au Comité Franco-Polonais de Paris et d'un groupe se proposant de publier un ouvrage sur les moyens dont dispose le travailleur intellectuel en France, 15 oct. 1917 et 1er février 1918..... LXIX
Lettre de remerciements du Chef de la Section historique de l'Etat-Major sur l'œuvre de la Vie du Général Songeon (tome LV)..... LXX
Lettre de Mgr Piccard adressée à M. Michel sur la Cie de Jésus et le Monopole universitaire publiés dans le tome LVII de nos Mémoires. Communications rectificatives et complémentaires de M. Ph. Falcoz, au tome XXXII..... LXXI
Communications de M. Cochon :
Suite au Catalogue imprimé de la Bibliothèque de Chambéry. Le Comité approuve et encourage l'inventaire bénévole de la collection des cartes géographiques provenant de C.-M. Pillet, commencé en 1918 par M. Mareuse..... LXXII
Rectification au Catalogue raisonné du Musée de Chambéry par M. Carotti en 1911. Pages 107, 108, 109 et 8.636, 8.716, 8.634, page 113..... LXXIV
Rectification sur le peintre Jean Delamonce..... LXXV
Ephéméride de la Marseillaise devenue hymne national, le 28 sept. 1792, lors de la fête civique en l'honneur du succès des armes françaises en Savoie..... LXXV
Communications de MM. Loridon et Cochon, sur la découverte faite par M. le brancardier divisionnaire Loridon à Monchy-Humières dans l'Oise, de la chapelle funéraire de la famille Curial, M. Cochon complète les renseignements relatifs à cette illustre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

famille qui a donné son nom à la caserne d'infanterie de Chambéry..... LXXVI
Profanations dans le cimetière d'Hazebrouck du monument funèbre du général Massiet du Biest, par les Allemands..... LXXVIII
Remords du général bavarois Max de Mongelas, famille originaire de Chambéry, dont un ancêtre fut qualifié bienheureux..... LXXVIII
Etienne Fontaine. Une ancienne carte géographique de la Savoie ; celle de Boileau de Bouillon, Anvers 1556, réputée la plus ancienne aujourd'hui LXXIX
R. Caillemer, éloge funèbre de Jacques Balmain, 1 portrait, 1883-1917..... LXXXIII
J. Cochon. Prise en charge du legs fait par ce donataire à la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie en juillet 1917, et hommages à sa famille.... XC
C. B. Eloge funèbre de Louis Lévêque..... XCII

IIe PARTIE
MÉMOIRES

F. Vermale. — Journal d'un paysan de Maurienne, 2e partie. Appendices ..... 1 à 73
Paul-Edward Dumaz. — Jacques-Marie Dumaz, représentant du département du Mont-Blanc, membre de la Convention.
Ses trois campagnes comme représentant du peuple en mission auprès des armées de la République française. Portrait ..... 74 à 166
Ph. Falcoz. — Notice sur Aiguebelette et son lac, 2 planches ..... 169 à 197
Léon Challier. — Folklore savoyen. Le Deuil des abeilles..... 199 à 207
G. Perouse. — Le Château de Chambéry, depuis Victor-Amédée II. Description. Histoire anecdotique, 3 plans joints..... 209 à 417
J. Cochon. — L'Eglise des Cordeliers ou Mineurs conventuels, devenue la Cathédrale de Chambéry. Son histoire abrégée de 1430 à 1803, ses patrons et vocables successifs. Le triomphe de Saint-François de Sales lors du Concordat de 1801-1802. Une vue double..... ..... 419 à 522

Chambéry. — Imprimerie F. Gentil, rue Croix-d'Or, 4.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

des principales Etudes contenues dans les Mémoires

DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PREMIÈRE SÉRIE

I. 1856. F. RABUT. — Documents relatifs au couvent de St-Dominique de Chambéry (61 pages).

Ch. GUILLERMIN. — Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude Noerey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens (18 p.).

F. RABUT. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).

J. DESSAIX. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédé d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. 1858. G. DE MORTILLET. — Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny (9 p.).

E. COMBET. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne, édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. 1859. L. SEVEZ. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).

A. DUFOUR. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé du diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. 1860. A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie, franchises (112 p.).

V. 1861. J. PHILIPPE. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires (289 p.).

F.-J. BEBERT. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au lycée de Chambéry.

VI. 1862. F. RABUT. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de l'Ordre de Saint-François (133 p.).

L. SEVEZ. — Note sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).

E. BURNIER. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. 1863. A. PERRIN. — Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger, à Chambéry (211 p.).

M. GLOVER. — Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

VIII. 1864. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche (27 p.).

L. RABUT. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.).

IX. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).

X. 1866. E. BURNIER. — Le Château et le prieuré du Bourget (131 p.).

L. PILLET. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XI. 1867. DUFOUR et RABUT. — Histoire de la commune de Flumet (164 p.).
A. ALBRIER. — Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).
P. NAZ. — Examen des franchises de Saint-Genix (55 p.).

XII. 1870. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).

XIII. 1872. A PERRIN. — Le monnayage en Savoie sous les princes de cette Maison (174 p.).
F. RABUT. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).

XIV. 1873. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Compagnies de tir en Savoie (92 p.).
C. BLANCHARD. — Les juges seigneuriaux en Savoie au XVIII^e siècle (60 p.).
DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).
J. CARRET. — Exploration à la grotte de Challes (182 p.).

XV. 1876. DUFOUR et RABUT. — Louis de Nice, juif converti, filleul et médecin du duc Louis de Savoie et directeur des Salines de Tarentaise (49 p.).
A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au XV^e siècle (42 p.).
P. NAZ. — Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).
F. RABUT. — Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).

XVI. 1877. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : imprimeurs et libraires en Savoie (105 p.).

XVII. 1878. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).
J. CARRET. — Sur la cause du déplacement polaire (15 p.).
A. ALBRIER. — Les naturalisés de Savoie en France, de 1814 à 1848.

XVIII. DUFOUR et RABUT. — Miolans, prison d'Etat (533 p.).

XIX. 1881. L. GUILLAND. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).
G. VALLIER. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (16 p.).

XX. 1882. DUFOUR et RABUT. — Montmélian, place forte (269 p.).
F. MUGNIER. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).

XXI. 1883. J. CARRET. — Etude sur les Savoyards (109 p.).
DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, clochers (139 p.).
C. GAILLARD. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p.).
M. GIROD. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).

XXII. 1884. F. MUGNIER. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine (58 p.).
DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de divers états : les armuriers, les fabricants de poudre à canon et les armes de diverses espèces (132 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. CROISOLLET. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).
M. GIROD. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).

XXIII. 1885. F. MUGNIER. — Saint François de Sales (165 p.).
DUFOUR et RABUT. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).

XXIV. 1886. F. MUGNIER. — Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).

XXV. 1886. DUFOUR, RABUT et M. GIROD. — Répertoire de la première série des travaux de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie (419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE

XXVI. 1887. F. MUGNIER. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).
F. RABUT. — Le séjour de Janus de Savoie en France (44 p.).
DE ROCHETTE (notice et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1831 (157 p.).

XXVII. 1898. L. GUILLAND et F. RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards des divers états. — Les médecins (264 p.).
Hippolyte TAVERNIER. — Taninges et ses environs (164 p.).
F. MUGNIER. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).

XXVIII. 1889. Hippolyte TAVERNIER. — La Confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns et à Taninges (80 p.).
Abbé J. MAILLAND. — Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).
A. DUFOUR et F. MUGNIER. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).
Eloi SERAND. — Notes et documents sur le château d'Annecy. (16 p.).
F. MUGNIER. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVI^e^ siècle (29 p.).

XXIX. 1890. H. TAVERNIER. — Mieussy ; mémoire descriptif et historique (120 p.).
F. RABUT. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).
F. MUGNIER. — Les Savoyards en Angleterre au XIII^e^ siècle (335 p.).

XXX. 1891. F. MUGNIER. — Titres et documents relatifs à l'ancien comté de Genevois (105 p.).
J. LÉTANCHE. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).
F. RABUT. — Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).
F. MUGNIER. — Poésies chambériennes au XVI^e^ siècle (24 p.).
E. SERAND. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).
F. MUGNIER. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).
F. MUGNIER. — Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genix, Seyssel et Chaumont (83 p.).

XXXI. 1892. H. TAVERNIER. — Histoire de Samoëns (293 p.).
F. MUGNIER. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J. GUIGUES. — La basoche de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).
J. LÉTANCHE. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).

XXXII. 1893. F. MUGNIER. — Les rois des métiers (23 p.).
J. LÉTANCHE. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).
M. GIROD. — Les divinailles de Cl.-Etienne Nouvellet (20 p.).
C. DUVAL. — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).

XXXIII. 1894. F. MUGNIER. — Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
DUFOUR et MUGNIER. — Les verriers en Savoie (190 p.).

XXXIV. 1895. J. LÉTANCHE. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.).
DUFOUR et MUGNIER. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer ; les merciers, les maîtres de postes (132 p.).
F. MUGNIER. — Le Dict. des jardiniers, farce morale du XVIe siècle (76 p.).

XXXV. 1896. F. MUGNIER. — Marc-Cl. de Buttet poète savoisien (230 p.).
F. PERPÉCHON. — L'art d'amours de Jakes d'Amiens, poème roman du XIIIe siècle (96 p.).
F. MUGNIER. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.).
F. MUGNIER. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).

XXXVI. 1897. F. MUGNIER. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. DUVAL. — La 19e demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).

XXXVII. 1898. F. MUGNIER. — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. MUGNIER — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.).

XXXVIII. 1899. MUGNIER et DUVAL. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François Ier (42 p.).
F. MUGNIER. — L'état civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
Max BRUCHET. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.).
F. MUGNIER. — Nouvelles lettres de Mme de Warens (144 p.).

XXXIX. 1900. Max BRUCHET. — Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. MANECY. — L'hymne triomphal de Claude-Etienne Nouvellet (38 p.).

XL. 1901. F. MUGNIER. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN. — Les messageries de Savoie en 1789.
F. MUGNIER. — La desconfiture de Charles-le-Téméraire (26 p.).
G. PEROUSE. — Un compte de dépenses d'Humbert de Savoie (52 p.)
J. MENACY. — Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyet (14 p.).
F. MUGNIER. — Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).

XLI. 1902. F. MUGNIER. — Antoine Favre, président de Genevois, premier président du Sénat de Savoie (1557-1624). — 1re partie : Histoire du président Favre (537 p.).

XLII. 1903. F. MUGNIER. — A. Favre (2e partie). — Correspondance du président Favre, t. Ier. — Publication faite d'après les originaux conservés aux archives d'Etat à Turin, aux archi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ves du Sénat de Savoie, dans la collection du comte Amédée de Foras, etc. (545 p.).

Gabriel PEROUSE. — Dépenses du voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et en 1452 (p. XXX à LXI, 31 p.).

Gabriel PEROUSE. — Dépenses de la Maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1492 à 1465 (p. CXVIII à CLXVI, — 48 p.).

J. LETANCHE. — Les cloches d'Yenne (p. LXXXIII à XCVIII, — 15 p.).

XLIII. 1905. *1er fascicule.* — F. MUGNIER. — La correspondance du président Favre, t. II, publié d'après le manuscrit de l'auteur et conformément à ses instructions par les soins de M. Perouse (t. II, 1re partie, — 230 p.).

2e fascicule. — Adolphe DESCOSTES. J.-J. Rousseau (p. 1 à 28, — 28 p.).

A. METZGER. — J.-J. Rousseau à l'île de Saint-Pierre (lac de Bienne (1765) (p. 29 à 43. — 14 p.).

J.-R. MICHEL. — La Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie (LXX p.).

J.-R. MICHEL, G. GRENIER, Fr. DESCOSTES, MARIE-GIROD, etc. — Notices nécrologiques sur Fr. Mugnier (34 p.).

Louis SCHAUDEL. — Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie (p. 43 à 65, — 22 p.).

D. HOLLANDE. — Considérations générales sur les climats et en particulier sur celui des Alpes de Savoie (p. 65 à 92, — 27 p.).

Jean LÉTANCHE. — Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Châtel et son prieuré d'Yenne (p. 93 à 114. — 21 p.).

Gabriel PEROUSE. — Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle (Macôt, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers) (p. 115 à 130, — 16 p.).

J. CORCELLE. — L'Académie florimontane. — Les Sociétés savantes et les Etudes historiques en Savoie (p. 131 à 215, — 85 p.). Bibliographie.

XLIV. 1906. *1e fascicule.* J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. — L'Académie française et les Gloires littéraires de la Savoie. — Introduction : 1re partie. — Election à l'Académie française du marquis A. Costa de Beauregard (23 janvier 1896). — Le marquis Costa de Beauregard : sa vie, son œuvre (conférence faite à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur le 27 mars 1896). — Les survivances du passé. — L'âme traditionnelle et l'âme actuelle. — La fureur de l'intolérance (152 p.).

J. CORCELLE. — Les Pêcheurs d'or en Savoie (6 p.).

SCHAUDEL. — Bibliographie.

2e fascicule. — F. VERMALE. — Etude d'histoire économique sur la Révolution française. — Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône (146 p.).

J. CORCELLE. — La Tarentaise et ses premiers habitants, les Ceutrons (19 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3e et 4e fascicules. — F. MUGNIER. — La correspondance du président Favre (t. II, 2e et dernière partie) (173 p.).

J. MANECY. — Le général Janin (p. 175 à 212, — 35 p.).

Marc de BUTTET-D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur les ruines du Bourget (p. 213 à 232, — 19 p.).

L. SCHAUDEL. — Chronique.

XLV. 1907. *1er fascicule.* — Jean LÉTANCHE. — Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne (100 p. avec photogravures).

Théodore REINACH. — La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 101 à 146, 45 pages avec 2 photogravures).

J. CORCELLE. — Bibliographie.

2e et 3e fascicules. — F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Desingy (Haute-Savoie) (160 p. avec 1 carte).

L.-E. PICCARD. — Inventaire des parchemins de Coudrée (château ayant appartenu à la maison d'Allinges et situé dans la paroisse de Sciez, sur les bords du lac Léman (Haute-Savoie) (p. 313 à 356, 54 p.).

Th. REINACH. — Note additionnelle à l'article : La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au XVe siècle (p. 367 à 368, 2 p.).

2e fascicule. — Fr. VERMALE et Alexis ROCHET. — Registres des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai 1794, 24 juin 1794) (p. 369 à 477, — 110 p.).

Marcel USANNAZ-JORIS. — Une reconnaissance en fief rural dans la Haute-Tarentaise (commune des Chapelles) (p. 479 à 492, — 12 p.).

L. SCHAUDEL. — Pierres à cupules.

XLVI. (1908 un vol.) J. COCHON. — Portrait de Michel Paccard et Charles Balmat, par Bacler d'Albe Louis-Albert Guislain (p. 1 à 18, — 18 p. avec photogravure).

F. VERMALE et S. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la commission provisoire d'administration des Allobroges (p. 19 à 186, — 167 p.).

J. LÉTANCHE. — Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix (p. 187 à 244, — 57 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie — *(A suivre)* (p. 187 à 244, — 57 p.)

XLVII. 1909. (Vol. un.) F. VERMALE et A. ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (2e fascicule). — 24 juin 1794-28 septembre 1794 (p. 1 à 304, 304 pages).

L. BAYOT. — Les manuscrits de provenance savoisienne à la bibliothèque de Bourgogne (bibl. royale de Belgique à Bruxelles (p. 305 à 410, — 105 pages).

J. LÉTANCHE. — La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey (p. 411 à 502, — 92 pages).

XLVIII. 1910. Emile PLAISANCE. — Histoire des Savoyens (tome I), 230 pages.

XLIX. 1910. Emile PLAISANCE. — Histoire des Savoyens (tome II, 365 p., un index alphabétique dressé par M. Perouse, et un album

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 56 planches, d'après les documents originaux, recueillis par M. Cochon.

L. 1911. (1re part). F. VERMALE et S.-C. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la Commission provisoire des Allobroges, — du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre 1692 (124 p.).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie (*suite*) (p. 125-392, — 297 p.).

LI. 1911. 2e partie du t. L. J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. II. — Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth, maréchal de camp des armées de Louis XIV. — Le parti dévot au XVIIe siècle. — Les Dragonnades dans le Dauphiné (1683). — La Révocation de l'Edit de Nantes et la conquête de la Savoie en 1690. — Tome I. (p. 383-801, — 408 p.).

LII. 1912. J. BALMAIN. — Les franchises et la communauté d'Aiton (Savoie) (p. 1 à 212).

J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 2e partie (p. 215 à 503, — 288 p.).

Jean BARUT. — Le château-prieuré du Bourget-du-Lac (p. 505 à 551, — 46 p.).

Théodore REINACH. — Un nouveau sous-préfet romain de la Tarentaise (p. 553 à 575, — 22 p.).

J. COCHON. — La Savoie à l'exposition rétrospective franco-italienne de Turin en 1911 (p. 577 à 589, — 12 p.).

LIII. 1913. J.-R. MICHEL. — A travers Chambéry. — Promenades archéologiques (p. I à CCCXXXVI, — 336 p.).

J.-R. MICHEL et J. SIMOND. — Chronique de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. (1er janvier 1908 — 13 décembre 1912) (p. CCCXXXVII à CCCCLXX, — 134 p.).

LIV. 1913. Docteur L. MORET. — Miolans, conférence au château de Miolans, le 25 juillet 1909 (p. 1 à 32) 2 gr. sur bois par l'auteur.

Ph. FALCOZ. — Notice sur la commune d'Arbin (p. 33 à 70, — 36 p.).

M. A. DE BUTTET D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur l'église et le prieuré du Bourget (p. 71 à 102, — 31 p., 5 photogravures).

F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Savigny (Haute-Savoie), 1 carte (p. 103 à 424, — 321 p.).

F. VERMALE. — Un vol littéraire d'André Theuriet (p. 425 à 432, — 7 p.).

LV. 1914. Docteur L. MORET. — La Dame de Menjoud (p. 1 à 40, — avec 3 photogravures hors texte et 2 gravures sur bois par l'auteur.

Philibert FALCOZ. — Les ruines de Saint-Claude à Saint-Cassin, près Chambéry (p. 41 à 63, — 23 p.).

Gabriel PEROUSE. — Inventaire des archives anciennes (antérieures à l'année 1793) de la ville de Moûtiers (p. 65 à 131, — 66 p.).

C. BOUVIER. — La Bibliothèque des Charmettes (p. 133 à 176, — 34 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François VERMALE. — Le régime des prisons en Savoie aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (p. 177 à 187, — 11 p.).

Jules COCHON. — Le général Songeon, sa vie militaire et civile, 1771-1834 (p. 189 à 404, — 216 p.), avec 3 photogravures hors texte, dont une en miniature.

François VERMALE. — Journal d'un paysan de Maurienne pendant la Révolution et l'Empire (1^re^ partie, p. 405 à 490 (86 p. *(A suivre)*.

LVI. 1915. J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution, — 2^e^ partie (2^e^ fascicule) (p. 1 à 616).

LVII. 1916. J.-R. MICHEL. — La Compagnie de Jésus et le Monopole universitaire (t. I^er^, 1^er^ v.). — Romantiques, philosophes et démagogues contre les humanités classiques et l'esprit, français : J.-J. Rousseau, Séb. Mercier. Les plans d'éducation de la Révolution.

LVIII. 1918. Divers. — Chronique des années 1913 à 1918 (p. I à XCIV).

F. VERMALE. — Journal d'un paysan de Maurienne, (2^e^ partie. Appendices, p. 1 à 73. Fin).

P.-E. DUMAS. — Jacques-Marie Dumas, conventionnel du Mont-Blanc. Portrait (p. 74 à 166, — 92 p.).

Ph. FALCOZ. — Notice sur Aiguebelette et son lac, 2 planches (p. 169 à 197, — 28 p.).

L. CHALLIER. — Folklore savoyen. Le Deuil des abeilles. (p. 199 à 207, — 8 p.).

G. PEROUSE. — Le Château de Chambéry depuis Victor-Amédée II. Description. Histoire anecdotique. 3 plans joints (p. 209 à 417, — 208 p.).

J. COCHON. — L'Eglise des Cordeliers ou Mineurs conventuels, devenue la cathédrale de Chambéry. Son histoire jusqu'au Concordat de 1802. Une vue (p. 419 à 522, — 103 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06456 7897

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN